





THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

Fine Binding

THE CARSWELL COMPANY LIMITED



3 9007 0279 1331 8

DATE DUE

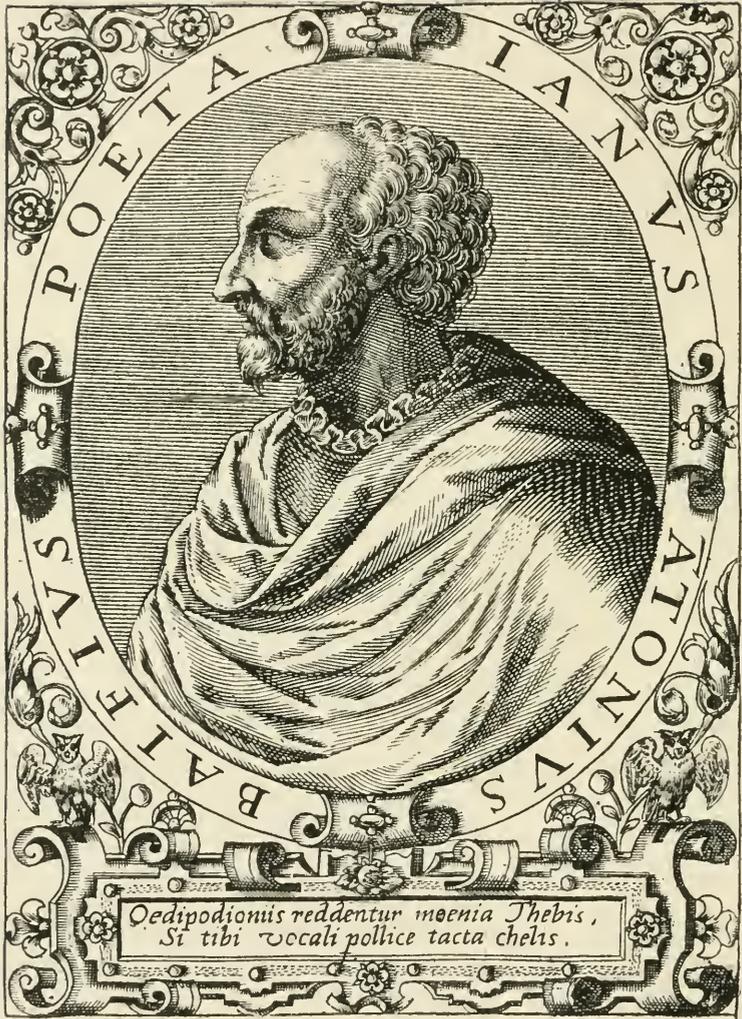
FROST	JAN 9 1997
SC CIRC APR 22 1982	
SC DIS APR 12 1982	E.Recd DEC 22 1990
FEB 3 1984	
FROST FEB 14 1984	
F.Recd FEB 15 1984	
SC DIS FEB 16 1984	
SC CIRC NOV 17 1992	
FROST DEC 10 1996	
E.Recd DEC 15 1996	

5
498
7

L'ACADÉMIE
DES
DERNIERS VALOIS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

- DIPLOMATES DU TEMPS DE LA LIGUE. In-12, Paris, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.
- UN AMBASSADEUR LIBÉRAL SOUS CHARLES IX ET HENRI III, ouvrage couronné par l'Académie Française. (Prix Guérin). Grand in-8°, Paris, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.
- LE MONASTÈRE DES PETITS-AUGUSTINS DE PARIS. In-8°, Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette.
- LES POÉSIES INÉDITES DE CATHERINE DE MÉDICIS. In-12, Paris, Techener, 52, rue de l'Arbre-Sec.
- HENRI III PÉNITENT. Étude sur les rapports de ce prince avec diverses Confréries et Communautés parisiennes. In-8°, Paris, Féchoz, 5, rue des Saints-Pères.
- CATHERINE DE MÉDICIS ET LES FILLES PÉNITENTES. Histoire de la translation d'un monastère parisien. In-8°, Paris, Féchoz, 5, rue des Saints-Pères.
- IMPRESSIONS FAMILIÈRES EN RIMES. In-12, Paris, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.
- MÉMOIRES INÉDITS DE HENRI DE MESMES, publiés avec Notes et Variantes. In-12, Paris, Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.



JEAN - ANTOINE DE BAIF

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE

ORIGINES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'ACADÉMIE

DES

Derniers Valois

ACADÉMIE DE POÉSIE ET DE MUSIQUE

1570-1576

ACADÉMIE DU PALAIS

1576-1585

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS

PAR

ÉDOUARD FREMY

PREMIER SECRÉTAIRE D'AMBASSADE

« Pour affirmer hautement notre intention que ladite Académie soit suivie et honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté et acceptons le surnom de *Protecteur* et *Premier Auditeur* d'icelle, parce que nous voulons et entendons que tous les exercices qui s'y feront soyent à l'honneur et accroissement de nostre Estat et à l'ornement du nom du Peuple François. »

(Lettres Patentes de Charles IX, pour la fondation de l'Académie.)



PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

Tous droits réservés



AVANT-PROPOS



La fondation de la première Académie Française a été, jusqu'à ce jour, attribuée au Cardinal de Richelieu. Si l'on excepte quelques érudits auxquels aucun détail de nos annales littéraires n'est demeuré étranger, chacun croit encore qu'avant l'illustre Prélat, personne, en France, n'avait conçu la pensée d'une association ayant pour but le culte et le progrès des lettres sous le haut patronage de l'État. Cette erreur repose sur une lacune de notre histoire qu'il nous a semblé utile de chercher à combler dans l'intérêt de la vérité.

L'établissement de la première Académie remonte à l'année 1570. L'honneur de cette grande et mémorable institution appartient au poète Jean-Antoine de Baïf qui sut lui ménager l'appui chaleureux de Charles IX. La Compagnie, dont l'existence parut menacée après la mort de ce prince, fut restaurée par Guy du Faur de Pibrac en 1576 avec un esprit différent et des attributions plus étendues. Henri III se déclara Protecteur de l'association et voulut qu'elle siégeât au Louvre sous le nom d'Académie du Palais. Les discours des académiciens publiés à la suite de ce travail donneront une juste idée des travaux de cette Compagnie, qui, selon Colletet, « promettoit des choses merveilleuses, » mais que les fureurs de la Ligue dispersèrent trop tôt pour qu'elle pût tenir ce qu'elle avait fait espérer.

Un demi-siècle plus tard, quand la France, pacifiée par Henri IV et par Richelieu, sentit renaître en elle la force de ressaisir la prépondérance intellectuelle dont ses dissensions intestines l'avaient dépossédée, les assemblées d'hommes instruits et éclairés qui se réunissaient chez Conrart furent présentées au Cardinal-Duc comme dignes d'un encouragement et d'un appui

officiels. Guidé par des lettrés qui, ainsi que tout concourt à le prouver, s'inspirèrent des Statuts de l'Académie des Valois pour rédiger ceux de la nouvelle association, Richelieu parvint à triompher de tous les obstacles suscités à cette noble entreprise et la seconde Académie Française fut créée. Les services signalés que l'éminente Compagnie a rendus depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours à la cause du progrès et de la civilisation, ne sauraient être méconnus : l'histoire de ses origines ne peut rester indifférente aux esprits cultivés : parler d'une institution qui fut la cause première et directe de sa fondation, c'est encore parler d'elle. Il nous est donc permis d'offrir cet ouvrage avec confiance au public, certain d'éveiller chez lui un bienveillant et sympathique intérêt en l'entretenant d'une Compagnie littéraire oubliée, à laquelle nous devons une des gloires les plus pures et les moins contestées de notre pays.





CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE L'ESPRIT ACADÉMIQUE

Formation d'un groupe classique, cause première de la fondation de l'Académie.
Projets de réforme linguistique et littéraire.

PARMI les institutions qui ont concouru à répandre et à conserver le goût des lettres en France, l'Académie Française occupera toujours le premier rang. Dans cet ouvrage, consacré à l'étude des origines de l'illustre Compagnie, nous n'avons eu d'autre but que de chercher à jeter quelque lumière sur les précédents d'une association qui commande, à tant de titres, le respect et la reconnaissance de notre pays.

La grande et salutaire pensée d'assembler à Paris, « *sous une autorité publique,* » des hommes d'élite soucieux d'unir leurs efforts dans un but d'émulation et de progrès intellectuel, est antérieure au XVII^e siècle. Placée sous le patronage des deux derniers Valois, la première Académie a été emportée par la tourmente des guerres civiles, entraînant avec elle et le résultat de ses travaux et les espérances qu'ils autorisaient à concevoir. A l'aurore du grand siècle, lorsque des jours moins funestes se levèrent pour la France meurtrie et dévastée, on put mesurer

l'étendue des ruines sur lesquelles on avait à gémir dans le domaine des choses de l'esprit. Rien ne subsistait plus de ce qui avait fait l'orgueil et la gloire de nos pères : lettres, sciences et arts, tout avait été submergé dans la tempête qui avait ébranlé le trône. La langue nationale elle-même s'était modifiée au point de rendre presque illisibles des œuvres qu'on acclamait naguère avec un incroyable enthousiasme.

Cette scission violente dans la trame de nos destinées littéraires explique la difficulté qu'on rencontre à recueillir des informations sur la Compagnie qui a précédé de plus d'un demi-siècle celle du Cardinal de Richelieu et dont le grand titre d'honneur est d'avoir suggéré à ce prélat la pensée de fonder l'Académie Française.

L'*Académie de Poésie et de Musique*, établie par Baïf sous Charles IX et relevée par Pibrac, en 1576, sous le titre d'*Académie du Palais*, est à peine mentionnée dans nos annales et n'a jamais été l'objet d'une étude spéciale (1). L'indifférence de la génération qui suivit l'époque troublée de la Ligue pour les lettres de la Renaissance, son souverain mépris pour des renommées qu'elle prétendait non seulement surpasser mais effacer, sont, sans doute, les principales causes des regrettables lacunes que nous avons eu si souvent à déplorer dans le cours de nos investigations. La perte du texte original des *Vies des Poètes François* de Colletet, détruit dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre par la Commune de Paris en 1871 (2), nous a privés également d'une source de renseignements précieux sur cette Académie dont le père de Colletet avait été membre titulaire. Nous nous sommes efforcés de combler ce vide en recherchant, en consultant et en comparant les passages des rares auteurs contemporains qui traitent de la fondation littéraire et scientifique des derniers Valois. Il nous a été donné, en outre, de trouver à la Bibliothèque Royale de Copenhague un manuscrit qui jette sur ce sujet une vive clarté : il contient, en effet, dix-sept discours pour la plupart inconnus et inédits qui ont été prononcés à l'Académie du Palais, en présence de Henri III, par Ronsard, par Desportes, par Amadis Jamyn et leurs émules. Ces documents, joints à ceux que les

(1) « Ce point d'histoire littéraire est encore à traiter. » (*Pontus de Thiard*, par M. Jeandet, in-8, 1860, p. 46, note 1.

(2) On a réuni à la Bibliothèque nationale et ailleurs un certain nombre de copies des *Vies* de poètes écrites par Colletet, mais celle de Baïf paraît être irrévocablement perdue. M. de Rochambeau, dans sa *Famille de Ronsard*, n'en donne qu'un court fragment.

recueils imprimés du temps ont pu nous fournir, formeront à la fois les pièces justificatives et le corollaire de cet ouvrage.

Avant d'aborder l'examen de l'Académie Française du xvi^e siècle, il est toutefois indispensable d'entrer dans quelques détails préliminaires de nature à faire saisir comment cette pensée de fondation académique, appelée dans l'avenir à porter des fruits si abondants, a pu germer et grandir sur le sol national.

Nous montrerons d'abord comment le goût classique prit naissance sous le règne du prince qui, méritant le surnom de *Père des lettres françaises*, initia notre pays à l'étude de la langue et de la poésie helléniques ; nous aurons à considérer la part si importante qui doit être attribuée à Lazare de Baïf dans ce retour mémorable aux sources littéraires des anciens. La communauté de tendances et de travail qui unit Ronsard et Du Bellay à Jean-Antoine de Baïf fixera enfin notre attention. On suivra ainsi la progression d'idées qui porta plus tard ce dernier, stimulé par le génie de l'un, guidé par les conseils de l'autre et nourri avec eux dans une atmosphère intellectuelle toute imprégnée des souvenirs de l'antiquité, à choisir pour l'association qu'il créa dans le but de consacrer son œuvre de réforme linguistique et prosodique, le nom de la plus célèbre des écoles de la Grèce : l'*Académie*.

Tous les historiens soucieux du respect de la vérité ont reconnu ce que la France doit de gratitude à François I^{er}. Dans cette longue suite de souverains qui présidèrent au développement providentiel de notre pays, les uns se sont attachés à doter le royaume du prestige des armes victorieuses, les autres, par de solides alliances, ont opéré et garanti son unité. S'ils ont bien mérité de la patrie, François I^{er} a fait plus encore : il a relevé le culte délaissé des choses de l'esprit et donné, pour la première fois, aux Français le noble exemple d'un prince possédé d'une passion vraie pour les lettres et pour les arts. Cette forte et libérale impulsion dans une voie si nouvelle eut un immense résultat : elle prépara le grand siècle. Le mouvement classique qui atteignit son apogée sous Louis XIV a, en effet, pour cause première incontestable la restauration des études grecques par François I^{er}. C'est aux chefs-d'œuvre antiques dont ce monarque fit connaître et goûter les beautés à nos pères que nous devons le merveilleux épanouissement littéraire qui allait à jamais illustrer la France. « Qui donc, au début du règne de ce prince, s'écrie Galland, possédoit non pas une teinture super-

ficielle, mais les éléments de la langue grecque et même qui savoit la lire ? » (1) « Qui pourroit ne louer, dit à son tour Duchastel, celuy qui a remis les ornemens de la Grèce en vie et en vigueur, la poésie, l'histoire, la philosophie en son royaume, a fait rechercher les livres qui encore se cherchent par tout le monde et fait tous les jours ressusciter auteurs et mémorables esprits qui estoyent, il y a plus de mille ans, ensepvelis ? »

L'Université de Paris, exclusivement confinée entre les bornes immuables de la Scolastique, avait depuis longtemps abandonné l'enseignement de la littérature hellénique. Le mot fameux rapporté par Du Verdier dans la préface de la *Bibliothèque française* au sujet de l'ignorance scolaire, *Græcum est non legitur*, n'était que trop vrai ; pour sauver la cause des lettres en France, il fallait remédier au plus tôt à ce déplorable état de choses.

Jean Lascaris avait déterminé Léon X à fonder à Rome un « *Gymnase Grec* ; » le flamand Busleiden avait ouvert également, à Louvain, sa ville natale, un *Collège des trois langues antiques* dont la direction fut confiée à Erasme. Guillaume Budé, que ce dernier surnommait *le prodige de la France*, s'inspirant de leur exemple, proposa au Roi d'instituer, à côté de l'Université, un enseignement supérieur de linguistique subventionné par l'Etat. Nous n'insisterons point sur cette fondation glorieuse, entreprise par François I^{er} avec tant d'enthousiasme qu'il en fit, de l'aveu même de Budé, son œuvre propre et personnelle : « Ce projet (de la fondation du Collège royal) qui doit éterniser la mémoire de votre règne, écrit Budé au Roi, *c'est vous, Sire, qui l'avez conçu de vous-mesme ; aucun de nous ne peut réclamer l'honneur de vous l'avoir suggéré. Ces sollicitations, que j'ai peut-être poussées jusqu'à l'importunité, c'est vous, c'est vous qui m'avez chargé de vous en importuner, c'est vous qui m'avez commandé de vous rappeler sans cesse un établissement dont l'utilité vous avait tant frappé* » (2).

« Avant François I^{er}, dit Brantôme, l'ignorance tenoit lieu quelque peu en France, encore qu'il y eust certes des gens sçavans, mais ils estoient clair-semez et ne produisoient de si belles moissons de sçavoir comme l'on vit après qu'il eust érigé ces doctes Professeurs royaux, lesquels il fut très-curieux de rechercher par toute l'Europe, comme un Tusan,

(1) *Oraison funèbre de François I^{er}*, par Pierre Galland.

(2) *Commentaires sur la langue grecque* de Budé. Dédicace au Roi.

Strazel, Vatable, Postel et autres, tant Grecs qu'Hébreux et Latins jusques à les envoyer pèrergriner aux régions estrangères à ses despens, comme ce grand voyageur Postel et autres, pour faire rechercher des livres à nous inconnus et papiers et instrumens de l'antiquité » (1).

L'influence salutaire des goûts littéraires du prince ne s'arrêta point au seuil des établissements scolaires : les barrières du Louvre elles-mêmes s'abaissèrent bientôt devant elle. Sous peine d'encourir la disgrâce du maître, les hommes de cour durent s'efforcer d'acquérir les lumières qui leur faisaient défaut ou du moins de dissimuler l'ignorance honteuse dont ils s'étaient longtemps parés comme d'un apanage de leur qualité (2). Quelques-uns d'entre eux se distinguaient par une instruction d'autant plus appréciée de François I^{er} qu'elle était plus rare dans leur condition ; c'est à ce groupe d'élite qu'appartenait un personnage dont le nom et le caractère méritent, à divers titres, d'attirer et de fixer notre attention : Lazare de Baïf, père du futur fondateur de l'Académie. Né au Château des Pins, près de la Flèche, en 1490, et élevé à l'Université de Padoue sous les auspices du Candiate Marc Musurus, Baïf avait rapporté de son séjour en Italie le culte de l'antiquité et une véritable passion pour la langue et pour les lettres de l'ancienne Grèce. A la fois helléniste, poète et érudit, il joignait à un esprit supérieur une instruction variée et un jugement solide qui le firent bientôt remarquer du Roi. François I^{er} l'admit dans son cercle le plus intime et daigna même l'associer à ses essais de composition poétique (3). Appelé à l'ambassade de Venise en 1529, Lazare

(1) Œuvres de Brantôme. *Vies des Hommes illustres et grands capitaines français. François I^{er}*, t. I, p. 225 et 226.

(2) *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, publiés par E. Fremy, in-12. Paris, Leroux, p. 127.

(3) A l'exemple de Pétrarque, un de ses poètes favoris, le Roi voulut un jour chanter les louanges de Laure et écrivit cette épitaphe :

En petit lieu comprins vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup de renommée :
Plume, labeur, la langue et le devoir
Furent vaincus de l'amant par l'aimée.
O gentille âme ! Estant tant estimée,
Qui te pourra louer qu'en se taisant ?
Car la parole est tousjours réprimée
Quand le subject surmonte le disant !

(*Poésies de François I^{er}*, publiées par M. Champollion. Paris, in-f°, 1846.)

Lazare de Baïf composa sur le même sujet la pièce de vers suivante :

Épitaphe de Madame Laure après celui que feist le Roy :
Amour cherchant tousjours soubz son pouvoir réduire
Ceux qu'il voit en beaulté et vertus plus reluire

de Baïf s'y rendit en 1531; le maniement des affaires de l'Etat ne l'empêcha pas de se livrer également à ses études favorites d'archéologie et de linguistique; il découvrit, dans les collections publiques et particulières, de précieux documents qui servirent de base à de savants ouvrages (1). Pendant sa résidence sur les bords de l'Adriatique, M. de

Mit jadis en avant ce qu'il eut de puissance
 Pour celle surmonter d'heureuse remembrance
 Dont le corps net et pur gist dessoubz ceste lame.
 Mais Dame Chasteté qui accompaignoit l'âme,
 Non seulement soutint l'effort de ses sagettes,
 Mais dessus triomphant les fait à toy subjectes.
 Ce que voyant la Mort, comme pleine d'envie,
 Favorisant Amour, luy vint tollir la vie,
 Et craignant que sa gloire obtint trop d'avantage,
 La print au meilleur temps de la fleur de son aage,
 Bien cuidant la priver de loyer et mérite
 Quand Renommée alors, qui les vertus hérite
 Prévoyant de la Mort l'envieuse cautelle,
 L'a voulu en l'esprit des bons rendre immortelle.
 Toutefois le vieulx Temps, ennemy conjuré
 De trop longue mémoire, avoit dict et juré
 Que, maulgré le pouvoir de la Fame glorieuse,
 Raviroit le cler nom de l'âme vertueuse:
 Et desja s'efforçoit et vouloit entreprendre
 Couvrir le sien tombeau d'oblivieuse cendre.
 Ce que Fame voyant, craignant estre vaincue
 De son vieil ennemy, qui tout débrise et tue,
 Vers le Roy prent son vol, au couraige invaincu
 Qui de tous bons effects est la targe et l'escu,
 Le priant ne souffrir que la sourde oubliance
 En si honneste lieu portast telle grevance.
 Mais, ainsi qu'il réduit chascun jour à lumière
 Infinies vertus par grâce singulière,
 Restaurast ce tombeau de si haulte structure
 Que le temps à jamais n'en peust faire jacture.
 O Fame bien heureuse ! Ame de Dieu aimée !
 Ame de qui s'estend par tout la renommée !
 Ame dont le tombeau mérite estre couvert
 Du blanc et chaste lis et du beau laurier verd !
 Ame qui as receu tant de grâce et faveur
 De celuy que l'on peut, par méritoire honneur,
 Estimer estre à tous esgal de hault pouvoir
 Et exceller sur tous en vertus et devoir,
 Dont le nom glorieux le Temps point n'estaindra
 Ne le los de ceulx là que sa plume voudra !
 Doncques et derechef heureuse je t'appelle :
 Heureuse quand tu es consacrée par elle
 A Mémoire en ce monde, après avoir acquis
 Le loyer que la mort de Jésus nous a quis.

(Poésies de Lazare de Baïf, imprimées en 1550, par Robert Estienne, à la suite de sa traduction de l'*Hécube*, d'Euripide.)

(1) V. Lazari Bayfi annotationes in legem II *De Captivis et postliminio reversis*, in quibus tractatur *De Re navali*, per autorem recognita, ejusdem annotationes

Baïf avait conçu un attachement profond pour une Vénitienne de grande race qui, en février 1532, devint mère de Jean-Antoine de Baïf, l'illustre poète de la Pléiade. L'enfant fut tenu sur les fonts de baptême de la petite église de San Mose, voisine de la Place Saint-Marc, par le Seigneur Jean Giustiniani et par Marc-Antoine Rinçon :

.... Des noms de mes parrains
Justinian et Rinçon tenant mes faibles reins,
Jean-Antoine nommé... (1).

Rentré à Paris en 1533, Lazare de Baïf fut nommé Conseiller au Parlement (2) et sut concilier avec l'exercice de ses nouvelles fonctions les travaux littéraires et scientifiques les plus suivis. Dès que l'âge de Jean Antoine lui permit de supporter les fatigues d'un voyage alors si long et si difficile, Baïf l'appela auprès de lui. Le poète décrit ainsi son arrivée en France (3) :

Moy, chétif, enfantelet tendre,
Ce croy-je encore emmaillotté

in tractatum *De Auro et Argento legato* quibus vestimentorum et vasculorum genera explicantur, his omnibus imagines ab antiquissimis monumentis desumptas ad argumenti declarationem subjunximus. Basileæ Froben, 1537.

(1) Le premier des deux parrains du fils de l'ambassadeur appartenait à l'illustre maison grecque des Giustiniani, originaire de l'île de Chio, dont l'une des branches s'était fixée à Gênes et l'autre à Venise. Par sa notoriété et par sa nationalité, Jean Giustiniani semble spécialement choisi pour servir de protecteur, de père au nouveau-né. Nous ne serions même point éloignés de penser que la mère de l'enfant appartenait à cette famille. Jean-Antoine serait ainsi d'origine grecque. Antonio de Rinçon, qui se joignit à Giustiniani dans cette conjoncture, Espagnol banni par l'empereur, s'était réfugié en France et avait été accueilli avec distinction par François I^{er}. Nommé gentilhomme de la Chambre, Rinçon avait été chargé de se rendre à Constantinople avec mission de détourner Soliman d'attaquer l'Autriche. Il passait par Venise, en 1532, pour se rendre en Turquie, lorsque Lazare de Baïf le pria de donner son nom à son fils. L'habileté de ce négociateur contribua pour une large part à l'établissement et à l'accroissement de l'influence française à Constantinople. Il fit agréer au Sultan les propositions du Roi. En 1541, Rinçon revint à Venise en vue d'engager le Sénat à entrer en alliance avec François I^{er} et Soliman contre l'Autriche. Ses efforts ayant échoué devant les craintes du gouvernement Vénitien, il passa en France afin d'exposer au Roi la situation. Muni de nouvelles instructions et accompagné de César Frégose, réfugié Génois également chargé d'une mission auprès du Sénat, il repartit, et, se rendant de Lyon en Piémont, s'embarqua sur le Pô pour atteindre Venise par la Lombardie. Le marquis du Guast, instruit de leur voyage, fit aposter sur le passage des envoyés du Roi des sbires de la garnison de Pavie qui attaquèrent leur barque le 3 juillet, à 3 milles du confluent du Pô et du Tésin, les massacrèrent et jetèrent leurs cadavres dans la rivière. Ce crime odieux fut l'occasion de la reprise de la guerre entre la France et l'Allemagne.

(2) Le Roy lui donna en outre l'abbaye de Grenetière, qu'il échangea, en 1542, contre celle de Charroux : *A tua liberalitate et sacerdotio et magistratu aucti sumus*. (Lettre adressée à François I^{er} par Lazare de Baïf, en tête de ses Œuvres).

(3) *Poésies choisies* de Baïf, publiées par M. Beq de Fouquières. *Au Roy*, p. 3.

En des paniers, je fus osté
 Pour, dur à tout ennuy me rendre,
 Hors la maternelle cité
 Où la noble postérité
 D'Antenor, dans le fond de l'onde
 (Miracle grand !) ses manoirs fonde.
 Depuis, avoué de la France,
 Mon aimé pays paternel,
 Par quinze ans d'heur continuel
 J'accompagnay ma douce enfance.

Après avoir légitimé son fils, Lazare de Baïf s'occupa de l'éducation de l'enfant avec un soin jaloux et l'entoura des maîtres les plus propres à former son esprit. Le savant Bonamy et Charles Estienne(1), médecin et ami du diplomate lui enseignèrent les éléments du latin ; le Grec Ange Vergèce l'initia à l'étude de la langue hellénique :

Je ne fû pas si tost hors de l'enfance tendre
 La parole formant, qu'il fut soigneux de prendre
 Des maîtres, les meilleurs pour, des lors m'enseigner
 Le grec et le latin, sans y rien épargner.
 Charle Etienne, premier disciple de Lazare,
 Le docte Bonamy, de mode non barbare
 M'aprint à prononcer le langage romain ;
Ange Vergèce, Grec, écrivain ordinaire
De vos grand'père et père et le vostre, ut salère
Pour, à l'accent des Grecs ma parole dresser
Et ma main sur le trac de sa lettre adresser (2).

Comme son père, Jean Antoine apprit à goûter ce charme de la mélodieuse prononciation dont les Grecs modernes ont en partie conservé la tradition. Ainsi professé, le grec n'était point cette nomenclature aride et vraiment *morte* que les écoliers savent si mal de nos jours et qui ne leur laisse, en quittant le collège, qu'un souvenir confus et détesté. L'oreille de ce jeune Vénitien doué d'un sens musical très-remarquable, fut frappée par l'euphonique cadence des vers grecs déclamés et

(1) *Poésies choisies* de Baïf. — *An Roy*.

(2) Charles Estienne, fils de Henri, fondateur de la maison, prit la direction de l'imprimerie de la rue Saint-Jean de Beauvais, lorsque son frère Robert quitta Paris pour aller s'établir à Genève et exerça la typographie avec une rare distinction. La fortune, toutefois, lui fut contraire. Emprisonné pour dettes au Châtelet, en 1561, Estienne y mourut au bout de trois années de réclusion. Parmi les principaux ouvrages qu'il a laissés, nous ne citerons que le *Trésor de Cicéron*, le *Prædium Rusticum* et le traité *De Re Hortensi*.

presque chantés par Vergèce avec l'accent natal (1). L'idiome d'Homère et de Pindare, dont l'harmonie lyrique avait subjugué le monde ancien, le séduisit à son tour : l'impression qu'il ressentit de cette union intime de la poésie et de la musique détermina sa vocation. Semblable à ces alchimistes qui, l'œil fixé sur un alambic, passaient leur existence à la recherche du grand-œuvre, Jean-Antoine de Baïf consacra sa vie entière à tenter d'assurer à sa patrie la gloire d'avoir opéré cette fusion de l'art poétique et de l'art musical qui était, selon lui, le secret du génie littéraire de l'antiquité.

En 1540, Lazare de Baïf, chargé par François I^{er} d'une mission auprès de la Diète de Spire, confia son fils aux soins du savant Toussaint, surnommé *Tussanus* ou *Tusan* (2). Il partit pour l'Allemagne accompagné de Charles Estienne et d'un Secrétaire, alors âgé de seize ans, dont le nom allait bientôt devenir illustre (3) et qui devait être plus tard le plus ardent auxiliaire de Jean-Antoine, lors de la fondation de

(1) « L'assimilation des sons *ε, η* et *ι* et des sons *υ* et *ο* entre eux, qui caractérise la prononciation des Grecs modernes, écrit M. Egger, est très ancienne. La confusion de tous ces sons divers, désignée sous le nom d'*iotacisme*, date du VIII^e siècle. *L'accent des Grecs modernes est l'accent antique*, donc doit être préféré. L'accent des langues néo-latines, que nous appliquons au grec, défigure les mots. Là-dessus une réforme est désirable. » (*L'Hellénisme en France*, par M. Egger, t. I, p. 469).

(2) *Toussaint*, qui fut avec Budé et Danès l'un des premiers et des plus savants professeurs de langue grecque du Collège Royal, élevait chez lui des jeunes gens des meilleures familles de province, venus pour prendre leurs *degrés* dans la célèbre Université de Paris :

Là les de Beaune estoient, qui leur belle nature
Y ployèrent un temps sous bone nourriture
Pour estre quelque jour vos loyaux conseillers
Faits évesques tous deux et tous deux chanceliers,
L'un du duc d'Alençon, l'autre de vostre mère.
Là venoit Robertet, qui, vostre secretère,
Sieur de Fresne, mourut, et là d'autres assez
Qu'aujourd'huy regretons, la pluspart trespassez.
Là quatre ans je passay, façonnant mon ramage
De grec et de latin et de divers langage
(Picard, Parisien, Tourangeau, Poitevin,
Normand et Champenois), mellay mon Angevin.

(3) Baïf signalait plus tard le fait en ces termes à Charles IX, en lui rappelant la mémoire de son père,

... Qui, alors,
Alloit ambassadeur pour vostre ayeul, dehors
Du royaume, en Almagne, et menoit en voyage
Charle Estienne et Ronsard, qui sortoit hors de page :
Estienne, médecin qui bien pensant estoit,
Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettoit.

(*Œuvres en rymes*, de J. A. de Bayf. Paris, Lucas Breyer, in-8, 1583, p. 1.)

l'Académie. Pierre de Ronsard, fils d'un maître d'hôtel du Roi, avait déjà rempli en Ecosse diverses missions au nom du prince Charles, duc d'Orléans, troisième fils de François I^{er}, et de sa sœur Magdeleine de France, épouse de Jacques Stuart, Roi d'Ecosse :

D'Escosse retourné, je fus mis hors de page
Lors qu'à peine seize ans avoient borné mon aage
Que, l'an cinq cent quarante, avec Baïf, je vins
En la Haute Allemagne où, dessous luy, j'apprins
Ce que vaut la vertu.

Ronsard composait déjà de petits vers d'un tour vif et ingénieux, mais les principes de l'esthétique des anciens et les types de l'idéale beauté de forme dont la littérature grecque est restée le modèle achevé, lui étaient jusqu'alors demeurés étrangers. L'enthousiasme de Lazare de Baïf et de Charles Estienne pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité ouvrit de lumineux horizons à ce jeune homme dans l'âme duquel sommeillait encore le génie. « En ce voyage et sous un si grand personnage, écrit Claude Binet, bien que la jeunesse soit toujours esloignée de toute studieuse occupation pour les plaisirs volontaires qui la maïtrisent, si est-ce que, dès son enfance, ayant toujours estimé l'estude des bonnes lettres, l'heureuse félicité de la vie et sans laquelle on doit désespérer de pouvoir jamais atteindre au comble du parfait contentement, il commença à observer curieusement les choses les plus remarquables. Il apprit en peu de temps la langue allemande, ayant l'esprit capable de toutes disciplines, *qu'il façonna beaucoup en la compagnie d'un si sçavant personnage, que les plus doctes d'Allemagne recherchoient, non tant pour le rang qu'il tenoit que pour sa doctrine singulière* (1). » « Ronsard, écrit également Colletet, *apprit avec la langue allemande une infinité de bonnes choses, en la compagnie de ce docte ambassadeur* » (2).

Les heureux débuts de Ronsard dans la carrière diplomatique semblaient lui assurer un brillant avenir lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui, en le laissant frappé d'une légère mais incurable surdité, vint

(1) *Vie de Ronsard*, par Claude Binet, insérée dans le t. IX de la 10^e édition des *Œuvres* de Ronsard, donnée en 1597 par Léger Delas, chez la veuve de Gabriel Buon, p. 117.

(2) *Vie de Ronsard*, par Colletet, V. *Œuvres inédites de Ronsard*, recueillies et publiées par M. Blanchemain. Paris, Aubry, in-12, 1855, p. 27.

imprimer une autre direction à ses idées. Après avoir été pendant quelque temps attaché à la mission de son cousin M. de Langey, Vice-Roi du Piémont, l'état précaire de sa santé le força à rentrer à Paris et le détermina à s'adonner exclusivement aux lettres. Lazare de Baïf, qui l'avait précédé dans la capitale, devait être encore pour lui, dans cette voie nouvelle, un guide aussi sûr qu'éclairé. Préférant le commerce des esprits les plus distingués de son temps à ces vains honneurs attachés aux grandes charges dont le Roi l'avait honoré, M. de Baïf avait repris avec joie ses fonctions de magistrat et ses habitudes de travail. Désireux de se ménager une retraite laborieuse, il avait fait construire sur la contrescarpe du fossé de l'enceinte de Philippe-Auguste, à l'entrée du faubourg Saint-Marcel, une maison qui resta longtemps célèbre et dont nous aurons bientôt à reparler. Un cercle intime et choisi de poètes, de philologues et d'hellénistes s'y réunissait sous sa présidence. Les uns traduisaient les œuvres des anciens auteurs ; d'autres se livraient à l'imitation des classiques, soit en prose, soit en vers grecs, latins et français ; d'autres enfin, représentant l'élément critique, discutaient la valeur des œuvres nouvelles soumises à leur examen et donnaient leur avis motivé sur l'interprétation des textes controversés :

« Il falloit voir, écrit un contemporain, de quelle ardeur on se communiquoit l'un à l'autre ces belles inventions ou imitations, quelle délectation c'estoit de faire des vers latins et grecs et comment alors le cœur aiguisoit la main et la main aiguisoit la plume. »

Lazare de Baïf avait donné pour précepteur à son fils un des hellénistes les plus distingués du temps, le poète Jean Disnematin surnommé *Auratus*, d'*Aurat* ou *Dorat*. Ronsard, invité à partager ces leçons, contracta une étroite amitié avec Jean-Antoine, plus jeune que lui de huit années et, grâce aux conseils d'un maître aussi habile, répara bientôt les lacunes de son éducation première. M. de Baïf avait conçu pour Dorat tant de confiance et d'estime que, lorsque le savant professeur fut nommé principal du Collège de Coqueret, il n'hésita point à se séparer de Jean-Antoine pour le laisser sous sa direction.

Ronsard venait de perdre son père. Loin de redouter l'austérité d'une existence si différente de celle qu'il avait menée jusqu'alors, il s'enferma également dans la sombre et rigide maison scolaire fondée au xv^e siècle par Nicole Coqueret ou Cocquerel, au Mont Saint-

Hilaire, sur une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne (1).

Aux soins aussi délicats qu'éclairés du logis paternel, succédait, pour les deux jeunes gens, un régime d'une austérité toute monastique. Henri de Mesmes, leur contemporain et leur ami (2), nous a laissé, dans ses curieux *Mémoires*, la description suivante de la rude discipline des Universités du XVI^e siècle :

« Nous estions debout à quatre heures et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux études, nos gros livres sous le bras, nos escrivoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusques à dix heures sonnées, sans intermission ; puis venions disner après avoir en haste conféré demie heure ce qu'avions écrit des lectures. Après disner nous lisions, par forme de jeu, Sophoclès ou Aristophanus ou Euripidès et quelquefois de Démosthenès, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure, aux études ; à cinq aux logis à répéter et voir dans les livres les lieux allégués jusqu'à six. Puis nous soupions et lisions en grec ou en latin. Les festes, à la grand'messe et vespres : au reste du jour, un peu de musique et de promenoir. Quelquefois nous allions disner chez nos amys paternels qui nous invitoient plus souvent qu'on ne nous y vouloit mener. »

Ronsard avait déjà vingt ans, Baïf n'en comptait que douze ; mais leur affection mutuelle sut aplanir, dans leur communauté de travail, les obstacles qu'aurait pu susciter entre eux la différence d'âge et l'inégalité d'instruction. Baïf apprenait le grec à Ronsard et Ronsard initiait Baïf à la poésie française.

(1) Ce Collège était situé rue Chartière, dans l'ancienne « basse-cour » du séjour de Bourgogne, qui depuis devint le Collège de Reims, dont les bâtiments sont actuellement affectés à l'École préparatoire de Sainte-Barbe. Son fondateur, Maître Nicole Coqueret, originaire de Montreuil-sur-Mer, était professeur dans cette maison qu'il avait louée. Il s'en rendit propriétaire « par subtilité de locataire, » selon Du Breul (*Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, livre II, p. 732). Coqueret vendit la maison à Simon du Guast, qui la laissa à son neveu Robert. Cette succession donna lieu à de longs procès. Le Collège de Coqueret, fondé au XV^e siècle, fut supprimé vers la fin du siècle suivant.

(2) Lorsque Henri de Mesmes sortit du Collège de Bourgogne, à l'âge de 13 ans, il avait composé plus de 2,000 vers grecs tres-admirés des savants et pouvait réciter Homère par cœur d'un bout à l'autre. De Mesmes venait souvent avec Maludan, son précepteur, à l'hôtel de Baïf : « J'étois bien veu des premiers hommes du temps, écrit-il dans ses *Mémoires* avec un legitime orgueil, et mon précepteur me menoit quelquefois chez *Lazarus Baifius*. » Cet enfant prodige devint l'un des hommes d'État les plus distingués et en même temps les plus honnêtes de son siècle. (Voir les *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, par E. Fremy. Un vol. in-12. Paris, E. Leroux, p. 137.)

« Ronsard ayant sceu, écrit Claude Binet, que Dorat alloit establir une académie au Collège de Coqueret duquel on luy avoit baillé le gouvernement, ayant sous sa charge le jeune Baïf, il délibéra de ne perdre une si belle occasion et de se loger avec luy : car ayant jà esté comme charmé par Dorat du phyltre des bonnes lettres, il vid bien que, pour sçavoir quelque chose et principalement en la poésie, il ne faloit seulement puiser l'eau ès rivières des Latins mais recourir aux fontaines des Grecs. Il se fit compaignon de Jean Anthoine de Baïf, et commença à bon escient par son esmulation à estudier.... Vray est qu'il y avoit grande différence, car Baïf estoit beaucoup plus avancé en l'une et l'autre langue, encore que Ronsard surpassast beaucoup Baïf d'âge, l'un ayant vingt ans passez et l'autre n'en ayant que douze. Néanmoins la diligence du maistre, l'infatigable travail de Ronsard et la conférence amiable de Baïf qui, à toutes heures, luy desnouoit les plus fascheux commencemens de la langue grecque, comme Ronsard, en contre eschange, luy apprenoit les moyens qu'il savoit pour s'acheminer à la poésie françoise, furent cause qu'en peu de temps il récompensa le temps perdu » (1).... Nous ne pouvons aussi oublier de quel désir et envie ces deux futurs ornemens de la France s'adonnoient à l'estude, car Ronsard, qui avoit esté nourry jeune à la cour, accoustumé à veiller tard, continuoit à l'estude jusques à deux et trois heures après minuict et, se couchant, réveilloit Baïf, qui se levait et prenoit la chandelle, et ne laissoit refroidir la place » (2).

Colletet, après avoir également tracé ce charmant tableau qui nous montre les deux jeunes poètes luttant d'ardeur et de zèle au milieu du silence des nuits à la lueur vacillante du suif incandescent, dans la petite mansarde du vieux Collège dont les murailles bordaient la triste et étroite rue Chartière, ajoute cette réflexion : « Ainsy ces deux excellents esprits travailloient à l'envy pour la gloire de leur patrie et pour la leur propre, ce qui n'estoit pas une petite satisfaction à leur docte maistre qui se tenoit bien glorieux d'avoir de si nobles disciples dont il admiroit tous les jours les progrès si avantageux... Après tant de doctes conférences, il ne faut s'estonner s'ils devinrent tous deux les plus sçavans hommes de leur siècle » (3).

(1) *Vie de Ronsard*, par Claude Binet, p. 123 et 124.

(2) *Ibidem*.

(3) Colletet, *Vie de Ronsard*, apud *Poésies inédites de Ronsard*, publiées par P. Blanchemain, p. 32.

Dès que l'instruction de Baïf et de Ronsard lui parut assez avancée, Dorat mit entre leurs mains le texte grec du *Prométhée* d'Eschyle et de l'*Hécube* d'Euripide qu'il leur fit traduire à haute voix en latin. Ronsard ne pouvait contenir son admiration : « Hé quoy, s'écriait-il, m'aviez vous caché si longtemps tant de richesses ? » Poussé par l'ardeur qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait, le jeune poète s'appliquait à approfondir non seulement les tragiques, mais Homère, Pindare et l'obscur Lycophron. « Il se rendit aussi, dit Colletet, auditeur du docte Adrien Turnèbe, lecteur du Roy et l'ornement des bonnes lettres. Et ce fut sous la discipline de cet excellent maistre qu'il se mist à feuilleter si exactement tout ce que l'antiquité a de rare et de beau, voir mesme tout ce qu'elle a de plus secret et de plus caché, que l'on pust dire de luy qu'en peu de temps il eust assez d'adresse et de force d'esprit pour *se naturaliser dans Athènes et dans Rome.* » Bientôt même, la version littérale ne lui suffisant plus, Ronsard chercha à imiter ces auteurs anciens en s'assimilant les tours, les traits, les épithètes qui l'avaient le plus frappé (1). « Il s'adonnoit souvent, écrit Binet, à faire quelques petits poèmes où paraissoit dès lors je ne sçay quoy du magnanime caractère de son Virgile, premiers essais d'un si brave ouvrier. Quand Dorat eut veu que son instinct se déceloit à ces petits échantillons, il luy prédit qu'il seroit, quelque jour, *l'Homère de la France* » (2).

(1) Ronsard a rappelé ces premières études dans le passage suivant :

Puis-je entonner un vers
 Qui raconte à l'univers
 Ton los porté sur son aile,
 Et combien je fus heureux
 De ta féconde mamelle :
 Sur ma langue, doucement,
 Tu mis, au commencement,
 Je ne sçay quelles merveilles
 Que vulgaires je rendy
 Et premier les espandy
 Dans les françoises oreilles.

Jean-Antoine de Baïf n'était pas moins reconnaissant que Ronsard envers le grand esprit qui les avait initiés tous deux à l'intelligence de l'antiquité ; il écrivait plus tard à Dorat :

A peine estant hors du berceau
 Je ne tairay qu'en mon enfance
 Au bord du chevalin ruisseau
 J'allay voir des Muses la dance
 Par toy, leur saint prestre, conduit
 Pour estre à leurs festes instruit.

(2) *Vie de Ronsard*, par Claude Binet, p. 124.

Pendant que Jean-Antoine et Ronsard rivalisaient de courage et d'énergie au Collège de Coqueret, Lazare de Baïf continuait à leur donner, dans sa retraite des Fossés Saint-Victor, le grand et salutaire exemple d'un infatigable travail. Trois années avant sa mission en Allemagne, en 1537, il avait publié une version française en vers de l'*Electre* de Sophocle qui avait obtenu l'approbation unanime des hellénistes les plus érudits ; son fils et Ronsard ayant soumis à son appréciation une traduction latine littérale de l'*Hécube* d'Euripide qu'ils avaient faite d'après les commentaires de Dorat, il fut frappé des beautés de cette tragédie et résolut de recommencer pour elle le travail qu'il avait précédemment accompli pour l'*Electre*. Baïf était alors vivement touché de l'état morbide du Roi auquel il avait voué une profonde gratitude. François I^{er}, miné par une fièvre incessante, errait de château en château, en proie au mal qui devait bientôt le faire succomber. Rien ne pouvait plus distraire le prince naguère si brillant, si intrépide, si curieux de disputes savantes et de fêtes magnifiques. Un incurable ennui et une mortelle tristesse s'étaient emparés de cette exubérante nature qui ne semblait créée que pour le bonheur. Catherine de Médicis elle-même, la duchesse de Bourgogne de ce Louis XIV du xvi^e siècle, « qui rioit volontiers, dit Brantôme et aussy de son naturel estoit fort joviale et aimoit à dire le mot où il y avoit à redire » (1), ne possédait plus le secret de la faire sourire.

Lorsque les premières scènes de l'*Hécube* furent écrites, Baïf pensa qu'une lecture de ce fragment au prince qui avait toujours montré un si ardent intérêt pour le progrès des lettres françaises opérerait peut-être sur son esprit une diversion favorable. François I^{er} accueillit avec plaisir cette proposition ; il loua beaucoup l'ouvrage qu'il jugeait appelé à un grand succès et fit promettre à l'auteur de le terminer. Nous citerons le passage suivant de la lettre que M. de Baïf adressa au Roi en lui envoyant le manuscrit de sa dernière œuvre littéraire. « Les tragédies, écrit-il, ont été inventées pour remonstrer aux Roys et grands Seigneurs l'incertitude et lubrique instabilité des choses temporelles afin qu'ils n'ayent confiance qu'en la seule vertu... afin qu'en prospérité ils ne s'élèvent par trop et provoquent malheur en abusant de leur fortune et aussy en adversité n'ayent le cueur abaissé

(1) *Vies des Dames illustres*, de Brantôme. *Catherine de Médicis*. Edition Sambix, Leyde, 1655, p. 48 et 49.

ne failly à l'exemple de plusieurs vertueux princes qui jamais, pour quelque envie que Fortune ait porté à leur gloire et pour quelque affliction qu'ils ayent soustenue, n'ont aucunement fléchy, laissant preuve à la postérité que la vertu peult bien estre affligée mais non vaincue, comme, Syre, on le peult véritablement et sans flaterie dire de vous. Or est-il, Syre, que, quelques jours passez, me retrouvant en ma petite maison, *mes enfans* (1), tant pour me faire apparoir du labour de leur estude que pour me donner plaisir et récréation, m'apportoient chascun jour la lecture qui leur estoit faicte par leur précepteur de la tragédie d'Euripide nommée *Hecuba*, me la rendant de mot à mot de grec en latin. Laquelle, pour la sublimité du style et gravité des sentences que je trouvay, il me prinist envie, Syre, de la mettre en nostre langue françoise, seulement pour occuper ce peu de temps de repos à quelque honneste exercice. Et depuis, vous voyant, Syre, travaillé de maladie, pour vous donner quelque récréation, je prins la hardiesse de vous lire le commencement de ce que j'en avois tourné, que bénignement vous ouïstes et me commandastes l'achever. *Ce que j'ay fait, non tant pour l'assurance que j'ay eue de le sçavoir bien faire, congnoissant ma foible puissance, que pour le désir de vous obéir; car trop plus m'a aidé l'efficace de vostre commandement que ne m'a empesché la congnoissance de mon infirmité au parachèvement de la traduction de ceste tragédie; laquelle, Syre, très-humblement je vous présente en espérance que, de vostre accoustumée bonté et benignité, prendrez en gré le service de celuy qui n'a, en cest œuvre, prétendu autre louange ny loyer seulement de vous donner contentement et plaisir* » (2).

Le nom de M. de Baïf figure encore parmi ceux des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel qui, en 1547, assistent aux obsèques de François I^{er}; on pense qu'il mourut à la fin de l'année, suivant de près dans la tombe le prince dont la perte avait dû lui être si sensible (3). Son

(1) Cette expression prouve que l'ambassadeur se considérait comme le père de Ronsard, car on ne lui a jamais connu qu'un fils.

(2) *La tragédie d'Euripide nommée Hecuba, traduite de grec en rythme françoise, dédiée au Roy*. Paris, Robert Estienne, 1550. Dédicace de Lazare de Baïf à François I^{er}.

(3) Jean-Antoine de Baïf fit graver l'épithaphe suivante sur la tombe paternelle :

SOPORE SACRO LAZARUS BAIFIUS
DORMIT. MORI NE DIXERIS BONOS VIROS :
VIXIT, QUIESCIT : VIVUS EST NON MORTUUS.

Salomon Maigret, qu'on désignait alors sous le surnom de Salmon Macrin, père

filz publia, avec la tragédie d'*Hécube* qui n'avait point encore pu être livrée à l'impression, diverses poésies tirées des manuscrits de l'ancien diplomate et dans lesquelles on remarque de délicates pensées exprimées en fort bon style.

Lazare de Baïf a été l'un des premiers fondateurs du théâtre national français régénéré par le théâtre des Anciens. Il sut persuader à la France qu'en raison de ses origines et de son caractère propre, elle se devait à elle-même de rompre sans retour avec les traditions scéniques du Moyen Age et de réaliser l'épanouissement de ses dons littéraires en se retrem pant, comme Du Bellay le dira plus tard, « non seulement ès fontaines des Latins, mais ès rivières des Grecs. » Les tragédies de Baïf sont loin d'être sans mérite. Il s'exhale de ces œuvres, assurément encore imparfaites, je ne sais quel sauvage et enivrant parfum de la vie antique que le défaut de simplicité de notre langage actuel ne saurait rendre. L'exemple de Baïf fit école : une nouvelle littérature était fondée. Les poètes de la Pléiade et après eux ceux du siècle de Louis XIV, qui suivirent si exclusivement la même voie classique, descendent donc en ligne directe de celui que Du Bellay appelle :

Le grand Baïf qui la France décore!

M. de Baïf n'avait laissé à son fils qu'un patrimoine modique, dont l'hôtel des Fossés Saint-Victor et quelques terres en Anjou formaient les principaux éléments. Jean-Antoine se sentait seul au monde à un âge où l'on aurait encore besoin et de protection et de conseils. Le Collège de Coqueret devint pour lui la maison paternelle :

du précepteur de Catherine de Bourbon, qui périt lors de la Saint-Barthélemy, composa un éloge latin de Baïf, dont nous citerons ce fragment :

Lumen supremæ, Lazare, curiæ,
Legationis munere regiæ
Qui functus, æternum reportas
Patribus a Venetis honorem,
Turbæ imperitiæ barbara factio
Quid moliatur providus aspicias,
Quantoque conspiret furore
Artium in interitum bonarum.
Quod ni patronum res te Heliconia
Gignata fortem et vindice ni manu
Tutere, lorica trilectique
Ejus opes prope dissipatas
De disciplinis ilicet omnibus
Quas liberales jure bono vocant
Ultraque de lingua sit actum, et
Parisiæ studiis Minervæ.....

S. Sacchini Hymn., Lib. II.

il y trouva, dans le travail et dans l'amitié de Ronsard, un refuge contre l'isolement auquel il se voyait condamné. Un autre compagnon d'études vint bientôt se joindre à eux. Dans le courant de l'année 1548, Ronsard ayant fait un séjour assez prolongé à Blois, se préparait à reprendre le chemin de la capitale, lorsque les hasards du voyage lui firent rencontrer dans une hôtellerie un jeune homme qui suivait la même route que lui. Joachim du Bellay était l'un de ces cadets de grande maison que le défaut de ressources mettait dans la nécessité de se créer eux-mêmes une situation. L'illustration ne manquait point à sa famille : il était cousin de M. de Langeais et du Cardinal Du Bellay, tous deux hommes d'Etat et hommes de lettres éminents (1). En échangeant leurs idées avec l'ouverture de cœur dont la jeunesse est coutumière, Ronsard et Du Bellay reconnurent qu'ils poursuivaient le même but : ils résolurent donc de ne plus se séparer et de travailler ensemble à la régénération des lettres françaises. Admis par Dorat au Collège de Coqueret, Du Bellay se voua à l'existence laborieuse qu'avaient embrassée Ronsard et Baïf « pour, en cet heureux *triumvirat* et à la semonce des deux autres, écrit Binet, donner effect à l'ardent désir qu'ils avoient de réveiller la poésie française avant eux faible et languissante » (2). Ronsard mettait alors la dernière main à une traduction en vers du *Plutus* d'Aristophane. Dès que la pièce fut achevée, Jean Dorat, heureux et fier d'un tel disciple, s'empressa de la faire représenter dans l'enceinte même du Collège. Lancelot de Carles, Marc-Antoine de Muret, Remy Belleau, ainsi que plusieurs autres lettrés dont le nom devait s'illustrer à des titres divers et qu'on désignait, dès lors, collectivement sous ce nom familier, *la Brigade*, prirent part à cette fête de l'esprit, les uns en y remplissant un rôle, les autres à titre de spectateurs. « Ce fut, écrit Claude Binet, *la première Comédie Française jouée en France.* »

Les traductions en vers des tragédies antiques de Lazare de Baïf

(1) Quelques amis lui avaient persuadé d'aller prendre le grade de docteur ès lois à Poitiers « pour parvenir dans les emplois publics, à l'exemple de ses ancêtres, qui s'estoient avancés à la Cour par les armes ou par les saints canons ; » mais Du Bellay était né poète et l'aride étude du droit n'offrait qu'un médiocre aliment à son ardente imagination. Il quittait le Poitou, décidé à venir chercher fortune à Paris. On se souvient qu'à son retour d'Allemagne, Ronsard avait été pendant quelque temps attaché à la mission de son cousin Guillaume de Langey, alors vice-roi du Piémont. Ce souvenir favorisa sans doute les épanchements des deux jeunes gens, qu'unissaient déjà des liens de parenté.

(2) *Vie de Ronsard*, par Binet.

si estimées des savants, n'avaient jamais vu le jour. On avait jusqu'alors redouté d'affronter le jugement du grand public qui, peu versé dans la littérature ancienne, pouvait faire un mauvais accueil à cet essai de restitution archaïque. Ces craintes ne furent point justifiées. La représentation attira une foule nombreuse et choisie. Le *Plutus* fut acclamé par tout l'auditoire. Plusieurs établissements scolaires imitèrent l'exemple de Coqueret et organisèrent une troupe dramatique dans leurs murs. Il devint de bon ton d'assister à ces fêtes universitaires et les plus grands personnages sollicitèrent la faveur d'y être admis.

Joachim du Bellay, tout en félicitant Ronsard du succès qu'il venait de remporter, crut devoir, toutefois, formuler certaines réserves. Selon lui, la langue française, dans l'état où elle se trouvait alors, était un instrument trop imparfait pour permettre une interprétation satisfaisante des chefs-d'œuvre antiques. Si l'on voulait réformer utilement le théâtre et la poésie, il était indispensable de modifier préalablement le langage en lui apportant les ressources qui lui manquaient.

Dès le commencement du xvi^e siècle cette grave question avait préoccupé des esprits solides et judicieux. Sous le règne de Louis XII, en 1509, le maître de Clément Marot, Jean Lemaire de Belges, dans son *Illustration des Gaules*, avait inauguré le mouvement; Palsgrave à Londres et Dubois (1) à Paris en 1530 et 1531, dans leur *Grammaire Française*, Florimond (2), vers 1533, dans son *Traicté de l'orthographe*, Etienne Dolet, dans son *Traicté des accents* et Meigret (3) dans le *Traicté touchant l'usage commun de l'écriture* et le *Traicté de la Grammaire Françoisse*, s'étaient également posés en champions du grand combat linguistique pendant le règne de François I^{er} (4).

(1) On lui doit l'idée de l'accent aigu sur l'e.

(2) L'invention de l'apostrophe est due à Florimond.

(3) Meigret voulait déjà qu'on écrivît le français comme on le prononce; il établit que le j consonne devait être distinct de l'i voyelle, emprunta la cédille à la langue espagnole et la fit universellement adopter en France. Il y eut une véritable guerre épistolaire entre les *Meigrétistes* et les *anti-Meigrétistes*. « Le premier qui, de nostre temps, écrit Pasquier à Ramus, prit ceste querelle en main contre la commune, fut Louys Meigret et après luy Jacques Pelletier, grand poëte, arithméticien et bon médecin... à la suite desquels vint Jean-Antoine de Baif, amy commun de nous deux, lequel apporta encores des règles et propositions plus estroites et finalement vous, pour clore le pas, avez fraîchement mis en lumière une grammaire françoise en laquelle avez encores adjoucté une infinité de choses du vostre, plus estranges que les trois autres: je dy nommément plus estranges car plus vous fourvoyez de nostre ancienne orthographe et moins je vous puis lire. » (*Lettres de Pasquier à Ramus*, Livre III, p. 56, lettre iv.)

(4) Ce prince si éclairé seconda leurs efforts de tout son pouvoir: l'Ordonnance

La voie frayée par ces philologues fut suivie par Du Bellay avec une autorité et un éclat sans pareils, et sa *Deffence et Illustration de la langue françoise*, publiée en 1550 (1), fit partout connaître et acclamer le jeune auteur. L'examen sommaire de cet ouvrage qui devait être, dans la suite, considéré comme le code de la Pléiade et de l'Académie des Valois, se rattache directement à l'objet de ce travail. Si, en effet, Lazare de Baïfet les savants de son entourage ont été, en France, les premiers représentants de l'esprit classique qui devint plus tard l'esprit académique, il est incontestable que Du Bellay, par ce manifeste, assura la continuité de leur entreprise ; grâce à lui, la nouvelle école adoptera désormais notre idiome national, tout en maintenant pour base fondamentale de son programme l'imitation des Anciens. Rappelons néanmoins avec M. Nisard, que, dans la *Deffence et Illustration de la Langue Françoise*, l'ordre et la logique laissent parfois à désirer : « Du Bellay y confond, dit-il, dans une proscription commune et ceux qui, par dédain de la langue vulgaire, écrivaient en latin et ceux qui écrivaient en français sans études grecques et latines » (2).

L'auteur, déplorant l'abandon dans lequel la langue française est tombée, cherche à en déterminer la cause afin d'y remédier. Selon lui, cette belle langue que le précepteur du Dante, Brunetto Latini, avait jadis qualifiée de « *moult délectable langaige*, » n'a été délaissée par les savants qu'en raison d'une pauvreté due à l'ignorance de nos écrivains anciens et modernes qui n'ont pas su lui assurer les richesses de l'antiquité grecque ou latine. Du Bellay, pour justifier cette assertion, ne pouvait manquer de s'appuyer sur des exemples contemporains. A l'exception, en effet, de Lemaire de Belges dont les tendances classiques étaient manifestes, Marot, Saint-Gelais et leur groupe avaient puisé la plupart de leurs inspirations chez Guillaume de Lorris, chez Alain Chartier, chez les écrivains de l'école gothique et non chez ceux d'Athènes ou de Rome qu'ils ne connaissaient pas ou qu'ils connaissaient mal. Cette tendance exclusive qui nous semble aujourd'hui, à divers points de vue, digne d'intérêt, offrait alors de grands dangers.

de 1540 prescrivant qu'à l'avenir le français remplacerait le latin dans les actes d'administration publique en reste une preuve mémorable.

(1) Ainsi que le fait observer M. Blanchemain, le privilège de L'Angelier pour la publication de la *Deffence et Illustration de la langue françoise* et pour l'*Olive*, est daté du 20 mars 1548. Le *Recueil de poésies* n'a paru qu'en 1549, chez le même éditeur ; mais comme l'année commençait alors à Pâques, on doit lire 1549 pour les deux premiers ouvrages de Du Bellay et 1550 pour le troisième.

(2) *Histoire de la Littérature française*, par M. D. Nisard, p. 332 et 333.

Contraire aux lois du développement naturel et progressif des lettres dans un pays de race latine, elle rendait tout progrès, tout perfectionnement impossibles. Quand les jeunes poètes de la Brigade eurent appris la langue grecque, depuis si longtemps ignorée en France, ils se passionnèrent pour les chefs-d'œuvre dont leur goût délicat appréciait toutes les beautés. A l'admiration des Anciens succéda naturellement chez eux le désir d'égaliser leur gloire littéraire. Ils atteindront ce but, déclare Du Bellay, en se livrant à une étude approfondie des écrits des maîtres de l'antiquité complétée par une sage réforme linguistique permettant de les faire renaître dans un idiome grave, noble et harmonieux ; du Bellay reconnaît que de notables efforts ont déjà été tentés de son temps, sur l'initiative de François I^{er}, pour généraliser, épurer, régler et orner la langue dite *vulgaire* : « à qui, après Dieu, écrit-il, rendrons nous grâces d'un tel bénéfice, sinon à nostre feu bon *Roy et Père* François Premier de ce nom et de toutes les vertuz ? Je dy *premier*, d'autant qu'il a, en son noble royaume, *premièrement* restitué tous les bons ars et sciences en leur ancienne dignité, et si à nostre langage, auparavant scabreux et mal poly, rendu élégant et non tant copieux qu'il pourra bien estre pour le moins interprète de tous les autres, et qu'ainsi soit, philosophes, historiens, médecins, poètes, orateurs grecz et latins ont appris à parler françois » (1). Malgré les améliorations qu'il constate, Du Bellay ajoute, toutefois, que bien des progrès restent à réaliser. Comment arriver à doter notre langue des qualités qui distinguent les langues mortes ? Quelle voie le poète doit-il suivre afin de s'assimiler les beautés des œuvres antiques ? Du Bellay lui recommande de n'user qu'avec une extrême réserve de la traduction qui, malgré les soins qu'elle exige, est néanmoins condamnée à rester toujours si fort au-dessous du texte original ; il *défend* même de traduire certains auteurs dont, selon lui, le génie particulier échappe, par sa nature même, à toute reproduction étrangère. « O Apollon ! O Muses ! dit-il en s'adressant aux traducteurs téméraires, profaner ainsi les sacrées reliques de l'antiquité ! » Pour former le goût et pour polir la langue, il propose, comme Lazare de Baïf, de recourir, non pas à la version mais à l'*imitation* des Anciens. On peut invoquer de mémorables exemples en faveur de ce système. Cicéron n'importa-t-il

(1) La *Deffence et Illustration de la langue françoise*, par Joachim Du Bellay, édition Ackermann. Paris, in-8, 1839, p. 85.

point à la fois chez les Romains la logique de Platon, la fougue de Démosthène et la grâce d'Isocrate? (1) Virgile, dans ses poèmes admirables, ne sut-il pas réunir les qualités si diverses répandues dans les ouvrages d'Homère, d'Hésiode et de Théocrite? Mécène avait prié Horace de transporter dans la langue latine les différents mètres dont s'étaient servis en Grèce Archiloque, Alcée et Sapho, et l'on sait que c'est à cette *imitation* que nous devons les *Odes* du poète de Tibur. Mais l'auteur qui s'inspire des classiques doit bien mesurer ses forces avant de commencer son ouvrage. Il ne saurait apporter trop de discernement dans le choix de son modèle et dans la forme qu'il veut donner à son œuvre (2). Qu'en puisant à ces sources pures, il ait soin de bien s'assimiler les emprunts qu'il fait et de les rendre siens, « autrement son imitation semblerait celle du singe. Ly donques et rely, premièrement, ô poète futur, fucillette de main nocturne et journalle (3) les exemplaires grecz et latins, s'écrie encore Du Bellay avec Horace... Et puis me laisse toutes ces vieilles poésies françoyses aux Jeuz Floraux de Thoulouze et au Puy de Rouan, comme *Rondeaux, Ballades, Vyrelys, Chantz Royaulx, Chansons* et autres telles épiisseries qui corrompent le goust de nostre langue et ne servent sinon à porter témoignage de nostre ignorance. Jète toy à ces plaisans *Epigrammes* non point comme font aujourd'huy un tas de faiseurs de contes nouveaux qui, en un *Dixain*, sont contens n'avoir rien dict qui vaille aux neuf premiers vers pourveu qu'au dixiesme il y ait le petit mot pour rire, mais à l'imitation d'un Martial ou de quelque autre bien approuvé, ou, si la lascivité ne te plaist, mesle le profitable avec le doulz. Distile avecques un style coulant et non scabreux ces pitoyables *Élégies*, à l'exemple d'un Ovide, d'un Tibule et d'un Properce, y entremeslant quelquefois de ces fables anciennes, non petit ornement de poésie; chante moy ces *Odes* incogneues encor de la Muse françoyse d'un luc (4) bien accordé au son de la lyre grecque et romaine et qu'il

(1) *La Défence et Illustration de la langue françoise*, p. 89.

(2) Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus et versate diu quid ferre recusent
Quid valeant humeri...

(Œuvres d'Horace, annotées par Denis Lambin. Lyon, in-8, 1561. *De Arte Poetica*, p. 482.)

(3) Vos, exemplaria græca
Nocturna versate manu, versate diurna.

(Ibidem)

(4) Luth.

n'y ait vers ou n'aparoisse quelque vestige de rare et antique érudition... Quant aux *Epistres* ce n'est un poëme qui puisse grandement enrichir nostre vulgaire, pource qu'elles sont volontiers de choses familières et domestiques, si tu ne les voulois faire à l'imitation d'*Elégies*, comme Ovide, ou sententieuses et graves comme Horace. Autant te dy-je des *Satyres* que les François, je ne scay comment, ont appelées *Coqz à l'Asne*, ès quels je te conseille aussi peu t'exercer... Sonne moy ces beaux *Sonnets*, non moins docte que plaisante invention italienne conforme de nom à l'*Ode*... Chante moy, d'une musette bien résonnante et d'une fluste bien jointe, ces plaisantes *Ecclogues*, rustiques à l'exemple de Théocrite et de Virgile, marines, à l'exemple de Sennezar gentilhomme néapolitain... Quant aux *Comédies* et *Tragédies*, si les Roys et les Républiques les vouloient restituer en leur ancienne dignité, je seroy bien d'opinion que tu t'y employasses, et, si tu le veux faire *pour l'ornement de ta langue*, tu sçais où tu en doibs trouver les archétypes » (1).

Après avoir formulé cette curieuse énumération des différents genres de poésie que les jeunes auteurs devaient chercher à s'approprier, Du Bellay se montre vivement préoccupé du côté matériel et grammatical de sa réforme. Pour apporter à la langue française la richesse qui lui manque et l'élever ainsi au rang d'*idiôme savant*, il réclame l'introduction de mots nouveaux formés du grec et appuie encore cette innovation sur l'exemple des Anciens (2).

« Je voudroys bien, écrit-il, que nostre langue feust si riche d'exemples domestiques que n'eussions besoing d'avoir recours aux estrangiers. Mais, si Virgile et Cicéron se feussent contentez d'imiter ceux de leur langue, qu'auroient les Latins outre Ennie ou Lucrèce, outre Crasse ou Anthoine?... (3) Je suis bien d'opinion que les procureurs et avocats usent de termes propres à leur profession sans rien innover. *Mais, vouloir oter la liberté à un sçavant homme qui voudra enrichir sa langue, ce seroit* restreindre nostre langaige, non encore assez riche, soubz une trop plus rigoureuse loy que celle que les

(1) *La Deffence et Illustration de la langue françoise*, p. 111.

(2) *Ibidem*, p. 115.

(3) Rappelons ce passage de l'*Art poétique* dans lequel Horace autorise toutes les audaces linguistiques de Du Bellay et de Ronsard :

In verbis etiam tenuis, cautusque serendis
Dixeris egregie, notum si callida verbum

Grecs et Romains se sont donnée, lesquels, combien qu'ilz feussent sans comparaison plus que nous copieux et riches, néantmoins ont concédé aux doctes hommes user souvent de motz non accoutumez ès choses non accoutumées. *Ne crains donques, ô poëte futur, d'innover quelques termes, avecques modestie, toutefois, analogie et jugement d'oreille et ne te soucie qui le treuve bon ou mauvais espérant que la postérité l'approuvera* (1). »

Du Bellay proclame, avec une énergique conviction, l'inéluctable nécessité du travail le plus opiniâtre et le plus assidu. Ce sentiment est, d'ailleurs, partagé par les bons esprits de tous les temps : nul ne devient un grand poëte ou un grand écrivain spontanément sans étude, sans peine, sans labeurs. « Qui veut voler par les mains et bouches des hommes, doit longuement demeurer en sa chambre ; et qui désire vivre en la mémoire de la postérité doit, comme mort en soy-mesmes, suer et trembler maintes fois et, autant que nos poëtes courtizans boyvent, mangent et dorment à leur ayse, endurer de faim, de soif et de longues vigiles. Ce sont les esles (2) dont les escriz volent au ciel » (3).

Du Bellay termine son livre en proposant pour modèle à ses contemporains deux Français, illustres par leur érudition et par leur connaissance approfondie de la littérature hellénique. Le premier de ces savants est Guillaume Budé ; l'autre est Lazare de Baïf :

« *Je ne craindray point*, dit-il au poëte, *d'alléguer encore ces deux lumières françoises, Guillaume Budé et Lazare de Baïf*, dont le premier a escrit non moins amplement que doctement *l'Institution du prince*, œuvre certes assez recommandée par le nom de l'ouvrier ; *l'autre n'a pas seulement*

Reddiderit junctura novum. Si forte necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum :
Fingere cinctutis non exaudita Cethegis
Continget : dabiturque licentia sumpta pudenter.
Et nova, fictaque nuper habebunt verba fidem : si
Græco fonte cadent, parce detorta. Quid autem
Cœcilio, Plautoque dabit Romanus, ademptum
Virgilio, Varioque ? Ego cur acquirere pauca,
Si possum invideor ? Cum lingua Catonis et Enni
Sermonem patrium ditaverit, et nova rerum
Nomina protulerit ? Licuit semperque licebit
Signatum præsentis nota producere nomen.
Ut silvæ foliis pronos mutantur in annos
Prima cadunt : ita verborum vetus interit ætas
Et juvenum ritu, florent modo nata vigentque.

(*Œuvres d'Horace, annotées par Denis Lambin. Lyon, in-8, 1561. De Arte Poetica, ad Pisones, p. 482.*)

(1) *Deffence et Illustration*, p. 115.

(2) Les ailes.

(3) *Ibidem*, p. 109.

traduict l'Electre de Sophocle quasi vers pour vers, chose laborieuse, comme entendent ceux qui ont essayé le semblable, mais, d'avantage a donné à nostre langue les noms d'Épigramme et d'Élégie avecques ce beau mot composé Aigre-doux, afin qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelque autre. Et de ce que je dy, m'a assuré un gentilhomme mien amy (1), homme certes non moins digne de foy que de singulière érudition et jugement non vulgaire, Il me semble, lecteur, amy des Muses françoises qu'après ceux que j'ay nommés tu dois avoir honte d'escrire en ta langue; mais encore, dois-tu, si tu es amy de la France voyre de toy mesme, t'y donner du tout avecques cete généreuse opinion qu'il vault mieux estre un Achille entre les siens qu'un Diomède, voyre bien souvent un Thersite entre les autres » (2).

On peut juger, d'après ces quelques extraits, du bruit que la *Deffence et Illustration de la langue françoise* dut faire dans la république des lettres. Ce livre fut plus qu'un manifeste; il fut une révolution. Exalté par les uns, décrié par les autres, Joachim du Bellay, devenu tout à coup à vingt-quatre ans, un homme célèbre, ne put jouir longtemps de sa renommée naissante. Appelé à Rome vers la fin de 1550 par son parent, le cardinal du Bellay, il quitta la France en confiant à ses amis de la *Brigade* le soin de publier un recueil d'*Odes* et de *Sonnets*. Cet ouvrage intitulé l'*Olive*, pseudonyme cachant le nom de sa maîtresse issue de l'ancienne famille parlementaire des Viole, bien qu'écrit dans un style qui, selon Binet, « sentoit encore quelque chose de rance et du vieux temps, » affirmait, malgré ses défauts, l'incontestable talent poétique de l'auteur auquel il valut le titre d'*Ovide François*. L'apparition des *Odes* et des *Amours* de Ronsard, qui n'avait encore donné au public que quelques pièces officielles, vint bientôt porter à leur comble la vogue et la notoriété du jeune poëte. « Jamais, s'écrie de Thou, pareil génie ne s'étoit révélé au monde depuis le siècle d'Auguste ! » Jean-Antoine de Baïf prenait également une part très-active aux travaux de la *Brigade*. Dès 1551, il avait fait imprimer des quatrains traduits de distiques latins, ainsi qu'une *Ode* et une *Épitaphe* qui parurent dans le *Tombeau de Marguerite de Navarre*. L'année suivante, il composa le petit poëme intitulé le *Ravissement d'Europe*, longtemps attribué à Lazare de Baïf. Ses *Amours de Méline*, poésies consacrées à la louange d'une amante imaginaire, avaient déjà été très-

(1) Il fait sans doute allusion à Jean-Antoine de Baïf.

(2) *La Deffence et Illustration de la langue françoise*, p. 132.

remarquées des lettrés; mais dans les *Amours de Francine* qu'il publia trois ans plus tard, son talent prend tout à coup un caractère d'exquise délicatesse de forme et de grande élévation de pensée; la pièce intitulée *O ma belle rebelle*, entre autres, est demeurée célèbre. Les trois coryphées de la jeune école restèrent émules sans devenir rivaux. M^{lle} de Gennes, la *Francine* de Baïf; M^{lle} du Pré, la *Cassandre* de Ronsard; M^{lle} Viole, l'*Olive* de du Bellay, étaient leurs Béatrices. « Chacun d'eux, écrit Pasquier, avoit sa maîtresse qu'il magnifioit et chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers. Ce fut une belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance..... Vous eussiez dict que ce temps là estoit du tout consacré aux Muses. »

Ici doit s'arrêter l'étude préliminaire que nous avons consacrée à l'exposé des causes diverses qui ont amené la formation du groupe classique dont va naître l'Académie des derniers Valois. Lazare de Baïf et ses amis établissent ce principe que les lettres françaises ne peuvent se régénérer que par l'imitation des modèles de l'antiquité. Jean-Antoine, son fils, Ronsard et la Brigade unissent leurs efforts pour étendre, en l'affirmant, le mouvement de retour aux sources grecques et latines. Joachim du Bellay dans sa *Deffence et Illustration de la langue françoise*, vient enfin édicter les lois de la réforme littéraire.

La lourde tâche, assumée par l'école nouvelle était cependant loin d'être accomplie : il s'agissait d'asseoir son œuvre sur des bases solides et inébranlables. Baïf crut y parvenir en introduisant de profondes et radicales modifications dans l'orthographe et dans la versification françaises. Notre attention se portera désormais sur l'examen de la réforme linguistique et prosodique que le poète se flattait d'imposer à la France et sur l'Académie qu'il fonda pour en assurer l'application.





Sans qu'il falloit que l'homme engendre de la Terre
 En Terre retournast & qu'enuoyez au Ciel
 Les grands Roys icy bas, retournassent au Ciel
 Ma gloire estou toujours au Ciel & en la Terre,
 Jacq GHfe Bourdelle 151

CHARLES IX

PROTECTEUR ET PREMIER AUDITEUR DE L'ACADÉMIE



CHAPITRE SECOND

LA FONDATION DE L'ACADÉMIE

Réforme linguistique et prosodique de Jean-Antoine de Baïf. — Fondation de l'Académie de Poésie et de Musique. — Statuts, siège et fonctionnement de la Compagnie.

JEAN-ANTOINE de Baïf, en quittant le Collège de Coqueret, était rentré dans sa demeure solitaire des Fossés-Saint-Victor. Le « *sunt lacrymæ rerum* » n'est pas un vain mot : les souvenirs qu'éveillaient dans l'âme du poète les échos de ce logis désert exercèrent sur son esprit une influence considérable. C'était là que, dès sa plus extrême jeunesse, il avait vu Lazare de Baïf renoncer avec joie aux charges et aux honneurs de la Cour pour se livrer à d'incessants labeurs dans l'espoir d'élever la France au niveau des plus fameux centres intellectuels de l'antiquité. C'était là que, dans le commerce assidu des érudits dont s'entourait son père, il avait puisé le goût de l'étude et l'amour des lettres. L'accomplissement de la tâche paternelle inachevée apparut à Baïf comme un devoir sacré auquel il résolut de ne point faillir. L'examen des moyens qu'il employa pour atteindre ce but doit, en premier lieu, appeler ici notre intérêt.

Les poètes de la Renaissance considéraient la musique comme le

complément indispensable de la poésie. Dans l'*Abrégé de l'Art poétique* de Ronsard, publié en 1565, on remarque le passage suivant : « A l'imitation de quelques vers de ce temps, tu feras tes vers masculins et féminins, tant qu'il te sera possible *pour estre plus propres à la musique et accord des instrumens, en faveur desquels il semble que la poésie soit née, car la poésie sans les instrumens ou sans la grâce d'une ou plusieurs voix n'est nullement agréable, non plus que les instrumens sans estre animez de la mélodie d'une plaisante voix.* Le poète ajoute, dans une Épître placée en tête de ses Odes : « *Et feray encores revenir si je puis l'usage de la lyre, aujourd'huy ressuscitée en Italie, laquelle lyre seule doit et peut animer les vers et leur donner le juste poids de leur gravité.* » « *Comme Ronsard, écrit Colletet, avait ajusté ses vers de telle sorte qu'ils pouvoient estre chantez, les plus excellents musiciens comme Orlande, Certon, Goudimel, Jeannequin et plusieurs autres prirent à tasche de faire imprimer la plupart de ses Sonets et de ses Odes avec-que les notes d'une musique harmonieuse ; ce qui pleut de telle sorte à toute la Cour qu'elle ne résonnoit plus rien autre chose, et ce qui ravit tellement Ronsard, qu'il ne feignit point d'insérer à la fin de ses premières poésies ceste excellente tablature de musique... Quoi qu'il en soit, Ronsard publia ses quatre premiers livres d'Odes au frontispice desquelles on voit l'anagramme grecque de son nom, conçue par Jean Dorat en ces mots : Σως ὁ τερπανδρος, avec quelques vers grecs où il le comparoit à cet excellent neveu d'Homère, ou, comme disent d'autres, d'Hésiode, l'ancien Terpandre, le premier des poètes lyriques des Grecs, qui façonna premièrement la lyre à sept cordes et qui, le premier, en composa les modes et les sons propres, ce qui obligea un autre de trouver encore sur le nom de Pierre de Ronsard, *Rose de Pindare*, ce qui confirmoit d'autant plus dans la créance qu'il estoit *le plus grand poète lyrique de son temps* » (1).*

Ainsi que la plupart des Italiens, Baïf était excellent musicien et chantait souvent ses vers en s'accompagnant sur le luth avec Thibaut de Courville, Mauduit, Jeannequin, Cousin, Albert, Le Roy et les plus célèbres artistes de l'époque (2). Frappé de l'union parfaite de la forme littéraire et de l'euphonie musicale qu'on rencontre dans les

(1) *Vies des Poètes*, de Colletet. *Pierre de Ronsard*, apud *Œuvres inédites de Ronsard*, recueillies et publiées par M. P. Blanchemain, Aubry, 1855, p. 72 et 73.

(2) Depuis Josquin des Prez, la musique avait fait de grands progrès. Goudimel, Ferrier, Santerre et Jambe-de-Fer, étaient devenus populaires par leurs *Psaumes*

chefs-d'œuvre des Anciens (1) et poursuivi par la pensée d'établir cet accord entre la poésie et la musique, il crut le réaliser en les soumettant aux mêmes lois et en introduisant chez nous la prosodie métrique des Grecs et des Latins. Dès 1550, Joachim Du Bellay avait formulé ce vœu dans sa *Deffence et Illustration de la langue françoise* : « Quant aux pieds et aux nombres qui nous manquent, disait-il, de telles choses ne se font pas par la nature des langues. *Qui eust empesché nos ancêtres d'allonger une syllabe et accourcir l'autre et en faire des pieds et des mains? Et qui empeschera nos successeurs d'observer telles choses, si quelques savants et non moins ingénieux de cest âge, entreprennent de les réduire en art?* » (2)

de David. Les élèves de des Prez, parmi lesquels Legendre, Eustache Du Caurroy, Le Roy, Costeley, Blockland, Ménehou et Jeannequin, dont Baïf a dit :

L'excellent Jeannequin, en tout cela qu'il chante,
N'a rien qui soit mortel, mais il est tout divin,

composèrent des ouvrages didactiques très-estimés de leurs contemporains. On doit à Legendre une *Introduction à la Musique*; à Du Caurroy une *Théorie de la Musique*; à Jeannequin une *Institution musicale*; à Le Roy une *Instruction de musique en huit tons*; à Costeley un *Traicté de musique*; à Blockland un *Art de chanter*; à Ménehou les *Fondemens de la musique*, qui témoignent de travaux suivis et consciencieux. Ronsard, en 1572, dans son *Recueil des Chansons*, ajoutera aux noms des artistes que nous venons de citer ceux de Mouton, de Vuillard, de Richafford, de Maillard, de Claudin, de Moulu, de Jaquet, de Certon et d'Arcadet, et déclarera que l'École musicale française « florit depuis six ou sept vingt ans. »

(1) « Chez les Grecs, écrit J.-J. Ampère, les vers étaient dans un rapport étroit avec la musique. » (*La Grèce, Rome et Dante*, p. 41.)

(2) V. *La Deffence et Illustration de la langue françoise*, de J. Du Bellay. Jodelle et Nicolas Denisot avaient, dit-on, déjà écrit quelques vers blancs en français. Claude de Buttet, Jean Passerat, D'Aubigné, Sainte-Marthe, Nicolas Rapin et Pasquier, sur les conseils de Ramus, avaient également fait quelques essais dans ce nouveau genre. Mais leurs tentatives n'étaient pas sorties du cabinet de quelques érudits qui les regardaient comme un jeu d'esprit sans autre portée que la difficulté vaincue, et le public n'en soupçonnait même pas l'existence.

Claude Binet déclare que « *l'honneur des premiers vers françois mesurez à la mode des Grecs et Latins* » est dû à Baïf qui, d'ailleurs, le revendique avec énergie dans la pièce suivante, adressée par lui à son livre des *Poèmes* :

Dy que, *cherchant d'orner la France*,
Je prins de Courville acointance,
Maistre de l'art de bien chanter,
Qui me fit, pour l'art de musique
Réformer à la mode antique,
Les vers mesurez inventer.
Et si quelqu'un autre se vante
D'avoir pris le premier la sente,
Sans mentir nous nous vanterons,
Devansant leur tardive course,
Que nous, des Muses en la source
Les premiers nous désaltérons.

L'auteur de l'*Abréviation de l'Art poétique*, qui parut quelques années après l'ouvrage de Du Bellay, exprimait l'espoir de voir bientôt se révéler un messie littéraire dont le génie et l'autorité établiraient enfin les règles de la véritable prosodie. L'ancienne poésie dont les œuvres surannées, semblables à des chansons de nourrice, avaient, pendant de trop longs siècles, bercé le premier âge d'un peuple enfant, était condamnée à disparaître tôt ou tard. La France adulte avait à créer un nouveau mode pour célébrer les gloires de l'avenir. « Jà les François commencent à monstrier aux Grecs et aux Latins comme ils peuvent bien mesurer un carme (1) et à adapter en leur langue les pieds et mesures des Grecs et Latins.... Il faut attendre la souveraine main de quelque grand poëte lequel, marchant d'un plus grand style, passe les traces communes de la vulgaire rimaillerie et que, de plus longue haleine, il chante un juste poëme, lequel estant receu et approuvé, sera l'exemplaire pour façonnier les règles des pieds, mesures et syllabes » (2).

Détaché de toute idée d'intérêt personnel et désireux de faire de sa patrie la digne émule d'Athènes et de Rome, Baïf n'hésita point à tenter cette audacieuse entreprise qui bouleversait toutes les règles de l'orthographe et de la prosodie française. Supprimant les lettres inutiles, il voulait que l'écriture se bornât à reproduire les sons du langage parlé. Cette méthode qui présentait beaucoup d'analogie avec celle de Maigret et de Ramus, avait le grand inconvénient de rendre la lecture très-pénible et très-difficile (3). La réforme prosodique fut encore plus radicale. La rime, ce legs de l'influence arabe, devait être abandonnée et remplacée par une versification basée sur la quantité

(1) Un vers, du latin *carmen*.

(2) Jacques de la Taille publia les règles de la nouvelle prosodie dans un traité spécial intitulé : *Manière de faire des vers françois comme en grec et en latin*.

(3) L'orthographe nouvelle de Baïf rend aujourd'hui presque indéchiffrables aux lecteurs non initiés à son système les *Psaumes* et les *Chansonnettes* mesurés qu'il a laissés. Nous donnerons ici seulement quelques strophes de ce dernier recueil, d'après la version de M. Becq de Fouquières :

Couchés dessus l'herbage vert
D'ombrage épais encourtinés,
Écoutons le ramage du rossignolet.
Plantons le mai, plantons le mai
En ce joli mois de mai.

Dedans ce peinturé préau
Les fleurs, levant le chef en haut,
Se présentent à faire chapeaux et bouquets.
Plantons le mai, plantons le mai
En ce joli mois de mai.

syllabique marquée au moyen de signes graphiques. Les mètres des Anciens, le *Dactyle*, le *Spondée*, l'*Iambe*, l'*Anapeste* furent naturalisés français par les soins de Baïf :

Le ruisselet y bruit et fuit,
 Nous conviant au doux repos ;
 Les abeilles y vont, voletant, fleuretant...
 Plantons le mai, plantons le mai
 En ce joli mois de mai.

Citons encore les pièces suivantes imitées des poésies grecques attribuées à Anacréon et dans lesquelles le sentiment de la simplicité de l'églogue antique est rendu avec un charme tout particulier :

Babillarde qui toujours viens
 Le sommeil et songe troubler,
 Qui me fait heureux et content,
 Babillarde aronde, tais-toi !

Babillarde aronde, veux-tu
 Que, de mes gluaux affutés,
 Je te fasse choir de ton nid ?
 Babillarde aronde, tais-toi !

Babillarde aronde, veux-tu
 Que, coupant ton aile et ton bec
 Je te fasse pis que Terée ?
 Babillarde aronde, tais-toi !

Si ne veux te taire, crois-moi,
 Je me vengerai de tes cris,
 Punissant ou toi ou les tiens.
 Babillarde aronde, tais-toi !..

Vœu

Moy, Biton, j'apan
 De ce pin à Pan
 Cette peau molette
 D'une brebiette,
 Ces léteux épis
 A Cérès : ces lis
 Aux Nymphes des ondes :
 Ces grappettes blondes
 De nouveaux raisins
 Au beau Dieu des vins.
 Pour ce peu d'offrande
 Dieux ! je vous demande :
 O Pan, force agneaux ;
 Nymphes, foison d'eaux
 Cérès, bonne année
 Bacchus, grand vinée !

Vœu

Trois frères trois rets s'apendent
 O Pan : trois frères, qui tendent
 Chacun à divers gibiers :
 Perrin aux oiseaux ; Pasquier

L'*Ambe* dru je sçay rebattre
 Redoublant le pas qu'il faut battre
 En tems et lieu, sans forvoyer :
 L'*Anapeste* je sçay conduire
 Egaler la démarche, et duire
 Le chore qu'il faut convoyer.
 Je sçay d'une assiète acordée
 Balansant le pesant *Spondée*
 Le légier *Dactyle* ranger.
 Je conoy la longue et la brève.
 Si l'accent baisse ou se relève :
 Le François ne m'est estranger,
 J'en ay fait desjà l'ouverture :
 Conservons nostre langue pure,
 Règlons là telle comme elle est.
 Ce seroit grande moquerie
 De maintenir la barbarie
 Pour un vain abus qui nous plaist...
 Seconde moy; j'ay le courage,
 Sans dépraver ton doux langage
 Bien *mesuré* le faire voir.

En dehors de ses essais de poésie mesurée et non rimée, Baïf inventa un vers spécial qu'il appela vers *Baïfin*. Il était construit d'après l'ancien mode syllabique rimé, et comprenait quinze syllabes divisées en deux hémistiches, le premier de sept, le second de huit (1).

Aux poissons : Ténor aux bestes,
 Chacun en diverses questes.
 Pour cecy, Pan, donne leur
 De toutes leurs chasses l'heur :
 L'un en l'air, l'autre ès rivages :
 L'autre l'ait par les bocages !

(*Passé-Temps* de Baïf.)

(1) L'*Hippocrène*. (Vers Baïfins.)

Franc de tout vice ne suis ; mais j'ay mis tousjours mon étude
 De sauver mon cher honeur du reproche d'ingratitude.
 Ne pouvant rendre le bien, pour le moins je ren témoignage
 Vers ceux qui m'ont obligé d'un net et candide courage.
 O Villeroy ! toy qui as tant avancé ma pauvre Muse,
 D'estre mis au premier front de cet ouvrage ne refuse.
 C'est l'*Hippocrène* qui doit par tous ses canaux se répandre
 Pour, honorant tes vertus, dignes remerciements te rendre.
 Muse, Royne d'Elicon, fille de Mémoire, ô Déesse,
 O des poètes l'appuy, favorise ma hardiesse !
 Je veux donner aux François un vers de plus libre accordance

Dans son *Art Poétique* dédié à Henri III, Vauquelin de la Fresnaye consacre les vers suivants à Jean-Antoine de Baïf :

Baïf qui n'a voulu corrompre ne gaster
 L'accent de nostre langue, a bien voulu tenter
 De renger sous les pieds de la lyre Grégoire
 Mais en son propre accent notre lyre François
 Et tant a profité ce courageux oser
 Que, comme luy, plusieurs ont osé composer,
 Alliant à leurs vers mesurez à l'antique,
 L'artifice parlant de la vieille musique :
 Je ne sçay si ces vers auront autorité,
 C'est à toy d'en juger, sage Postérité,
 Qui, sans affection, peux juger toutes choses
 Et qui, sans peur, les prendre ou rejeter les oses.

Le cadre de notre travail ne nous permet pas de nous arrêter plus longtemps aux détails de ces innovations hardies. Contentons-nous

Pour le joindre au lut sonné d'une moins contreinte cadance.
 Fay qu'il oigne doucement des oyans les pleines oreilles
 Dedans dégoutant, flateur, un miel doucereux à merveilles.
 Je veu d'un nouveau sentier m'ouvrir l'honorable passage
 Pour aller, sur vostre mont, m'ombroyer sous vostre bocage,
 Et ma soif désaltérer en vostre fontaine divine
 Qui sourdit du mont cavé dessous la corne Pégasine.
 Lorsque le cheval aislé bondit en l'air hors de l'ondée
 Du sang qui couloit du col de la Meduse outrecuidée...
 D'où saillit (miracle grand !) Crisaor à l'orine espée
 Et Pegase aislé cheval : Crisaor d'Ibère eut l'empire
 Pegase haut eslevé hache l'air et des aisles tire
 Et, volant dedans le ciel, dédaigne les basses campagnes
 Et se maniant, léger, franchit les cimes des montagnes.
 Ainsi pennadant en l'air, d'Elicon la sime il encave
 Et, de son pied fontenier repoussant le mont, il l'engrave.
 De là soudain un sourjon d'une onde nouvelle bouillonne :
 Des Muses vierges le chœur qui voit sourdre l'eau s'en estonne
 Remarquant le pas sourceux et béant en haut s'espouvante
 De voir ainsi voyager dans le ciel la beste volante.
 Depuis, autour de ces eaux, les Nymphes leur bal démenèrent
 Et de lauriers verdoyans tout le rivage encourtinèrent ;
 Et nulle beste depuis n'a touché ceste onde argentine,
 Qu'en mémoire du cheval ils surnommèrent *Chevaline*,
 Fors les chantres, oisillons qui, par le laurierin bocage
 Fredonnetans leurs chansons, dégoysent en mignot ramage.
 Mais les corbeaux croassans, ny les corneilles jazeresses
 Ny les criards chahuans ny les agasses jongleresses
 Ne touchent à la belle eau qui, coulant de la nette source
 Sur un sablon argentin, crespse sa tournoyante course
 Alentour de cent préaux et cent verdoyantes islettes
 Là où la fraische moiteur abreuve dix mille fleurettes.

Œuvres en ryme, de J.-A. de Baïf, Livre II, p. 33 et suivantes, Paris, Breyer, in-12, 1573.

de signaler, en nous y associant, le jugement qu'a porté sur cette matière, le dernier éditeur des œuvres choisies du poète : « Baïf, dit M. Becq de Fouquières, eut conscience de l'union intime qu'il était désirable d'obtenir entre la poésie et la musique, mais il se trompa sur les moyens qui seuls pouvaient y conduire... Il ne vit dans la phrase musicale que des brèves et des longues et, par similitude, c'est la quantité des syllabes qu'il prit pour but de son système prosodique, tandis qu'il aurait dû porter ses efforts sur l'identité à obtenir entre le rythme de la phrase musicale et celui des vers par la distribution méthodique et réfléchie des accents... il mit le comble à son erreur en écrivant des vers mesurés indépendants de la musique.... Il ne suffit pas, en effet, pour qu'une phrase musicale puisse s'adapter successivement à plusieurs stances, que ces stances soient identiques quant au nombre des vers, quant au mètre de ces vers, il faut, ce qui est bien différent, que, dans toutes, les accents soient identiquement placés; et ici nous ne parlons pas des signes grammaticaux, nous désignons par accents les temps forts que, dans la lecture des vers, la prononciation fait entendre naturellement et qui doivent concorder avec les temps forts ou frappés de la phrase musicale » (1).

La réforme de Baïf ne pouvait réussir : elle était contraire au génie national ; nous ne saurions toutefois lui tenir rigueur si nous songeons au résultat qu'elle a amené et qui devait exercer tant d'influence sur les destinées littéraires de notre pays : la fondation de la première Académie française. N'est-il pas opportun, avant de nous occuper de cette Compagnie, de nous demander comment Jean-Antoine fut conduit à lui donner ce nom tout Athénien d'Académie qui nous semble étrange de voir soudain apparaître à la cour des derniers Valois ?

Le mot d'*Académie* ne se rencontre point dans les œuvres d'Aristote, ce disciple dissident de Platon. Cicéron, qui l'introduisit dans la langue latine par voie de simple transcription, s'en servit pour désigner une de ses villas dans laquelle furent composées les *Académiques* : ce terme manque à nos vieux lexiques ; certains historiens ont qualifié d'Académie Palatine le groupe de savants que Charlemagne se plaisait à réunir autour de lui. Cette dénomination ne se retrouve pourtant ni dans Alcuin, ni dans Eginhard, ni dans Raban-Maur, ni dans aucun

(1) *Poésies choisies* de Baïf. Introduction.

des chroniqueurs du temps ; les Colléges Provençaux *de la gaie science* n'ont pas plus de droits à la revendiquer. Rabelais, Amyot et quelques autres érudits l'employèrent, il est vrai, au xvi^e siècle, tantôt dans le sens où les Anciens en usaient pour désigner le corps des doctrines philosophiques de Platon et le lieu où il enseignait (1), tantôt dans celui d'établissement scolaire, mais Baïf fut le premier qui s'avisait, en France, d'appliquer cette appellation hellénique à une association de poètes, d'érudits et d'artistes assemblés dans le but spécial de cultiver les lettres, les sciences et les arts. Il l'emprunta à l'Italie, sa patrie, qui, elle-même, l'avait directement reçue de la Grèce par les derniers disciples de Platon, fondateurs de l'Académie néo-platonicienne de Florence dont nous aurons bientôt à nous occuper. Le poète jugea, sans doute, que le moyen le meilleur d'anoblir et de recommander au respect de tous l'institution qu'il voulait établir, était de lui décerner le nom de ce glorieux coin de terre Attique, si cher depuis tant de siècles à tout ce qui lit et à tout ce qui pense (2).

(1) Selon les uns le nom d'Ἀκαδημοῦ serait celui du donateur des jardins rendus à jamais célèbres par l'enseignement de Platon ; d'après une autre version, Ἀκαδημοῦ était le héros, le demi-dieu protecteur auquel ce lieu avait été consacré. Les partisans de cette dernière opinion citent à l'appui de leurs assertions un vers d'Eupolis dans les Soldats en révolte :

ἐν εὐσκαίσις σπομοίσι κακαδῆμου θεοῦ

(Diogène Laërce, III, 7.)

(2) Qu'était devenu à travers les âges cet emplacement fameux de l'Académie auquel l'institution de Baïf emprunta son nom ? « Le voyageur qui sortait d'Athènes par la porte Dipyle, écrit M. Huit, s'engageait sur la route d'Eleusis, sans contredit la plus fréquentée de l'Attique, car d'un côté elle conduisait dans le Péloponnèse, de l'autre dans la partie occidentale de la Béotie. On cheminait à travers le *Céramique* extérieur, entre des temples et des tombeaux, l'usage ayant prévalu d'y ensevelir les citoyens de distinction. A six ou huit stades de la porte (1,100 à 1,500 mètres), non loin du monticule de Colone, fameux par le bois sacré des Euménides, s'étendait une plaine d'où l'on apercevait au premier plan la cité avec ses monuments, plus loin le golfe qui s'arrondit entre le Pirée et le cap Colias et au milieu duquel l'île d'Egine sort gracieusement du sein des eaux. Enfin comme fond de tableau, l'Acrocorinthe et les montagnes du Péloponnèse. Cette plaine, c'était l'Académie. »

« ...Hipparque, fils de Pisistrate, avait entouré à grands frais l'Académie d'un rempart. Au rapport de Plutarque, Cimon, le vainqueur de l'Eurymédon, habile à soutenir sa popularité par d'intelligentes largesses, fut le premier qui transforma l'Académie, emplacement jusque-là sec et aride, en un bois arrosé de fontaines, orné d'allées nombreuses, rafraîchi pendant les ardeurs de l'été par des eaux courantes. Il n'en fallait pas tant pour en faire le rendez-vous préféré de la génération qui succéda aux combattants de Marathon et de Salamine. Les *Nuées* d'Aristophane nous en apportent une preuve inattendue. Dans ce mémorable plaidoyer où le grand comique Athénien met aux prises le *Juste* et l'*Injuste* se disputant l'éduca-

Parmi les musiciens dont Jean-Antoine avait senti la nécessité de s'assurer le concours pour l'exécution de ses poèmes lyriques mesurés, nous avons cité Joachim Thibaut de Courville, son collaborateur préféré, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même :

...*Cherchant d'orner la France*
Je prin de Courville acquaintance,
Maistre en l'art de bien chanter,

tion de Philippide, voici quel langage tient le premier au fils de Strepisade : « Si tu veux imiter tes pères, race vaillante, au lieu de te corrompre dans les bains publics et de perdre ton temps en disputes stériles, tu iras te promener à l'Académie, sous l'ombrage des oliviers sacrés, la tête ceinte de joncs en fleur avec un sage ami de ton âge. Au sein d'un heureux loisir tu respireras le parfum des ifs et des pousses nouvelles du peuplier, goûtant les douceurs du printemps, alors que le platane et l'ormeau confondent leurs murmures. Malgré les ravages de la guerre du Péloponnèse, les oliviers de l'Académie, voués à Minerve, furent épargnés. Xénophon nous apprend (1) qu'en 369, c'est-à-dire à l'apogée de la gloire de Platon, l'Académie avait conservé sa destination première de *jardin public*. Iphicrate, prêt à marcher au secours des Spartiates, donne à ses hoplites l'ordre de s'y réunir et d'y prendre leur repas du soir. Trois siècles plus tard... les splendides ombrages de l'Académie et du Lycée tombèrent sous la hache du soldat romain pendant le siège de la ville par Sylla. Cependant les vainqueurs de la Grèce ne dédaignaient pas, à l'occasion, de témoigner de la bienveillance à cette terre mère de tous les arts. Ne pouvant lui rendre sa gloire ancienne, ils l'embellissaient volontiers de monuments nouveaux. En voici un assez curieux exemple tiré d'une lettre de Cicéron à Atticus : « J'ai encore quelque chose à vous proposer, lui écrit-il en terminant : j'apprends qu'Appius fait bâtir un portique à Eleusis : pourra-t-on trouver mauvais que j'en fasse élever un à l'Académie ? Point de scrupule là-dessus, me direz-vous : hé bien ! mandez-le-moi par écrit. J'ai pour Athènes des sympathies dont je veux laisser des marques publiques. » On connaît par cœur le beau passage par lequel s'ouvre le Ve livre du traité *De Finibus* et le charme avec lequel Cicéron analyse l'impression éprouvée en face des lieux jadis illustrés par la présence de quelque grand homme. Il s'agit précisément des souvenirs ineffaçables laissés par Platon sur le théâtre de sa carrière philosophique. Remarquons ici que l'orateur romain a soin de se rendre avec ses amis à l'Académie au moment où ces vastes parcs sont à peu près solitaires, preuve qu'à d'autres heures du jour la foule continuait à s'y porter avec empressement. De même, une des choses qu'Horace se rappelle avec le plus de bonheur en pensant à son séjour à Athènes, c'est le temps où il philosophait négligemment à l'Académie

Atque inter sylvas Academi quærere Verum.

« Pausanias, dans son *Voyage historique*, nous a laissé une courte mais intéressante description de l'Académie, telle, sans doute, qu'elle s'offrit à ses yeux à la fin du II^e siècle de notre ère. « A l'entrée, un autel était consacré à Eros ; d'autres, à l'intérieur, aux Muses, à Minerve, à Mercure et à Hercule, divinités dont le culte simultané n'a rien qui surprenne dans un lieu destiné à exercer aussi bien l'adresse et la force du corps que les plus nobles facultés de l'esprit.... Aujourd'hui, que reste-t-il de ce séjour enchanteur ? Rien qu'un nom ! La plaine s'appelle encore *Ακαδημία* (2). »

(1) *Helléniques*, vi, 5, 49.

(2) *Annuaire des études grecques*, 1881, *Platon à l'Académie*, par M. Huit, p. 40 et suiv.

*Qui (1) me fit, pour l'art de musique
Réformer à la mode antique
Les vers mesurez inventer (2).*

Dès l'année 1567, Baïf avait exposé à Courville les avantages que lui semblait devoir présenter, et pour la poésie et pour la musique, la réunion d'une compagnie de lettrés et d'artistes qui s'efforceraient de concilier les deux arts. Thibaut de Courville se montra prêt à seconder le poète de tout son pouvoir (3). Au bout de trois années de

(1) Ce qui.

(2) *Poésies choisies* de J.-A. de Baïf, p. 92. *Poèmes. — A son livre.*

(3) Baïf écrivit l'építaphe suivante pour Catherine Jaquet, femme de Joachim Thibaut de Courville :

Nullè mère ne croye en ce monde estre heureuse
Pour s'assurer de l'heur : ny santé vigoureuse
Ny se voir honorer ny se voir prospérer
Pour enfans et mari ne doit faire espérer
Un heur certain icy ! Je me vis honorée
Pour mes fils et leur père et presque adorée
Pour leur belle chanson qui les cœurs ravissoit
Les nombres animant que Baïf ourdissoit.
Mais, en pleine santé, lorsque moins je m'en doute,
Une fièvre, un frisson, puis un chaud me prend toute,
M'attache dans le lit emportant mes plaisirs,
Ecartant mes espoirs et frustrant mes désirs !
La fièvre froide et chaude enclose dans mes veines
Me dessecha le sang par quatorze semènes,
Puis elle me lâcha ; mais elle me laissa
Un mal lent, sans douleur, qui dans moy ne cessa
Jusqu'au dernier soupir : et je n'u la pensée,
La mémoire et raison, pour le mal offensée.
Ainsi tout l'heur mondain en vivant je perdi :
Mourant l'esprit entier à mon Dieu je rendi.

(*Passe-Temps*, Livre IV, p. 125.)

Lefèvre de la Boderie dit à son tour dans sa *Galliade* ou *Révolution des Sciences et des Arts* :

...Vienne Mercure ailé et d'une main habile
Ente sa lyre courbe en la main de Courville
Qui sçait si doucement les modes varier
Et aux nerfs bien tendus les odes marier.
De tous costez s'entonne en la sfère estalée
De Boni la musique avec La Costelée
Et soit de Saint Laurent la haute et douce voix
A jamais agréable aux oreilles des Rois.
Bref tandis qu'on verra au monde estre en estime
Les carmes et les tons, les nombres et la ryme
Soient tousjours estimez les escrits et les noms,
De vos bons escrivains et de vos chantres bons
Qui après tant de tours des sfères les plus tardes
Ont fait en nouveaux corps revivre les vieux Bardes.

(*Galliade* ou *Révolution des Sciences et des Arts*, par Lefèvre de la Boderie.)

travaux et d'efforts, le fils de Lazare de Baïf était en mesure de soumettre au petit-fils de François I^{er} les bases de son Académie, « dressée à la manière des Anciens. »

Avant de reproduire les *Statuts* tels qu'ils furent alors rédigés, nous jugeons utile d'expliquer en quelques mots les dispositions de leur texte, dont la candeur laconique doit être plutôt considérée dans son esprit que prise dans son sens purement littéral.

La mission de la Compagnie nous est d'abord révélée par un exposé préliminaire ; les fondateurs de l'Académie se proposent de « représenter la parole en chant accompli de sons, harmonie et mélodie, qui consiste au choix et règle des sons et accords bien accommodés pour faire l'effet, selon que le sens de la lettre le requiert, en resserrant ou desserrant ou accroissant l'esprit (le souffle), renouvelant aussi l'ancienne façon de composer vers mesurés pour y accommoder le chant pareillement mesuré, selon l'art métrique afin aussi que, par ce moyen les esprits des Auditeurs, accoustumés et dressés à la musique, par forme de ses membres, se composent pour estre capable de plus haute connoissance après qu'ils seront repurgez de ce qui pourroit leur rester de la barbarie. » Le double but littéraire et artistique de la nouvelle association est bien nettement défini : c'est « une Escolle pour servir de pépinière d'où se retireroient un jour poëtes et musiciens par bon art instruits et dressés (1). » L'Académie de poésie et de musique est placée sous la direction de Baïf et de Courville, qui prennent le titre d'*Entrepreneurs*. On distingue, parmi les *Académiques*, deux sortes de membres : les *Musiciens* et les *Auditeurs*. Il est important de ne point tomber ici dans l'erreur grave de plusieurs historiens qui, trompés par ces appellations, et contrairement à toutes les affirmations des Lettres Patentes de Charles IX et des écrits de Baïf, n'ont cru voir dans la première Académie française qu'une société de concerts musicaux ; ce serait méconnaître entièrement la portée de cette « noble et fameuse Académie, » dont Colletet avait conservé, « par tradition, » de si grands souvenirs. Sous ce nom de *Musiciens* se rangeaient les poëtes, les savants, les érudits chargés d'écrire les poëmes à côté des artistes qui mettaient leurs compositions en musique ; auprès d'eux se groupaient six virtuoses qualifiés de *Chantres* et de *Joueurs d'instruments* qui exécutaient les œuvres lyriques aux *Auditoires* ordi-

(1) *Lettres Patentes* de Charles IX.

naires ou extraordinaires et juraient d'observer un secret inviolable au sujet des pièces communiquées par les auteurs.

Les *Auditeurs*, public privilégié des Auditoires, formaient une seconde classe d'Académiques, subordonnée à celle des *Musiciens*. Les premiers pouvaient être considérés comme des initiateurs, les seconds comme des initiés. Les Auditeurs étaient, soit des lettrés, soit des gens du monde dont on se proposait de former le goût, pour les mettre en état ou de devenir eux-mêmes poètes-compositeurs, ou du moins, de contribuer avec une compétence suffisante à l'extension de l'œuvre de réforme littéraire et artistique. Un *médailillon* portant la devise de l'Académie était la marque distinctive de la qualité des Auditeurs, et leur donnait droit d'entrée aux séances (1).

La nomination des Académiques était toujours soumise à l'approbation des Entrepreneurs. Dès que le candidat avait reçu avis de son élection, il devait faire inscrire son nom sur le *Livre de la Compagnie*, avec la mention d'une redevance destinée à l'entretien de l'association.

Nous allons maintenant placer sous les yeux du lecteur la lettre même des Statuts de l'Académie de Baif, conservés à la bibliothèque de l' Arsenal dans les papiers de Conrart, l'inspirateur de l'Académie française, fondée au siècle suivant par le cardinal de Richelieu.

STATUTS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Afin de remettre en usage la musique selon sa perfection qui est de représenter la parole en chant accompli de sons, harmonie et mélodie, qui consiste au choix, règle des voix, sons et accords bien accommodés, pour faire l'effet, selon que le sens de la lettre le requiert,

(1) V. dans *Pontus de Thiard*, par M. Jeandet, p. 88, un curieux « médailillon » gravé pour Pontus de Thiard, portant sur la face ses propres armes avec ces mots : *Pontus de Tyard, Sr de Bissy*, et sur le revers la figure d'un navire flottant en pleine mer sous la lune entourée de neuf étoiles avec cette légende : « *Me Pontus sequitur* » et le millésime de 1570. « Nous hasardons, écrit M. Jeandet, une conjecture qui ne nous paraît dénuée ni de fondement ni de vraisemblance : l'année 1570 est précisément celle de l'établissement de l'Académie françoise, souvenir mémorable pour Pontus de Thiard et bien digne d'être confié à l'airain. » Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le médailillon n'est point unique ; M. Jeandet en signale deux exemplaires, l'un trouvé « dans les ruines du château de Bragny » et qui est en sa possession, et l'autre qui appartient à M^{me} la marquise d'Estampes, fille aînée du général comte de Thiard. Chaque *Académie* avait peut-être le droit de faire frapper des médailles à ses armes et à sa devise.

ou resserrant ou desserrant ou accroissant l'esprit (1) *renouvelant aussi l'ancienne façon de composer vers mesurez pour y accommoder le chant pareillement mesuré, selon l'art métrique*, afin aussi que, par ce moyen, les esprits des *Auditeurs*, accoustumez et dressez à la musique par forme de ses membres, se composent pour estre capables de plus haute connoissance, après qu'ils seront repurgez de ce qu'il pourroit leur rester de la barbarie, sous le bon plaisir du Roy nostre souverain seigneur, Nous avons convenu dresser une *Académie ou Compagnie composée de Musiciens et Auditeurs*, sous les loix et conditions qui ensuivent :

1^o Premièrement que, tant les *Musiciens* que les *Auditeurs* ne contreviendront en rien, dans l'Académie, aux loix de ce royaume.

2^o Les *Musiciens* seront tenus tous les jours de dimanches, chanter et réciter leurs *lettres* (2) et *musiques mesurées* selon l'ordre convenu par entre eux, *deux heures d'horloge durant*, en faveur des *Auditeurs* écrits au *Livre de l'Académie* où s'enregistrent les noms, surnoms et qualitez de ceux qui se cotiseront pour l'entretien de l'Académie, ensemble la somme en laquelle se seront, de leur gré, cotisez : pareillement les noms et surnoms des *Musiciens* d'icelle et les convenances (3) sous lesquelles ils seront entrez, receus et appointez.

3^o Nul des *Musiciens* à part ne fera entrer aucun, sinon du consentement de toute leur compagnie.

4^o Seront tous tenus, sinon qu'il y eust excuse raisonnable, *tous les jours*, à certaines heures qu'ils aviseront, se trouver à la Sale, pour concerter ce que chacun d'eux à part aura étudié, qui leur aura esté baillé par les deux *Entrepreneurs* de l'Académie, lesquels ils seront obligez de croire pour ce qui sera de la musique, et ne pourront refuser de leur obéir en cela.

5^o Jureront les *Musiciens* ne bailler copie d'aucune des chansons (4) de l'Académie à qui que ce soit sans le consentement de toute leur compagnie et, quand aucun d'eux se retirera, ne pourra emporter ouvertement ou secrètement aucun des livres de l'Académie ni copie d'iceux, tant de la musique que des lettres.

6^o Ne pourra aucun des *Musiciens* se départir de la Compagnie sans que, deux mois auparavant, il eust averty les *Entrepreneurs* ou que ce

(1) Le souffle.

(2) Paroles, poésies.

(3) Conditions.

(4) Poèmes lyriques.

fust du consentement d'iceux ou qu'il eust achevé le temps qu'il avoit accordé d'y demeurer.

7° Avenant qu'aucun des musiciens vinst malade, il sera secouru et soigneusement traité jusques au recouvrement de pleine santé.

8° Si aucun d'eux n'estoit au gré de toute la Compagnie, pour quelque occasion que ce fust, elle le pourra licencier en luy payant ses gages pour le temps qu'il aura servy.

9° Sera fait un *médailillon* de la devise qu'aviseront ceux de l'Académie, portant lequel les *Auditeurs* entreront.

10° Avenant qu'aucun des *Auditeurs* aille de cette vie à l'autre, les héritiers du deffunt seront tenus rendre et rapporter ledit médailillon à l'Académie; et à faute de ce faire dans le mois après le décès, payeront cent livres tournois au commun (1) de l'Académie.

11° Nul ne fera entrer un autre avec luy ni sans luy par le moyen de son médailillon qu'il ne prestera, *sinon que, pour quelque mérite de marque, il eust privilège des Entrepreneurs de ce faire.*

12° Les *Auditeurs*, pendant que l'on chantera, ne parleront ni ne s'accouteront ni feront bruit, mais se tiendront le plus coy qu'il leur sera possible jusqu'à ce que la chanson qui se prononcera soit finie; et durant qu'il se dira une chanson, ne frapperont à l'huis de la sale qu'on ouvrira à la fin de chaque chanson pour admettre les *Auditeurs* attendans.

13° Les *Auditeurs* écrits au *Livre de l'Académie* avanceront ce à quoy se seront cotisez de leur gré par demy-années commençant et finissant selon le jour pris et arrêté pour commencer l'auditoire.

14° Quand aucuns, après avoir ouy un ou deux concerts de l'Académie auroit regret à son argent, ce qu'il auroit avancé luy sera rendu et sera son nom effacé du livre; mais s'il avoit transgressé aucune des loix de l'Académie, perdra ce qu'il auroit avancé, exclus entièrement d'icelle.

15° Nul *Auditeur* ne touchera, ne passera la barrière de la *niche*, ne autre que ceux de la musique n'y entrera, ne maniera aucun livre ou instrument, mais se contenant en dehors de la niche, *choyera* (2) *tout ce qu'il verra estre pour le service ou honneur de l'Académie, tant au lieu qu'aux personnes d'icelle.*

(1) A la caisse commune.

(2) S'occupera avec empressement de ..

16° S'il y avoit querelle entre aucun de ceux de l'Académie, tant *Musiciens* qu'*Auditeurs* ne s'entre-demanderont rien, ne de parole ne de fait, cent pas près de la maison où elle se tiendra.

17° Il sera à la discrétion des *Entrepreneurs* de recevoir et refuser tels que bon leur semblera, soit pour estre *écrits au Livre* soit pour estre admis aux auditoires tant ordinaires qu'extraordinaires.

18° Qui fera faute à quelqu'une des loix cy-dessus, soit *Musicien* ou *Auditeur*, sera exclus de l'Académie après avoir réparé la faute et perdra ce qu'il aura avancé pour l'entretien de l'Académie.

Ainsi signé : DE BAÏF et THIBAUT (1).

La création d'une Académie de poésie et de musique devait rencontrer l'accueil le plus enthousiaste auprès de Charles IX. Dès sa jeunesse, le prince avait cultivé les lettres avec passion. Catherine de Médicis, « *cette royne faicte de la main du grand roy François*, » qui avait chargé Ronsard d'écrire en vers l'*Institution du Roy Très-Chrestien* (2), avait su

(1) MSS. de Conrart. Bibliothèque de l'Arsenal, t. XIII, p. 580 et suiv.

(2) Le style de l'*Institution pour l'adolescence du Roy Très-Chrestien* est des plus élevés et des plus remarquables. Il y a dans cette pièce des vers que Pierre Corneille n'eût point désavoués :

Sire, ce n'est pas tout que d'estre Roy de France !
 Il faut que la vertu honore vostre enfance,
 Car un Roy sans vertu porte le sceptre en vain
 Et luy sert d'un fardeau qui luy charge la main...
Un Roy, pour estre grand, ne doit rien ignorer...
 Mais les princes chrestiens n'estiment leur vertu
 Procéder ny de sang, ny de glaive pointu,
 Ny de harnois ferrez qui les peuples estonnent,
 Mais par les beaux mestiers que les Muses nous donnent.
 Quand les Muses, qui sont filles de Jupiter,
 Dont les Roys sont issus, les Roys *daignent* hanter,
 Elles les font marcher en toute révérence,
 Loïn de leur Majesté banissant l'ignorance,
 Et, tous remplis de grâce et de divinité
 Les font, parmy le peuple, ordonner l'équité...
 Il faut premièrement apprendre à craindre Dieu
 Dont vous estes l'image, et porter au milieu
 De vostre cœur son nom et sa sainte parole,
 Comme le seul secours dont l'homme se console.
 Après, si vous voulez en terre prospérer,
 Vous devez vostre mère humblement honorer,
 La craindre et la servir, qui seulement de mère
 Ne vous sert pas icy, mais de garde et de père !
 Après, il faut tenir la loy de vos ayeux
 Qui furent Roys en terre et sont là haut aux cieux,
 Et garder que le peuple imprime en sa cervelle

faire partager à son fils l'intérêt éclairé qu'elle portait aux poètes et aux érudits : « Bon Dieu ! que le Roy aimoit Ronsard, dit Arnould Sorbin, qu'il chérissoit ses labeurs et, par toutes les caresses possibles, allumoit la gaillardise de son esprit et fortifioit la veine de sa poésie..... de qui la facture luy estoit si agréable que, bien souvent il passoit une grand' partie de la nuit à lire ou faire réciter ses vers à quoy il employoit volontiers Amadis Jamyn, Estienne Le Roy, abbé de Saint-Laurent, maistre de la musique de sa chambre et quelques autres de ses serviteurs domestiques. Et non seulement prenoit plaisir à ouyr la poésie bien faicte, mais avoit encore l'esprit si gentil qu'il en jugeoit fort heureusement. »

Le curieux discours d'une secte nouvelle...
 Le vray cominencement, pour en vertus accroistre,
 C'est (disait Apollon) soy-mesme se cognoistre.
 Celuy qui se cognoist est seul maistre de soy
 Et, sans avoir royaume, il est vraiment un Roy...
 Comme le corps royal ayez l'âme royale ;
 Tirez le peuple à vous d'une main libérale
 Et pensez que le mal le plus pernicieux
 C'est un prince sordide et avaricieux.
 Ayez auprès de vous des personnes notables
 Et les oyez parler volontier à vos tables ;
 Soyez leur auditeur comme fut vostre ayeul,
 Ce grand François qui vit encores au cercueil.
 Soyez, comme un bon prince, amoureux de la gloire
 Et faites que de vous se remplisse une histoire
 Digne de vostre nom, vous faisant immortel
 Comme Charles-le-Grand ou bien Charles Martel.
 Ne souffrez que les grands blessent le populaire,
 Ne souffrez que le peuple au grand puisse desplaire...
 D'amys plus que d'argent montrez vous désireux
 Les princes sans amys sont toujours malheureux...
 Aimez les gens de bien ayant toujours envie
 De ressembler à ceux qui sont de bonne vie...
 Or, Sire, pour autant que nul n'a le pouvoir
 De chastier les Roys qui font mal leur devoir,
 Punissez-vous vous-mesmes afin que la justice
 De Dieu, qui est plus grand, vos fautes ne punisse ;
 Je dy ce puissant Dieu dont l'empire est sans bout
 Qui de son throsne assis en la terre void tout,
 Et fait à un chacun ses justices égales,
 Autant aux laboureurs qu'aux personnes royales ;
 Lequel je suppliray vous tenir en sa loy
 Et vous aymer autant qu'il fit David, son Roy,
 Et rendre comme à luy vostre sceptre tranquille,
 Car, sans l'ayde de Dieu, la force est inutile.

(Œuvres de Ronsard, t. VII, p. 33 et 34. Institution pour l'adolescence du Roy Très-Chrestien Charles IX^e de ce nom.)

Nature ardente et impétueuse douée d'aptitudes littéraires exceptionnelles, Charles IX ne se contentait pas de lire et d'apprendre les œuvres de Ronsard : il s'efforçait de les imiter et il y réussissait souvent avec un rare bonheur d'expression : « *Le Roy*, dit Brantôme, *voulut sçavoir la poésie et se mesler d'en escrire et fort gentiment*. M. de Ronsard en a montré en son livre quelque petit eschantillon (1), et m'estonne

(1)

I

Ronsard, je cognoy bien que, si tu ne me vois
 Tu oublies soudain de ton grand Roy la vois ;
 Mais, pour t'en souvenir, *pense que je n'oublie*
Continuer tousjours d'apprendre en poésie ;
 Et, pour ce, j'ay voulu t'envoyer cest escrit
 Pour enthousiazier ton phantastique esprit.
 Donc, ne t'amuse plus à faire ton mesnage ;
 Maintenant n'est plus temps de faire jardinage.
 Il faut suivre ton Roy, qui t'aime par sus tous
 Pour les vers qui, de toy, coulent braves et dous ;
 Et croy, si tu ne viens me trouver à Amboise,
 Qu'entre nous adviendra une bien grande noise !

II

Ronsard, si ton vieil corps ressembloit ton esprit,
 Je seroy bien content d'avouer par escrit
 Qu'il sympathiserait en mal avec le mien
 Et qu'il seroit malade aussi bien que le tien.
 Mais, lorsque ta vicillesse en comparaison ose
 Regarder ma jeunesse, en vain elle propose
 De se rendre pareille à mon jeune printemps ;
 Car, en ton froid hyver, rien de verd n'est dedans ;
 Il ne te reste rien qu'un esprit grand et haut
 Lequel, comme immortel, jamais ne te défaut.
 Or donc, je te diray que bien heureux serois
 Si de ton bon esprit un rayon je tirois,
 Ou bien que, sans t'oster rien du tien si exquis,
Par estude et labeur un tel m'estoit acquis.
 Ton esprit est, Ronsard, plus gaillard que le mien,
 Mais mon corps est plus jeune et plus fort que le tien ;
 Par ainsi je conclu qu'en sçavoir tu me passe
 D'autant que mon printemps tes cheveux gris efface.

(Œuvres de Ronsard, t. III, p. 255 et 257.)

Chacun connaît les beaux vers suivants, également adressés par Charles IX à Ronsard, mais qui malheureusement ne sont parvenus jusqu'à nous que retouchés par Le Royer de Prades :

L'art de faire des vers, dut-on s'en indigner,
 Doit estre à plus haut prix que celui de régner.
 Tous deux également nous portons des couronnes,
 Mais, Roy, je les receus, poëte, tu les donnes.
 Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur
 Esclate par soy-même et moy par ma grandeur.

qu'il n'en a montré davantage, car il a bien plus composé que cela et surtout des *quadrins*, qu'il faisoit fort gentiment, prestement et *impromptu*, sans y songer; comme j'en ay veu plusieurs qu'il daignoit bien quelquefois monstrier à ses plus privez et sortant de son cabinet, et mêmes aucuns qu'il adressoit à M. Nicolas, l'un de ses secrétaires, fort honneste homme et bon compagnon, qui estoit fort heureux à en faire et rencontrer de très-bons et plaisans qu'il adressoit au Roy. Et le Roy, aussi-tost attaqué, se défendoit disant qu'il y alloit de son honneur s'il ne respondoit de mesme. Bien souvent, quand il faisoit mauvais temps, ou de pluye, ou d'un extresme chaud, il envoyoit quérir MM. les poëtes en son cabinet, et là, passoit son temps avec eux..... Entre autres poëtes qu'il aimoit le plus, estoient MM. Dorat, de Ronsard et Baïf, lesquels il vouloit toujours qu'ils composassent quelque chose et quand ils la luy apportoient, il se plaisoit fort à la lire ou à la faire lire et les en récompensoit. »

Nous ne possédons malheureusement que des fragments, pour la plupart défigurés, des nombreuses poésies composées par Charles IX. Mais, s'il n'est pas assez prouvé que ces deux beaux vers nous soient parvenus tels qu'il les a écrits :

Tous deux esgallement nous portons des couronnes,
Moy, Roy, je les reçois, Poëte, tu les donnes,

Ronsard, du moins, nous fournit l'incontestable témoignage des talents poétiques du jeune prince :

O Charles, dont le nom est vestu de laurier,
Tu te peux bien vanter que tu es le premier
Des monarques François qui, rompant la coustume
Des Princes, t'es acquis louange *par la plume!*

Si, du costé des Dieux je cherche l'avantaige
Ronsard est leur mignon et je suis leur imaige.
Ta Muse, qui ravit par de si doux accords,
Te soumet les esprits dont je n'ay que les corps,
Elle t'en faict le maistre et te faict introduire
Où le plus fier tyran n'a jamais eu d'empire;
Elle amollit les cœurs et soumet la beauté:
Je puis donner la mort; toi l'immortalité!

On attribue encore à Charles IX ce quatrain :

François Premier prédicit ce point
Que ceux de la maison de Guise
Mettraient ses enfans en pourpoint
Et son pauvre peuple en chemise.

La musique, nous dit Brantôme, avait également un tel attrait pour le Roi que, « pendant la messe, il se levoit bien souvent et s'en alloit chanter... au lutrin avec ses chantres et se mettoit parmy eulx et chantoit la taille et le dessus fort bien et aimoit ses chantres (1). »

Heureux d'apporter son concours à la fondation d'une Compagnie qui, dans son double but, flattait ses goûts et prévenait tous ses vœux, Charles IX répondit aux ouvertures de Jean-Antoine de Baïf par des *Lettres Patentes* dont les termes durent faire tressaillir les mânes de François I^{er} dans le mausolée de Saint-Denis. Non content de se déclarer *Protecteur* de la nouvelle association, le Roi veut encore en être le *Premier Auditeur*. S'inspirant de l'exemple de son illustre aïeul, il exprime le désir de voir reflourir les lettres auxquelles François I^{er} avait rendu un si vif éclat. Charles IX félicite Baïf et Courville d'avoir conçu la pensée de « mettre en lumière l'usage de leurs essays assez heureusement réussez de vers mesurez, mis par eux en musique mesurée, » en créant, « à la manière des anciens, une Académie ou Compagnie qui, non seulement, dit-il, seroit une escole ou pépinière d'où se retireroient un jour poètes et musiciens par bon art instruits et dressez pour nous donner plaisir mais, en outre, profiteroient au public. » Il remercie les Entrepreneurs de l'Académie d'avoir, pendant trois années

(1) On lit dans la préface d'un *Recueil de chansons* des poètes les plus en vogue du temps, adressée à Charles IX :

« La musique a tousjours esté le signe et la marque de ceux qui se sont montrez vertueux, magnanimes et véritablement nez pour ne sentir rien de vulgaire. Je prendray seulement pour exemple le feu Roy vostre père, que Dieu absolve, lequel a tant honoré, aymé et prisé la musique que tous ceux qui restent aujourd'huy en France bien affectionnez à cet art ne le sont tous ensemble que tout seul particulièrement l'estoit. Vous aussi, Sire, comme héritier de son royaume et de ses vertus, monstreç combien vous estes son fils favorisé du ciel d'aymer si parfaitement telle science et ses accords sans lesquels chose de ce monde ne pourroit demourer en son entier... Donques Sire... quand quelquefois vous serez lassé de voz plus urgentes affaires... vous adoucirez vos souciz par les accordz de la musique pour retourner plus frais et plus dispos à la charge royalle que si dextrement vous supportez... suppliant le créateur, Sire, d'augmenter de plus en plus les vertus de vostre Majesté et vous continuer en la bonne affection qu'il vous plaist porter à la musique et à tous ceux qui s'estudient de faire reflorir soubz vostre règne les sciences et les artz qui florissoient soubz l'empire de César-Auguste, duquel Auguste, Dieu tout puissant vous veuille donner les ans, les victoires et la postérité. » Charles IX nomma plus tard pour son maître de chapelle Roland de Latre, maître de chapelle de l'Électeur de Bavière, qui se faisait appeler *Orlando de Lassus*. « *Le plus que divin Orlande*, écrit Ronsard, comme une mouche à miel, a cueilly toutes les plus belles fleurs des antiens et, outre, semble avoir seul desrobé l'harmonie des cieux pour nous en resjouir en la terre, surpassant les antiens et se faisant la seule merveille de nostre temps ; » un contemporain le qualifie de même dans ce vers latin :

Hic ille Orlandus lassum qui recreat orbem.

Lassus quitta la Bavière pour la France en 1574, mais, ayant appris en route la mort du Roi, il retourna en Allemagne.

consécutives, « avec grand'estude et labeur assiduel, unanimement travaillé, pour l'avancement du langage françois, à remettre sus tant la façon de la poésie, que la mesure et règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et les Romains, au temps que ces deux nations étoient plus florissantes. »

« Il importe grandement pour les mœurs des citoyens d'une ville, ajoute le Roi, que la musique courante et usitée au pays soit retenue sous certaines loix, d'autant que la pluspart des esprits des hommes se conforment et composent selon qu'elle est, de façon que, où la musique est désordonnée, là volontiers les mœurs sont dépravées et où elle est bien ordonnée, là sont les hommes bien morigénez (1). » Jaloux de contribuer, en ce qui le concernait, à assurer le fonctionnement de l'Académie, le prince approuve les statuts rédigés par Baïf et Courville. Déclarant que « nulle société ne peut estre maintenue sans règlement et certain ordre, » il commande à tous les gens de justice de faire « lire, publier et enregistrer en leurs cours et juridictions les lettres par lesquelles il érige l'Académie, qu'il nomme « son établissement » et d'en faire garder et observer de point en point les statuts, non seulement au bénéfice des Entrepreneurs mais encore à celui « de leurs suppôts et successeurs. »

Le Roi confère des privilèges aux membres de l'Académie, et « pour davantage favoriser et autoriser ladite Académie et louable entreprise desdicts Baïf et Courville, » il donne à six des compositeurs, chantres et joueurs de la Compagnie des charges de maistre en leur art, avec les honoraires, « privilèges, franchises et libertez » attachés à ce titre parmi les officiers de sa maison. Enfin, « pour affirmer hautement, dit Charles IX, nostre intention que ladite Académie soit suivie et honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté et acceptons le surnom de Protecteur et premier Auditeur d'icelle, parce que nous voulons et entendons que tous les exercices qui s'y feront soyent à l'honneur et accroissement de nostre estat et à l'ornement du nom du peuple françois. »

L'Académie, ainsi constituée, présidée par le roi de France en personne dans un but aussi patriotique que libéral, ne pouvait choisir un nom plus beau et plus mérité que celui d'*Académie Française* (2) de poésie

(1) D'innombrables exemples tirés de notre histoire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours viennent confirmer cette allégation de Charles IX. Nos soldats, en effet, ont toujours été conduits à la victoire par des chansons ; des chants trop célèbres ont accompagné et excité les actes les plus sanguinaires dans les périodes de troubles et de révolution.

(2) L'Académie de Baïf est qualifiée d'*Académie française* sur le manuscrit tiré des *Papiers de Comart* de la Bibliothèque de l'Arsenal et auquel nous avons

et de musique. Nous croyons devoir donner ici, dans sa teneur intégrale, le texte des Lettres Patentes de Charles IX.

EXTRAIT DU TRÉSOR DE L'UNIVERSITÉ EN LA CHAPELLE DU COLLÈGE
DE NAVARRE :

Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous présens et à venir, salut !

Comme nous avons toujours eu en singulière recommandation, à l'exemple de très-bonne et louable mémoire le Roy François, nostre ayeul, que Dieu absolve, de voir, par tout cetuy nostre royaume les lettres et la science florir et mesmement en nostre ville de Paris, où il y a un grand nombre d'hommes qui y travaillent et s'y étudient chacun jour, et que l'opinion de plusieurs grands personnages, tant législateurs que prestres anciens ne soit à mépriser, assavoir qu'il importe grandement pour les mœurs des citoyens d'une ville, que la musique courante et usitée au païs soit retenüe sous certaines loix, d'autant que la pluspart des esprits des hommes se conforment et composent selon qu'elle est, de façon que, où la musique est désordonnée, là volontiers les mœurs sont dépravées et où elle est bien ordonnée, là sont les hommes bien morigénez, à ces causes et ayant veu la requestre en nostre privé Conseil présentée par nos chers et bien amez Jean-Antoine de Baïf et Joachim Thibault de Courville contenant que, depuis trois ans en çà, ils avoyent, avec grand'estude, et labeur assiduel, unanimement travaillé pour l'avancement du langage françois à remettre sus tant la façon de la poésie, que la mesure et règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et Romains au temps que ces deux nations estoient plus florissantes, et que, dès cette heure, pour le peu qu'ils y ont employé, ils avoient déjà parachevé quelques essais de vers mesurez mis en musique mesurée, selon les loix, à peu près, des maïstres de la musique du bon et ancien âge. Et qu'après l'entreprise louable menée jusques à tel point, ils n'ayent pu penser ni trouver meilleur moyen de mettre en lumière l'usage des essays assez heureusement réüssis (désirant non seulement retirer fruit de leur labeur, mais encore, suivant la pointe de leur première intention, multiplier la grâce que Dieu

emprunté le texte des statuts. Du Boulay donne également ce titre à la Compagnie dont il reproduit les statuts dans son Histoire de l'Université de Paris. (V. Du Boulay, *Hist. Univ.* Paris, p. 713.) « Die 15 Déc. latum est Senatus consultum quo Curia voluit Universitatem consuli super erectione et institutione *Academiae gallicae* ab Antonio Baitlio Poëta Laureato juxta Regis litteras quæ tales sunt : « *Académie Française*, Charles, par la grâce de Dieu, etc. »

leur auroit élargie), que *dressant, à la manière des Anciens, une Académie ou Compagnie composée tant de Compositeurs, de Chantres et Joueurs d'instrumens de la musique que d'honnestes Auditeurs d'icelle*, qui non seulement seroit une *Escolle pour servir de pépinière, d'où se retireroient un jour poètes et musiciens, par bon art instruits et dressez pour nous donner plaisir, mais, en outre, profiteroyent au public*, chose qui ne se pourroit mettre en effect sans qu'il leur fust, par les *Auditeurs*, subvenu de quelque honneste loyer pour entretien d'eux et des *Compositeurs, Chantres et Joueurs d'instrumens* de leur musique ni mesme entreprendre sans nostre aveu et permission,

Savoir faisons que Nous, après avoir mis cette affaire en délibération, et eu, sur ce, l'avis de la Roïne, nostre très-chère et très-honorée Dame et Mère, de nos très-chers et très-amez frères, les ducs d'Anjou et d'Alençon, princes de nostre sang et autres grans et notables personnages de nostre Conseil, avons, suivant iceluy, pour l'établissement de l'*Académie* ou *Compagnie* susdite, permis et accordé, permettons et accordons audit de Baïf et de Courville, *pour eux, leurs supposts et successeurs en icelle*, ce qui ensuit :

Premièrement, qu'ils puissent dresser leur *Académie* de musique et, pour cet effect, *choisir et prendre ceux qui, de leur bon gré, voudront y entrer*, pour subvenir à l'entretien de ladite *Académie*; et comme nulle société ne peut estre maintenue sans règlement et certain ordre, ainsi lesdits de Baïf et de Courville nous ayant fait entendre l'ordre et police qu'ils désirent estre observée par eux par les articles signez d'eux cy attachez sous le contrescel de nostre Chancellerie, avons, en approuvant iceux articles, après les avoir fait voir à nostre Conseil privé et par l'avis d'iceluy, voulu statué et ordonné, voulons, statuons et ordonnons par ces présentes estre suivis, gardez et observez par ceux qui seront de ladite *Société* et *Académie*, de point en point et selon leur forme et teneur et sans y contrevenir en aucune façon et manière que ce soit et sur les peines y contenües. Et, pource que, après qu'ils auroient mis peine d'apprendre et dresser des enfans et des chantres en leur musique, il y auroit danger que, par aucuns malins, ils fussent soustraits, Nous avons fait et faisons défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent, d'y attenter aucunement. Enjoignons à tous nos justiciers de faire garder, chacun en son destroit et juridiction, les conventions et conditions sous lesquelles seroyent lesdits chantres et enfans entrez en ladite *Académie*. Et, pour davantage

favoriser et autoriser ladite *Académie* et loüable entreprise desdits de Baïf et de Courville, avons, ensemble les *Compositeurs*, *Chantres* et *Joueurs* d'icelle avouez et avouons jusques au nombre de six pour *Maîtres*. desquels le rolle sera, par chacun an, signé par Nous, leur donnant et ottroyant par ces présentes tels et semblables Privilèges, Franchises et Libertez dont jouissent nos autres domestiques, pourveu qu'ils n'en abusent à nostre préjudice, auquel cas d'abus par aucun d'eux commis, entendons que celui qui le commettra demeure privé des susdits privilèges ; et à ce que, à nostre intention, ladite *Académie* soit suivie et honorée des plus grans, Nous avons libéralement accepté et acceptons le surnom de *Protecteur* et *Premier Auditeur* d'icelle, parce que nous voulons et entendons que tous les exercices qui s'y feront soyent à l'honneur et accroissement de nostre Estat et à l'ornement du nom du Peuple François.

Si, donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant nos Cours de Parlement, Chambre de nos comptes, Cour de nos aydes, Baillifs, Seneschaux et autres, nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que cettuy Nostre présent *Establisement* ils fassent lire, publier et enregistrer en leurs Cours et juridictions et iceluy entretenir, garder et observer de point en point et du contenu en iceluy laisser jouïr et user lesdits supplians, leurs supposts et successeurs en ladite *Académie* pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire, *Car tel est nostre plaisir*.

En tesmoin de ce, avons signé ces présentes de nostre main et à icelles fait mettre et apposer nostre scel.

Donné au faubourg Saint-Germain, au mois de novembre 1570 et de nostre règne le 10^e.

(Ainsi signé) : CHARLES.

(Et, sur le reply) : Par le Roy, de NEUFVILLE (I).

Peu de temps après la publication des Lettres Patentes du Roi relatives à l'établissement de l'Académie, Baïf et Courville se rendirent au Parlement afin d'obtenir qu'on procédât à leur enregistrement et à la vérification des Statuts de la Compagnie. Cette demande, si légitime qu'elle fût, provoqua néanmoins de vifs et longs débats. Plusieurs conseillers se posèrent en adversaires déclarés de la nouvelle institution ;

(1) MSS. de Conrart. Bibliothèque de l'Arsenal, t. XIII, p. 589 et suiv.

quelques-uns d'entre eux prétendirent même qu'elle pouvait « amollir, efféminer, corrompre et pervertir la jeunesse » (1). Instruits de cette opposition inattendue, les Entrepreneurs adressèrent au Parlement une requête par laquelle ils invitaient une députation de ses membres à assister à l'une des prochaines séances de l'Académie. Ils priaient, en outre, le premier Président, un des Avocats généraux, le Procureur général et l'un des plus anciens Conseillers, d'accepter le titre de *Réformateurs* de la Compagnie, afin, disaient-ils, « de prendre garde qu'il ne s'y fit rien contre les lois du royaume ni contre les bonnes mœurs. » Leur placet était conçu dans ces termes :

A Messieurs de Parlement.

Supplient humblement Jean-Antoine de Baïf et Joachim Thibaut, *Entrepreneurs* de l'Académie et Compagnie de Poésie et Musique, sous l'autorité et protection du Roy requérant la vérification et publication des lettres obtenues de Sa Majesté pour cette fin que, devant que passer outre à opiner sur la vérification desdites Lettres, plaise à la Cour députer douze de Messieurs et de ceux qui font plus de difficulté d'approuver cette entreprise, *craignant qu'elle tende à corrompre, amollir, efféminer et pervertir la jeunesse*, pour se trouver dimanche prochain en la maison où se tiendra l'Auditoire de l'Académie, sur les fosses Saint-Victor (2) aux fauxbourgs, à telle heure qu'il leur plaira choisir. Et, pour, assistans à une épreuve de la Poésie et Musique dont est question, en faire rapport à la Cour afin que, selon iceluy, soit procédé à la vérification et publication des Lettres de l'Académie, et particulièrement, prie Messieurs les Premier Président et tel des plus anciens Conseillers de la Cour qu'il luy plaira nommer, avec Monseigneur le Procureur général et l'un des deux advocats du Roy, accepter d'estre, de nom et de fait, *Réformateurs de l'Académie*, pour avoir l'œil

(1) Nous verrons plus tard que lorsqu'il s'agit en 1635 de faire enregistrer au Parlement les Lettres patentes de Louis XIII portant établissement de l'*Académie française*, fondée par le cardinal de Richelieu, la Compagnie souleva les mêmes difficultés et fit les mêmes objections. Le Premier Président ne cacha même point à MM. de Boisrobert, de Beautru et Desmarets, délégués auprès de lui par le Cardinal, qu'il y avoit « peu d'espérance d'obtenir ce qu'ils desiroient. » Malgré les démarches de Richelieu, malgré *trois Lettres de cachet du Roi* adressées au Parlement, au Procureur général et aux advocats généraux, les Lettres patentes de l'érection de l'Académie ne furent vérifiées que le 10 juillet 1637.

(2) V. Sauval, *Recherches sur l'Histoire de Paris*, livre IX, p. 490 et suivantes.

à ce que rien ne s'y face, à l'avenir, qui soit contre les loix et bonnes mœurs, chose qui aviendroit entièrement contre l'intention desdits Entrepreneurs, qui désirent et pourchassent que tout s'y face pour réüssir à l'honneur de Dieu et du nom françois et l'établissement des bonnes mœurs, sous les loix du Royaume, et au contentement de vous, Messigneurs.

Signé : THIBAUT et DE BAÏF.

La discussion publique soulevée par l'examen des Lettres Patentes et des Statuts de l'Académie eut lieu au Parlement de Paris le 15 décembre 1570. Pibrac, qui devait avoir l'honneur de restaurer plus tard la Compagnie menacée d'une ruine imminente, et de Thou, alors avocats du Roi, admirent, en principe la vérification sous la réserve qu'il ne serait rien fait à l'Académie « contre l'honneur de Dieu et du Roy, et contre le bien public » (1). Mais, sur la pression du parti de l'opposition, et malgré les déclarations si loyales et si sincères de Baïf, la cour décida qu'avant d'être entérinées, les pièces seraient soumises au contrôle et à l'approbation de l'Université de Paris. Les registres du Parlement nous ont conservé le résumé suivant des conclusions données dans cette affaire :

Extrait des Registres de Parlement.

Veües par la Cour les Lettres Patentes du Roy en forme d'Edit, données au fauxbourg Saint-Germain au mois de novembre dernier, soussignées Charles et, sur le reply, par le Roy, de Neufville, contenant les privilèges ottroyés par iceluy Seigneur aux *Entrepreneurs* et *Auditeurs* de l'*Académie et Compagnie de Poësie et Musique* et leurs successeurs, avec mandement à la Cour de procéder à la vérification d'icelles Edit, Statuts de ladite Compagnie et Société signez desdits *Entrepreneurs* attachez sous le contrescel de la Chancellerie, les conclusions du Procureur général du Roy, la Requeste présentée par lesdits *Entrepreneurs* à ce qu'il pleust à la Cour députer certains des Présidens et

(1) Les Lettres d'érection de l'Académie française ne furent vérifiées par le Parlement le 10 juillet 1637 qu' « à la charge que ceux de ladite assemblée ou Académie ne connoîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue françoise et des livres qui seront par eux faits et par autres personnes qui le désireront et voudront. » (*Histoire de l'Académie française*, par Pelisson et d'Olivet. Edition de M. Livet, 1858, t. I, p. 40.)

Conseillers de ladite Cour avec le Procureur général du Roy ou l'un des advocats d'iceluy Seigneur, pour accepter le nom et le fait de *Réformateurs* de ladite Académie et avoir l'œil à ce que, à l'avenir, il ne se face chose préjudiciable au désir du Roy, déclaré par ses Lettres, et tout considéré, Ladite Cour, avant que procéder à la vérification desdites Lettres et entérinement de Requeste, ordonne que, tant lesdites Lettres que Requeste seront communiquées au Recteur et Supposts de l'Université de Paris pour, eux ouïs, en ordonner.

Fait en Parlement le 15^e jour de décembre 1570.

Signé : LE PREVOST (1).

Le 30 décembre 1570, l'Université de Paris, réunie en Assemblée plénière, assistait à la lecture des *Statuts* de l'Académie, des *Lettres patentes* accordées par Charles IX à ses fondateurs et de la *Requête* que ceux-ci avaient adressée au Parlement. Le Procureur général pria le Recteur de communiquer ces documents aux Facultés et de faire subir à Baïf un interrogatoire afin de savoir s'il entendait se soumettre aux règlements établis. Dans une nouvelle séance qui eut lieu le 21 janvier 1571, le recteur Nicolas Mussemble (2), animé du plus étroit esprit de corps et très-désireux d'amener le rejet des ouvertures de Baïf, déclara que chacune des Facultés examinerait la question à charge et à décharge et consignerait ses observations dans un rapport écrit. Le dépôt de ces avis motivés, qui eut lieu le 15 février suivant, provoqua un débat contradictoire qui menaçait de se prolonger longtemps. « *Pour en finir*, écrit M. Sainte-Beuve, il fallut *presque un lit de justice* » (3). Charles IX, instruit des entraves que rencontrait l'approbation des Statuts de la Compagnie, jugea opportun de mettre un terme à cette discussion. Il octroya à Jean-Antoine de Baïf et à Courville de secondes Lettres par lesquelles il « *deffendoit que qui que ce fust apportât aucun obstacle* » au fonctionnement de l'institution dont il s'était lui-même déclaré Protecteur,

(1) *MSS. de Courart*. Bibliothèque de l'Arsenal, t. XIII. Sauval, dans ses *Recherches sur Paris*, et du Boulay dans l'*Historia Universitatis Parisiensis* ont publié ces pièces.

(2) Mussemble, régent du Collège du cardinal Le Moine, fut élu Recteur le 10 octobre 1566. V. Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, l. XI, p. 202.

(3) *Tableau historique et critique de la poésie française au XVI^e siècle*, p. 82.

et « évoquoit à son Conseil tous les différends nés ou à naistre sur ce subject » (1).

L'histoire peut et doit donc enregistrer dans ses annales ce fait mémorable que, malgré l'opposition du Parlement et de l'Université de Paris, la première Académie Française, fondée par Baïf fut établie, en vertu d'un acte spontané de la volonté de Charles IX (2). « On s'imaginera, écrit Richelet, que cette institution estoit une simple Académie sans titre? *C'estoit une Académie dans les formes, érigée sous le titre d'Académie Françoisé*, par Lettres Patentes du Roy données au Faubourg Saint-Germain (3) au mois de Novembre 1570 (4).

L'Académie de Poésie et de Musique choisit pour son siège habituel l'hôtel de Baïf. L'aspect de cet édifice, qui parlait à l'esprit autant qu'aux yeux, affirmait la passion des maîtres du logis pour les lettres antiques. La mode des devises contribuant à la décoration extérieure des habitations privées remonte en France, à une époque très-reculée. Le moyen âge avait, le plus souvent, adopté la langue vulgaire pour le style lapidaire. On lisait sur la maison de Nicolas Flamel (rue de Marivaux) ce distique :

*Chacun soit content de ses biens :
Qui n'a souffisance, il n'a riens.*

La Renaissance substitua le latin au français dans les épigraphes.

Lorsque Guillaume Budé fit construire son hôtel de la rue Saint-Martin, il en orna le fronton de ces deux vers de Juvénal :

*Summum crede nefas animam præferre pudori
Et, propter vitam, vivendi perdere causas.*

(1) V. Crevier. *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, L. XI, p. 44.

(2) « Quoad Baiffianam vero Academiam rector exposuit Episcopum Parisiensem a se conventum spondisse adjunctionem, si modo suarum rationum copiam faceret Universitas, contra ejusmodi erectionem. Placuit igitur a singulis Facultatibus comparari causas et in unum conferri. Quas singulæ scripto tradiderunt 15 Feb. *verum iis non obstantibus Rex Academiam illam erigi jussit, ut infra dicitur.* » (Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, anno 1571.)

(3) Charles IX résidait parfois une ou deux journées au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, chez le cardinal de Bourbon : c'est pendant un de ces séjours qu'il signa les Lettres Patentes de l'Académie. On sait que le palais abbatial a été jusqu'à ce jour épargné comme par miracle : espérons que la *Société des Amis des monuments parisiens* pourra assurer la conservation définitive d'un édifice d'un intérêt si considérable pour l'histoire de la capitale.

(4) *Dictionnaire* de Richelet au mot *Académie*.

Pierre Lescot avait fait graver sur les cartouches de marbre de la cour du Louvre les louanges de Henri II (1), sous les auspices duquel s'élevait cette partie du palais. Les Baïf, s'inspirant de cette coutume, avaient inscrit sur la façade de leur maison des vers grecs extraits des œuvres d'Homère, d'Anacréon, de Pindare et de Théocrite (2). Ces caractères inusités fixaient l'attention des passants et l'hôtel de Baïf était considéré comme une des curiosités de la capitale. Guillaume, fils du poète François Colletet, retrace ainsi l'impression que la vue de ce logis lui faisait éprouver dans son enfance : « Il me souvient, estant jeune enfant, » dit-il dans une note marginale écrite par lui sur le manuscrit de son père, « d'avoir vu la maison de cet excellent homme (Jean-Antoine de Baïf) que l'on montrait comme une marque précieuse de l'antiquité. Elle estoit située sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à l'endroit où l'on a, depuis, basti la maison des religieuses Angloises de l'ordre de Saint-Augustin, et sous chaque fenestre de chambre, on lisoit de belles inscriptions grecques en gros caractères, tirées du poëte Anacréon, de Pindare, d'Homère et de plusieurs autres qui attiroient les yeux des doctes passants » (3).

« Jean-Antoine de Baïf, écrit à son tour Scévole de Sainte-Marthe, en beaucoup de choses esgalloit et mesme surpassoit son père ; il y en eut une en laquelle il luy fut extrêmement inférieur : c'est que la fortune ne lui fut pas beaucoup avantageuse et *qu'il n'eut presque pour tous biens qu'une seule maison dont le séjour lui estoit infiniment doux.* Comme elle estoit à l'entrée d'un des plus agréables faubourgs de la ville, qui est celui de Saint-Marcel, elle estoit alors aussi ordinairement fréquentée des plus doctes du temps et des plus polis de la cour. *C'estoit dans ceste plaisante demeure qu'il avoit estably une Académie où les plus habiles musiciens du monde venoient en trouppé accorder le son mélodieux de leurs instrumens à ceste nouvelle cadance de vers mesurez qu'il avoit*

(1) L'un de ces cartouches portait ces mots : *Virtuti Regis invictissimi.*

(2) « Une de ces inscriptions, j'imagine, écrit M. Sainte-Beuve, et non certes la moins appropriée aurait été celle-ci, tirée de Théocrite : « La cigale est chère à la cigale, la fourmi à la fourmi et l'épervier aux éperviers ; *mais à moi la Muse et le chant !* Que ma maison tout entière en soit pleine, car ni le sommeil ni l'éclat premier du renouveau n'est aussi doux, ni les fleurs ne plaisent aux abeilles autant qu'à moi les Muses me sont chères ! » (*Tableau historique et critique de la Poésie française au xvi^e siècle*, p. 422, note 1.)

(3) *Vie de Jean-Antoine de Baïf*, par Colletet, fragment cité par M. Edouard Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 40, note 3.

inventée. Le bruit de ces nouveaux et mélodieux concerts esclatta partout de telle sorte que *le Roy mesme et tous les princes de la cour* les voulurent ouyr; si bien que, pour se divertir agréablement, ils ne desdaignoient pas de venir souvent visiter nostre Baïf qu'ils trouvoient toujours ou en la compagnie des Muses ou parmy les accords de la musique » (1).

L'Académie siégeait aussi quelquefois, par exception, au Collège de Boncourt (2) appelé par Ronsard *le Parnasse de Paris* et dont le jardin venait aboutir en face de l'hôtel de Baïf, de l'autre côté du mur d'enceinte de Philippe-Auguste. Au fond de ce jardin, dans un pavillon souvent mis depuis à la disposition de Ronsard par son ami Jean Galand, principal du Collège, se trouvait « *une vaste salle isolée, fort claire, toute peinte de grotesques,* » écrit Sauval, et qui servait aux réunions de la Compagnie, » lorsqu'elles ne se tenaient pas à l'hôtel de Baïf. « Ronsard, ajoute-t-il, pour aller chez Baïf, ayant obtenu du Roy la permission de faire une porte dans les murs de la ville, dont on voit encore les marques par là, ils s'entre-visitoient et se rendoient à l'assemblée, soit qu'elle se tint à Boncourt ou sur les Fossez. » Par une dérogation exceptionnelle aux lois de l'étiquette de cour, le Roi Très-Chrétien autorisait les membres de l'Académie, lorsqu'il présidait l'auditoire, à se tenir assis et couverts devant lui comme les grands d'Espagne devant le Roi Catholique.

Quels furent les membres de la Compagnie fondée par Baïf et à quels travaux se sont-ils livrés ?

Les *Académiques*, c'est ainsi que les académiciens étaient alors désignés, furent d'abord choisis parmi les poètes qui appartenaient à l'ancienne *Brigade* devenue la *Pléiade* (3) : on compte en effet parmi

(1) *Eloges des Hommes illustres* de Scévole de Sainte-Marthe, traduits par Colletet, in-4, Paris, 1644. *Laçare de Baïf et Jean-Antoine de Baïf, son fils*, p. 47.

(2) Il était situé rue Bordet, aujourd'hui rue Descartes. Les bâtiments de ce Collège ont été annexés au collège de Navarre, affecté de nos jours à l'École polytechnique. La chapelle, bien que classée au nombre des monuments historiques, a été démolie dans ces derniers temps. On voit, dans la partie du jardin située à droite de la rue Clovis, un reste important de la muraille d'enceinte de Philippe-Auguste. La rue des *Fossés-Saint-Victor*, depuis dite du *Cardinal-Lemoine*, marque l'emplacement des fossés.

(3) Ce groupe littéraire avait reçu cette qualification plus conforme à ses origines et à ses tendances. Ronsard se souvint un jour que jadis, dans Alexandrie, une association de sept poètes composée de *Lycophon*, de *Théocrite*, d'*Aratus*, de *Nicandre*, d'*Apollonius*, de *Philippe* et d'*Homère-le-Jeune* s'était formée à la cour de l'Étolémée Philadelphie et avait emprunté son nom aux *Pléiades* de la fable. On

eux, Dorat, Ronsard, Amadis Jamyn, Jodelle, Belleau et Pontus de Thiard.

Il n'est pas inopportun de placer ici un mot sur les quatre derniers Académiciens dont nous venons de citer les noms pour la première fois.

Amadis Jamyn, né à Chaource, en Champagne, était le fils adoptif et l'élève favori de Ronsard qui, l'ayant pris comme page, lui donna pour maîtres Dorat et Turnèbe, lui fit étudier la philosophie, les mathématiques, les sciences naturelles et obtint en sa faveur de Charles IX la charge de secrétaire et de lecteur ordinaire de la Chambre. Jamyn s'était livré à de lointaines explorations ; son talent poétique était des plus remarquables, car il joignait au feu de l'inspiration le don de la forme sans lequel aucune œuvre ne saurait vivre.

Jodelle, à peine âgé de 21 ans, avait en 1552, composé et joué devant Henri II, au Collège de Beauvais, sa *Cléopâtre captive*. Cette représentation obtint un immense succès, et fit partout connaître le jeune auteur. Le Roi le nomma ordonnateur des ballets et des divertissements de la Cour. Jodelle s'essaya également dans le genre comique et le public ne goûta pas moins ses comédies qui ne lui coûtaient point de bien pénibles labeurs. La rapidité avec laquelle il écrivait était telle, dit Pasquier, « qu'on croyait voir en lui moins un homme qu'un démon : » la pièce intitulée l'*Eugène* fut terminée au bout de quatre jours. En résumé, Jodelle était moins un poète qu'un brillant improvisateur excellent à charpenter rapidement des intermèdes officiels.

Remy Belleau, dont le genre forme un contraste si absolu avec celui de Jodelle, doit être considéré comme le poète pastoral du groupe. Il prit le goût des descriptions rustiques en traduisant les fragments grecs publiés par Henri Estienne en 1554 et attribués à Anacréon. Ses amis lui décernaient les surnoms de *Peintre de la Nature et d'Anacréon Français*. Les *Bergeries* renferment des morceaux qui, comme l'*Avril*, jouiront d'une éternelle jeunesse. Belleau aborda également avec bonheur

sait, en effet, qu'Atlas et Pleione eurent sept filles, *Taigète, Maïa, Electre, Asté-
rope, Mérope, Céleno* et *Arsinoé*, métamorphosées en autant d'étoiles et formant la tête de la constellation du Taureau. Le grand poète avait proposé aux six principaux poètes de la nouvelle école, Dorat, Baif, du Bellay, Jodelle, Belleau, Pontus de Thiard, d'adopter l'appellation collective de la phalange poétique alexandrine. Cette motion avait été ratifiée à l'unanimité.

diverses autres branches de la littérature. Les *Amours ou nouveaux échanges des pierres précieuses*, son poème macaronique de *Bello hugonotico*, la comédie de *la Reconnue*, imitée de Térence, furent très-appréciés des esprits délicats.

Pontus de Thiard, plus âgé que ses compagnons, n'avait débuté qu'à 28 ans dans la carrière des lettres. Il était plutôt philosophe et savant que poète, ainsi que le démontre son premier ouvrage rimé, les *Erreurs amoureuses*. Entré fort jeune dans les ordres, Thiard fut tour à tour aumônier du Roi, grand archidiacre et enfin évêque de Chalon-sur-Saône. Nous le rencontrerons parmi les membres de l'Académie du Palais sous Henri III : il fut le dernier survivant de la Pléiade et ne mourut qu'en 1605, âgé de 83 ans. D'autres poètes du temps, des érudits, des philologues comme Jean de la Taille, Filleul, Garnier, La Péruse, Desportes (1), Rapin, Denisot et leurs émules avaient également, sans doute, leur place marquée aux auditoires de l'Académie. A côté d'eux venaient se grouper des artistes tels que Courville, Lejeune, Mauduit, Albert et leurs disciples, les uns compositeurs, les autres interprètes de la partie musicale des poèmes lyriques qu'on y exécutait.

Le Roi s'étant déclaré *Protecteur* et *Premier Auditeur* de la Compagnie, les principaux dignitaires de l'Etat, les courtisans tenaient à honneur de solliciter le titre d'*Auditeurs* de l'Académie et de subvenir à son entretien par de riches dotations.

Cherchons maintenant à connaître les divers objets des travaux des *Académiques*. La tâche principale que s'était tracée Jean-Antoine en fondant cette institution était, ainsi que l'a très-bien dit M. Sainte-Beuve, « *la mesure des sons élémentaires de la langue* » (2). A ce travail se rattachaient les plus intéressantes questions de grammaire et de philologie. Baïf et Ronsard avaient déjà donné à ces connaissances spéciales une large part dans leurs études. « Naguères, écrivait Ramus en 1572 dans la préface de sa *grammaire* dédiée à Catherine de Médicis, Jean-Antoine de Baïf a doctement et vertueusement entrepris le point de

(1) Charles IX donna à Desportes pour le poème de *Rodomont*, qui comptait environ 700 vers, 800 écus d'or à la couronne ; chaque vers était donc payé plus d'un écu. Si l'on s'élève avec justice contre les prodigalités des Valois, on ne doit pas toutefois oublier à quel point les lettres et les arts en ont bénéficié.

(2) *Tableau historique et critique de la Poésie française au XVII^e siècle*, par M. Sainte-Beuve, in-12, 1843, p. 82.

la droicte escripture et l'a fortement esbranlé par ses vives et poignantes persuasions » (1). « On s'attribuoit à l'Académie, dit de son côté Etienne Pasquier, le pouvoir de changer quelque chose à la langue » (2). Cette déclaration est précieuse à enregistrer. Dès son origine, l'Académie de Baïf avait donc inscrit sur son programme les travaux repris par celle que fondera le cardinal de Richelieu et qui se donnera pour mission de « nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais et dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant et de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne faut. »

On sait que l'un des premiers ouvrages soumis à l'examen de l'Académie française fut l'appréciation du *Cid* de Corneille, sur lequel le cardinal voulut connaître son sentiment. L'Académie de poésie et de musique, dès ses débuts, s'était montrée également très-préoccupée de la direction à imprimer à la littérature dramatique en France : elle voulait fonder un théâtre digne de la langue châtiée par ses soins.

Avant de se présenter devant le grand public, le théâtre classique français, nous l'avons dit, avait eu à traverser deux périodes distinctes. La première n'eut pour témoins que des érudits et des savants dont les essais ne dépassaient pas le cabinet de travail. La seconde vit se propager la coutume des représentations universitaires, où les élèves, les amis, les protecteurs princiers des auteurs étaient seuls admis. Il s'agissait enfin d'affronter le jugement sans appel de la foule et des indifférents. La réforme de la scène était un des plus sûrs moyens d'accomplir la transformation du goût en France.

Plusieurs jeunes poètes avaient tenté, dans ce sens, de très-heureux essais. Jodelle, La Péruse, Filleul, Garnier et leurs émules, donnèrent successivement des pièces qui n'étaient point sans mérite. Mais, pour Baïf, le but à atteindre ne consistait pas seulement à faire accepter de ses contemporains un théâtre sérieux plus ou moins fidèlement traduit ou imité des auteurs anciens : à ses yeux, de la question de forme dépendait la question de fond. Il se proposait d'appliquer aux restitutions dramatiques une prose et une poésie nouvelles, régénérées par

(1) *Grammaire française*, de Ramus, 1572. *Préface à la Royne Mère du Roy*.

(2) *Recherches de la France*, de Pasquier.

lui d'après les conseils de Du Bellay. Les tragédies seraient écrites en vers mesurés, les comédies dans une prose enrichie par l'introduction de néologismes et avec une orthographe spéciale basée sur l'accent. La réforme théâtrale n'était donc en réalité que l'application de la réforme prosodique et linguistique. En acclamant les œuvres imitées de celles des maîtres antiques, le public consacrerait la langue nouvelle dans laquelle elles seraient écrites, et qui servirait d'instrument aux grands génies de l'avenir. L'Académie aurait l'honneur de présider à cette mémorable évolution littéraire qui s'accomplirait sous son exclusive direction. « Quant aux comédies et tragédies, écrivait du Bellay dès 1549, si les Roys et Républiques les vouloient restituer en leur ancienne dignité qu'ont usurpée les *Farces* et *Moralitez*, je seroy bien d'opinion que tu t'y employasses. Et, si tu le veux faire pour l'ornement de la langue, tu sçais où tu en doibs trouver les archétypes » (1). Baïf avait fidèlement observé ce précepte. Joachim du Bellay, témoin des premiers essais de son ami, en fut très frappé et lui annonça qu'il serait l'*Euripide* de la France :

Du grand Baïf qui la France décore,
L'esprit, jadis comblé de tout le mieux
Qu'en leur thrésor réservèrent les dieux
En toy, Baïf, est retourné encore.
Ton vers françois, que le François adore,
Suit de Ronsard le vol audacieux,
Et ton vers grec, l'or le plus précieux
De ton Dorat, qui son siècle redore.
Mais si, un jour, par l'esprit de ta voix,
Tu donnes l'âme au théâtre françois
Jusques icy toujours demeuré vuide,
Asseure toy que je t'ay mal gousté
Ou tu seras du François escoutté
Comme du Grec fust jadis Euripide.

En 1567, Jean-Antoine de Baïf avait donné son imitation du *Miles gloriosus* de Plaute qui, jouée à l'hôtel de Guise sous le nom du *Brave*, avait été très-goutée et très-applaudie. L'*Héautontimorumeros* du même auteur, l'*Eunuque* de Térence, la *Médée*, les *Trachiniennes* et l'*Antigone* de Sophocle furent successivement adaptées par le poète à la scène française.

(1) *Deffence et Illustration de la langue françoise*, de Joachim du Bellay, p. 111.

Catherine de Médicis qui avait toujours montré pour l'art dramatique un goût aussi vif qu'éclairé, accordait toute sa faveur à cette création d'un répertoire inspiré de celui des Anciens. « Elle fit construire au Louvre, dit Brantôme, un théâtre dans ses appartements et y fit exécuter des comédies et tragi-comédies, y prenant grand plaisir et rioit son saoul comme une autre » (1). La reine mère encourageait les efforts de Baïf et excitait son zèle, mais sous la réserve expresse qu'en réformant la scène il excluait des œuvres antiques tout ce qui pourrait blesser la décence (2). Elle ne permettait plus, toutefois, qu'on représentât des tragédies à la cour, un sentiment superstitieux lui faisant croire que l'exposition d'infortunes fabuleuses avait précédemment « porté le malheur aux affaires de France » et amené la mort violente de Henri II (3).

Baïf lisait souvent à l'Académie des fragments de ses pièces de théâtre imitées des Anciens qui ne sont malheureusement pas toutes parvenues jusqu'à nous (4) : celles que nous possédons, *le Brave*, *l'Ennuque*, *l'Antigone*, offrent des passages très-remarquables. On sent que l'auteur y a mis toute sa science et toute son imagination. « Quelle honnêteté naïve dans le traducteur français ! dit M. Egger : comme il est plus facile de débiter ses vers sur le ton convenable au pauvre soldat de Créon que n'importe laquelle des traductions modernes du même morceau, soit en vers soit en prose !... Le traducteur ne s'astreint pas encore à la succession régulière de deux rimes masculines et de

(1) Brantôme. *Vies des Dames illustres*, édition Sambix. Leyde, 1665, p. 48.

(2) Ce souci de la Reine mère de réformer la licence de langage des auteurs contemporains ne devait pas se borner aux œuvres des poètes dramatiques. C'est encore pour se conformer à ses idées de moralisation et à ses remontrances que Remy Belleau écrivit ses *Eglogues sacrées, prises du cantique de Salomon*. Il lui en rend le témoignage suivant, en 1576, dans l'épître dédicatoire de son poème : « Il n'y a rien, dit-il, qui ne soit saint et divin et digne des chastes oreilles d'une grande Royne telle que vous. » Nous verrons plus loin que Catherine de Médicis fit les mêmes recommandations à Ronsard. C'est à son influence directe qu'on doit les *Sonnets à Hélène* que le poète composa en l'honneur de M^{lle} de Surgères, fille d'honneur de la Reine mère et pour déférer au désir qu'exprima cette princesse de le voir traiter quelque sujet grave et noble dans le goût des sonnets composés par Pétrarque à la louange de Laure.

(3) En 1550, l'année même de la mort du Roi, la *Sophonisbe* du Trissin, traduite de l'italien par Saint-Gelais, avec des chœurs et des intermèdes de J.-A. de Baïf, avait été jouée par les princesses et par les femmes de la cour devant Henri II et Catherine de Médicis.

(4) La plupart des tragédies et des comédies de J.-A. de Baïf sont restées inédites, « tout cela, dit du Verdier, prest à imprimer comme je l'ay veu parachevé et escrit de sa main. »

deux rimes féminines. Qui sait s'il n'a pas raison et si nous n'avons pas eu tort d'imposer sans réserve à notre versification cette loi gênante qui profite moins aux plaisirs de l'oreille qu'elle ne nuit à ceux de l'esprit ?... Ce style si coulant dans sa simplicité, est justement sur le ton le plus exact du grec de Sophocle. Que Baïf en omette çà et là quelques mots, qu'il y ajoute quelques vers soit par une sorte d'entraînement, soit par complaisance pour la rime, cela, vraiment, importe peu, car il y a une vérité générale de coloris qui, dans la traduction des chefs-d'œuvre, vaut pour le moins autant que la vérité matérielle du sens. L'*Antigone* renferme des vers que les successeurs de Baïf n'ont surpassés ni pour la beauté ni pour l'exactitude (1). Le Senaire iambique des anciens poètes dramatiques n'a pas d'équivalent dans notre versification française; aussi ce fut encore en *hexamètres* qu'Antoine de Baïf traduisit les iambes du dialogue dans l'*Antigone* de Sophocle. Quant aux chœurs il y hasarda quelques-unes des variétés métriques où, depuis longtemps, s'exerçaient nos poètes. Tous ces faiseurs d'alexandrins ne suivent pas une méthode de versification bien régulière. Ils alignent quelquefois l'un après l'autre plusieurs couples de rimes masculines ou de rimes féminines; ils ne comptent pas l'*e* muet à l'hémistiche; ils abusent beaucoup de l'hiatus et de l'enjambement; mais enfin tous ont, à divers degrés, le mérite de leurs confrères les prosateurs, je veux dire : *la franchise de l'expression*. Nul scrupule ne les arrête pourvu qu'ils rendent l'idée et le mot grec comme ils le comprennent » (2).

Les sciences grammaticales, la poésie lyrique et épique, la littérature dramatique, ne remplissaient point encore toute l'étendue du programme de la Compagnie. Poursuivant jusqu'au bout son plan de restitution classique, l'école académique avait résolu d'introduire, sur la scène française, non seulement les chœurs, mais la chorégraphie des Anciens (3). Terpsichore était l'une des neuf Muses : les poètes de la Renaissance n'avaient pas le droit de l'expulser du temple. La gravité

(1) *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 281.

(2) *Ibidem*, t. I, p. 278.

(3) Les ballets allégoriques alors appelés *Mascarades*, entremêlés de musique et de danses pour lesquels Ronsard et Baïf composèrent tant de vers, étaient très en faveur à la cour des Valois. Ils devaient conserver encore assez de prestige au milieu du siècle suivant pour que le grand Roi ne dédaignât point d'y figurer et d'y danser lui-même.

du théâtre reconstitué avec un tel respect de la fidélité archéologique exigeait que les danses fussent sagement réglées. Secondé par Courville et par ses émules, Baïf avait la prétention de remplacer les *Voltes*, les *Branles*, les *Pavanes*, les *Rigaudons* et les *Passacailles* et les autres danses nationales par les pas rythmés qui jadis, dans l'atrium des maisons antiques, au son des flûtes d'argent et des lyres d'ivoire, selon le mode d'Ionie, charmaient les contemporains de Périclès. Chaque mouvement des danseurs du ballet devait correspondre à la quantité de chaque syllabe des vers mesurés du choc qu'il était destiné à accompagner.

Nous possédons, grâce à Jean-Antoine de Baïf, un document académique des plus précieux : c'est le compte-rendu suivant, en vers, d'un auditoire de la Compagnie, adressé par le poète à Charles IX, qui n'avait pu assister à quelques séances :

Sire, si vous souvient de la bonne journée
 Que le mois de février nous avoit amenée
 Lors, premier commençant, (ô mon Roy, vous disniez
 Et, disnant sobrement, audience donniez) ;
*Il vous pleust de m'ouïr, Sire : je vous ren comte
 Du tems de vostre absence et, du long, vous raconte
 Que c'est que nous faisons.* Je di, premièrement :
*En vostre Académie on œuvre incessamment
 Pour, des Grecs et Latins imitant l'excellence
 De vers et chants règlez décorer vostre France
 Avecque vostre nom ;* et, quand il vous plairoit,
 Que vous orriez l'essay, qui vous contenteroit.
 Je dy qu'estant piqué de la faveur plaisante
 Des Muses, plus d'un chant en vostre honneur je chante
 Déclarant le désir qui, d'une douce ardeur,
 Brusle mon cœur dévot envers vostre grandeur ;
 Je di que j'essayoy la grave *Tragédie*
 D'un stile magestueux ; la basse *Comédie*
 D'un parler simple et net ; là, suivant Sophoclès,
 Auteur grec qui chanta le décès d'Herculès,
 Icy donnant habit à la mode de France
 Et le parler françois aux joueurs de Térence,
 Térence, auteur romain, que j'imite aujourd'huy
 Et, comme il suit Ménandre, en ma langue j'ensuy ;
*Ce que j'ay fait m'étant commandé de le faire
 Afin de contenter la Royne vostre mère,
 Qui, de sur tout, m'enjoint fuïr lassiveté,
 En propos offensant Sa chaste Magesté.*

Après, je vous disois comment je renouvelle
 Non seulement des Vieux (1) la gentillesse belle
 Aux chansons et aux vers, mais que je remettoys
 En usage leur danse, et comme j'en estoys
 Encores en propos, vous contant l'entreprise
 D'un ballet que dressions dont la démarche est mise
 Selon que va marchant pas à pas la chanson
 Et le parler suivi d'une propre façon (2)...

L'appui officiel du Roi lui-même ne devait point préserver l'Académie naissante des assauts répétés de la haine et de l'envie. Nous en trouvons la preuve dans l'étrange péroration du compte-rendu tracé par Baïf; avant de la citer, il est indispensable, pour en saisir le sens, de rappeler les habitudes du prince auquel parlait le poète. Charles IX, on le sait, était chasseur et veneur passionné (3). L'intérêt

(1) Des anciens.

(2) *Poésies* de Baïf, p. 52 et 53.

(3) Amadis Jamyn, le fils d'adoption de Ronsard, témoin oculaire des grandes fêtes cynégétiques de Charles IX, a retracé ses impressions dans un poème intitulé *la Chasse royale*. Laissons-le faire défiler devant nous le somptueux cortège et jouissons avec lui de ce curieux spectacle auquel sa charge auprès du Roi lui permettait souvent d'assister :

...Si tost que le soleil, de rayons attourné
 A sur nostre horizon sa clairté ramené,
 En ces beaux jours d'esté, l'autre soleil de France
 S'éveille, et de son lict légèrement s'élance,
 S'habille, ceint l'espée et, très-dévoitieux,
 Invoque à deux genoux le monarque des cieux,
 Car il faut par un Dieu commencer son ouvrage.
 Au-devant du chasteau l'attend son équipage,
 Ses piqueurs, ses veneurs, ses limiers, ses valets
 Et ses pages, montez pour se mettre aux relais.
 Une belle noblesse est aussi toute preste
 Joyeuse à vaincre au cours une sauvage beste.
 Sa carrosse l'attend, à quatre blancs chevaux
 Plus vistes que les vents; ceux qui font les travaux
 Du chemin du soleil n'ont la course si prompte :
 Ils font, de leur blancheur, à ceux de Phébus honte;
 Ou, s'il monte à cheval, son cheval vigoureux
 En la bouche maschant le frein d'or écumeux
 Frappe du pié la terre et, sur l'échine large
 Hannist de recevoir telle divine charge;
 Ses Archers de la garde environnent son corps.
 Ainsin accompagné, le Roy marche dehors
 Avec tout l'appareil d'une aboyante chasse.
 Cent chiens prompts à courir et flairer une trace
 Sont autour de ses flancs, dont les oreilles sont
 Pendantes et la queue est droite en contremont.
 Après que, dans le bois, le gagnage ou la taille

qu'il portait à l'art cynégétique se trahit dans le curieux ouvrage intitulé *la Chasse royale*, où il a voulu joindre à l'exposé des lois qui régissent la vénerie, les observations, fruit de sa propre expérience (1). Les chiens courants, fidèles auxiliaires des chasses du prince, jouissaient auprès de lui de nombreux privilèges ; ses lévriers favoris se tenaient sous sa table et couchaient sur le pied de son lit : ils ont eu l'honneur

Cette chasse est venue, ordonnée en bataille,
 Il s'avance à la teste, en tenant son limier
Rigaut, qui, de haut nez est tousjours le premier,
 Et qui rembuche mieux un cerf de hautes erres
 D'un sentiment subtil, panché contre les terres...
 D'un mandillon de pourpre esclatant par la nue
 Ou d'un vestement verd son espaule est vestue :
 Une trompe d'argent en escharpe luy pend
 De qui le son royal sur les autres s'entend.
 Si tost que le son frape à ses Veneurs l'oreille
 Le cœur leur rebondist et la meute s'éveille
 Toutes les Déitez hostesses de nos bois,
 Comme si Pan sonnoit en révérent la voix ;
 Les Nymphes vont sentant des pointes amoureuses
 Regardant sa beauté sous les feuilles ombreuses...
 Soit qu'il presse le dos d'un genet et qu'il porte
 L'espieu au large fer dedans sa dextre forte,
 Il semble un Dieu guerrier ! Heureux, dis-je, les chiens
 Que tu vas caressants ! Heureux aussi je tiens
 Tout ce qui est touché de ta main honorée...
 Aux chiens, joyeux de sang, on donne la curée.
 C'est plaisir de les voir si tost qu'ils ont ouy
 Sonner et for huer, d'un eslan resjouy
 Ils sortent du chenil ; on en voit trois centaines
 Gris, blancs, noirs, accourir pour manger de leurs peines.
 Tout le sang est meslé dans le pain rougissant
 Pesle-mesle, affamez, ils se vont repaissant :
 Chacun des veneurs tient une souple houssine
 Et frape sur le chien qui, gourmand, se mutine :
 Puis, quand les retirer de la curée il faut,
 Le *Maistre du forhu* crie : « *Ty-ha-hillaud* (1) ! »

(Œuvres en rymes d'Amadis Jamyn, 1572-1573. Le Poème de la Chasse, au Roy Charles IX, p. 64.)

(1) « Je m'estonne bien, disait Brantôme après la mort de ce prince, que MM. de Retz et de Villeroy m'ont faict imprimer ce beau *Livre de la Chasse et de Vénerie* qu'il a composé et dans lequel des advis et secrets que jamais veneur ne sceut ni ne peut atteindre, ainsy que j'en ouys discourir quelquefois audict mareschal de Retz de quelques traicts rares qui sont là-dedans descrits avec très-beau et très-éloquent langage. Pour le moins, ce livre serviroit et donneroit à la postérité admiration de ce Roy pour éternelle mémoire, car, comme luy dict M. de Ronsard, « les beaux palais et bastimens sont sujets à rüyne et ne durent que quelque temps, voire les généreux actes et beaux faicts, mais les escrits durent éternellement. » Le vœu de Brantôme fut réalisé plus tard par M. de Villeroy. *La Chasse royale* de Charles IX, éditée pour la première fois en 1625 sous ce titre : « *La Chasse royale*, composée par le Roy Charles IX^e et dédiée au Roy Très-Chrestien

(1) Cette onomatopée s'est transformée plus tard en « *Tayaut*. »

d'être chantés par les poètes les plus illustres du temps (1), et nous allons les voir mêlés à un épisode de l'histoire de l'Académie de poésie et de musique.

de France et de Navarre Louis XIII, très-utile aux curieux et amateurs de chasse, in-8 de 138 p. Paris, Rousset et Alliot. Ce livre a été réédité avec un soin tout particulier par M. Henri Chevreul, en 1857, chez Bouchard-Huzard, en 1858 chez Aubry et depuis d'après le manuscrit original.

(1) Amadis Jamyn célèbre ainsi leurs mérites :

...Les levriers du Roy n'ont si tost aperceue
 Leur proye, qu'à leurs pieds elle gist abatue.
 On diroit, à les voir, que c'est un tourbillon
 Qui traverse, ondoyant, de sillon en sillon.
 Quand, pour complaire au prince, il ne leur plaist sur l'heure
 Que le lièvre craintif près de son gist meure,
 Ils luy donnent carrière un espace de temps
 En feinte ; l'on y voit l'estour des combatans :
 Le lièvre bien rusé ne court la droite voye ;
 Pour tromper le suyvant du désir de la proye,
 Il fait, defait cent ronds, cent retours et destours
 A fin que l'ennemi ne prenne escousse (1) au cours :
 L'un presse, l'autre fuit : il semble qu'il le happe
 Et, l'ayant derechef, permettre qu'il échappe !
 Un dard n'est si léger volant hors de la main
 Ny le plomb que vomist un canon inhumain
 Ny d'un arc bien tendu la sagette empanée (2)
 Ny fonde (3) autour du chef quatre fois ramenée ;
 Puis enfin, ennuyé, dessus le champ poudreux,
 Le bon levrier abat cet animal peureux.

(Les *Œuvres poétiques* d'Amadis Jamyn. Paris, 1577, in-12.
 Le *Poème de la Chasse au Roy Charles IX*, p. 64-71.)

Parmi les chiens favoris de Charles IX, on citait d'abord le limier *Rigaut*, dont Amadis Jamyn célèbre les louanges, puis la chienne *Courte*, de la race des bouledogues, dont Ronsard a lui-même écrit l'épithaphe :

Courte n'avoit point de semblable
 Courte venoit dessus la table
 Du Roy, prendre jusqu'en sa main
 Le biscuit ou le marsepain...
 Courte, sans queue et sans oreille,
 N'avoit au monde sa pareille ;
 Aussi dit-on que Courte avoit
 Entendement, quand elle vivoit,
 Plus de soin, plus de diligence,
 Plus de raison, de souvenance
 Que Petit-Père (4) qui la tient
 A qui de rien plus ne souvient (5).

(1) Ne prenne le large, la fuite. — (2) Emplumée. — (3) Fronde.

(4) C'était sans doute le valet du chenil chargé de tenir en laisse les chiens du Roi et non, comme l'a cru M. Blanchemain, le fou de Charles IX. On se plaisait vraisemblablement à dire en badinant à la Cour que ses élèves étaient plus avisés que lui.

(5) Lorsque *Courte* mourut, Charles IX, désolé, ordonna de tanner sa peau et de lui en faire des gants, ce qui fit dire à Ronsard :

Courte, ainsy, morte et vive, a fait
 A son Roy service parfaict.

(*Œuvres de Ronsard, Épithaphes*, t. VII, p. 250 et suiv.)

Nous avons laissé Jean-Antoine de Baïf entretenant le Roi, pendant son repas, des discussions qui avaient eu lieu dans les derniers auditoires auxquels les affaires de l'Etat l'avaient empêché d'assister. Charles IX écoutait le poëte avec une extrême attention, lorsque leur conversation fut interrompue par un incident inattendu :

Voici, dessous la table, une rumeur confue
 De chiens s'entre-grondant qui, tout à coup remue :
 Vous levastes (1) soudain ; là finist mon propos,
 Des chiens entre-rompu (2) ; vous, gaillard et dispos,
 Avecque le baston qu'entre les mains vous pristes
 Du maistre qui servoit (3), cesser à l'heure fistes
 Le gronder de ces chiens qui, sans plus rechigner,
 En repos et en paix vous laissèrent disner (4).

Baïf était mauvais courtisan, mais il possédait au plus haut degré l'esprit d'à propos qui permet de tirer une moralité profitable d'un fait en apparence indifférent. Cette scène d'intérieur royal lui suggéra l'idée de supplier Charles IX de prendre en main la défense de l'Académie contre les envieux, les ignorants et les sots, ces ennemis redoutables qui la menaçaient déjà, et de les punir avec autant d'énergie que le prince venait d'en mettre à châtier ses chiens furieux à l'aide du bâton d'ivoire arraché par lui des mains du maître d'hôtel :

Sire, ce dis-je en moy, tout à mon avantage,
 A l'honneur de mon Roy, je prens ce bon présage.
Les chiens s'entregrondans, ce sont mes envieux,
Qui jettent devant vous des abbois (5) ennuieux
A vostre Magesté contre mon Entreprise
Qu'en vostre sauvegarde, ô bon prince, avez prise.

Le levrier Beaumont, de race bretonne, qu'on doit encore ranger au nombre des préférés du Roi, inspira également au chef de la Pléiade le *Dialogue du levrier Beaumont et de Caron*, où Beaumont disait au nocher infernal :

. Un grand Roy m'a nourry
 De qui j'estois sur tous le favory
 Je viens de France et suis né en Bretagne (1).

(1) Vous vous levâtes.

(2) Interrompu.

(3) Le Roi était servi à *plats couverts*. Un maître d'hôtel, tenant à la main une baguette d'ivoire, précédait la *viande du Roy* pendant tout le trajet des cuisines à la salle où était dressée la table; chacun se découvrait devant ce cortège.

(4) *Poèmes* de J.-A. de Baïf. Livre V. *Au Roy*.

(5) Plaintes.

(1) *Œuvres* de Ronsard, *Épithames, Dialogues de Beaumont et de Caron*, t. VII, p. 253 et suiv.

Le baston avez pris, le *baston* vous prendrez
 Et, contre le malin, la vertu deffendrez.
 Soudain, les menassant, vous les avez fait taire,
Aussi nos envieus (car vous pouvez le faire),
Ferez taire tout coy quand les menasserez !
 Ainsin (1) imitateur d'Hercules vous serez,
 Qui tira des enfers le Cerbère à trois testes.
 Et qu'est ce l'assemblage en un corps de trois bestes
 Sinon que l'*Ignorance* et l'*Envie* et l'*Erreur* ?
 Jette, vilain Cerbère, autre part ta fureur
 Loing, bien loing de mon Roy ! Mais si, en sa présence
 Tu oses dégorger contre mon innocence
 Quelques malins abbois, que puisse tu sentir
 Par sa bonté vers nous, un juste repentir (2) !

Malgré les jalousies et les haines qui s'agitaient autour d'elle, l'Académie de poésie et de musique poursuivait ses travaux ; non contente d'épurer le goût et de régénérer la langue, elle résolut de provoquer une grande et noble tentative, digne de couronner son œuvre. Le vœu de du Bellay n'était pas encore exaucé : la France ne possédait point ce poème épique tiré de ses propres annales, comme l'Iliade de celles de la Grèce (3), et qui resterait le modèle achevé de la nouvelle forme littéraire : Ronsard, salué partout du nom de *Prince des poètes françois*, était seul considéré comme capable de l'écrire. Homère avait toujours eu pour lui un irrésistible attrait. Dès sa jeunesse, il s'enfer-

(1) Ainsi.

(2) *Poésies* de Baif, p. 52. *Au Roy*.

(3) Importée en France du XIV^e au XV^e siècle, l'Iliade avait été paraphrasée et défigurée successivement sous forme de *Chanson de geste*, de *Mystère* ou de *Roman*, soit en latin, soit en langue vulgaire, par Benoît de Sainte-Maure, par Guido Columna, par Raoul Le Fèvre et leurs émules. Ces auteurs, se basant sur les versions apocryphes de Dictys-le-Crétois ou du faux Pindare, ne laissaient guère subsister de l'épopée primitive que le sujet et les noms des principaux héros, transformés en *chevaliers*, animés des passions et des sentiments du temps où écrivaient les traducteurs. L'Italie, suivant le vœu exprimé par Pétrarque et par Boccace, fut la première à reprendre le texte grec pour en publier diverses traductions ; celle de Laurent Valla passait pour une des moins défectueuses. C'est d'après elle que sous Louis XII, en 1511, Jean Lemaire, sans se soucier du texte original, avait cité un passage du poème en faisant ressortir ses beautés. Quelques années après lui, Jean Samson, lieutenant du bailli de Touraine, à Châtillon, donna une version française complète de l'Iliade, toujours d'après celle de Valla, dont il reproduit les fautes, en y ajoutant des *Prémises*, des *Additions* et des *Conséquences* empruntées à Columna et à Dictys, et une *Vie d'Homère* attribuée à Hérodote, le tout annoté par le savant Budé. Malgré les défauts de cette œuvre indigeste, on doit tenir compte à Samson de ses intentions.

mais parfois plusieurs jours de suite pour méditer l'*Illiade* et l'*Odyssée*; lorsque, obéissant à une coutume alors assez répandue, il voulut chercher à pénétrer le secret de l'avenir qui lui était réservé en ouvrant un livre au hasard, c'est encore l'*Illiade* qui s'était retrouvée sous sa main. « Ronsard, rapporte M. Gandar, a eu l'honneur d'avoir étudié Homère avec grand soin à une époque où c'était encore une nouveauté de le comprendre, d'avoir concouru avec grand zèle à faire enfin connaître, respecter, aimer, même parmi les courtisans, ce prince des poètes que, jusqu'à lui, nous voyons le Moyen Age poursuivre de ses invectives comme un historiographe infidèle. » C'est de cet amour de Ronsard pour Homère que naquit l'idée première de la *Franziade*. Loin de nous la pensée d'analyser ici cet ouvrage qui, ainsi que le poème d'Homère, devait avoir vingt-quatre chants. Contentons-nous de dire qu'il ne répondit pas à l'attente du public lettré. Plusieurs causes contribuèrent à affirmer cet insuccès. La langue savante, enrichie et ornée dans laquelle Ronsard avait composé son œuvre, déjà difficile à saisir pour le plus grand nombre des lecteurs contemporains, était fatalement condamnée à ne plus être intelligible vingt ans après. Un reproche plus grave encore pouvait être, en outre, justement adressé à l'auteur. Ce poète lyrique par excellence ne possédait pas les qualités du poète épique : son talent, fait de tendresse et de flamme, tantôt précieux, tantôt sublime, ne se prêtait point à la perfection sereine et continue qu'on cherche dans l'épopée. L'inspiration était d'ailleurs soumise chez lui à une perpétuelle contrainte. Charles IX, qui assistait aux Auditoires où Ronsard exposait le plan et les développements de son poème, avait fait prévaloir ses idées personnelles, non seulement sur l'arrangement de divers épisodes de l'ouvrage (1), mais encore sur le choix du mètre dans lequel il devait être écrit. Ronsard aurait désiré employer l'alexandrin qu'il jugeait, avec raison, très-favorable au style noble et élevé ; mais le Roi insista pour qu'il lui substituât le vers décasyllabique. Tout en cédant aux instances du prince, le poète ne put néanmoins s'empêcher de protester contre

(1) Le jeune Roi exigea, par respect pour ses ancêtres, que Ronsard n'établît aucune distinction entre les bons et les mauvais Rois de France. « Charles, nostre Seigneur et Roy, par une généreuse et magnanime candeur, n'a voulu permettre que ses ayeuls fussent préférés les uns aux autres, à fin que la bonté des bons et la malice des mauvais luy feussent comme un exemple domestique pour le retirer du vice et le pousser à la vertu. » (Préface de la *Franziade*.)

cette violence : « Si je n'ay composé ma *Franciade* en vers alexandrins, lesquels j'ay mis, comme tu sçays, en vogue et en honneur, *il s'en faut prendre à ceux qui ont puissance de me commander et non à ma volonté, car cela est fait contre mon gré*, espérant un jour la faire marcher à la cadence alexandrine ; *mais, pour cette fois, il faut obéir* » (1). La royale collaboration qui s'imposait à Ronsard est affirmée, non sans une flatteuse exagération, dans ce quatrain qu'Amadis Jamyn plaça en tête de la première édition de la *Franciade* :

Tu n'as, Ronsard, composé cet ouvrage ;
Il est forgé d'une royalle main :
Charles, sçavant, victorieux et sage
En est l'auteur ; tu n'es que l'écrivain (2).

La préface et les quatre premiers livres de la *Franciade* eurent enfin la mauvaise fortune de paraître peu de jours après la Saint-Barthélemy (3). La population parisienne subissait alors le contre-coup des sentiments de haine et d'épouvante provoqués par les événements qui venaient d'ensanglanter la capitale. La stupeur avait succédé chez elle à l'effroi. La France, hélas, a revu depuis, à diverses époques, ces périodes de terreur et d'atonie morale, où non seulement on ne lit pas, mais où l'on ose même à peine penser ! La *Franciade* passa inaperçue. Les *Œuvres en ryme* de Baïf, ensemble de ses pensées poétiques de 1549 à 1572, n'eurent guère plus de bonheur ; elles contenaient pourtant des pièces dont la valeur eût assurément forcé l'attention du public en d'autres temps.

(1) *Abrégé de l'Art poétique*. Œuvres de Ronsard, t. VII, p. 330 et 331. Cette note, ajoutée par Ronsard en 1573, a été, depuis lors, retranchée.

(2) Amadis Jamyn avait composé les arguments en prose des chants de la *Franciade* et plusieurs *Sonnets* imprimés en tête du poème.

(3) « Je suis bien fâché de le dire, écrit M. de Sainte-Beuve, mais cette année 1572, celle même de la Saint-Barthélemy, fut une assez belle année poétique et littéraire. L'éditeur Buon publiait quatre volumes d'*Œuvres en ryme* de Baïf, intitulés : *Poèmes, Jeux, Amours et Passe-Temps*. Frédéric Morel mettait en vente celles de Jacques et de Jean de la Taille et L'Angelier préparait une réimpression de Tahureau, enfin paraissait le recueil intitulé *Imitation de quelques chants de l'Arioste par divers poètes françois*, dans lequel on remarquait le *Rodomont*, deux *Complaintes de Bradamant* et le premier livre d'*Angélique*, traduits par un poète débutant, Philippe Desportes, qui en 1567 avait composé un intermède fort goûté du *Brave* de Baïf ; les presses parisiennes donnaient, en outre, au public *Fleur d'Epine*, de Saint-Gelais, la *Genèvre*, commencée par le même auteur et achevée par Baïf, *Renaud* de Loys d'Orléans, et enfin le 11 septembre, et par conséquent 18 jours après la Saint-Barthélemy, la préface et les quatre premiers livres de la *Franciade* de Ronsard. » (*Tableau critique et historique de la Poésie française au xvi^e siècle*, par M. Sainte-Beuve, p. 418)

L'appui du Roi lui-même allait bientôt manquer à la cause des lettres.

Loin de s'atténuer dans la mémoire de Charles IX, à mesure que le temps s'écoulait, le souvenir de la terrible responsabilité que le massacre faisait retomber sur lui semblait l'accabler chaque jour davantage. Depuis le 24 août, le Roi, sombre ou languissant tour à tour, se détachait de plus en plus de ce culte des choses de l'esprit qui, naguère, avait occupé une place si importante dans son existence. Brantôme, à son retour de La Rochelle, trouvait le prince « *bien changé*. » Quand La Noue vint à la cour après le siège de Mons, M. de Longueville crut devoir l'avertir et lui dit : « Avez bien, quand vous serez devant le Roy, d'estre sage et parler sagement, car vous ne parlez plus à ce Roy doux, bénin et gracieux que vous avez vu ci-devant, *il est tout changé* ; il a plus de sévérité à cette heure au visage qu'il n'a jamais eu de douceur » (1).

Le huguenot Sully, dont le témoignage n'est pas suspect nous retrace ainsi l'origine de cet état morbide du souverain : « En l'année 1572 se joua la malheureuse tragédie du 24^e d'aoust qui a fait tant respandre de larmes et de sang. *Le Roy Charles, oyant, le soir du mesme jour et tout le lendemain, conter les meurtres et tueries qui s'y estoient faits des vieillards femmes et enfans, tesmoigna d'en avoir horreur et en parla comme si ces cruantez luy eussent fait mal au cœur, voire engendré quelque espèce de trouble en l'esprit*. Tellement qu'ayant tiré à part maistre Ambroise Paré, son premier chirurgien (qu'il aymoît infiniment, et avec telle familiarité quoy qu'il fust de la religion, que, comme il luy eut dit le jour de la Saint-Barthélemy que c'estoit maintenant qu'il falloit estre catholique, il luy répondit fort hardiment : « Par la lumière de Dieu, je croy qu'il vous souvient bien, Sire, m'avoir promis, afin que je ne vous désobéisse jamais, de ne me commander aussi jamais quatre choses, à sçavoir : de rentrer dans le ventre de ma mère, de me trouver en une bataille au combat, de quitter vostre service ny d'aller à la messe), » ayant donc cette privauté avec luy, il (le Roy) luy dit : « Ambroise, je ne sçay ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et le corps grandement esmeus, voire tout ainsi que si j'avois la fièvre ; *me semblant à tout moment, aussi*

(1) Brantôme. *Vies des Hommes illustres et grands capitaines françois* — Charles IX, p. 11.

bien veillant que dormant, que ces corps massacrez se présentant à moy les faces hideuses et couvertes de sang : Je voudrois que l'on n'y eust pas compris les imbéciles (1) et innocens ! Et sur ce qui luy fust respondu, il fit, dès le lendemain, publier des défences sur peine de la vie de plus tuer ny saccager persome » (2).

L'indifférence de Charles IX pour tout ce qui l'avait passionné dans le domaine des choses des arts et des lettres ne tarda pas à exercer la plus funeste influence sur les destinées de l'Académie. Le Roi n'assistant plus à ses séances, la Cour se désintéressa peu à peu d'une association qui ne semblait plus jouir au même degré de la faveur du prince. Les versements indispensables au fonctionnement de la Compagnie ne s'opérèrent plus régulièrement et furent peu à peu presque entièrement suspendus. La grande fondation littéraire qui avait coûté à Baif tant de labeurs et tant d'efforts était-elle donc déjà condamnée à disparaître ?

Le poète résolut de supplier une fois encore Charles IX et la famille royale de l'aider à sauver l'Académie naissante du péril qui la menaçait :

O Charles au beau nom ! Noble Roy de la France !
 O vous, Mère des Roys, des vertus la faveur,
 Vous, frère et fils de Roy, *Henry-le-Triomfleur* !
 Vous François, des François l'amour et l'espérance,
 Gentil sang, verrez vous mourir en sa naissance
Vostre facture (3) née avec un si bon heur
 Qu'elle peut à jamais, célébrant vostre honneur,
 Publier de vos noms la gloire et l'excellence ?
Mes Compagnons (4) et moy, sous vostre autorité,
 Nous mourrons dépouillez de l'honneur mérité
 D'avoir osé ! Combien que l'entreprise meure,
 Quel reproche à venir vers la postérité
 Par faute de sentir vostre bénignité,
 Qu'un si rare dessein manqué d'effet demeure !

Ce recours suprême au Protecteur de l'Académie n'ayant obtenu aucun résultat, Baïf sentit ses forces et son courage l'abandonner. Vers

(1) Les faibles, les vieillards.

(2) *Mémoires de Sully*, édition du Panthéon littéraire, t. I, p. 19.

(3) Votre fondation, votre œuvre.

(4) On a depuis, dans ce sens, remplacé ce mot au xvii^e siècle par celui de *Compère*, et depuis par celui de *Collègue* dont il se fait, de nos jours, un si ridicule abus.

quel but devaient désormais se diriger ses travaux ? Si le Roi lui retirait son puissant patronage, quel genre de poésie pourrait trouver grâce devant ce public des courtisans et des grands dignitaires de l'Etat auquel il fallait plaire avant d'arriver au cœur du pays ! L'affreux drame de la Saint-Barthélemy enlevait à la restitution des tragiques grecs toute chance de réussite : les horreurs de la scène antique rappelaient des scènes lamentables encore trop récentes. La comédie qui avait naguère tant de charmes pour la Reine mère n'était guère mieux appropriée aux circonstances ; trop de sang venait de couler pour que le bon et sain rire gaulois pût se greffer dès lors sur la tige rajeunie du théâtre comique des anciens.

La France épuisée par tant de blessures et de larmes paraissait avoir perdu le secret de sa traditionnelle jovialité. Les pamphlets et les *Pasquils* semblaient seuls offrir quelque attrait aux contemporains de Baïf et de Ronsard ; mais, dans un temps de délation et de persécution, ce genre n'est point sans péril. L'effet naturel de la terreur est d'établir partout le silence et la mort. La crise terrible que subissait le pays commandait aux poètes la réserve et l'effacement. Baïf exprime cette pensée dans le sonnet suivant :

Pour avoir la faveur, quel sujet dois-je élire ?
 D'aller chantant de Dieu seroit trop dangereux ;
 On me dira mondain si je fay l'amoureux ;
 Chacun se piquera, si j'écri la satyre :
 Des tragiques méchefs on n'ose plus escrire
 Pour n'ofenser les grans, qui les sentent sur eux ;
 Les devis pastoraux et les rustiques jeux
 Sont frivoles sujets, qu'on ne daigneroit lire ;
 La Comédie, aussi, ne se peut recevoir
 En langage françois : mais, dittes, pour n'avoir
 La disgrâce d'aucun, qu'est-ce que je doy faire ?
 Si d'escrire aujourd'huy tu te pouvois tenir,
 N'entreprenant d'atteindre où tu ne peux venir,
 Je te conseilerois, en amy, de te taire (1).

Ronsard, aussi découragé que Baïf, déclara qu'il avait rompu définitivement avec les Muses. Mais redoutant de voir à son exemple s'éteindre dans l'inaction l'inspiration d'Amadis Jamyn dont la jeu-

(1) *Poésies choisies* de Baïf, p. 264 et 265.

nesse pouvait espérer des jours meilleurs, il lui conseilla de terminer la traduction de l'Iliade en vers français qu'Hugues Salel avait laissée inachevée. Ce travail long et austère lui permettrait d'attendre des moments plus favorables au recueillement qu'exige la conception et l'enfantement d'une œuvre originale. Jamyn suivit cet avis ; au commencement de l'année 1574, il publiait l'ouvrage intitulé : *La Continuation de l'Iliade d'Homère* (1) et dédiait son livre au Roi par ces vers dont le fond et la forme sont également dignes de remarque :

Charles, en ton honneur
 J'achève ce labeur,
 Haut et divin ouvrage :
 Je t'adresse mes vœux ;
 Seul, comme un Dieu, tu peux
 Me grossir le courage,
 Lors que ta Majesté
 Qui les vertus embrasse
 Mettra sur moy la grâce
 De sa félicité.
Il faut Homère apprendre,
 Qui, pour sa belle voix
 Fut chevet, autrefois
 Du monarque Alexandre !
 Alexandre admiroit
 Les guerres si bien feintes
 Et voir les siennes peintes
 D'un tel il désiroit
 Regretant que sa gloire
 D'invincible mémoire
 Ne vivoit en ces vers
 Qui tirent l'Eacide
 Du goulfe Achérontide
 Aux yeux de l'Univers.
 Roy, fils de Jupiter,
 Tu peux assez vanter
 Heureuse ta couronne
 Qui possède un Ronsard

(1) Ronsard consentit à reprendre lui-même la plume pour recommander au public le livre de son disciple favori, dans une *Ode* insérée en tête de l'ouvrage. Amadis Jamyn traduisit également en vers l'*Odyssée* et n'en publia que les trois premiers livres, « desquels, dit Colletet, je ne diray rien davantage, sinon que ceux-là nous font regretter les autres livres. »

Semant de toute part
 L'éternité qu'il donne,
 Ton chantre Vendomois
 Qui, l'aigle des poètes
 Fait sonner les trompettes
 De l'ayeul des François (1).
 Dedans la *Franciade*
 Sera gravé ton nom
 Qui bruera ton renom:
 Pareil à l'Iliade
 En tous lieux voleront
 Ses vers, qui porteront
 La palme de tes gestes,
 L'honneur de ta vertu,
 Et tu sera vestu
 De l'habit des Célestes !
 Un beau vers esmaillé
 Contre l'an qui tout mange
 Fait vivre une loüange
 Plus qu'au marbre entaillé ;
 Meint haut palais superbe
 Au front audacieux
 Veinqu des âges vieux
 Couvre sa cheute d'herbe :
 De Troye les rampars,
 Du Roy Priam l'Empire,
 Le millier de navire
 Les Agires soudars (2)
 Gisent dessouz la terre,
 Moissonnez de la guerre
 Et de la faulx du temps,
 Où la Muse d'Homère
 D'immortelle lumière
 Donte la nuit des ans ! (3)

(1) Francus.

(2) Les soldats grecs.

(3) Ces derniers vers ont une singulière parenté avec ceux-ci :

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère
 Et depuis trois mille ans Homère, respecté,
 Est jeune encor de gloire et d'immortalité !

Voltaire aurait-il, par hasard, dans son enfance, parcouru un exemplaire des poésies d'Amadis Jamyn oublié sur les rayons poudreux de la bibliothèque paternelle ?

Cependant, la santé du Roi déclinait rapidement, minée par une incurable tristesse et par une lente consommation qui s'unissaient pour le conduire au tombeau. Le temps n'était plus où il faisait venir Ronsard, Baïf et Dorat dans son cabinet pour lutter avec eux de verve poétique comme son aïeul François I^{er} avec Lazare de Baïf. L'odieuse trame dans laquelle Catherine de Médicis, Tavannes et Retz, l'avaient enveloppé, avait éteint en lui le goût et le sens littéraires. La traduction de l'Iliade qui lui était dédiée par son lecteur ordinaire ne parvint pas à exciter son intérêt. « *Il demouroit tout songeard et pensif et l'entre-deux des yeux refrongné où il avoit une raye bien profonde,* » écrit Arnould Sorbin (1). C'est bien là le type sombre et fiévreux de Charles IX, tel que Germain Pilon l'a traduit dans l'admirable buste du Louvre. Sorbin, frappé de l'attitude sombre et sinistre du souverain, lui ayant dit un jour soudain : « Sire, vous avez quelque ennuy, » le malheureux prince lui répondit « que le principal de son mal gisoit dans son cœur » (2).

Le Roi ne trouvant plus dans la chasse qu'un aliment insuffisant à l'ardeur qui le dévorait, crut rencontrer à la fois un dérivatif et un soulagement dans l'apprentissage du plus rude des métiers manuels et fit établir une forge au Louvre (3). Guidé par l'habile fondeur Merveille, il s'acharnait à tremper et à battre le fer, l'or et l'argent dont il formait ensuite des épieux, des casques, des cuirasses et même

(1) *Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du Roy Très-Chrestien Charles IX, vrayement piteux, propugnateur de la Foy Catholique et amateur des bons esprits*, par A. Sorbin dit De Sainte-Foy, son prédicateur, Docteur Théologal de Thoulouse. Paris, 1574.

(2) *Ibidem*.

(3) L'académicien Amadis Jamyn, à qui nous devons une si intéressante description de la chasse royale, va maintenant nous faire pénétrer dans la forge du Louvre :

Antistrophe

Quand Jupiter veut aux combas
Armer d'une Egide son bras
Ou d'un harnois vestir son dos,
Il commande au Dieu de Lemnos,
Son forgeron, Roy des Cyclopes,
De marcher en l'antré Etnéen
Où son fourneau Eolien
S'exerce par ses noires tropes :
Là, Pyragmon, aux membres nus,
Bronte et Stérope, à coups menus,

des pièces de monnaie ou des médailles qu'il frappait ou cislait avec une adresse qui étonnait des ouvriers les plus expérimentés. « Il se fit dresser une forge, dit Brantôme, et l'ay veu forger canons d'harquebuz,

Le fer sur l'enclume martellent :
Les coups rougissans estincellent ;
A longue pointe et sous l'ahan
Gémist la caverne enfumée :
Ainsi, la dextre désarmée,
Jupiter iroit, sans Vulcan.

Epode

Mais, bien que Charles, en France,
Ait cent Vulcans, toutefois
Il se forge ses harnois,
Instrumens de sa vaillance,
Les *Espieux* et ses *Casquets*,
Et ses *boucliers* bien espais ;
Telle ardeur est un vray signe
Qu'un jour vostre force insigne
Sous son sceptre rangera,
Par le fer, bon à la guerre,
Tous les hostes que la terre
En son giron logera.

Strophe

Au milieu de vos forgerons
Qui font gémir aux environs
L'écho, des corselets congeez
Vos deux bras sont embesongnez,
Et, donnant aux fèvres (1) courage,
Plongez le fer dans le fourneau,
Puis, le retirant du marteau,
Battez et rebattez l'ouvrage.
« C'est pour mes frères belliqueux,
« Ce dittes vous, tout courageux,
« Qu'il faut tremper double cuirasse
« Contre la canonnière audace :
« Pour mes frères, que j'aime encor
« Plus que d'amitié fraternelle
« Qui sera sans fin éternelle,
« Comme de Pollux et Castor. »

Antistrophe

Oyant ces mots, tous les forgers
Reprennent force dans leurs cœurs :
L'un trempe en cerise le fer,
Et l'autre, à fin de l'échauffer,
Reçoit, en la venteuse gorge
Des soufflets repliez, le vent,
Et puis le redonne en avant
Au feu de la bruyante forge ;
Les uns mettent l'acier dedans

(1) Aux ouvriers forgerons, de *fiver*.

fers de chevaux et autres choses, aussi fortement que les plus robustes mareschaux et forgerons qui fussent aux forges. Il vouloit tout sçavoir et faire, jusqu'à faire l'escu, le double ducat, le teston et autre mon-

Le brasier des charbons ardans
Et le rendent plus maniable ;
Pour souder la masse durable,
On l'arrouse d'un sable blanc :
Autres, en l'eau fumante plongent
La barre sifflante et l'allongent
Sur l'enclume, frappant de rang.

Epode

Une forge haletante
Chauffe un harnois rougissant
Que Merveille va pinçant
D'une tenaille mordante ;
Pour le faire marteler,
On voit cent bras dévaler
Et hausser, par violence
D'une fuyante cadence.
Le chasteau semble tonner
Tandis qu'on tourne et retourne
Le harnois sur la Bigourne (1)
Pour le buste façonner.

Strophe

Ils sont si panchez au labeur,
Q'une chaude et noire sueur,
Comme de petits ruisselets,
Va dégoutant à longs filets
De leurs cheveux et de leur face:
Et vous montrez, en travaillant
A ce mestier, que, très-vaillant,
Vous ne démantez vostre race.
Ainsi, le prince retenu
Chez Lycomède fut connu
Pour le preux et guerrier Achille,
Caché sous l'habit inutile,
Et lors, Ulysse s'en saisit,
Quand plustost les armes meurtrières
Que les quenouilles filandières
Sa main belliqueuse choisit.

Strophe

..... Retire, Muse, mon souci
A ton blanc et ne cours ainsi !
Peu d'hommes en toute action
Atteignent la perfection
Et les artisans d'un ouvrage
Ouvrent des mestiers les outils,
Mais, à s'en servir inutiles,
N'ont la fin ni l'heur de l'usage ;
Ce don seulement est permis

1) La bigorne, la masse de fer sur laquelle on forge.

noye, ores bonne et de bon alloy, ores falciffée et sophistiquée et prenoit plaisir à la monstrier. Voire qu'un jour, je vis qu'il en monstra à M. le cardinal de Lorraine : « Voilà, disoit-il, M. le Cardinal, que j'ay fait : celle-là est bonne, celle-là ne vaut rien, mais montrez-la à qui vous voudrez, esprouvez-la à la coupelle ou au feu, elle se trouvera bonne. » M. le Cardinal ne sceut que respondre sinon luy dire : « Ah ! Dieu ! Sire, vous pouvez, en cela, faire ce qu'il vous plaira, car vous portez vostre grâce avez vous : la justice n'a rien à y voir, ny que vous reprendre comme elle fairoit sur un autre » (1).

La constitution de Charles IX, ruinée par la phthisie, ne pouvait résister longtemps à une pareille dépense de forces. Le Roi s'alita bientôt pour ne plus se relever. La Faculté de médecine, réunie pour délibérer sur son état, l'avait déclaré sans remède. Mazille, premier médecin du prince, fut chargé de lui annoncer qu'il ne devait plus espérer le prolongement d'une existence arrivée à son terme, et qu'un miracle pourrait seul opérer sa guérison. « Je crois, répondit Charles, que ce que vous dictes est vray, et sçavez autre chose ? tirez-moy ma custode, que j'essaye à me reposer. » « Mazille estant sorti, écrit Pierre de L'Estoile, et ayant fait

A ceux que les astres amis
 Eilladent d'aspect favorable,
 Comme à vous, Prince redoutable
 Qui, *commandant à tous les arts*,
 Montrez encor telle excellence
 Qu'outre vous en avez l'usage :
Forgeron et Roy des soudars (1).

Epode

..... Mais, diray-je, les victoires
 Que, d'un bon acier vestu,
 Gagnerez par la vertu,
 Avant-poste de vos gloires,
 Et par un cœur tout gaulois
 Plus hardy que le harnois ?
 Non, non ! C'est pour la trompète
 De Ronsard, vostre poète,
 Seul digne d'un si beau faix :
 Et tandis, j'auray la grâce,
 Suyvant vos pas à la trace,
 De chanter vos moindres faicts (2)

(1) Brantôme, édit. Lalanne. T. IX, *Le Roy Charles IX^e*, p. 278.

(1) Des soldats, des armées.

(2) *Les Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn*, 1577, p. 57 et suivantes.

sortir tous ceux qui estoient en la chambre, hormis trois, sçavoir, MM. de La Tour, de Saint-Prix et la nourrice, que Sa Majesté aimoit beaucoup *quoiqu'elle fust buguenotte*, comme elle se fust mise sur un coffre et commençoit à sommeiller, ayant entendu le Roy se plaindre, pleurer et souspirer, s'approche tout doucement du lit et, tirant sa custode, le Roy commença à luy dire, jettant un grand soupir et larmoyant si fort que les sanglots luy interrompirent la parole : « Ha ! ma nourrice, ma mie, ma nourrice ! que de sang et de meurtres ! Ha ! que j'ay suivy un meschant conseil ! O mon Dieu ! pardonne-les moy et me fais miséricorde s'il te plaist ! Je ne sçay où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité ! Que deviendra tout cecy ? Que feray-je ? Je suis perdu, je le voy bien ! » — Alors la nourrice luy dict : « Sire, les meurtres soyent sur ceux qui vous les ont fait faire ; mais de vous, Sire, vous n'en pouvez mais, et, puisque vous n'y prestez pas consentement et en avez regret, croyez que Dieu ne vous les imputera jamais et les couvrira du manteau de la justice de son Fils, auquel seul faut qu'ayez vostre recours. Mais, pour l'amour de Dieu, que vostre Majesté cesse de larmoyer ! » — Et, sur cela, luy ayant esté quérir un mouchoir, pourceque le sien estoit tout mouillé de larmes, après que le Roy l'eust prins de sa main, luy fist signe qu'elle s'en allast et le laissast reposer » (1).

Charles IX mourut le 30 mai 1574, dans sa 24^e année, après avoir conféré la régence à Catherine de Médicis et désigné le Roi de Pologne pour son successeur. Amadis Jamyn murmure ces vers élégiaques auprès de cette tombe royale si tôt ouverte, et dans laquelle il voit s'effondrer l'institution que le prince, en des temps plus heureux, avait entourée de tant d'affection et de sympathie :

Quel rocher n'a pleuré, lorsque la mort cruelle
A fermé ton printemps d'une nuit éternelle !
Quel rocher n'a gémi, maudissant le destin
Qui retranche ton jour dès l'aube du matin !
Personne, désormais, de mortelle naissance
Comme immortel n'arreste au monde sa fiancé
Puisque les traits de mort sont si audacieux
Que d'occire les Roys, digne race des Dieux !

(1) Brantôme. *Vies des hommes illustres et des grands capitaines françois.*

Les Destins l'ont montré seulement à la terre
 Et, comme l'usurier, qui son trésor enserre,
 Avars l'ont repris, appauvrissant nos ans
 Sans permettre à nos yeux de le voir plus longtemps.
 Hélas! cieux inhumains, la françoise excellence
 Vous sembloit parvenir à trop haute puissance
 Si tel don fust toujours en propre demeuré
 Et qu'il luy fust esté pour jamais assuré !...
 Ta cour, teinte de deuil en tristesse demeure :
 Les Nymphes t'ont pleuré, toute France te pleure !
Apollon l'a pleuré, d'autant que le support
Des Muses et des Arts avec toy semble mort.
 Si peu de rossignols paroissans cette année
 Nous prédisoient assez ton heure infortunée
 Ne voulant plus chanter à cause de ta fin !
 O bel astre nouveau, grand esprit tout divin,
 Mon Maître! je te pleure et pleureray sans cesse,
 D'autant que tu estois mon port et mon adresse !
 J'espandray sur tes os en tout tems des lauriers,
 Des lys et des œillets et la fleur des rosiers
 Et promets, si mes vers ont quelque peu de gloire,
 Que nul tems n'ostera de ton nom la mémoire (1).

Ce cri de désespoir du poëte devant le mausolée de Charles IX :

. *Le support*
Des Muses et les Arts avec toy semble mort,

ne paraissait que trop justifié. L'éloignement de Henri III, les intrigues des princes du sang pour entraver son retour, donnaient lieu de concevoir de graves inquiétudes sur l'avenir du pays. En admettant même que le Roi remontât librement sur le trône de ses pères, les lettrés se pouvaient-ils flatter de rencontrer auprès de lui l'appui chaleureux que son frère leur avait si libéralement prêté ? Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour avait laissé en France l'impression d'un brillant capitaine arbitre de toutes les élégances, mais qui semblait être demeuré jusques alors assez indifférent aux choses littéraires pour lesquelles Charles IX avait toujours témoigné un intérêt si passionné.

(1) *Œuvres poétiques* d'Amadys Jamyn. — *Au Roy Charles IX*, p. 289-291.

Les craintes exprimées par Jamyn sur le sort de l'Académie ne devaient point, toutefois, se réaliser. Après une période momentanée de décadence, la compagnie fondée par Baïf allait, au contraire, voir renaître pour elle, sous l'impulsion d'un grand esprit, une ère inespérée de succès et de prospérité.





GUY DU FAUR DE PIBRAC

RÉFORMATEUR DE L'ACADÉMIE



CHAPITRE TROISIÈME

LE RÉFORMATEUR DE L'ACADÉMIE

Guy du Faur de Pibrac, son caractère et son œuvre.

L'ACTIVE et vigilante surveillance de Catherine de Médicis, proclamée régente à la mort de Charles IX, avait su déjouer les menées ourdies par le duc d'Alençon et par le roi de Navarre. L'effervescence se calmait peu à peu : après avoir quitté secrètement la Pologne, Henri III s'acheminait vers la France en traversant l'Allemagne et l'Italie et l'on se prenait à espérer que son retour allait enfin ouvrir pour le pays une période de calme et de tranquillité. Baif résolut de faire parvenir au Roi l'expression des vœux qu'il formait pour que la pacification du royaume vint rendre sa prospérité première au culte délaissé des choses de l'esprit. Dans la pièce de vers intitulée *Première salutation à Henri III^e*, sans oser encore placer sous sa haute protection l'Académie que Charles IX avait si efficacement soutenue et à laquelle le nouveau souverain ne pouvait porter le même intérêt, il lui exprime la joie que la paix rétablie sous ses auspices va causer à tous les lettrés, en leur permettant désormais de reprendre le cours de leurs travaux interrompus :

. . . Venez : et, sous heureux présage,
Accomplissez votre voyage ;

Le ciel vous rit et la saison.
 Tant ne vaut la terre estrangère
 Que celle qui est vostre mère
 Ne lui préféreriez par raison.
 . . . O mon Roy, Dieu te favorise !
 Dieu te conduise à l'entreprise,
 T'en doint (1) le cœur et le pouvoir,
 De rassurer l'estat qui branle ;
 O Roy généreux, entrepren-le !
 Rien ne t'en puisse demouvoir,
 Ny des sirènes de la vie
 La flateresse tromperie
 Ne t'en divertisse enchanté
 Ny des dangiers les plus terribles
 Ny la peur des travaux horribles
 Ne t'en destourne espouventé ;
 Que, vainqueur par sainte justice,
 Tu ne foules aux pieds le vice
 Par ta prouesse combattu,
 Tu n'assoupisses toute guerre,
 Tu ne faces florir sus terre
La paix, les arts et la vertu !
 Si Dieu permet que tant je vive,
 Couronné de branche d'olive,
Marchant au nombre de mes vers,
 Marquant le premier la cadance,
 Des chantres une gaye dance,
 De verd feuillage tous couverts,
Chantans d'une façon nouvelle
 De tes faits la louange belle,
 O mon Roy, je t'ameneray,
Et par eux, qui feront merveilles
Au gré des plus doctes oreilles,
 Tes vertus je célébreray...
 Vive le Roy ! vive la Royne
 Qui d'entre nous ostent la haine,
 Ostent la guerre, ostent les maux !
 Vive le Roy ! vive sa mère,
 Qui font que la France prospère
 En amitié, paix et repos... (2).

(1) Donne.

(2) *Première salutation à Henri III^e sur son advènement à la couronne de France*, par J.-A. de Baïf. Paris, Frédéric Morel, imprimeur du Roy, in-8, 1575.

Le voyage de Henri III s'accomplit heureusement ; les États qu'il avait visités le reçurent avec autant d'empressement que de cordialité. Venise, patrie de Baïf, se distingua entre tous par la magnificence des fêtes qu'elle organisa dans ces conjonctures (1). Le Roi passa au sein de cette merveilleuse cité une semaine de délices qui laissa dans sa mémoire de profondes et ineffaçables traces. Les princes étrangers ne lui épargnèrent pas, toutefois, les conseils : l'empereur d'Allemagne Maximilien II, le doge Mocenigo et le saint archevêque de Milan, Charles Borromée, le supplièrent tour à tour de mettre un terme aux luttes sanglantes qui désolaient depuis si longtemps le royaume. On ignorait néanmoins, en France, la mesure dans laquelle Henri se montrerait enclin à favoriser la politique d'apaisement et de conciliation. Une grande incertitude y régnait encore sur les dispositions du successeur de Charles IX. Les concessions territoriales que lui avait arrachées, à Turin, les instances de Philibert Emmanuel, la froideur glaciale qu'il avait observée envers Damville, chef des sectaires armés du Midi, provoquaient les commentaires les plus contradictoires. Le Roi allait-il recommencer la guerre civile ? Trompé par les courtisans sur l'état actuel du pays, n'éloignerait-il pas de ses conseils les hommes de sens et d'expérience capables de le guider et de le servir avec désintéressement ?

Jean-Antoine de Baïf adresse à Henri III, fixé à Lyon pendant les premiers mois d'hiver, une seconde épître dans laquelle il lui laisse entrevoir ce que la France attend de lui. Le Roi a eu, dit-il, l'heureuse fortune de recueillir l'avis de bien des souverains sur la situation de son peuple ; il a entendu de la bouche de ces chefs d'État la voix de la vérité qu'il est rarement donné aux princes de pouvoir discerner : il sera le Père de la patrie.

... Henry, mené par un bon ange,
 A fait une traverse estrange
 Voyageant par divers païs ;
 A veu de la fière Alemagne
 Les peuples, que maint fleuve baigne
 De voir si grand prince esbaïs ;
 A veu, Roy, Pologne la riche

(1) V. *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, par E. Fremy, in-8° Paris, E. Leroux, p. 328 et suivantes.

En pastis, a passé l'Autriche ;
 Venise, *ma nativité*,
 L'a receu (miracle du monde) !
 Assise tout autour en l'onde,
 Grande, belle, noble cité !
 ... Quel Roy régit jamais la France
 Qui ait tant joui l'accointance
 De tant de Roys, Comtes et Ducs
 Autres que luy, *dont les oreilles*
Ont, de privautez nonpareilles,
Leurs propos libres entendus ?
La plus part des Roys qui commandent
Leurs véritez jamais n'entendent :
Prou de flateurs et point d'amis !
 Mais nostre Roy, par ses voyages,
 Un trésor des divers langages
 Des princes, en réserve a mis.
 Vien donques ô grand Roy de France
Et ne frustre pas l'espérance
Du peuple dévost l'attendant !
 Entre chez nous à la bonne heure
 Et de ton bon heur nous bien heure
 A nos désirs sauf te rendant... (1)

L'accueil bienveillant que ces épîtres rencontrèrent auprès du prince, fit bientôt grandir encore le courage de Baïf. Pénétré de l'élévation de la mission du poëte, il crut qu'il était de son devoir de placer sous les yeux du Roi qui allait s'asseoir sur le trône de France des conseils et des enseignements que personne, autour de lui, n'eût osé formuler. Afin de les rendre plus acceptables, Baïf eut recours à une ingénieuse fiction : il signa cette fois son épître du nom de Catherine de Médicis. Ce détour habile l'autorisait à mettre toutes ses audaces sur le compte de l'affection d'une mère qui peut tout dire et doit tout oser dans l'intérêt de son fils. Un style plein de noblesse et de fermeté rehaussait encore le prix des sages et patriotiques maximes formulées dans ce remarquable écrit :

Si veuX te bien régler, en la royale vie,
Conjoin l'expérience à la Philosophie :
Par bons enseignemens apprendras le chemin
Et, par l'effect, tes faits conduiras à leur fin...
 ... Avoue et recognoy de tenir ton empire

(1) *Seconde salutation au Roy entrant en son royaume*, par J.-A. de Baïf. Paris, Frédéric Morel, 1575, in-8.

Du grand Dieu tout puissant qui les hommes inspire
 De ces païs lointains t'élire d'une voix,
 Meuz seulement du nom que, par luy, tu avois.
Ce Dieu qui fait les Roys peut aussi les deffaire...
 Donque, Dieu tu craindras en toute révérence
 Et, l'aimant, tu mettras en Dieu ton assurance
 Et, juste et bon qu'il est, à tout que tu feras
 Seul auteur et témoing te le proposeras...
Toy que, pour commander sur autruy l'on appelle,
Sur tout commande toy : c'est louange fort belle
D'estre Roy de soy mesme ; en vain donne la loy
Maistrisant sur autruy, qui n'est maistre de soy.
 Commande les devoirs, mais ce que l'on doit faire
 Fay-le, toy le premier : montre toy l'exemplaire
 Que tes sujets suivront, plus tost voïant le faict
 Qu'ils n'oyront ton édict, par toy mis en effect.
 ... Estime ceux loyaus, non qui, par flateries
 Abuseurs te loûront, quoy que faces ou dies,
 Mais ceux qui, sagement, quand à part les prendras
 Oseront t'avertir en quoy tu mesprendras...
 Ne fais nuisance à nul et défen qu'on la face.
 Le bien de ton sujet tant que pourras pourchasse.
 Répare tes citez ; cultive tes païs ;
 Ayse tes citoiens, dessus tous esbaïs
 De te voir un spectacle en vertus admirable ,
 Prince donné de Dieu ! quelque œuvre émerveillable
 Que faces en public pour les cueurs attirer,
En toy mêmes fay toy plus qu'ailleurs admirer.
 Fay qu'on aime le bien et le mal se haïsse :
 Si chéris la vertu, si détestes le vice
 Aysément le feras, bien né comme tu l'es :
Quel se monstre le Roy tels se font les sujets !
 ... Entre tous reluira le Roy qui, débonnaire
 Plus que particulier, se rendra populaire.
 Pour ce, pense tousjours, mon fils, que tu es Roy
 Pour le peuple toy fait, non le peuple pour toy...
 ... Il faut avoir pitié, non d'une âme perverse
 Qui fait mestier du mal et toutes loys renverse,
 Mais d'un qui, non malin, et chétif de fortune,
 Par désastre subit au malheur est mené.
 ... Mais, s'il falloit faillir, il est plus tolérable
 D'absoudre contre droit un pécheur misérable
 Que le juger à tort : l'absoudre, c'est erreur,
 Mais le faire mourir contre droit, c'est horreur !
 ... *Les lettres et lettrez, ô mon fils, favorise ;*

*Les arts et le sçavoir sous ton règne autorise ;
 Fais sçavans tes sujets : de science union,
 De l'ignorance vient toute division.
 ... Tes sujets fay sçavans ; n'adjouste pas créance
 A l'ignorant qui fait la perverse ignorance
 L'appuy de royauté : d'ignorance débat,
 Du débat hayne sourd, qui les règnes abat.
 ... L'esprit te recréras ou d'honnestes musiques,
 Ou parlois discourant des histoires antiques,
 Ou voyant des beaux jeux à l'antique façon,
 Qui valent, bien ouïs, une bonne leçon,
 Car, des particuliers la manière et la vie
 Représenter verras en une Comédie
 Et, par les autres jeux plus graves, apprendras
 Les fortunes des Roys, dont meilleur te rendras.
 ... Mon cher fils, desur tout à part toy considère
 Le vray devoir d'un Roy pour l'apprendre et le faire :
 C'est, comme chacun sçait, en l'Estat faire l'heur
 Bien longuement durer, tost cesser le malheur,
 Et tousjours s'agrandir. Qu'il est aisé le dire !
 Mais qui l'entreprendra, gouverneur d'un empire,
 Sera fort empesché. Qu'il ne soit ni musard
 Ny fainéant ny léger, qui veut apprendre l'art :
 Qu'il s'accoustre l'esprit, car tel comme en sa teste
 Le Roy forme son sens, se le dresse et l'appreste,
 Tel son règne sera. Pour ce, vous qui tenez
 Le royal gouvernail, vos devoirs apprenez !*

On ne saurait s'expliquer par quelle injustice du sort l'auteur d'une telle page, qualifié de son temps de *méchant poëte* par Du Perron, a pu être appelé de nos jours, par un esprit cultivé, « le plus dur, le plus barbare et le plus obscur des écrivains de la Pléiade » (1). M. Sainte-Beuve, si sévère aussi pour Baïf, se voit, cependant, forcé d'avouer « qu'il rencontrait parfois de *charmants hasards* dignes d'une muse *plus choisie*. (2) » Ces prétendus *hasards* sont trop fréquents pour qu'on puisse soutenir sérieusement qu'ils ne furent que l'effet d'un caprice fortuit de l'imagination du poëte : les hautes et grandes pensées, les tours heureux qu'on trouve à chaque pas dans ses œuvres, forment les meilleures preuves à l'appui de ses talents.

(1) *Etudes sur le seizième siècle*, par M. Philarète Chasles, p. 149 et 150.

(2) *Tableau historique et critique de la poésie française au xvi^e siècle*, par M. Sainte-Beuve, p. 419.

Jaloux de seconder Baïf dans la noble mais redoutable mission de conseiller d'un souverain qui tient entre ses mains le sort de la patrie, Ronsard prend la parole à son tour. Avec un langage également empreint d'une grande élévation, il rappelle à Henri III que le pays tout entier a les yeux ouverts sur lui et que ses premiers actes décideront du bonheur ou du malheur de son règne :

Chacun, d'un œil veillant, vos actions contemple :
 Vous estes la lumière assise au front du temple ;
 Si elle reluit bien, *vostre sceptre luira* :
 Si elle reluit mal, *le sceptre périra* !
Il faut bien commencer : celui qui bien commence,
 Son ouvrage entrepris de beaucoup il avance.
Sire, commencez bien, à vostre advènement !
 De tout acte, la fin suit le commencement...
 Je ne veux faire ici l'office de prescher :
 Ma langue se taira ; vos sermons ordinaires,
 La complainte du peuple et vos propres affaires
 Vous prescheront assez ; ce papier, seulement,
 S'en va vous saluer et sçavoir humblement
 De vostre Majesté si vous, son nouveau maistre,
 Le pourrez, par sa Muse, encores reconnaître :
Il n'a pas l'Italie en poste traversé
Sur un cheval poussif, suant et harassé
Qui a cent fois tombé son maistre par la course (1) ;
Il n'a vendu son bien afin d'enfler sa bourse
Pour vous aller trouver et pour parler à vous,
Pour vous baiser les mains, embrasser vos genous,
Courtiser, adorer ! Il ne le sçauroit faire ;
Son humeur fantastique (2) *aux autres est contraire.*
Ceux qui n'ont que le corps sont nés pour tels mestiers :
Ceux qui n'ont que l'esprit ne les font volontiers...
 Recevez, s'il vous plaist, d'un visage serain
 Et d'un front déridé mon escrit, que la main
 Des Muses a dicté, ceste nouvelle année,
 Pour, en vous estrenant, voir leur troupe estrenée.
 Ne les mesprisez pas, bien que soyez issu
 D'une race et d'un sang de tant de Rois conceu,

(1) Allusion au voyage de M. de Chemerault envoyé à Cracovie par Catherine de Médicis pour porter à Henri III la nouvelle de la mort de son frère et qui fit le trajet en 13 jours.

(2) Fantasque.

Et ne fermez aux vers l'oreille inexorable.
 Minerve, autant que Mars, vous rendra vénérable.
Homme! ne pensez estre heureusement parfait :
De mesme peau que nous nature vous a fait :
 Dieu tout seul est heureux ; nostre nature humaine
 Misère sur misère en naissant nous ameine
 Et ne faut s'esbahir si nous avons icy
 Pour partage éternel la peine et le souci !

L'histoire des lettres françaises n'aurait pas dû omettre d'inscrire dans ses annales ce fait considérable que, lors de l'avènement de Henri III, les deux grands poètes de l'Académie ont exposé au Roi avec une courageuse indépendance et ses propres devoirs et les besoins du pays. La monarchie absolue, nous le remarquerons en passant, s'est montrée souvent beaucoup moins intolérante, en matière de liberté de parole, que bien des gouvernements qui, depuis sa chute, ont tour à tour prétendu représenter le progrès : nos préjugés d'hommes du XIX^e siècle nous empêchent parfois de le discerner. Sous l'ancien régime, à côté de la lettre inerte d'une loi ou d'un règlement administratif inapplicable et inappliqué, s'établissait un *modus vivendi* qui nous échappe, et qui, en fait sinon en principe, permettait à chacun de se gouverner très-librement dans sa condition respective. Quoique les droits de l'homme, dont nous passons pour jouir, ne fussent point encore inscrits dans les institutions, chaque Français trouvait moyen de les exercer, le cas échéant, beaucoup plus facilement que nous ne pouvons nous le persuader. Avant que Joachim Du Bellay ne l'eût inventé ou plutôt traduit du latin, le mot *Patrie* ne figurait point dans nos dictionnaires et cependant on savait déjà vivre et mourir pour son pays. De même, du temps de nos pères, alors que le mot *Liberté* n'était ni écrit dans les constitutions, ni gravé au fronton des édifices, il était permis, on le voit, de dire impunément au chef de l'Etat toute la vérité.

Le Roi de France qui disposait à son gré de toutes les répressions et de toutes les rigueurs, eut assez d'esprit et de goût pour ne pas prendre en mauvaise part les conseils des académiciens. La restauration de la Compagnie sous ses auspices nous en fournit l'incontestable témoignage. Cherchons, toutefois, à expliquer pourquoi, dans cette œuvre civilisatrice, Ronsard et Baïf devaient tous deux s'effacer devant Guy du Faur de Pibrac et pourquoi l'ancien chancelier de Pologne se trouvait seul en mesure d'assurer le succès de l'entreprise.

Ronsard, naguère admis dans la plus étroite intimité de Charles IX, ne cherchait pas à dissimuler son deuil et ses regrets. Le Roi défunt était toujours « son Seigneur et son Maistre, son tout, son bien et son honneur, » comme il l'écrit à Henri III lui-même :

J'ay trop longtemps suivy le mestier héroïque
 Lyrique, élégiaq : je seray satyrique,
 Disay-je à vostre frère, à *Charles, mon Seigneur*
Charles, qui fut mon tout, mon bien et mon honneur !
 Ce bon prince, en m'oyant, se prenoit à sourire,
 Me prioit, m'enhortoît (1) me commandoit d'escrire,
 D'estre tout satyrique instamment me pressoit.
 Lors, tout enflé d'espoir, dont le vent me paissoit,
 Armé de sa faveur, je promettois de l'estre...
 Cependant, j'ay perdu ma Satyre et *mon Maistre !*
 Adieu, Charles ! Adieu ! Sommeilles en repos (2) !

Baïf, moins homme de cour que Ronsard, était assurément moins compromis que lui par ses antécédents ; mais ses vers, imprégnés du goût hellénique, n'étaient pas faits pour séduire le nouveau Roi. Esprit cultivé mais avant tout positif, exact et méthodique, Henri n'avait jusqu'alors accordé qu'une attention assez distraite au grand mouvement littéraire, dont Ronsard et Baïf étaient les promoteurs (3). La mission de la nouvelle école, si bien comprise par Charles IX, échappait à ce jeune et brillant capitaine qui ne considérait encore la poésie que comme un agréable passe-temps, auxiliaire obligé de la galanterie. Les sciences linguistiques, morales et philosophiques offraient au prince beaucoup plus d'attrait que les lettres : un érudit avait succédé à un poète sur le trône de France. Cette distinction, qui eût, peut-être, échappé à tout autre de ses contemporains, ne fut point mise en oubli par Pibrac. Les relations amicales qu'il entretenait avec

(1) M'exhortait.

(2) *Œuvres* de Ronsard, t. III. *Le Bocage royal*, p. 285.

(3) Jean-Antoine avait publié en 1574, chez Denis du Val, ses *Etreues de poézïe Fransoèze*, recueil de vers dans lequel était appliqué son double système, prosodique et orthographique. Nous n'entrerons point ici dans des détails didactiques qui nous écarteraient trop des limites assignées à ce travail ; nous nous contenterons de renvoyer les lecteurs qui seraient tentés de les aborder à l'excellent tableau de la prononciation française telle que la comprenait Baïf, dressé par M. Beeq de Fouquieres. (*Poésies choisies* de J.-A. de Baïf, p. 375 et suivantes.) Bornons-nous à dire que ce livre était écrit dans une langue trop peu intelligible pour être apprécié de tous.

Ronsard et Baïf l'avaient rendu le confident naturel des angoisses que leur causait l'avenir incertain de l'Académie. Pibrac, passionné lui-même pour les lettres, ne pouvait demeurer indifférent au sort d'une institution si propre à favoriser le progrès intellectuel de son pays. Il avait, d'ailleurs, tous les titres pour présider au relèvement de la Compagnie et pour lui assurer la protection royale : un coup d'œil rapide et rétrospectif jeté sur les principales phases de son existence suffira pour nous en convaincre.

Guy du Faur de Pibrac, né à Toulouse, en 1529, appartenait à une vieille famille parlementaire dont Scaliger a dit : « C'est la plus ancienne maison de ville de France : il y a deux ou trois cens ans qu'ils ont été ou en guerres ou juges ès cours souveraines de France. » Elève de l'illustre Bunel (1), Pibrac acheva son éducation juridique en Italie et suivit, à Padoue, l'enseignement du célèbre Alciat ; quand il revint dans sa ville natale, sa doctrine et son talent de parole firent l'admiration des jurisconsultes les plus expérimentés. Admis d'abord au grand Conseil, Pibrac fut bientôt nommé Juge-Mage de Toulouse et s'acquitta de ses fonctions avec une prudence qui lui valut l'approbation de tous. L'étendue de son savoir et l'autorité dont il jouissait engagèrent Michel de L'Hospital à le charger, ainsi que son compatriote Du Ferrier, de représenter la France au Concile de Trente. Lorsque les deux ambassadeurs eurent rempli leur mission (2), ils se séparèrent. Du Ferrier partit pour Venise, où il fut, peu de temps après, accrédité auprès de la République Sérénissime (3) ; Pibrac rentra à Toulouse et reçut de L'Hospital l'office d'Avocat du Roi au Parlement de Paris (4). « M. Boucherat estant décédé pen-

(1) « Pierre Bunel, dit Catel, qui a institué ledict Sr de Pybrac ès bonnes lettres et duquel nous restent encores des Epitres latines que l'on a fait imprimer tant en Italie qu'ailleurs, a esté le premier qui, de son temps, a appris aux Romains et Italiens de parler purement latin et au style de Cicéron, lesquels, auparavant, erroient grandement en leur langue suivant la façon de parler de Politien, Hermolaüs Barbarus et autres, ainsy que tesmoigne de soy mesme Paul Manuce, très-élégant Romain et juge bien compétent, en ses Epistres. »

(2) L'attitude et le langage des deux représentants de la France, conformes à la lettre et à l'esprit des instructions de L'Hospital, provoquèrent les légitimes protestations du Sacré-Collège.

(3) V. *Un Ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, par E. Fremy, grand in-8, Paris, E. Leroux, 1880, ouvrage couronné par l'Académie française.

(4) Pibrac dit dans les *Plaisirs de la vie Rustique* :

.. J'ay veu mille fois le Sénat de la France
Honoré mes discours d'un silence estonné

dant que le Roy Charles et la Roynes mère estoient à Toulouse pour le voyage de Bayonne, écrit Loisel, feu M. le Chancelier fit envers elle que M. de Pibrac fut tiré de sa ville, en laquelle il estoit Juge-Mage, pour le faire Advocat du Roy en ce Parlement (1565), auquel il fit incontinent monstre de sa plus vive éloquence et érudition par plusieurs grandes et belles actions et singulièrement ès harangues des ouvertures du Parlement... » La faveur de L'Hospital ne s'arrêta point à cette nomination; il aurait désiré lui donner la main de sa propre fille. « M. de Pibrac fut fort aimé et estimé de feu M. le Chancelier de L'Hospital, ajoute Loisel, lequel ayant voulu avoir pour gendre (1) et ne l'ayant point eu, ne délaissa pourtant de l'aymer et désirer son advancement » (2).

Tous les auteurs qui ont parlé de Pibrac ont vanté ses talents oratoires. « Comme je vins au Palais, écrit Du Vair dans son *Traité de l'éloquence françoise*, le plus estimé estoit feu M. de Pibrac, lors advocat du Roy, lequel en sortit aussitost pour aller en Polongne, de façon que je ne vis point ces grandes et célèbres actions qui luy ont acquis tant de réputation. Je l'ay depuis veu en public et en particulier en beaucoup d'affaires; j'ay soigneusement leu tout ce que j'ay peu recouvrer de luy. Certes ce grand esprit nourry aux bonnes lettres, plein de jugement aux affaires, doüé d'une grande grâce naturelle, et qui s'estoit fort estudié en cet art, m'a tousjours semblé celuy à qui estoit deub le premier rang d'honneur en nostre siècle (3). » Le fougueux académicien protestant d'Aubigné, malgré les griefs qu'il devait nourrir contre Pibrac, n'hésite point à reconnaître qu'il était « *le plus éloquent et élégant que son temps ait porté et le mieux accommodant le geste et la grâce*

Et que, par un sentier de peu d'hommes frayé,
Je me suis des premiers de mon Ordre essayé
Faire voir au barreau la romaine richesse
Et le champ plantureux de la féconde Grèce.

(1) L'alliance projetée entre les deux maisons ne fut qu'ajournée. Pibrac ne devint pas le gendre de L'Hospital, mais il donna la main de sa propre fille à Michel Hurault, petit-fils du chancelier. Il remplit un filial et suprême devoir envers la mémoire de L'Hospital en publiant après sa mort un recueil de ses poésies latines. « Les vers de M. de L'Hospital, écrit De Thou (*Histoire de mon temps*, Livre LII), ont été conservés par Guy du Faur, sieur de Pibrac. Ils ont été mis en ordre par Scévole de Sainte-Marthe et par moy. »

(2) *Pasquier ou Dialogues des advocats du Parlement de Paris*, par Antoine Loisel, édition donnée par M. Dupin. Paris, in-12, 1844, p. 88 et 89.

(3) *Traité de l'éloquence françoise et des raisons pourquoy elle est restée si basse*, 1595, in-12.

aux paroles triées » (1). « Combien de fois, s'écrie Colletet, l'ont ils ouy dans ce sacré temple de la justice, deffendre puissamment le party de la justice mesme, soustenir l'autorité du prince et des loix, parler courageusement du devoir des juges et des magistrats, faire esclatter la majesté de leur tribunal, proposer l'idée et le modèle d'un excellent advocat des parties, corriger les abus des greffes et des procédures et finalement distinguer les debvoirs de chaque officier de la justice, ce qu'il faisoit d'un langage puissant et fleury, soustenu des plus beaux passages de l'antiquité et animé des raisonnements tirez du sein de la nature et de l'expérience qu'il s'étoit acquise des choses » (1). Colletet appelle encore Pibrac « ce grand oracle du beau langage françois... » dont les ouvrages « feront éternellement honneur à sa patrie et à l'auteur mesme » (2). Guy du Faur de Pibrac, élevé à la dignité de membre du Conseil privé de Charles IX, fut ensuite invité par Henri de Valois à rétablir l'ordre dans son duché d'Anjou. Devenu l'ami et le confident de ce prince, il publia, sous le voile de l'anonyme, une lettre latine (3), où la Saint-Barthélemy est présentée comme une revanche légitime des conspirations et des violences des Huguenots. « On peut regarder, dit M. de Noailles, cette *Épître à Elvidius*, écrite par un homme d'un incontestable talent, composée par les ordres et sous les yeux de la cour, comme la justification de la Saint-Barthélemy la mieux étudiée et la plus complète qu'il eût été possible de produire » (4).

Cet acte a été très-sévèrement jugé, mais divers éléments d'appréciation nous manquent pour en mesurer équitablement le caractère et la portée. L'*Épître à Elvidius* fut-elle composée par ordre de la cour, comme le pense M. de Noailles, ou fut-elle, chez Pibrac, l'expression d'une conviction sincère et spontanée? Cette dernière hypothèse n'est point inadmissible si l'on songe que les affreux et injustifiables massacres du 24 août ont été considérés comme de justes représailles par un très-grand nombre de contemporains. L'estime et le respect unanimes dont Pibrac continua à être entouré semblent venir à l'appui de cette dernière conjecture. Montaigne et Pasquier

(1) *Histoire universelle* de T.-A. d'Aubigné.

(2) *Vie de Pibrac*, par Colletet, avec Notes et Appendices par M. Tamisey de Larroque, p. 36 et 37.

(3) V. *Ornatissimi cujusdam viri de rebus Gallicis ad Stanislaum Elvidium Epistola*. Paris, in-8, 1573, chez Frédéric Morel.

(4) *Henri de Valois et la Pologne*, par le marquis de Noailles, p. 147-155.

vantent sa douceur et sa bonté; de Thou dit de lui « qu'il estoit d'une probité incorruptible et d'une piété sincère, qu'il avoit un véritable zèle pour le bien public, une extrême aversion pour l'avarice, beaucoup de douceur et d'aménité dans l'esprit » (1). Rappelons, en outre, pour rester juste à l'égard de Pibrac que, d'après le témoignage même des protestants, c'est grâce à son intervention personnelle que Charles IX consentit à faire cesser l'effusion du sang dans la capitale lors de la Saint-Barthélemy. « Pibrac advocat du Roy, écrit La Popelinière, luy demande, le 26 août, toutes chambres réunies, s'il plaist à Sa Majesté que l'*accident* soit enregistré au greffe du Parlement pour en conserver la mémoire à la postérité, *s'il ne veut pas qu'on cesse et mette fin à tant de meurtres qui se font d'heure à autre en tant d'endroits d'une si grande ville que Paris...* » Le Roy ayant répondu affirmativement à ses deux interpellations, « *commande que, sur l'heure, on aille deffendre à son de trompe et à peine de mort en tous les cantons de la ville, qu'aucun ne fust si hardi de tuer âme vivante, de piller ne tourmenter aucun, fors ceux qui seront ordonnez pour ce faire* » (2). Il est curieux de savoir ce que pensait de Pibrac, et en général et au point de vue du fait particulier de la Saint-Barthélemy, un autre huguenot, le fameux Hubert Languet, qui se trouvait à Paris le 24 août et n'échappa que par miracle au massacre; laissons-lui la parole: « Tu me parais apprécier Pibrac un peu trop sévèrement, écrivait-il à Philippe Sidney. J'ai pour coutume de juger les actions des hommes chacune pour ce qu'elle vaut, à moins qu'il ne s'agisse de véritables criminels dont les forfaits ne méritent pas d'excuse. Je mets en relief leurs bons instincts s'ils en ont eu, et s'ils ont failli, soit par erreur, soit par une certaine faiblesse d'esprit, j'atténue leur faute autant que je le puis. Pibrac est doué d'un génie, d'un savoir et d'une éloquence tels que *je ne sais si personne en France lui pourrait être*

(1) *Mémoires de la Vie de M. de Thou*, Amsterdam, in-12, 1714, p. 107 et 108. Quoique inaltérablement attaché à la religion catholique, Pibrac, esprit essentiellement modéré, avait toujours poussé Henri III à conclure la paix avec les protestants. A l'époque du retour du Roi, cette opinion l'avait fait désigner à Catherine de Médicis par le parti Espagnol comme un homme suspect et dangereux qu'elle devait chercher à éloigner de la personne du souverain. Le Premier Président Christophe de Thou démasqua ces calomnies et Pibrac lui en resta toujours très-reconnaissant. (V. *Mémoires de J.-A. de Thou*, p. 76, édit. d'Amsterdam, in-12, 1714.)

(2) La Popelinière. *Histoire de France*, 1581, t. II, p. 67. V. *Vie de Guy du Faur de Pibrac*, par Colletet, publiée avec notes et appendices par M. Tamisey de Laroque. Paris. Aubry, 1871, p. 70.

comparé. Il a toujours fait preuve d'une extrême bonté ; il a aidé les honnêtes gens tant qu'il l'a pu, et je ne crois pas qu'il se soit jamais rendu complice d'un acte criminel. Le jour même où le Roi a déclaré au Parlement de Paris que l'Amiral et ses partisans avaient été assassinés par son ordre et son commandement, Pibrac, dans un discours magnifique, aussi indépendant que le temps le permettait, supplia le prince de mettre un terme aux massacres, alors que la plupart de ses collègues approuvaient et louaient avec une exécration cruelle. Je ne suis pas stoïcien et je ne crois pas que toutes les fautes soient égales. *C'est le défaut habituel de notre pays de ranger aussitôt au nombre des scélérats un homme d'élite, pour peu qu'on puisse le convaincre d'une erreur, fût-elle des plus minimes.* Quant à moi, et par mon naturel et par ma façon de vivre, je me déclare l'adversaire de pareils jugements, car je sais qu'il y a également beaucoup à reprendre dans ma conduite » (1).

Henri de Valois, élu Roi de Pologne en 1573, voulut que Guy du Faur de Pibrac dont l'intelligence, l'activité et la haute compétence en matière d'administration lui avaient déjà été d'un grand secours, l'accompagnât en qualité de chancelier de la couronne. Quand le courrier porteur du message de la Régente annonçant la nouvelle de la mort de Charles IX (2) arriva à Cracovie, le Roi réunit immédiatement son conseil privé pour statuer sur les mesures qu'il convenait d'adopter. Pibrac, invité par Henri à y prendre la parole, exposa la nécessité et l'urgence du départ clandestin du prince : « Dans cette noble et généreuse affection qu'il avoit pour sa patrie, écrit Colletet, considérant le déplorable estat où estoit alors le royaume de France, tant par les diverses factions des grands que par les différentes inclinations des peuples qui estoient misérablement consumez d'une flamme intestine et combien la présence de son Roy légitime luy estoit nécessaire, il fut celluy qui pressa son maistre de quitter la Polongne où il estoit détenu presque captif depuis la nouvelle de la mort du Roy son frère et d'aller prendre possession du nouveau sceptre qui l'attendoit et luy en ouvrit les moyens les plus prompts et les plus commodes. »

(1) *Hubert Languet*, par M. Henri Chevreul, in-8, 1852. *Ad Philippum Sidnæum epistola.*

(2) La Reine mère lui avait conseillé d'éviter l'Allemagne du Nord où il avait reçu un mauvais accueil lors de son passage pour se rendre en Pologne et de

L'avis de Pibrac ayant été adopté, Henri III quitta le Palais de l'Infante à la faveur d'un déguisement et, sous le nom du *capitaine La Motte*, gagna la frontière d'Autriche avec une suite très-restreinte.

Nous ne décrivons point ici les péripéties du voyage de Pibrac qui, resté en arrière afin de dépister et d'arrêter ceux qui poursuivaient le souverain, exposa plusieurs fois sa vie pour sauver le Roi ; reconnu et arrêté par des Sénateurs polonais avant d'avoir atteint les confins du royaume, il ne dut son salut qu'à son éloquence. Colletet nous a conservé le passage suivant du discours qu'il prononça dans cette conjoncture :

« Vous m'accusez d'avoir conseillé et sollicité le Roy d'abandonner la Pologne et ainsy vous m'attribuez à moy seul un crime dont plusieurs peuvent estre coupables ! Si je viens à le nier, quelles preuves avez-vous de me convaincre ? Mais non, je vous veux dellivrer de ceste peine et je vous advoue ingénument une chose qu'il est bien glorieux d'advouer : *Ouy ! c'est moy seul qui ay conseillé au Roy ce crime prétendu, crime qui estoit si salutaire au Roy, au royaume de France, et par conséquent à l'Etat de Pologne et à toute la respublique chrestienne ; si bien qu'au lieu de m'en blasmer vous m'en debriez louer hautement.*

« Le Roy a esté en danger dittes vous ? Il est bien vray, mais n'est-ce pas (vous) qui en estes la cause, puisque c'est vous qui l'avez si longtems retenu comme prisonnier obsédé ? N'imputez donc point aux autres ce que vous ne devez imputer qu'à vous-mesme !

« Vous craignez, adjoustez-vous encore, que ceste retraite inopinée apporte de grands troubles dans vostre royaume, et moy je responds que vous les pouvez prévenir et mesme appaiser facilement par vostre prudence, pourveu que vos intérêts différens ne prévalent et n'apportent parmy vous aucune division. En un mot, observez les

prendre la voie d'Italie qui lui semblait offrir moins de dangers. « Si je vous venès ha perdre, dit-elle, je me fayrés enterer avecques vous toute en vie car je ne pourrés aussi bien porter ce mal, qui me fait vous prier de bien regarder le chemin que tiendrez et se pasérés par cheu l'empereur et de là en Italie, que je panse estre le plus seur, car par l'alemagne je ne panse poynt qui li faie seur pour vous aytant Roy de France, car y sont trop de guerèles à demeller avecques vous ; mais je suis davis que alié par laultre... quant à vostre partement de Pologne, ne le retardés en nule façon et prenés garde qu'ils ne veullent vous retenir iusques a ce quis ayent donné ordre à leur fayste et ne le fêtes pas, car nous avons besoin de vous ysi. » (*Lettres de Catherine de Médicis* publiées par M. de La Ferrière.)

premiers les loix fondamentales de vostre Estat, et vous verrez que les peuples qui vous considèrent comme leurs maistres ne les violeront jamais à vostre exemple.

« Vous vous plaignez encore que le Roy vous a quittez secrettement sans vous en rien dire : mais, je vous prie, s'estoit-il obligé par quelque serment solennel de vous demander congé dès qu'il voudroit s'esloigner du royaume ? Avez-vous quelque loy qui impose ceste nécessité à vostre Roy, qui se peut au moins prévaloir des temps et des occasions ? Avec quelle effronterie les particuliers et les subjects peuvent-ils prescrire à leur prince une loy qu'ils appelleroyent indubitablement tyrannique si leur prince la leur avoit présentée ?... Vous me menacez du dernier supplice comme si la mort, dont je vis cent fois hyer la hideuse image, estoit capable de m'estonner et d'estouffer en moy les bons sentiments que je doibs avoir pour mon Roy légitime ! *Croyez-m'en, Messieurs, ce n'est pas le mal qui fait la douleur d'un honeste homme, c'est le desplaisir seul de l'avoir injustement mérité !* Après tout, sçachez que vous serez traittez un jour selon que vous m'aurez traitté. Car c'est pour cela mesme que le Roy a escrit en France à la Royne sa mère en des termes qui l'advertissent d'observer les actions des Polonais qui sont en France et de leur faire les mesmes traitemens que les François innocents auront receu en Polongne. C'est pourquoy si le respect que vous devez au Roy vostre maistre, si la considération de la justice et du devoir et si la souvenance de l'alliance qui est entre les deux couronnes ne sont pas dignes assez fortes pour arrester vostre injuste colère, assouvissez la contre moy, mais surtout cruellement dessus moy : mais souvenez-vous que nostre Roy a les mains longues et qu'il ne manque ni de cœur ni de forces pour venger les injures et les outrages que l'on aura faites sur la personne de ses ministres, mais encore à toute la respublique chrestienne ! » (1)

L'effet que produisit l'énergique et éloquente improvisation de Pibrac sur les esprits rudes et peu cultivés des membres du Sénat de Pologne fut tel, qu'il modifia entièrement leurs résolutions. Non seulement ils abandonnèrent toute pensée de poursuites et de vengeance contre le chancelier, mais ils le prièrent de leur pardonner des

(1) *Vie de Pibrac*, par Colletet, p. 26 et suiv.

violences inspirées uniquement, disaient-ils, par l'amour de leur patrie et par leur dévouement aux véritables intérêts du prince.

Malgré les sérieuses préoccupations, suite obligée des charges diverses qu'il fut successivement appelé à remplir, Guy du Faur de Pibrac n'avait jamais cessé de cultiver les sciences et les lettres. Ce diplomate consommé, ce magistrat éloquent était encore un philosophe, un érudit, un poète distingué. Digne disciple de Bunel, surnommé « *le premier des Cicéroniens français*, » Pibrac, dans ses discours comme dans ses écrits, témoigne d'une connaissance approfondie, non seulement de la langue latine, mais encore de la philosophie des Anciens. Il avait lu et commenté la plupart des écrits de Platon et de Sénèque. Laissons-le nous expliquer les qualités qu'il exige de ceux qui s'adonnent sincèrement à la recherche de la vérité. « Ce n'est pas, dit-il, dans l'une de ses *Remontrances*, estre bien avant au chemin de la vertu que de l'aymer et chérir en aultruy sans se donner la peine de l'acquérir pour soy. Il faut s'attacher à rester *philosophe* et se garder de devenir *sophiste*. « Les vrays *philosophes*, c'est-à-dire les sages, hayent et détestent le fard, le vent et l'ostentation, aiment et suivent la simplicité : modestie sied en leur bouche et humilité possède leur cœur : un désir perpétuel et bouillant se void en eux de trouver, de promouvoir, d'avancer et donner jour à la vérité qui est le seul but de leurs études et contentions d'esprit..... Or, ès travaux et combats assidus des philosophes contre l'erreur, le faux, la cavillation, la fraude et l'imposture (qui sont les champs de gloire auxquels ils s'exercent jour et nuict et d'où ils cueillent leurs lauriers et leurs trophées), ils ne sont meuz et poussez que d'une affection véhémement et amitié extrême qu'ils portent à la vérité et ne font compte d'aucun autre loyer et récompense jusques à abandonner et laisser en friches leurs terres et anciens héritages..... Telle science, qui fait paroistre et représente les choses autres qu'elles ne sont, et *comme dit Platon in Phædo*, fait ressembler τὰ μικρὰ μεγάλα καὶ τὰ μεγάλα μικρὰ, et ne sert que pour charmer et ensorceler l'esprit des hommes, mérite bien d'estre mise hors des villes, non à la manière et façon que Socrates, *ès livres de la République de Platon*, chasse le poëte Homère hors de la cité, si nous en croyons le fragment de Cicéron dans Nonius Marcellinus : « *redimitum coronis et delibutum unguentis, emittit ex ea urbe quam sibi ipse fingit* », ne aussi en la sorte que Thémistius, auteur grec, témoigne que son père chassoit Epicure hors de la bande des philosophes, « *unguento supra caput effuso propter sapientie nomen et dignitatem.* » Je

veux dire qu'il la faut bannir et chasser sans honneur, sans lui user d'aucune courtoisie avec toute sorte d'injure et « *cum ignominia* » (1).

A l'étude de la philosophie, Pibrac avait joint celle de l'histoire, de la poésie antique et moderne. « Il fit, dit Colletet, de doctes observations sur plusieurs auteurs de l'antiquité, comme Tite-Live, Tacite, Sénèque, qui demeurent ensevelies dans la poussière de son cabinet, au grand regret des savants et des curieux ». « M. de Pibrac, rapporte de Thou, écrivait le latin avec élégance et avoit beaucoup de talent pour la poésie françoise, ce qui fit naistre quelques petites jalousies entre lui et Ronsard, qui le piqua vivement ; mais elles se convertirent bientôt dans ces hommes illustres, tous deux amoureux de la gloire, en une estime et une amitié particulières (2). C'est à Ronsard que Pibrac dédia son poëme *de la Vie rustique* qui resta inachevé par suite de la mort de son fils. Pasquier, parlant de cet ouvrage, dit en se jouant sur le titre : *Rustica qui cecinit nihil est urbanus illo* (3). Colletet déclare que la *Vie rustique* est un chef-d'œuvre en son genre (4). Ronsard, de son côté, avait placé sous les auspices de Pibrac l'*Hymne des estoilles* (5) et le *Tombeau de Marguerite de France, de François I^{er} et de ses enfants*, qui se termine par les vers suivants :

Pibrac, grand ornement de la bande pourprée (6)
Encores qu'au Palais, en la Chambre dorée (7),
Devant les Sénateurs tu ais fait ébranler
Le cœur des auditeurs par ton docte parler
Sans t'esbranler toy-même, estonnant l'assistance

(1) Première Remontrance.

(2) *Mémoires* de J.-A. de Thou.

(3) *Recherches de la France*, de Pasquier.

(4) *Vie de Pibrac*, par Colletet.

(5)
Et faictes que Pybrac,
Qui a suivy le trac
De la douce Hyppocrène,
Des peuples Polonnois
Bien-tost aux champs François
En santé s'en revienne.
Pibrac de la belle Garonne
Le docte, éloquent nourrisson
Dont au ciel vole la chanson
Quand il nous chante sa Baccone.

La forêt de Baccone, domaine de l'Etat, était voisine des terres de Pibrac. (*Œuvres* de Ronsard, t. V. *Hymne des Estoilles*, p. 152, 153.

(6) Les membres du Parlement vêtus de robes rouges.

(7) La Chambre dorée a été détruite par l'incendie de la Commune, en 1871, avec la plus grande partie de l'ancien Palais.

Des foudres qui toboient de ta vive éloquence,
 Encores que ta voix ait faict plier sous soy
 Les Sarmates félons, haranguant pour ton Roy
 Sans jamais t'esmouvoir de tristesse ou de joye,
 Tu ne liras, pourtant, ces vers que je t'envoie
 Sans t'esmouvoir, Pibrac, et peut-estre pleurer
 Quand tu verras des Grands l'estat si peu durer :
 Un vent, un songe un rien, et que la Parque brune
 Sans épargner personne, à chacun est commune !

Pibrac composa encore sur quelques femmes illustres de l'antiquité, des *sonnets* qui, selon Colletet, « furent jugez si nobles et si beaux de son temps qu'il n'y eut rien de plus connu ni de plus célèbre » (1). Il publia enfin, en 1574, « cinquante *Quatrains* contenant préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composez à l'imitation de Phocilyde et d'Epicharme et autres anciens poëtes grecs. » Dans ce livre, où l'on retrouve la pure doctrine qui inspirait les harangues de Pibrac au Parlement et ses discours à l'Académie du Palais (2), la raison et le jugement ont

(1) Deux de ces sonnets, ceux sur *Lucrèce* et sur *Porcie*, se trouvent dans l'édition de Lyon 1574 des *Quatrains*. Du Verdier cite celui que Pibrac consacre à *Cornélie* et qui se termine par ce beau vers bien digne du réformateur de l'Académie :

Qui enseigne ses fils, doublement les engendre !

(2) Quelques citations tirées des *Quatrains* de Pibrac pourront donner une idée sommaire des principes philosophiques et chrétiens de l'auteur :

XVI

Au ciel n'y a nombre infini d'*Idées* ;
 Platon s'est trop en cela mecompté :
 De notre Dieu la pure volonté
 Est le seul moule à toutes choses créées.

X

Qui a de soy parfaite connoissance
 N'ignore rien de ce qu'il faut sçavoir,
 Mais le moyen assuré de l'avoir
 C'est se mirer dedans la sapience.

XII

Ce corps mortel où, ravy, tu contemples
 Muscles et nerfs, la chair, le sang, la peau,
 Ce n'est pas l'homme ; il est beaucoup plus beau
 Aussy Dieu l'a réservé pour son temple.

XIII

A bien parler, ce que l'homme j'appelle
 C'est un rayon de la Divinité,
 C'est un atôme éclos de l'Unité,
 C'est un égout de la source éternelle !

sans doute une part plus large que l'imagination, mais on y rencontre un avant-goût de l'esprit de sagesse austère de Boileau, mêlé à une belle humeur débonnaire dont nous avons, depuis lors, perdu le secret.

XIV

Reconnois donc, homme, ton origine
Et, brave et haut, mesprise ses bas lieux,
Puisque fleurir tu dois là haut és-cieux
Et que tu es une plante divine.

XXXI

Jusqu'au trépas, mon fils, tu dois apprendre,
Et tiens perdu le jour qui s'est passé
Où tu n'y as quelque chose amassé
Pour plus sçavant et plus sage te rendre.

XXXIV

Aime l'honneur plus que ta propre vie,
J'entends l'honneur qui consiste au devoir
Que rendre on doit, suivant l'humain pouvoir,
A Dieu, au Roi, aux lois, à la patrie.

XLVII

Vaincre soy-mesme est la grande victoire :
Chacun chez soy loge ses ennemis
Qui, par l'effort de la raison soumis,
Ouvrent la porte à l'éternelle gloire.

LVIII

Le malheur est commun à tous les hommes
Et mesmement aux Princes et aux Roys.
Le sage seul est exempt de ses lois
Mais où est-il là au siècle où nous sommes ?

LIX

Le sage est libre enserré de cent chaînes :
Il est seul riche et jamais estranger,
Seul asseuré au milieu du danger
Et le vray Roy des fortunes humaines.

CXII

L'estat moyen est l'estat plus durable :
On voit des eaux le plat pays noyé
Et les hauts monts ont le chef foudroyé :
Un petit tertre est tousjours agréable.

CXVI

Tel qui se pense et se dit estre sage
Tiens le pour fou et celuy qui sçavant
Se faict nommer, sonde le bien avant :
Tu trouveras que ce n'est que langage.

CVII

Plus on est docte et plus on se deffie
D'estre sçavant : et l'homme vertueux
Jamais n'est vu estre présomptueux ;
Voilà les fruits de ma *Philosophie*.

Pibrac n'envisage, d'ailleurs, ici la forme poétique que comme un moyen de mieux graver dans la mémoire de ses contemporains des préceptes de haute et saine morale. « La doctrine qu'exposent ou respirent les *quatrains*, écrit M. Bartholmess, est, en effet, excellente, puisée dans l'expérience et le bon sens, tour à tour empruntée de l'esprit de Platon et de celui d'Aristote, toujours conforme au génie de la religion, toujours dégagée de l'alliage des sectes et des partis. *C'est le vrai et simple bréviaire des honnêtes gens.* »

Jean Morel fait l'éloge suivant de cet ouvrage, émané, dit-il, du *second Caton français* (1) :

Tot responsa Deum sua quot tetrasticha, nuper
Ediderat sapiens Gallicus ille Cato.

Colletet déclare, à son tour, que les quatrains de Pibrac « ont tant aidé à l'institution de nostre jeunesse françoise que, dans l'art de bien vivre, on les peult véritablement appeler *le manuel et le bréviaire des jeunes gens*, voire mesme des hommes plus avancez dans l'aage, car on peult dire que la piété et la justice y sont comme dans leur trosne, que la sagesse elle-mesme y enseigne et y exhorte, qu'elle y loue et y chastie. Aussy, n'y aura-t-il jamais rien de plus durable parmy nous, et, quoiqu'il semble que nostre langue y ait tant de fois changé de face depuis leur première publication, si est-ce que l'on se plaist à renouveler parmy nous leur antiquité fructueuse, en quoy l'on témoigne assez que les bonnes choses l'emportent tousjours au dessus des simples parolles » (2).

Ce recueil de poésies eut, en effet, un prodigieux succès (3). Pendant plusieurs siècles, les régents des collèges de la France et même de l'étranger (4) en ornèrent la mémoire des jeunes générations ; on l'admi-

(1) On avait surnommé le chancelier de L'Hospital le *Caton français*.

(2) *Vie de Pibrac*, par Colletet, p. 39 et 40.

(3) Un sieur Boni les mit en musique. Paris, Ballard, 1582.

(4) Baillet, le Père Nicéron, l'abbé Goujet et enfin récemment M. Cougny, ont prétendu que les Quatrains furent traduits dans *toutes les langues*. Cette assertion a besoin d'être contrôlée, ainsi que le fait très-justement remarquer M. Tamisey de Larroque. Néanmoins de nombreuses traductions de ces ouvrages parurent aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles. Dès 1584, Florent Chrestien traduisait les Quatrains de Pibrac en vers grecs et Augustin Prévost en vers latins. Christophe Loisel (1600), M. de Provençères (1603), Martin Hesselius (1661), Nicolas Harbert (1666) et Le Gal (1668) donnèrent également des versions latines de cet ouvrage dont le succès fut prodigieux. (V. les précieuses notes de M. Tamisey de Larroque, *Vie de Pibrac*.)

rait, on le savait par cœur dans toutes les familles (1). M^{me} de Maintenon rappelle aux élèves de Saint-Cyr que, dans son enfance, en l'envoyant aux champs, on plaçait au fond de son panier du pain noir et les quatrains de Pibrac. Au milieu du XVIII^e siècle, Diderot, dans l'*Encyclopédie*, vante encore « *la rare solidité* » de cet ouvrage de morale et fait remarquer que « son style seul, qui est suranné, l'a fait abandonner. » Voltaire lui-même, dit M. Egger, « *ne parle qu'avec respect des quatrains de Pibrac et en corrige quelques-uns avec bonheur.* » Enfin, dans notre siècle, en 1831, on les imprimait encore à la suite des traités dits de *Civilité puérile et honnête* destinés à l'éducation des enfants.

Nous nous sommes assez étendus sur les habitudes d'esprit et sur la haute intelligence de Pibrac pour qu'il soit facile de comprendre que ses lumières et son influence considérable sur Henri III le désignaient spécialement à la grande mission de la restauration académique. Cette noble tâche était digne de lui et il montra qu'il n'était point au-dessous d'elle.

Lorsque les Etats polonais sommèrent le Roi de comparaître en personne à la diète de Stesika, en mai 1575, Henri chargea Pibrac d'aller le représenter à l'assemblée et d'expliquer les causes qui motivaient son absence. Malgré l'éloquence et l'habileté avec lesquelles l'ancien chancelier défendit les intérêts du prince, ses efforts demeurèrent infructueux en présence de l'hostilité des partis coalisés. L'interrègne fut proclamé et l'ambassadeur dut reprendre le chemin de la France. C'est au retour de ce voyage qu'il convient, selon nous, de penser qu'eurent lieu les démarches qui déterminèrent le relèvement de l'Académie sous un nouveau vocable et sous une direction très-différente de celle que Baïf lui avait imprimée.

L'association littéraire et lyrique fondée en 1570 n'avait guère, en effet, emprunté à l'école de Platon, qu'un nom fameux, remis en lumière par l'Académie des Médicis : Pibrac, dans le but d'assurer l'appui du Roi à l'institution qu'il voulait sauver, résolut de lui donner un caractère conforme aux traditions philosophiques de la Com-

(1) A cinq ans, en 1606, Charlotte de la Trémoille écrit à sa mère : « Je sais tous les Quatrains de Pibrac. » (*Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby*, par M^{me} de Witt, p. 12.

pagnie florentine qui prétendait avoir religieusement conservé le dépôt des doctrines du grand philosophe athénien.

La philosophie connue sous le nom de philosophie néo-platonicienne avait pris naissance vers la fin du second siècle de notre ère. Ammonius, son premier initiateur, s'était efforcé de concilier, au sein de l'école d'Alexandrie, les doctrines d'Aristote et celles de Platon. Son disciple Plotin qui eut à son tour pour élèves Amélius et Porphyre, joignait aux *Idées* abstraites de Platon, auxquelles il prêtait une réalité chimérique, les pratiques d'un mysticisme extatique emprunté aux religions orientales. Ces philosophes prirent le nom d'*Illuminés*, parce qu'ils considéraient la lumière comme le véhicule qui mettait l'âme humaine en communication avec les sphères célestes. Au iv^e siècle, Jamblique réunit ces opinions étranges en système dans sa *Lettre sur les mystères des Egyptiens*. Proclus et ses disciples, Marinus, Simplicius, Isidore de Gaza et Asclépiodore, les professèrent à Constantinople. Près de mille ans plus tard, les idées néo-platoniciennes n'avaient point encore cessé de séduire les esprits. Vers la fin du xv^e siècle, quelques *Sophistes* bysantins, au nombre desquels on remarquait Gémiste Pléthon, Chrysoloras et Argyropyle, forcés de quitter leur patrie après l'invasion ottomane, vinrent se fixer à Florence. Côme l'Ancien, quatrisaïeul de Catherine de Médicis, présidait alors aux destinées de cet Etat. Désireux d'imprimer un nouvel essor aux lettres et aux sciences, il fonda, sous le nom d'*Académie platonicienne*, une association dont le savant helléniste Marcile Ficin, fils du médecin du prince et traducteur de Platon, fut nommé directeur (1).

(1) Le passage suivant de l'histoire d'Angelo Fabroni montre à quel point Côme, se dérochant aux soucis de ses affaires, se plaisait à se livrer avec Ficin, dans sa belle villa de Carregi, aux plus sérieuses études philosophiques. « Ficinii medici et chirurgi tum consuetudo Cosmo jucunda erat, tum etiam ars quam et expertus in sui suorunq; valetudine tuenda in quo sibi tum ipsa scientia tum etiam fidelitate benevolentiaque satisfecit. Adeo vero filii illius gloriæ laudique favit Cosmus ut cum ex eo tempore quo de mysteriis Platonis disputantem audivit græcum philosophum nomine Gemistum, cognomine Plethonem (venerat ille ad Florentinum concilium), cogitationem suscepisset instituendæ Academiæ Platonicæ hujus principorum penes Marcilium esse voluerit. Nemo est in philosophia leviter eruditus qui ignoret quantam gloriam hæc Academia Etruriæ et Mediceis pepererit, quod illa omnium prima delendæ Scholasticorum tyrannidis et hujusmodi cœtum habendorum exemplum dederit. Cosmus in Careggianum propinquum urbi rus convocabat Academicos et acuebat omnium industriam ad interpretandum et explicandum illum animi et virtutis magistrum Platonem. Ne quid eis deesset omnium Platoniorum libros studiosissime acquisivit et auctor fuit Ficinio ut

Après la mort de son père Pierre qui ne régna que cinq ans, Laurent de Médicis, fidèle aux traditions de Côme l'Ancien, tint à honneur de perpétuer son œuvre. Il réunit les membres dispersés de l'Académie Platonicienne sous les portiques du palais construit, d'après les dessins d'Alberti, par son beau-frère le docte Bernard Rucellai. Pic de la Mirandole, Accolti, Calderino, Calvacanti, Landino, Scala, Marullo, les trois Pulci, Stellatus Palingenius, Ficin et ses élèves favoris Crinitus et Ange Politien, discutaient avec le prince les plus hautes questions de philosophie. L'existence et les attributs de la Divinité, la probabilité morale et la nécessité d'un état futur, traités par Platon avec une si sublime élévation, faisaient le sujet ordinaire de leurs discours. Ils étaient avant tout spiritualistes. « *Celui qui n'a pas l'espoir d'une autre vie, disait Laurent de Médicis, est mort dès celle-ci !* » (1) Le culte de ce prince ne s'arrêtait point aux doctrines du grand philosophe grec : il s'étendait également à sa personnalité. Valori rapporte, d'après Ficin, témoin oculaire du fait, que Jérôme Rosci de Pistoïa ayant offert à Laurent un buste de Platon trouvé dans les fouilles opérées à Athènes sur l'emplacement des jardins académiques, ce dernier en ressentit un si vif plaisir qu'il ne put s'empêcher de « *sauter de joie.* » Il fit, en outre, ériger la statue du maître au milieu des parterres de sa villa favorite et rétablit la fête annuelle en l'honneur de la mémoire de Platon instituée par Plotin et Porphyre

illustriores et quosdam etiam ipsius Platonis libros in latinum converteret. « *Contuli me in agrum Careggium (his ipsis verbis scribebat ad eundem Ficinum) non agri sed animi colendi gratia. Veni ad nos, Marsili quamprimum. Fer tecum Platonis nostri librum de Summo Bono, quem te histric arbitror jam e græca lingua in latinam ut promiseras, transtulisse. Nihil enim ardentius cupio quam viam quæ commodius ad felicitatem ducat cognoscere. Vale et veni non absque Orphica lyra.* » Testatur ipse Ficinus tam acutum fuisse Cosmum in disputando quam prudens et fortis erat in gubernando; et nescire se utrum magis Platoni an Cosmo ipsi deberet quod virtutum ideam quam semel illi monstraverat etiam hic quotidie agebat. » (*Angelo Fabronii Magni Cosmi Medicii vita*, p. 139. Pisis, 1789, in-4.) Nous trouvons une touchante expression de la reconnaissance de Marsile Ficin pour la protection toute paternelle que lui accordait Côme de Médicis dans le passage suivant d'une de ses lettres : « *Patres habui duos, Ficinum, medicum, Coscum Medicem : ex illo natus sum, ex isto renatus : ille quidem me Galieno, tum medico tum Platonico commendavit : hic autem divino me Platoni consecravit.* »

(1) Pénétré de l'idée que le seul bonheur vrai consiste dans la connaissance et dans l'amour de la première cause, de l'être divin dont l'essence est infinie, Laurent de Médicis avait composé un dialogue intitulé : « *Altercatione o vero Dialogo composto dal Magnifico Lorenzo di Piero di Cosimo de Medici, nel qual si disputa tra el cittadino el Pastore quale sia piu felice o la civile o la rusticana con la determinatione fatta dal filosofo dove solamente si trova la vera felicità.* »

au III^e siècle et interrompue depuis douze cents ans. « Dans ce vaste tourbillon d'idées soulevé par la Renaissance, dit M. Henri Martin, toute l'antiquité revenait à la fois... La philosophie avait suivi l'essor des belles lettres. Aristote, imparfaitement révélé par les traducteurs latins et les commentateurs Juifs et Arabes, avait eu sa renaissance prématurée au XIII^e siècle. Platon avait la sienne au XV^e qui lisait, admirait, idolâtrait sa parole, sa langue autant que sa pensée. Le platonisme avait reparu, non pas subtil, douteur et abstrait comme à l'Académie, mais mystique et enthousiaste, comme à Alexandrie... L'idéalisme platonicien s'épanouissait en paix à Florence, cette Athènes du moyen âge, qui avait trouvé deux Périclès chez les deux grands Médicis, Côme et Laurent : *l'Académie était ressuscitée dans les jardins de la villa des Médicis*. Laurent le Magnifique venait s'asseoir entre les disciples de Marsile Ficin, l'oracle de la nouvelle Académie, et l'universaire de la naissance de Platon se célébrait sur la montagne de Fiesole avec autant d'éclat que la naissance du Christ » (1).

L'influence de l'Académie Florentine s'était fait bientôt sentir au delà des Alpes. Un homme s'était rencontré qui avait rempli en France le rôle de Marsile Ficin en Italie, et qui, initiant les esprits cultivés à l'étude des doctrines Platoniciennes, les avait préparés à accueillir favorablement le projet de restauration académique que Pibrac devait plus tard réaliser : cet homme, c'était Ramus. « Réformer l'enseignement universitaire, écrit M. Henri Martin, introduire le grec et les mathématiques dans les Collèges, unir les lettres aux sciences, l'éloquence à la dialectique et à la philosophie en renversant les formules barbares de la scolastique dégénérée, faire passer la Renaissance de la phase purement érudite et littéraire à une phase philosophique, » tel était le vaste programme que Ramus s'était tracé. « Cette noble entreprise, dit à son tour M. Waddington, à laquelle il apportait son indomptable ardeur *et qu'encouragèrent hautement plus tard Charles IX et Catherine de Médicis*, fut accueillie avec applaudissements par les gens de lettres » (2).

Dès 1536, Ramus, âgé de 21 ans, avait pris pour sujet de sa thèse passée devant la faculté des arts cette rubrique audacieuse : « *quæcumque ab Aristotele dicta essent, commentitia esse*, » que tout ce qu'on faisait

(1) *Histoire de France* de M. H. Martin, t. VII, p. 230.

(2) *Ramus*, par M. R. Waddington, p. 232.

dire à Aristote n'était que mensonge. Sept ans après, il publiait deux livres dont l'un attaquait toutes les bases du système du Stagyrite et dont l'autre posait les principes d'une logique destinée à remplacer celle d'Aristote. « Quand je vins à Paris, disait Ramus aux membres du Conseil privé, je tombé (*sic*) ès subtilitez des Sophistes et m'aprit-on les arts libéraux par questions et disputes sans m'en jamais montrer un seul autre profit ny usage. Après que je fus nommé et gradué pour Maistre ès-arts, je ne me pouvois satisfaire en mon esprit et jugeois en moy mesmes que ces disputes ne m'avoient apporté autre chose que perte de temps. Ainsi, estant en cest esmoy, je tombe, comme conduit par quelque bon ange, en Xénophon, puis en *Platon*, où je cognois la philosophie socratique ; et lors, comme esprits de joye, je mets en avant que les Maistres ès-arts de l'Université de Paris estoient lourdement abusez de penser que les arts libéraux fussent bien enseignez pour en faire des questions et *ergos*, mais que toute sophisterie délaissée, il en convenoit expliquer et proposer l'usage » (1).

Ramus donna en 1542 une version des lettres attribuées à Platon, mais son œuvre principale est sa *Dialectique*, publiée en 1557 et qui perpétua son système jusqu'au XVIII^e siècle : Platon y est salué par lui du nom d'*Homère des Philosophes*. « C'est, dit M. Henri Martin, le plus ancien ouvrage de philosophie écrit en notre langue ; Ramus s'y montre le précurseur de Descartes » (2). La méthode de Descartes ne fut, en effet, que la résultante de la philosophie Platonicienne qui avait cours au XV^e et au XVI^e siècle en Italie et en France (3).

Les établissements scientifiques dont les Médicis dotèrent si libéralement leur patrie avaient fait ardemment désirer à Ramus de voir les Valois fonder à Paris, non seulement une bibliothèque publique, comme la Bibliothèque Laurentienne, mais une Académie établie

(1) *Ramus*, par M. Waddington, p. 414.

(2) *Histoire de France*, t. IX, p. 7.

(3) « Le XVI^e siècle, écrit M. Cousin, avec ses tendances les plus intimes inconnues à lui-même, agrandies et idéalisées, développées jusqu'à leur dernière conséquence, s'est fait homme dans la personne de celui qui vint dire en 1637 : « Il n'y a d'autre autorité que celle de la pensée individuelle : l'existence même a pour unique manifestation la pensée, et je ne suis moi-même que parce que je pense : l'autorité de toutes les vérités possibles n'est pour moi qu'à ce titre, qu'elles soient évidentes pour moi dans ma libre pensée. » Ce n'est pas seulement l'autorité d'Aristote qui est par là récusée, c'est toute autre autorité que celle de la pensée. Socrate, c'était la réflexion libre, Descartes c'est la réflexion libre élevée à la hauteur d'une méthode. » (*Cours de l'histoire de la philosophie* de M. Cousin. Introduction, p. 82).

d'après le modèle de celle de Côme l'Ancien. Dans un discours qu'il adressait à la Reine mère en 1567, il exprime ce vœu avec une grande élévation de pensée. « Madame..., la maison de Médici, en la ville de Florence, a esté comme une retraicte publique à toute doctrine libérale et c'est pourquoy le Seigneur Cosme de Médici fut surnommé *le Grand*. Car ce fut là que Chrysoloras, le premier de tous, revint sur les lettres grecques qui avoient desjà, par un long aage, esté comme mortes en toute l'Europe latine. Et ce fut de là qu'elles furent incontinent apportées à Paris par Tifernas, disciple de Chrysoloras, et depuis à toutes les contrées de l'Europe. Ce fut là qu'Argyropyle leut en grec la philosophie d'Aristote, et, l'ayant tournée de grec en latin, la dédia au Seigneur Cosme. Ce fut là que Ficin aussi feit parler le latin à Platon et qu'il recueillit un singulier fruit de la libéralité dudict Seigneur Cosme qui luy donna une belle maison aux champs, près de son Carreggi, pour y philosopher en plus grande liberté. Finalement, ce fut là que tous les philosophes de la Grèce, ayant abandonné leur païs, se retirèrent en Italie en la maison du Seigneur Cosme, se faisant cognoistre aux latins par le moyen de Frère Ambroise, qui leur fut comme truchement. Et, à fin que plus volontiers les hommes doctes en quelque doctrine que ce fust abordassent à l'*Académie* de Florence, le Seigneur Cosme fit édifier le magnifique couvent de Saint-Marc et y fit dresser une *Librairie* garnie de toutes sortes de livres. Mais le Seigneur Laurent de Médici, petit-fils du Seigneur Cosme, encore surmonta la magnificence de son ayeul. Il fonda deux escolles, l'une à Florence, l'autre à Pise. Il eut Chalcondyle, Vespuce, Landin, Politian, Baptiste Mantouan, Lascaris, Marulle, Acciol, tous grands personnages, pour les prescheurs de sa magnificence. *Les princes Chrestiens, par la renommée du Seigneur Laurent, ont esté poussez à recueillir avec plus d'affection les hommes doctes, à fonder des académies et des escolles de tous arts libéraux, à dresser des librairies, comme fit Sforce, duc de Milan, mesme les Roys Mathias de Hongrie, Ferdinand d'Aragon, mais, par sus tous, François, Roy de France, lequel pour ceste affection qu'il portoit aux arts et aux bonnes lettres fut surnommé le Grand par les François, comme auparavant le Seigneur Cosme l'avoit esté par les Florentins.* Aussi, après la mort du Seigneur Laurent, Lascaris s'en vint rendre au Roy de France, comme Tifernas estoit auparavant venu à Paris, et enflamma de plus belle le Roy qui, de son propre naturel, estoit fort désireux d'ouyr et d'apprendre. Et, par mesme moyen aussi, enseigna Budé,

ce qui fut cause qu'il établit la librairie de Fontainebleau, très-digne d'un si grand Roy et ses *Lecteurs* en l'Université de Paris, quoy faisant, il ouvrit les fontaines des louables disciplines. Jean de Médici, qui fust le Pape Léon dixiesme, restablit la librairie de ses ancestres, qui avoit esté destruite par les discordes civiles, et ne fut pas moins affectionné de l'amour des esprits excellents. Sadolet, Bembe, Longueil, tesmoignent de la vertu de leur Mécène. Mais le Seigneur Cosme de Médici, duc de Florence et de Siemie, établissant sa librairie à l'église de Saint-Laurent, faisant mettre en lumière les Pandectes, recueillant et entretenant les arts libéraux, que fait-il, sinon conserver le patrimoine domestique de la gloire de ses aïeux ? *Vous voyez donc, Madame, les faits des vostres, que je vous propose*, qui sont : user libéralement de leur puissance et richesse pour remplir leur patrie de grands biens, fonder Académies, bastir des palais aux Muses, orner les hommes doctes d'honestes loyers et non seulement proufiter par effects louables aux hommes, mais encores enflamber les autres princes du monde à faire à l'envy... Godefroy (de Bouillon) s'est acquis par vertu le royaume de la Terre Sainte et vous, par singulier douaires, tant de nature que de fortune, estes parvenue au mariage du Roy Très-Chrestien pour estre Royne mère des Roys qui seront, par cy après, en perpétuelle succession. *Il reste, pour combler l'honneur des Seigneurs de Médici, la Florentine maison des Muses. Il reste l'Académie, fondée à Florence !* » (1)

La voie frayée par Ramus fut suivie par de nombreux pionniers (2) ; dès 1542, Simon Vallambert publiait les *Dialogues* de Platon, en langue française. Peu de temps après, Etienne Dolet traduisait également l'*Axiochus* et l'*Hipparque* ; Bonaventure des Périers le *Lysis*, en 1544 ; Philibert Duval le *Criton*, en 1547 ; Louis Leroy le *Phédon*, en 1553 et le *Banquet*, en 1559 ; enfin, Henri Estienne mettait au jour

(1) *Proœmium Mathematicum* de Ramus. *Lettres patentes du Roy touchant l'institution de ses lecteurs en l'Université de Paris avec la préface de Pierre de la Ramée sur le poème des mathématiques*. A la Royne mère du Roy, in-12, 1567.

(2) Parmi les disciples illustres de Ramus, on doit signaler Arnould d'Ossat. De Thou rapporte que Paul de Foix le fit attacher à son ambassade en Italie, en 1573, pour jouir de ses savants commentaires sur Platon. « Il expliquoit Platon alors à Paul de Foix, mais, comme les écrits de ce divin philosophe, quoique pleins de fleurs et d'une agréable variété, sont coupés de digressions tirées de loin, de récits pris de la fable, de demandes et de réponses à la manière des *Dialogues*, de Foix, accoustumé à la précision d'Aristote qui, ayant son objet en vue, en écarte tout ce qui est étranger, se servait de d'Ossat qui lui développoit pendant le chemin les vrais sentiments de Platon, ce que de Foix répétoit ensuite. »

les *Œuvres complètes*. Cette succession de travaux relatifs à Platon développait dans les esprits le goût de la philosophie et de la dialectique. D'Aubigné affirme qu'il lisait et commentait le *Criton* « *avant d'avoir vu tomber ses dents de lait.* » De Thou rapporte qu'Arnauld d'Ossat, à cheval aux côtés du savant diplomate Paul de Foix, sur les routes d'Italie, lui expliquait les textes controversés du grand philosophe et « ses vrais sentimens, ce que de Foix répétoit ensuite. » Les femmes elles-mêmes n'échappaient pas à ce courant d'idées. Pontus de Thiard qui avait traduit de l'italien les *Dialogues de l'amour philosophique* du néo-platonicien Juda dit Léon Hébreu, savant rabin Espagnol du xv^e siècle, les dédie à Catherine de Médicis et Antoine du Moulin place en tête de l'ouvrage un sonnet qui en recommande la lecture aux « *doctes, honestes et vertueuses dames françoises* » (1). Le passage suivant du curieux dialogue composé par Marguerite de Valois et intitulé *la Ruelle mal assortie*, prouve qu'elle faisait sa lecture habituelle des *Dialoghi de Amore* de Léon Hébreu, du livre *Della natura dell'Amore* de Mario Equicola, traduit en français par Gabriel Chappuys, et du *Commentaire du Banquet* de Platon de Marsile Ficin, le fondateur de l'Académie Platonicienne de Florence. « Uranie (Marguerite), dit au cavalier gascon (Bajaumont) : « Je vous ay tant de fois dict que vous feriez bien mieux d'employer le tems à lire Marius Equicola, Léon Hébreu ou Marcel Ficin, ou les œuvres de nos poètes qu'en l'entretien de ces coquettes qui parlent tousjours et ne disent rien qui vaille » (2).

Ces tendances générales, sans précédent dans notre histoire, montrent qu'en transformant l'Académie de poésie et de musique en Académie des sciences morales et philosophiques, Pibrac ne fit que suivre l'impulsion de l'opinion contemporaine.

Joachim Du Bellay avait dit : « Si la philosophie, semée par Aristote et Platon au fertile champ attique, estoit replantée en nostre plaine françoise, ce ne seroit la jetter entre les ronces et espines où elle devint stérille, mais ce seroit la faire de lointaine prochaine et d'estrangère citadine de nostre république. »

L'heure était venue de réaliser ce vœu.

(1) La Boderie loue plus tard Diane de Brissac, une des plus spirituelles filles d'honneur de la Reine mère, de faire sa lecture habituelle de Léon Hébreu.

(2) *La Ruelle mal assortie ou Entretiens amoureux d'une Dame éloquente avec un cavalier gascon plus beau de corps que d'esprit et qui a autant d'ignorance comme elle a de sçavoir*, par Marguerite de Valois. Paris, in-12, Aubry, 1855, p. 10.

Habitué à manier avec une extrême dextérité l'esprit mobile du souverain, Pibrac, saisissant l'instant favorable pour aborder cet important sujet, dépeignit à Henri III la dispersion imminente de l'Académie de poésie et de musique. Retraçant au prince l'état de détresse et d'abandon dans lequel s'éteignaient des hommes de génie dont la France avait le droit de se montrer si fière, il fit ressortir les services considérables que la Compagnie était appelée à rendre, au point de vue du développement des lumières et de l'adoucissement des mœurs. Les travaux académiques prenant un cours à la fois plus pratique et plus étendu, embrasseraient à la fois la poésie, la musique, les sciences philosophiques exactes ou naturelles, la grammaire et la philologie. Les grandes découvertes scientifiques du siècle exerçaient déjà peu à peu sur les masses populaires une influence incontestable. Au lieu de s'absorber dans des spéculations qui les conduisaient souvent à de dangereuses nouveautés en politique comme en religion, les savants et les poètes, unis entre eux par le lien d'une étroite confraternité sous le contrôle du gouvernement, ne songeraient plus qu'à agrandir le domaine de leurs conquêtes pacifiques, pour en faire bénéficier l'Etat. Le Roi fixerait lui-même le sujet des discussions et désignerait les orateurs qui y prendraient part lorsqu'il daignerait honorer l'Académie de sa présence. Si Charles IX avait eu la gloire de fonder la première Académie française, son frère aurait celle de présider au couronnement de cette œuvre et en recueillerait tout le prix aux yeux de la postérité reconnaissante. Pibrac parlait avec tant de chaleur et d'éloquence que le Roi, si sensible à l'art de bien dire, dut être facilement subjugué. Henri se souvint que Baïf, le fondateur de l'Académie, lui avait autrefois dédié ses *Amours de Méline* et qu'il avait été le premier à lui adresser des souhaits de bienvenue, lors de son retour en France. Le chant de triomphe de Ronsard sur la victoire de Moncontour,

*Œuvre si agréable à vous, Prince vainqueur,
Que vous louastes l'Hymne et l'appristes par cœur* (1),

lui revint sans doute également à la mémoire. Comparant ces jours passés de vaillance et de victoire aux révoltes incessantes et aux menaces d'invasion qui rendaient pour lui le présent si lourd à porter et l'avenir si sombre, il se prit à envisager comme un véritable

(1) *Œuvres de Ronsard, le Bocage royal*, t. III, p. 177.

soulagement l'espoir qu'à défaut des lauriers militaires de sa jeunesse, si le rôle d'Auguste lui était refusé, celui de Mécène lui réservait encore une dernière chance de gloire : en cela, du moins, il se montrerait digne de ses aïeux et ferait encore bonne figure dans l'histoire.

Henri III ordonna à Pibrac de se mettre aussitôt à l'œuvre ; il se déclara *Protecteur* de la Compagnie comme l'avait été Charles IX et s'engagea à ratifier toutes les mesures dont l'adoption serait jugée nécessaire pour assurer son fonctionnement régulier. « Dans le *Livre* de ceste Institution, écrit Colletet, qui estoit un beau livre en vélin, on voyoit ce que le Roy Henri III, ce que le Duc de Joyeuse et ce que le Duc de Retz et la plupart des seigneurs et des dames de la Cour avoient promis de donner pour l'establissement et pour l'entretien de l'Académie. » Le Roi voulut enfin que la docte Compagnie abandonnât l'hôtel de Baïf, siège habituel de ses réunions, pour tenir désormais ses auditoires au Louvre, échangeant le nom que lui avaient donné ses fondateurs contre celui d'*Académie du Palais*. Ainsi s'établit entre la monarchie française et la mémorable association littéraire qui lui dut deux fois son salut, un puissant et indestructible lien.

La mission du réformateur de l'Académie peut être ainsi résumée : ce grand esprit, par d'habiles changements apportés à la constitution de l'institution que Baïf avait fondée, parvint à la préserver d'une ruine imminente et certaine. Guy du Faur de Pibrac a bien mérité non-seulement de la France mais encore de tout le monde civilisé en faisant de la sauvegarde du progrès intellectuel la plus belle prérogative de la couronne ; aucune devise ne saurait donc mieux lui convenir que la sienne :

Labor actus in orbem !







*Peintre afin que ton art imite la Nature
Au tableau de ce Roy dont l'honneur touche aux Cieux
Pein sur son chef Pallas sur ses lèvres Mercure
Mars dessus Son visage, et l'Amour dans Ses yeux
P. Gourdelles excudit Jacobus granthomme fecit An 1588*

HENRI III

PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE



CHAPITRE QUATRIÈME

HENRI III PROTÉCTEUR DE L'ACADÉMIE

Etudes littéraires et scientifiques du Roi confirmées par le témoignage d'Amyot, de Pontus de Thiard, de Ronsard, de Pibrac, de Du Perron, de Pasquier, de Davila, de Passerat, de Vauquelin de la Fresnaye, de Henri Estienne, d'Amadis Jamyn, de d'Aubigné et de Bayle. — Intervention de Henri III dans la querelle des *Cicéroniens* de France et d'Italie; traductions, traités de linguistique et de poésie commandés par ce prince à divers auteurs. — Sûreté du sens critique et du goût littéraire du Roi.

L'ACADÉMIE du Palais n'étant qu'une restauration de l'institution qui l'avait précédée, n'eut point à solliciter de Lettres-Patentes : celles que Charles IX avait accordées à l'*Académie de Poésie et de Musique* visaient, en effet, non seulement Baïf et Courville mais « leurs suppôts et successeurs. » Les anciens Statuts furent donc conservés dans leur ensemble. Le recrutement, l'ordre intérieur, et l'entretien de la Compagnie restèrent à peu près ce qu'ils étaient antérieurement. Pibrac exerçait les fonctions d'*Entrepreneur*, c'est-à-dire de Directeur, naguère dévolues à Baïf et à Courville. Comme l'ancienne Compagnie, l'association nouvelle était divisée en deux classes : 1^o Les Auteurs et les Compositeurs désignés par les statuts sous le nom de *Musiciens*; 2^o les *Auditeurs*. L'exécution des poèmes lyriques qui formaient autrefois l'un des principaux objets des travaux de l'Aca-

démie, bien que n'occupant plus qu'un rang secondaire dans le programme des auditoires, fut toutefois maintenue en vertu d'un ordre formel de Henri III : « Un jour, dit Sauval, que le Roy estoit venu à l'Académie, Jacques Mauduit, greffier des Requestes, bon poëte néanmoins, mais plus grand musicien encore et mesme si grand qu'il s'est acquis le nom de *Père de la Musique*, s'avisa de faire chanter, à la fin, des vers qu'il avoit mis en chant et parties; ce que Henri III trouva si agréable et si à propos, qu'il luy commanda de continuer et voulust qu'à l'avenir l'assemblée se terminast toujours de mesme » (1). Les dispositions des statuts qui concernaient les *Chanteurs* et *Joueurs* d'instruments demeurèrent également en vigueur; on ne modifia pas davantage les prescriptions relatives au médaillon, signe distinctif des Académiciens et au droit de l'Entrepreneur de recevoir ou de refuser ceux qui se présentaient, soit pour être inscrits comme membres titulaires, soit pour être exceptionnellement admis aux auditoires. Le règlement du cérémonial fut maintenu.

Nous avons dit que l'Académie siégeait dans le cabinet du Roi au Louvre (2) et que ce prince s'était déclaré *Protecteur* de la Compagnie. Cette charge demeura-t-elle pour Henri III un titre honorifique sans signification comme sans portée réelle, ou ce prince se montra-t-il au contraire soucieux d'en exercer les devoirs avec compétence et autorité?

Avant de répondre à cette question, il est, selon nous, indispensable d'en formuler deux autres. Le Roi était-il doué de facultés intellectuelles assez élevées pour remplir un rôle prépondérant au sein de la docte assemblée? Cette hypothèse étant admise, est-il établi que ce prince fit les efforts nécessaires en vue d'acquérir les connaissances

(1) *Recherches des antiquitez de Paris*, par Sauval.

(2) Le cabinet de travail du Roi occupait une partie de l'emplacement de l'étroite galerie affectée, de nos jours, à l'exposition du Musée Egyptien. Le commencement de cette galerie, dans la partie qui touche au *Salon des sept cheminées*, alors *Chambre de Parade*, formait la *Chambre à coucher* des Rois de France, à la suite de laquelle se trouvait le *Cabinet du Roi*. (V. *Musée de sculpture ancienne et moderne*, par M. le comte de Clarac, t. I, p. 344.) Le cabinet du Roi, assez restreint par lui-même, pouvait, sans doute, aux jours d'auditoire, en y joignant les salles adjacentes, offrir un emplacement suffisant pour contenir une nombreuse assemblée : le choix de ce local pour siège de l'Académie du Palais autorise à le supposer. Les personnages que nous énumérons plus loin comme ayant pu faire partie des auditoires ne s'y trouvaient d'ailleurs vraisemblablement jamais tous réunis. Leur nombre, pour chaque séance, était peut-être même limité par le Roi qui ne dedaignait point de s'occuper de ces détails.

spéciales qui lui manquaient pour ne pas demeurer étranger aux savantes discussions qu'il était appelé à présider ?

Les témoignages contemporains les plus sérieux vont mettre le lecteur en mesure de prononcer un jugement éclairé sur ces points divers. Loin de nous la pensée de poursuivre ici la réhabilitation d'un prince justement flétri ; avec l'impartialité que commande l'histoire, nous nous bornerons à demander à ceux qui l'ont approché, amis et ennemis, non ce qu'il a dû être, mais ce qu'il a été, sous le rapport spécial qui nous occupe.

Dès son retour de Pologne, Henri III, désireux de s'affranchir des ennuis de l'étiquette et de la représentation, avait édicté des règlements sévères destinés à écarter de sa personne les solliciteurs et les importuns qui lui causaient une invincible répulsion (1). Ces nouvelles mesures

(1) L'académicien Amadis Jamyn qui nous a permis de suivre la chasse royale et de pénétrer dans la forge de Charles IX, nous a laissé le tableau suivant de l'aspect qu'offrait, au Louvre, la salle des gardes du Roi Henri III envahie par une foule tumultueuse :

Veux-tu sçavoir, au reste, à quoy passent le jour
 Ces animaux de Circe espris d'un fol amour ?
 Quand l'aube ensafranée a redoré ce monde,
 La royalle maison de courtisans abonde :
 Chacun d'eux y accourt, et, soit temps pluvieux,
 Soit que le blond soleil rayonne dans les cieux,
 Ilz ne bougent, oysifs, que le Prince ne sorte.
 Enfin il sort dehors et nul n'est qui ne porte
 Révérence à son Roy, de teste et de genoux.
 Pour estre veuz de luy, lors, ils s'avancent tous,
 Se poussent, se font presse, et de coude et d'audace,
 Pour n'estre les derniers, taschent d'ouvrir la place.
 Après, quand le Roy disne, ilz se tiennent plantez
 Vis-à-vis, tout de bout au près de ses costez,
 Afin que, si de table il eslève sa veüe,
 Le Roy les aperçoive en la troupe connue,
 Et, fichant l'œil sur luy, attendent, d'autre part,
 S'il les fortunera de quelque heureux regard.
 Là, tel qui n'ha du Prince, une seule parole,
 S'enfle d'un noir venin et de despit s'affolle,
 Voyant autres que luy de tant d'heur favoris
 Qu'ilz ont le mot du Roy, l'argent, l'œil et le ris.
 Mais n'est-ce grand'pitié que la plus grand'partie
 Va chercher ses disners et ses soupers mandie,
 Vendant sa liberté, comme on dit, pour du pain ?
 Mieux vaut n'estre si brave et accourcir son train.
 ... Ceux qui font leur profit en ce digne séjour,
 Disent que vivre ailleurs n'est pas voir le beau jour.
 Ceux qui n'y trouvent point que l'heur les favorise

qui ne laissaient approcher du Roi qu'un petit nombre de privilégiés, firent nécessairement beaucoup de mécontents ; elles contribuèrent à grossir ce groupe d'opposition qui, composé de tous les séditeux, Huguenots et Ligueurs, devint plus tard l'asile et l'école des auteurs satiriques anonymes plus nombreux sous ce règne qu'ils ne le furent jamais dans aucun temps. Les pamphlets sont le plus grand écueil de l'histoire : toutes les époques de troubles ont été dénaturées par eux. Souvent basés sur un fond vrai, ils conduisent par une pente insensible au mensonge et à la calomnie. Les faiblesses, les fautes, les crimes mêmes de Henri III ne fournissaient assurément que trop de sujet aux attaques d'adversaires dont la haine n'a pas été assouvie par le régicide. Mais, en dépeignant le Roi comme un être aussi borné que frivole, incapable de travail et ennemi des choses de l'esprit, ses détracteurs sont parvenus à donner de ce prince une idée absolument erronée. Tout excès provoque fatalement tôt ou tard une réaction : ce défaut de mesure dans les invectives, en nous ramenant à l'étude des sources authentiques, nous servira à soulever le voile intéressé dont on a si longtemps réussi à couvrir la vérité.

Amyot, le précepteur de Henri III, a droit au premier rang parmi les témoins que nous appelons à comparaître pour nous fournir les éléments d'une enquête sur les aptitudes du Roi. Le caractère et l'érudition du célèbre traducteur de Plutarque offrent ici une double garantie. Dans une lettre adressée à Pontus de Thiard, Amyot a laissé ce portrait charmant et trop peu connu de son royal élève : « M. de Bissy (1), je fus bien aise l'autre jour que je receu vostre lettre du 27^e d'aoust, d'entendre l'honneste occupation que prend le Roy de vous ouyr discourir de la constitution et mouvement du ciel et que vous ayez trouvé par expérience ce qu'aultrefois je vous en avois dit touchant la capacité de son entendement, laquelle il tient du Roy François, son grand-père, désireux d'apprendre et entendre toutes choses haultes et grandes. J'ay eu l'honneur de luy avoir monstré les premières lettres mais je ne manié jamais esprit d'enfant qui me semblast plus propre subject pour en faire quelque jour un bien sçavant homme s'il eust continué en la

Disent qu'il n'est rien pis qu'y perdre sa franchise :
Et, toutefois, de ceux qui se plaignent si fort,
Nul ne s'en peut aller chercher un autre port.

(Le second Livre des Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn, p. 99. Des Courtisans.)

(1) Pontus de Thiard était seigneur de Bissy.

façon d'estudier que je luy avois commandée, *car, outre les parties de l'entendement qu'il a telles que l'on les scauroit désirer, il a la patience d'ouyr, de lire et d'escrire, ce que son grand-père n'avoit pas.* C'est à mon advis, le plus méritoire service que l'on pourroit faire à Dieu premièrement, à sa patrie et à tous ceulx qui ont à vivre soubz sa puissance et protection, que d'estudier à enrichir *ce noble esprit* de toutes sciences honnestes et vertueuses et dignes du lieu auquel Nostre Seigneur l'a colloqué afin qu'il soit de tant plus apte désormais à manier ses affaires luy mesme et qu'il ne voye ny n'oye plus par les yeux et oreilles d'aultruy ; *car, ayant ainsi l'entendement exercité à veoir toutes choses dignes de luy, il apprendra à commander luy-mesme et estre Roy, non pas à l'appétit d'aultruy. Et, lors, ses subjects à l'essay esprouveront le dire véritable de celuy qui promettoit que les peuples seront heureux quand les princes et Roys philosopheront ou que les philosophes régneront* » (1).

Dans le *Traité de l'Eloquence royale* qu'il composa pour l'usage de Henri III et sur ses instantes prières, Amyot nous apporte encore des renseignements précieux : « Quant au jugement et à la mémoire, dit-il en s'adressant au Roi, vous en avez, Sire, ce qu'on peut souhaiter en un prince très-accomplí et en cela avez un merveilleux avantage sur ceux auxquels ces parties sont moindres ou défailent. Car, outre ce qu'elles sont nécessaires à l'éloquence et à tous autres artz, pour bien assurer un Estat la raison y est requise, ainsi qu'une ancre pour arrester un navire; et, comme l'ancre ne sert de rien sans le chable et cordage, aussi la raison a bien peu d'efficace sans le jugement qui la fait demeurer ferme en ce qu'il a une fois choisy et approuvé. Autant en est-il de vostre mémoire, dont un chascun admire l'excellence, *soit à comprendre et retenir toutes sciences dignes d'un Roy...* Mais je n'ose parler plus avant ni de vostre jugement ni de vostre mémoire par ce qu'il vaut mieux s'en taire que d'en trop peu dire. Nous avons encore à déduire ce qui est de la troisième faculté de l'âme et de la première partie de l'éloquence, qu'on nomme invention ; *en quoy la promptitude, vivacité et agilité de votre esprit est incomparable.* Toutesfois, estant occuppé et distraict par le soing et pensée continuelle que requièrent tant de si grandz affaires, il ne veult desdaigner la provision de quelques lieux communs

(1) *Pontus de Thiard*, par M. Jeandet, p. 174-175.

par lesquels il puisse plus aisément trouver le subject et la matière dont il conviendra parler... *Il vous pleust me demander ce que je pensois le plus servir à bien parler...* je répondray... le premier et principal point de l'éloquence gist à *ne parler d'aucune chose dont on n'ait bonne intelligence* et ceus qui ont enseigné l'art de bien dire ne l'avoit aultrement formé qu'avec *la connoissance des belles sciences*, sans lesquelles ce qu'on appellerait éloquence ne seroit, à la vérité, qu'une braverie indiscrete et ignorante. Par quoi, je tiens que *vous ne pouvés adjouster à vostre excellent naturel, qui vous fait bien dire de naissance chose qui vous face plus d'honneur et dont vous receviez plus de contentement que si, par le labeur de voz serviteurs studieux et personnes de jugement, vous ramassés bientost un abrégé des principales et plus nécessaires matières qui puissent orner et embellir le bien dire que, naturellement, vous possédés... Vous mesmes... Sire, au retour de vostre royaume de Poloigne, feistes voir combien peult la vertu de bien dire à la Seigneurie de Venise et au duc de Savoie et à plusieurs autres princes et potentats...* Quant à la bonne contenance, geste et mouvement du corps, ce seroit, non seulement perte de temps et de papier, mais aussi présomption d'en vouloir ici toucher quelque chose..... Pour plustost entendre et sçavoir la pratique des préceptes de l'éloquence, selon le peu de loisir que vous avés, Sire, il n'y a meilleur moyen que de *commander à quelque suffisant personnage qu'il vous face une ou plusieurs harangues sur tel subject qu'il vous plaira choisir*, afin qu'aïés entière cognoissance de ce que nous avons dict et enveloppé en ce projet ou desseïn » (1).

Amyot conseille donc à Henri III de faire dresser à son usage des manuels d'art militaire et d'histoire qu'il pourrait citer à l'occasion, afin, dit-il, « qu'oultre l'honneur qu'avés acquis, avant que parvenir à cest empire *d'estre dict et estimé le plus grand capitaine de l'Europe, vous eussiez aussi la louange d'en parler mieux que nul aultre, soit pour l'ornement du langage, pour la force des raisons ou pour l'auctorité des exemples.* Je voi, en oultre, qu'en ce devis, et généralement en tous propos qui se tiennent ordinairement entre les hommes, vous avés grand moyen de beaucoup paroistre par dessus les aultres, comme abondant en toute la richesse qui peult embellir un discours, tant pour les beaux mots que pour les graves arguments et sentences, parce que vous estes toujours maistre et conducteur du propos, quiconques soient ceus qui

(1) *Projet de l'éloquence royale*, composé par Jacques Amyot pour Henri III.

vous assistent et pouvés le faire tomber où il vous plaist. En quoi recevrés beaucoup de contentement en non moindre honneur, après que plusieurs hommes auront essayé de bien dire quand on vous verra les surmonter avec un tel avantage qu'*il n'y aura nulle comparaison des plus doctes et mieus disants à ce qui sortira de vous* » (1).

Henri III, l'on n'en saurait douter, mit à profit les enseignements d'Amyot. Tous les auteurs du temps s'accordent, en effet, à louer son remarquable talent de parole. « Il eust *beaucoup de passion* d'entendre parfaitement la langue françoise et de la parler poliment et correctement, écrit le huguenot Pierre Bayle ; la peine qu'il prist pour cela eust tout le succès qu'il en pouvoit espérer » (2). Le farouche d'Aubigné lui-même proclame Henri III « *l'un des mieus disants de son siècle* » et le déclare prince d'agréable conversation avec les siens, amateur de lettres et qui avoit de grandes parties de Roy » (3). « *Dieu vous a doué d'éloquence*, dit à son tour Henri Estienne (4) ; *ceulx qui auront eu cest honneur d'avoir ouï Vostre Majesté discourir, pourront tesmoigner la suffisance de nostre langage* » (5).

Les ouvrages des philosophes et des moralistes de l'antiquité exerçaient

(1) *Projet de l'éloquence royale*, composé pour Henri III, Roi de France, par Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, etc., d'après le manuscrit autographe de l'auteur, in-8. Versailles, 1805.

(2) *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, t. VIII, p. 33 et suivantes.

(3) *Histoire universelle*, t. III, livre III, chap. XXIII.

(4) *Projet de traité de la préexcellence du langage François*.

(5) Nicolas Rapin a loué plus tard en ces termes l'éloquence de Henri III :

Au Roy Henri troiesme durant les Estats de Bloys

Sire, pour vous pouvoir grâces dignement rendre
Des biens que j'ay receus de vostre Majesté
Quand desjà, par deux fois, elle a manifesté
Qu'elle veut contre tous comme sien me défendre,
Il faudroit un discours hautement entreprendre
Tel que ceux qui tousjours pour miracle ont resté
Depuis qu'il vous a pleu, des grâces assisté,
Vostre royale voix aux Estats faire entendre.
Il faudroit emprunter ces divines liqueurs
Ces beaux traits animez qui couloient en nos cœurs
Et qui font que chacun vous admire et vous aime.
Bref, Sire, pour vous rendre esgal remerciement
Il faudroit emprunter vostre éloquence mesme,
Car nul que vous ne peut vous louer dignement.

Brantôme nous a conservé cette curieuse appréciation de l'éloquence du royal Protecteur de l'Académie formulée par Pibrac lui-même : « De soy et de son naturel, le Roy n'estoit point tant prollixe ny copieux en propos et concions, ny si grand harangueur. Aussi n'est-il besoing ny n'est bien séant qu'un Roy contreface en son dire le Philosophe ou le grand orateur et les plus courtes parolles et

une grande séduction sur l'esprit observateur de Henri III (1). Au Louvre, dans ce cabinet du Roi que certains pamphlétaires nous représentent comme exclusivement affecté à d'infâmes orgies, on lisait Platon, on commentait Plotin, Porphyre (2), Jamblique et Proclus. Du Per-

briefves demandes et responcez luy sont les meilleures, ainsy que j'ay ouy dire à de grands personnages comme à M. de Pibrac, de qui l'instruction en estoit très-bonne, pour la grande suffisance qui estoit en luy. » (Brantôme. *Des Dames*, t. IX, p. 625. Edit. Lalanne.)

(1) Dès 1567, le savant Leroy (Regius) lui avait dédié en ces termes sa traduction de la politique d'Aristote en le félicitant sur ses goûts sérieux et littéraires : « Ceste félicité, Monseigneur, se cognoit autant en vous qu'en nul autre jeune prince de nostre temps ; qui, avec le naturel que Dieu vous a donné très-bon, avez esté soigneusement nourryz ès lettres, que vous aimez, et en tous exercices louables selon vostre qualité, ayant continuellement près de vous le Seigneur de Carnavalet, sage et vertueux chevalier pour la conduite de vostre jeunesse et institution, tellement que pour vous rendre prince accompli en toute vertu, n'avez plus besoin que de persévérer, aussy que toute la France espère que ferez allant tousjours de bien en mieux... Entre plusieurs affaires desquelles je suis journellement distraict, me suis mis à recevoir par intervalles premièrement la traduction de Platon dont j'ay présenté au Roy les principaux livres et plus dignes d'estre leuz et entenduz. Maintenant je vous offre les *Politiques* d'Aristote entières ainsi qu'elles se trouvent en grec avec leur exposition, signamment ès deux premiers livres espérant continuer ès autres.... Estimant que singulièrement, Monseigneur, elles vous seroient agréables, pour le plaisir que prenez ordinairement à lire et le désir qu'avez d'apprendre.... C'est chose certaine qu'en joignant la lecture de ces auteurs excellents avec vostre bon naturel et vertueuse nourriture, et mettant en usage ce qui y est escrit selon l'occurrence et exigence des affaires, vous serez plus utile à vos pays et aymé de ceux ausquels commanderez et mieux réputé de tout le monde. »

(2) Porphyre, philosophe néoplatonicien du III^e siècle, naquit l'an 233 de notre ère, à Tyr ou à Batanea, colonie des Tyriens, en Syrie. Il se nommait *Malk* ou *Malchus* : ce nom signifiant Roi en langue syriaque, a été traduit en grec par *Porphyrius* (purpuratus). Porphyre étudia l'éloquence à Athènes sous Longin et la philosophie à Rome sous Plotin, dont il devint le disciple favori. Il enseignait une philosophie mystique, s'efforçait de s'unir à la divinité par l'extase et prétendait avoir contemplé Dieu; après la mort de son maître, il professa la philosophie et l'éloquence à Rome et y mourut en 304. Porphyre combattit d'abord le christianisme mais on assure qu'il finit par se convertir. Son *Traité contre les chrétiens* a été réfuté par divers Pères de l'Eglise. On lui doit la révision et la publication des *Ennéades* de Plotin. Nous citerons parmi ses principaux ouvrages : *Les Vies de Plotin et de Pythagore*; un *traité de l'abstinence des viandes*, le *Discours des Cinq Voix*, une *lettre à Anébon, prêtre Egyptien, sur les dieux et les démons* et une *Introduction aux catégories d'Aristote*. Ce dernier ouvrage conservait le souvenir des opinions des anciens sur la nature des *Universaux* : il a donné naissance, pendant le moyen âge, aux disputes des *Réalistes* et des *Nominaux*. La vie de Porphyre a été écrite par Eunape. Quelques-uns des écrits de Porphyre apportés et commentés par Andronic et par Lascaris, traduits en latin par Ficin ainsi que ceux de Proclus et de Jamblique, avaient été réédités, notamment le *Discours des Cinq Voix*, et les *Questions homériques*, à Venise, en 1521 et *L'Introduction aux catégories d'Aristote*, à Paris, en 1546, avec texte grec et latin. Les *Ennéades* de son maître Plotin qu'il avait revues et publiées avaient été traduites également par Ficin à Florence en 1492, puis à Bâle en 1580.

ron, lecteur du Roi en titre d'office, rapporte que le prince lui avait ordonné de traduire une partie de l'*Enéide* (1) et de composer pour son usage un *Recueil de mille traits* (2), tirés d'auteurs anciens ; ces *traits*, divisés en dix groupes de cent, devaient se rapporter à dix sujets de morale choisis par le souverain. « Le feu Roy, Henri III^e, écrit-il, me commanda de luy faire mille traits et me donna dix sujets, sur chacun cent. Je me mis à feuilleter les *Epistres* de Sénèque et, après avoir travaillé, je trouvay que je n'avoys rien faict et je tiray de Cicéron une infinité de belles choses : il y a plus en deux pages de Cicéron qu'en dix de Sénèque » (3).

Henri III avait également prié Amyot de traduire pour lui *les Tableaux* du rhéteur Philostrate, ouvrage dans lequel sont décrites les soixante-dix-huit fresques qui ornaient le portique de Naples au III^e siècle de notre ère ; par défaut de confiance en ses propres lumières, Amyot déclina cette mission, mais Blaise de Vigenère se chargea d'accomplir le vœu exprimé par le Roi. « Amyot, écrit du Verdier, n'osa entreprendre la traduction de Philostrate, quoique le Roi Henry III la luy eut souvent demandée. Il s'en excusa sur l'impossibilité et, quand ce prince, ayant veu la version de Vigenère, dit à Amyot : « Hé bien ! vous disiez que Philostrate estoit hors de traduction ! » Amyot luy respondit « qu'il l'avoit creu jusqu'à cette heure » (4).

La Dialectique, cette partie intégrante de la philosophie, n'était point négligée par Henri III. « Un jour, rapporte Du Perron, je fis une réponse au Roi, qui lors apprenoit la *Dialectique* et avoit ouï discourir des cinq voix de Porphyre. Il avint qu'en parlant de chanter, le Roy dit : « Il faut faire chanter le Perron : il a une bonne voix. » — Je respondis : « Sire, j'ay une des cinq voix de Porphyre. » — « Et laquelle dit le Roy ? » — « La différence, parce qu'elle ne s'accorde jamais avec personne » (5).

L'histoire ancienne et moderne était, de la part du prince, l'objet d'un travail assidu et quotidien. Deux Florentins de beaucoup

(1) V. la charmante épître que Du Perron écrit à Catherine de Médicis qui lui avait demandé sa traduction dans les *Ceuvres diverses*, in-fol. 1622.

(2) Actes ou paroles dignes de remarque.

(3) *Perroniana*. Cologne, in-12, 1691, p. 52.

(4) *Prosographie* de Du Verdier, *Bibliothèque française*, t. III, p. 2572.

(5) *Perroniana*, p. 321.

d'esprit et de savoir, Blaise del Bene (1) et Jacques Corbinelli (2), lecteurs ordinaires de la chambre, le secondaient dans ses études. « Le Roy, écrit Henri-Catherin Davila, s'enfermoit tous les jours après son disner avec Blaise del Bene et Jacques Corbinelli, Florentins, personnages fort sçavans aux lettres grecques et latines, auxquels ils

(1) Certains généalogistes affirment que la maison de Bène, dite plus tard *Del Bene*, est originaire du village de Bène, baronnie proche de Montfort-l'Amaury, où se voyaient les sépultures de plusieurs de ses membres. Les de Bène passèrent en Italie avec Charles, comte de Provence et d'Anjou, frère de saint Louis, et revinrent en France lorsque les descendants de ce prince furent expulsés du royaume de Naples.

(2) Giacomo Corbinelli naquit à Florence d'une famille alliée aux Médicis; compromis dans la conjuration de Pandolfo Fuccio, ainsi que nous l'apprend de Thou, il se réfugia en France, où Catherine de Médicis le donna à son fils le duc d'Anjou comme un homme de belles lettres et de bon conseil. Il est le père de Raphaël Corbinelli, d'abord commis chez le trésorier de Chevry, puis secrétaire du maréchal d'Ancre, et l'aïeul de Jean Corbinelli auteur de l'Histoire généalogique de la maison de Gondi et familier de M^{me} de Sévigné, qui en parle si souvent dans ses *Lettres*. (V. *Mercurio françois*, t. IV, 2^e partie, p. 265.) Catherine de Médicis avait chargé Corbinelli d'interpréter les œuvres grammaticales du bienheureux Jacopone de Todi et de les publier. Guillaume Postel fait, à ce sujet, la remarque suivante: « Valuit, ut intelligo, hoc in re quoque obsequi studiis et fortasse precibus Capucinatorum sapientissima regina vere Catharina, merito Thuscana. » Corbinelli fit imprimer à ses dépens: 1^o *Le Corbaccio*, de Boccace, avec des notes, 1569, in-8; 2^o le *Traité della volgare Eloquenza*, du Dante, Paris, 1577, in-8; 3^o *La Bella mano*, de Juste de Conti, avec d'autres poésies. Paris, 1580-1595, in-12; 4^o *L'Ethique*, d'Aristote, abrégée par Brunet. Lyon, 1568, in-8. Le traité *Della volgare Eloquenza*, dédié à Henri III, portait le titre suivant: *Danti Aligerii præcellentissimi poeta de vulgari eloquentia libri duo, nunc primum ad vetustis et unici scripti Codicis exemplar editi. Ex libris Corbinelli ejusdemque annotationibus illustrati. Ad Henricum, Franciæ Poloniæque regem Christianissimum. Paris, J. Borbon, 1577*. Il était précédé de cette curieuse épître de Jean-Antoine de Baif, qui se souvient ici que l'Italie est sa terre natale :

Au Roy de France et de Pologne Henri III, J.-A. de Baif, 1577:

Sire, non-seulement ceux qui vont à la guerre,
 Ou trafiquent marchands ou labourent la terre
 Ou font les arts divers que Pallas inventa
 Quand le commerce humain en les villes planta
 Aident à la Cité, mais encore le Sage
 Qui avance et polist le vulgaire langage
 Honore son estat possible bien autant
 Que ceux qui vont au loing les frontières plantant.
 Dante, premier Tuscan que l'on peut dire père
 Par tout où elle court de sa langue vulgaire,
 Qui, aimant sa patrie non ingrat escrivit,
 Rechercha le chemin que depuis on suivit
 Pour venir arrester certaines règles fermes
 Qui par toute l'Itale ordonnassent les termes
 D'un beau parler commun, y travaillant exprés
 Afin qu'il fust receu de tous peuples après.
 C'est la distincte voix qui fait que l'homme excelle
 Dessus tous animaux, car la raison, sans elle

se faisoit lire *Polybe*, *Tacite*, et, le plus souvent, le *Discours du Prince de Machiavel*, dont la lecture le rendoit encore plus amoureux de son secret » (1). De Thou avoit été très-lié avec Corbinelli. « C'estoit, dit-il, un fort bel esprit ; il estoit très capable des affaires du monde et y avoit un merveilleux jugement » (2). Dupleix écrit à son tour : « Corbinelli estoit un homme de rare mérite ; il avoit esté auprès du Roy en Pologne l'entretenir de bonnes lettres ; » et Bayle ajoute enfin : « Il ne flattoit point son maistre en courtisan foible et intéressé ; il disoit la vérité hardiment et faisoit sa cour sans bassesse. On le regardoit comme un homme du caractère des anciens Romains, plein de droiture et incapable de la moindre lâcheté. Il eut beaucoup de part à l'amitié du Chancelier de L'Hospital » (3).

Inutile dans nous, sans bonheur croupiroit
 Et sa belle clerté ne se départiroit
 En l'usage commun : mais c'est chose avérée
 Que là où la parole est plus elaborée
 Les meurs sont mieux polis et dedans la Cité
 Habite plus de grâce et de civilité.
*Et, Sire, c'est pourquoy vostre excellente gloire
 En honneurs les plus grans laissera la mémoire
 A jamais survivante aux siècles avenir,
 Pour avoir, libéral, bien sceu entretenir
 Aussi bien que ceux là qui ont vestu les armes
 Dessous vostre vertu, magnanimes gendarmes,
 Ceux qui, bien escrivant, soit en mètres liés
 Soit en mots non contraints, vos faits ont publié.*
 Si la langue françoise est votre paternelle
 La Toscane, ô grand Prince, est votre maternelle.
 Les François escrivants bien vous remuneréz
 Ny les Toscans autheurs vous ne dédaignerez :
 Car l'une et l'autre langue à vous est familière
 Et, d'une affection vers les deux singulière
 Recevrez ce présent, ouvrage qu'en exil
 Honorant sa patrie fit Dante le gentil.
 Dante en exil le fit et Corbinel en France,
 Sans aucun sien meffait exilé de Florence,
 Fort de vostre bonté, tesmoignant les bienfaits
 De vostre cueur royal qui par vous luy sont faits.
 Corbinel en exil honorant sa patrie
 Remet ce livre au jour d'une seule coppie
 Rescous du fons d'oubly ; et, d'exil le tirant,
 Le rappelle de ban, à voz pieds le sacrant.

(Cette pièce paraît inachevée, mais elle finit ainsi dans les deux seuls exemplaires que j'aie pu consulter du livre de Corbinelli, celui de la Bibliothèque nationale et celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. La Bibliothèque de l'Arsenal ne le possède pas.)

(1) *Histoire des Guerres civiles*, de Davila, t. II, p. 121 et 122.

(2) *Thuana*, in-12, Cologne, 1691.

(3) Le chancelier de L'Hospital lui écrivait, sous Charles IX : « Je ne voudrais vivre qu'avec vous, n'entretenir mon cœur que de votre amitié, si la raison, nos

Henri III apportait aussi une extrême sollicitude à toutes les questions qui se rattachaient aux sciences philologiques et linguistiques. L'ignorance où il se trouvait de la langue latine lui avait causé de vifs regrets en Pologne, la plupart de ses sujets s'exprimant couramment dans cet idiôme. Dès qu'il fut monté sur le trône de France, il invita le Maître des Requêtes Doron à lui enseigner les principes du latin. Les conseils éclairés de cet érudit mirent bientôt le Roi en mesure de traduire les meilleurs auteurs anciens. Des relations d'étroite amitié unissaient également Henri III à l'illustre imprimeur Henri Estienne. Traducteur de Platon, latiniste et grammairien, Estienne qui fut l'un des hommes dont le prince goûtait le plus la conversation, nous montre le dernier des Valois non plus, ainsi que l'ont tant de fois dépeint les auteurs d'écrits satyriques et séditieux, plongé dans les plus honteux excès, mais entouré de livres qu'il annote, de savants dont il dirige les recherches et dont il inspire souvent les travaux. Cet Héliogabale des Huguenots et des Ligueurs nous est représenté par le fervent protestant comme suivant avec une incroyable ardeur les discussions des philologues et mettant tout son orgueil à penser que notre pays est celui de l'Europe où la langue de Cicéron est parlée avec le plus de pureté et d'élégance. Un groupe d'auteurs italiens, rempli de vaniteuses prétentions, s'arrogeait alors exclusivement le titre de *Cicéroniens*. Estienne, qui n'ignorait point que Paul Manuce, le premier en date des *Cicéroniens* d'au delà des monts, reconnaissait devoir toute sa science linguistique aux leçons du Français Pierre Bunel, maître de Pibrac, avait raillé l'audace téméraire des Italiens dans divers écrits. Henri III, tenu par lui au courant des phases de cette grande querelle qui divisait alors le monde érudit, embrassa la cause

occupations si différentes, le temps enfin me le permettaient. Mais vous n'aimez que le grand jour, les assemblées brillantes, le bruit des superbes villes; *vous ne vous plaisez qu'avec le frère du Roi*. Et moi, j'habite un petit champ que Charles m'a donné avec des revenus considérables sur le trésor royal. La distance des lieux nous sépare mais le cœur nous rapproche comme des amans fidèles. Nous avons les mêmes goûts et la même volonté; notre sort est à peu près égal. La seule différence qui se trouve entre nous c'est que ma carrière est bien avancée et que vous êtes à peine au milieu de la vôtre. *Vous êtes presque le seul courtisan honnête; le seul qui ne veuille point s'enrichir par des moyens illicites!* Avant que votre mérite ait été récompensé, vous avez senti les traits de l'envie et les entraves qu'on mettait à votre avancement. Comme votre vertu était précocée et n'avait pas attendu le nombre des années, votre destinée eut le même sort. Mais à peine avez vous donné les premières preuves de ce que vous alliez devenir qu'on voulut éteindre cette lumière naissante. Vous ne vous êtes cependant point détourné du chemin de la vertu quand la fortune s'arma de tant de rigueurs contre vous. »

des savants français avec un patriotique enthousiasme. Laissons Estienne nous rapporter l'entretien qu'il eut à ce sujet avec le prince. « Le Roi, dit-il, me fit mander un jour afin de savoir de moi si les Italiens de son entourage ne faisaient que céder à leur habitude de vanterie lorsqu'ils réclamaient pour leur pays le monopole du véritable style Cicéronien. — Je répondis à Henri III que ces étrangers avaient, en effet, coutume de parler ainsi, mais que le propos était plus conforme à leurs penchants vaniteux qu'à la vérité. — « N'y a-t-il personne en France, reprit le Roi, dont les ouvrages puissent servir à les convaincre de mensonge ? » — Ma mémoire ne me suggéra alors que le seul nom de Bunel. — « Comment, s'écria le prince, vous n'avez point d'autre nom à me citer que celui-là ? » — Je répliquai que, bien que d'autres Français eussent écrit des épîtres latines et notamment Danès, nos compatriotes n'avaient pas attaché assez d'importance à leurs lettres pour les livrer à l'impression. — « Mais, dit Henri III, combien les Italiens se flattent-ils aujourd'hui de posséder parmi eux de Cicéroniens ? » — « Ils en comptent quatre environ, répondis-je. » — « Quatre seulement ? reprit le Roi ; et leur réputation rallie-t-elle, au moins, les suffrages de tous ? » — « Non Sire ; un seul d'entre eux possède véritablement une renommée de science incontestée : son nom est Paul Manuce ; les autres n'ont qu'une valeur bien inférieure et ont emprunté tout ce qu'ils savent aux étrangers. Si notre pays compte peu d'hommes célèbres par leur style épistolaire latin, c'est que nos compatriotes se montrent assez indifférents à ce genre de talent auquel les Italiens seuls attachent une importance assez considérable pour les dédommager du travail assidu qu'il exige. » — « J'espérais, en parlant ainsi, ajoute Estienne, arriver à consoler le Roi, désolé de penser que la France comptait moins de Cicéroniens que l'Italie. Ce prince m'ordonna, néanmoins, d'entreprendre aussitôt les recherches les plus minutieuses sur cette question. L'entretien que j'avais eu avec Henri III resta gravé dans ma mémoire et le désir que je nourrissais en moi, aussi vif que celui du Roi, ne laissa point de repos à mon esprit jusqu'au jour où, sur la terre étrangère, je publiai un ouvrage contenant les lettres latines du Français Bunel et de l'Italien Paul Manuce » (1). « Vous vous sou-

(1) « *Pour obéir au Roy*, Henry Estienne publia les lettres de notre Bunel et l'élite de celles de Longolius et joignit au même volume l'élite de celles de Paul

venez sans doute, Sire, écrit encore Henri Estienne à Henri III dans la Préface de l'ouvrage auquel il vient de faire allusion, car vous êtes doué d'une mémoire des plus heureuses, de m'avoir entendu parler un jour, en présence de Votre Majesté d'un certain Italien qui, pensant relever son pays en calomniant le nôtre, avait prétendu prouver par des documents irréfutables que l'Italie possédait beaucoup de Cicéroniens, mais que la France n'en comptait pas un seul. Vous vous êtes alors récrié, Sire, et vous m'avez demandé ce que je pensais de cette allégation. J'ai répondu que cet homme, en parlant ainsi, n'avait écouté que la voix de son propre orgueil et non celle de la vérité. Vous avez ensuite insisté sur l'utilité d'établir nettement la part de gloire qui appartient aux Français dans ce genre de littérature. Bien que j'aie objecté que nous n'avons jamais attaché à cette question une grande importance, vous m'avez, toutefois, ordonné d'écrire un ouvrage dans lequel serait opposé aux *Cicéroniens* étrangers un nombre égal de nos savants latinistes. Parmi ceux que je vous citais comme pouvant figurer dans ce recueil, je n'oubliai assurément point le nom de Pierre Bunel, mais il ne me vint pas alors à l'esprit de dire que ce seul nom était assez considérable pour faire contrepoids au groupe entier des savants d'au-delà des monts. Afin de déférer aux ordres de Votre Majesté, je donne aujourd'hui au public un spécimen des œuvres des latinistes italiens et français ou plutôt français et italiens et je déclare ouvertement ce que j'avais alors omis de vous dire au sujet de l'adhésion que rencontre mon opinion auprès de tous ceux qui ne sont pas jaloux des gloires de la France. Et maintenant, pourquoi hésiterais-je à proclamer que ce vœu exprimé par vous, Sire, est vraiment royal? Quoi de plus digne, en effet, d'un Roi et surtout d'un grand Roi que de consacrer, en toutes choses, toutes les ressources du pouvoir suprême à l'honneur des savants de son pays? »

L'intérêt passionné qu'attachait Henri III à assurer à la France le privilège d'avoir conservé la pureté de la langue de Cicéron, ne l'avait point empêché de discerner que le latin,apanage exclusif d'une

Manuce et de celles de Sadolet avec quelques-unes de Pierre Bembus. Il s'estoit bien souvenu de nommer Pierre Bunel à Henri III, mais il avoit oublié de dire que cet homme seul en valoit plusieurs. ...Il ne se contente pas de le proposer comme un *Cicéronien*, il le propose même comme le *Maître des Cicéroniens* d'Italie et il allègue là-dessus la confession de Paul Manuce. » (*Dictionnaire historique et critique* de Bayle.)

élite de savants, ne devait en rien entraver le développement progressif de l'idiôme populaire et national. Il se montrait, au contraire, comme son aïeul François I^{er}, préoccupé de favoriser de tout son pouvoir, parmi les auteurs instruits, l'usage de la langue vulgaire, et se flattait de contribuer ainsi personnellement à l'accomplissement du désir manifesté par Joachim Du Bellay, dans sa *Défence de la langue française*. Un jour de l'année 1579, Estienne ayant développé avec une grande éloquence, devant le Roi, ses idées sur cette matière, Henri III voulut le décider à consigner, séance tenante, toute son argumentation par écrit pour la livrer aussitôt au public. Le grand philologue eut beaucoup de peine à convaincre le prince qu'un travail de ce genre exigeait de longues recherches et de sérieuses réflexions et ne pouvait être improvisé. Henri III ne lui permit de quitter le Louvre qu'après lui avoir arraché l'engagement formel de composer, dans le plus bref délai, un traité où serait exposée la supériorité du français sur le latin.

La scène qui eut lieu, à cette occasion, entre le prince et l'érudit, nous a été conservée par ce dernier dans un poëme latin publié après l'assassinat du Roi et dédié à Henri IV. Estienne, animé par un sentiment de patriotique gratitude envers Henri III, conjure son successeur de se montrer aussi favorable aux gens de lettres que l'avait été le malheureux monarque frappé par le poignard des séditieux. « Le Roi, écrit-il, m'avait entendu dire que je préparais un livre où je voulais prouver la supériorité de la langue française sur tous les autres idiômes ; j'en exceptais toutefois le grec, mais le grec tel que le prononçaient les Anciens et non pas tel que le parlent aujourd'hui ceux qui se prétendent leurs descendants. Un jour que je me trouvais au Louvre, le Roi commença à me presser de publier cet ouvrage. « Sire, lui répondis-je, je ne l'ai point encore écrit. » — Henri III, me rappelant que je lui avais promis de le faire, me presse d'exécuter mes engagements sans délai et en sa présence. « Mais, sire, répliquai-je, pour composer mon ouvrage, j'ai besoin de notes que j'ai laissées dans mon logis. » — « Comment ! s'écria le Roi, avez-vous donc aussi laissé votre tête au logis ? Vous ne l'avez point, que je sache, oubliée chez vous, et la plus grande partie de votre mémoire doit encore, je pense, y résider ; autrement elle serait très-infidèle et vos écrits prouvent le contraire. Toutefois, rassurez-vous ; reprenez courage et allez aussitôt composer votre livre, car j'entends moi-même profiter de la science que vous saurez y mettre. Mais prenez garde, cette fois,

de ne me plus faire attendre ! » — « La bonté avec laquelle Votre Majesté veut bien me dire qu'elle ne lira pas cet ouvrage sans quelque profit, va doubler mon empressement à exécuter ses ordres, répondis-je au Roi. » « Je quitte le Louvre, heureux de tant d'honneur, mais très-inquiet du fardeau qui m'était imposé : en effet, si je succombais sous ce poids, je devenais la fable de la cour. Je cherche néanmoins à me rassurer et à rassembler toutes mes forces intellectuelles ; je me répète que je suis à Paris, que je pourrai y trouver tous les ouvrages italiens qui me seront nécessaires et cette pensée me ranime ; quoiqu'il en soit, trois mois ne s'étaient pas écoulés que j'apportais au Roi ce livre intitulé *Projet de Traicté de la Prèexcellence du Langage François*, non pas en manuscrit mais *en épreuves*. Henri III me témoigna par les paroles les plus flatteuses tout le plaisir qu'il en ressentait et, entre bien d'autres éloges, voulut bien me dire à quel point il m'était reconnaissant du zèle que j'avais apporté à réaliser son désir. Ce qui rend surtout ce fait digne de mémoire, c'est que *la joie qu'éprouva le Roi en considérant l'honneur du pays mis en lumière dans l'ouvrage, fut plus vive que s'il s'était agi de sa personne elle-même*. Il imposa désormais silence aux murmures jaloux des Italiens de son entourage. Un personnage qui occupait l'un des premiers rangs parmi ces étrangers s'étant permis de dire, en sa présence, que le Roi avait déjà changé d'avis et reconnaissait maintenant la supériorité de la langue latine sur le Français, Henri III, entendant ce propos, m'appela et me dit : « *Pensez-vous qu'il dise vrai, et me croyez-vous si inconstant ? Cet homme ne parle ainsi que pour chercher à vous mettre en colère !* » — « Puisse l'exemple de ce prince que vous même, Sire, avez entendu appeler *le Roi*, vous porter à *imiter son ardente passion à exalter la gloire de sa patrie comme la sienne propre !* J'en pourrais encore citer bien des preuves, mais *celles-ci suffiront* » (1).

Pierre Bayle, ce protestant fougueux si prompt à accueillir contre Henri III les accusations de tous les pamphlets, joint encore ici son témoignage à celui d'Estienne. « Ce prince, dit-il, aima les sciences et se plaisoit beaucoup à entendre discourir les personnes doctes... Il prit à cœur les intérêts de sa langue et, ayant commandé à Estienne d'en montrer les avantages et l'excellence, il le pressa si vivement, dit ce dernier, de composer ce traité, qu'il fallut le lui apporter bientôt,

(1) *Musa Principum monitrix.*

non seulement en manuscrit, mais imprimé » (1). Bayle rend également hommage au sens critique aussi fin qu'éclairé de Henri III, en matière littéraire. « Le Roy, écrit-il, *devinait par le style l'auteur d'un livre ; c'est par là qu'il crut que Henri Estienne avoit fait certain ouvrage qui avoit paru sans nom d'auteur : il ne s'y trompa point.* » Le prince ne se bornait pas, dans l'examen qu'il faisait d'un livre, à une lecture superficielle et sans portée : il prenait souvent la peine d'en peser avec soin le mérite et les défauts appuyant ses éloges ou sa censure de raisons solides et judicieuses exprimées dans le meilleur style. « Sire, écrit Estienne en s'adressant à Henri III dans sa préface du *Projet de la Préexcellence du langage françois*, pour m'acquitter de la promesse faite dernièrement à *Vostre Majesté*, je luy présente un project et comme un modèle d'un œuvre que je délibère intituler : *De la préexcellence du langage françois, lequel project je la supplie très-humblement vouloir favoriser non moins de sa censure que de sa lecture.* A quoy j'espère qu'elle sera incitée quand il luy plaira considérer de quelle importance est ceste entreprise pour l'honneur de son royaume : comme aussi je la puis assurer qu'elle est procédée d'un cueur qui s'est tousjours monstré zéléteur et comme jaloux de l'honneur de sa nation, ce qui a esté cogneu en divers temps par les Ambassadeurs tant vostres que de vos prédécesseurs père et frère, premièrement en Angleterre, puis en Italie, en Allemagne et en Suisse.... *Or, me sens-je infiniment heureux, Sire, que l'édition de ce livre ait ceste bonne rencontre de se trouver sous le règne de Vostre Majesté, pource que l'éloquence d'icelle luy sera un très-honorable tesmoignage de la louange qu'il donne à nostre langue ; duquel don vous ne devez moins rendre grâce à Dieu, selon mon jugement, que de plusieurs autres qui, toutefois, de prime face, pourroyent sembler plus proufitables, ne moins affectueusement requérir l'augmentation d'iceluy.* Car, si l'éloquence est de si grande efficace qu'elle puisse souventes fois commander mieux aux cueurs des hommes que la force des armes, voire ployer les plus endurcis courages ; si elle peult quelquesfois donner si bien le fil aux paroles qu'elle les rend plus trenchantes que l'espée, il est certain que *le Roy à qui Dieu fait la grâce d'un si précieux don est comme doublement Roy, et par conséquent doublement obligé à sa bonté et bénificence....* Mais, quant à ce que j'ay dict, Sire, estre par moy réputé pour un grand

(1) *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, t. VIII, p. 33 et suivantes.

heur, que l'édition de ce livre se rencontroit sous vostre règne, je suis contrainct de vous confesser que la mesme chose qui me donne assurance pour un regard (1), me met en quelque crainte pour un autre. Car, *d'autant plus Vostre Majesté fait profession de parler purement et disertement, d'autant mets-je ce mien livre en plus grand danger, pour les fautes qu'elle y pourra remarquer. Toutesfois, j'ay recours à la douceur et débonnaireté qu'il luy a pleu me monstrier et qui m'a encouragé à l'entreprendre : tellement que, sous ceste espérance, je la suppliray derechef le vouloir favoriser non moins de sa censure que de sa lecture, à fin que l'œuvre duquel le project aura receu tant de faveur et d'honneur, puisse avoir d'autant meilleur recueil par tout le royaume de Sa Majesté, laquelle je prie le Créateur faire longuement prospérer en la prospérité d'iceluy* » (2).

Henri III accepta le rôle de censeur dont Henri Estienne l'avait supplié de se charger et lut le projet de traité avec la plus minutieuse attention. Parmi les proverbes cités comme anciens par l'auteur, le prince en releva deux dont l'authenticité lui paraissait suspecte : il voulut que des recherches spéciales fussent faites à ce sujet. Estienne fut assez heureux pour découvrir dans le manuscrit d'un vieux *Roman* ou d'une *Chanson de geste* les dictons signalés par la critique du Roi et put justifier ainsi ses propres allégations. « Ce qui m'occasionna de composer ces épigrammes, dit-il, dans la préface de ses *Proverbes épigrammatizés*, fust que le Roy Henri III, lisant quelques proverbes en mon livre de la Préexcellence du langage françois, lequel je luy avois dédié, l'ayant composé par son commandement, me dit « *qu'il doutoit touchant deux s'ils estoient anciens ;* » cela donna entrée à un discours assez long touchant nos proverbes. Mais, quelques jours après, je gagnay ma cause, à pur et à plein, luy ayant monstrier ces deux proverbes dont il doutoit, dans un vieil livre escrit à la main. Il advint puis que les propos tenus cependant touchant quelques proverbes chatouillèrent tellement mon esprit, qui jà d'ailleurs les caressoit, qu'ils l'incitèrent à trouver cette invention : « *Je disois audict Roy, les Rommans nous estre comme des rabins pour la cognoissance de plusieurs choses qui appartiennent à nostre langage et mesmement des proverbes.* »

(1) Pour une raison.

(2) *Project du livre intitulé De la Préexcellence du langage françois*, par Henry Estienne. Paris, Mamert-Pâtisson, imprimeur du Roy, avec privilège dudict Seigneur, 1579. *Au Roi.* (Epigraphe) *Je suis joyeux de pouvoir autant plaire aux bons François qu'aux mauvais veux déplaire.*

Guidé par son lecteur Pontus de Thiard (1), Henri III avait poussé assez loin l'étude des sciences naturelles. Ronsard exalte, dans les vers suivants, l'active et intelligente curiosité avec laquelle le prince s'engageait dans cette voie encore bien peu frayée de son temps :

Il a voulu savoir ce que peut la nature
 Et de quel pas marchoit la première closture
 Du ciel, qui, tournoyant se resuit en son cours,
 Et du soleil, qui fait le sien tout au rebours.
Il a voulu savoir des planètes les danses
 Tours, aspects et vertus, demeures et distances ;
Il a voulu savoir les cornes du croissant,
 Comme d'un feu bastard il se va remplissant ;
 Second Endymion amoureux de la lune,
Il a voulu savoir que c'estoit que Fortune
 Que c'estoit que Destin ; si les influxions
 Des astres commandoient à nos complexions,
 Puis, descendant plus bas, sous le second estage,
Il a cogneu du feu la nature volage ;
Il a pratiqué l'air, combien il est subtil,
 Comme il est nourrissier de ce monde fertile,
 Comme il est imprimé de formes différentes.
Il a cognu la foudre et ses flesches errantes
 D'un grand bruit par le vague, et si le soleil peint
 L'arc au ciel en substance, ou s'il apparaît feint.
 Puis, il a fait passer son esprit sous les ondes
A cognu de Téthys les abysmes profondes
 Et du vicillard Protée a conté les troupeaux ;
 Il a *cognu* le flot et le reflot des eaux,
 Si la lune a crédit sur l'élément humide
 Ou si l'âme de l'eau elle-mesme se guide

(1) Ce choix qui pourrait étonner au premier abord s'explique lorsqu'on se souvient de la place importante qu'occupent les sciences naturelles dans l'œuvre de ce poète singulier. Il traite, en effet, dans ses *Curieux*, d'astronomie et de géologie ; il parle de la composition des étoiles, de la cause de la formation des montagnes et des volcans, en se prononçant pour la théorie du soulèvement, et enfin du *mouvement de la terre*, devant ainsi Galilée de près d'un demi-siècle. « Il a semblé encore de notre temps, dit-il, à plusieurs doctes. que le *mouvement est plus pertinent à la terre qu'au ciel... Ainsi la terre, au milieu du grand monde qui est animal, selon Timée, se meut !* » Après avoir produit les arguments pour et contre cette opinion, Thiard expose, en l'approuvant, le système de Copernic qui, écrit-il, « d'une dextre et admirable subtilité, a renouvelé un paradoxe presque semblable à celui d'Aristarque Samien... Certainement, les démonstrations de ce bon et très-docte Copernic sont ingénieuses et ses observations exactes et dignes d'être suivies. »

Eslançant son esprit des terres à l'entour
 Pour ne vivre en paresse et croupir en séjour.
 Puis, venant sur la terre, a visité les villes
 Les hommes et leurs mœurs et leurs reigles civiles
 Pour sçavoir à son peuple en vertus esclairer
 Pour luy lascher la bride ou pour la luy serrer
Cognoissant, par effect, toutes vertus morales.
 Puis, entrant sous la terre aux caves infernales
 A cherché les métaux et, d'esprit diligent,
Cognu comme se fait l'or, le plomb et l'argent,
 Quelle humeur les engendre ès veines de la terre
 Et le cuivre et le fer, instrument de la guerre.

Par ces répétitions, « *il a voulu sçavoir,* » « *il a cognu,* » le poète s'est attaché à rendre l'opiniâtre volonté avec laquelle le Roi s'acharnait à pénétrer les secrets de la science.

Bien que Henri III ne possédât point pour la poésie les dons si remarquablement développés de son frère Charles IX, il aimait à lire les poètes latins et il s'appliquait même parfois à imiter leurs œuvres en vers français, notamment celles d'Horace, qui semblent avoir eu pour lui un charme tout particulier ; le Roi s'amusait également à rimer certains épisodes de son règne ou quelques événements qui l'avaient frappé. Après avoir parlé des goûts scientifiques de Henri III, Ronsard ajoute :

Puis d'un si haut travail se voulant soulager,
 Et d'un docte laurier ses tempes ombrager,
 Prenant le luth en main, qui dextrement me guide,
 Se va seul récréer en l'autre Piéride,
 Toutes les fleurs d'Euterpe attachant à son front.
 Apollon qui l'escoute et les Muses qui vont
 Dansant autour de luy, l'inspirent de leur grâce,
Soit qu'il vueille tourner (1) une chanson d'Horace
Soit qu'il vueille chanter en accords plus parfaits
Les gestes martiaux que luy mesme a faits,
 Imitateur d'Achille alors que, l'ire outrée
 L'enflammoit en sa nef contre le fils d'Atrée
 Et que le Priamide aiguisant ses soudars
 Rompoit, d'un grand caillou (2), la porte des rempars.

(1) Traduire.

(2) Rocher. Le nom d'un faubourg de Paris, le *Gros-Caillou*, a conserve jusqu'à nos jours le souvenir de cette ancienne acception du mot.

Nul prince n'eut jamais l'âme si valeureuse :
 Ny si doué du ciel d'une mémoire heureuse ;
 De miel en son berceau la Muse l'arrousa,
 Pithon, en l'allaitant, sa bouche composa
 D'éloquence naïve, afin de faire croire
 Aux soudars ce qu'il veut pour gagner la victoire
 Ou pour prescher son peuple et par graves douceurs
 Leur tirer de sa voix par l'oreille les cœurs
 Comme son devancier Hercule, dont la langue
 Enchainoit les Gaulois du fil de sa harangue !

Dans ses *Kalendæ januarie*, Passerat vante les vers élégiaques composés par Henri III sur l'assassinat de son favori Bérenger du Guast, l'ennemi personnel de Marguerite de Valois (1). Vauquelin de la Fresnaye, à qui le prince avait demandé de rédiger un traité des règles auxquelles la poésie française devait être astreinte, fait allusion aux essais poétiques du Roi :

Sire, qui savez faire un saint accouplement
 Des neuf Filles du ciel (divin assemblément),

(1) *In lacrymas et versus quibus Henricus III indignissimum Gastii cœdem prosecutus est :*

Magnanimus postquam falso congressus Achilli
 Dardanium tergo late constravit arenam
 Sarpedon, nati aspiciens crudelia fata
 Sanguineum fudit mœstus Saturnius imbrem.
 Ipsiusque, patris jussu, tum lavit Apollo
 Frigida membra fovens et multa sedulus unxit
 Ambrosia, vetuitque ingens putrescere corpus.
 Ut nocturna suo madefacit tela cruore
 Excepitque uno tot pectore Gastius enses,
 Tu quoque fata viri nimis aspera, maxime Regum
 Luxisti, atque pio lavisti vulnera fletu,
 Neve ullo extincti virtus intercidat ævo
 Mansuræ insignem tradis per secula famæ,
Dulcius ambrosia feriens testudine carmen
 Nemo igitur surdis faciat convitiâ Parcîs,
 Ac desiderio cari percussus amici
 Insanas tumulo moles et marmora cœdat
 Artificumque manus in fulvo exerceat ære
 Vel ferat ingrato solemnâ dona sepulchro.
 Quamvis ante diem si acerbo funere mersus
 Attamen Elysias felix descendit ad umbras,
 Nec lapides Parios, cineri nec poscit inanes
 Inferios, et enim summo cumulatur honore
 Qui tanti ornatur lacrymis et *carmine Regis* (1).

(1) *Kalendæ Januarie* de Jean Passerat, édition de 1606, p. 229.

Et des Grâces ensemble, apportez votre grâce
 Qui ces Filles du ciel et les Charites passe...
 Or, Sire, vous offrant souvent de mes escrits,
 Importun je craindrois de prescher, mal appris
 Encontre le public : voyant que vos espales
 Seules portent le faix des affaires des Gaules
 Toutesfois, *puisqu'il plaist à Vostre Majesté*
Que, de moy, fust escrit des vers quelque traicté,
M'ayant tant honoré que daigner m'en escrire
 A vous, ô mon grand Roy, *le Prince du bien dire*
 Et de toute vertu, qui, d'esprit excellent,
 Retenez, par douceur, ce siècle turbulent,
 Je présente cet *Art* de règles recherchées
 Que, sans art, la nature aux hommes tient cachées.
 Non pour vous enseigner, bien qu'en mesmes raisons
 Horace ait autrefois enseigné les Pisons,
 Mais afin que la Gaule, *ainsy que vous sçavante,*
 De ses enseignements à l'avenir se vante.
 ...Je composay cet *Art* pour donner aux François
 Quand vous, Sire, quittant le parler Polonois
 Voulutes, reposant dessous le bel ombrage
 De vos lauriers gaignez, *polir vostre langage,*
Oùir parler des vers parmi le doux loisir
De ces cloistres dévots où vous prenez plaisir,
 Ayant auprès de vous, comme Auguste, un Mécène
 Joyeux qui, sçavant, des Virgile vous mène
 Des Horace, un Vare, un Desportes, qui fait,
 Composant nettement, cet art, quasi parfait.

(*Art poétique* de Vauquelin de la Fresnaye.
 Caen, 1605, p. 119.)

Cet art « quasi parfait » de Desportes dont Henri III avait naguère tant apprécié les mignardises efféminées, ne le séduisait plus toutefois au même degré depuis qu'il s'était fait initier aux austères beautés des poètes anciens. Il commençait à en comprendre le danger et sentait qu'un retour au vrai s'imposait à la poésie française. « Ceci, écrit M. Sayous, était encore matière à disputes dans la petite Académie formée par Baïf et que son *Protecteur* Henri III présidait quelquefois au Louvre. Les gentilshommes du roi de Navarre y tenaient leur place. On leur reprochait la rudesse de leur style qui sentait son M. de Bèze. Ils répliquaient fièrement en mettant l'élevation de leurs pensées bien au-dessus de la politesse et de la fine douceur de leurs rivaux, et, s'il faut en croire d'Aubigné, ils avaient pour eux le suffrage de Henri III

lui-même, *juge excellent en matière poétique* (1). Les paroles que notre poète prête au Roi à ce sujet *seraient dignes de Montaigne*. » Ajoutons que la citation de d'Aubigné à laquelle M. Sayous fait allusion, est doublement précieuse : le poète des *Tragiques* ne se contente pas, en effet, de nous faire connaître le goût du prince, il reproduit avec les plus grands éloges quelques vers d'une *Ode* composée par Henri III : « Ce Roy, dit-il, *en réputation d'en bien juger*, et que j'eusse mis en ce nombre des poètes s'il eust fait (autre) œuvre comme de petites pièces que peu des escrivains de ce temps eussent voulu s'avoüer comme l'*Ode* qui commence :

*Qui veut voir un bocage espais
Ou bien une forest de flesches
Viennie voir le monceau de traicts
Dont l'amour à mon cœur faict bresches...*

et ce qui s'en suit ; ce prince savoit bien dire, quand on blasmoit les escrits qui venoyent de la cour de Navarre de n'estre pas assez *coulants* : « *Et moy, je suis las de tant de vers qui ne disent rien, en belles et beaucoup de paroles ; ils sont si coulants que le goust en est aussy tost esoulé : les autres me laissent la teste pleine de pensées excellentes, d'images et d'amblesmes desquels ont prévalu les Anciens. J'ayme bien ces vins qui ont corps et condamne ceux qui ne cherchent que le coulant à boire de l'eau* (2) ! »

Amyot, Pibrac, Ronsard, Duperron, Davila, Passerat, Vauquelin de la Fresnaye, s'unissent donc à d'Aubigné, à Henri Estienne et à Pierre Bayle pour venir faire devant nous des dépositions dont on ne saurait attaquer l'authenticité car elles s'appuient sur des faits. Il résulte de l'ensemble de leurs affirmations que le Roi, par la culture de son esprit et par l'étendue de ses connaissances, s'est trouvé en mesure d'exercer sur l'Académie du Palais une réelle et incontestable autorité. Dans le noble rôle de *Protecteur* de la Compagnie, Henri III n'aurait point été renié par ses aïeux Laurent le Magnifique et François I^{er}, car il eut,

(1) « L'an 1581, écrit Colletet, le Roy donna à Ronsard et à Baif la somme de douze mille livres comptant, somme fort considérable pour le temps *et cela pour les vers qu'ils avoient composés*.. Ce prince libéral et magnifique donnoit à Baif de bons gages ; il lui octroya encore de temps en temps quelques offices de nouvelle création et de certaines confiscations qui procuroient à Baif le moyen d'entretenir aux estudes quelques gens de lettres. » (*Vie de Baif*, par Colletet, fragment cité par M. Sainte-Beuve.)

(2) *Œuvres* de d'Aubigné, édit. de Lemerre, t. I, p. 458.

comme eux, l'orgueil et la passion de la gloire littéraire de la patrie.

Amadis Jamyn ne sera point un vulgaire flatteur lorsqu'il adressera au Roi cet éloge dans son *Discours de l'Ire* : « Je révère, honore et loüe grandement Vostre Majesté de quoy elle assemble pour entendre la vérité ce nombre de sçavans personnages ; car, tout ainsi que la bonne température et subtilité de l'air cause l'abondance des fruicts, ainsi la bènignité, l'honneur et l'humanité du Prince, est ce qui provoque et fait venir en avant l'avancement des arts et des beaux-esprits. »

Ronsard célèbre ainsi la libéralité de Henri III pour les gens de lettres :

*Le Roy dont je vous parle et que le ciel approuve,
Jamais en sa maison l'ignorance ne trouve :
Ayant fait rechercher, d'une belle âme esprits,
Partout en ses pays les hommes mieux appris,
Près de luy les approche et les rend vénérables,
S'honorant d'honorer les hommes honorables :
De parole il les loüe et, de biens avancez,
Comme ils le méritoient les a récompensez (1).*

« Henri III, ce prince malheureux, a dit de nos jours M. Lucas de Montigny, trop sévèrement jugé selon moi par l'histoire, avait, pour compenser ses faiblesses, ses travers, ses vices, de grandes qualités d'esprit et de cœur ainsi que *de grands talents* qui, faute d'application complète et surtout de réussite, n'ont pas été bien appréciés. » Le huguenot L'Estoile qui déclare que Henri III « estoit un bon Roy s'il eust rencontré un meilleur siècle » et de Thou qui ajoute que ce monarque « estoit d'un caractère au dessus de sa dignité mesme, » viennent confirmer ce jugement.

Personne ne cherchera à nier que, dans l'âme fantasque et mal équilibrée de Henri III, la part des vices honteux et des folles pro-

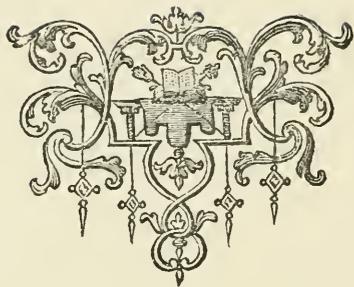
(1) Parmi les ouvrages commandés par Henri III aux savants de son temps, nous citerons seulement : à Corbinelli, la traduction du *Traité Della volgare eloquenza*, du Dante ; à Henri Estienne le *Parallèle des Cicéroniens de France et d'Italie* et le *Traité de la Préexcellence du langage françois* ; à Du Perron un *Recueil de mille traits de morale tirés des auteurs antiques* ; à Passerat des traductions de divers passages de l'*Enéide* ; à Amyot le *Traité de l'éloquence royale* et une traduction des *Tableaux de Philostrate*, qui fut exécutée par Vigenère et à Vauquelin de la Fresnaye son *Art poétique*. « Il ne luy fust jamais présenté de livre, écrit Du Verdier, qu'il ne donnast quelque chose à l'auteur : Il ayroit ouïr discourir les sçavans sur quelque beau subject... et estoit bien disant. » (*Prosographie*, 3 vol. in-8°, p. 2559).

digalités n'ait été considérable; l'histoire en apporte l'irréfutable preuve. Que Miron ait observé chez le Roi les symptômes précurseurs d'une précoce décrépitude physique et morale, rien n'est moins étonnant, si l'on songe à cette existence minée par des plaisirs sans frein et par des épreuves sans nombre. Mais ce qu'on ne saurait refuser d'admettre, c'est qu'à côté d'ombres trop faciles à constater, on trouve chez le dernier des Valois un esprit délié, capable de comprendre le prix du savoir, sensible aux séductions des lettres, des sciences et des arts et pénétré de l'ardent désir de concourir personnellement au progrès intellectuel du pays.

En donnant asile à l'Académie dans son propre palais, en prenant une part effective et constante à ses travaux, Henri III avait réalisé le mot de Catherine de Médicis à Philibert Delorme : le Louvre était « consacré aux Muses. » Lacroix du Maine, heureux de voir le prince « favoriser ceste sienne et loüable entreprise, » se sent animé d'une fierté toute patriotique et s'écrie : « *Les estrangers n'auront point occasion de se vanter d'avoir, en leur pays, choses rares qui surpassent les nostres!* » « Par ces choses rares, dit M. Sainte-Beuve, le bon écrivain ne peut entendre que les Académies d'Italie. »

Le royal *Protecteur* de la Compagnie se montra donc soucieux de maintenir en face de l'étranger le prestige de l'érudition française ; il « favorisa » l'institution fondée par Baïf et par Pibrac à tel point qu'il la fit « sienne » et que l'Académie Parisienne du Palais n'eut rien à envier à l'Académie Florentine de Côme l'Ancien et de Laurent-le-Magnifique. Le vœu de Ramus était exaucé.







LA DUCHESSE DE RETZ
 MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU PALAIS



CHAPITRE CINQUIÈME

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DU PALAIS ACADÉMICIENS ET ACADÉMICIENNES

APRÈS avoir examiné le rôle joué par Henri III en qualité de *Protecteur* de l'Académie du Palais, nous devons maintenant porter notre attention sur la désignation des personnages admis à prendre part aux discussions ou à assister aux auditoires de la Compagnie.

Le *Livre d'Institution* de l'Académie, confié aux soins de Philippe Desportes, nous eût assurément fourni toutes les indications désirables sur ce point auquel s'attache pour nous un si vif intérêt. « *Le Roy, les Princes, les Seigneurs et tous les Sçavans, dit Colletet, avoient tous signé dans ce livre qui n'estoit, après tout que le premier plan de cette noble Institution et qui promettoit des choses merveilleuses, soit pour les sciences, soit pour nostre langue* » (1). Malheureusement, après la mort de Desportes, son fils naturel, esprit aussi grossier qu'illettré, ayant hérité de la riche bibliothèque paternelle (2) vendit ce manuscrit dans

(1) *Vie d'Amadis Jamyn*, par Colletet, p. 27.

(2) Le goût de Desportes pour les beaux livres était célèbre. « Il n'y avoit d'homme, écrit Scévole de Sainte-Marthe, qui employast plus d'argent et plus de soin à dresser une ample et magnifique bibliothèque. » (*Éloges des Hommes illustres*, traduits par Colletet, in-4, 1644, p. 529.) Le cardinal Du Perron lui avait

un lot de vieux parchemins. Guillaume de Baif en retrouva, par hasard, quelques feuillettes dans une boutique du faubourg Saint-Marcel (1). Colletet, qui a vu ces fragments, déplore la dispersion de titres si importants pour l'histoire des lettres françaises : « *perte irréparable, ajoute-t-il, et qui me fut sensible au dernier point, et ce d'autant plus que, dans le livre de cette Institution, qui estoit sur beau vélin, on voyoit ce que le Roy Henry III, ce que le duc de Joyeuse, ce que le duc de Retz et la plupart des Seigneurs et Dames de la cour avoient promis de donner pour l'établissement et pour l'entretien de l'Académie* » (2).

Cette lacune regrettable est difficile à combler. Les documents contemporains relatifs à l'Académie du Palais sont d'une extrême rareté et d'un désolant laconisme. Le plus important et le premier en date des témoignages écrits, émane de Théodore-Agrippa d'Aubigné. L'écuyer du Roi de Navarre, l'auteur de l'*Histoire Universelle* et des *Tragiques*, nous apprend d'abord que Henri III « *faisoit ceste Assemblée deux fois la semaine en son Cabinet* (3) *pour ouïr les plus doctes hommes qu'il pouvoit* » (4); à ce renseignement précieux sur le fonctionnement de l'institution d'Aubigné en joint un qui n'est pas d'une moindre importance, il ajoute que le Roi le nomma membre de l'Académie du Palais. Il mentionne ce fait incidemment au sujet des réflexions que lui ins-

donné, parmi ses livres, tous ceux qui traitaient de poésie, d'art oratoire, d'histoire, de mathématiques et même quelques manuscrits, ainsi qu'il l'écrit lui-même : « Je n'ay plus aucun livre d'humanités, ny poëtes, ny orateurs, ny historiens : j'ay tout baillé à M. de Tiron. J'en suis marry à cette heure parce que j'y avois remarqué (annoté) quelques choses ; je n'en ay plus rien maintenant que ce que j'en ay en ma tête. Je lui ay aussi baillé plusieurs livres de mathématiques que j'avois soigneusement estudez. » Sur ce propos, le secrétaire du cardinal luy dit qu'il avoit un livre de M. de Tiron où son nom estoit au bas, qui est le *Thrésor de la langue hébraïque*, de Mercerus. « Il est vray, dit-il, son nom y est, mais je ne l'ay pas eu pour rien. Je luy donnay des livres en contre-échange. Je luy donnay un *Arca Noë*, et, au bout de quelque temps, il m'écrivit une belle lettre par laquelle il me redemandoit son Mercerus et disoit qu'il n'y avoit rien qui vaille dans l'*Arca Noë* et qu'il y avoit tant de bêtes dans l'arche ! » Desportes faisait les honneurs de sa bibliothèque à tous les savants de son temps avec une courtoisie et une libéralité extrêmes. Après sa mort, Guillaume Desportes vendit à vil prix les beaux livres et les manuscrits précieux de son père naturel. Une portion de ces richesses littéraires put toutefois être sauvée et fit partie de la bibliothèque des PP. Jésuites de la rue Saint-Jacques. (V. le *Traité des plus belles bibliothèques*, du P. Jacob.)

(1) Chez un pâtissier, qui s'en servait pour envelopper ses marchandises.

(2) *Tableau historique et critique de la Poésie française au xvii^e siècle*, par M. Sainte-Beuve.

(3) L'Académie de poésie et de musique ne se réunissait qu'une fois par semaine, le dimanche.

(4) *Histoire universelle* de d'Aubigné, 1616, in-f^o, livre II, p. 184.

pire la situation critique et périlleuse de son maître à la cour de France, en 1576. On avait entouré Henri de Navarre d'espions, ne laissant auprès de lui, de tous ses serviteurs, que d'Armagnac son premier valet de chambre, et d'Aubigné (ou d'Aubigny, comme on disait alors), son écuyer, qui, écrit-il lui-même, « se maintint quelque temps, ayant accès aux grands *pour son sçavoir ès choses agréables, mesmement le Roy l'ayant faict de son Académie.* » (1).

D'Aubigné garde malheureusement un silence absolu sur les noms des savants choisis par le prince dans l'élite intellectuelle du pays. Adressons-nous donc à Claude Binet, à Colletet, à Sorel et à Pasquier qui se montrent un peu moins discrets que lui. « Lorsque le Roy, dit Binet, voulut dresser l'Académie de son palais, *il fit choix des plus doctes hommes de son royaume pour aprendre, à moindre peine, les bonnes lettres par leurs rares discours enrichis des plus belles choses qu'on peut rechercher sur un sujet, et qu'ils devoient faire chacun à son tour ;* du nombre dequels furent choisis des premiers, avec Ronsard, le sieur de Pybrac, qui estoit autheur de ceste entreprise et Doron, maistre des requestes, Tyard, évesque de Châlons, Baïf, Desportes, abbé de Tyron et le docte Du Perron » (2). Colletet écrit de son côté : « Je sais, *par tradition qu'Amadis Jamyn estoit de cette célèbre Compagnie, de laquelle estoient aussi Guy de Pibrac, Pierre de Ronsard, Philippe Desportes, Jacques Davy Du Perron et plusieurs autres excellents esprits de son siècle.* » Sorel dit également à ce sujet : « *Le Roy Henri III a fait tenir quelque temps devant luy une Académie où se trouvoient Desportes, abbé de Thyron et M. Du Perron, lors lecteur du Roy, avec quelques autres sçavans du siècle* » (3). « Ce nouveau Roy, rapporte à son tour Pasquier, se faisoit enseigner d'un costé la grammaire et langue latine par Doron, qu'il fist depuis conseiller au Grand Conseil, et, d'un autre costé, exerçoit une forme de concert et Académie avec les sieurs de Pibrac, Ronsard et autres beaux esprits, à cer-

(1) « Ce jeune homme, ajoute d'Aubigné en parlant de lui-même, estoit uniquement aymé des deux frères Guisards pour la dance, pour les ballets qu'il inventoit. » C'est sans doute alors qu'il composa la comédie de *Circé* accompagnée de chœurs et de ballets dont la Reine mère interdit d'abord la représentation à cause de la dépense qu'elle entraînait. Elle fut jouée plus tard, par ordre de Henri III, aux noces du duc de Joyeuse, en 1585, avec une mise en scène évaluée à 300,000 écus. (*Histoire universelle*, édit. de 1616, in-f^o, Livre II, p. 184, année 1576.)

(2) *Vie de Ronsard*, par Claude Binet, *apud Œuvres de Ronsard*, édition de 1597, t. IX, p. 175.

(3) *Discours sur l'Académie françoise*, par Sorel.

tains jours, auxquels chacun discourait sur telle matière qu'ils s'estoient auparavant désignée » (1).

A côté de Guy du Faur de Pi-brac, *Entrepreneur* de l'Académie du Palais, nous pouvons donc déjà grouper sûrement les noms de d'Aubigné, de Ronsard, de Baïf, d'Amadis Jamyn, du futur cardinal Du Perron, de Doron, de Pontus de Thiard et de Philippe Desportes (2), secrétaire ordinaire de Henri III; mais cette énumération, on le conçoit, reste bien insuffisante. « *Les plus doctes hommes que le Roy pouvoit trouver,* » signalés par d'Aubigné, les « *excellents esprits* » dont parle Binet, « *les quelques autres sçavants du siècle* » auxquels Sorel fait allusion et les « *autres beaux esprits* » de Pasquier, indiquent une assemblée aussi nombreuse que choisie. Souvenons-nous de ce mot de Brantôme qui n'a jamais flatté Henri III : « *Le feu roy Henry III^e s'entendoit mieux en per-*

(1) *Lettres* de Pasquier, livre XIX, lettre XI, p. 560.

(2) Les relations de Baïf avec Desportes étaient si affectueuses que ce dernier, forcé de se rendre en Pologne à la suite de Henri de Valois, chargea son ami de publier son premier ouvrage qui parut avec cette épigraphe de Baïf :

Qui properat, charo patriam pro Principe linquens,
Inter Sauromatas omnia dura pati
Portius, hos tibi dat primo, o Francia, flores
Quos juvenis campis legit in Aeniis.
Accipite hos desiderio commune levamen
Tuque tui civis, tuque tuæ patriæ.
Dumque tuis absens gratus celebrare, Porti,
Gallia carminibus gaudeat aucta novis.

La rigueur du climat ramena bientôt Desportes à Paris. Avant de quitter la Pologne, il écrivit la pièce de vers suivante :

Adieu Poloigne, adieu, plaines désertes
Tousjours de neige et de glace couvertes,
Adieu, pays, d'un éternel adieu !
Ton air, tes mœurs, m'ont si fort sceu desplaire
Qu'il faudra bien que tout me soit contraire
Si jamais plus je retourne en ce lieu...
Neuf mois entiers, pour complaire à mon maistre,
Le grand Henry, que le ciel a fait naistre
Comme un bel astre aux humains flamboyants,
Pour ce désert j'ay la France laissée,
Y consumant ma pauvre âme blessée
Sans nul confort sinon qu'en le voyant.
Fasse le ciel que ce valeureux prince
Soit bien tost Roy de quelque autre province
Riche de gens, de citez et d'avoir ;
Que quelque jour à l'empire il parvienne
Et que jamais icy je ne revienne,
Bien que mon cœur soit brûlant de le voir.

sommes qu'homme de son royaume » (1). Outre les poètes que nous avons déjà mentionnés, il faut sans doute compter parmi les *Académiques* en mesure d'apporter leur concours personnel aux luttes oratoires, littéraires ou scientifiques de la Compagnie, Jean Dorat qui portait officiellement le titre de poète du Roi, *poeta regius*, Belleau, Robert Garnier, Filleul, Nicolas Rapin, l'un des futurs auteurs de la *Ménippée*, Florent Chrestien, le traducteur des quatrains de Pibrac en vers grecs, Edouard du Monin, Vauquelin de la Fresnaye, qui écrivit un *Art poétique* dont Boileau a profité, Antoine de Cotel, Le Poulchre-Messemé, les frères d'Aignaulx et Vaillant de Pimpont, commentateurs et imitateurs de Virgile. Les auteurs des comédies en vogue, comme Jean de la Taille, Pierre Giunti, dit de Larrivey et Odet Turnèbe siégeaient vraisemblablement auprès de leurs amis de la Pléiade. Une place était assurément réservée aux conteurs, comme Taboureau, du Bouchet et de Berville. Parmi les érudits, nommons Henri Estienne dont le savoir était si estimé du Roi, Joseph Scaliger, Louis Le Roi dit *Regius*, l'ennemi de du Bellay, Scévole de Sainte-Marthe, Colletet, son parent, père du poète François Colletet, Lacroix du Maine et Blaise de Vigenère, l'un bibliothécaire et l'autre secrétaire de Henri III, Gabriel Chappuys, le traducteur infatigable et son rival l'historiographe Belleforest. N'oublions pas de leur adjoindre les collaborateurs journaliers de Henri III, l'abbé del Bene et Corbinelli, qui n'étaient pas les moins savants d'entre eux.

Guy du Faur de Pibrac n'était évidemment point le seul représentant du Parlement de Paris à l'Académie. On y voyait également, selon toute apparence, Barnabé Brisson, le futur *otage* de la Ligue, auquel on doit le *Code Henri* ainsi que de nombreux ouvrages de jurisprudence et d'archéologie ; Henri III disait, en effet, un jour de lui avec un noble orgueil à Scévole de Sainte-Marthe, « qu'il n'y avoit point de monarque dans l'Europe qui se pust vanter de posséder un homme si docte que « *son Brisson*, » ny que l'on luy pust justement opposer dans la gloire des lettres » (2). Jacques-Auguste de Thou, le grand

(1) *Mémoires de Brantôme*, édit. de Londres, 1739. *Dames galantes*, p. 82.

(2) *Eloges des Hommes illustres* de Scévole de Sainte-Marthe, mis en françois par G. Colletet, in-4. Paris, 1644, p. 424. Brisson se montra peu reconnaissant de cette affection du Roi. Il céda aux menaces des Ligueurs et, malgré sa trahison, fut pendu au Châtelet en 1591, par ordre de Bussy-Leclerc avec les conseillers Tardif et Larcher.

historien, auteur d'une paraphrase des six petits prophètes en vers latins, avait tous les titres pour siéger au Louvre ainsi que Henri de Mesmes qui nous a laissé de laconiques et charmants *Mémoires*, véritables chefs-d'œuvre pour le fond et pour la forme (1), les présidents Lesueur et Faucon, poètes latins distingués, Faye d'Espeisses et le savant du Vair qui publia un *Traité de l'éloquence françoise*. Les lettres antiques exerçaient alors au Palais un empire incontesté non seulement sur la magistrature, mais encore sur toute la basoche. « *Procureurs*, s'écriait, dans une mercuriale le président Achille de Harlay, *Homère vous apprendra votre devoir dans son œuvre de l'Iliade, in libro decimo !* » Les plaidoiries des avocats étaient remplies de citations tirées des auteurs anciens sacrés et profanes. Le barreau devait donc avoir pour délégués à l'Académie, sinon Estienne Pasquier qui, bien que camarade d'études et ami de Pibrac, fit toutefois, nous le verrons, une assez vive opposition à la Compagnie, du moins, Antoine Loisel, Bodin (2) et Mangot. L'Université pouvait produire Jean Lefrère, principal du collège de Bayeux, Georges Critton, Claude Binet et Jean Galland, les deux derniers amis de Ronnard. La diplomatie fournissait sans doute à la docte assemblée un glorieux contingent d'esprits d'élite parmi lesquels nous citerons Paul de Foix, Pomponne de Bellièvre, Lansac et les La Boderie ; leurs charges lointaines ne leur permettaient néanmoins que fort rarement d'assister aux auditoires.

Quelques-uns des discours que nous avons eu la bonne fortune de retrouver nous apportent la preuve que plusieurs Docteurs en médecine siégeaient à l'Académie. Miron, le confident du Roi auquel, à Cracovie, Henri avait dicté son fameux récit de la Saint-Barthélemy (3) et qui se montrait aussi habile négociateur que bon praticien, en faisait certainement partie. Autour de lui se groupaient sans doute un assez grand nombre de ses collègues (4). La Compagnie s'honorait de

(1) Voir les *Mémoires de Henri de Mesmes*, précédés d'une étude sur la vie publique et privée de leur auteur, par E. Fremy. Paris, in-12, E. Leroux, 1886.

(2) « Henri III, écrit Bayle, aima Bodin à cause des discours sçavans qu'il luy entendoit faire : il y eut bien d'autres doctes dont il aima la conversation. »

(3) *Discours du Roy Henri III^e à un personnage d'honneur et de qualité estant près de Sa Majesté à Cracovie sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy* ap. *Mémoires d'Etat* de Villeroy, t. II, p. 50 et suivantes, 1665. Pierre Mathieu a le premier donné ce récit en affirmant son authenticité.

(4) Nommons, parmi les médecins et les chirurgiens les plus lettrés du temps, *Ambroise Paré*, *Malmédy*, « liseur du Roy aux mathématiques. » c'est-à-dire professeur de cette science au Collège Royal, et savant philosophe, *Jean Mazille*,

compter parmi ses membres une élite de Prélats et d'ecclésiastiques versés dans la connaissance approfondie des lettres sacrées et profanes, parmi lesquels se rencontraient probablement Jacques Amyot, ancien gouverneur du Roi, grand aumônier, évêque d'Auxerre, le charmant traducteur de Plutarque, de Longus et d'Héliodore, Montluc, évêque de Valence, le savant André Thévét, aumônier de Catherine de Médicis, auteur de *Voyages* et de *Vies des Hommes illustres françois*, Jean-Baptiste Bencivenni, abbé de Bellebranche, bibliothécaire de cette princesse et chargé par elle de dresser le catalogue des manuscrits grecs et latins dont elle avait exigé la cession des héritiers de son cousin le maréchal Strozzi, Arnauld Sorbin de Sainte-Foy, prédicateur et biographe de Charles IX, Jean des Caurres, curé de Paris, auteur de *d'œuvres morales et poétiques*, Renaud de Beaune, archevêque de Sens, orateur très-gouté à la cour et qui, plus tard, prononça l'oraison funèbre de Catherine de Médicis.

On a prétendu que l'Académie du Palais « s'occupait d'astrologie » (1). Cette assertion est erronée. En raison de l'empire exercé par les sciences occultes sur les esprits les plus distingués du temps, il est vraisemblable qu'à la demande de la Reine mère, quelques-uns des astrologues de profession qui l'entouraient furent quelquefois invités aux auditoires; mais le peu de crédit que Henri III accordait

premier médecin de Henri III, qui « *le tenoit pour homme de bien encore qu'il fust un peu huguenot,* » Heroard, le futur auteur de la *Ludovicotrophie*, journal de la santé de Louis XIII, dès lors attaché à la maison du Roi, le chirurgien François d'Amboise, auteur des *Néapolitaines* et des *Désespérades d'amour*, Joubert, à qui l'on doit le *Traité des erreurs populaires en médecine* et l'ingénieux *Traité du rive*, Bretonayrou et Contaut, auteurs de poèmes sur la médecine et sur la pharmacie, Nicolas Houël, fondateur du premier *Dispensaire* parisien, et du *Jardin des Simples*, cet ancêtre du *Museum d'histoire naturelle*, créé 60 ans plus tard par Guy de la Brosse et Heroard, Goupil, commentateur de Trallian, de Dioscoride et d'Actuarius, et Houllier qui, dans ses voyages, avait poussé les sciences naturelles aussi loin que le permettaient les idées de son temps, Guillaume Plançon, helléniste érudit, Jean de Gorris, traducteur de Nicandre et poète à ses heures, l'illustre Jacques Pelletier, dont les travaux de mathématiques, de grammaire et les œuvres de poésie et de critique littéraire eurent, dans l'Europe entière, un si grand retentissement et Nicolas Vignier, médecin ordinaire du Roy et historiographe de France. On doit peut-être encore ajouter à cette liste, en raison de leur grande situation à la Cour, Chapelain, Premier Médecin du Roi, Castellan, médecin de la Reine mère, Le Grand, Piètre, Duret, Violaine, « *tous parangons de médecine sur leurs compagnons,* » dit Estienne Pasquier. Ces médecins, en effet, étaient connus de Pibrac et furent bientôt appelés tous les six à lui donner des soins. (V. *Œuvres* d'Estienne Pasquier, *Lettres*, t. I, livre XIX, lettre XVI, p. 588.)

(1) *Etudes sur le XVI^e siècle en France*, par M. Philarète Chasles, p. 151, note 1.

à leurs ridicules et frauduleuses spéculations (1) ne permet point de penser qu'aucun de ces personnages ait jamais été autorisé par lui à faire partie de la Compagnie. Quant à Pibrac, il a pris soin et faire lui-même, dans une lettre à Marguerite de Valois, une déclaration qui ne laisse aucun doute sur son dédain pour les astrologues : « *Je suis, dit-il, l'un des hommes de France faisant profession de lettres qui ait le plus méprisé telles gens en leur art.* » Il rappelle à la Reine qu'à l'occasion d'un thème de nativité dressé pour elle par le Sieur Junctini, gentilhomme romain, il lui avait signalé « *la vanité de ces prédicitions et les erreurs de cet art, digne de mocqueries* » (2).

Nous avons indiqué parmi quelles classes de savants il fallait chercher les membres auteurs et orateurs de l'Académie du Palais. En ce qui concerne les *Auditeurs*, le champ des hypothèses est plus vaste encore. On doit d'abord citer comme faisant partie de ce groupe d'académiciens, les princes du sang. Le duc d'Alençon, malgré son peu de goût pour les choses de l'esprit, ne pouvait manquer d'assister aux auditoires lorsqu'il résidait au Louvre. Henri de Navarre qui, selon Du Perron, « *n'entendoit rien ny en la musique ny en la poésie* » (3), était à la fois trop avisé et trop suspect pour négliger de déférer aux désirs de Henri III en ne s'inscrivant pas ainsi que ses amis sur le livre d'institution de la Compagnie (4). Brantôme nous apprend que l'Académie avait été « *introduite à la cour* » par le Roi; on ne saurait donc douter que beaucoup de courtisans n'aient fait partie de la Compagnie. Colletet dont le père était académicien ne laisse subsister aucune incertitude à cet égard. « *Le Roy Henry, écrit-il, voulut en estre et obliger ses principaux favoris d'en augmenter le nombre* » (5). Le maréchal de Retz, Joyeuse, le duc et le cardinal de Guise, MM. d'O, de Villequier,

(1) « Un jour, dit d'Aubigné, le Roy mon maître m'ayant mené au cabinet du Roy Henri III, ils regardoyent une bague prise au curé de Saint-Saturnin de Tours, prisonnier au Fort-l'Evêque par commendement du Roy, lassé de voir affronter la Roïne sa mère par les faux magiciens qui en tiroient de grands biens et n'exécutoient rien. » *Œuvres complètes de d'Aubigné*, t. 1^{er}, p. 435.

(2) *Lettres de Marguerite de Valois*, édition Guessard. Réponse de M. de Pibrac, p. 246 et 248.

(3) « Le Roy défunt n'entendoit rien ni en la musique ni en la poésie, et pour cela, de son temps, il n'y a eu personne qui y excellast. *Ceux qui y sont, sont des restes du règne de Charles IX et Henry III.* » (*Perromiana*, p. 158.)

(4) Henri de Navarre ne put assister aux auditoires que jusqu'au 3 février 1576, époque de sa fuite de la Cour. Depuis lors, en effet, il ne rentra plus à Paris sous le règne de Henri III.

(5) *Vie de Baif*, par Colletet.

de Schomberg, de Quélus de Maugiron, de Saint-Luc, tous les grands dignitaires de l'Etat, tous ceux qui avaient quelque intérêt à plaire au Roi et à aller au devant de ses vœux, s'empressaient de se faire admettre à l'Académie et s'engageaient à verser tous les six mois de riches gratifications. Entre les courtisans qui tenaient à honneur de pouvoir se dire Auditeurs de l'Académie, on devait aussi compter un certain nombre de ces traitants, de ces parvenus, français ou naturalisés, juifs ou lombards que Ronsard appelait les *Chrysoiphiles* (1) et que Marguerite de Valois désignait sous le nom moins poétique de *Potirons* (2) : Milon de Rencourt, le fameux Principal Intendant des finances qui vendit à Henri III son château d'Ollainville (3), de Fortia (4),

(1) *Œuvres* de Ronsard, t. IV, *Elégie*, p. 285.

(2) *Mémoires* de Marguerite de Valois, p. 54.

(3) Milon était, dit-on, fils d'un maréchal-ferrant : de là ce pasquil latin :

Ille Milo, emunctor regum, cui nomen in olim
 Versum, qui fiscos diruit ære graves
 Regales æquans luxus ni divite villa,
 Dum timet in fiscum ne male parta cadant,
 Mutavit villam tanto auri pondere, quanto
 Postmodo si lubeat, regia possit emi.
 Volcano genitore satum certissima fama est,
 Fortunæ potuit qui faber esse suæ.
 Jure placet Regi ista domus, nam gaudet habere
 Mulciberi factam Juppiter arte domum.

Milon avait été nommé non-seulement Principal Intendant des Finances, mais Président de la Chambre des Comptes. Destitué de cette première charge en 1584, le Roi lui intima l'ordre de quitter la Cour et de se borner désormais à exercer son état de président. Milon jugea plus prudent de s'expatrier et se refugia aussitôt en Allemagne.

Ce changement de nom de Milon inspira les vers satiriques suivants :

Milon n'a plus ce nom : il se nomme Rencourt,
 Et, en changeant de nom, il a changé d'office.
 Le premier, importun, le tiroit trop de court ;
 Le second luy fit prendre un champêtre exercice.
 Rencourt a tousjours pris et n'a jamais rendu.
 Mais, à l'aube du jour, cognoissant son mérite
 Pour parler de plus loin il a pris la guérite
 Et a changé de nom, pour n'estre pas pendu.

(4) Les deux pasquils suivants furent adressés à M. de Fortia par Baif :

On accuse sans vérité
 Jean Baif d'incrédulité,
 Veu qu'à croire il est si facile
 Il a creu un qui seulement
 Croid un peu du vieil testament
 Et ne croid rien de l'Evangile.
 Ne croi n'enfer ne purgatoire

Garraut, de Fites (1), Raoul Moreau et Sabatier, Trésoriers de l'Épargne, Ruccellai, Adjacet et Scipion Sardini ont dû aux vers satyriques des poètes académiciens une célébrité qui n'a pas beaucoup exalté leur mémoire aux yeux de la postérité. Nous ne saurions nous étonner de voir ces partisans dont les souverains, à toutes les époques de l'histoire, ont été contraints de se ménager le concours éventuel, obtenir leurs entrées à l'Académie du Palais lorsque nous songeons aux choix que la politique et les anciens usages imposèrent, dans le siècle suivant, aux débuts de l'Académie Française.

Nous nous sommes plaints à juste titre du laconisme de d'Aubigné au sujet de ses collaborateurs de l'Académie du Palais ; nous lui devons, toutefois, la connaissance d'une particularité bien digne d'intérêt. Après nous avoir dit que Henri III réunissait l'Académie deux fois par semaine au Louvre « *pour ouïr les plus doctes hommes qu'il pouvoit,* » il ajoute ces mots, « *et mesme quelques dames qui avoient étudié* » (2).

Le texte ne prête à aucune ambiguïté. L'institution fondée par Baïf et restaurée par Pibrac ouvrit donc ses portes au sexe aimable jusques alors exclu de ses rangs. En effet, les « *Dames,* » auxquelles d'Aubigné fait allusion, n'assistaient point aux séances à titre de simples auditeurs. C'étaient des esprits cultivés : elles « *avoient étudié.* » Il est, en outre, incontestable qu'elles discutaient, se faisaient écouter des plus savants et des plus grands personnages, puisque le Roi lui-même venait « *pour les ouïr.* »

Brantôme confirme les allégations de d'Aubigné par une anecdote

Ne croi ne Dieu ne foi ne Roi :
Je te prie seulement croire
Que mon argent n'est point à toi.

Ces vers font allusion à un bruit alors très-accrédité dans le monde de la Cour d'après lequel les Fortia auraient été d'origine israélite, bruit qui était encore fort répandu au siècle suivant, car les vers que Malherbe composa sur la mort de son fils tué par M. de Fortia finissent par ce trait :

Ta justice t'en prie et les auteurs du crime
Sont fils de ces bourreaux qui l'ont crucifié!

Cette fausse tradition a été réfutée par M. le comte de Fortia d'Urban. La maison de Fortia, qui est d'origine espagnole et qui se dit alliée à la maison de Bourbon, comptait, au temps où Malherbe écrivait, plusieurs de ses membres parmi les Chevaliers de Malte.

(1) Ronsard lui dédia son *Élégie d'Adonis* (t. IV, p. 139) qui commence par ce vers :

Fictes, qui n'es point feint aux enfans de la Muse.

(2) *Histoire universelle* de Théodore Agrippa d'Aubigné, 1616 fol. livre II p. 184.

dans laquelle, ainsi que le fait justement observer M. Ludovic Lalanne, il est très-vraisemblable qu'il se met lui-même en scène : « Un gentilhomme que je scay, venant à la court, dont il avoit esté absent six mois, il veïd une dame qui alloit à l'Académye, *qui estoit lors introduicte à la court par le feu Roy.* » — « Comment, dit-il, l'Académye dure-t-elle encor ? On m'avoit dit qu'elle estoit abolie. » — « En doubtez-vous, luy répondit-on, *si elle y va ?* Son magister luy apprend la philosophie » (1).

A côté des Académiciens siégeaient donc des *Académiciennes*. Jamais, assurément, meilleure occasion ne se rencontra pour déroger aux lois de la grammaire en faveur d'un barbarisme aussi galant. On n'eut cependant pas besoin alors de recourir à cette extrémité (2), le mot d'*Académicien* lui-même n'étant pas encore français. Les membres de la Compagnie se nommaient, comme nous l'avons vu, *les Académiques* ; l'adjectif, pris substantivement, pouvait ainsi s'appliquer aux deux sexes.

L'influence des femmes au point de vue littéraire n'a point, on le pense bien, attendu le XVII^e siècle pour se manifester chez nous. Pour en rechercher l'origine, il faut remonter aux époques les plus reculées. Dès les temps antérieurs à la conquête romaine, si l'on en croit Tacite et les auteurs les plus dignes de foi, les prêtresses gauloises disposaient d'un pouvoir suprême sur la direction de l'esprit public et privé de notre pays : le grand et noble rôle des femmes dans l'histoire de France démontre que ce privilège n'a jamais été abrogé. La loi salique elle-même prouve à quel point s'étendait leur domination pour que les hommes, dans leur naïveté, aient jugé indispensable de s'en garantir par un acte aussi solennel. Druidesses ou Vierges de Seyn couronnées de guy sacré, Matrones gallo-romaines, Reines mérovingiennes ou carlovingiennes, Dames ou Damoiselles de l'époque de la chevalerie, Académiciennes de la Renaissance, Précieuses du grand siècle, Présidentes des *Bureaux d'esprit* du

(1) *Œuvres* de Brantôme, t. IX, *Des Dames*, p. 190.

(2) « *Académicienne*, mot nouveau, » écrit Richelet en 1680 dans son *Dictionnaire*, « fait au sujet de M^{me} Des Houlières. Il signifie la personne du beau-sexe qu'on a reçue dans une Académie de gens de lettres. L'Académie Royale d'Arles a envoyé à la spirituelle M^{me} Des Houlières des *Lettres d'Académicienne* et elle est la première qui ait reçu des femmes. » Nous voyons que cette remarque est erronée. L'Académie parisienne du Palais avait établi ce précédent un siècle avant l'Académie d'Arles.

xviii^e, héroïnes pures ou sanglantes de l'époque de la Révolution, les femmes françaises ont gardé, sur les destinées de ce peuple qui leur refuse le pouvoir suprême, un empire plus solide et moins contesté. Cette tradition ininterrompue qui s'étend des âges primitifs aux temps modernes, survivra, nous l'espérons, à toutes nos constitutions politiques successives, car elle prend sa source dans les meilleurs instincts du cœur humain. Mais comment arriver à savoir le nom des femmes qui ont siégé à l'Académie du Palais ? Colletet se contente de nous dire que Catherine de Médicis apposa sa signature sur le registre de Desportes et qu'à son exemple les dames de sa suite y inscrivirent leur nom et le chiffre de la somme « *qu'elles avoient promis de donner pour l'établissement et pour l'entretien de l'Académie.* »

Dans son *Histoire universelle*, d'Aubigné ne parle qu'en général des « *Dames qui avoient étudié* » sans entrer dans aucun détail mais sa correspondance, récemment publiée, répare cette regrettable omission. Au cours d'une lettre qui porte pour suscription : *A mes filles, touchant les femmes doctes de nostre siècle*, après avoir énuméré les étrangères célèbres par leurs lumières comme Vittoria Colonna, Olimpia Morata, Isabella Andréi, Cornelia Miani en Italie, Isabella Manriquez en Espagne, Louise Sarrazin en Suisse et la Reine Elisabeth en Angleterre, d'Aubigné ajoute : « Je choisis aussy, en la Court, pour mettre en ce rang la Mareschale de Rez et Madame de Lignerolles : *la première desquelles qui est l'honneur de vostre parenté, m'a communiqué un grand œuvre de sa façon que je voudrois bien arracher au secret du public ! Ces deux ont fait preuve de ce qu'elles savoyent plus aux choses qu'aux paroles dans l'Académie qu'avoit dressée le Roy Henri troisieme, et me souvient qu'un jour, entre autres, le problème estoit sur l'excellence des Vertus morales et intellectuelles : elles furent antagonistes et se firent admirer....* Nous avons veu... reluire en France cet excellent miroir de vertu, la duchesse de Rohan, de la maison de Soubize, et dans son sein, Anne de Rohan, sa fille : les escrits des deus nous ont fait cacher nos plumes plusieurs fois ; en elles les Vertus intellectuelles et morales ont eu un doux combat à qui surmontoit » (1).

Cet aveu a pour nous, on le comprend, une importance extrême, et contient un ensemble de révélations que nous chercherions vainement ailleurs. 1^o D'Aubigné nomme explicitement deux *Académiciennes* ; 2^o il nous apprend ensuite dans quelle discussion elles

(1) *Œuvres complètes de d'Aubigné*, édit. Réaume et de Caussade, t. 1^{er}.

ont porté la parole, en ajoutant qu'elles « *se firent admirer* » et qu'elles « ont fait preuve de ce qu'elles sçavoient plus aux choses qu'aux parolles. »

Ne l'oublions point, ce témoignage ne repose pas sur un bruit contestable, sur une tradition indirecte; d'Aubigné, présent aux séances où disputaient les Académiciennes, retrace un souvenir personnel, *de auditu*, quand il affirme qu'on doit les considérer non comme des pédantes dressées à soutenir une thèse et à enlever les applaudissements des courtisans par un tour de force de mémoire, mais comme des intelligences d'élite ayant médité sur les principes mêmes des questions de morale et de philosophie qu'elles étaient invitées à traiter. Il nous donne la mesure de la valeur qu'il leur reconnaît en les comparant aux femmes les plus lettrées de l'Europe et en déclarant « qu'il voudroit bien arracher au secret du public ce grand œuvre de M^{me} de Retz » dont, malheureusement, non seulement le texte mais le titre même est perdu pour nous. Ce rude huguenot n'est pas coutumier de louanges et lorsqu'il approuve, on peut le croire sur parole. Arrêtons-nous un moment devant les Académiciennes qu'il nous a signalées.

Claude-Catherine de Clermont, fille d'une Vivonne et de Claude de Clermont B^{on} de Dampierre, veuve en premières noces de Jean d'Annebault, avait apporté la terre de Retz à Albert de Gondi, son second époux, qui joua un triste rôle lors de la Saint-Barthélemy. « *Cette dame, dit Lacroix du Maine, mérite d'estre mise au rang des plus doctes et mieux versées, tant en la poésie et art oratoire qu'en philosophie, mathématiques, histoire et autres sciences, desquelles elle sçait bien faire son profit entre tous ceux qu'elle sent dignes de ces doctes discours. Elle n'a encore rien mis en lumière de ses œuvres et compositions.* » « Elle estoit, dit un autre auteur, aymée, estimée et généralement honorée de tout le monde, *choyée et bien voulue de tous nos Roys qui prenoient un singulier plaisir en sa compagnie, pour les bons propos et les beaux discours dont elle les entretenoit, car, sans autrement faire paroistre qu'elle eust estudié, elle amenoit si dextrement et se sçavoit si bien servir des belles sentences des Anciens, qu'on pensait qu'elle prist en soy-mesme ce qu'elle disoit après eux et qu'il n'y avoit rien qui ne fust de son propre creu.... Pour le regard des Vertus Intellectuelles, elle avoit aussy employé la meilleure partie de sa vie à en parer, embellir et orner son entendement, préférant néanmoins tousjours à toutes les autres sciences celle qui pouvoit mieux estendre son âme à la connoissance de*

Dieu » (1). M^{me} de Retz parlait et écrivait avec une grande pureté les langues grecque, latine et italienne. En 1573, lors de l'arrivée à Paris des ambassadeurs Polonais qui venaient offrir à Henri de Valois le trône de Pologne, elle servit à plusieurs reprises de truchement entre les délégués étrangers et le prince et répondit au nom de Catherine de Médicis (2), à la harangue d'Adam Conarski, Evêque de Posnanie, par un discours latin dont le style lui valut les félicitations des plus savants d'entre ses auditeurs. « Quand l'Evêque de Posna, dit le Père Hilarion de Coste, et les premiers les plus illustres et les plus excellents Palatins et Seigneurs du royaume de Pologne et du duché de Lithuanie arrivèrent à Paris et à la cour du Roy Charles, pour saluer ce grand monarque et demander, par leur légation, aussi excellente, belle et honorable que nouvelle aux yeux des François, Henri de France, duc d'Anjou, qu'ils avoient esleu pour leur Roy et leur Prince souverain et que ces braves Palatins et Chastellains furent par plusieurs fois receus dans le Louvre par le Roy Charles, la Reine mère, Henry Roy de Pologne, avec toutes les caresses et les honneurs que l'on pouvoit recevoir de l'honneur et de la générosité mesme, nostre Catherine de Clermont, lors seulement comtesse de Rais, servit le plus souvent d'interprète à leurs Majestez. De sorte que ce docte Prélat, Vice-Roy de Pologne, les Princes, les Seigneurs et tous les autres Polonois, estans de retour en leur pays, ne furent pas si satisfaiets et si contents de tant de faveurs et de caresses qu'ils avoient reçues en France (le moindre d'entre eux ayant eu une chaisne de 300 escus et les grands des dons de prix inestimable), qu'estonnez du sçavoir, de la capacité et de la gentillesse d'esprit de nostre très-sçavante héroïne, laquelle parloit avec eux les langues grecque et latine avec autant de perfection, de pureté et de netteté que les premiers et les plus éloquents orateurs d'Athènes et de Rome. L'Evesque de Posna et tous ces ambassadeurs et la noblesse Polonoise admirèrent autant le sçavoir de nostre Catherine de Clermont qu'ils furent estonnez la pluspart de ce que nostre noblesse françoise ne parloit ny n'entendoit la langue latine. »

M^{lle} de Romieu (3), dans un poëme destiné à mettre en relief l'ins-

(1) Mémoire qui fust donné à M. de Cospean, evesque d'Aire, lorsqu'il fit l'oraison funèbre de feu M^{me} la duchesse de Retz.

(2) Le chancelier de Birague et le comte de Chiverny avaient répondu l'un au nom du Roi, l'autre au nom de son frère le Roi de Pologne.

(3) La famille de Romieu était originaire du Vivarais, où elle avait été depuis

truction variée et solide des femmes de son temps, place au premier rang de ses plus célèbres contemporaines M^{me} de Retz, à qui elle décerne les titres de *dixième Muse* et de *quatrième Grâce* :

Or je suis comme cell' qui entre en un jardin
 Pour cueillir un bouquet quand ce vient au matin :
 Là le thym hyblean et là la rose belle
 Là l'œillet, là le lys, là mainte fleur nouvelle
 S'offrent à qui mieux mieux tellement qu'ell' ne sçait
 Comme doit, de sa main composer un bouquet ;
 Tout ainsy je ne sçay laquelle je dois prendre
 Première entre ces mill' qu'à moy se viennent rendre,
 Tant la France est fertile en très-nobles esprits
 Qui rendent tous mes sens extasement esprits.
 Mais bien, je feray mieux : j'ensuivray les avettes
 Qui vont de çà de là cueillant maintes fleurettes
 Pour en faire du miel, ores dessus un mont
 Et or dans un beau pré, vagabondes, revont :
 De mesme, en ce discours. l'une sera première,
 L'autre mise au milieu, l'autre sera dernière
 Sans ordre ny sans art : aussi ne faut-il pas
 Donner, Muse, le vert jusqu'après le trespas.
 Vien donc, sœur des neuf sœurs et quatrième charite
 Ma comtesse de Retz ! Vien que tu soie escrite
 La première en mes vers ! Le Grec t'est familier :
 De ta bouche ressort un parler singulier
 Qui contente les Rois et leur cour magnifique ;
 Le Latin t'est commun et la langue Italique ;
 Mais, par sur tout encor, le François te cognoist.
 Pour son enfant t'avoue, honore et te reçoit.
S'il faut feindre un soupir d'un amant misérable
S'il faut chanter encor un hymne vénérable
Tu ravis les esprits des hommes mieux disans :
Tant en prose et en vers tu sçais charmer nos sens (1).

longtemps attachée à la maison de Joyeuse. Jacques, frère de Marie de Romieu, en offrant à Marguerite de Vaudemont, duchesse de Joyeuse, les œuvres poétiques de sa sœur s'exprime ainsi : « A vous donc, ma Dame, je me suis dispence (permis) d'offrir ce petit labour à fin que ma sœur et moy fussions mis de nouveau au nombre de vos très-humbles servantes et serviteurs... jusques à tant que ma sœur mesme vienne en ceste court vous faire la réverence et consacrer à vos pieds quelque chose de mieux solide et plus mûr argument, comme j'ay entendu qu'elle a faict. — A Paris, de mon estude. » On voit que Jacques de Romieu habitait la capitale et que sa sœur s'apprêtait à venir s'y fixer; celle-ci a donc pu faire partie de l'Académie.

(1) *Brief discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme*, par Marie de Romieu. Paris, Breyer, 1551, p. 10 et suivantes.

L'hôtel de Retz était le rendez-vous des poètes, des érudits, des gens de lettres et de sciences les plus éminents. Pontus de Thiard qui le fréquentait assidûment dédia à la maréchale son ouvrage intitulé *Solitaire premier ou dialogue de la fureur poétique* (1).

Étienne Pasquier plaça également sous les auspices de la duchesse

(1) *A non moins docte et prudente que généreuse et vertueuse Dame Catherine de Cleremont, contesse de Raiç, etc.* Madame, les excellens poètes ont tousjours donné commencement à leurs poèmes par l'invocation de quelque Muse. leur tutélaire déesse, et les fondateurs des temples y établissent, sur l'entrée ou au lieu plus éminent, l'image de quelque sainteté souz laquelle ils voüent et commettent la dédicace de leur Eglise, jugeans bien que la présence de telle divinité pourra beaucoup ayder à l'entretienement et perpétuité de leurs ouvrages. Façon que j'ay pensé m'estre fort nécessaire d'imiter, si j'osois penser que ces miens discours deussent estre reçeus de nos François avec quelque contentement. Car, ayant fait la première monstre de mes escriz par ce *Dialogue de la fureur poétique*, plus remply de beaux discours tirez de l'ancienne mythologie que coulant en facilité d'un entretien vulgaire, j'ay besoing, pour en rendre le commencement agréable prospère et bien heureux, de vous invoquer comme ma Muse et vous choisir pour sainteté, laquelle je poseray sur le frontispice du portail de mon ouvrage, afin que, le vous ayant consacré, il soit reçu plus agréablement et puisse demoutrer, par la révérence de telle dédicacion, plus estimable à la postérité, qui fera scrupule de dédaigner chose consacrée à vos rares et divins accomplissements. Aussi ne pouvois-je choisir Dame plus comparable aux Muses, ny qui, eslevée aux divines fureurs, sujet de ce mien œuvre, eust plus de congnoissance de toutes sortes de lettres, desquelles vous estes si richement embellie à l'honneur de vostre sexe que vous en méritez le surnom d'*Admirable*. Je vous consacre donc, Madame, ce discours des Muses et des Grâces vos compagnes, et le vous offre mieux limé que celui qui sortit, sans mon nom ou aveu il y a jà longtemps en lumière, désirant reconnoistre l'heureuse seureté qu'il aura souz vostre garde de quelque agréable et humble service, et très-content de recevoir tousjours de vous les commandemens pour faveur honorable. De Bissy ce 1^{er} d'avril 1575. Celuy qui, honorant vos rares et vertueuses perfections, désire de vous faire très-humble service. Pontus de Thiard avait de tout temps désigné sous le nom de *Pasithée* la maîtresse idéale à laquelle il consacrait ses compositions littéraires et scientifiques. Il est vraisemblable, du moins après 1560, que cette Égérie ne fut autre que M^{me} de Retz. Cette femme supérieure, qui se plaisait à partager les études et les travaux des académiciens est en effet très-bien peinte dans les vers suivans :

Mon âme est en vos mains heureusement estrainte
 Du plus gracieux nœud qu'onq beauté enlaça ;
 Une plus douce flesche onques cuer ne blessa
 Que celle qui par vous dedans mon sang est tainte.
 Plus docte poésie en vostre esprit est peinte
 Qu'oncques sur Hélicon Apollon n'en pensa :
 Un plus illustre *retç* onq Phebus n'eslança
 Qu'est celui dont mon cuer nourrist sa flamme empreinte.
 De Python, des Neufs Sœurs et des grâces ensemble
 La troupe des vertus en vous seule s'assemble
 Et la fureur d'amour toute en moy seule abonde.
 Si vous aimez autant donq'mes affections
 Comme doux m'est le joug de vos perfections,
 Un si vray pair d'amour ne seroit point au monde.

sa *Pastorale du vieillard amoureux*. Il rapporte ainsi, dans une lettre à son ami M. Airault, lieutenant criminel du présidial d'Angers, l'incident qui lui donna l'idée de composer cette pièce. « Il y a trois semaines ou environ que, s'estant passée toute la journée avec quelques honnestes advocats en consultations dedans ma maison, madame de Retz me convia à soupper, où se trouvèrent plusieurs seigneurs de marque. Toute la sérée se passa sur une infinité de bons et beaux propos concernant la calamité de ce temps, et sur les espoirs et désespoirs que chacun de nous appréhendoit, selon la diversité de ses opinions. Et, comme c'est le privilège des banquets de sauter de propos à autres qui n'ont aucune liaison, sans sçavoir pourquoy ny comment, aussi fismes-nous le semblable sans y penser et discourusmes tantost de nos mesnages particuliers, tantost du fait de la justice, puis de la commo-

Rime tierce

... Quand donques je diray qu'un désir curieux
 Vous rend l'entendement admirable et à dextre
 Pour gouster vivement les beaux secrets des cieux
 Quand je diray qu'autant que la femme peut estre
 Soudaine à bien comprendre et ferme au souvenir
 Nature vous a faict pour rare exemple naistre,
 Quand je diray encor, que le siècle advenir
 Pourra, si vous suivez vostre belle entreprise,
 Au rang des plus beaux noms le vostre retenir,
 Ne pensez point qu'ainsy mon parler je desguise
 Pour, gracieusement, l'oreille vous flatter
 Et me rendre à tel prix vostre faveur acquise.
 N'oserois-je asseurer que le Scyte inhumain
 Au son de vostre luth l'oreille desbouchée
 Tiendroit à la douceur et deviendroit humain ?
 Qu'un luth, une espinette une lyre touchée
 De vos doigts délicats feroit bien concevoir
 La joye et le plaisir à l'âme plus feschée ?

Sonnet

Ores que le clair fil de ma divine Thie,
 De ce beau lieu du ciel saintement honoré
 Par la chaste Erigone est presque retiré
 Vien entre mes genoux, vien Destin file-vie !
 ... Vien Destin et autour de ton fuzeau replie
 De ton plus heureux fil en long siècle tiré
 Un lien pour lier ce mien *raïz* inspiré,
 Dans un corps la bonté des beautez accomplie.
 Je fais maintenant naistre une Nymphe gentille
 Qui accroïstra l'honneur de ma céleste race
 Comme dixiesme Muse et comme quarte Grâce :
 Fais donc faveur, Destin, fais faveur à ma fille.
 Ainsi dict Jupiter et lors le Destin sage
 Vous fait luire ici-bas, *miracle de nostre aage!*

dité du labour. Jamais je ne vy pièces plus décousues que celles-là ny de meilleure estoffe! Un habile homme en eust fait un livre tel qu'Athénée ou Macrobe dans ses *Saturnales*. Enfin, comme le discours de l'amour est l'assaisonnement des beaux esprits, aussi ne le peusmes-nous oublier. Et moy qui, en mes jeunes ans, en avois composé deux livres sous le nom du *Monophile*, voulus avoir bonne part au gasteau, qui fust cause d'une nouvelle recharge entre nous; car, *comme ceste bonneste dame est pleine d'entendement*, aussi, par un doux contraste, commença-t-elle de me guerroyer disant qu'il estoit malséant à un *bonhomme* comme moy d'en discourir. Je m'attache à ce mot de *bonhomme*, que je prenois à grande injure comme un huictiesme péché mortel, et croyez que ce fut à beau jeu beau retour. Voire, cela nous apporta nouveau sujet de discours, sçavoir qui pouvoit mieux parler de l'amour ou le jeune homme ou le vicillard, en quoy il y a assez pour exercer les beaux esprits qui sont de loisir. Le lendemain je partis de Tours pour m'acheminer à Blois, où j'ay quelques procez pour des mineurs dont je suis tuteur; et trouvant que les vacations estoient données aux procès, je ne les voulus octroyer à ma plume, ou, pour mieux dire, pendant que j'estois oiseux, je voulus parachever mon voyage en une autre oisiveté qui fut de tracer une *Pastorale du vicillard amoureux* » (1).

Baïf qui comptait la maréchale au nombre de ses protecteurs les plus dévoués (2), dédie à son tour la pièce suivante à cette femme d'élite :

A Madame la comtesse de Reetz :

Je seroy bien ingrat, comtesse mon suport,
De passer plus avant en la nouvelle année

(1) *Œuvres* de Pasquier, 2 vol. in-f^o, 1723, t. II. Lettre à M. Airault, p. 898. En dédiant à M^{me} de Retz sa pastorale du *Vieillard amoureux*, Pasquier lui avait adressé les vers suivants :

Si onq' d'amour receutes quelque accueil
Esprit divin, songuignez d'un bon œil
Cil qui vous a sa Muse consacrée :
Sous vostre aveu cest ouvrage fut fait
Et je seray amplement satisfait
Si tant soit peu je vois qu'il vous agréé.

(2) Il écrivait au maréchal en lui dédiant un de ses livres des *Passe-Temps* :

...Je seroy bien marry
Que n'ussiez à plaisir les vers que vous adresse
Car je crein, m'oubliant, faire peu de sagesse
Si j'ose vous troubler par un don peu chéry,
Don ny digne de vous, entre les Roys nourry

Sans que de quelque don je vous usse étrénée ;
 Témoin que la vertu trouve en vous réconfort,
 Je sçay qu'en me taisant je me feroy grand tort :
 Mais les Muses, à vous, de leurs grâces ornée,
 C'est de l'eau dans la mer, d'où toute l'onde est née,
 C'est porter en cœté des feuilles dans le fort !
 Et que puis-je donner qui, pour tout héritage,
 Ne possède, pauvre, que la Muse en partage ?
 Un témoignage seul que non ingrat je suis.
 Ou me contenteray, si, premier, je demande
 Chose, petite à vous mais à moy bien fort grande,
 C'est que preniez à gré ce que donner je puis !

« *M^{me} de Retz*, écrit le Père de Coste, a été une des plus sçavantes dames de la France, ainsi que la duchesse de Camerino Catherine Cibo, l'a été des dames de l'Italie. On pouvoit dire de ces deux doctes Catherines, l'ornement et la gloire de leur sexe pour le sçavoir, qu'elles passaient les jours et les nuicts en l'estude des bonnes lettres et que la lecture des écrivains plus célèbres, tant anciens que modernes, estoit leur entretien plus ordinaire, car la principale occupation de Catherine Cibo en Italie et Catherine de Clermont en France, estoit de faire leur profit de leurs lectures et de feuilleter les bons auteurs » (1). Le même

Ny de moy, que, bénin, vous obligez sans cesse.
 Mais, à tant de bienfaits que de Sa Magesté
 Me moyennerez, courtois, soit encore ajousté
 Ce bienfait que, petit, à grand bien j'ay veu prendre :
 C'est que lisiez ces vers tant que soy connu
 N'avoir le cœur ingrat !

(*Passé-Temps*, p. 52.)

(1) « Catherine de Clermont, ajoute de Coste, n'est pas seulement recommandable pour la singulière connoissance qu'elle a eu des bonnes lettres et des langues, entendant et parlant très-bien la grecque et la latine, ny pour estre imbue de la bonne teinture des sciences et des arts libéraux, mais aussi comme remarquent les écrivains italiens qui, dès son vivant, luy ont consacré des éloges en leurs livres *Des Dames illustres*, pour estre née au gouvernement des Estats et choses civiles qu'elle manioit avec une merveilleuse prudence et dextérité ; dont, entre autres exemples, ils rapportent celui-ci, sçavoir que, pendant les troubles et guerres civiles de nostre France, le duc Albert, son mary, estant allé en Italie, aux bains de Lucques, pour quelques infirmités qu'il avoit, Charles, marquis de Belle-Isle, leur fils, se rangea du costé des ennemis du Roy, dont ses terres coururent grand risque, n'eust esté le bon ordre qu'elle y mit, assemblant avec un courage vrayment masle un bon nombre de soldats pour garder et défendre ses terres et seigneuries de l'injure des gens de guerre et empescher que ceux du party contraire ne s'en saisissent, si bien qu'elle maintint ses sujets en paix et les garda du pillage aussi bien qu'eust pu faire son mary s'il eust esté présent, de quoy le Roy l'eust en grande estime et se servit de son conseil en des affaires de grande conséquence. »

historien cite, à l'occasion de M^{me} de Retz, ce passage d'une pièce de vers assez curieuse dans laquelle Nicolas Rapin décrit l'intérieur du cabinet d'étude d'une femme de lettres au xvi^e siècle :

... Vous la verrez sur un tôme
 Ou de Saint Jean Chrysostôme
 Ou bien de Saint Augustin
 Passant et soir et matin
 Dessus la sainte Esriture
 En prière ou en lecture :
 Puis, elle extraict de Platon,
 De Plutarque et de Caton,
 De Tulle (1) et des deus Sénèques,
 Les fleurs Latines et Grecques,
 Meslant, d'un soin curieux,
 Le plaisant au sérieux.
 De là, son esprit agile
 Va s'égarer en Virgile
 Dont la pure netteté
 Ne sent que la chasteté..
 Qui croiroit mesme comment
 Elle est faicte en un moment
 Poëte et musicienne,
 Soit sur la lyre ancienne,
 Soit aux nombres plus gentils
 Incognus aux apprentis
 Qui jà luy ont donné place
 Sur le sommet du Parnasse (2) ?

(1) De Cicéron.

(2) *Œuvres poétiques* de Nicolas Rapin. La duchesse de Retz mourut en 1603, à l'âge de 60 ans. Elle fut inhumée à Paris, auprès de sa mère, M^{me} de Dampierre, dans l'église du monastère des Filles de Sainte-Claire, dites de l'*Ave-Maria*. Dom Jacques Du Breuil a laissé la description du mausolée de la célèbre académicienne ; les débris de ce monument se trouvent actuellement entassés pêle-mêle, ainsi que les autres tombes oubliées des prélats et des seigneurs de la maison de Gondi, dans les salles basses du pavillon de Monsieur, au palais de Versailles : « En la mesme chapelle (que le tombeau de M^{me} de Dampierre) se voit, dit Du Breuil, un autre monument noir de jaspe et de bronze, haut élevé de terre. Et au-dessus d'iceluy, sur quatre colonnes de marbre noir, se void la figure en bosse d'une dame à genoux soustenuë d'une grande table de marbre noir et d'une arcade de marbre blanc avec ses balustres de bronze faisant la closture de la chappelle. Ce monument est à deux faces, à la première desquelles se void gravé ce qui ensuit :

Quod mortale fuit terrestri conditur urna :
 Spiritus ætherias felicior incolit arces.
 Duxerit egregium licet alto a sanguine nomen :
 Virtus rara genus, meritis illustribus auxit.

D. O. M.

Nos renseignements sur M^{me} de Lignerolles sont malheureusement beaucoup moins étendus que ceux dont nous nous avons pu disposer sur M^{me} de Retz. Elle se nommait Louise de Cabriane de la Guyonnière et avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis. Brantôme vant l'esprit incisif et caustique de M^{lle} de la Guyonnière « qui, dit-il, de l'un de ses yeux, pouvoit faire pasmer tout cela que l'on voit, et la terre et la mer : » il en donne pour exemple le trait suivant qu'elle osa lancer à bout portant au fameux cardinal de Lorraine, si redouté de toute la Cour. Ce prélat, rapporte Brantôme, « avoit cela qu'en la prospérité il estoit fort insolant et aveuglé, n'arregardant guières les personnes ny n'en faisant cas ; mais en son adversité, le plus doux, courtois et gracieux qu'on eust sceu veoir. Si bien qu'il y avoit à la Cour l'une des filles de la Royne qui se nommoit M^{lle} de la Guyonnière, depuis M^{me} de Lignerolles, qui luy en faisoit souvent la guerre, car quand

Claudia Catharina Claromontia, Retiorum Dux Heroïna, cum quavis prisca ævi comparanda pietate, pudicitia, ingenii elegantia, in literatos eximio favore, in tenuiores benignitate ac munificentia, erga omnes comitate insignis vetustissimæ gentis splendori etiam aliquid addi posse indicavit si animum liberaliori doctrina supra sexum excoleret eoque nomine Regibus ac Principibus (quorum plures arcta necessitudine contingebat), acceptissima fuit : *ut qui eam sapius de rebus gravissimis ac omnibus disciplinis admirabili facundia disserentem audirent.* Iis præstantis ingenii dotibus enituit præsertim cum Polonorum Legati Carolum IX, Henricum novum Poloniæ Regem, Catharinam Reginam parentem, latino sermone alloquerentur. Ipsi enim Principes usi sunt interprete Claromontia Legatis apposite respondente. Joanni Annebaldi Claudii illius famosi matris Præfecti filio primum nupsit. Quo pro patria et Rege in prelio Druidensi fortiter dimicante occiso, cum Alberto Gondio Retiorum Duce Franciæ Pari, Equitum tribunorum Principe Triremiumque Gallicarum generali, ob prudentiam et animi magnitudinem de Gallia bene merito 36 annos unanimis connubio vixit. Obiit Lutetiæ Paris. Mense Februar. Ann. Sal. MDCIII Ætat. LX.

A la seconde face du monument, qui est au dedans de la chapelle, se void encore gravé ce qui ensuit :

Retia marmoreo jacet heroïna sepulchro
 Nobile quæ titulis genus alto a sanguine ducens
 Tot sibi summorum devinxit pectora Regum
 Quam tenero castæ gremio excepere Camenæ
 Melle aquam pavit celesti Nectare Pitho
 Quam Charites aluere, animi plenissima magni
 Pectora et ingenium Dea cui Tritonia finxit :
 Parca sed abripiens momento munera Divum
 Mersit et obscura nostris caligine textit.
 Fallimur : Augusta nam prole superstite, famam
 Retia et æternos auxit virtutibus annos.

Henricus Gondius, Retiorum Dux ex Carolo Bellæ-Insulæ Marchione filio nepos, aviæ pietissimæ, Henricus Parisiensis Episcopus, Philippus Emmanuel Juniaci Comes Triremium Gallicarum Præfectus generalis, Joannes Divi Albini abbas, filii matri suavissimæ mærentes posuerunt.

il estoit sur le haut bout, il ne faisoit cas des personnes ny d'hommes ny de dames ; et, quand il estoit sur le bas, il recherchoit et les uns et les autres, si bien que c'estoit la mesme douceur et humilité. Et si tost que Madamoyselle de la Guyonnière le voyoit venir, elle, qui estoit *très-habille fille, belle, honneste et qui disoit bien le mot*, luy en faisoit bien la guerre et luy disoit : « Monsieur, dictes le vray, n'avez-vous pas eu anuict (1) un revers de fortune ? Dites-le nous : autrement nous ne parlerons à vous car, pour le seur, vous en avez eu (2). »

M^{lle} de la Guyonnière épousa Philibert de Lignerolles que la Reine mère, en 1568, avait chargé de se rendre à Madrid pour assurer Philippe II qu'elle n'avait souscrit que malgré elle au traité de Chartres et qu'elle restait entièrement attachée de cœur au parti catholique. Placé par Catherine de Médicis auprès du duc d'Anjou, M. de Lignerolles sut prendre sur le prince assez d'influence pour le déterminer, dit-on, à décliner la main de la Reine Elisabeth ; il périt à Bourgueil, en 1571, victime d'un guet-apens organisé par le bâtard d'Angoulême, Villequier et leurs amis qui, selon quelques auteurs, ne furent que les instruments de la vengeance de la Reine mère. « C'estoit, dit Brantôme, un des gallans de la Cour et fort accompli, tant pour les armes que pour la parole (car il estoit plein de sçavoir), et qui avoit le cœur grand et glorieux. » Après la mort de son époux, M^{me} de Lignerolles s'adonna à la culture des lettres et devint une des femmes les plus instruites de son temps (3).

M^{me} de Rohan, dont d'Aubigné vante les talents avec tant d'en-

(1) Cette nuit.

(2) Brantôme. *Œuvres*, édit. Lalanne, t. X, p. 408.

(3) *Œuvres de Brantôme*. Brantôme avait composé le sonnet suivant à l'éloge de M^{lle} de la Guyonnière :

Amour, quiconque dit que Vénus soit ta mère
A qui tu dois porter tout respect et faveur,
Il en ment fausement, car tu as eu cet heur
D'avoir esté conçu au sein de Guyonnière.
Dès lors que tu naquies, ell'changea sa paupière
En cet arc que tu tiens, à me blesser si seur,
Et le feu de ses yeux, pour ton plus grand honneur,
Te le donna pour mettre à ta flesche meurtrière.
Mais ell't'a fait aussi crever tous les deux yeux,
Afin que, trop bragard et trop audacieux
Ne feisses à chacun sentir ton fier courage ;
Et, quand tu veux tirer, elle te donne mire
Et te dresse le coup, où seurement tu tire,
Si bien que, de par ell', nous ne sentons ta rage.

thousiasme, fit-elle partie de l'Académie au sein de laquelle son mérite lui donnait le droit de siéger ? Bien qu'il ne se prononce point expressément à cet égard, le rapprochement qu'il établit entre elle et M^{mes} de Retz et de Lignerolles pourrait peut-être autoriser cette conjecture. L'attitude militante de cette femme remarquable à la tête du parti protestant, lui permit-elle, toutefois, de prendre part aux travaux académiques ? Malgré le doute que le défaut d'informations laisse planer sur ce point, l'influence considérable que M^{me} de Rohan exerça sur les lettres françaises nous oblige à ne pas passer ici son nom sous silence. Catherine de Parthenay-Soubise, de la maison de Lusignan, veuve du baron du Pont, gentilhomme huguenot massacré lors de la Saint-Barthélemy, remariée en 1575 au vicomte René de Rohan, prince de Léon, avait poussé très loin l'étude des langues latine et hébraïque et possédait des dons remarquables pour la poésie française. En 1573, elle supporta avec une rare intrépidité les privations et les dangers du siège de la Rochelle, composa et fit même représenter une tragédie d'*Holopherne* destinée à ranimer le courage des assiégés. M^{me} de Rohan a écrit des *Élégies* sur ses propres infortunes et sur les malheurs de la cause réformée. Celle de ses œuvres qui atteignit et qui a conservé jusqu'à nos jours la plus grande notoriété est une satire en prose intitulée *Apologie du Roi*, et dans laquelle, avec une finesse et une souplesse d'esprit très-rares en ce temps, elle raille les défauts de Henri IV qui avait recherché puis dédaigné la main d'une de ses filles (1). « Entrez dans la basse-cour du château, dit-elle, vous oyrez les officiers crier : « Il y a 25 et 30 ans que je fais service au Roy sans pouvoir estre payé de mes gages ; en voilà un qui luy faisoit la guerre il n'y a que trois jours qui vient de recevoir une telle gratification. » Montez les degrez, entrez jusque dans son antichambre, vous oyrez les gentilshommes qui diront : « Quelle espérance y a-t-il à servir ce prince ? J'ay mis ma vie tant de fois pour son service ; je l'ay tant de tems suivy ; j'ai esté blessé, j'ay esté prisonnier, j'y ay perdu mon fils, mon frère ou mon parent : au partir de là, il ne me connoit plus ; il me rabroue si je lui demande la moindre récompense. » Entrez jusque dans sa chambre, vous oyrez

(1) « Elle a escrit, dit Tallemant des Réaux, une pièce contre Henri IV, de qui elle n'estoit pas satisfaite je ne sçay pourquoi : elle le deschire en termes équivoques. » (Tallemant des Réaux, *Historiettes. Mesdames de Rohan*, t. III, p. 411.

à deux pas de luy et jusques derrière sa chaire, des seigneurs de qualité qui diront : « Quelle misère de luy faire service ! *Il m'a refusé ce que le feu Roy n'eust pas voulu refuser à un valet !* Il n'y a que les larrons qui puissent gagner à son service ! Nul ne peut faire ses affaires qu'en le déroband ! Qu'il est impudent ! Qu'il est chiche ! Qu'il est mauvais maistre ! Qu'il est de mauvais naturel ! »... Ha ! pauvres ignorans qui ne sçavez admirer ny cognoistre un si rare homme que le ciel vous a donné ! Sçachez, Messieurs, sçachez que ce prince est doué des vertus surnaturelles que le sens humain ne peut comprendre. Sa façon de procéder est toute autre qu'ordinaire ; il ne tient rien du vulgaire et a l'entendement peu commun. Son jugement est si vif que nous ne le pouvons apercevoir. Les bonnes parties sont rares, je dis rarissimes. Bref, il est si divin, qu'en certaines choses l'on ne cognoist en luy comme point d'humanité ! Et puis vous pensez le gagner par moyens ordinaires ! Vous vous plaignez quand vous n'y pouvez parvenir par les voyes communes ! Vous avez tort, Messieurs. C'est à nous à nous accommoder à son humeur, non luy à la nostre... Il est religieux si jamais prince le fut ; les autres Roys ont pensé faire beaucoup de bien tenant religion : cettuy-ci en tient deux esgalement, les observant aussy bien l'une que l'autre. N'est-il pas doublement digne du nom de Très-Chrestien ? »

Trompé par l'énergie toute virile de la plume de M^{me} de Rohan, d'Aubigné a cru que ce pamphlet devait être attribué au ministre Palma Cayet. Il suffit de lire une page de cet historien aussi lourd que diffus pour se convaincre qu'il est incapable d'avoir aiguisé les traits mordants de l'*Apologie*. A ses éminentes aptitudes littéraires, M^{me} de Rohan joignait un cœur loyal et désintéressé. Nous en voyons la preuve dans les vers qu'elle composa sur l'assassinat de Henri IV (1).

- (1) Regrettons, soupignons, cette sage prudence,
 Cette extrême bonté, cette rare vaillance
 Ce cœur, qui se pouvait fléchir et non dompter,
 Vertus de qui la perte est pour nous tant amère
 Et que je puis plutost admirer que chanter,
 Puisqu'à ce grand Achille il faudroit un Homère !
 Jadis, par ses hauts faits, nous élevions nos testes :
 L'ombre de ses lauriers nous gardoit des tempestes ;
 Qui combattoit sous luy méconnoissoit l'effroy ;
 Alors nous nous prissions ; nous mesprisions les autres,
 Estant plus glorieux d'estre sujets du Roy
 Que si les autres Roys eussent esté les nostres !

Oubliant ses griefs personnels contre le prince dont la mort frappait si cruellement le pays, elle trouva, pour exprimer sa douleur, des accents émus et patriotiques au-dessus desquels on sent déjà passer comme un souffle cornélien (1).

Maintenant, notre gloire est pour jamais ternie !
 Maintenant, notre joie est pour jamais finie !
 Près du tombeau sacré de ce Roy valeureux
 Les lys sont abattus et nos fronts avec eux !
 Mais, parmi nos douleurs, parmi tant de misères,
 Roïne, au moins, gardez-nous ces reliques si chères,
 Gage de nostre amour, espoir en nos malheurs :
 Estouffez vos soupirs, séchez vostre œil humide
 Et, pour calmer un jour l'orage de nos pleurs,
 Soyez de cet Estat le secours et le guide !
 O Muses ! dans l'ennuy qui nous accable tous,
 Ainsi que nos malheurs vos regrets sont extremes :
 Vous pleurez de pitié quand vous songez à nous,
 Vous pleurez de douleur en pensant à vous-mêmes !
 Hélas ! puisqu'il est vray qu'il a cessé de vivre,
 Ce prince glorieux, l'amour de ses sujets,
 Que rien n'arrête au moins le cours de nos regrets :
 Ou vivons pour le plaindre, ou mourons pour le suivre !

(1) Anne de Rohan, princesse de Léon, fille de M^{me} de Rohan, composa également des strophes remarquables sur le même sujet :

Quoy ! faut-il que Henry ce redouté monarque
 Adjuteur des humains, soit dompté par la Parque ?
 Que l'œil qui dit sa gloire, ores voye sa fin ?
 Que le nostre, pour luy incessamment degouste
 Et que si peu de terre enferme dans son sein
 Celui qui méritoit de la posséder toute ?
 Quoy faut-il qu'à jamais nos joyes soient esteintes ?
 Que nos chants et nos ris soient convertis en plaintes ?
 Qu'au lieu de nostre Roy le deuil règne en ces lieux,
 Que la douleur nous poigne et le regret nous serre,
 Que, sans fin, nos soupirs montent jusques aux cieus,
 Que sans espoir nos pleurs descendent en la terre ?
 Il le faut, on le doit et que pouvons-nous rendre
 Que des pleurs assidus à ces augustes cendres ?
 Arrosons à jamais son triste marbre blanc :
 Non ! Non ! plustost quittons ces inutiles armes :
 Mais, puisqu'il fust pour nous prodigue de son sang,
 Serions nous bien pour luy avare de nos larmes ?
 Quand bien nos yeux seroient convertis en fontaines
 Ils ne sauroient noyer la moindre de nos peines :
 On espanche des pleurs pour un simple meschef
 Un devoir trop commun bien souvent peu s'estime :
 Il faut doncques mourir au pied de nostre chef
 Son tombeau soit l'autel et son corps la victime !
 Mais qui pourroit mourir ? Les Parques filandières
 Desdaignent, de toucher à nos moïttes paupières
 Ayant fermé les yeux du prince des guerriers ;
 Atropos de sa proie est par trop glorieuse

Sur l'autorité d'un des écrivains de notre temps qui ont le mieux aimé, connu et approfondi le xvi^e siècle, nous joindrons encore un nom à ceux que nous a signalés d'Aubigné. Selon M. Sainte-Beuve, M^{lle} de Vitry qui devint M^{me} de Simiers, « *a dû être de l'Académie de Henri III* » (1). Louise Galluccio de L'Hospital-Vitry, ancienne fille d'honneur de Catherine de Médicis, était l'une des femmes les plus belles, les plus spirituelles et les plus galantes (2) de la Cour des derniers Valois. On citait parmi ses principaux adorateurs le marquis de Pisani, père de la marquise de Rambouillet, et le comte de La Rochefoucauld-Randan qui l'avait abandonnée, malgré une promesse de mariage, moyennant un dédit de 6,000 écus (3), et enfin le poète Desportes dont elle eut, dit-on, une fille (4).

En 1581, dans le fameux *Ballet comique de la Royné*, commandé pour les noces du duc de Joyeuse, par Louise de Lorraine à Baltasarini dit *Beljoioso* ou *Beaujoyeux*, ce valet de chambre Piémontais

Elle peut bien changer ses cyprès en lauriers
Puisque de ce vainqueur elle est victorieuse !

Péllisson raconte que le premier vers de ces strophes décida Malherbe à adopter une règle de versification peu connue de nos jours. « Malherbe, dit-il, tenoit pour maxime que les adjectifs terminés en *e* masculin ne devoient jamais estre mis devant un substantif mais après ; qu'on pouvoit dire *ce redoutable monarque* mais non *ce redouté monarque*. J'ay souvent ouy dire à M. de Gombaud qu'avant qu'on eust encore fait cette réflexion, M. de Malherbe et luy se promenant un jour et parlant de certains vers de M^{lle} Anne de Rohan où il y avoit :

Quoy, faut-il que Henry, ce redouté monarque

M. de Malherbe assura plusieurs fois que cette fin luy déplaisoit, sans qu'il put dire pourquoy ; que cela l'obligea d'y penser avec attention et que, sur l'heure, en ayant découvert la raison il l'a dit à M. de Malherbe qui en fust aussy ayse que s'il eust trouvé un tresor et en forma depuis cette règle générale. »

(1) *Tableau de la poésie française au xvi^e siècle*, par M. Sainte-Beuve, p. 434, note 1.

(2) Dans une satire contre les courtisans du temps, on lit les vers suivants :

Je sçays une beauté qui scaura bien lier
Le cœur de ces amants qui ont bonne escarcelle :
Vous les cognoissez bien, Madame de Simier ?
C'est elle qui fera galamment l'Isabelle.

(3) Il épousa depuis Fulvia Pic de la Mirandole.

(4) « On dit, écrit Tallemant des Réaux, que M^{lle} de Vitry alla accoucher un matin au faubourg Saint-Victor et que, le soir, elle se trouva au bal du Louvre... Elle disoit plaisamment « que les femmes se moquoient de prendre la ceinture de Sainte Marguerite, elles qui pouvoient crier tout leur soûl ; mais que c'étoit aux filles à la mettre, puisqu'elles n'osoient faire un pauvre *Hélas !* » (Tallemant des Réaux, *Historiettes, Desportes*, t. I^{er}, p. 130 et 131.)

donné à la Reine mère par le maréchal de Brissac, et qui, d'après Brantôme, étoit « le meilleur violon de la chrestienté », (1) M^{lle} de Vitry jouait le rôle d'une Dryade. Vêtue « à l'antique de toile d'or verte, toute couverte de bouquets d'or et de soye d'Italie, lesquels signifioient la puissance qu'elle avoit sur les plantes, » elle récita un éloge de Henri III en vers de M. de la Chesnaye, aumonier du Roi, et cela « *si distinctement*, écrit Baltasarini lui-même, *avec une telle grâce et moleste assurance, que les doctes assistants, qui, jusqu'à cette heure, n'avoient eü cognoissance d'elle, jugèrent à l'instant la vivacité de son esprit capable et susceptible de choses plus hautes et difficiles en toutes sciences et disciplines* (2). Les « doctes assistants » de la fête du Louvre ne se trompaient pas. A ses rares dispositions pour l'intrigue, et à son irrésistible gaité (3), Louise de L'Hospital-Vitry joignait, en effet, une intelligence prompte et déliée à un don d'assimilation des plus remarquables. M^{lle} de Vitry dont toute la Cour se répétait les saillies et les aventures romanesques, fut épousée par Jean de Seymer, dit de Simiers, maître de la garde-robe du duc d'Alençon. Après son mariage, M^{me} de Simiers changea entièrement ses habitudes d'esprit : elle se livra aux plus sérieuses études, et chacun s'accorde à dire qu'elle sut, dès lors, encore mieux charmer. « On a remarqué, écrit Tallemant, soit qu'effectivement elle fut encore belle ou que, *s'estant mise à estudier*, elle en fust devenue plus spirituelle et plus divertissante, qu'elle a fait beaucoup plus de bruit à cet âge là qu'en sa jeunesse » (4). M^{me} de Simiers montrait un goût particulier pour la poésie ; elle s'appliqua même à composer des vers ; mais, comme elle ne possédait point encore suffisamment les règles de la prosodie, lorsqu'une difficulté l'arrêtait, elle écrivait en prose ses

(1) Brantôme, édition de Londres, 1739, *Dames galantes*, p. 147.

(2) *Le Ballet de la Royne*, par Baltasarini dit *Beaujoyeux*, in-8, 1582.

(3) En 1585, la Cour se trouvant au château de Lagny « où languissait un peu la soirée, M^{lle} de Vitry et une autre de ses compagnes dirent à la Reine mère que, pour la resjouir, elles estoient résolues de faire masque et, entrant dans l'antichambre, elles s'habillent toutes deux en homme et habillent M. le Cardinal de Bourbon et M. de Bellièvre (le chancelier) en habits de femmes coiffés de rideaux de lit et, les menant sous les bras, les viennent présenter à la Royne à laquelle elles apprestèrent bien à rire de voir de tels vieillards en cet équipage. » (*Anecdotes de l'Histoire de France tirées de la bouche de M. le garde des sceaux du Vair et autres*, publiées par M. Lalanne à la suite des *Mémoires de Marguerite de Valois*. Edition Janet, 1858, p. 292 et 293).

(4) Tallemant des Réaux, *Historiettes. Desportes*, t. I^{er} p. 134.

Elégies qu'elle adressait à Desportes en le priant de les mettre en rimes : « Madame de Simier, dit Costar, du temps de Henri troisième, prioit souvent Monsieur Desportes de luy rimer des *Elégies* qu'elle avoit faites en prose, et auxquelles il ne manquoit que cette façon pour estre d'excellens vers... Et n'en faisoit point de conscience toutes les fois que les rimes luy tardoient trop à venir (1). » Tallemant des Réaux écrit également : « elle disoit plaisamment qu'elle envoyoit assez souvent ses pensées au rimeur, c'est-à-dire qu'elle les envoyoit à Desportes pour les rimer. Elle fit pourtant des vers elle-même, mais ce ne fut qu'à quarante ans » (2).

Parmi les œuvres poétiques de M^{me} de Simiers, nous signalerons, outre des *Stances* sur la mort de la duchesse de Deux-Ponts, fille de M^{me} de Rohan, un poème en trois chants intitulé *la Magdelaine*, imité de celui du poète italien Tansillo (3). Cet ouvrage n'est point parvenu jusqu'à nous. Tallemant prétend que l'auteur l'ayant fait porter par un ami chez le cardinal Du Perron pour lui demander ce qu'il en pensait, le prélat fit à l'envoyé cette réponse épigrammatique, plus spirituelle que vraisemblable : « Dites-luy qu'elle a fait admirablement bien la première partie de la vie de la Magdelaine » (4).

Dans ses *Passe-Temps*, François Le Poulchre, seigneur de La Mothe-Messemé témoigne autant d'enthousiasme pour ce poème que Du Perron aurait montré d'ironie. « Cette belle et sçavante M^{me} de Cimiez nous a heureusement fait voir, avec une admirable élégance de bien dire, toute sienne, peu imitable, les pieuses et desvotes imitations de la Magdelaine. A quoy elle ne peut avoir employé son bel esprit sans nous montrer, par une si louable occupation, que, mesprisant les vanitez et pompes de ce monde, elle l'a tout attaché à ce qui, surpassant l'infirmité humaine, approche de la divinité, ayant pris pour nous apprendre ses excellentes conceptions, sujet si religieux et digne d'elle qu'est celuy de la Magdelaine » (5).

(1) *Suite de la défense de Voiture*, par Costar, p. 286.

(2) Tallemant *ibid.* p. 133.

(3) *Lagrima di Santa Maria Maddalena, del Signor Erasmo delli Signori di Valvassone*. In Genova appresso Girolamo Bartoli, 1577, in-8. Malherbe s'inspira également, pour son premier ouvrage intitulé *les Larmes de Saint-Pierre*, d'un poème du Tansillo *le lagrima di San Pietro*. Le Tansillo, né à Venosa, vers 1510, mourut à Teano en 1568.

(4) *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. I-II. *Desportes*, p. 134.

(5) *Passe-Temps* de Messire François Le Poulchre, seigneur de la Mothe-Messemé, 2^e édition, Jean le Blanc, 1597, in-8, p. 32.

La Roque, dans ses *Premières œuvres poétiques*, célèbre ainsi l'esprit et les grâces de M^{me} de Simiers :

Comme le grand soleil, ardeur universelle,
Fait cacher, se montrant, tous les astres des cieux,
Ou bien comme la rose, au teint délicieux,
Surpasse toutes fleurs en la saison nouvelle,
Ainsi vous effacez des beautez la plus belle
Et semez les appas dont on charme les Dieux !
Les objets les plus beaux vont cédant à vos yeux,
Comme l'humaine part cède à l'autre immortelle :
Vos beautez, seulement, ne contraignent d'aimer,
Vostre douce parolle encor nous sçait charmer
Et fait ce que l'amour peut faire avec sa flamme,
Ainsi vostre beauté, des Muses le séjour,
Non seulement icy mais dans le ciel, enflamme
Les déesses d'envie et tous les dieux d'amour (1).

Honorat de Savoie, amiral de Villars, cousin du duc de Joyeuse, conçut pour M^{me} de Simiers une passion qui ne finit qu'avec sa vie (2);

(1) La Roque, *Premières Œuvres*, 1590, p. 54.

(2) Dans un combat contre les Espagnols, l'amiral fut fait prisonnier et tué de sang-froid par ordre de leur chef Contreras. « Il estoit si fou de sa maîtresse, écrit Tallemant des Réaux, qu'en Picardie, allant au combat où il fut tué après avoir fait sa paix avec Henri IV, il se mit à baiser le bracelet de cheveux de M^{me} de Simiers et dit à M. de Bouillon, qui luy en faisoit honte : « En bonne foy, j'y crois comme en Dieu ! » Il ne laissa pas d'y estre tué. » A l'occasion de cet événement, M^{me} de Simiers reçut de la maréchale de Retz, qui, l'on s'en souvient, avait siégé avec elle à l'Académie du Palais, une lettre, actuellement conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal et que nous placerons sous les yeux du lecteur :

Lettre de la duchesse de Retz à M^{me} de Simiers :

« Ceux-là peuvent bien consoler leurs amies, qui n'ont aucun intérêt à la cause de leur deuil qu'en tant qu'ils les aiment et sont touchés de compassion ; mais ceux qui participent à leur perte comme je fais à la vostre, s'il leur reste assez de force et d'esprit pour consoler les autres, je diray d'eux ou qu'ils ne sont pas si vivement touchés de douleur que moy, ou que Dieu les a établis pour estre le support et l'appui des affligés. Je confesse, Madame, et à mon extrême regret, la foiblesse de mon âme, et qu'elle est tellement abattue de deuil par le triste accident de la mort de feu M. l'Admiral, qu'elle ne s'en peut relever ny soutenir soy-mesme ; tant s'en faut qu'elle ait la force de redresser la vostre à ce besoing ! Mais aussy, quelle âme endurcie aux malheurs demeureroit ferme et ne seroit accablée sous le faix d'un si pesant coup de la fortune ? Certes, je m'esbahis moy-mesme qu'il me soit encore reste assez de vigueur pour vous représenter seulement icy le désir que j'ay de vous consoler. N'attendez plus de moy, pour ce coup, que des soupirs et des larmes avec lesquels il est raisonnable que j'accompagne les vostres, puisque j'en ay tant de sujet en particulier et que, de si longtemps, nos affections en toutes occurrences de bien et de mal se sont si fidèlement accompagnées. Pleurons donc ce cruel desastre avec des larmes de sang,

nommé gouverneur de Rouen par les Ligueurs, il fit sa soumission à Henri IV et fut, selon Sainte-Marthe, « le principal auteur de la réduction de la Normandie en l'obéissance du Roy. » M^{me} de Simiers, cherchant à faire oublier le concours ardent qu'elle avait prêté naguère aux intrigues de la Sainte-Union, reparut au Louvre. On raconte que lorsqu'elle vit entrer le nouveau souverain, comparant l'attitude du Béarnais à celle de Henri III, elle ne put s'empêcher de s'écrier : « J'ay veu le Roy, mais je ne vois pas Sa Majesté » (1). Dans sa vieillesse, M^{me} de Simiers fit pénitence ; mais elle eut beaucoup de peine à renoncer aux vanités du monde (2). « Elle devint dévote, écrit Du Perron, et son confesseur, le père Gonthier, voulant l'engager à quitter ses affluets pour donner au ciel toutes ses pensées, disoit : « Madame, il vous faudra, désormais, coëffer du soleil et vous chausser de la lune (3) ! » « Sur la fin de ses jours, dit à son tour Hilarion de Coste, M^{me} de Simiers avoit fait une fondation à la maison de Sorbonne en faveur des pauvres prisonniers et de ceulx qui sont condamnez à mort ; » elle s'éteignit à Paris le 6 avril 1608. « Aujourd'huy, jour de Pasques, rapporte Pierre de l'Estoile, mourust M^{me} de Simiers, dame assez qualifiée à la Court et partout » (4).

Cherchons maintenant à deviner les noms des femmes qui, en raison de leur position exceptionnelle dans les cercles de la Cour ou de la ville et de leur culture intellectuelle spéciale, ont pu également prendre la parole devant le Roi dans les discussions de l'Académie du Palais. M^{lle} de Romieu, au cours de la pièce qu'elle consacra à l'éloge des personnalités féminines qui se sont illustrées dans

si nous voulons esgaler le deuil à la perte ; mais, si vostre douleur est de telle sorte qu'elle puisse admettre quelque consolation, recevez celle de tous ses amys qui le pleurent, et je m'en assure avec les plus passionnées et chaudes larmes qui leur sortirent jamais des yeux. » (*Bibliothèque de l'Arsenal. Papiers de Conrart.*) La Bibliothèque Nationale conserve également quelques lettres de la duchesse de Retz. MSS Fonds Français, n° 3645, p. 85 ; au Roy, 3397, p. 72, à la duchesse de Nemours, 4798, 4710 et 4711 *passim* à la duchesse de Nevers. Nous devons ces renseignements à l'inepuisable érudition et à la bienveillante courtoisie de M. le bibliothécaire Michel Deprez.

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes. Desportes*, p. 113.

(2) Elle avait toujours apporté tous les secours de l'art à la conservation de sa beauté. Aussi lisait-on dans un pamphlet du temps intitulé *l'Inventaire des livres de Maître Guillaume*, énumération satyrique d'ouvrages imaginaires : « *Un livre de la propriété du blanc et du rouge par M^{me} de Simié*, dédié aux dames de la Cour. »

(3) V. *Perroniana*, article *Cotton*.

(4) *Journal de Henri IV*, de l'Estoile, édition Champollion, p. 457.

la carrière des lettres vers la fin du xvi^e siècle, après avoir donné la place d'honneur à M^{me} de Retz, nomme aussitôt M^{lles} de Morel.

Camille, Diane et Lucrèce de Morel, ces trois sœurs célèbres par leur érudition, étaient filles d'un gentilhomme huguenot originaire d'Embrun, maître d'hôtel de Catherine de Médicis (1), et d'Antoinette de Loynes, personne d'un mérite supérieur.

M^{lles} de Morel, déjà âgées à l'époque où s'établit l'Académie du Palais, furent, dès leur jeunesse, considérées comme sans rivales pour leur instruction aussi étendue que variée : on les appelait « *les trois Perles*. » *Elles estoient, écrit le Père de Coste, si bien instruites ès bonnes lettres et ès langues Grecque, Latine, Françoisse, Italienne, Espagnole et autres estrangères, que les plus scavans et les plus polis escrivains de leur âge les ont louées dans leurs œuvres, particulièrement Camille... Messieurs de Ronsard, Du Bellay, Dorat et tous les autres, plus chers favoris de Phébus et des neuf sœurs qui demouroient en cette ville ou qui passoient par la France, alloient au logis de Jean de Morel* » (2).

Lors du mariage de Marguerite de France, sœur de Henri II, avec Philibert Emmanuel, duc de Savoie, Joachim Du Bellay ayant composé *l'Epithalame*, pria M^{lles} de Morel qui le lui avaient inspiré, de le déclamer en présence du Roi et de toute la cour. Cette pièce obtint un succès éclatant et l'auteur, lorsqu'elle fut imprimée, voulut, dans le prologue suivant, témoigner toute la reconnaissance qu'il devait à ses gracieuses interprètes :

Au lecteur

Cet Epithalame ou Chant Nuptial est chanté par trois vierges natives de Paris, filles de Jean de Morel, gentilhomme Ambrunois et de demoiselle Anthoinette Deloïne, sa femme, couple non moins docte que vertueux. Les noms des trois vierges sont Camille, Lucrèce et Diane, noms propres et non inventez à plaisir, ce qui semble estre venu assez à propos, selon l'argument, comme tu pourras mieux juger par la lecture du poëme. Au reste, ami lecteur, je ne veux oublier à te dire que ces trois vierges (principalement Camille) sont si bien instituées ès langues grecque et latine et en toutes sortes de

(1) Il avait composé un poëme à l'éloge de la memoire d'Erasmus, qui était, ainsi que L'Hospital, au nombre de ses amis les plus intimes.

(2) *Eloges des Dames illustres*, par le R. P. Hilarion de Coste, t. II, p. 234 et 235.

bonnes lettres, qu'il m'eust été malaysé, voire impossible d'en trouver trois autres de leur aage plus dignes d'estre introduictes en un si excellent sujet, et crains beaucoup plus de les avoir fait parler peu que trop doctement : en quoy j'ay eû esgard, non à ce que je sçay véritablement de leur érudition, mais à ce que j'ay pensé devoir estre le plus vraisemblable (1). »

Quelques mois avant de mourir, le chancelier de L'Hospital adressait à Camille, à Lucrèce et à Diane de Morel une épître latine dont nous reproduirons ce fragment, traduit par l'abbé Coupé : « Je salue les pures et doctes vierges de notre âge ! Leur voisin autrefois dans la capitale, aujourd'hui fermier d'un champ désert, sans doute le grand nombre me croit mort et le reste s'embarrasse fort peu si je suis encore en vie. Hélas ! l'adversité fait bien disparaître les amis et la fortune, en nous délaissant nous isole d'une manière fort étrange ! Mais vous qu'une amitié sincère étayée sur la vertu m'unit d'un indissoluble nœud, vous les enfants de mes amis les plus chers, filles généreuses ! votre attachement pour moi est plus durable et vous me restez fidèles autant qu'à la pudeur, votre unique trésor. Vos vertus vous mériteroient la main des Princes et des Rois ; mais la vertu n'est plus qu'une risible dot. O mœurs ! O temps licencieux ! O sentiments dépravés ! Tout ce que la France conserve encore de jeunes gens honnêtes aurait dû former des vœux pour vous et l'État aurait gagné à vous doter. Mais savons-nous encore combien l'honneur est préférable à l'or, à la beauté, à l'orgueil de la naissance ? Si nous pouvions connoître la différence qui se trouve entre une femme et une autre ; si la volupté, la licence, la corruption de l'Italie ne dominaient pas nos cœurs, c'est la modestie et non les trésors qu'on épouserait ! Une femme impure anéantit les grandes maisons et finit la race des braves ; une femme honnête en perpétue le sang glorieux ; tous ses enfants sont légitimes ; c'est la vivante image de leur père comme c'est sa véritable substance. Tels seroient les trésors que vos maris trouveroient en vous, avantages inestimables devenus bien rares ! Ils en trouveroient d'autres encore bien précieux. Eh ! qui ne seroit ravi de toutes les connoissances que vous tenez des auteurs de vos jours,

(1) *Œuvres poétiques* de J. Du Bellay, p. 46. *Épithalame sur le mariage de très-illustre prince Philibert-Emmanuel, duc de Savoye et très-illustre princesse Marguerite de France, sœur unique du Roy et duchesse de Berry.*

de ce goût exquis dans la littérature de la Grèce et de l'ancienne Rome, des beaux-arts que vous cultivez avec tant de succès, de l'*Histoire sainte que vous avez chantée en si beaux vers? Quels sons harmonieux vous savez tirer des instrumens! De quelles voix charmantes vous les accompagnez encore! Quelles beautés à la cour forment leurs pas avec plus de grâce dans un ballet et se défendent avec plus de réserve de nos licentieuses danses (1)?* » M^{lles} de Morel n'étaient donc pas seulement renommées pour leur vaste et solide instruction : elles étaient poètes et avaient écrit des vers estimés sur des sujets tirés de l'Écriture sainte. Scévole de Sainte-Marthe nous apprend que Camille, l'aînée des trois sœurs (2), « composa sur le décès de son père une petite *Épigramme grecque* qui courut par les mains des sçavans qui ne l'estimèrent pas moins docte que pieuse. C'est ainsi que l'auteur des *Eloges françois* l'a rendue en sa langue : »

Si le traict de la mort rend les bons immortels,
S'il fait à leurs vertus ériger des autels,
S'il est leur guide au ciel et leur route assurée,
O vous, qui de Morel souspirez le trépas,
Ne le souspirez pas,
Puisqu'il vit bien-heureux dans le Ciel Emprée (3) !

L'esprit de la duchesse d'Uzès, née Clermont-Tallard et son autorité sur la fraction la plus éclairée de la cour de Henri III, devaient lui ménager une place dans le cercle académique. Marguerite de Valois l'appelait « *ma Sybylle*, mon conseil, ma compagne, ma nourrice et, bref, celle du monde qui sçaura le plus de mon intérieur. » Cette princesse ajoutait que « *rien n'étoit impossible à son entendement*, non plus qu'à sa vertu prophétique de prédire les choses à venir (4). » Connaissant le crédit dont M^{me} d'Uzès jouissait auprès du souverain, Marguerite, lorsqu'elle tomba en disgrâce, lui écrivit : « Faictes, puisque vous gouvernez le Roy, que je me ressente

(1) *Essai de traduction de Michel de L'Hospital*. Paris, 2 vol. in-8, 1778, t. II, p. 259 et suivantes.

(2) Le Père de Coste dit d'elle dans ses *Vies ou Eloges des Dames illustres* : « J'eusse fait son éloge dans ce livre si cette demoyselle ne fust morte hors de la vraie Eglise. » *Vies ou Eloges des Dames illustres*, t. II, p. 235.

(3) *Eloges des Hommes illustres* de Sainte-Marthe, traduits par Colletet, p. 294.

(4) Voir dans les *Mémoires et Lettres* de Marguerite de Valois, édition de M. Guessard, les lettres de cette princesse à M^{me} d'Uzès p. 197 et suivantes.

de vostre faveur (1). » « *Tout a esté trouvé bon d'elle*, dit à son tour Brantôme, tant elle avoit bonne grâce en ses traicts et bons mots. » Ronsard composa, en l'honneur de la duchesse d'Uzès, les vers suivants :

Comme une Nymphe est l'honneur d'une préée,
 Un diamant est l'honneur d'un anneau,
 Un jeune pin, d'un bocage nouveau
 Et d'un jardin une rose pourprée,
Ainsi de tous vous estes estimée
De ceste cour l'ornement le plus beau :
 Vous luy servez d'esprit et de tableau,
 Comme il vous plaist, la rendant animée.
 Sans vous, la cour fascheuse deviendroit ;
 Son bien, son heur, sa grâce luy faudroit,
 Prenant de vous sa vie et nourriture.
 Vous luy servez d'un miracle nouveau
 Comme *ayant seule en la bouche Mercure,*
Amour aux yeux et Pallas au cerveau (2).

Parmi les trois charmantes sœurs de Clèves, connues partout sous le nom *des trois Grâces*, Henriette, duchesse de Nevers, l'amie la plus intime de Marguerite de Valois, l'amante du Piémontais Annibal Coconnas entraîné par la Môle dans sa disgrâce, s'était adonnée avec beaucoup de suite à la culture des lettres. Jean de la Taille, après lui avoir dédié le *Discours sur l'art de la Tragédie* qui précédait son Saül, ajoutait : « ... Or, parceque la France n'a point encor de vrayes tragédies, sinon possible traduittes, je mets ceste-cy en lumière sous la faveur du nom de vous, Madame, *comme de celle qui... favorise les arts et les sciences qui seront tenus aussy, pour ceste cause, de vous publier à la postérité pour luy recommander vostre gentil esprit, sçavoir et courtoisie, à fin qu'elle entende que vous avez quelquefois fait cas de ceulx qui ont quelque chose outre ce vulgaire ignorant et barbare. Car j'ay autrefois conclud que vous serez ma seule Muse, mon Phébus, mon Parnasse et le seul but où je rapporteray mes escripts* » (3).

Magdeleine de L'Aubespine, femme de Nicolas de Neufville de Villeroy, Secrétaire d'Etat sous cinq de nos Rois, François II,

(1) *Ibidem*, p. 208.

(2) *Œuvres* de Ronsard, t. V, p. 331.

(3) *Discours sur l'art de la tragédie*, par Jean de la Taille. Préface de la tragédie de Saül.

Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, était considérée, d'après le témoignage de tous les contemporains, comme l'un des esprits les mieux doués de son temps. « *Elle estoit si heureuse en prose et en vers et avoit la mémoire et le jugement si rares*, écrit le Père Hilarion de Coste, *qu'elle se rendit admirable à tous ceux qui eurent l'honneur de la voir, y ayant esté attiré par le bruit de tant de dons du ciel* » (1). La langue latine lui était des plus familières. Elle traduisit les *Épîtres* d'Ovide et fit, en outre, de nombreuses poésies. Malheureusement, ses œuvres ne furent point publiées; Ronsard qui, avec Desportes et Amadis Jamyn, fréquentait l'hôtel de Villeroy, avait inscrit ce sonnet en tête du manuscrit qui les contenait :

Magdelène, ostez moy ce nom de L'Aubespine
 Et prenez, en sa place, et palmes et lauriers
 Qui croissent sur Parnasse, en verdure les premiers.
 Dignes de prendre en vous et tiges et racine !
 Chef couronné d'honneur, rare et chaste poitrine,
 Où naissent les vertus et les arts à milliers
 Et les dons d'Apollon qui vous sont familiers,
 Si bien que rien de vous que vous mesme n'est digne,
 Je suis, en vous voyant, heureux et malheureux :
 Heureux de voir vos vers, ouvrages généreux,
 Et malheureux de voir ma Muse qui se couche
 Dessous vostre Orient ! O saint germe nouveau
 De Pallas, prenez cœur (2) !

M^{me} de Villeroy mourut en 1596. Le poète Bertaut a laissé de beaux vers sur la mort de cette femme illustre, l'une des gloires les plus pures d'une cour dont on ne s'est attaché à nous décrire que les orgies (3) :

Celle qui dort icy fut richement parée
 De toutes les vertus qu'on impètre des cieux.
 Aussi son âme au ciel s'est-elle retirée,
 Quand la mort s'est permis de luy clorre les yeux.

(1) *Vies ou Eloges des Dames illustres*, par le R. P. Hilarion de Coste, t. II.

(2) *Œuvres* de Ronsard, t. V, p. 237 et 238.

(3) M^{me} de Villeroy ayant perdu une petite chienne nommée *Barbiche*, à laquelle elle avait voué beaucoup d'affection, tous les poètes s'empressèrent à l'envi de chanter le trépas de *Barbiche* et lui composèrent, selon la mode du temps, un *tombeau* littéraire qui eût fait envie à plus d'un grand personnage du siècle. (V. *Œuvres* de Ronsard, Ed. Janet, t. VII, p. 257. *Œuvres* de Desportes, *Épîtres*, édité. Delahays, p. 472. *Œuvres en ryme* d'A. Jamyn. *Épigrammes*, *Œuvres* de Passerat, p. 398.)

Nul amour que divin ne l'a jamais ravie :
 Bien vivre et bien mourir fut son plus grand soucy,
 Et peut on justement tesmoigner de sa vie.
 Que, pour mourir heureuse, il falloit vivre ainsi.
 Nous pleurerions sa mort de mille et mille plaintes
 S'il nous estoit permis de pleurer son bonheur :
 Mais elle, estant au ciel entre les âmes saintes,
 Nos pleurs lui feroient tort en luy faisant honneur (1).

Au nombre des femmes dont la conversation était la plus appréciée de Henri III, on doit citer M^{me} de Senneterre ou de Saint-Nectaire, née de Laval, qui fut, de la part de ce prince, l'objet de si vifs regrets. « Le Roy, écrit L'Estoile, l'ayant trouvée à l'hostel de Boisy, aux nopces de M. de Fontenay, y estant venu incontinent après souper, *l'entreinst trois grosses heures tout debout sans se vouloir asseoir, ayant la main appuyée sur le manteau de la cheminée et ne parla à personne qu'à elle depuis qu'il fust entré jusques à ce qu'il s'en allast.... On luy avoit ouy dire souvent qu'il ayroit plus l'esprit de cette dame que le corps et faisoit grand estat de ses discours, jusques à l'entretenir en toutes les compagnies où il la rencontroit, laissant là toutes les autres pour deviser avec ceste dame* » (2).

A côté de la Cour, la haute bourgeoisie, les classes parlementaires offraient, à la fin du xvi^e siècle, un nombre relativement fort consi-

(1) *Œuvres poétiques* de Jean Bertaut. Paris, in-8, 1620.

(2) L'Estoile ajoute que M^{me} de Senneterre mourut en 1586 au logis de la *Médée* près de Saint-André-des-Arts. Il ajoute : « Elle mourut pulmonique et demeura longtemps sans se pouvoir résoudre à la mort, regrettant de mourir si jeune (33 ans). Mais enfin Dieu lui donna une telle constance et résolution à sa volonté qu'elle peut servir de patron et miroir aux courtizans et courtizannes de ce siècle, pour n'avoir jamais rien tant appréhendé en sa fin que l'offense qu'elle avoit commise contre Dieu par ses vanitez, lesquelles détestant, ensemble le monde, la Cour et ses pompes, après avoir fait une très-belle et haute confession, accompagnée de larmes et pénitence non feinte, mourust très-paisiblement en nostre Seigneur... Le Roy la fust voir, estant malade et proche de sa fin ; et, ayant remercié Sa Majesté de l'honneur qu'il luy faisoit de prendre la peine de la visiter, luy dict qu'elle ne songeoit plus au monde, qu'elle luy disoit adieu de bon cœur et à toutes ses pompes et vanitez ; qu'elle ne vouloit plus penser qu'à aller voir son Dieu qui l'appelloit et à ceste grande félicité qu'il avoit promise aux siens, à laquelle les grands de ce monde estant comparées, voire celle des plus grands princes et Roys, tels qu'il estoit, n'estoient que songe et moins que rien, *et plusieurs autres saints propos et discours qui tirèrent les larmes des yeux du Roy*, lequel, sans luy répondre aucune chose, tant il avoit le cœur serré, s'en alla après luy avoir présenté la main : *et, en s'en allant, on voyoit tomber à ce prince les larmes des yeux grosses comme des poix.* » (*Journal de Henri III*, édit. Champollion, p. 213.)

dérable de femmes instruites et spirituelles (1) que le Roi ne dédaignait pas de visiter et qu'il a très-vraisemblablement associées aux travaux de l'Académie du Palais. Il ne s'agit plus ici de grandes dames vouées aux obligations du monde par leur naissance ou par leur condition et forcées de concilier l'attrait qu'elles éprouvent pour des études sérieuses et suivies avec les exigences souvent impérieuses de l'étiquette et de la représentation. Nous nous trouvons en présence d'intelligences droites auxquelles l'habitude de la méditation et du silence imprime je ne sais quoi de sauvage et de tendre, de pur et d'achevé que les Cours n'ont jamais connu. C'est le type charmant de la Française d'autrefois qui, assise derrière les verrières obscures du logis de famille dans l'étroite et sombre rue, le fuseau, la plume ou le rosaire à la main, consacre avec joie sa jeunesse et sa beauté aux paisibles jouissances du foyer sanctifiées par la prière et par le travail. Une Poitevine dont les talents littéraires sont restés célèbres, Catherine Neveu, demoiselle des Roches, « *femme d'étude et femme de ménage*, écrit Colletet, *et qui ne laissoit de mettre en œuvre la laine et la soye quand il estoit besoin*, » nous révèle, avec une délicatesse exquise, dans un sonnet adressé à sa quenouille, le secret de ce dualisme éclairé, suprême degré de perfection de son sexe (2) :

(1) La préface suivante, placée par Pontus de Thiard en 1573 en tête de ses *Œuvres poétiques*, est en effet adressée par ce membre de l'Académie non seulement « à une docte et vertueuse damoiselle » qu'il surnomme, comme M^{me} de Retz, *l'admirable*, mais encore « à toutes les vertueuses doctes et gentilles damoiselles ses semblables. » « J'avois désiré, dit-il que ces tesmoignages de mes premières et jeunes affections, Mademoiselle, n'eussent jamais esté veuz, et m'estois résolu que ces derniers, produiz en un âge plus meur, ne seroient jamais montrez en plus grande clarté que celle d'un coing de mon cabinet : quand, congnoissant mon désir réduit à l'impossible et ma résolution rompue à force des prières de mes amis, j'ay fait recueillir mes vieilles et nouvelles poésies en un, et les ay publiées en faveur de vous et des vertueuses et doctes et gentilles Damoiselles voz semblables vous suppliant toutes de prendre garde par le fil de cette longue continuation commencée il y a trente ans, combien a esté la mutation du stile poétique estrange, et grand et louable le progrez et avancement qu'a fait nostre langage françois depuis ce temps. » (*Œuvres poétiques* de Pontus de Tyard. Galiot du Pré, 1573, in-8.)

(2) La charmante paraphrase suivante de la femme forte de l'Écriture montre combien chez M^{lle} des Roches la femme de lettres savait être, à ses heures, l'ange tutélaire du foyer domestique :

... Fuyant le doux languir du paresseux sommeil
 Ell' se lève au matin, premier que le soleil
 Monstre ses beaux rayons, et puis fait un ouvrage
 Ou de laine ou de lin, pour servir son ménage,
 Tirant de son labour un utile plaisir.
 Ses servantes aussi, qu'elle a bien sceu choisir,

A ma quenouille

Quenouille mon souci, je vous promet et jure
De vous aimer toujours et jamais ne changer
Vostre honneur domestic pour un bien estrangier

Chassant l'oisiveté, sont toutes a musé
A cherpir à peigner, à tourner leurs fusées,
Faire virer le trueil comme un petit moulin,
Le chastelet, aussi pour dévider le lin.
Comme l'on voit, sur mer, la vagante navire
Raporter au marchand le profit qu'il désire,
Le bled, le vin, le bois, afin qu'à son besoing
Il le trouve chez luy sans le chercher plus loing,
Ainsi la dame sage ordonne sa famille,
Afin que son mary et ses fils et sa fille,
Ses servants, ses sujets, puissent avoir toujours
Le pain, le drap, l'argent, pour leur donner secours
Contre la faim, le froid et maintes autres peines
Qui tourmentent souvent les pensées humaines...
La femme mesnagère est plus belle cent fois
Que ne sont ces Echo qui n'ont rien que la voix.
Or cette diligente ayant tel avantage,
Elle est plus belle aussi d'autant qu'elle est plus sage;
Prenant provision des beaux fruicts de ses champs,
Elle en mesure aussi pour les vendre aux marchands,
Sa lampe n'esteint point, ains toujours la lumière
Est dedans son logis d'esclairer coustumière,
Pour ce qu'il faut veiller et travailler souvent
Pour faire des linceuls et des draps qu'elle vend :
Sa libérale main se monstre favorable
Aux pauvres affligez dont l'estat misérable
Est digne de pitié; en ne refusant pas
De prendre la quenouille, ell' n'espargne ses pas
Pour aller et venir autour de ses servantes
Et, louant leurs labeurs, les rendre diligentes:
Elle donne à chascune un bon accoustrement
En les encourageant d'avancer promptement,
De faire des tapys, couvertes et courtines;
A elle seulement, pour accoustremens dignes
De ses rares valeurs, le pourpre est suffisant.
Mais elle a un habit qui luy est mieux duysant
De sage tempérance et de sainte justice,
De fortitude aussi, qui faict la guerre au vice,
De prudence, guidant toutes ses actions;
Chacun la recognoist pour ses perfections,
Son mary est prisé en tous lieux de la ville
Pour estre possesseur de femme si gentille :
Elle a dessus sa langue un coulant fleuve d'or,
Et tient, en son esprit, un précieux trésor
De grâces et vertus.
La beauté se fletrist, la grâce est décevable,
Mais la femme qui aime et qui craint le Seigneur
Mérite recevoir un immortel honneur (1).

(1) *La Femme forte*, imitation de la mère de Salomon, dédiée à la Roynne mère du Roy. (Les *Œuvres* de M^{mes} des Roches de Poitiers, mère et fille. Paris, Langelier, 1579.)

Qui erre inconstamment et fort peu de temps dure.
 Vous ayant au costé, je suis beaucoup plus seure
 Que si encre et papier se venoient arranger
 Tout à l'entour de moy, car, pour me revanger,
 Vous pouvez bien plus tost repousser une injure.
 Mais, quenoille ma mie, il ne faut pas, pourtant,
 Que pour vous estimer et pour vous aimer tant
 Je délaisse du tout ceste honneste coustume
 D'escrire quelquefois, en escrivant ainsi
 J'escris de vos valeurs, quenoille mon souci,
 Ayant dedans la main le fuzeau et la plume (1).

Pierre de L'Estoile nous apprend que Henri III allait souvent « souper et passer son temps aux bonnes maisons de Paris, » mais, avec sa méchanceté ordinaire envers tout ce qui concerne le Roi et le parti catholique, le chroniqueur, huguenot de cœur et d'esprit, prend plaisir à calomnier et à noircir ces rapports si curieux entre le prince et la bourgeoisie parisienne. Parmi les logis de la capitale où Henri III aimait à se rendre, nous trouvons d'abord l'hôtel de M^{me} L'Huillier, née de Liures, femme de Nicolas L'Huillier, seigneur de Boullancourt, Président de la Chambre des Comptes. « M^{me} de Boullancourt, écrit L'Estoile, par une sagesse mondaine, laissa sa maison pleine de biens et d'honneurs. Elle fut tant aimée du Roy qu'il ne l'appeloit que « *sa Mère*, » allant souvent chez elle prendre ses esbats et collations et y ayant une chambre qu'il appela *la Chambre de ses menus plaisirs*. » On sent que L'Estoile s'applique à aiguïser des traits pleins de fiel et de sous-entendus haineux empruntés aux innombrables pièces satiriques, alors dirigées par les protestants contre le prince et contre tous ceux qu'il favorisait de ses bonnes grâces. Le jugement inique porté par L'Estoile sur une des femmes les plus respectables de la société de M^{me} de Boullancourt suffira pour prouver le soin qu'on doit apporter à contrôler ses assertions. M^{me} Le Roux de Sainte-Beuve, belle-sœur de la Présidente, fille de Jean Lhuillier et de Renée Nicolaï, était veuve d'un conseiller au Parlement. Le Père Hilarion de Coste dit « *qu'elle estoit douée d'une rare beauté accompagnée d'une grande sagesse... ; quant à son esprit et à son jugement, il estoit des meilleurs qui se peuvent trouver ; aussi estoit-elle souvent consultée des hommes doctes et de grande vertu*

(1) Les Œuvres de M^{mes} Des Roches de Poitiers, mère et fille. Paris, L'Angelier, 1579.

et estimée des plus grands personnages de son temps tant religieux que séculiers et aussi de la plupart des princesses qui l'avoient d'ordinaire en leur compagnie parce qu'elle les portoit aux œuvres de piété et de charité » (1). M^{me} de Sainte-Beuve fonda, de ses propres ressources, le Noviciat des Pères Jésuites du faubourg Saint-Germain ainsi que les couvents des Dames Ursulines du faubourg Saint-Jacques, de la rue Sainte-Avoie et de Saint-Denis. « Pour avoir moyen de les assister et secourir, ajoute le Père de Coste, elle vendit ses chevaux, ses tapisseries, sa vaisselle d'argent et tous ses autres meubles pour en faire des ornements d'église. » Elle avait composé des ouvrages de piété fort nombreux qu'elle fit brûler avant sa mort dans une pensée d'humilité. Cette vie d'austérité et d'abnégation ne désarme pas L'Estoile. M^{me} de Sainte-Beuve ayant suivi la procession de Saint-Jean en Grève en 1589, le seul fait de sa présence dans une cérémonie catholique lui attire, de la part du sectaire, les plus calomnieuses insinuations ; méfions-nous donc des arrêts passionnés rendus par L'Estoile contre ce milieu choisi d'où ses attaches protestantes l'avaient sans doute fait exclure bien que sa condition l'y eût fait naître : c'est peut-être, au fond le seul motif de sa malveillance. Le Roi rencontrait encore à l'hôtel de Boulancour M^{me} L'Huillier d'Assy, belle-fille de la Présidente, « avec laquelle, dit encore L'Estoile, il passoit souvent le temps, » ses parentes M^{mes} de Fontenay-Mareuil et Boucher de Bréau ; M^{lle} Barbe Avrillot qui, sous le nom de M^{me} Acarie, devait plus tard jouer un rôle si considérable dans les fastes de la piété parisienne et devenir l'une des auxiliatrices les plus ferventes du cardinal de Bérulle dans l'œuvre de la fondation du Carmel en France (2).

Henri III se rendait aussi parfois au logis de Pierre Habert, Secrétaire de son cabinet, Bailly du Louvre et de l'artillerie de France et Trésorier des Menus Plaisirs, qu'il appelait tantôt « son père » tantôt le « Trésorier sans reproche », dans le seul but de s'entretenir avec sa fille Suzanne, aussi remarquable par ses talents que par son humilité. M^{lle} Habert épousa Charles Dujardin, médecin du Roi. Restée veuve

(1) *Vies ou Eloges des Dames illustres, etc.*, par le R. P. Hilarion de Coste. Paris, 1647, 2 vol. in-4, t. II, p. 224.

(2) Parmi les monastères érigés par M^{me} Acarie, signalons celui de Pontoise où les reliques de cette sainte femme, qui y prit le voile sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation, sont encore vénérées de nos jours.

après six années de mariage, elle partagea sa vie entre les bonnes œuvres et le culte des lettres. M^{me} Dujardin apprit successivement les langues latine, hébraïque, grecque, italienne et espagnole, la philosophie et la théologie « *n'ayant, dit le père de Coste, jamais laissé passer un jour sans lire la Sainte Bible et quelque Père grec ou latin.* » Elle écrivit des *Traitéts théologiques* fort appréciés des plus savants docteurs et des *Œuvres poétiques* imprimées en 1582. « Pour mieus pratiquer la dévotion solide, ajoute son biographe, elle se tenoit fort retirée et *sçavoit avec adresse éviter et se cacher quand le Roy venoit chez son père, qui estoit toujours à son occasion, et rarement il arrivoit qu'il la put voir.* Lorsqu'elle alloit à pied par la ville, chacun s'arrestoit à sa grande beauté et la louant tout haut. Cela l'importunait si fort qu'elle ne sortoit que le moins qu'elle pouvoit jusqu'à ce que M. Habert, *par le commandement du Roy*, lui voulut faire porter le nom et l'habit de *damoiselle*, ce qu'elle refusa, mais accepta seulement le masque, afin de n'estre plus veue du monde, et, de fait, elle ne l'ostoit que pour recevoir les sacremens et quand on levoit Dieu à la messe, afin que l'on ne la regardast plus. Elle estoit vestue modestement d'estamine et de camelot noir, sans aucune façon » (1).

Bien d'autres femmes se distinguaient encore à Paris par leurs talents. Citons parmi elles Nicole Estienne, fille de Charles Estienne, médecin et ami de Lazare de Baïf, auteur de la *Défense des femmes contre ceux qui les mesprisent* et des *Misères de la femme mariée*, qui accusent de rares qualités littéraires jointes à un tour mordant des plus heureux; M^{me} de Miremont qui donna au public des poésies satiriques très-

(1) *Bibliothèque françoise* de Lacroix du Maine. L'académicien Du Perron, le futur cardinal, appréciait beaucoup le savoir de M^{me} Dujardin et celui d'Anne Duprat qui doit être également comptée parmi les femmes les plus distinguées de son temps; « je m'asseure, dit Lacroix du Maine, que tous ceux qui ont eu cest heur de la voir et de l'entretenir seront d'accord que la nature s'est estudiée en elle à produire ce qu'elle avoit de plus beau et de plus recommandable. » Ce prélat écrivit la lettre suivante à M^{me} Dujardin en réponse à des félicitations qu'elle lui avait adressées sur les bons résultats que ces ouvrages étaient appelés à produire : « Madame, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escire, de laquelle tout m'a esté agreable, excepté la qualité que vous me donnez que je ne veux ne dois accepter. Je chéris trop vostre vertu et vostre personne pour recevoir ce titre de vostre part. Elle est arrivée trop tard entre mes mains ne m'ayant esté rendue que depuis 4 ou 5 jours. Mais, quoyque tard, si vous puis-je asseurer qu'elle a esté la tres bien venue et que j'ay resenty un extrême contentement de voir et reconnoistre encore les traits de vostre main et de vostre esprit et particulièrement sur le sujet dont vous m'escrivez auquel je confesse que vos paroles m'ont de nouveau beaucoup animé et encouragé. » (V. *Lettres* du cardinal Du Perron, p. 99.)

remarquables (1) ; Annede Lautier, dame de Champ-Beaudoin, femme érudite et versée dans la connaissance des sciences exactes, Marie de Costeblanche « *très-docte en philosophie et mathématiques*, écrit le Père Hilarion de Coste, et traducteur des *Dialogues touchant la nature de la terre, du soleil et de toutes les choses qui se font et apparaissent en l'air* de Pierre Messie ; M^{me} Servin, femme d'un Contrôleur général et mère du savant magistrat, ami de Marguerite de Valois et de Pasquier, qui écrivait très-purement le latin et le grec, et Françoise Hubert, femme du fameux auteur dramatique Garnier, qui possédait une instruction rare et composa divers ouvrages qu'elle ne consentit point à publier ; Diane Symon, considérée par ses contemporains comme l'un des poètes les plus distingués de son temps.

M^{lle} de Romieu qui n'eût assurément point été déplacée au milieu des femmes instruites et supérieures dont elle nous a conservé les noms, est effrayée de la longueur de la liste qu'elle se voit forcée de dresser et s'écrie :

Mes Dames, qui voudroit dignement vous vanter,
 D'une Valeria il faudroit emprunter
 Le sçavoir et la voix, ou d'une Cornélie
 Le parler, ornement de l'antique Italie...
 Trop peu forte est ma voix !

Après avoir passé en revue les personnalités féminines de la cour et de la ville qui ont pu prendre une part active aux discussions et aux travaux académiques, jetons un rapide coup d'œil sur celles auxquelles était réservé le rôle d'Auditeurs.

Les connaissances à la fois si variées et si étendues de Catherine de Médicis la désignaient pour remplir dignement le rôle de protectrice de l'Académie. Nous avons dit, d'après Colletet, que son nom et celui

(1) Son premier poème portait ce titre singulier : *Le Petit Nain qui combat le monde*. « Le mardi 12 décembre 1606, écrit L'Estoile, Bérion m'a presté la copie d'un livre en vers françois qu'on luy a baillée pour imprimer, lequel il m'a prié de voir et luy en dire mon advis. Il est intitulé *le Petit Nain qui combat le monde*, composé, ainsi qu'il m'a dict, par une demoiselle gasconne de la religion. Au bout est un tableau de l'abomination de la grande paillarde, près du xvii^e chapitre de l'Apocalypse, qui est le plus scabreux du livre, et que je suis d'avis d'oster s'il a envie de donner cours et vogue à son *Petit Nain*, assez joli et digne, à mon jugement, de sortir au jour et comparoistre en public. » (*Journal de Henri III*, édit. Champollion, t. I, p. 409.)

des dames de sa maison figuraient en tête de la liste des membres sur le livre d'Institution de la Compagnie. Auxiliaire dévouée de Baïf dans son œuvre, elle ne dut pas manquer de seconder Pibrac de tout son pouvoir dans celle de la restauration académique. M^{lle} de Romieu retrace ainsi l'influence exercée par la Reine mère sur les lettres :

. Toy qui régis icy
 La France, qui se rend à ta douce mercy,
 Voy ce qu'en ta faveur, grand'Royne Catherine,
 J'escriis, pour haut tonner la race féminine.
 Ceux qui, de nostre temps, ont couché par escrit
 Les faicts de tes grands Roys, viennent de ton esprit ;
 Tu es leur saint Parnasse et leur eau de Permesse :
 Aussi chacun t'honor' et te tient pour Déesse (1) !

Tous les témoignages contemporains concourent à prouver l'étonnante variété des connaissances littéraires et scientifiques de Catherine de Médicis. Depuis le temps où, encore Dauphine, elle étonnait par son savoir l'ambassadeur florentin à Paris, qui s'écriait : « La Delfina attende a studiare ed e tanto litterata, e massime in greco, che fa stupire ogni uomo, » la Reine-mère n'avait cessé de porter le plus vif intérêt à toutes les choses de l'esprit. En lui dédiant sa traduction de la *Circé* de Gello, Guillaume Rouille disait de son livre : « S'il peut parler françois, comme il en monstre quelque preuve, qui l'entendra mieulx que vous pour en donner jugement certain, eu mesmement esgard à son premier langage ? S'il veult hautement philosopher, ainsy qu'il fait, à qui sera-t-il plus agréable et par qui le meilleur de sa doctrine mieulx practiqué ou mis en effect que par vous ? »

Louis le Roy (*Regius*), à qui Catherine avait ordonné de « revoir et continuer les annales de France, » la supplie de l'aider dans son travail en lui fournissant elle-même des mémoires et des notes « en quoy, Madame, dit-il, pourriez plus donner de faveur et advancement que nul autre, s'il vous venoit à gré de ce faire. » Cette princesse s'occupait également de linguistique italienne et avait chargé son parent Corbinelli de commenter les œuvres grammaticales du bienheureux Jacopone de Todi. La composition poétique et littéraire avait pour elle un puissant attrait et l'on doit à jamais regretter l'exès de modestie qui la porta à

(1) *Brief discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme*, par Marie de Romieu. Paris, Lucas Breyer, in-16, 1581, p. 10 et suivantes.

jeter au feu, après la lecture de l'Heptaméron, un recueil de *Nouvelles* qu'elle avait fait en collaboration avec sa belle-sœur Marguerite de France, fille de François I^{er}.

Par les vers suivants, Ronsard nous apprend qu'en matière de sciences exactes et naturelles, l'instruction de la Reine-mère avait été poussée très-loin :

Quelle dame a la pratique
De tant de mathématique ?
Quelle princesse entend mieux
Du grand monde la peinture (la cosmographie),
Les chemins de la nature (la physique),
Et la musique des cieulx ? (la métaphysique) (1).

La Reine, Louise de Vaudemont, douée de toutes les qualités du cœur, avait été moins favorisée sous le rapport de celles de l'esprit. Sa doctrine et sa lecture se bornaient à son psautier et à son rosaire : elle ne se montrait curieuse que de piété, de vertu et de charité ; ses entrées à l'Académie n'étaient qu'un privilège du rang suprême. La plus grande dame de France était partout à sa place.

Après la Reine mère et la Reine régnante, le premier tabouret, aux auditoires de l'Académie, appartenait, à tous les titres, à Marguerite de Valois, Reine de Navarre. Eblouissante de beauté et d'élégance, protectrice des savants et des gens de lettres et de science, cette princesse, digne petite-fille de François I^{er} et digne petite-nièce de l'auteur de l'Heptaméron, était considérée avec raison comme la femme la plus spirituelle et l'intelligence la plus ornée de son temps (2). Lorsque les

(1) Ronsard. *Œuvres*. Ode à la Roïne, t. II, p. 45.

(2) Jean de la Taille lui adressait les vers suivants :

Vous ne devez d'esprit estre moins belle
Si on regarde à ce sçavoir facond
Que vous avez, de sorte qu'il confond
Le sot avis du vulgaire, qui pense
Mal convenir aux dames la science.
Mais, tout ainsi qu'en voyant les cieulx beaux
Tous lambrissés et brochez de flambeaux
D'un beau soleil et d'estoiles fichées
On peut juger de leurs beautez cachées,
On peut ainsy juger de vostre esprit
Par la beauté qui par dehors fleurit...
Il ne vous faut donc point souhaiter la noblesse
D'une Roïne Didon, ny son royal courage,
Ní le sçavoir exquis d'une Corinne sage.

ambassadeurs polonais vinrent offrir la couronne au duc d'Anjou, son frère, Marguerite répondit en français à la harangue latine de l'évêque de Cracovie, comme son amie M^{me} de Retz, avait répondu en latin à celle de l'évêque de Posnanie et cela avec un tel succès que les étrangers « d'une voix l'appelèrent, dit Brantôme, *une seconde Minerve ou Déesse d'éloquence... Je luy ay veu souvent faire de si beaux discours, si graves et si sententieux que, si je les pouvois bien mettre au net et au vray icy par escrits, j'en ferois ravir et esmerveiller le monde, mais il ne me seroit possible, ny à quiconque soit de pouvoir les réduire, tant ils sont inimitables.* Or, si elle est grave et pleine de majesté et éloquente en ses hauts discours et sérieux, elle a bien autant de gentille grâce à rencontrer de bons et plaisants mots et brocarder si gentiment et donner les traits et la venue, que sa compagnie est plus agréable que toute autre du monde (1) ; car, encore qu'elle se pique et brocarde quelqu'un, cela est si à propos et si bien dit qu'il n'est possible de s'en fascher, mais encore bien aise. *De plus, si elle sçait bien parler, elle sçait autant bien escrire ; les belles lettres que l'on peut voir d'elle le manifestent assez, car ce sont les plus belles, les mieux couchées, soit pour estre graves que pour estre familières, qu'il faut que tous les grands escrivains du passé et de nostre temps se cachent et ne produisent les leurs quand les siennes paroistront, qui ne sont que chanson auprès des siennes ; il n'y a nul qui, les voyant, ne se mocque du pauvre Cicéron avec les siennes, et qui en pourroit faire un recueil et d'elle et de ses Discours, ce seroient autant d'escoles et d'apprentissages pour tout le monde, dont ne s'en faut esbahir, car, de soy, elle a l'esprit beau et prompt, un grand entendement sage et solide...* Elle se plaist fort aux lettres et à la lecture

(1) Desportes, secrétaire de l'Académie du Palais, avait été l'un des habitués les plus assidus des réceptions de Marguerite, ou, comme on disait alors, de sa *Chambre* ; elle voyait en lui un confident, un ami, plus qu'un ami, même, s'il faut en croire les méchantes langues de la Cour qu'on appelait alors, dit Brantôme, les *Pasquineurs* ou les « *Marquis et Marquises de Belle-Bouche.* » (*Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Lalanne, p. 76.) Tallemant des Reaux rapporte la conversation suivante qui, selon lui, eut lieu entre Henri IV et la princesse de Conti en présence de Desportes : « M. de Thiron, dit le Roi, (c'estoit sa principale abbaye), il faut que vous aimiez ma nièce (le Roy appelloit ainsi madame la princesse de Conti quand il vouloit l'obliger) : cela vous réchauffera et vous fera faire encore de belles choses, quoique vous ne soyez plus jeune. » La princesse lui répondit assez hardiment : « Je n'en serois pas faschée ; *il en a aimé de meilleure maison que moy !* » Elle entendoit la Royne Marguerite, que Desportes avoit aimée lorsqu'elle n'estoit encore que Royne de Navarre. » Desportes, nous l'avons dit, avoit chanté parfois ses aventures sous le pseudonyme indiscret de *L'leur-de-l'ys*. Marguerite lui pardonna facilement cette licence poétique.

et ayant esté jeune (1) et en son âge parfaict. Aussy peut-on dire d'elle que *c'est la princesse, voire la dame la plus éloquente et la mieux disante, qui a le plus bel air de parler et le plus agréable qu'on scauroit voir* » (2).

La postérité a ratifié les conclusions du jugement de Brantôme. Dans ses *Lettres*, dans son *Apologie* de Henri de Navarre et surtout dans ses charmants *Mémoires*, Marguerite de Valois se révèle à la fois comme un esprit d'élite et comme un grand écrivain dont l'Académie du Palais pouvait et devait s'honorer (3).

A la suite des Reines venaient les princesses du sang, la duchesse Diane de Montmorency, fille légitimée de Henri II, puis la future héroïne de la Ligue ; Catherine de Lorraine, duchesse de Montpensier, sœur des Guise ; les duchesses de Guise, d'Elbœuf, de Mercœur et d'Aumale, femmes des princes lorrains très en faveur en raison de leurs liens de parenté avec la Reine régnante (4).

(1) En sa jeunesse.

(2) Brantôme. *Dames illustres. De la Royne de France et de Navarre Marguerite, fille unique maintenant restée de la noble maison de France*, p. 202, 203.

(3) Parmi les vers composés par Marguerite de Valois ces stances sur la mort d'Aubiac nous sont restées :

Rigoureux souvenirs d'une joie passée
Qui logez les ennuis du cueur en la pensée,
Vous savez que le ciel, me privant de plaisir,
M'a privé de désir.

Si quelque curieux, informé de ma plainte,
S'étonne de me voir si vivement atteinte,
Répondez seulement, pour prouver qu'il a tort :
« Le bel Atys est mort ! »

Atys, de qui la perte attriste mes années,
Atys, digne des vœux de tant d'âmes bien nées,
Que j'avois eslevé pour monstrier aux humains
Un œuvre de mes mains....

Si je cesse d'aymer, qu'on cesse de prétendre :
Je ne veux, désormais, estre prise ny prendre
Et consens que le ciel puisse estaindre mes feux,
Car rien n'est digne d'eux !

Cet amant de mon cueur, qu'une éternelle absence
Eloigne de mes yeux, non de ma souvenance,
A tiré quant et soy, sans espoir de retour,
Ce que j'avois d'amour !

(4) * Or, dit Brantôme, pour considérer combien il faisoit beau voir toute cette belle troupe de Dames, Damoiselles, créatures plustost divines qu'humaines, il falloit se représenter les *entrées* de Paris et autres villes, les sacrées et superlatives nopces de nos Roys de France et de leurs sœurs filles de France, comme celles du Roy Dauphin, du Roy Charles, du Roy Henri III, de la Royne d'Espagne, de Madame de Lorraine, de la Royne de Navarre et sans (excepter) force autres

Dans l'énumération des groupes d'auditeurs féminins vraisemblables de l'Académie, nous croyons pouvoir, dût-on s'en étonner, mentionner celui des filles d'honneur qui accompagnaient partout la Reine-mère. Sa principale mission, personne ne l'ignore, consistait à enchaîner dans les liens de la galanterie les adversaires politiques dont Catherine et ses fils redoutaient les menées, mais c'est à son influence en matière littéraire que nous circoncrivons naturellement ici notre examen. L'appui de « l'escadron volant » n'était point à négliger : les gens de lettres, les savants les plus austères étaient tenus de venir tour à tour lui rendre les armes et sa défaveur était redoutée de tous. Du fond des palais où résidait la Cour, les filles d'honneur donnaient le ton à la France de par l'autorité suprême de la grâce, de la mode et de la beauté. D'un coup d'éventail, d'un sourire, d'une larme sincère ou feinte, elles faisaient et défaisaient les renommées. Claude Corneille, Dumoustier et leur école nous ont légué les saisissants portraits de quelques-uns de ces types étranges : leurs yeux ternes, amincis en forme d'amande, leur regard fixe, leurs sourcils si soigneusement arqués de bistre, leur teint dont une épaisse couche de rouge et de blanc de céruse cachait les couleurs naturelles (1), leur bouche petite et charnue, enduite de carmin, leurs cheveux frisés, tordus et « *crespelés*, » comme dit Ronsard, en boucles, en tresses, en torsades ou en innombrables anneaux et recouverts de poudre d'or, les rendaient semblables à ces fétiches d'albâtre devant lesquels se prosternent les habitants des rives du Gange. Ces créatures singulières, écloses entre les fanges d'une civilisation aussi corrompue que raffinée, pâles et morbides comme ces plantes vénéneuses aux feuilles tigrées qui croissent loin du soleil au bord des eaux stagnantes, à l'ombre d'impénétrables halliers, ne connais-

grandes nocces des princes et princesses comme celles de M. de Joyeuse qui les eust toutes surpassées si la Roynie de Navarre y fust esté ! Puis l'entreveue de Bayonne, l'arrivée des Polonois et une infinité d'autres et pareilles magnificences que je n'aurois jamais achevé de dire, où l'on a veu ces Dames paroistre les unes plus belles que les autres, les unes plus braves et mieux en point que les autres, car en telles festes, outre leurs grands moyens, les Roys et les Roynes leur donnoient des grandes livrées les unes plus gentilles que les autres. Bref, on n'y vit rien que tout beau, tout esclattant, tout brave, tout superbe et jamais la gloire de Nicquée n'en approcha : car on voyoit tout cela reluire dans la salle de bal au Palais ou au Louvre, comme estoilles au ciel en temps serain.» (Brantôme. *Dames illustres. Catherine de Médicis*, p. 100, 104 et 105.)

(1) Selon Brantôme, Diane de Poitiers et plus tard M^{me} d'Aumont étaient les seules femmes de la cour qui ne se fardaient pas.

saient souvent d'autre loi que leur caprice, tantôt puéril et tantôt sanglant (1). On conçoit aisément le mal que devaient causer les propos perfides, les railleries acérées de cette légion féminine consciente de sa force et ne connaissant ni frein ni entraves.

Entre tous les poètes de l'Académie, Amadis Jamyn semble avoir

(1) L'une d'elles, par exemple, ordonne à M. de Clermont-Tallard, frère de la duchesse d'Uzès, de lui prouver son amour en s'enfonçant une dague dans le bras, ce qu'il eût fait sans Brantôme, qui l'en empêcha. Une autre, passant un jour la Seine en barque avec M. de Genlis, son amant, et se trouvant au pied des murailles crénelées du vieux Louvre « laissa, dit Brantôme, tomber son mouchoir dans l'eau, qui estoit beau et riche, exprès, et luy dict qu'il se jettast dedans pour le luy recouvrer. Luy, qui ne sçavoit nager que comme une pierre, se voulut excuser, mais elle, luy reprochant que c'estoit un couard ami et nullement hardy, luy, lors, sans dire gare, se jetta corps perdu dedans et, pensant avoir le mouchoir, se fust noyé s'il n'eust esté aussitost secouru d'un autre batteau. » (Brantôme, t. VIII, p. 278-279). Ces traits de cruauté en amour n'étaient, d'ailleurs, pas sans précédent à la cour de France, témoin le récit suivant de Brantôme, auquel Schiller n'a pas dédaigné d'emprunter le sujet de la Ballade qu'il intitula *le Gand*. « J'ay ouy faire un conte à la cour, aux anciens, d'une dame qui estoit à la cour, maistresse de feu M. de Lorge, le bonhomme, en ses jeunes ans, l'un des vaillants et renommés capitaines de gens de pied en son temps. Elle, ayant ouy dire tant de bien de sa vaillance, un jour que le roy François I^{er} faisoit combattre des lyons en sa cour, voulut faire épreuve s'il estoit tel qu'on l'avoit dit et, pour ce, laissa tomber un de ses gands dans le parc des lyons (et étant dans leur plus grande furie), et là, pria M. de Lorge de l'aller quérir, s'il l'aimoit tant comme il disoit. Luy, sans s'estonner, la cappe au poing et l'espée en l'autre main, va assurément parmi ces lyons recouvrer le gand. En quoy la fortune luy fut si favorable que, faisant tousjours bonne mine et montrant d'une si belle assurance la pointe de son espée aux lyons, ils ne l'osèrent attaquer. Dont, ayant recouvré le gand, il s'en retourna devant sa maistresse et luy rendit ; en quoy elle et tous les assistants l'en estimèrent bien fort. Mais on dit que luy la quitta pour avoir voulu tirer son passe-temps de luy et de sa valeur en cette façon : encore, dit-on, qu'il luy jetta, par beau despit, le gand au nez. » (Brantôme, *ibidem*, p. 277 et 278.) M^{lle} de Piennes envoya à la mort M. de Georgeay, par un sentiment de curiosité aussi vaine que coupable. « Il me souvient, écrit Brantôme, que, lorsque nous allâmes assiéger Rouen aux premiers troubles, M^{lle} de Piennes, l'une des honnestes filles de la cour, estant en doute si feu M. de Georgeay avoit esté assez vaillant pour avoir tué, *lui seul et d'homme à homme* le feu baron d'Ingrande, qui estoit un des vaillants gentilshommes de la Cour, pour esprouver sa valeur elle lui donna une faveur d'une escharpe qu'il mit à son habillement de teste ; et, ainsy qu'on vint pour reconnoitre le fort de Sainte-Catherine, il donna si généreusement et vaillamment dans une troupe de chevaux qui estoit sortis hors de la ville, qu'en bien combattant il eut un coup de pistolet dans la tête, dont il mourut roide mort sur la place. En quoy ladicté demoiselle fut satisfaite de sa valeur et, s'il ne fut mort à ce coup si bien fait, elle l'eust espousé ; mais, doutant un peu de son courage, et qu'il avoit mal tué ledict baron, ce luy sembloit, elle voulut voir cette experience, ce disoit-elle. » (Brantôme, *Dames galantes*, p. 280.) Après le scandale que causa à la Cour son aventure avec François de Montmorency, que le connétable l'empêcha d'épouser et qui donna lieu à la chanson satirique qui commençait ainsi :

Mon bel ami, qu'il vous souvienn
De Pienné...

M^{lle} de Piennes épousa Florimond Robertet, baron d'Alluye.

été spécialement chargé de concilier à la Compagnie la bienveillance de ces juges féminins dont l'empire absolu n'exerçait pas moins de ravages dans le domaine des esprits que dans celui des cœurs. Il soupirait, en les accompagnant de son luth, des sonnets enflammés qui faisaient naître de pâles sourires sur les lèvres dédaigneuses des filles de la Reine mère. Comme les charmeurs indiens qui, munis d'un talisman, affrontent la colère des plus dangereux reptiles, il savait, sous le voile d'une grâce exquise, amortir leurs colères et endormir leurs vengeances. Sans trêve et sans relâche, il chantait leur beauté. Ce thème, varié à l'infini et toujours nouveau pour elles, était le secret de sa faveur et de son succès. Tout servait de prétexte à ses ingénieuses flatteries. Un carcan de jais, une bague ou un fermail de brillants, une statuette de cristal de roche, un psautier émaillé, des patenôtres de lapis-lazuli, lui suggèrent des louanges aussi galantes que délicates. L'éventail que M^{lle} de Fontaines balance nonchalamment du bout de ses doigts effilés lui inspire les vers suivants :

Est ce pour rafraîchir les charbons de mon âme
Que, de vostre esventail, vous faictes un doux vent,
Ou pour croistre mon feu l'allez vous émouvant
Afin que je devienne un grand tison de flamme (1) ?

Il compare la taille mignonne de M^{lle} de Belleville

. aux perles et rubis
Aux fermes diamants, qui se trouvent petits ;

A l'une de leurs compagnes portant au col un médaillon de cristal de roche renfermant un *Agnus Dei*, il dit :

Ce bel Agnus Dei qui pend dessus ton sein
Figure du Sauveur qui se mit au supplice
Pour laver nos péchés d'un humble sacrifice,
Est-ce pour m'avertir que ton cœur est humain ?

A propos d'un miroir offert à une capricieuse beauté, il formule ce vœu :

... Que je sois le miroir de vos divinités,
De vos perfections et de vos volontés :

(1) *Les Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn*. Paris, Mamert-Patisson, au logis de Robert Estienne, 2 vol. in-12, t. I, p. 274.

Le ciel se mire en vous comme en son bien suprême ;
 Mirez vous en mon cœur, par le vostre animé,
 Et, comme tout le ciel en vous est transformé,
 Faites qu'en me voyant ne voyez que vous-mêmes.

Parmi les filles d'honneur de Catherine de Médicis, l'altière Châteauneuf, si souvent célébrée par Amadis Jamyn et qui s'était un instant flattée de l'espoir d'épouser le duc d'Anjou ; Anne d'Acquaviva d'Arragon, fille du duc d'Atri (1), cette charmante Napolitaine aimée de Charles IX et qui inspira à Ronsard ses *Amours d'Eurymédon et de Callyrée* ; Isabelle de Limeuil, l'amante de Condé, également chantée par le prince des poètes (2), sont demeurées les plus connues.

(1) Lodovico Adjaceto, qu'on appelait aussi en Italie *Giaceto* ou *Giaceti* et en France d'*Adjacet* ou *Diacet*, avait acheté au prix de 400,000 livres « espargnées sur la ferme du Roy » le comté de Châteauvilain et, moyennant 2,000 écus, la charge de Premier maître d'hôtel du Roi pour obtenir la main de la belle et spirituelle napolitaine Anne d'Atri d'Acquaviva, ancienne maîtresse de Charles IX et fille d'honneur de la Reine mère. Il avait fait construire au Marais, près du monastère des Blancs-Manteaux, un hôtel princier, un véritable *palazzo* florentin où il recevait souvent Henri III. On y remarquait une galerie de peintures licencieuses dont Brantôme a conservé le souvenir ; il en cite même trois : *Vénus et l'Amour*, *Mars et Vénus* et *Léda*. (*Œuvres de Brantôme, Des Dames*, t. 1, p. 52.) « Adjacet, ajoutait-il, possédoit 500 mille livres acquis sur l'hostel de ville, 30 ou 40 mille livres de rente, outre ses riches meubles et autres biens, » fortune des plus considérables pour l'époque. Quelque temps après son mariage, escorté d'une troupe de *Bravi*, ses compatriotes, il attaqua à l'improviste un de ses ennemis, Pulveret, capitaine du château de Pierre-Encise qui, précédemment, dans un duel, lui avait fait grâce de la vie, et le blessa grièvement. Adjacet comptait sur la faveur du Roi pour obtenir l'impunité de son crime, mais Henri III, mécontent des refus qu'il avait souvent opposés à ses demandes d'argent, était disposé à laisser la justice suivre son cours ; la Reine mère fut moins inexorable et se laissa fléchir par les prières de Mme Adjacet. Grâce à l'intervention personnelle de cette princesse, le Florentin ne fut condamné qu'à payer une amende de 2,000 écus à sa victime et une autre de 500 écus aux pauvres.

(2) Ronsard lui dédia son *Recueil des trois livres des nouvelles poésies*. On lisait en tête de l'ouvrage les vers suivants :

Quand on ne peut sur le chef d'une image
 Mettre un bouquet, il faut le mettre au pié ;
 Le cœur sans plus qui est humilié,
 Rend de nos faits et de nous témoignage.
 Moy, qui ne puis vous donner davantage
 Que ce livret qui vous est dédié,
 Non sur le chef en fin or délié
 Mais à vos pieds je l'append pour hommage.
 Recevez donc, ô divine beauté,
 Non le présent mais bien la volonté,
 Prenant mon corps et mon esprit, Madame,
 L'un pour servir, l'autre pour honorer.
 Ainsy Dieu veult qu'on le vienne adorer,
 Quand, pour offrande, on donne corps et âme.

Scipion Sardini, compatriote et rival d'Adjacet, devenu Baron de Chaumont-sur-

Mais à côté d'elles, au sein de ce même groupe, on distinguait toutefois des personnalités d'un caractère assez différent pour mériter ici une mention toute particulière. Les noms de M^{lles} de Surgères et de Brissac sont parvenus jusqu'à nous entourés d'une douce et chaste auréole. Les entraînements d'une cour fastueuse n'avaient point altéré les heureuses dispositions que ces deux jeunes filles tenaient de la nature. Unies par les liens d'une étroite parenté (1) cimentés par ceux d'une amitié inaltérable, elles avaient traversé avec dignité (2) le tourbillon impur qui semblait devoir emporter leur jeunesse. Douées d'un jugement sûr et d'une instruction solide, elles trouvaient le temps de lire et même de composer des poésies.

Jean-Antoine de Baïf avait voulu placer ses œuvres sous la protection spéciale de M^{lles} de Surgères et de Brissac, ainsi que le témoignent ces vers :

Je vous voy, tousjours studieuses,
Tenir quelque livre en la main
En langue nostre ou estrangère,
Ninfes de Brissac et Surgère,
Que vous ne fûeillez en vain...
Si cette chansonnette basse
Méritoit de vous tant de grâce
Qu'elle pust bien vous convier
A lire mes autres ouvrages,

Loire, épousa Isabelle de Limeuil, dont les aventures avaient fait tant de bruit et de scandale. On fit circuler contre Sardini ce distique latin :

*Qui modo Sardini jam nunc grandia cete :
Sic alit Italicos Gallia pisciculos.*

On l'avait traduit ainsi :

Quand ces b... poltrons en France sont venus,
Ils estoient élancés, maigres comme Sardaines ;
Mais, par leurs gras impôts, ils sont tous devenus
Enflés et bien refaits, aussi gros que baleines.

Les Trois livres du Recueil des Nouvelles poésies de P. de Ronsard. Paris, Buon, 1564, in-4 (V. *Œuvres* de Ronsard, t. V, p. 333 et 334.)

(1) Elles étaient cousines germaines ; la mère d'Hélène de Surgères était sœur du maréchal, père de Jeanne de Brissac.

(2) Le pamphlet intitulé *Manifeste des Dames de la Cour*, conservé par L'Estoile (*Journal de Henri III, 1587*) et qui confond dans la même réprobation, M^{lle} de Vitry et M^{lle} de Surgères ne prouve rien en voulant trop prouver. Louise Galuccio de L'Hôpital-Vitry, qui devint M^{me} de Simiers eut, comme nous l'avons dit, des mœurs fort relâchées ; mais la conduite de M^{lle} de Surgères paraît n'avoir jamais prêté à la médisance d'après le témoignage des contemporains dignes de foi. Quant à M^{lle} de Brissac, quoique L'Estoile l'ait décriée, Baïf et la plupart des historiens rendent hommage à l'austérité de sa vie.

*Je vous pri, Damoysselles sages,
Vostre suport (1) ne me nier (2)
Mais soutenir contre l'envie
Les premiers labours de ma vie (3) !*

Nous avons vu qu'Hélène de Fonsèques, fille de René, baron de Surgères et d'Anne de Cossé-Brissac, fut la dernière Muse de Ronsard. En 1574, sur l'instigation de Catherine de Médicis, le poète écrivit pour elle ses *Sonnets à Hélène* (4) « dans le goût de ceux de Pétrarque à Laure. » « Hélène et luy, écrit Richelet, avoient fait le serment de s'entr'aimer d'amour inviolable. Binet m'a dit que ce serment fut juré sur une table tapissée de lauriers, symbole d'éternité, pour remarquer la mutuelle liaison de leur amitié procédante de la vertu, qui est immortelle. » Au bord d'une des fontaines du jardin des Tuileries (5) où la Reine mère venait souvent passer les après-dînées avec ses filles d'honneur, Ronsard chantait ainsi sa flamme à M^{lle} de Surgères :

Quand je pense à ce jour où, près d'une fontaine,
Dans le jardin royal, ravy de ta douceur
Amour te descouvrit les secrets de mon cœur
Et de combien de maux j'avois mon âme pleine
Je me pasme de joie !...

Il ajoute plus tard :

O bienheureux amour en mon âme escoulée
Pour celle qui n'a point de paragon icy,
Qui m'a de ses rayons tout l'esprit esclaircy
Qui devoit des François *Minerve* estre appelée (6) !

(1) Protection.

(2) Refuser.

(3) *Œuvres en ryme* de Jean-Antoine de Bayf, p. 260.

(4) *Œuvres* de Ronsard, t. I. *Sonnets pour Hélène*, t. I, n° XIII, p. 324.

(5) Était-ce la fontaine monumentale commencée par Paul Ponce-Trebati, pour laquelle la Reine mère fit apporter tant de marbres rares et qui ne fut jamais achevée ?

(6) C'est pour M^{lle} de Surgères, ne l'oublions pas, que fut ciselé ce joyau magnifique de l'écrin du grand poète, que nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ici :

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
Assise auprès du feu, dévidant et filant,
Direz, chantant mes vers et vous esmerveillant :
Ronsard me célébroit, du temps que j'estoy belle !

Ce beau surnom de Ronsard resta à M^{lle} de Surgères; on l'appela, dès lors, *la Minerve*. Brantôme la nomme aussi « *la docte de la Cour*, » et Amadis Jamyn la compare à l'Hélène antique :

En ce siècle maudit de vices insensé
 Tu paroïs entre nous ainsi qu'une planète
 Qui, par ses doux aspects, tout désastre rejette,
 Faisant moins regretter l'heureux siècle passé !
 A Hélène, de nom et de beauté, tu sembles ;
 Mille feux, mille appas sur ton front tu assembles ;
 Tu ris, et tes regards sont des amours secrets.
 D'un point vous différez : elle fut vicieuse,
 Cause de tant de sang respandu par les Grecs :
Tu es sçavante, sage et douce et vertueuse.

Jeanne de Brissac portait dans son cœur un deuil éternel. Son frère Timoléon de Cossé-Brissac avait été tué en 1568 au siège de Mucidan. Ne pouvant se consoler de cette perte, elle prit pour devise cette légende espagnole :

Dos ojos non bastan a llorar tam grave mal!
 Deux yeux ne me suffisent pas pour pleurer un tel malheur !

Amadys Jamyn s'efforce de tarir la source des larmes qui coulent des beaux yeux de M^{lle} de Brissac :

Par Jane de Brissac son los est surmonté,
 Sa piété, son deuil et sa force indontée :
 Pour son frère, une fois, l'âme luy fut ostée,
 Et Jane meurt cent fois pour le sien regretté.
 Seulement Antigone enterra de son frère
 Le corps, malgré l'édicte du tyran adversaire :

Lors vous n'aurez servante, oyant telle nouvelle,
 Desjà sous le labeur à demy sommeillant
 Qui, au bruit de Ronsard, ne s'aïlle réveillant
 Bénissant vostre nom de louange immortelle.
 Je seray sous la terre et, fantosme sans os,
 Par les ombres myrtheux je prendray mon repos.
 Vous serez au foyer une vieille accroupie,
 Regrettant mon amour et vostre fier desdain.
 Vivez, si m'en croyez ! N'attendez à demain !
 Cueillez, dès aujourd'huy, les roses de la vie !

Mais cette bonne sœur, gloire de l'univers,
 Malgré tous les destins, malgré les Euménides
 Invincibles tyrans. *par milles doctes vers*
 Ravist Timoléon des eaux achéronides (1).

M^{lle} de Brissac chantait ses vers en s'accompagnant elle-même sur le luth et Jamyn s'écrie devant son portrait :

Appollon clervoyant, à fin que la semblance
 De la belle Brissac imparfaite ne soit,
 Quand la perfection en elle s'aperçoit.
 Dy nous ce qui, du peintre, a fuy la science ?
Son magnanime esprit, ennemi d'ignorance
Tant sçavant et tant sage, en peinture on ne voit,
 Ny le camp des vertus que son âme reçoit,
 Qui sont de ses beautez l'immortelle excellence.
 Des Muses elle tient l'éloquence et la voix,
 Des Grâces toute grâce, en une ayant les trois :
 Minerve, maintenant, son honneur luy délaisse,
 Comme Vénus luy cède en l'honneur de beauté ;
 De la chanter, Phébus, seul tu as mérité :
 Ne faut-il pas qu'un Dieu chante d'une déesse (2) ?

Tous les auteurs du temps qui parlent de Jeanne de Brissac à l'occasion de son mariage avec Saint-Luc en 1578, témoignent à l'envi de sa capacité exceptionnelle ainsi que de l'action vertueuse et salutaire qu'elle exerça sur son époux (3). Sainte-Marthe dit d'elle : « *Femme illustre dont le vif esprit et l'ardente affection qu'elle avoit pour les lettres l'esgalloient aux plus polis esprits de son siècle* ; et ce fut pour l'amour d'elle qu'ayant attiré chez luy plusieurs habiles hommes, M. de Saint-Luc établit, dans ceste douce retraite, une honorable académie. Et mesme, pendant ce profond repos où il se trouva, *il composa plusieurs vers françois si élégans et si fleuris qu'on jugea bien tost qu'il n'avoit pas leu par manière d'acquit les escrits de Ronsard, de Desportes et des autres grands poëtes de son temps. Il commença, dès lors, aussi plusieurs beaux discours de l'art militaire*, qu'il eust sans doute achevez si les guerres qui survinrent en France n'eussent fait changer de

(1) *Les Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn.*

(2) *Idem.*

(3) Jeanne de Brissac avait une sœur aînée, Diane, à qui Philippe Desportes dédia ses deux livres des *Amours de Diane*.

dessein à cet homme amoureux de la gloire des combats et ne luy eussent fait quitter la plume pour prendre l'espée. » Guy Lefebvre de la Boderie, le poète diplomate normand vante en ces termes les grâces, le jugement et le savoir de cette femme supérieure :

Pren ton luth Délien, mets bas ton arc et trousse,
 Car il me faut chanter la Nymfe belle et douce
 La Nymfe de Brissac, qui d'un chaste lien,
 Bande les yeux d'amour : pren ton luth Délien !
 La Nymfe de Brissac entre la fleur des belles
 Belles Dames de court, Nymphes et Damoiselles
 Est digne excellemment d'un beau vers sonoreux,
 Est digne de la lyre et du luth amoureux !
 Si quelque entière foy au poëte est donnée
 Par mes vers tu vivras, de gloire guerdonnée ;
 Tu vivras à jamais célèbre en l'univers
 Si je puis à jamais faire vivre mes vers !
 Ainsi le Dieu des Dieux soit à toy favorable
 Comme ceste sentence est de toy véritable,
 En beauté, bonne grâce en sçavoir et en foy
Nulle Dame de Court n'est comparable à toy !
 Et, non tant seulement de la Court tu excelles,
 Mais encores des Vieux les déitez mortelles,
 Car *Pallas en sçavoir*, Diane en loyauté
 N'est à toy comparable ou Dione en beauté :
 ... *Diray je ton esprit et ton âme divine*
Capable des secrets de la haute doctrine,
Du grand Léon Hébrieu traitant l'Amour divin
 Ou ta race, l'honneur du terroir angevin :
 Si Porcie avec toy ou Arache l'ouvrière
 Débattait en tissus d'une belle manière
 De gré Porcie à toy et Arache de gré
 Aux tissus quitteroit l'honneur et le degré :
 Si Corinne ou Saphon vouloyent contendre aux modes
 De sonner les *Sonnets* ou mesurer les *Odes*
 En *Odes* et *Sonnets* et Corinne et Saphon
 Apprendroyent aux accords de ta docte chanson (1) !

Dans ce milieu inconstant et léger, on rencontrait donc parfois, à côté de la galanterie la plus effrénée, des yeux qui versaient de vraies

(1) *Diverses meslanges poétiques*, par Guy Lefebvre de la Boderie. Elégie à M^{me} de Saint-Luc, p. 43, 44.

larmes, des cœurs qui battaient pour de nobles et pures affections, des esprits ornés et solides. On se demandera peut-être comment une association aussi grave que l'Académie ait pu sentir le besoin de rechercher un appui en apparence aussi fragile que celui des filles d'honneur de Catherine de Médicis. Mais la Compagnie avait à redouter de se voir, d'un instant à l'autre, condamnée à disparaître comme elle était née, par un simple acte de bon plaisir du Roi. Malgré les garanties répétées que lui fournissait la bienveillance du prince, la prudence ordonnait aux académiciens de se créer des protecteurs dans toutes les classes de personnes qui disposaient de quelque influence sur la famille royale. Ce résultat était atteint. Si un censeur se fût permis d'attaquer l'Académie du Palais au Louvre, les filles d'honneur assistées d'*Uranie* (1), de *Pasithée* (2), de *la Sibylle* (3), de *des Trois-Grâces* (4), de *Circé* (5), de *la Sainte* (6) et de tout le bataillon sacré des *Doctes* de la Cour, l'eussent aussitôt réduit au silence. L'Académie avait été « *introduite à la Cour* » par le Roi et la Cour devait la défendre.

Arrêtons-nous ici et n'abusons pas davantage de la patience du lecteur. Il n'était pas, toutefois, sans intérêt de faire un moment apparaître, auprès des savants appelés par Henri III à faire partie de la Compagnie, les principales figures de ces femmes instruites et éclairées de la fin du xvi^e siècle si dignes d'être admirées et célébrées et pourtant si inconnues de notre temps. Entre les vailants esprits de tout rang et de toute condition, qui viennent de passer sous nos yeux, nous n'avons qu'à choisir pour combler les lacunes de l'histoire, certains de ne nous point tromper en disant : c'est parmi eux que se trouvent les *Académiques*.

On ne saurait trop insister sur ce fait d'une importance capitale :

(1) Marguerite de Valois.

(2) La duchesse de Retz.

(3) La duchesse d'Uzès.

(4) Les trois sœurs de Nevers.

(5) Madame de Sauves.

(6) Diane de Gondi. On connaissait les surnoms qu'au xvii^e siècle, les femmes instruites et spirituelles du cercle de l'hôtel de Rambouillet s'étaient plu à se donner entre elles. Les intéressants travaux de M. Cousin ont rendu presque populaires celui d'*Arthénice* donné par Malherbe à M^{me} de Rambouillet, ceux de *Lucine* (Julie d'Angennes) de *la Lionne* (M^{lle} Paulet), de *Sapho* (M^{lle} de Scudéry) et les autres pseudonymes des habituées de cette savante compagnie. Ce qu'on sait moins, c'est que, sous ce rapport, les *précieuses* du grand siècle n'ont encore fait que copier les « *doctes* » de la cour de Henri III.

près de cinquante ans avant l'ouverture des salons de l'hôtel de Rambouillet, en présence du Roi et « des plus doctes hommes de son royaume, » des femmes ont pris une part active à d'austères discussions littéraires et philosophiques, tenant la ville et la cour sous le charme de leur éloquente érudition. Les illustrations féminines du siècle de Louis XIV n'auront plus qu'à suivre une voie si noblement tracée. Le principe de l'émancipation intellectuelle de la femme a donc été officiellement consacré, il y a trois cents ans au sein de l'Académie royale du Palais.







CHAPITRE SIXIÈME

(PREMIÈRE PARTIE)

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Nous ne sommes point en mesure de fixer exactement la date de l'ouverture des séances de l'Académie du Palais ; il est du moins acquis à l'histoire que la Compagnie fonctionnait dans le courant de l'année 1576. D'Aubigné, à qui nous devons ce renseignement, va nous instruire également du sujet habituel de ces luttes oratoires. « On y discutoit, dit-il, sur un problème tousjours proposé par celui qui avoit le mieux fait à la dernière dispute. » Le texte même des discours académiques prouve néanmoins que le Roi désignait souvent lui-même l'objet de la discussion. Sauval confirme les informations de d'Aubigné en les complétant. « Dans leur assemblée, au reste, écrit-il, outre que chacun apportoit quelque ouvrage qu'il lisoit, afin qu'on luy en donnat son avis, il s'y traitoit encore de philosophie, de réthorique, de poésie et de toute autre matière quand cela se rencontroit ; que si, la dispute finie, il restoit quelque difficulté, à la première conférence la question estoit agitée tout de nouveau et on ne la quittoit point que

tous les doutes ne fussent éclaircis... Sur le point de l'entreprendre, Ronsard prononça devant le Roy un discours qui fust escouté avec grand applaudissement » (1).

Ce discours d'inauguration de l'Académie du Palais dans lequel Ronsard traite *des Vertus morales et intellectuelles*, sera bientôt placé intégralement sous les yeux du lecteur, ainsi que les seize autres dissertations empruntées au manuscrit de la bibliothèque royale de Copenhague. Ces documents sont de nature à jeter une vive lumière sur le caractère spécial que, dès la reprise des auditoires, Henri III voulut imprimer aux travaux de la Compagnie.

Il y a lieu de remarquer, en effet, que la parole n'est accordée à Ronsard par le Roi, ni pour entretenir la docte assemblée du grand mouvement poétique de la *Pléiade* dont il avait été l'initiateur et le chef, ni pour lui donner lecture de nouveaux poèmes lyriques, comme Charles IX le lui eût assurément commandé au temps de l'Académie de poésie et de musique, mais pour exposer et développer *en prose* une question philosophique. Par ordre exprès de Henri III, le *Prince des poètes* doit se transformer en philosophe, en grammairien, en savant. Cette métamorphose soudaine qui ne s'applique pas seulement à Ronsard, mais à Desportes, à Amadis Jamyn, à tous les lettrés et à tous les érudits appelés à siéger sur les bancs de l'Académie du Palais, nous fait envisager ces hommes célèbres sous un aspect aussi singulier qu'inattendu ; c'est là assurément l'un des côtés les plus curieux à étudier de l'ensemble de pièces inédites que nous offrons ici au public. Il ressort également de l'examen attentif de ces conférences que, sans négliger aucune branche des connaissances humaines, l'Académie du Palais assigne toutefois la place d'honneur à la philosophie qu'elle adopte comme pour servir d'introduction aux autres sciences, la recherche de la vérité demeurant le principe reconnu de toutes les lumières.

L'évolution imposée par le Roi à tous les *Académiques* qui, jusques alors, n'avaient point fait de la philosophie l'objet de leurs travaux, ne trouva pas Ronsard aussi étranger qu'on pourrait le croire aux études qu'on exigeait de lui. On n'a point oublié qu'en substituant au nom de la Brigade celui de *Pléiade*, jadis porté par le groupe des sept poètes favoris de Ptolémée Philadelphé, il avait directement

(1) *Recherches de l'histoire de Paris* de Sauval, livre IX, p. 490 et suiv.

évoqué le souvenir de l'école hellénique d'Alexandrie. Ronsard, toutefois, ne s'était pas borné à étudier et à imiter la poétique des Grecs, il avait voulu connaître également leur philosophie et avait conçu une prédilection toute particulière pour le système de Platon. « Chose singulière, dit M. Egger, s'il y a un philosophe ancien dont les doctrines aient agi sur notre grand poète, *ce n'est pas Aristote, mais Platon*. On croit sentir le souffle des doctrines platoniciennes dans quelques beaux vers sur l'inspiration poétique que nous offre l'épître à Grévin, imprimée en 1562 en tête des œuvres de ce poète :

Le don de poésie est semblable à ce feu
 Lequel, aux nuits d'hiver, comme un présage est veu
 Ores dessus un fleuve. or dessus une préee
 Ores dessus le chef d'une forêt sacrée
 Sautant et jaillissant, jetant de toutes parts
 Par l'obscur de la nuit de grands rayons épars :
 Le peuple le regarde et, de frayeur et crainte
 L'âme luy bat au corps, voyant la flamme sainte.
 A la fin, la clarté de ce grand feu décroist
 Devient pâle et blafarde, et plus il n'apparoist.
 En un mesme pays jamais il ne séjourne
 Et au lieu dont il part jamais il ne retourne.
 Il saute sans arrê de quartier en quartier
 Et jamais un pays de lui n'est héritier
 Ains il se communique et sa flamme est montrée
 Où moins on l'espéroit, en une autre contrée.
 Ainsi, ni les Hébreux, les Grecs ni les Romains
 N'ont eu la poésie entière entre leurs mains :
 Elle a vu l'Allemagne et a prins accroissance
 Aux rives d'Angleterre, en Ecosse et en France
 Sautant deçà delà et prenant grand plaisir
 En étrange pays divers hommes choisir,
 Rendant de ses rayons la province allumée.
 Mais bientôt sa lumière en l'air est consumée.
 La louange n'est pas tant seulement à un ;
 De tous elle est l'hostesse et visite un chacun
 Et, sans avoir esgard au bien ni à la race
 Favorisant chacun, un chacun elle embrasse.

Ne semble-t-il pas qu'on reconnaisse, dans ces vers originaux et d'une inspiration si élevée, quelque chose de la doctrine du *Phèdre* et de l'*Ion* ? Des deux côtés, c'est la même idée d'un génie divin qui vient

d'en haut animer ceux dont il plaît au ciel de faire des poètes » (1).

Les idées néo-platoniciennes elles-mêmes n'étaient point demeurées étrangères à Ronsard. Il avait lu avec tant de plaisir les *Dialogues* de Léon Hébreu traduits par Pontus de Thiard, qu'il en avait envoyé un exemplaire au jeune roi Charles IX avec cet *ex-dono* :

*Au Roy Charles, en luy donnant un Léon Hébreu, savant platonicien
qui a traicté doctement la matière de l'amour dans ses Dialogues :*

Je vous donne, pour vos estreines,
L'amour chanté par un Hébreu ;
Les cieus et les terres sont pleines
De la puissance de ce dieu.
Ils sont, ce me semble, deux frères :
Nature doubles les a faicts ;
Ils ont aussi deux doubles mères
Contraires en divers effaits.
L'un a le ciel pour son empire,
Qu'il peut esbranler de sa main ;
L'autre en la terre se retire
Et vit de nostre sang humain.
L'un pousse les âmes, guidées
Aux belles contemplations,
A l'*Intellect* et aux *Idées*,
Purgeant l'esprit de passions ;
L'autre à Nature est serviable,
Nous faict aimer et désirer,
Faict engendrer nostre semblable
Et l'estre des hommes durer.
Il nous faict la paix et la guerre ;
Mais, mon grand Roy, pour choisir mieux,
Prenez l'amour qui règne en terre
Et laissez l'autre pour les dieux.

Les questions de grammaire et de linguistique, assez fréquemment soulevées dans les auditoires de l'Académie, pouvaient être également abordées par Ronsard avec une réelle compétence. Parmi ses ouvrages en prose, la Préface de la *Franciade*, placée par lui en tête de l'édition qui parut en 1584, un an avant sa mort, n'est en réalité qu'une sorte de traité didactique, non seulement sur le poème héroïque, mais sur

(1) *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 332.

l'orthographe. « C'est une œuvre originale et d'un tour assez vif, » fait très-justement observer M. Egger. Ronsard s'y montre aussi chaud partisan de l'idiôme national que Du Bellay, Estienne et Henri III, et se déclare l'adversaire résolu de tous ceux qui affectent de lui préférer les langues mortes. « Je te conseille, dit-il, d'apprendre diligemment la langue grecque et latine, voire italienne et espagnole. Puis, quand tu les sauras parfaitement, te retirer en ton enseigne comme un bon soldat, et composer en ta langue maternelle, comme a fait Homère, Hésiode, *Platon*, Aristote et Théophraste, Virgile, Tite-Live, Salluste, Lucrèce et mille autres, qui parloient mesme langage que les laboureurs varlets et chambrières. *Car c'est un crime de lèze majesté d'abandonner le langage de son pays vivant et florissant pour vouloir déterrer je ne sçay quelle cendre des anciens et abboyer les verbes des trépassés*. . . . Je supplie très-humblement ceux auxquels les Muses ont inspiré leur faveur, de n'estre plus *latineurs* ni *grécaniseurs*, comme ils sont plus par ostentation que par devoir, et *prendre pitié, comme bons enfans, de leur pauvre mère naturelle* (1). Ils en rapporteront plus d'honneur et de réputation à l'advenir que s'ils avoient, à l'imitation de Longueil, Sadolet ou Bembe, recousu et rabobiné je ne sçay quelles vieilles repetasseries de Virgile et de Cicéron sans tant se tourmenter; car, quelque chose qu'ils puissent escrire, tant soit-elle excellente, ne semblera que le cry d'une oye au prix du chant de ces viels cygnes, oiseaux dédiés à Phébus-Apollon. Après la première lecture de leurs escrits, on n'en tient non plus de conte que de sentir un bouquet fani. Encore vaudroit il mieux, comme un bon bourgeois et citoyen, rechercher et faire un lexicon des vieils mots d'*Artus*, *Lancelot* et *Gauvain* ou commenter le *Romant de la Rose* que s'amuser à je ne sçay quelle grammaire latine qui a passé son temps » (2). On peut s'étonner de rencontrer de semblables conseils exprimés en

(1) Théodore Agrippa d'Aubigné racontait souvent que Ronsard lui disait, en exaltant les beautés de la langue française, à lui-même et aux jeunes auteurs qui l'entretenaient de leur respect et de leur admiration : « Mes enfans, défendez votre mère de ceux qui veulent faire servante une damoiselle de bonne maison. Il y a des vocables qui sont françois naturels qui sentent le vieux mais le libre et le françois. Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, que vous les employiez et défendiez hardiment contre des ma-rauds qui ne tiennent pas élégant ce qui n'est pas écorché du latin et de l'Italien. » (*Les Tragiques* de d'Aubigné. Avertissement.)

(2) *Préface* de la *Franciade*.

termes si frappants et si justes dans la bouche d'un auteur si souvent accusé de parler « en Français, Grec et Latin. »

Parmi les nombreuses règles qu'il impose aux poètes et aux prosateurs, Ronsard conseille d'éviter les transpositions de mots : « Tu ne transposeras jamais les paroles *ny de ta prose ny de tes vers*, car nostre langue ne le peut porter *non plus que le latin un solécisme*. Il faut dire : « *Le Roy alla coucher de Paris à Orléans*, » et non pas : « *A Orléans, de Paris, le Roy coucher alla* » (1). Molière n'a pas mieux dit dans la fameuse scène du maître de littérature du *Bourgeois gentilhomme*. Il n'est pas impossible qu'un volume de la *Franciade* lui étant tombé sous la main, il ait emprunté ce trait de bon sens si français au vieux poète de la Pléïade. Le génie prend son bien partout où il le trouve. Le dernier mot sur le style de Ronsard doit être dit par M. Sainte-Beuve, qui a tant contribué, de nos jours, à relever la mémoire du chef de la Pléïade. « Le grand but que Ronsard ne perdit jamais de vue, écrit-il, ce fut la noblesse, la gravité, l'éclat du langage; c'est par ce mérite qu'on l'égalait unanimement aux anciens, et il en reste encore chez lui de vives traces pour le lecteur de nos jours; bien des fois sa période nous paraît arrondie, harmonieuse, et sa pensée revêt de fières

(1) Le poète s'élève contre la déplorable coutume qui s'était alors introduite de confondre les personnes des verbes et d'user même du pluriel pour le singulier, comme le font encore les paysans dans toute la France. Henri Estienne se plaignait aussi des courtisans qui disaient « *j'allions, je venions* pour plaire à Monsieur et à Madame qui parloient ainsi. » « Tu n'abuseras, ajoute Ronsard, des personnes des verbes, mais les feras servir selon leur naturel, n'usurpant les unes pour les autres comme plusieurs de nostre temps. Exemple, en la première personne *j'alloy* et non *j'alloys*, il alloit, si ce n'est aux verbes anomaux desquels nous avons grand quantité en nostre langue, comme en toutes autres, et cela nous donne à cognoistre que le peuple ignorant a fait les langages et non les sçavans, car les doctes n'eussent jamais créé tant de monstres, *en leur langue qui se doit si saintement honorer*. » Ronsard permet cependant pour l'euphonie de se servir parfois devant une voyelle de la seconde personne au lieu de la première et de dire *j'alloys* à Tours au lieu de *j'alloy* à Tours. « Il faudroit, dit enfin Ronsard au poète, réformer en la plus grande part notre *a b c*, lequel je n'ay entrepris, pour le présent, t'ouvrant par si peu d'écriture, la cognoissance de la vérité d'ortographie et de la poésie. » (*Abrégé de l'Art poétique* de Ronsard, p. 334.) La postérité a trop reproché à Ronsard ses terribles mots composés pour ne point lui accorder l'honneur d'avoir opéré de sages réformes qui constituent un réel progrès pour la langue et que la postérité a maintenues, malgré son ingratitude envers leur auteur. C'est Ronsard qui a dit le premier : « Tu écriras *écrire* et non *escripre*, *cieux* et non *cieulx*. » C'est à lui que l'école romantique a pris l'enjambement dont elle a fait un si étrange abus. Ronsard a proscriit l'hiatus et, réformant divers vocables qui blessent l'oreille, changé *troupe* en *troupe*, *emmy* en *parmi*, créé les mots *pindarique*, *pindariser*, *ampoule* et *emphase*.

ou brillantes images..... Sommes-nous en droit de nier, je le demande, que Ronsard ait été, de son temps, réellement sérieux ou sublime et, tout en cessant de le goûter et de le lire, pouvons-nous lui reprocher autre chose que le malheur d'être venu trop tôt et d'avoir marché trop vite ? *Un vocabulaire de choix n'existait pas en France : Ronsard en eut besoin et se mit à l'improviser.* Il créa des mots nouveaux, en rajeunit d'anciens ; aux Latins, aux Grecs, il emprunta quelques expressions composées, quoiqu'il le fit avec plus de discrétion qu'on ne semble le croire ; aux vieux romans français, aux patois picard, wallon, manceau, lyonnais, limousin, ainsi qu'à divers arts et métiers tels que la vénerie, la fauconnerie, la marine, l'orfèvrerie, etc., etc., il prit sans hésiter les termes qui lui parurent de bon aloi, et quant à ceux déjà en usage parmi le peuple, il tâcha de les relever par des alliances nouvelles. Tout ce qu'il y avait de gens éclairés l'accueillirent, l'exaltèrent ; *il semblait que la langue française eût retrouvé ses titres et qu'elle ne cédât plus à aucune autre le droit de préséance* » (1).

Le ton de gravité que commandait le caractère des discussions philosophiques de l'Académie du Palais n'était point familier, toutefois, à un poète dont la fougue et dont l'exubérance n'ont jamais été égalées : il dut avoir à s'imposer plus d'un effort pour s'y conformer. Les contemporains nous ont laissé de curieuses appréciations sur le débit et sur l'action oratoires de Ronsard. « Quant à l'oraison continue (2), écrit Binet, il ne disoit pas des mieux en propos communs ou plustost se plaisoit en une dédaigneuse nonchalance laquelle il mettoit au compte de sa liberté. Que s'il avoit à discourir en présence ou par commandement des grands avec quelque appareil, il disoit des mieux, *tesmoin le docte discours qu'il fit sur le subject des Vertus actives, qui se void encores entre les mains des curieux et qu'il accompagna d'une généreuse et pareille action par le commandement et en présence du Roy Henry troisisme lorsque ce prince voulut dresser l'Académie de son Palais et fit choix des plus doctes hommes de son royaume pour apprendre, à moindre, peine les bonnes lettres par leurs rares discours enrichis des plus belles choses qu'on peut rechercher sur un subject et qu'ils devoient faire*

(1) La réputation du poète en matière de science grammaticale était telle que « lorsqu'on voulait, dit M. Sainte-Beuve, indiquer une faute contre la pureté du langage, on disait proverbialement : « donner un soufflet à Ronsard. »

(2) La prose.

chacun à leur tour » (1). Écoutons maintenant Colletet, qui reproduit littéralement la pensée de Binet en y joignant la sienne : « Encore que Ronsard eust une plus puissante inclination à la poésie qu'aucun poëte n'eut jamais au monde, si est-ce qu'il ne laissait pas encore d'estre excellent orateur et cela de telle sorte que ses *Discours en prose*, comme la *Préface* si raisonnable de son *Art poétique* (1), sa docte *Préface en faveur de la Musique*, qu'il adressa au Roy François second sur les airs des plus célèbres musiciens de son temps, qui ne se trouve point dans ses œuvres mais qui fut imprimée à Paris l'an 1561 au frontispice de leurs ouvrages, sont si pleines des plus beaux traits et des plus vives lumières de la réthorique et sont escrites avecque tant d'art et d'un style si noble et si pur que l'on peut dire qu'il ne se voit rien de son temps escrit de plus belle manière, ce qui dément bien ces philosophes naturels qui soustiennent obstinément qu'à cause des divers tempéraments un mesme homme ne sçauroit estre excellent orateur et poëte tout ensemble. *Aussy fut-ce pour cela que le Roy Henri III^e, qui estoit le plus éloquent homme de son royaume, le choisit pour estre un des premiers de ceste docte et fameuse Académie de sçavans hommes qu'il institua avec tant de plaisir et qu'il honorait si souvent de sa présence royale. Les doctes discours qu'y fit Ronsard des Vertus actives et quelques autres encores qui sont entre les mains des curieux, confirment puissamment ce que j'ai dict de la force de son éloquence et qu'encore, comme dict un de nos originaux, Claude Binet, qu'il ne parlast pas des mieux en propos communs et familiers, se plaisant plustost en une dédaigneuse nonchalance qu'il mettoit au compte de sa liberté naturelle, si est-ce que, lorsqu'il avoit à discourir en la présence ou par le commandement des grands, il le faisoit avecque tant d'appareil qu'il ne se voyait alors rien de plus docte ny de mieux travaillé » (2).*

Dans son discours d'ouverture des auditoires de l'Académie du Palais, Ronsard, après nous avoir appris que Henri III lui-même avait proposé la question qui devait faire l'objet de la première discussion « à sçavoir si les vertus morales sont plus louables, plus nécessaires et plus excellentes que les intellectuelles, » commence par s'excuser sur le défaut d'habitude qu'il dit avoir de la parole et des disputes philosophiques: « Quant

(1) *Vie de Ronsard*, par Claude Bivet, p. 174.

(2) *Vie de Ronsard*, par Colletet, *apud Poésies inédites de Ronsard*. Aubry 1855, page 47.

à moy, j'en diray mon advis le plus brièvement que je pourray, laissant le surplus à ceste docte Compagnie plus exercée que moy en la Philosophie et en l'art de bien dire, *car mon principal mestier a tousjours esté la Poésie.* »

L'influence platonicienne qui perçait dans les vers de Ronsard devait se faire naturellement sentir plus clairement encore dans ses harangues philosophiques. Le poète signale dans l'âme deux parties, la raison et la passion. « La partie raisonnable est celle où est l'*Intellect* qui, *comme ung grand Cappitaine, du hault d'un rempart, commande à ses soudars....* En la partie inférieure de l'âme, qui est la sensualité, il y a ung mouvement naturel que nous appelons passion comme est ire, crainte, douleur, joye, tristesse, lesquelles tiennent, *comme dit Platon*, du foye et du cœur et qui sont presque dans le corps comme sont en la république, les marchands et la noblesse. Le sang, comme siège de l'appétit, de concupiscence et désir, semble au marchand, lequel appetite tousjours d'avoir plus qu'il n'a; et le cœur ressemble à la noblesse qui, pleine de magnanimité, de force, d'ire, de colère, de courroux et d'ardeur, envoie de terribles impressions en l'entendement; et la raison est au haut de la tour et au sommet de la teste comme un Roy en son trosne ou le Sénat en son pallais, corrigeant et fesant venir à l'obéissance telles passions et perturbations et les contenant en leur devoir. »

Ronsard place l'action, base des Vertus morales, bien au-dessus de la spéculation à laquelle se vouent les partisans des Vertus intellectuelles. « Socrate, dit-il, fut le premier lequel voyant les philosophes auparavant luy s'estre amuzez à la cognoissance des méthéores et tousjours plantez sur une montagne, avoient les yeux attachez aux nues pour savoir la cause des foudres, tonnerres, tempestes, comètes, nèges, gresles et telles impressions de l'air, luy (Socrate) cognoissant que cela estoit inutile et qu'aussi bien, soit qu'on en sache la cause ou qu'on ne la sache point, ils ne laissent pas d'estre, *il attira la philosophie, qui estoit en l'air, comme on dict que les sorcières de Thessalie tirent la lune et la font venir en terre, la communicqua aux hommes et la logea dedans les citez, tournant la contemplation en l'action...* On ne laisse pas d'estre homme d'honneur et de vertu et de vivre bien et saintement sans sçavoir telles curieuses vanitez qui nous estonnent du nom seulement et dont l'effect n'est que vent ! Voyez-vous pas nos laboureurs qui n'ont jamais appris que l'art de la charrue ? Toutefois ils vivent en

gens de bien et d'honneur. S'il y a quelque probité, vertu, foy, simplicité, preud'hommie au monde, elle est parfaitement entre les laboureurs. Ceux des terres nouvellement trouvées au Canada, Pérou, Calicuth, n'ont point de sciences; toutefois ils scavent garder de nature une amitié et société et ung bon commerce les uns avec les autres... Or, qui pourroit avoir les Vertus morales et intellectuelles ensemble, je confesse véritablement qu'un homme seroit Dieu et auroit le souverain bien. Mais, puisqu'il est malaysé de les trouver en un mesme sujet, que l'action empesche la contemplation et la contemplation l'action, il vaut mieulx choisir la meilleure partie, la plus utile et la plus nécessaire et la plus propre au maniemment des affaires, qui sont les Vertus moralles qui nous rendent modérez, bien conditionnez et qui nous font appeler du nom de vertueux et de gens de bien, que nous amuser à la vanité. » Il est impossible, on le voit, de montrer un esprit plus pratique et moins éthéré que le chef de la Pléiade au sein de l'Académie du Palais. En présence de tous les philosophes dont aimait à s'entourer Henri III, il déclare hautement, non sans une intention malicieuse et satirique, peut-être, que les Vertus intellectuelles, « sont propres aux endormis et engravez de longue paresse, » ajoutant qu'il se retire « du tout du costé de l'action; car, que sert la contemplation sans l'action? De rien, non plus qu'une espée qui est tousjours dans ung fourreau ou ung cousteau qui ne peut couper! »

La harangue de Desportes sur les Vertus intellectuelles et morales est à peu près le seul écrit en prose de ce poëte qui soit parvenu jusqu'à nous. Ses talents, en ce genre spécial, étaient des plus remarquables, si l'on en juge par un fragment de conversation de Pelletier et de Du Perron, tous deux si compétents en pareille matière. « Le Cardinal répondoit un jour à Pelletier, le poëte-grammairien qui, lisant un discours en prose de Ronsard, ne s'en monroit point satisfait : « En prose, il ne s'est pas estudié, mais lisez ses vers. » Puis ledit Pelletier luy dit : « Il n'escrit pas si bien en prose que Desportes; il (le cardinal) dit : « que dites vous? *Vous parlez d'un homme qui faisoit profession d'écrire bien en prose et qui escrivoit le mieux de son siècle, si plein de douceurs, de fleurs, de délicatesses, de mignardises: il estoit maistre de la langue.* » — Pelletier dit : « S'il avoit esté aussi sçavant que Ronsard, j'à eust-il bien mieulx escrit. » — « Comment, dit-il (Du Perron), n'estoit-il pas sçavant? Il l'estoit, très-sçavant et plus que Ronsard : *il estoit plus*

sçavant qu'homme de France et de Chrestienté. » — « Ouy donc, depuis peu d'années ? dit Pelletier. » — « Il y a plus de vingt, voire plus de trente ans qu'il est bien sçavant » (1).

La comparaison du discours de Ronsard avec celui dans lequel Desportes, le favori et le complaisant de Henri III, se pose en champion des Vertus intellectuelles et de la contemplation spéculative, n'est pas pour nous sans intérêt. Malgré son érudition et son talent de parole, le poète croit devoir aussi s'excuser de son inexpérience en philosophie et solliciter la bienveillance de la docte assemblée. « Sire, dit-il, j'ay tout besoing de me couvrir de mesme paroy d'excuse qu'a mis devant luy M. de Ronsard, encores qu'il n'en ayt pas eû le besoing tel comme je sens que j'auray pour m'excuser sur la seule profession que j'ay faict de la poésie. Car volontiers, Sire, et me pardonnent mes compagnons que je tiens pour très-doctes et sçavans, les poètes sont ignorans et ne laissent pour cela, inspirez et soufflez de quelque esprit divin, de composer, en leur fureur, choses qui tirent en grande admiration les escoutans. Aussy n'est-ce pas tant de merveille de veoir sortir quelques beaux et doctes discours de raison de la bouche de ceulx qui se sont exercitez en la Philosophie et en font profession, ainsy que font beaucoup de ceulx qui sont en cette assemblée... C'est pourquoy je désirerois quasi que les poètes ne fussent mis jamais en tel jeu comme est cetuy *auquel, Sire, vous nous mettez*, et moy moins que pas un des autres, pour la cognoissance et juste defiance que j'ay de mes forces. Toutefois, vostre débonnaireté royale est si grande qui compagne vostre *commandement*, que j'aime mieulx encore encourir la honte et rougir en cette assemblée, au hazard de manquer au devoir de bien dire que non pas me remordre (2) en ma conscience d'avoir refusé un de vos commandemens, quelque malaysé qu'il me fust, m'assurant bien, puisque je n'ose espérer louange de mon trop oser, que, pour le moings, je rapporteray quelque pardon de mon obéissance. »

(1) Du Perron eut tant d'amitié pour Desportes qu'il lui donna toute sa bibliothèque annotée de sa main. « Je n'ay plus, dit-il, aucun livre d'humanité, ny poètes ny orateurs ny historiens. J'ay tout baillé à M. de Tiron. J'en suis marry à cette heure parceque j'y avois remarqué (noté) quelque chose. Je n'en ay plus rien maintenant que ce que j'en ay en ma teste. Je luy ay aussy baillé plusieurs livres hébreux manuscrits et tous mes livres de mathématiques, que j'avois soigneusement estudiés. » (*Perroniana*, p. 232.)

(2) Avoir des remords.

L'exquise courtoisie de cet exorde n'était cependant pas de nature à compromettre la réputation si méritée d'éloquence de l'élégant poète de cour. Desportes, développant sa pensée, vante les douceurs de la quiétude et de la méditation studieuse dans la retraite champêtre : « Il semble que la félicité humaine, dit-il, consiste en ung repos et tranquillité libre et deschargée de toute sollicitude et quand on nous dit que quelqu'un s'est retiré aux champs loing d'affaires et de soucy, nous l'appelons bienheureux, qui est un signe évident que nous estimons la vye douce et reposée devoir estre fin de toutes nos actions et qu'ainsi soit, nous ne travaillons que pour reposer et ne faisons pas la guerre en intention d'y demeurer éternellement, mais pour vivre en paix. Or, toutes les opérations des vertus moralles sont plaines de travaux et d'inquiétudes n'abandonnans jamais ceux qui, par les charges publiques, en paix ou en guerte, font exercice de leur vertu, demeurans, par telles sollicitudes, séparez et reculez entièrement du repos et de la félicité dont ils pourroient jouir en contemplation... les hommes en leur force exercent la justice combattent et s'emploient aux choses civiles et moralles pour se reposer, sur la fin, au giron de la contemplation. *Platon nous en a montré l'exemple, qui, tant de fois, en jeunesse, alla en Sicile pour aider Dion et pour rendre meilleurs Dionisius et ses subjects s'il eust peu, puis vint achever ses jours au doux repos de l'Académie.* Contrairement à Ronsard, Desportes pense que, « comme il n'y a point de comparaison de l'outil à l'ouvrier, ni aussi du corps à l'âme, *laquelle est l'homme mesme*, les Vertus Moralles, qui s'exercent environ les passions du corps et qui ne sont que servantes des Intellectuelles, ne se doivent comparer en excellence contre icelles, bien plus dignes et, si j'ose dire ce qui est vray, *toutes divines*, eù esgard que *l'homme est homme par l'honneur de son âme et non pas à cause de son corps!* »

Amadis Jamyn, le fils d'adoption et le fidèle disciple de Ronsard prend la parole après Desportes au cours de la dispute des Vertus intellectuelles et morales. « Jamyn, dit Colletet, n'estoit pas seulement un excellent poète, mais *il estoit encore un sçavant philosophe*... Il y a de luy de Traittés de logique et de morale qu'Aristote et Socrate ne désadvoueroient point : je crois que ce sont des Discours qu'il fit en la présence du Roy Henry III^e (1). » Animé d'un irrésistible désir

(1) *Vie d'Amadis Jamyn*, par Colletet. Wilhem, 1879, in-12, p. 26, 27 et 29.

d'approfondir toutes choses et passionné pour les lointains voyages, Jamyn avait fait presque le tour du monde. Versé dans l'étude des sciences philosophiques (1), il avait scruté jusqu'aux rites religieux de

(1) Dans son discours *sur la Crainte*, il cite le 5^e Dialogue de Platon *de la République*, où il est dit « que la Crainte et la Honte sont suffisants gardiens d'une cité ; » dans son discours de *l'Ire*, il invoque la même autorité : « Platon, dit-il, dans ses livres de *la République*, ha très-bien comparé les trois puissances de l'âme à savoir : la raisonnable, la concupiscible, l'irascible, à l'accord et harmonie d'une octave ayant une quinte au milieu. » Les deux sonnets suivants sont assurément aussi inspirés par la lecture des écrits de Platon et de Léon Hébreu :

Au dire des anciens maintenant j'ay créance
Qui, bien philosophans, curieux de sçavoir,
Amoureux de Vertu, firent tant leur devoir
Que leur divin esprit en eut la cognoissance.
Ils disoient que Vertu, d'immortelle substance,
Ne se peult d'œil humain, jamais appercevoir :
Mais que si, prenant corps, elle se laissoit voir,
Nous bruslerions d'amour voyans son excellence.
Depuis qu'elle a pris corps dedans vostre beauté,
Je cognois maintenant qu'ils ont dict vérité
Des ardans aiguillons dont elle pique l'âme.
Vous estes la Vertu : je la dois admirer
Me brusler de son zelle, ardemment l'adorer :
Qui, d'aimer la Vertu m'oseroit donner blasme ?

Si l'amant est divin beaucoup plus que l'aimé,
D'autant qu'il est ravy d'une fureur divine
Qu'Amour, excellent dieu, luy souffle en sa poitrine,
Que ne recherchez vous un bien tant renommé ?
Haussez vous avec moy, d'un désir allumé
Jusqu'au ciel bien-heureux dont il prend origine :
Si vous suivez mon cœur où vostre œil l'achemine
Nous trouverons l'estat aux Dieux accoustumé,
Le grand Dieu souverain les amans autorise
Et, chef des amoureux, de ce beau nom se prise,
Ne commandant qu'aimer et ne voulant qu'aimer !
Son amour véhément toute essence faict croistre
Et c'est ce qui le fait pour grand Dieu reconnoistre :
Faictes vous comme luy pour Déesse estimer.

Jamyn avait également poussé fort loin l'étude des sciences mathématiques et naturelles. Le discours *sur les Miroirs* qu'il ne prononça point à l'Académie mais qu'il composa à la prière d'une dame, ses sonnets *sur les Triangles* et *sur les Impressions de l'air* que nous allons citer, prouvent que le traducteur d'Homère cherchait à introduire dans ses vers le langage technique des savants, erreur dont la poésie n'a pas toujours su se préserver depuis le xvi^e siècle.

Sonnet des Triangles

Les triangles merquez en vostre main polie
Figurans noz beaux noms ensemble terminez
Monstrent que les destins nous avoient destinez
Pour nous aimer l'un l'autre avec force infinie.
Le triangle divin de trois lignes se lie

l'ancienne Egypte, avec lesquels le mystérieux symbolisme de Jamblique et de ses adeptes offre d'assez fréquents rapprochements. Cette fièvre de savoir, qui possédait Amadis Jamyn, est traduite avec énergie par lui dans les beaux vers suivants :

J'ay voyagé par les trois quarts du monde ;
 J'ay veu la mer d'où lève le soleil
 Et j'ay veu l'onde ou l'attend le sommeil ;
 ... J'ay enduré enfin dure fortune
 Dessus les flots royaume de Neptune ;
 J'ay enduré mainte fortune aussi
 Dessus la terre, en proye de souci,
 Soit voyageant ès régions diverses,
 Soit en suivant Bellone et ses traverses.
 ... *Il n'y a rien si beau que d'oüir et d'apprendre !*
Le sçavoir est un bien qui faict noz ans plus doux,
 Tandis que nous vivons, il demeure avec nous,
 Depuis qu'en nos espritz du ciel il vient descendre ;

De trois, (nombre accompli) tous effets sont bornez
 L'estant, le *Tousjours* mesme et l'*Un* luy sont donnez
 Dont nostre amour sera tousjours mesme et unie.
 Les triangles nommez par les quatre élémens
 Dedans le zodiac, font mille changemens
 Donc en vain, belle main, tu n'as telle influence,
 Car l'estoille, au dessouz, nous va signifiant
 Que, pour nous bien aimer, Dieu nous défilant
 Glorifira nos corps d'une céleste essence.

(Le second volume des œuvres d'Amadis Jamyn, p. 124.)

Comparaison des Impressions de l'air

Les pelotons de feu, de vapeur s'allumant,
 Les Comètes, dragons, chèvres, lances brûlantes
 D'impression diverse emmy l'air apparentes
 Durent ou plus ou moins selon leurs alimens ;
 Si deux airs agitez font petis mouvemens
 Et se vont débatant de forces languissantes,
 Souz telle émotion les lumières naissantes
 Sont petites en force et en embrazemens ;
 Les foudres ne se font que d'un amas de nues
 Et d'exhalations ardemment esmeues :
 Ainsy l'impression d'un feu cruel et doux
 S'eslevant en mon cœur de flamber vous assure
 Et durer plus ou moins, selon la nourriture
 Et l'instinct mutuel qui me viendra de vous.

Jamyn et ses amis désignent leurs maîtresses par ces étranges surnoms : *ma Lumière* ou *ma Toute* ; la *Pasithée* de Pontus de Thiard (M^{me} de Retz) devient *l'Ombre de sa vie* ; Ronsard va jusqu'à appeler l'objet de ses dernières amours *mon Entéléchie* !

Autrefois j'ay voulu de toutes choses prendre
 Les plaisirs qu'on en peut recevoir à tous coups :
 Pour n'ignorer que c'est j'ay essayé de tous
 Et j'ay veu qu'en un vent soudain ilz se vont rendre !
 J'ay couronné mon chef de bouquets odorans ;
 J'ay senty des parfums ; j'ay contenté mes sens
 Et tous mes sens ingrats n'en ont rien à cette heure,
 Et jusqu'au lendemain n'en ont rien retenu :
 Tout s'est esvanouy ! *Mais ce que j'ay connu*
Mais ce que j'ay appris, cela seul me demeure (1).

Sans se montrer, comme Ramus, l'ennemi acharné d'Aristote, Amadis Jamyn se plaît à vanter « *le très-sage Socrate* et « *l'Eschole Platonique* » qu'il cite fréquemment. Il se range toutefois avec Desportes parmi les adversaires de Ronsard dans le camp des champions des Vertus intellectuelles. « Les vertus qui gisent en la plus belle partie de l'âme comme en leur propre siège, dit-il, sont les plus illustres. Les intellectuelles ont cest avantage : doncq elles seront d'excellence première que les Moralles... Davantage, la Praticque des choses, en quoy consistent les Vertus moralles, est comme *Chambrière* de la Théorique, en laquelle gisent les vertus intellectuelles. Si elle est sa subjecte, elle n'est pas si excellente que l'autre qui luy commande et ordonne ce qu'elle doit faire. Ainsi le maçon n'est pas tant que l'architecte, et le pilote d'un navire est plus à louer que ceux qui font ses commandemens en l'art de navigation. Je diray donc, pour conclusion, que *l'Intellect est ce qui nous faict asseoir à la table des Dieux et c'est ce qui nous rend compagnons de la divinité et que, par conséquent, les Vertus qui dépendent de luy sont les premières.* »

Nous ne possédons pas, malheureusement, les Discours prononcés par M^{mes} de Retz et de Lignerolles, dans cette première discussion de l'Académie du Palais sur la préexcellence des Vertus morales et intellectuelles. Il eût été très intéressant de comparer les harangues des plus grands poètes du xvi^e siècle avec celles de ces femmes illustres que les lettrés les plus célèbres de leur temps ont tant admirées. Le contre-coup que nos dissensions intestines ont alors fait subir aux choses de l'esprit en dispersant la Compagnie

(1) *Les Œuvres poétiques* d'Amadis Jamyn, Paris, Mamert-Patisson, au logis de Robert Estienne, 2 vol. in-12, 1577, t. I, p. 219.

et en détruisant ses archives, nous a privés de ce plaisir délicat.

Amadis Jamyn paraît avoir souvent pris la parole au sein de l'Académie. Dans son discours *de la Joye et de la Tristesse* (1), il déclare s'être « jetté du party de la Joye, pour le désir, dit-il, que j'aurois qu'elle m'accompagnast tousjours plus tost que la Tristesse ; car, encores que l'une et l'autre soit perturbation d'esprit, selon les Philosophes, toutesfois, il me semble que, de deux maulx, le meilleur se doit eslire. »

La belle humeur et la jovialité françaises, le tour vif, délié et ingénieux ne manquaient pas à Jamyn. Dans sa dissertation sur *l'Ire*, il remercie le Roi avec une grâce toute charmante du progrès intellectuel que ce prince assure au pays en favorisant de tout son pouvoir les lettrés et les savants et en relevant avec eux l'Académie. « C'est pourquoy je révère, honore et loue grandement Vostre Majesté de quoy elle assemble pour tel effect (pour entendre la vérité) ce nombre de scavans personnages ; car, *tout ainsi que la bonne température et subtilité de l'air cause l'abondance des fruicts, ainsi la bénignité, l'honneur et l'humanité du Prince est ce qui provoque et faict venir en avant l'avancement des arts et des beaux esprits.* »

La harangue sur *l'Honneur et l'Ambition* est assurément la plus éloquente de Jamyn qui s'y montre à la fois orateur et poète. On y rencontre des passages très dignes d'être signalés pour leur élévation de pensée et de forme. « Ceux que la faveur ou la fortune, dit-il, eslève en quelque dignité, s'ils n'y conjoignent la vertu, doivent penser que

(1) Le passage suivant des *Mémoires* de Marguerite de Valois semble indiquer que cette princesse avait suivi la discussion sur *la Joye et la Tristesse* et qu'elle y avait même peut-être pris une part active : « Ayant passé le temps de ma captivité au plaisir de la lecture où je commençay lors à me plaire, n'ayant cette obligation à la Fortune, mais plustost à la Providence divine qui, dès lors, commença à me produire un sibon remede pour le soulagement des ennuis qui m'estoient préparez à l'advenir ; ce qui m'estoit aussi un acheminement à la dévotion, lisant en ce beau livre de la Nature tant de merveilles de son Créateur que toute âme bien née faisant de cette cognoissance une eschelle de laquelle Dieu est le dernier et le plus haut eschelon, ravie, se dresse à l'adoration de cette merveilleuse lumière et splendeur de cette incompréhensible essence et, faisant un cercle parfait, ne se plaît plus à autre chose qu'à suivre cette chaîne d'Homère, cette agréable *Encyclopédie* qui, partant de Dieu mesme, retourne à Dieu mesme, principe et fin de toutes choses et *la Tristesse contraire à la Joye*, qui emporte hors de nous les pensées de nos actions, reveille nostre âme en soy-mesme qui, rassemblant toutes ses forces pour rejeter le mal et chercher le bien, pense et repense sans cesse pour choisir ce souverain bien auquel pour assurance elle puisse trouver quelque tranquillité (*Mémoires de Marguerite de Valois*, édition Guessard, p. 76).

l'honneur qu'on leur fait ne s'adresse pas à leur personne mais à l'estat qu'ils portent... Euripide, poëte grec, déteste l'Ambition comme une très-méchante Furie en une république ou royaume. Tesmoins en sont Sylla, Marius, César, Pompée, Anthoine, Auguste et plusieurs autres, par l'ambition desquels il est plus tombé de citoyens Romains sous la tyrannie du fer qu'il ne s'en perdit jamais en la conquête de tout l'empire du monde... Tous les ambitieux, quoy qu'ils disent alors, ne regardoient pas à rendre leur pays bien heureux, mais plus tost à mouvoir le ciel et à inciter les Barbares à détruire leurs citez opulentes, comme qui meneroit des sangliers dedans un jardin luisant de belles fleurs ou bien dedans les claires fontaines pour s'y veautrer et pour y souiller le plaisant séjour des Nymphes pastorales. »

Le poëte perce ici sous le moraliste : il se retrouve surtout à la péroration de ce remarquable discours dans le bel apologue des cigales changées en hommes par amour pour les chants des Muses, emprunté au *Timée* de Platon.

Le Discours inédit de *l'Ire*, prononcé par Pibrac, est un document important qui vient apporter un élément de plus à l'histoire littéraire du savant Entrepreneur de l'Académie du Palais. Pibrac commence par rendre hommage à Homère « *ce divin esprit,* » qui a pris *l'Ire*, (la colère) d'Achille pour le sujet de son principal chef-d'œuvre. Conformément à l'usage adopté dans les discussions de l'Académie d'exposer d'abord le sentiment des meilleurs auteurs anciens sur la question proposée pour prononcer ensuite un avis motivé d'après l'étude comparée des diverses opinions qu'ils ont émises, Pibrac énumère les définitions de *l'Ire* formulées par plusieurs Philosophes de l'antiquité ; il y joint d'assez nombreux traits historiques tendant à prouver qu'il convient d'écarter tout ce qui peut provoquer ou exciter en nous cette passion. « Mais, dit-il, comme ainsi soit que toutes les passions ayant besoin d'accoustumance pour surmonter et domter ce qui désobeist à la raison, il n'y en a point où l'on se doive tant exercer qu'en la victoire de ceste-cy *et principalement les Princes, d'autant qu'elle est bien plus dangereuse en eux qu'aux particuliers dont la colère, bien souvant, ne peut apporter dommage ; mais celle des Princes, comme ung grand embrasement, peut à l'instant perdre des villes, des provinces, des armées et causer des guerres et des dissensions immortelles.* »

Pibrac a vraisemblablement songé ici, non seulement à la guerre de Troie, mais encore aux guerres intestines dont la France était depuis si longtemps désolée, et dans lesquelles le Roi qui l'écoutait, avait, comme Duc d'Anjou, donné de si terribles preuves des effets de la colère princière : l'allusion au massacre de Thessalonique est peut-être destinée à voiler la pensée du massacre de la Saint-Barthélemy. Il réproouve toutes les cruautés d'Alexandre, de Bassianus et de Théodose et ajoute : « Je n'aurois jamais fait si je voulois réciter tous les exemples à propos. Pour conclure donc, et tirer quelque fruit de ce Discours, regardons à donner la paix à nostre âme et, puisque nous sommes mortels, ne nourrissons point des colères et des vengeances immortelles ! que le soleil ne se couche point sur nos courroux ! Pensons que le temps que nous destinons à la mort d'autrui mettra peut-estre fin à nostre vye et, pendant que nous serons entre les hommes, révèrons l'humanité et la société et considérons que nous sommes nés pour leur ayde, support et secours et non pour leur ruïne et extermination. »

Ces éloquents conseils de clémence adressés par Pibrac au dernier des Valois dans un temps où la vie humaine était encore comptée pour si peu de chose, nous permettent de concevoir une idée assez exacte du charme pénétrant d'une parole si vantée par tous ses contemporains et dont le caractère particulier était la grâce, la mesure, la conciliation.

Le moment est venu maintenant de soumettre au lecteur, dans son intégrité, l'ensemble des dix-sept conférences philosophiques contenues dans le manuscrit de Copenhague (1). Nous avons cru devoir annexer à ces documents, à titre complémentaire, cinq discours également prononcés à l'Académie du Palais en présence de Henri III, et qui, bien que publiés, n'ont point été réimprimés et sont, par conséquent, devenus fort rares : les discours *de la Cognoissance et de l'Âme* par Du Perron, *de l'Envie* par Ronsard, *de la Crainte et de Vérité et Mensonge* par Amadis Jamyn.

L'académicien Jacques Davy Du Perron, célèbre et comme théologien et comme dialecticien, a exercé sur l'ensemble des lettres fran-

(1) Nous ne connaissons malheureusement les noms d'auteurs que pour huit de ces discours. Ronsard en a composé un sur les Vertus morales ou intellectuelles, Desportes deux sur le même sujet, Amadis Jamyn quatre : sur les *Vertus intellectuelles et morales*, sur *la Joie et la Tristesse*, sur *l'Ire* et sur *l'Honneur et l'Ambition* et Pibrac un sur *l'Ire*. Les neuf autres harangues demeurent anonymes.

çaises à la fin du xvi^e siècle une influence si considérable comme orateur et surtout comme critique, qu'on le surnommait *le Colonel-général de la littérature*. Ses jugements sur les écrivains et sur les poètes de son temps, bien que parfois excessifs, dénotent un remarquable sens littéraire. « Les styles et les auteurs lui passaient par les mains, écrit M. Sainte-Beuve, et il lui arrivait rarement de s'y méprendre » (1). « D'après Guy Patin, Scaliger disait que Du Perron « entretenoit avec grande admiration les dames de la cour de Henri III, pour paroistre sçavant devant elles, *de levi et gravi, de ente metaphysico*, des questions les plus difficiles de la physique et de la métaphysique. »

Relevons dans son *Discours de la Cognoissance* ce curieux passage sur la raison humaine qui nous montre Henri III citant Horace au cours d'une discussion académique. « L'homme est distingué seulement des autres choses par la raison et par l'entendement... Ainsi, louer un homme d'autre chose que de la raison, ce n'est pas le louer comme un homme, mais comme quelque autre chose. Il a du courage, aussi

(1) *Tableau historique et critique de la littérature française, au xvi^e siècle*. Cette singulière fortune devait être réservée à Du Perron dans l'avenir de prononcer l'oraison funèbre de Ronsard et de présenter à la cour son plus implacable adversaire, François Malherbe, aux mânes duquel notre grand Boileau sacrifia plus tard toute la Pléiade. M. Chapelain, écrit Tallemant des Réaux, trouva un jour Malherbe sur un lit de repos qui chantoit :

D'où venez vous Jeanne ?
Jeanne d'où venez vous ?

et ne se leva point qu'il n'eut achevé. « *J'aimerois mieux, lui dit-il, avoir fait cela que toutes les œuvres de Ronsard !* » Racan dit qu'il lui a ouï dire la même chose d'une chanson où il y a à la fin :

Que me donnerez vous ?
Je feray l'endormie.

Il avoit effacé plus de la moitié de son Ronsard et en cotoit les raisons à la marge. Un jour Racan, Colomby, Yvrande et autres de ses amis le feuillettoient sur sa table et Racan lui demanda s'il approuvoit ce qu'il n'avoit point effacé : « *Pas plus que le reste,* » dit-il. Cela donna sujet à la compagnie, et entre autres à Colomby, de lui dire qu'après sa mort ceux qui rencontreroient ce livre croiroient qu'il avoit trouvé bon tout ce qu'il n'avoit point rayé. « Vous avez raison, » lui répondit Malherbe. Et, sur l'heure, il acheva d'effacer le reste. « *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. 1^{er}. *Malherbe*, p. 256, 257.) Malherbe n'avait pas toujours été aussi sévère pour le chef de la Pléiade; Colletet qui était en mesure d'être renseigné sûrement à cet égard affirme, en effet, que les vers suivants gravés sous le portrait de Cassandre dans l'édition des œuvres de Ronsard, publiée en 1623 (in-fol., t. I,) furent composés par lui :

L'art, la nature exprimant
En ce portrait me fit belle;
Mais si, ne suis-je point telle
Qu'aux escrits de mon amant.

ont les lions ; il a de la force, aussi ont les éléphants ; il a de la vitesse, aussi ont les cerfs, afin que je die point combien il est moindre qu'eux en tout cela ; il a la voix belle, mais combien les rossignols l'ont-ils plus desliée et plus admirable ! Faire un homme supérieur aux hommes en toutes choses, ce n'est que le rendre inférieur aux bestes ; mais le faire exceller en l'usage de la raison, c'est le rendre supérieur aux autres hommes, car, par la raison, diffèrent les hommes d'avec les bestes, mais, par l'usage de la raison, les hommes diffèrent d'avec les hommes. Et il me semble, Sire, que ce que Vostre Majesté disoit l'autre jour d'Horace touchant ce qu'il met la félicité de l'homme à ne rien admirer vient bien à ce propos, car il faut entendre par *ne rien admirer* sçavoir toutes choses. » Du Perron traduit avec une véritable éloquence les paroles de Sénèque sur le rôle du vrai savant devant l'œuvre du Créateur et il termine en rappelant la maxime favorite de l'école platonicienne : « La première philosophie et la première cognoissance qu'il lui faille apprendre, c'est de se cognoistre soy-mesme. » Le Discours de l'*Ame* n'offre guère qu'une série de définitions et de déductions dialectiques assez peu propre aux développements oratoires.

Ronsard était assurément bien placé pour flétrir l'*Envie* car personne au monde n'était demeuré plus étranger que lui aux sentiments haineux provoqués par cette vulgaire passion. « L'Envye, dit-il, est le plus meschant et le plus villain vice de tous comme celuy qui n'a pas pour subject des estrangers mais frères, parens, voysins, compaignons, pareils et amys.... On dict que l'Envye voulut ung jour entrer au ciel, mais elle en fust repoussée par la Déesse excellente qui la fist tumber de de hault en bas et descendre vers les hommes, d'autant qu'il n'y a point d'Envye au Ciel.... Et fault se bender contre sa passion et repousser la rancune par vertu, et, au lieu d'envyeux, devenir imitateurs, pour tascher à ressembler à celluy dont les vertus et les honneurs nous rendent jalloux et envyeux. Voilà que j'avois à dire de ce cruel monstre dont Dieu nous veuille garder, par sa divine grâce. »

Ces belles paroles sont dignes de l'homme illustre qui pardonna cordialement à Saint-Gelais et à Du Bellay leurs petites perfidies et qui accorda une protection si paternelle à tous les jeunes poètes enfantés par sa Muse.

La harangue académique de Jamyn sur *la Crainte* est à la fois très

spirituelle et très éloquente. L'ingénieux apologue des *Noces de la Douleur et de la Volupté* est assurément un des meilleurs modèles qu'on puisse signaler de l'art oratoire à l'Académie du Palais ; nous y renvoyons le lecteur. Cette leçon donnée à Henri III est encore à retenir. « Les Roys, principalement, se doivent servir de préparatifs contre toutes sortes de craintes et comme la peur ne leur est pas bien séante, ils doivent aussi prendre garde à ne se faire craindre par actes horribles, pource qu'on hait toutes les choses qu'on craint pour si meschante occasion ; et la parole de celuy qui dist : « qu'ils me haïssent pourveu qu'ils me craignent » estoit, à la vérité tyrannique, barbare et furieuse et ceux qui se font craindre de telle façon sont en la sujétion de craindre aussi beaucoup, ayant tousjours l'espée de Denys le tyran pendante avec un fillet sur leurs testes misérables, soit en veillant, soit en dormant et ressemblent aux éléphants qui mesme ont frayeur de leur ombre et, pour cela, n'osent passer les rivières ny boire dedans les eaux si elles ne sont troubles. » Jamyn, dans son dernier discours, parle ainsi de la vérité : « La Vérité nous ouvre le passage en tous lieux, mesme inaccessibles ne plus ne moins que le rameau d'or rendit le voyage des enfers facile à Enée ; mais il faut que les colombes pures et amoureuses nous conduisent vers elles, c'est-à-dire le saint extresme et inviolable amour de la cognoistre... *le désir d'entendre la Vérité est un désir de la Divinité, car la Vérité est la perfection de l'esprit* et quiconque la connoist plus qu'un autre est plus semblable aux dieux, et conséquemment plus heureux. Voilà pourquoy tant d'hommes grands personnages, depuis que le monde est monde, se sont efforcez de la rechercher si curieusement et de telle recherche sont sorties les sectes des Philosophes et sont venus les législateurs.... *Les poëtes, quoi qu'on en die, ne mentent pas toujours* car les Muses, qui les inspirent, sont, du costé de leur mère, sœurs de la Vérité et est vraisemblable que la Vérité les visite souvent, par devoir de parentage, et leur apprend ses secrets mystiques. »

Ainsi qu'on en peut juger par les quelques extraits que nous venons de citer, les Discours de l'Académie du Palais offrent, à divers titres, un incontestable intérêt. L'historien y puisera des renseignements qui ne sont pas sans prix ; le lettré, le savant adonné à l'étude des sciences morales, naturelles et politiques, y trouveront des informations précieuses à recueillir sur les origines de l'éloquence académique et sur l'état des connaissances physiques et psychologiques en

France à la fin du xvi^e siècle : le simple curieux lui-même, s'il se sent le courage de braver l'austerité de ces dissertations écrites dans un langage qui n'est plus le nôtre, éprouvera peut-être, en assistant ainsi par la pensée aux auditoires de la première Académie Française, un lointain écho du plaisir délicat qu'il goûte lorsque, aux jours de réception solennelle, il se voit, non sans fierté, admis à passer quelques heures sous la coupole du Palais Mazarin.





CHAPITRE SIXIÈME

(DEUXIÈME PARTIE)

DISCOURS ACADÉMIQUES

Bibliothèque Royale de Copenhague (Manuscrits. Thottshe Saml. N° 315 Fol.)

I

PREMIER DISCOURS

QUELLES VERTUS SONT PLUS EXCELLENTES, LES MORALES
OU INTELLECTUELLES

EN toute dispute bien ordonnée, l'on doit, en premier lieu, donner la définition de la chose de laquelle l'on veut traiter, puis venir à la division. Pour ceste occasion, avant que résoudre la question proposée, il faut entendre que c'est que Vertu ; combien il y a d'espèces de vertu ; en quelle partie de l'âme sont les vertus intellectuelles et en quelle partie sont les morales ; quelles vertus sont plus excellentes, intellectuelles ou morales (1).

Vertu, généralement prinse, n'est autre chose qu'une excellente affection ou habitude d'esprit qui rend louables ou recommandables ceulx qui en sont ornez. Ceste définition (2) convient à toutes vertus,

(1) Nous nous sommes attachés à reproduire scrupuleusement l'orthographe du manuscrit. Le copiste se montre peu soucieux de constance et de logique : son orthographe varie souvent d'une ligne à l'autre, comme dans le mot *morales*, écrit dans le titre avec deux *l* et ici avec un seul. Nous avons dû, pour faciliter l'intelligence du texte, restituer la ponctuation qui avait été presque partout omise ou faussée.

(2) Définition.

tant intellectuelles que morales. Que si nous disions que vertu est une habitude qui consiste en médiocrité, il est certain que la vertu intellectuelle n'y pourroit estre comprinse, d'autant qu'elle ne consiste en médiocrité n'ayant qu'ung extrême vicieux de deffectuosité. Les Epicuriens ont estimé la vertu n'estre autre chose sinon une exemption de douleur et fascherie, ce qui est absurde, d'autant qu'il y a des vertus lesquelles consistent à porter patiemment les douleurs, comme la magnanimité.

Il y a deux principales espèces de vertu, l'une intellectuelle, l'autre morale. La vertu intellectuelle est ainsy appelée d'autant qu'elle est en l'intellect. Les vertus morales sont ainsy appelées ou des mœurs ou parceque elle s'acquièrent par une coustume et fréquente action et seront dictes morales du nom *mos*, qui signifie coustume. De quoy l'on peut colliger que les vertus ne sont de nature mais acquises ; car si elles estoient de nature, la faculté et puissance précéderoit l'usage, comme nous voyons qu'il y a en l'homme une puissance d'ouyr et veoir devant qu'il oyt et voyt, mais devant l'action il ne peut estre dict vertueux.

Pour sçavoir en quelle partie de l'âme sont les vertus intellectuelles et en quelle partie sont les morales, il fault noter qu'il y a deux principales parties en l'âme : la raison et l'appétit. En la partie de l'âme appelée raisonnable sont les cinq vertus intellectuelles : science, sapience, intelligence, prudence, art.

L'âme raisonnable sert à deux fins : l'une pour consulter, l'autre pour sçavoir. Nous consultons des choses qui peuvent advenir et n'ont une fin certaine, et nous servons pour consulter principalement de conseil et election. Nous sçavons les choses qui ne peuvent advenir autrement et science est de choses certaines ; opinion, de douteuses. Par la science nous jugeons des principes et de ce qui en despend.

Il y a deux sapiances : l'une universelle, qui ne se treuve qu'en Dieu. C'est pourquoy Pythagoras disoit qu'il n'y a que Dieu sage, et Solon, Salaminien, lorsqu'on luy présenta le tripié (1) d'or pour sa sagesse, le dédia au dieu Apollo, pour montrer que la vraye sagesse estoit propre à Dieu et non aux hommes.

La sapience particulière se treuve en l'homme.

La prudence consiste à juger des choses qui ne sont tousjours semblables et est ceste prudence comme conductrice et guide des vertus morales.

L'intelligence est une cognoissance des principes ou commen-cemens.

(1) Le trépied.

L'art est une habitude ou accoutumance que nous avons de faire quelque chose avec raison.

La seconde partie de l'âme est l'appétit, lequel est régi ou gouverné, à tout le moins doit être, par la raison et, pour ceste occasion les Egyptiens paignoient un homme de la teste duquel sortoient des flammes et du sang des yeux, pour monstrier la colère ; estoit paslé et deffait pour monstrier l'avarice ; rouilloit (1) les yeux en teste, pour monstrier l'envie *et estoit lié et conduit par une femme* (2) qu'ils appelloient *Raison*. A quoy Horace, poëte semble avoir voullu faire une allusion quant il a dict en ses Epistres : « *Régis ton esprit, (entendant l'appétit) lequel, s'il n'obéit commende : retiens le avec un frain et une chesne* » (3).

En ceste partie d'esprit ou de ceste partie viennent les parties morales, qui sont quatre principales : justice, tempérance, magnanimité, libéralité ; desquelles toutes les autres vertus despendent, et, pour cette raison, sont appelées *cardinales*.

Reste à sçavoir quelles vertus sont plus excellentes, intellectuelles ou morales.

Il est certain que toutes les vertus sont si excellentes et louables qu'il est difficile de juger ausquelles l'on doit donner le premier lieu ; et rendent les hommes qui en sont ornez si excellens qu'ils ne peuvent aspirer à une excellence plus grande ; desquelles la clairté et splendeur est si grande que ceux qui hantent les hommes vertueux en sont illustres, tout ainsy que le soleil, quand il se lève ne rend seulement le ciel beau mais aussy tout le monde.

Toutesfois, pour se *fermer* (4) et arrester à quelque résolution, les vertus intellectuelles seront estimées plus excellentes pour ces raisons : ce qui ne peult subsister de soy et despend d'un autre est moins excellent que ce d'où il despend. Les vertus morales despendent de prudence, comme tiennent Platon, Aristote et Cicéron, et prudence est vertu intellectuelle.

Doncques, les vertus morales ne seront si excellentes que les intellectuelles.

Les choses qui sont en un subject plus noble et excellent sont tenues et réputées plus excellentes.

(1) Roulait.

(2) Ce trait pourrait peut-être nous autoriser à penser que le discours émane d'une plume féminine. Nous savons par d'Aubigné que la duchesse de Retz et M^{me} de Lignerolles prononcèrent à l'Académie, sur ce sujet des Vertus intellectuelles et morales, des dissertations très admirées. Sommes-nous ici en présence d'un discours d'une des académiciennes ? Le lecteur en jugera.

(3) Une chaîne.

(4) Pour conclure, de l'italien *fermare* arrêter.

Les vertus intellectuelles sont en un subject plus excellent, à sçavoir en la raison, que les morales, qui ont pour subject l'appétit, inférieur à la raison.

Doncques, les intellectuelles seront plus excellentes.

Les vertus qui nous feront plus approcher de la nature divine sont trop plus à estimer que les autres.

Les vertus intellectuelles nous font plus approcher de la nature de Dieu parce qu'il n'y a rien qui resente plus sa divinité que de sçavoir, estre sage et entendre, ce qui est des vertus intellectuelles.

Doncques les vertus intellectuelles seront plus excellentes.



II

DES VERTUS INTELLECTUELLES ET MORALLES

DEUXIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais par Ronsard, en présence de Henri III (1)

ENCORES, Sire, que je ne me sois jamais exercé (2) à longuement discourir et que ma principale vocation a esté plus d'escrire que de parler, si est-ce que, obéissant à vostre commandement, je m'en acquiteray le mieulx que je pourray et seray d'autant plus digne de pardon que j'essaye ung chemin tout nouveau et que je fais tout ce que je puis pour vour obéir et servir.

Il me semble que *la question que Vostre Majesté nous proposa l'autre jour, nous commandant de nous en aprester*, est à sçavoir si les vertus morales sont plus louables plus nécessaires et plus excellentes que les intellectuelles.

Quand à moy, j'en diray mon advis le plus brièvement que je pourray, laissant le surplus à ceste docte Compagnie, plus exercée que moy en la philosophie et en l'art de bien dire, car mon principal mestier a tousjours esté la poésie.

Il fault entendre, Sire, que l'âme est divisée en deux parties et facultez : l'une raisonnable et l'autre irraisonnable. La partie raisonnable est celle où est l'intellect, qui, comme un grand cappitaine du hault d'un rempart, commande à ses soudars. Les vertus attribuées à l'intellect sont : sapience, science, prudence, les arts, les cognoissances des causes et des notices des principes.

Les vertus morales sont habitudes acquises et apprises par longue accoustumance et long usage, insinuées et imprimées de longue main en ceste partie et faculté de l'âme irraisonnable pour corriger, chastier, subjuguier et mettre soubz l'obéissance les passions de l'appétit et de la sensualité ; lesquelles vertus sont : fortitude, patience, constance, foy,

(1) M. Geffroy, de l'Institut, avait déjà emprunté au manuscrit de Copenhague ce discours de Ronsard qu'il avait bien voulu communiquer à M. Gandar et à M. Prosper Blanchemain et qui a paru dans *Ronsard considéré comme imitateur d'Homere*, Paris, in-8°, 1854 et dans les *Ceuvres inédites de Ronsard*, in-12, 1855.

(2) On lit ici très-clairement le mot *exercé* et non pas *occupé* ou *appris* comme l'a cru M. Blanchemain.

vérité, justice, libéralité, magnanimité et leurs dépendances. Lesquelles vertus morales consistent tousjours en la médiocrité et au milieu de deux vices, c'est à sçavoir entre le trop et le peu.

Pour vous monstrez, Sire, que mon dire est vérité, nous en définissons deux ou trois ; car, elles définies, vous pourrez facilement comprendre les autres.

Tempérance est une vertu de sçavoir commander aux voluptez. Les deux extrémités et vices contraires, l'un est ung débauchement et derreglement aux voluptez ; l'autre est une stupidité et hébètement de sens qui empesche que l'homme ne peult honnestement gouter quelque volupté, comme on dit qu'estoit Zénocrates (1).

Force ou fortitude est une vertu d'endurer et souffrir les périls et dangers et en temps et lieu, avec raison, s'exposer à la mort si besoing en est, pour le service de sa patrie et de son Prince. Ses contraires vices sont témérité et couhardise. Le téméraire, sans raison ni sans occasion, se précipitera luy mesme au danger. Le couhard, encores que les trompettes animassent les pierres et que la bataille se donnast, ayant le cœur glacé de peur, sans avoir esgard ny à son devoir ny à la honte, s'enfuyra.

Libéralité est une vertu qui despend son bien honnestement et splendidement et qui prend plus plaisir à donner qu'à recevoir. Ses extrémités sont : prodigalité et avarice. Vous voyez qu'un mauvais mesnager mange et dissipe en habillemens, festins et plaisirs en peu de jours, le bien que ses ayeulx ont acquis avec cent ans de travail. Son autre contraire vice est l'avarice. L'avaricieux, encores qu'il ayt plains coffres d'argent, il se lerra plustost mourir de fain que d'en oster ung liard.

Pour retourner à mon propos, il est certain que les vertus morales ne sont pas facultez naturelles comme est le veoyr, l'ouïr, le fleurir (2), le toucher, le gouter, l'engendrer, le digérer. En tous temps l'homme veoit et oyt et touche, engendre et digère, si ses instruments ne sont viciés. Mais les vertus sont apprises par usage et longueur de temps ; car devant que l'homme sache bien se tempérer et commander, qu'il soit bon justicier, obéissant à ses supérieurs, charitable et miséricordieux, il fault qu'il ayt appris auparavant que c'est que tempérance,

(1) Xénocrate et non *Zenoccatia*, personnage dont M. Blanchemain s'évertue en vain à chercher l'origine. (*Poésies inédites* de Ronsard, 1855, p. 290, note). Ce philosophe, né à Chalcedoine vers 406 avant J.-C., fut un des disciples préférés de Platon. Il enseigna ses doctrines pendant 25 ans, dirigea l'Académie après Speusippe et tenta de concilier les idées de Platon avec celles de Pythagore. Xénocrate mourut en 314 à 92 ans. Il avait composé des traités *de l'art de régner* et *de la Nature* qui ne nous sont pas parvenus.

(2) L'odorat.

force, patience, justice, charité, miséricorde et telles autres vertus en général.

Donques les vertus ne sont pas naturelles. Elles sont toutes apprises ou, pour plus modestement parler, accoutumées. Quand l'homme les a une fois apprises par longue coutume, il les met après en exécution et opération.

Or, en (1) la partie inférieure de l'âme, qui est la sensualité, il y a un mouvement naturel que nous appelons passion comme est ire, crainte, douleur, joye, tristesse, lesquelles tiennent, *comme dict Platon*, du foye (2) et du cœur, qui sont presque dans le corps comme sont en la République les marchands et la noblesse : le foye comme siège de l'appétit de concupiscence et désir, semble (3) au marchand, lequel appetite (4) tousjours d'avoir plus qu'il n'a ; et le cœur ressemble à la noblesse qui, pleine de magnanimité, de force, d'ire, de colère, de courroux et d'ardeur, envoye de terribles impressions en l'entendement.

Et la raison est au hault de la tour et au sommet de la teste comme un Roy en son trosne ou le Sénat en son pallais, corrigeant, amendant et faisant venir à obéissance telles passions et perturbations et les contenant en leur devoir (5).

Les antiens poètes, *affin que j'honnore mon mestier* (6), ne pouvant montrer aux yeulx corporels combien le vice venant de passion estoit monstrueux, feirent peindre une chimère qui estoit divisée en lyon en dragon et en chèvre et un chevalier dessus nommé Bélorophon qui la tuoit. Ce Bélorophon estoit un philosophe modéré, bien rassis et bien appris aux vertus morales qui tuoit, subjugoit, domptoit ses passions et propres affections. Encores ont ils fainct qu'il y avoit des hommes qui estoient Centaures, bestes par la partie inférieure, à cause de la sensualité, et hommes par la haulte, à cause de la raison.

Or, quand les passions sont débordées et hors de médiocrité, elles ne sont pas seulement vicieuses mais elles engendrent les vices. Mais quand elles sont bien modérées et guidées par le frain de la raison, elles ne sont pas vitieuses ; au contraire elles sont principes et matières

(1) M. Blanchemain hésite entre *De en* qui n'offre aucun sens et *Dedans* qui, graphiquement, n'est pas admissible ici ; les mots *Or, en* sont très-distincts.

(2) Et non pas du *sang*, comme l'a mis M. Blanchemain, contre-sens qui détruit toute la métaphore.

(3) Ressemble.

(4) Ressent l'appétit du gain.

(5) Ce grand mouvement d'éloquence est vraiment digne de Ronsard, malgré ses réserves et sa modestie.

(6) Ce tour franc et débonnaire était un des signes distinctifs de la parole du poète : on croit l'entendre parler en souriant au Roi.

de la vertu ; car de voulloir du tout, comme les Stoïciens, derraciner hors de l'homme les passions, cela est impossible. Tant que nous aurons foye et cœur, veines, artères et sang, nous aurons des perturbations. Or de les sçavoir bien modérer et attremper (1), c'est le faict et vray office des vertus morales.

Qui voudra considérer la faculté de l'âme en ses deux parties, il trouvera que les vertus intellectuelles sont si jointes aux morales qu'il est bien malaisé de les pouvoir séparer ; car qui conduiroit la sensualité et nostre brutalité si ce n'estoit la prudence et la raison qui, comme ung bon cochier (2), conduit ses chevaux et de loing prévoit s'il y a point quelque fosse ou borbier ou torrent, de peur de se perdre, luy, son coche (3) et ses chevaux.

Mais, pource qu'il y a plusieurs sciences intellectuelles qui ne sont utiles au maniment des affaires publiques, comme est la phisique, l'astrologie, la judiciaire (4) et beaucoup d'autres telles curiositez, si nous comparons telles vertus intellectuelles aux morales, les vertus morales les passeront de beaucoup. Socrate fut le premier le quel, voyant les philosophes auparavant luy s'estre amusez du tout à la congnoissance des météores et tousjours plantez sur une montagne, avoient les yeux attachez aux nues pour sçavoir les causes des foudres, tonnerres, tempestes, comètes, nèges, pluyes, gresles et telles impressions de l'air, luy, cognoissant que cela estoit inutile et qu'aussi bien, soit qu'on en sache la cause ou que on ne la sache point ils ne laissent pas d'estre, il attira la philosophie, qui estoit en l'air (comme on dict que les sorcières de Thessalie tirent la lune et la font venir en terre), la comunicqua aux hommes et la logea dedans les citez, tournant la contemplation en l'action.

Anaxagore, Thalès, Démocrite, se sont amusez à la contemplative ; aussi ils n'ont jamais rien profité à leur république pour en acquérir le nom de bons citoyens.

Au contraire, Péricle, Thémistocle, Aristide, pour se mesler du maniment des affaires civiles et politiques, ils ont bien institué leur cité de bonnes loix en temps de paix ; en temps de guerre bien ordonné les batailles, raporté force victoires et triomphes, au grand honneur et contentement d'eulx et de leurs citoyens.

On ne laisse pas d'estre homme d'honneur et de vertu et de vivre bien et saintement sans sçavoir telles curieuses vanitez qui nous estonnent du nom seulement et dont l'effect n'est que vent.

(1) Tempérer, adoucir.

(2) Cocher.

(3) Et non *sa coche* comme l'écrit M. Blanchemain.

(4) C'était l'astrologie légale.

Voyez vous pas nos laboureurs qui n'ont jamais appris que l'art de la charue ? toutefois ils vivent en gens de bien et d'honneur. S'il y a quelque probité, vertu, foy, simplicité, preudhomme au monde, elle est parfaitement entre les laboureurs.

Ceux des terres nouvellement trouvées (1), en Canada, Pérou, Calicut (2), n'ont point de sciences ; toutefois ils savent garder, de nature, une amitié et société et un bon commerce les ungs avec les autres. Maintes villes ont flory en honneur et vertu avant que la recherche de telles sciences fut receue et aprouvée comme Lacédémone, Rome et mille autres.

Or, qui pourroit avoir les vertus morales et intellectuelles ensemble, je confesse véritablement qu'un homme seroit Dieu et auroit le souverain bien. Mais, puisqu'il est malaisé de les trouver en un mesme sujet, que l'action empesche la contemplation et la contemplation l'action, il vaut mieux choisir la meilleure partie, la plus utile et la plus nécessaire et plus propre aux manimens des affaires, qui sont les vertus morales, qui nous rendent modérés, bien conditionnez et qui nous font appeller du nom de vertueux et de gens de bien, que nous amuser à la vanité.

Vous me direz que la cause est toujours meilleure que son effect et que les intellectuelles sont les causes et les morales l'effect.

Je n'en veux pas trop opiniastrement disputer, mais je sçay bien que jamais homme ne congneut parfaitement la cause des choses, sinon par ombre (3) et en nue (4) et que Dieu a mis telles curiositez en l'entendement des hommes pour les tourmenter.

Qu'ai-je affaire de la cause qui fait estre le soleil ce qu'il est, s'il est plus grand ou plus petit, s'il est rond ou fait en dos de navire, s'il s'allume au matin ou s'estainct au soy ? Cela ne sert de rien ny à moy ny au publicq.

Mais de cognoistre ses effectz et opérations, comme il eschauffe la terre et la fait fructifier par ses rayons, que je sens et que je voy, de cela véritablement m'appartient la cognoissance (5).

(1) L'Amérique découverte 80 ans auparavant.

(2) Calicut, ville et port de l'Inde anglaise (Madras), chef lieu de l'ancienne province de Malabar. Vasco de Gama y aborda en 1498, mais ne put s'en emparer. Haïder-Ali la prit en 1760. Tippe-Saïb la détruisit et fit émigrer ses habitants à Nellore. Calicut a été rebâtie depuis par les Anglais ; elle a donné son nom aux toiles de coton dites *calicots*.

(3) Par ombre.

(4) Confusément.

(5) Il est assez singulier de voir le grand poëte se désintéresser des hautes spéculations de la science pure et ne trouver d'utilité que dans ses applications industrielles et pratiques. Les voiles grossiers dont les alchimistes et les astrologues entouraïent alors les sciences naturelles contribuaient, il est vrai, à éloigner d'elles les esprits sérieux et cultivés.

Si l'on me dict que la vertu intellectuelle a pour subject les choses célestes qui, point ne faillent, et que les moralles n'ont pour subject que les choses basses et pleines de changement et de mutations et, par conséquent, moins excellentes, je responds que ce n'est pas grande vertu de contempler et s'amuser à un subject qui ne peut faillir ny tromper. Mais avoir pour subject les choses incertaines et le gouvernement des villes où les ungs sont colères, les autres flegmatiques, les autres mélancoliques, les ungs ambitieux, les autres modestes, les autres arrogans, les autres simples, comme on veoit en toutes villes pleines d'altercations, de changes (1) de variétéz de meurs, et les sçavoir bien policer, gouverner et modérer, véritablement c'est plus d'artifice que regarder et méditer cela qui est constant et qui ne vous peut faillir ny décevoir.

Caton le Censeur disoit que Rome se perdroit quand on introduiroit tant de sciences.

Quant à moy, si ce n'estoit de peur de honte, je dirois que je ne congnois point tant de vertus intellectuelles, qui sont propres aux endormis et agravez de longue paresse, comme les hermites et autres telles gens fantastiques et contemplatifs, me retirant du tout du costé de l'action. Car que sert la contemplation sans l'action ? De rien, non plus qu'une espée qui est tousjours dans ung fourreau ou ung couteau qui ne peut couper.

Je conclus doncq, puisque les vertus moralles nous font plus charitables, pitoyables, justiciers, attramez, fors aux périls, plus compaignables (2) et plus obéissans à nos supérieurs, qu'elles sont à préférer aux intellectuelles.

(1) De changements, de révolutions.

(2) Plus sociables.



III

QUELLES SONT LES PLUS EXCELLENTES, LES VERTUS INTELLECTUELLES
OU LES MORALLES

TROISIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais par Philippe Desportes, en présence de Henri III (1)

SIRE, j'ay tout besoing de me couvrir du mesme paroy (2) d'excuse qu'a mis devant luy Monsieur de Ronsard, encores qu'il n'en ayt pas eu le besoing tel comme je sen que j'auray, pour m'excuser sur la seule profession que j'ay faict de la poësie. Car voluntiers, Sire, et me pardonnent mes Compagnons (3) que je tiens pour très-doctes et sçavans, les poëtes sont ignorans et ne laissent pour cela, inspirez et souflez de quelque esprit divin, de composer en leur fureur choses qui tirent en grande admiration les escoutans. Aussi n'est-ce pas tant de merveille de veoir sortir quelques beaux et doctes discours de raison de la bouche de ceux qui sont exercitez (4) en la philosophie et en font profession, *ainsi que font beaucoup de ceux qui sont en cette assemblée* (5), comme quand un qui n'estudie point et qui semble ignorant jette en fureur des enfantemens de son esprit si beaux, si rares et si peu de luy attendus qu'ils font esbaïr les doctes et sçavans qui les oient. C'est pourquoy *je désireroy quasi que les poëtes ne fussent mis jamais en tel jeu comme est cetuy cy auquel Sire, vous nous mettez* (6) *et moy moins que pas un des autres, pour la cognoissance et juste défiance que j'ay de mes forces. Toutefois, vostre débou-naireté royale est si grande qui compagne vostre commandement, que j'aime mieulx encourir la honte et rougir en ceste assemblée, au hazard de manquer*

(1) Ce discours répond à celui de Ronsard qui le précède.

(2) Muraille de défense.

(3) Le mot *Compagnon* que nous avons abandonné aux gens de metier, avait alors l'acception très étendue que nous avons transférée au mot *Collègue* dont on fait aujourd'hui un si ridicule abus.

(4) Exercés.

(5) On voit que l'Académie du Palais comptait de nombreux philosophes et moralistes dans son sein.

(6) Henri III n'admettait les excuses de personne ; chacun devait parler à son tour sur le sujet désigné.

au devoir de bien dire, que non pas me remordre (1) en ma conscience d'avoir refusé pas ung de vos commandemens, quelque malaisé qu'il me fust, m'asseurant bien, puisque je n'ose espérer louange de mon trop oser, que, pour le moins, je rapporteray quelque pardon de mon obéissance.

Pour doncques venir à dire mon advis sur la question proposée, lesquelles sont plus excellentes les vertus de l'entendement ou bien celles des mœurs, comme j'estime (que) l'entendement est en l'âme ce que la veue est au corps, car ainsi que la veue est le sens le plus parfait et qui faict les plus dignes fonctions de tous les sens, aussi l'entendement est une puissance de l'âme qui congnoist, ramentoit (2), juge et raisonne les choses à part (3) et en général, ayant naturellement en soy certaines notices et cognoissances naissantes avec nous, lesquelles sont les premiers principes des arts et sciences, aiant aussi une manière d'action qui retourne en soy mesme par laquelle il juge et considère ses propres actions et peult amander et radresser ses fautes; quoy faisant il se déclare assez pour la principale puissance de l'âme. Voilà, quant à l'entendement, que les escolles latines nomment l'intellect, et dont sont dittes les vertus intellectuelles.

Quant aux mœurs, ce n'est autre chose à dire que les coutumes et manières de se comporter aux actions et passions humaines: desquelles mœurs prend son nom la vertu morale. Or les vertus de l'entendement sont la sapience, l'avisement et la prudence; les principales morales sont: la tempérance et la libéralité. Mais, à vray dire, elles ni leurs compagnes ne se peuvent bien exercer sinon que l'avisement et la prudence, vertus intellectuelles, les adressent et gouvernent, car toute vertu morale estant une habitude parfaite qui œuvre (4) et besongne selon ce qui est le mieulx environ les plaisirs et les douleurs et ce mieulx consistant en un point, (comme est le centre au milieu du cercle), entre deux extrêmes l'un de l'excès l'autre du défaut, ainsi que c'est au *bien-sachant* et *savant* (5) géomètre de trouver le centre du cercle, aussi est-ce au prudent et sage de

(1) Ce verbe *remordre* qui remplace ici la périphrase *avoir des remords*, doit-il être considéré comme un néologisme créé par le poète pour exprimer sa pensée avec plus d'énergie et de concision? En tout cas il était bien peu usité; nous ne nous souvenons de l'avoir rencontré nulle part.

(2) Rappelle.

(3) Particulièrement.

(4) Travaille.

(5) L'homme *bien-sachant* est celui qui a su tirer profit de ses études, qui a bien appris; le *savant* est celui qui a su appliquer les principes de l'enseignement qu'il a reçu d'autrui pour faire des découvertes. Le premier concourt à la transmission de l'ensemble des doctrines scientifiques: le second assure leur progrès et étend leur domaine.

s'adresser et s'arrester au poinct hors duquel la droicte raison ne peult estre. Pareillement fault considérer que c'est que l'homme, lequel est, en ceste mortelle vie, composé de l'âme et du corps, non pas comme le corps et ses parties mais comme l'âme ayant et tenant le mesme rang envers le corps que l'ouvrier tient envers son outil. Or n'y a-il point de comparaison de l'outil à l'ouvrier ni aussi du corps à l'âme, *laquelle est l'homme mesme*: et, par conséquent, les vertus morales qui s'exercent environ les passions du corps et qui ne sont que servantes des intellectuelles, ne se doivent comparer en excellence contre icelles bien plus dignes, et si j'ose dire ce qui est vray, toutes divines. Je conclu doncques au contraire de la préférence que Monsieur de Ronsard, disant de fort belles choses, donnée aux morales, et je préfère celles de l'entendement que nommons intellectuelles à icelles, eu esgard que *l'homme est homme par l'honneur de son âme et non pas à cause de son corps*, auquel sont attachées les passions environ lesquelles œuvrent et besongnent les vertus morales, encores ne peult-ce estre sans le principal aide des intellectuelles, qui, en tout cas, sont plus excellentes et mesme nécessaires pour effectuer les autres. Sire, j'ay dict.



IV

RECUEIL DE QUELQUES POINTS PRINCIPAUX TOUCHEZ PAR DESPORTES
POUR MONSTRER QUE LES VERTUS INTELLECTUELLES SONT PLUS
EXCELLENTEES QUE LES MORALLES (1).

QUATRIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais

JE laisseray la diffinition de vertu, sa division, quelles sont les vertus morales, quelles sont les intellectuelles, leur nombre et les divers sieges qu'elles ont en l'âme, dont aussi je ne feray point de nouvelle division, pour avoir toutes ses (ces) choses amplement et doctement esté discourues par ceux qui ont parlé devant moy. Reste qu'estans tous d'accord que les moralles ont leur siège en l'appétit et les intellectuelles en la raison, je dye en bref les argumens nécessaires qui me contraignent de préférer les intellectuelles aux moralles et commenceray ainsi :

Toute opération se doit dire plus ou moins parfaite selon qu'elle procède de puissance plus ou moins parfaite, comme nous disons l'opération de la veue estre plus parfaite que toutes autres opérations sensibles, pour ce qu'elle procède d'une puissance plus parfaite, plus claire (2) et plus spirituelle que celle des autres sens; or les vertus intellectuelles procèdent de la plus excellente puissance de l'âme : elles sont donc les plus parfaites.

Les choses sont plus ou moins parfaites qui s'exercent à l'entour d'un suget plus ou moins parfait, comme l'orfèvre par son art est plus excellent que celluy qui travaille avec du fer. Les vertus spéculatives s'exercent à l'entour d'un suget tout parfait, qui sont les substances divines, pures, éternelles, immuables et constantes. Les moralles, au contraire, ne regardent que les affections et les actions humaines, variables, incertaines et qui peuvent arriver maintenant (3)

(1) Ce discours est un complément de celui qui précède. Desportes n'ayant sans doute point eu le temps d'exposer toute sa pensée dans la séance précédente, reprend la parole à la réunion suivante, afin de compléter sa dissertation en lui donnant toute l'étendue que comporte le sujet proposé.

(2) Plus élevée, plus noble, dans le sens de *clarus*.

(3) Tantôt.

d'une façon et maintenant d'une autre. Elles cèdent donc aux intellectuelles très-certaines, très-pures et plaines de très-grande perfection. Je le prouveray par ceste autre raison :

L'opération qui est plus continuelle, moins interrompue et moins empeschée doit estre dictée la plus parfaite. La contemplation des choses divines et naturelles est plus continue et moins empeschée que l'action des moralles : elle est donc plus parfaite. Qu'elle soit la plus assidue et moins empeschée, cela est sans doute pour ce que les autres actions ont affaire des instrumens du corps, qui se lassent et ont besoin de repos, durant lequel cesse l'opération. Au lieu que l'intellect, encores qu'il ait besoin des sens pour recevoir les impressions, si est-ce qu'après qu'ils sont lassez si ne laisse-il de durer en la contemplation qui, par ce moien, est plus continue et plus parfaite.

Une autre raison :

Toute opération désire et est adressée à quelque bien, et chacun qui opère est emeu et attiré par quelque chose désirable et plus elle est désirable et moins il se lasse et s'ennuye en la poursuivant. C'est sans doute que la plus divine cause est la plus désirable et que toutes les choses mortelles, comme elles sont acquises (1), nous lassent et nous ennuyent ; au contraire, plus nous avançons en la contemplation des choses divines et plus nostre désir s'enflame et se fait poignant (2) sans s'estaindre ou se reboucher par le travail que nous ne sentons point, par ainsi nous cessons moins d'opérer et sommes plus excellans et plus parfait par les spéculations.

En cest autre avantage se montre leur perfection sur les moralles qu'elles ont d'effaict (3) de moins de choses, car encores que le sage aussi bien que le juste, le fort et le libéral ait besoin de ce qui est nécessaire pour la nourriture et conservation de son corps, toutefois il peut sans autre ayde, en tout temps, contempler et se servir de sa vertu, au lieu que le fort, pour monstrier sa force, a besoin de guerre, le libéral, de moyens (4), le juste, d'hommes, et ainsi des autres vertus moralles.

Nous adjousterons que la contemplation est sa fin mesme et n'est aymée et désirée que pour l'amour de soy. Il est tout certain que le bien désiré pour l'amour de soy surpasse de beaucoup celluy qui est cherché, aymé et poursuivy pour l'amour d'un autre ; car les dernières fins sont tousjours les plus excellentes. Comme, pour exemple, la santé est à préférer à la médecine qui n'est cherchée que pour la santé.

(1) Dès qu'elles sont en notre possession.

(2) Ardent, irrésistible.

(3) D'effet.

(4) D'argent.

Or qu'il soit vray que la contemplation se désire pour soy-mesme, considérons que le contemplatif ne se propose autre fin que la cognoissance de la vérité qui est la contemplation mesme, au lieu que toutes les autres vertus morales regardent à d'autres fins, se tempérant à la tranquillité de l'esprit, le libéral à la faveur des hommes, et ainsi les autres.

Davantage il semble que la félicité humaine consiste en ung repos et tranquillité libre et deschargée de toute sollicitude et quand on nous dit que quelqu'un s'est retiré aux champs loing d'affaires et de soucy, nous l'appellons bienheureux, qui est un signe évident que nous estimons la vye douce et reposée devoir estre fin de toutes nos actions et qu'ainsi soit, nous ne travaillons que pour reposer et ne faisons pas la guerre en intention d'y demeurer éternellement, mais pour vivre en paix. Or toutes les opérations des vertus morales sont plaines de travaux et d'inquiétudes, n'abandonnans jamais ceulx qui, par les charges publiques, en paix ou en guerre, font exercice de leur vertu, demeurans par telles sollicitudes séparés et reculez entièrement du repos et de la félicité dont ils pourroient joir (1) en contemplant.

Et, pour clorre du tout ce discours avec une plus forte raison, je diroy que ceste opération et ceste félicité, qui est plus semblable à celle qu'on attribue à Dieu, est plus excellante et plus parfaite que les autres, qui ne luy peuvent estre appropriées. On ne peut attribuer les vertus morales à Dieu, comme il se cognoist par leur diffinition et par le siège ou elles ont place, qui est la puissance de l'appétit et des passions qui ne tombent point en Dieu, et se cognoistra encores plus clairement si nous voulons discourir par toutes les morales, comme, pour exemple, consistant la force à supporter les périls ou mespris des choses terribles et des hazards, nous ne scaurions dire qu'il puisse rien arriver de terrible ou de périlleux à Dieu par le moyen de quoy il puisse exercer sa force. Nous ne l'appellerons pas aussi continent, pource que ce seroit conclure qu'il auroit quelque salle désir et que, toutefois il le surmonteroit, qui seroit blasphemer et diminuer sa souveraine perfection. Et finalement, pour ne m'estendre point davantage, aucune autre vertu morale ne luy peut être attribuée; et toutefois il est nécessaire qu'il ait quelque opération car il est vivant, et quiconque a vye, opère. Il opère donc et de l'opération la plus excellente, plus heureuse et plus parfaite.

Mais, pour monstrier que ce ne peut estre qu'en contemplant, il fault entendre qu'il y a de trois sortes d'opérations : une active (2), l'autre

(1) Jouir.

(2) Active.

factive, et la tierce (1) spéculative, car je laisse, pour ceste heure, la végétative et la sensitive, qui ne sont pas propre de l'homme.

L'opération active est celle qui naist de la vertu morale et de la prudence, par laquelle les œuvres vertueuses sont produictes et mises à perfection.

L'opération factive naist de l'art par lequel nous faisons quelque œuvre, comme, pour exemple, une statue, une maison et autres semblables. Et de telle opération, le plus souvent, l'œuvre reste en estre, et quelquefois aussi ne demeure pas, comme en l'art de jouer du lut et autres.

Les opérations actives font parfait celluy qui les possède et qui les exerce et davantage regarde à l'utilité d'autruy.

Les factives ne rendent point parfait l'ouvrier, mais plustost son ouvrage. Mais l'opération contemplative qui procède maintenant (2) de l'habitude des principes et s'appelle *intelligence*, maintenant de l'habitude des conclusions et s'appelle *science*, et maintenant de la *sapience*, qui est une très-parfaite habitude de toutes les deux, rendant parfait non seulement celluy qui a telle habitude, mais aussi la puissance de l'âme, en quoy elle se retrouve et ne se proposant autre but que soy-mesme. La contemplative dy-je, paroist, par ces conférences (3), plus parfaite que les deux autres, et, par conséquent plus digne d'estre attribuée à Dieu, père et auteur de toute perfection, dont la contemplation est unique et perpétuelle, qui s'entend soy-mesme et conséquemment toutes choses.

Ayant, par toutes les raisons précédentes, fait veoir l'avantage qu'ont les intellectuelles par dessus les morales, tant louées par les beaux discours de Monsieur de Ronsard, affin d'accorder ces contrariétés (4) et en tirer quelque fruit, il me semble qu'il faut avoir esgard aux unes et aux autres, selon la nature, l'aage et la fortune des hommes.

Celluy qui se trouvera faible et mal disposé pour les travaux des affaires et qui, dans un corps débile, sentira mouvoir un esprit sain et propre à la spéculation, s'y doit adonner.

L'aage aussi met différence entre les occupations des hommes. Le moyen aage (5) est propre aux affaires et aux actions; la vieillesse au repos et à la contemplation.

Que les hommes, donc, en leur force, exercent la justice, combattent

(1) La troisième.

(2) Tantôt.

(3) Comparaisons.

(4) Ces différences.

(5) La force de l'âge.

et s'emploient aux choses civiles et morales pour se reposer, sur la fin, au giron de la contemplation.

Platon nous en a montré l'exemple, qui tant de fois, en jeunesse, alla en Sicile pour aider Dion (1) et pour rendre meilleur Dionisius et ses subjects, s'il eust peu, puis vint achever ses jours au doux repos de l'*Académie*.

Je loue en Xénophon tant d'actes de prudence de force et de magnanimité dont il fist preuve, ramenant les Dix mille Grecs du fond de la Perse (2) et du milieu d'une infinité de périls des chemins et des ennemys et l'admire de sa retraicte sur ses vieux jours, du tout adonné aux lettres et à la contemplation.

Voilà quant à la nature et à l'age.

Reste la Fortune qui peut aussi faire naistre mainte grande différence entre les occupations des hommes, dont les uns estans par elle elevez en puissance ou poussez comme par force entre les affaires et les actions, se doivent employer courageusement et faire reluire leurs vertus au bien de l'Estat et des citoiens.

Les autres qu'elle laisse en repos, se doivent adonner à la connoissance des choses et, pour dire librement mon avis des uns et des autres, j'estime les premiers bien louables et les derniers bien heureux.

(1) Dion, ami et disciple de Platon, était gendre de Denys l'Ancien, Tyran de Syracuse. Exilé plus tard par son beau-frère Denys-le-Jeune, il se mit à la tête des mécontents s'empara de Syracuse et fut placé par eux sur le trône (357 avant J.-C.). Il fut assassiné par Callipe ; sa vie a été écrite par Plutarque et par Cornélius Nepos.

(2) La fameuse retraite dite *des Dix mille* opérée par Xénophon des rives du Tigre à Chryso polis. Il en a écrit l'histoire dans l'ouvrage intitulé l'*Anabase*.



V

DES VERTUS INTELLECTUELLES ET MORALLES

CINQUIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais par Amadis Jamyn.

L'AME a deux parties : l'une qui est le fondement et la racine de la raison et telle partie s'appelle *intellective* ; l'autre n'a point de raison en soi qui soyt de son propre, mais elle en peut participer selon qu'elle sçait obtempérer au gouvernement de la raison, et telle partie se nomme *appétitive* ou *irraisonnable*.

Les vertus qui consistent en la partie intellective s'appellent intellectuelles ; celles qui consistent en l'appétitive s'appellent morales.

De ces deux genres de vertu ny l'un ny l'autre n'est en l'homme naturellement, c'est à dire ne prend point naissance avecques l'homme ; car nous voyons que les vertus intellectuelles s'acquièrent par la doctrine et les morales par usage et coustume. Touttefois il ne fault pas penser qu'elles viennent en nous contre nature, car il n'y a aucune chose au monde qui puisse naistre ou se faire contre nature.

Si telles vertus estoient en nous naturelles, nous les posséderions tousjours et ne pourrions jamais devenir autres que vertueux, car nulle chose ne se peut accoustumer à autre effect qu'à celluy pour lequel elle est née, comme nous voyons que les pierres, de leur naturel mouvement, ne tendent jamais qu'en bas et le feu monte toujours en hault.

Or nous sommes en dispute quelles vertus sont les plus excellentes, les intellectuelles ou les morales.

Il me semble que toutes les deux ne sont presque qu'une mesme et semblable chose et ne se devoient point séparer ny distinguer les unes dans les autres, d'autant qu'en leurs effectz, elles s'entretiennent (1) et qu'un homme ne sçauroit exceller en une vertu s'il n'ha toutes les autres vertus ensemble.

Qui est-ce qui voudroit séparer la fortitude, vertu morale, de la prudence, vertu intellectuelle, sans la rendre manquée, imparfaicte, débile, ou plustost entièrement perdue ?

(1) Se tiennent entre elles, sont connexes.

Homère, en son *Odyssée*, montre bien que toutes les deux doivent estre conjointes ensemble lorsqu'il fait voyager Ulysse en tant de nations diverses pour apprendre, sçavoir et contempler toutes choses, et puis quant il le fait aussi juste, magnanime et tempérant.

Alexandre-le-Grand s'efforça de les avoir et unir tousjours ensemble.

Les grands législateurs ont tousjours conjoint la contemplation avec l'action et, par la contemplation, ont conduit et guidé leur action.

Pourtant volontiers je voudrois appeller l'intellect *moral* et les mœurs *intellectuelles* en la mesme façon que nous appelons les formes *matérielles* et les matières *formelles*. Toutefois, si quelqu'un les veut séparer, mon opinion donnera l'honneur aux vertus intellectuelles et non aux moralles, pource que il ne se sçauroit nier que le principe de quelque bien ne soit plus excellent que le bien mesme lequel en est product, car il est certain que Dieu Tout-Puissant est plus excellent que le monde, lequel est son ouvrage. Il est certain que l'action du soleil n'est si excellente que le soleil mesme (1).

Or il est assuré que l'intellect, la sapience et la science qui sont vertus intellectuelles, engendrent les belles mœurs et les belles mœurs engendrent les vertus moralles d'où naissent après les belles actions qui maintiennent les villes, républicques, royaumes. Pourtant (2) les vertus intellectuelles surpassent en dignité les moralles.

Or je diray davantage que les vertus qui gisent (3) en la plus belle partie de l'âme comme en leur propre siège, sont les plus illustres. Les intellectuelles ont cest advantage, donq elles seront, d'excellence, premières que les moralles. Aussi que les vertus desquelles la vérité est plus absolue et accomplie emportent le prix sur les autres qui ne l'ont sinon par le moyen de participation. Qui me voudra nier (4) que les vertus lesquelles ont de plus beaux objects ne se doivent plus estimer (5)? Les intellectuelles ont pour object les choses éternelles, divines, constantes, certaines et nécessaires, où les moralles, au contraire, n'ont que les humaines incertaines, caduques, inconstantes et mortelles (6).

Donq les vertus intellectuelles sont plus dignes que les moralles. Aussi (7) qu'Aristote nomme l'action de l'intellect *action de vertu la plus parfaite*.

(1) Dans le discours imprimé en 1584, dans les Œuvres d'Amadis Jamyn, on lit cette phrase: « Je demanderois volontiers si l'action du soleil est plus excellente que le soleil mesme. »

(2) « A mon advis », lit-on dans la version imprimée de 1584.

(3) Variante « Je diroy d'avantage que les vertus qui consistent, etc. »

(4) Var. « qui me niera ».

(5) « Et priser ».

(6) « Et variables ».

(7) « Veu même ».

Autre argument :

Ce qui est plus suffisant par soy-mesme de rendre les personnes heureuses est plus excellent que ce qui a besoin d'autre pour donner perfection à la félicité. Or les vertus intellectuelles ont telle suffisance pour soy-mesme, ce qui n'est pas aux autres, donq elles sont plus excellentes.

Davantage, la *pratique* des choses en quoy consistent (1) les vertus morales est comme chambrière de la *Théorique*, en laquelle gisent les vertus intellectuelles. Si elle est sa subjecte, elle n'est pas si excellente que l'autre, qui luy commande et ordonne ce qu'elle doit faire.

Ainsi le maçon n'est pas tant que l'architecte et le pilote d'un navire est plus à louer que ceux qui font ses commandemens, en l'art de navigation (2).

Je diray pour conclusion que l'intellect est ce qui nous fait asseoir à la table des dieux et c'est ce qui nous rend compagnons de la Divinité, et que par conséquent, les vertus qui dépendent de luy sont les premières.

(1) *Var.* « gisent ».

(2) La version imprimée de ce discours, jusqu'ici presque entièrement conforme, sauf quelques variantes, à celle du m.s. de Copenhague, s'en sépare ici. Nous croyons devoir donner le passage consigné par Amadis Jamyn dans l'édition de 1584 et que les copistes du m.s. de Copenhague ont omis pour passer à la dernière phrase qui elle-même, on va le voir, offre une rédaction différente : « Il est vray que quelcun me pourroit objecter que la Théorique seroit inutile si elle ne se réduisoit en pratique et conséquemment ne mériteroit tant de louange: je l'accorde, car Dieu mesmes l'a montré quand, après avoir en soy mesmes contemplé quelles choses estoient bonnes et ayant, en son penser, l'idée de ce monde visible, il ne s'est contenté de cela mais a voulu réduire en action sa pensée et sur le patron du monde intelligible a fait ce visible, tellement que je confesse que tout ainsy que la fin du repos c'est le mouvement et la fin du mouvement c'est le repos, aussy le but de la contemplation qui tous deux sont actions pour certain et celle qui se fait par la plus divine partie de l'homme est la plus digne comme j'ay desjà dit auparavant: sans doute si la contemplation et les vertus intellectuelles n'agissoient, elles ne seroient pas vertus mais plustost un rien en nature, ce qui n'est pas, d'autant qu'en les exerçant nous attainons à la jouyssance de la félicité du souverain bien. Donques, pour conclusion, laissons gagner le prix aux vertus qui tirent leur nom de l'intellect, qui, soleil de nostre bonheur, nous assied à la table des dieux et nous rend compagnons de leur divinité. »



VI

DES PASSIONS HUMAINES DE LA JOYE ET DE LA TRISTESSE
ET QUELLE EST LA PLUS VÉHÉMENTE

PREMIER DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III.

SIRE,

LE très-grand Dieu Tout-bon et Tout-puissant, éternellement accompli de luy-mesme, encores qu'il n'eust besoin de chose quelconque, créa ce monde et tout ce que ce monde contient, et, par sa bonté infinie par tout respandue, y conserve et maintient toutes choses, chacune en son estre, ranc et degré, se sentant de sa libérale grâce jusques aux moindres élargie, chacune réveillant quelque rayon de sa vigoureuse lumière qui lui donne son estre et sa perfection, et comme il est très-bon et tout bienfaisant, daigna bien animer jusques à ceste corruptible matière élémentaire qui est au dessous du rond de la Lune ; et, comme il est la mesme bonté, rejectant tout mal, aprouvant tout bien, y mit, par les rayons de sa bonté infuse par tout, certaines naturelles puissances et vertus, compassions et contre-passions, non seulement pour désirer le bien et refuser le mal, mais encore pour s'entre-communiquer, autant qu'il est possible, ce que chasque chose ha de la bonté du très-bon Dieu qui accompagne l'âme de chaque chose qui est, par la propre nature qui est en elle et plantée en icelle.

Ainsy donques, les herbes et les arbres ont l'*âme végétative*, les bestes la *sensitive* et *végétative*, les hommes la *raisonnable sensitive* et *végétative*, et les passions et contre-passions qui les accompagnent.

Mais, pour cela, il ne faut estimer ni que les bestes aient deux âmes ni que les hommes en aient trois. Par quoy ce sera le meilleur d'entendre que, tout ainsi qu'aux nombres un, deux, troy, quatre, chacun à part peult consister et se dire nombre, un estant compris en deux, deux en troy, trois en quatre, ainsi la première âme est enclose dans la seconde et la seconde en la troisieme ; ainsi la moins noble est contenue en la plus noble.

Mais, encore que chacune de ces âmes en son animé, ne soit qu'une âme, chacune ha ses propres puissances qu'il fault assigner et remarquer en chacune à part. Et, pour en toucher sommairement en passant, (car ceste matière demanderoit bien un propre et péculier (1) discours à part), la *végétative*, seule aux plantes, ha trois puissances : de se nourrir, de croistre et d'engendrer.

La *sensitive*, propre aux animaux non raisonnables, outre les trois susdictes puissances qui sont aux plantes, en a plusieurs autres qui sont premièrement les cinq sens, la veue, l'ouïe, le goust, le flair et le tast (2) ; et après : le sens commun, l'imagination, la mémoire, la convoitise, le courage et le bouger de lieu en autre, toutes vertus subjectes à la *sensitive*, lesquelles sont en tout, y comprins les cinq sens, onze de nombre.

La *raisonnable*, qui est propre de l'homme, outre les quatorze puissances icy dessus nommées : troys de la *végétative* onze de la *sensitive*, en ha deux propres à elle qui sont : l'intellect que j'appelle entandement, et la volonté.

Sire, le lieu ni le temps n'est pas ici de définir par le menu chacune de ces puissances ; mais, en tant qu'il fait besoing pour mieulx entendre ce que j'ay à dire sur la demande proposée, j'en parleray le plus brièvement qu'à moy sera possible.

M'ayant donques esté proposé discourir des passions humaines et singulièrement de la joie et de la tristesse, et quelle est la plus véhémement de ces deux, fault sçavoir que tout ce que nature fait, soit en l'âme soit au corps, est ou action ou passion ou puissance.

Or la joie et la tristesse sont en l'âme ce que sont au corps le plaisir et la douleur, et toutes passions sont accompagnées ou de l'un ou de l'autre, et c'est le subject où s'exercent les vertus moralles, desquelles fust discouru l'autre jour en ceste assemblée, où fust assez parlé des puissances de l'homme pour ce qui fait à mon propos.

Par quoy je répéteray seulement que l'âme de l'homme en partie est raisonnable en partie est brutale. Quant à celle partie de la brutale que l'on appelle *végétative*, (qui est l'âme des plantes), elle ne communicque en façon quelconque avecque la raison et partant nous la laisserons. Mais celle partie que l'on appelle la convoitise et le cou-

(1) *Particulier* ; les Anglais ont conservé, avec le même sens, ce mot (*peculiar*), déjà tombé en désuétude en France au xvi^e siècle.

(2) Le tact ; nous avons repris la forme latine tout en gardant, dans le verbe tâter (taster dont on avait fait *tast* au lieu de tact), le souvenir de la modification introduite dans le langage vulgaire.

rage est aucunement parsonnière de la raison (1) en tant qu'elle luy obéit et la croit comme le fils respecte les avertissemens et bons amonestemens de son père. Et seroy d'avis, encores que l'on assigne quelques sièges particuliers ès parties du corps esquelles se font les principales fonctions tant de la raisonnable que de la brutale, qu'on ne les séparast non plus qu'on ne sépare point l'un de l'autre le courbe et le cave en la circonférence du cercle : je dis en tant que la brutale communique et participe de la raison. Or, les affections et passions qui se forment en la puissance brutale sont certains mouvemens qui suivent la notice et la congnoissance de ce qui se présente, ou pourchassans ou abhorrants ou le bien ou le mal qui est ou semble estre en leurs objects : lesquels mouvemens ou sont aidans la nature ou la vont détruisants.

De quoy s'en ensuict, ou que la nature offensée sent douleur et destruction, ou qu'estant bien et doucement traictée elle reçoit plaisir et récréation, se reposant en son object désiré.

Ce que j'ay dict que les passions suivent la congnoissance, c'est en suivant le cours de la nature ; car il fault que la congnoissance de l'object devance les mouvemens du cueur. Car on ne peult bonnement convoiter ce qu'on ne cognoist point. Donques les affections et passions qui aident la nature sont joie, espérance, amour ; lesquelles sourdent (2) de la congnoissance du bien ou qui est ou qui semble tel, soit qu'elle juge bien ou qu'elle faille à bien juger.

Celles qui détruisent la nature sont : tristesse, crainte, courroux, haine et autres passions que nous particularisons, lesquelles naissent de la congnoissance qui monstre quelque mal qui est mal ou qui semble tel, selon qu'elle juge vraiment ou fausement.

Sire, mais qu'il ne vous ennuye point, vous m'orrez (3) définir chacune à part :

Joie est une émotion par laquelle le cueur s'affectionne au bien présent et s'épanouit et déclost comme pour recevoir dedans soy mesme son object qu'il embrasse. En ceste passion, les esprits s'ecartent et (se) dissipent.

Espérance est une émotion par laquelle le cueur convoite le bien à venir et, par manière de dire, s'ouvre et s'apreste à le recueillir, estant presque semblable à la joie laquelle volontiers s'entremesle avec l'espérance.

Amour est une émotion par laquelle le cueur désire ce qui est beau

(1) Particulière à la raison.

(2) Du verbe sourdre, prennent leur source.

(3) Vous entendrez, vous ouïrez.

ou ce qui luy semble tel et s'efforce presque de l'attirer à soy pour en jouir ; et c'est une affection bien aprochant de l'espérance sinon que l'amour est plus ardente et bouillante, comme estant le cueur bien affectionné du désir de la jouissance d'un grand bien.

Voicy les trois passions *amies de la nature* : la *Joie*, l'*Espérance* et l'*Amour*, lesquelles vous avez ouï définir. Reste maintenant à descrire les autres, qui sont *ennemies de la nature*. Quoy faisant, nous opposerons premièrement à la joie sa contraire.

Tristesse est une émotion par laquelle le cueur, offensé d'un object déplaisant, se retraits (1) et reserre, tremble et languist avecques un sentiment de piquante douleur telle que, si la tristesse ne prend quelque relasche, à la parfin (2) le cueur, comme grillé, se fanist (3) et s'estaint, alangouré et déconfit. Toutesfois, si nous sçavons bien faire nostre prouffict de ceste passion, Dieu l'a mise en nous pour une satisfaction et vengeance du forfait passé, mesme pour nous faire sages affin que nous évitions le mal à venir.

Creinte, qui est contraire à l'espérance, est une émotion par laquelle le cueur se reserre et renferme comme fuyant le mal à venir, et ressemble aucunement (4) à la tristesse, qui ne fault guière d'accompagner la creinte. Mais encores est-elle grandement profitable à la vie humaine si nous (nous) en aidons comme il fault pour nous garder et retirer de beaucoup de maux et d'ennuis qui, de toutes parts nous entourent, en ce passage misérable et mortel.

Courroux est une émotion meslée de tristesse et de vengeance, par laquelle le cueur abhorre quelque outrage et tout ensemble se met en son devoir de le repousser et de punir et de corriger l'auteur et la cause de l'outrage. Ainsi donques, y ayant double object, il a deux émotions : l'une d'éviter l'offense, l'autre d'en poursuivre vivement l'auteur. Tellement que les esprits et le sang ne se retirent pas au cueur ainsi comme ils font en l'émotion de la creinte et de la tristesse, mais ils se lancent et s'espandent en dehors, car le courage s'efforce de saillir comme de son fort et mande le sang et les esprits, comme si c'estoient ses soldats, pour aller rembarrer l'ennemy qui est son object. En ceste bouillante passion, le cueur s'enflame, allume les esprits et le sang. A cause du brouillement (5) d'iceux, les actions de tous les membres sont troublées ; principalement le cerveau s'en offense, lequel s'échauffe par la chaleur et l'émotion portée du long

(1) Se restreint, se rétrécit.

(2) A la fin, avec une nuance plus absolue et plus affirmative.

(3) Se fane, du verbe *se fanir* au lieu de se faner.

(4) Effectivement.

(5) De la confusion.

des veines et des nerfs qui communiquent et se derivent au cueur, ce qui est cause que, bien souvent, d'un grand et véhément courroux s'engendrent des tournemens de sents (1) et parfois des apoplexies, comme mieulx pourroient faire entendre les sieurs Miron (2) et Gabrian, pour estre chose de leur profession et science.

Haine, qui est ung courroux envielli d'une habitude acquise par longue coutume d'icellui, est une émotion par laquelle le cueur abhorre quelque chose pour ce qu'il l'estime mauvaise et s'efforce de la repousser. Or la haine et le courroux sont passions toutes deux contraires à l'amour; et n'est pas toutefois la haine inutile ni dommageable en nous, si nous l'employons à la haine du vice, comme nous devons.

Il y a d'autres passions, les aucunes louables, les autres vicieuses que je ne puis oublier paravant que venir à m'acquiter du second et dernier point sur lequel m'est imposé conclure mon discours; lesquelles passions sont: *honte*, *vergogne*, *pitié*, *envie*, *jalousie*, *malignité*, que je vay, chacune en son ordre, sommairement déchiffrer.

Honte est un mouvement qui a quelque voisinance avec le courroux par lequel, se sentant coupable de quelque deshonesteté commise, l'on se courrouce contre soy-mesme et se punist-on et tout ensemble l'on redoute les jugemens d'autrui; et me semble vraisemblable que Dieu l'ait mise en nous pour une bride qui nous retiène de faillir et pour un fouet qui nous chastie de nos fautes commises. Mais c'est bien la plus grande maladie qui pourroit estre en l'esprit des hommes que de perdre toute honte.

Vergogne est une habitude de cellui qui creint la deshonesteté et qui se marrist (3) quand elle est faicte.

Pitié est une tristesse causée par la misère d'autrui.

(1) Des vertiges, des syncopes.

(2) Miron était médecin ordinaire de Henri de Valois qui lui accordait toute sa confiance; ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'est à lui que, dans une nuit d'insomnie, à Cracovie, ce prince fit le fameux récit intitulé: « *Discours du Roi Henri troisième à un personnage d'honneur et de qualité estant près de Sa Majesté à Cracovie, sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy.* » MM. Henri Martin, Michelet et Soldan considèrent ce discours comme « le document capital de la Saint-Barthélemy, comme celui autour duquel il faut grouper tous les autres. » MM. de Meaux, Theiner et Boutaric partagent cette opinion. MM. Ranke et Bordier en ont nié l'authenticité. Une copie manuscrite de cette importante relation historique dictée par Henri III à Miron est conservée à la Bibliothèque Nationale, *Fonds Bouhier*, n° 59. En raison de l'écriture, elle semble dater du commencement du xvii^e siècle; elle a été publiée en 1631 pour la première fois par P. Mathieu, historiographe des Rois Henri IV et Louis XIII dans son *Histoire de France*. On la trouve également annexée aux *Mémoires de Villeroy*, t. II, p. 52. Paris, 1665.

(3) Se lamente, se désole.

Envie c'est un marrisson (1) et chagrin qui sourd à l'occasion du bien et bonheur d'autrui.

Jalousie est une affection meslée d'amour et de courroux quand celluy qui aime se courrouce contre celluy qu'il aime ou poursuiet ce qu'il désire, craignant ou qu'il en jouisse ou qu'il en puisse jouir au désavantage de son amour : et les poëtes modernes l'appellent *filie d'Amour et de Creinte*, de sorte que cette passion seroit ainsi meslée d'amour, de courroux et de creinte.

Malignité est une passion contraire à jalousie, meslée de haine et de joie, car elle hait la vertu, se resjouit de la misère des bons et se plaist en la prospérité des meschans.

Il y a beaucoup d'autres affections qui se peuvent nommer autrement, mais elles sont comprises en celles-cy, et j'en passe d'autres, pour estre plustost vices que non pas simples passions qu'il faudra vous déclarer avec les vertus, en leur temps et lieu.

Sire, vous ayant icy grossement (2), au moins mal que j'ay peu, défini les principales des passions humaines et nommément les deux sur lesquelles me fault dire mon avis laquelle est la plus véhémence la joie ou la tristesse, je diray qu'il est bien mal aisé d'en juger, pour la diversité des complexions des personnes. Car, selon le tempérament des humeurs de chacun, elles sont plus ou moins fortes et véhémentes ; et un qui sera de complexion sanguine ou colérique, si l'occasion de joie se présente, qui doute que la passion n'y soit double de ce qu'elle seroit en un pituiteux ou mélancolic ?

Au contraire, se rencontrant en ces deux-cy, elle sera plus modérée, d'autant que les esprits sont plus froids et grossiers en eux et le sang plus morne que non pas aux susdicts sanguin ou coléric ; car vous avez entendu que la Joie estoit une émotion par laquelle le cœur s'affectionne au bien présent et s'ouvre comme pour recevoir dedans luy l'object qu'il embrasse, quoy faisant, les esprits s'écartent et (se) dissipent. Or, est-il que les esprits et le sang d'un sanguin ou d'un coléric sont plus alègres et gaillards que ceux d'un pituiteux ou mélancolic. Ils s'écartent donques et (se) dissipent avecque plus de véhémence dans le naturel enclin à cela que non pas dans celuy qui seroit contraire. Ainsi la Joie du sanguin et du coléric sera plus violente et plus forte que celle du mélancolic ou du pituiteux.

Pareillement la Tristesse venant tumber en ung de mélancolic ou pituiteuse température (3), qui sont conformes à telle passion, elle

(1) Douleur.

(2) En général, en gros, ainsi que nous le disons encore dans le discours familier.

(3) Tempérament.

s'y trouvera de beaucoup plus renforcée que non pas en un de sanguine ou colérique complexion, qui luy sont contraires. Car, ainsi que la vous ay définie, la Tristesse est une émotion par laquelle le cueur, offensé d'un objet déplaisant, se resserre, tremble et languist.

Si donques un pitucieux ou mélancolic (qui naturellement sont déjà tristes et mornes, ayant le cœur serré, le sang quasi figé de leur complexion), viennent à recevoir la passion de Tristesse, qui fait doute qu'elle n'y soit plus forte et plus véhémence que non pas en ung sanguin ou coléric qui ont le sang et les esprits plus gaillards et brusques ?

Au contraire, la Tristesse venant échoyr en un naturel sanguin ou coléric, qui lui est contraire, elle ne doit pas y estre si violente qu'elle seroit en celuy qui sera de la complexion conforme.

Mais, en général, pour en parler selon le propre naturel de chacune de ces deux passions, d'autant que la joie est amie de nature et la tristesse ennemye, en quelque complexion et température que ce soit, si elle n'est trop dénaturée, considéré que la nature non dépravée est plustost ouverte et déclose à recevoir le bien se présentant qu'autrement, aussi que la joie provoque et convie à ce mesme effect.

Je suis d'avis que la joie, considérée simplement en la nature suivant la bonté naturelle entée et plantée en nous de l'universelle bonté de Dieu très-bon et très-grand par tout respandue déjà, désirant ouvertement se communiquer de soy-mesme comme vous avez ouy des l'entrée de ce mien discours, est plus véhémence et plus forte. Car, tout ainsi que le bateau qui avale (1) va plus viste et de plus grande force que celuy qui monte contre le cours de l'eau, pareillement la passion qui va selon le cours de nature, court de plus grande randon (2) que celle qui vogue au contraire, ainsi je tien que la joie est plus véhémence passion que la tristesse, d'aultant qu'elle est amie de la nature et qu'elle fait les effects mesmes auxquels la nature incline, mais la tristesse tout au contraire.

Et, quand il en faudroit asseoir jugement sur les exemples du passé, la tristesse ne debvroit estre jugée la plus véhémence. Et ne serviroit de rien d'alléguer tant de tragédies escriptes par les poètes grecs, pleines de toutes tristesses et de piteux évènements d'icelles, car je diroy, comme il est vray, que ces poètes tragiques choissoient les argumens des choses qui plus rarement arrivent affin de ravir en admiration les spectateurs ébaïs de choses estranges et non coutumièremment

(1) Qui va *en aval* au lieu d'aller *en amont*, qui descend le courant d'un fleuve ou d'une rivière.

(2) *Randon* ou *randomée* signifiait force, abondance, élan, dans notre vieux langage.

avenantes. Et, quand on voudroit juger la véhémence de la passion par les plus estranges et tragiques évènements qui en seroient venus, je vous en diray quelques uns de la Joie, qui est une passion si forte et si véhémence et qui tellement espand (1) et trouble les esprits effarez que, de la véhémence, elle ha faict mourir subitement pour légères occasions, de bien grands personnages de nom, d'excellence et de valeur.

Zeuxis (2), ce tant renommé peintre de la ville de Héraclée dont il estoit natif, qui avecques ceste curiosité (3) peignit son *Hélène*, tant estimée en laquelle il recueillit, accomplit et parfit une beauté d'une infinité de beautés choisies et tirées des plus belles, assemblant ce qui estoit de beau en plusieurs joint et mis en une seule semblance, ce grand ouvrier, après avoir peint une vieille parfaitement bien faicte, en la regardant s'eclata si fort de rire d'un fol ris qui le print, qu'il en mourut de joie, rendant l'âme en riant.

Philémon (4), poëte comic des premiers de son temps, avisant un asne qui mangeoit des figes que l'on avoit cueillies dans un panier pour les luy servir à son disner, crioit à son garçon (5) qu'il chassât (6) la beste ; lequel y arrivant après que toutes les figes furent mangées, (voyez la légère occasion de la mort d'un si excellent homme,) ce Philémon dit au garçon : « Puisque tu n'es pas venu d'heure (7), donne luy du vin : il a bien assez mangé pour boyre. » — Et ce disant se print à rire si ébouffément (8) qu'il s'en étoufa, perdant le vent et la vie tout ensemble.

Denis, Tyran de Sicile, qui depuis tint escole après avoir composé des tragédies, mourut de joie d'avoir ouy seulement la nouvelle d'une sienne tragédie, laquelle ayant esté jouée et représenté avecques d'autres, en avoit raporté (9) le prix.

(1) *Espandre*, disperser et, par suite, au figuré, rendre confus. Nous n'avons conservé que l'adjectif *épars*.

(2) Peintre grec né vers l'an 475 avant J.-C., mort vers 400, était disciple d'Apollodore et rival de Parrhasius. Son tableau d'*Hélène* était considéré comme le plus parfait. La plupart de ses œuvres furent transportées de Rome à Constantinople ; aucune n'est parvenue jusqu'à nous.

(3) Avec ce soin.

(4) Poëte comique grec, naquit à Soles en Cilicie vers l'an 320 avant J.-C. et fut l'émule de Ménandre. Il ne reste de ces deux auteurs fameux que quelques fragments qui ont été réunis.

(5) A son valet. Ronsard use souvent de ce mot dans la même acception.

(6) Chassât.

(7) A l'heure, en temps utile.

(8) Si violemment.

(9) Rempporté. Suivant plusieurs auteurs la mort de Denys l'ancien serait due à une cause beaucoup plus vulgaire. Ce prince ayant appris que sa tragédie avait été

Sophocle, poëte tragic, mourut aussi de joie pour une pareille occasion d'une sienne tragédie qui avoit réussi pour laquelle il avoit gagné (*sic*) le prix, comme lors c'estoit la coutume. Assez d'autres exemples se trouveroient à ce propos que je vous eusse raconté si je n'eusse creint vous ennuyer. Mais si je ne mets la véhémence de la passion à tuer subitement, chose trop peu coutumière et qui ne peut ni doit faire loy, si fay bien à l'effect violent par troublement des esprits, des sens et de l'entendement, ce qui arrive en la passion de la joie, laquelle transporte plus, sans comparaison que ne fait la tristesse, qui nous fait le plus souvent sages, comme la joie ordinairement nous fait afolir (1). Et si vous m'aléguez des exemples de la tristesse où il y ait de la véhémence, vous l'y trouverez acompagnée d'autres perturbations et rages ou d'amour ou de haine ou de misère si grandes que la mort y estoit plus désirable et sohaictable que la vie.

Mais, pour venir au bout de la carrière de ce mien discours, duquel je creins que la longueur ne vous ennuye, Sire, nous conclurons, puisque la vertu morale s'exerce environ les afections et passions, les principales desquelles sont la Joie et la Tristesse, qu'il est très-certain (2) que la vertu ne gist pas (selon la fauce opinion des Stoïciens,) à racler du tout les affections de nostre âme et nommément le plaisir et la douleur, mais bien à les atremper par ensemble.

Et, tout ainsi que la santé, qui est une tempérance (3) des puissances du corps, ne consiste point à du tout oster le froid et le chaud, le moite et le sec, mais à les faire estre bien proportionnez les uns avecques les autres, tout ainsi aussi qu'en la musique l'accordance et l'armonie n'est pas à du tout en oster le hault et le bas, mais à bien faire acorder l'un avec l'autre, quoy faisant, la consonnance et les bons accords et la parfaite musique se fait, la dissonance et les faulx accords et la mauvaise musique est rejettée, pareillement en bien acordant et bien attrempant la Joie et la Tristesse, ensemble, les autres, afections et passions que Dieu a mises en nous pour bonne fin, nous osterons de nous les vices et les perverses passions et planterons en nous les bonnes mœurs et les vertus.

Par la voie de la droicte raison, nous tirerons à la bienheureté (4), qui est le souverain bien de ceste nostre vie humaine, et par le ser-

couronnée à Athènes, donna pour fêter cette victoire un banquet magnifique pendant le cours duquel il montra si peu de modération qu'il mourut des suites de cet excès de table.

(1) Nous disons aujourd'hui *affoler* au lieu d'afolir.

(2) Certain.

(3) Un équilibre stable.

(4) Au bonheur, vieux mot français déjà hors d'usage au xvi^e siècle.

vice bien conduit et tiré de nos affections et passions, employés comme l'on doit, nous pourchasserons le bien et rejetterons le mal. En ce qui est bon nous nous réjouirons, l'espérerons et l'aimerons ; de ce qui est mauvais nous nous tristerons (1), le creindrons, nous en courroucerons, le haïrons, le tout vertueusement et bien et de moyen (2). Et, pour le danger qui est en la véhémence de la Joie, passion trop flateuse de nostre nature, nous nous garderons qu'elle ne nous emporte a vau l'eau, car volontiers la joie véhémence et débordée engendre l'orgueil ; de l'orgueil naist l'outrage, de l'outrage l'on chet en repentance, tristesse et perdition.

Mais Dieu nous fera la grâce de si bien modérer la véhémence et l'impétuosité de la Joie qu'elle nous demeurera perpétuelle en la bienheureté de la vie humaine, accomplissement et fin finale de nos vertus : si bien que nous nous ferons et rendrons dignes de celle bienheureté de l'immortelle vie que nous attendons.

Sire, j'ay dict : et si, contre mon intention, je n'ay bien dit, j'en demande pardon. Si j'ay dit chose que vous aprouviez, je m'efforceray d'avancer de bien en mieulx.

(1) Nous nous attristerons.

(2) Pour cause, avec raison.



VII

DE LA JOIE ET DE LA TRISTESSE

DEUXIÈME DISCOURS (1)

Prononcé en présence de Henri III

SIRE,

CESTE docte Compaignie, qu'il vous plaist honorer de vostre présence, ressemble un festin garny de toutes sortes de viandes exquisés et bien aprestées.

Moy qui viens le dernier, sur la fin du banquet, je ne vous puis apporter rien de nouveau sinon un peu de dragée, que je vous présente pour le dessert.

Vous avez les oreilles pleines, saoullés et rassasiés de tant de viandes spirituelles que vous en aprester davantage ce seroit vous ennuyer et fascher. Pource, en peu de parolles, je diray ce qu'il m'en semble sans rechercher autre chose que la vérité.

Les philosophes ne s'accordent, touchant les passions ny d'où elles procèdent, si c'est du corps ou de l'âme. Les Pitagoriques (2) et Platoniques (3) assurent que l'âme n'a point de perturbations d'elle mesme, mais que, par la contagion de la matière et de la nature corporelle, (comme un homme de bien qui est logé chez un meschant hoste, se sallist et souille par les taches, ordures et vices qu'il trouve dedans le mauvais logis,) de laquelle tache et souillure que l'âme prent par le voisinage du corps, nos théologiens se pleignent assez et

(1) Ce discours doit avoir été prononcé soit par Miron, soit par Gabrian, soit par un autre des médecins lettrés de l'entourage du Roi ; cette présomption est fondée sur la phrase suivante du discours qui vient après celui-ci : « Ceux de ceste Compaignie, qui font profession de la médecine... » (ont avoué) « que la tristesse cause de longues maladies et des langueurs qui rongent, minent et consomment l'homme peu à peu. » Nous verrons que cette allusion s'applique parfaitement à la péroraison du présent discours.

(2) Pythagoriciens.

(3) Platoniciens.

disent que la masse corporelle agrave (1) et afondre l'âme (2) et la matière (3) si bien que l'âme ne peut contempler ny retourner par méditation en sa première origine. Mesme ce grand Sainct Paul dict : « *Je voudrois estre dissoulz de ses agitations et perturbations matérielles* (c'est à dire du corps,) *pour contempler parfaitement Dieu!* » — Or telle matière appartient aux théologiens.

Les Stoïciens, au contraire, ont assuré que les passions venoient par l'opinion et estimation du bien et du mal présent et à venir : du bien présent se faisoit la joie ; du mal présent, la douleur. La cupidité estoit du bien futur, la crainte, du mal à venir, ce qui est faux, car on veoit ung ambitieux et ung amoureux passionné qui sent, souffre et endure avec impatience son mal, et toutesfois, par la raison, il voudroit bien estre délivré de son tourment. Par ainsi, passion est autre chose que raison, c'est à dire la faculté sensuelle est autre chose que la raisonnable.

Quant à moy, je pense que le corps, de luy-mesme, n'a point de passions s'il n'est animé, car quant il est destitué de sa puissance naturelle, lorsqu'il est mort, il ne sent plus rien. L'âme, pure et simple de soy n'en peult avoir, car, soit qu'elle soit parcelle de la grande âme du monde, comme beaucoup ont pensé, et mesme de nos théologiens, ou soit qu'elle soit promptement faicte et créée de Dieu et promptement envoyée dedans l'embryon, c'est à dire dedans la première masse du corps de l'homme estant au ventre de sa mère, l'âme n'a point de passions ny perturbations ; autrement elle démentiroit sa céleste origine.

Mais, à mon advis, les passions, émotions et déreiglemens s'engendrent de la connexion, assemblance, société, participation et union des deux ; et pource que telles émotions et passions se font en la faculté de l'âme sensuelle, nous les atribuons plustost au corps que à l'âme.

Brief, nous laisserons dire aux philosophes ce qu'ils voudront, mais nous sentons bien en nous mesmes, sans autres tesmoings, que toutes passions ofusquent, umbraigent et perturbent l'entendement ; car la raison est si aisée à perturber à cause de sa faulce imagination, qu'il fault bien peu de chose et bien peu de sujet pour l'estonner si elle n'a une constance héroïque.

Voilà, en général, des passions. Quant à leurs espèces, qui sont

(1) Alourdit.

(2) Pèse sur l'âme.

(3) Du verbe *matierer*, synonyme du verbe moderne matérialiser.

en grand nombre, Vostre Majesté ne nous commande sinon nous en aprester que de deux (1) : asçavoir laquelle estoit plus aigre, poignante, forte et véhémence ou la Joye ou la Tristesse.

Mais, davant que parler de la Joye, il me semble que ce ne sera point hors de propos de discourir du plaisir, d'où il vient, que c'est qu'il est et comme il se prend.

Plaisir n'est autre chose qu'un doux, gracieux et amiable mouvement, amy et familier de nature, qui agite, pousse et incite les sens, (lesquels sens sont : le veoir, l'oïr, le fleurir, le gouster et le toucher), c'est à dire quant les sens sont doucement et amiablement poussez de quelque subject.

Quand vous verriez, Sire, un excellent tableau du *Flaman* (2), bien proportionné, où les couleurs sont bien mises et les linéamens bien tirez et que les parties de la peinture, par une belle et ingénieuse symmétrie, se rapportent bien l'une à l'autre avecques ung air et perspicacité (3), telle peinture vous contrainct soudain de l'admirer, et, tout ravy la contempler et atacher vos yeulx sur icelle (4). Tel tableau

(1) De ne nous préparer à parler que sur deux d'entre elles.

(2) Ce peintre flamand favori de Henri III était-il ce Jean Dovy qu'en 1583, pendant les Grands-Jours de Troyes, Estienne Pasquier chargea de faire son portrait et qui le fit sans mains, particularité qui devint le sujet d'un véritable tournoi littéraire intitulé *la Main*, auquel prirent part en français, en latin et en grec, la plupart des hommes de lettres du temps ? (V. *Œuvres* de Pasquier, t. II, p. 1001 et suivantes.) Est-ce encore au même peintre que s'adresse Pontus de Thiard, lorsqu'il le déclare dans les *Erreurs amoureuses* (p. 47), malgré son talent si universellement admiré, incapable de reproduire les grâces de sa maîtresse :

LXVI

Il ne faut point au *Flaman* reprocher
Et le juger moins subtil en peinture
Si, de tirer en cette pourtraiture
Les beaux trets d'elle, il ne peut approcher.
On ne me doit au ranc aussi coucher
Des ignorans et taxer pour injure
Si je ne puis, par diverse escriture,
Suffisamment sa louange toucher,
Car au parfait de sa grand'beauté peindre
Ne pourroient pas les deux pinceaux atteindre
L'un de Zeuxis et l'autre d'Apellès,
Ny à louer ceste âme tant gentile
Seroit bastant et l'un et l'autre stîle
Du grave Scève et du doux Saingelais.

(3) De l'air et de la transparence.

(4) On connaît le goût éclairé de Henri III pour les arts et pour la peinture en particulier. Lors de son retour de Pologne, Henri passant à Venise admira avec un extrême intérêt les chefs-d'œuvre de l'École Vénitienne. Il fit faire son portrait par le Tintoret auquel il commanda en outre deux autres toiles, ainsi qu'en fait foi le passage suivant des comptes d'Arnauld du Ferrier, ambassadeur de France à

vous plaist, vous agrée et, s'il fault parler ainsi, vous chatouille, pource que le sujet qui se présente à vos yeux bien proportionné vous esmeut et agite amyablement et doucement le sens de la veue.

Au contraire quant vous verriez un monstre et une horrible laideur et hideuseté (1), tel object hideux et horrible qui n'est point amy de nature (2) vous deplaist infiniment.

Quant vous oyez un luth bien accordé, d'aultant que ce doux accord et douce symfonie des cordes artificiellement poussées d'une docte main vous esmeut et agite les sens de l'ouyr doucement, vous estes tout resjouy.

Au contraire quand vous oyez ung asne braire et ung grand bruiet de cloches ou d'un torrent, ceste confusion, véhémence et violence, qui n'est point amye de nature, vous fasche et desplaist.

Quand vous touchez quelque chose de mol, de doux, de délicat, d'aultant que ce doux toucher est amy de nature, il vous est à plaisir ; ou quant vous touchez quelque chose espineuse, raboteuse ou quelque escaille de poisson rude et aspre, d'aultant que cela vous est fascheux au toucher, au lieu de vous apporter plaisir, il vous apporte une douleur. Autant en est-il des autres sens.

Or le plaisir se prend par trois sortes : par l'espérance, fruition (3) et souvenance.

D'avant que vous eussiez esté à la guerre lorsque vous feustes désigné pour estre Lieutenant-Général du feu Roy vostre Seigneur et frère (4) par l'espérance vous conceviez desjà la guerre, l'ordonnance des soldats, l'assiette du camp, le commandement des capitaines, canons, tabourins (5) estendars et desjà vous joissiez (6) du plaisir de la guerre par l'espérance imaginative.

A la bataille de Moncontour, vous joissiez de ce plaisir par effect et, après la bataille, racomtant au feu Roy vostre frère et à la Roynne vostre mère ce qui s'estoit passé, vous joyssiez par la souvenance du plaisir (7).

Venise : « *Au peintre Tintoret pour trois tableaux faits par commandement de Sa Majesté, cy..... 50 escus.* » (V. *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, par E. Fremy. Paris, Leroux, in-8, 1880. Appendice n° III, p. 411.

(1) Difformité.

(2) Cette doctrine est, on le voit, radicalement opposée à celles de la prétendue école naturaliste qui déroule à nos yeux tant d'horreurs sous prétexte qu'elles sont dans la nature.

(3) Jouissance.

(4) Le duc d'Anjou fut élevé à ce haut poste militaire en 1567 ; cette nomination mit le comble aux sentiments de jalousie que Charles IX aurait déjà conçus contre lui.

(5) Tambourins.

(6) Jouissiez.

(7) « Après la bataille de Moncontour, écrit Brantôme, il y eust M. Dorat qui presenta au Roy quelques vers qu'il avoit faicts à sa louange : » Ha ! cria-t-il, n'escrivez point désormais rien pour moy, car ce ne sont que toutes flatteries et,

Mais la souvenance est la meilleure partie du plaisir, car l'espérance n'est que par imagination, la fruition est prompte et soudaine et la souvenance dure longuement.

Or retournons à la joye et à la tristesse.

Joye et tristesse sont perturbations et passions de l'âme sensuelle poussée, esmeue et agitée par d'autres sujets. La joye est du bien présent; la tristesse, du mal présent, lesquelles passions de tristesse et de joye se font grandes et petites selon la grandeur ou petitesse du subject et selon les aages, les mœurs et les temperamens du corps.

La joye est donc ung mouvement de l'âme irraisonnable poussée par un subject gratieux et plaisant, laquelle passion respand, verse, diffond (1) et dilate les esprits les plus spirituels et plus subtils du sang qui est dedans le ventricule et concavité gauche du cœur par voyes spirables et pores par tout le corps et quelquefois, selon la grandeur de l'object, en telle habondance que luy, destitué (2) totalement de ses esprits et chaleur naturelle, est contrainct de mourir, aucunesfois par une sincope, aucunesfois par une mort très-soudaine.

Je pense que cela est faulx selon la vérité et controuvé par la gailhardise des escrivains; ou si tels accidens sont vrais, c'est à dire de mourir de joye, cela arrive aux femmes et aux vieillards; car les femmes qui ont peu de chaleur naturelle et les vieillards, qui ont perdu la leur par l'aage, n'en scauroient si peu envoyer hors du cueur par les membres du corps, que le cueur n'en soit degarny. Au contraire les jeunes gens, qui sont plains de sang et de chaleur, en ont

menteries de moy, qui n'en ay donné encore nul sujet d'en bien dire, mais réservez tous ces beaux escrits, et vous tous autres, MM. les poètes, à mon frère qui ne vous faict que tous les jours tailler de bonne besogne. » (V. Brantôme, *Vies des Hommes illustres et grands capitaines françois*. Charles IX.) Un excès de zèle des complaisants de l'entourage de la Reine mère et du duc d'Anjou contribua encore à accroître ces divisions entre les deux frères. Pour célébrer l'avènement de Henri au trône de Pologne, la cour inaugura par une fête splendide le palais des Tuileries dont Philibert Delorme venait d'achever les principaux bâtiments. « Il y eut, dit un auteur contemporain, un banquet orné avec magnificence et appareils de grands frais, de rochers, théâtres, salles et toutes sortes de passe-temps décrits en vers latins et imprimés, à l'entrée desquels la Royne mère et ses deux fils sont despeints comme s'ensuit: la Royne mère a un morion (casque) en teste un bouclier en la main gauche dans lequel est la Gorgone et une hallebarde en la dextre, appelee, par conséquent, *Pallas Gallica*: sur sa teste sont escrits certains vers latins à sa louange. Le duc d'Anjou est appelé *Apollo Gallicus* et despeint de mesme avec la lyre, le carquois et les flesches. Le Roy est appelé *Jupiter Servator*. » Charles IX semblait devoir ainsi se borner à conserver ce royaume sauvé par la prudence de sa mère et par la valeur du duc d'Anjou. (V. *Un Ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III*, par E. Fremy, p. 108 et suiv.)

(1) Déverse.

(2) Privé.

assez pour en respandre par les membres et pour en retenir dans le cueur.

Tristesse, conceue par un mauvais et facheux object, ramasse, ras-serre et amoncelle tous les esprits respandus et diffuz par tout le corps auprès du cueur, telle fois (1) en si grande habondance et selon la grandeur du subject, que le cueur, saisy et assailly de tant d'esprits, est contrainct de s'estouffer.

Or, Sire, de cela que nous sentons en nous mesmes et qui est en nous mesmes, il n'en fault parler à Aristote ny à Platon, car il fault, en cela, se servir de tesmoing. Nous pouvons bien tromper les autres, mais nous ne sçaurions nous tromper.

Or, pource que, mille fois, j'ay senty des Joyes extresmes et des tristesses, j'en parleray comme de mon faict. Je confesse avoir esté plus esmeu et plus tourmenté de la tristesse que de la joye; car volupté, plaisir, réjouissance et joye sont totalement amies de nature, qui m'ont faict rire, saulter, dancier, jouer et tressaillir d'aize.

Au contraire la Tristesse, ennemye de nature, m'a tousjours rendu chagrin, despit (2), hagard, farousche et refrongné, et combien que, entre deux extrémitez il n'y a point de comparaison, touteffois, Sire, pour obéir à vostre commandement, je concluray que la Joye, d'autant qu'elle est dilatée et respandue et très-anye de nature, n'est pas si violente, si forte, si aigre que la tristesse, qui nous apporte une grande perturbation et tout soudain et tout à coup, nous presse, nous serre et nous estouffe le cueur.

(1) Quelquefois.

(2) Pour dépité, triste, ennuyé.



VIII

DES PASSIONS DE L'ÂME ET DE LA JOYE ET DE LA DOULEUR

TROISIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais, en présence de Henri III.

SIRE,

AYANT à discourir devant Vostre Majesté des perturbations de l'âme et des affections humaines, j'aurois grand besoing de l'art que les Anciens, non sans cause, ont appelé *le tiran des esprits et des affections*. Je dy *non sans cause*, Sire, car encores que toute tyrannye présuppose une force et une violence effrénée et desplaisante à ceux qui l'endurent et que l'éloquence, au contraire, mesle de la douceur et du plaisir parmi ses contrainctes et commandemens, si est-ce, qu'elle seigneurie (1) si absolument et transporte avec tant d'impetuosité les affections des escoutans, qu'elle les force non seulement à voulloir mais les précipite, par manière de dire, à l'exécution de ce qu'elle veut. Car, tout ainsi que ses argumens cherchent et poursuivent le consentement de l'intellect, ainsi les affections pourchassent violemment (2) l'obéissance de l'appétit. D'en voulloir maintenant alléguer des exemples, outre que ce ne seroit pas à propos, il n'y en a point qui n'en ait eu quelque connoissance, ou par lecture des livres, ou par expérience ordinaire sentye en soi-mesme.

Quantesfois (3) et avec quelles merveilles le Sénat et le peuple Romain ont ils fait preuve de la véhémence, des foudres et des ardeurs de leurs divins orateurs? Plutarque dit de Périclès qu'il tonnoit, qu'il éclairoit (4), qu'il portoit des foudres sur sa langue, changeant, tour-

(1) Maîtrise, tyrannise, du verbe *seigneurir* tiré de l'italien *signoreggiare*. L'ambassadeur Vénitien Michieli écrivait en 1572 que Catherine de Médicis avait toujours eu la passion du pouvoir absolu « *l'affeto di signoreggiare* ». (V. Giovanni Michieli, *Relation de 1572*, Raccolta Alberi, t. XI, p. 278, et *Diplomatie vénitienne* de M. A. Baschet, p. 541.)

(2) Forme archaïque de l'adverbe violemment.

(3) Combien de fois.

(4) Qu'il avait des éclairs d'éloquence.

nant et se jouant, s'il fault ainsi dire, des esprits et des affections et laissant des pointes et des aiguilles dans les âmes des Athéniens.

Puis donc que l'éloquence peut tant sur les passions, et que *son principal artifice*, (comme dit Platon,) *est de les sçavoir bien mouvoir à propos, d'autant que ce sont comme des sons et des tons de l'âme qui veullent estre touchez de la main d'un bon maistre*, que fault il que j'espère, Sire, entreprenant d'en traicter, *moy qui ne puis à grand peine nectre quatre parolles ensemble* ? Certes rien davantage, sinon qu'au lieu de plusieurs de ceste Compaignie pourront, par la douceur de leurs propos, plaire et contenter Vostre Majesté ; je penseray avoir beaucoup faict si je puis tellement amollir et destramper (1) l'aigreur et la rudesse des miens (2) qu'en ce subject de la joye et de la tristesse, je ne vous cause point de tristesse et de fascherie puisque je n'ose espérer d'estre si fortuné que de vous donner de la Joye et du contentement.

Sire, la nature universelle qui, sans estre ceinte et retenue d'aucun lien particulier, est diffuse, s'expand et pénètre par tout l'univers, est tellement ennemye de l'oisiveté et de la vanité qu'elle n'a jamais produit ny ne faict ordinairement rien de vain et d'otieux (3). J'entens une chose estre vaine quant elle n'a point de propre fin où consiste sa perfection. J'entends qu'elle est otieuse quant elle n'opère point pour acquérir ceste fin et la conserver.

Toutes les choses donques de l'univers sont ordonnées et destinées à quelque fin et capables d'en acquérir et conserver la possession avec leurs actions, si, par leur propre faute, elles ne demeurent plongées et submergées en l'oisiveté. Or, pour y parvenir, deux choses sont nécessaires : la connoissance et l'appétit, ne suffisant la dernière pource qu'elle est aveugle et néCESSyTEUSE de guyde et la première aussi ayant besoing d'une qui consente et vueille estre guide.

J'allégueray ceste (*sic*) exemple que, pour aller en une des villes de vostre royaume, il ne suffist que j'aye la connoissance du lieu où elle est, mais fault davantage que j'en aye la volonté ; et la volonté ne suffiroit si j'ignorois où elle est.

Tout de mesme, si les choses cognoissoient leurs fins et ne les désiroient point ou les désiroient et ne les congnoissoient point, elles travailleroient en vain et n'y parviendroient jamais. Ce qui se congnoistra si nous voullons discourir de toutes les sustances (4) de l'univers et

(1) Adoucir.

(2) Ne faut-il point, d'après cet aveu, attribuer le discours à Pontus de Thiard qui, dans la préface de son *Solitaire premier*, dit que la forme du dialogue adoptée par lui « *empire l'âpre rudesse de son style grossier ?* » Le style âpre et obscur de ce discours ressemble en effet beaucoup au sien.

(3) D'inutile, d'oiseux, d'*otium*, repos, inaction.

(4) Substances ; cette orthographe autorise à penser qu'alors le *b* ne se prononçait point dans ce mot.

laissant les divines à part, auxquelles sans doute se retrouve l'intellect et la volonté, nous nous arrêterons aux choses de la nature auxquelles toutes, non seulement aux animées mais à celles qui sont privées d'ame, voire aux corps simples mesme, ceste vérité a lieu. Bien est vray qu'aux inanimées la connoissance n'est pas nécessaire comme est l'appétit, car il suffit qu'elles ayent avec elles (quelqu'un) qui congnoisse leurs nécessitez et leur fin et qui les y guide. Comme, en continuant mon exemple, je diroy que, pour aller en une ville de vostre royaume, si je ne scay où elle est, toutesfois je puis arriver estant conduit d'un qui en ait la connoissance. Ainsi les choses de la nature qui ne congnoissent point par elles-mesmes, sont guidées par ceste grande Intelligence qui cognoist tout et qui ne peut faillir en sa connoissance.

Donc toutes choses, comme j'ay dict, encores qu'elles soient inanimées, ont besoing, pour parvenir à leurs fins, d'appétit et de congnoissance. Quant aux animées, la mesme vérité se peut encores plus clairement veoir et considérer, et pource qu'entre celles qui ont âme se treuvent plusieurs diffèrances, il faut sçavoir qu'estant l'âme la forme des choses animées et les formes naturelles ayant ceste propriété que la plus noble enclost et contient en soy la forme de la moins noble, comme nous voyons que la forme de l'animal enclost en soy la forme des élémens et principalement de la terre.

De là est qu'estant les âmes de trois sortes à sçavoir : celle qui donne la vye, qui est la moindre, celle des sens, et la raisonnable, propre de l'homme et la plus noble, il suict que l'âme de l'homme vient à contenir et enclorre en soy la force et puissance des autres, ayant avec les plantes la vye, avec les animaux la sensitive, et, propre à soy, la raison.

Chacune de ces âmes, après, a plusieurs puissances, selon que recherchent ses opérations, dont les principales, de la négative, sont : la nutritive, l'augmentative et la générative. Mais je ne m'y arrêteray davantage, pource que ce n'est pas le but de mon propos et monteray degré plus hault pour parvenir à la sensitive, laquelle estant plus noble que la précédente, ha en soy la connoissance et n'a besoing de la mandier. Ses puissances donc sont de trois sortes : de congnoistre, d'appéter (1) et de mouvoir. Les puissances de congnoistre ou cognoscitives sont de deux sortes : extérieures (qui sont les cinq sens, que nous appellons), intérieures : le sens commun, (qui ramasse, juge et sépare toutes ces choses qui luy sont portées au dedans par les sens extérieurs seulement durant qu'elles sont présentes), la fantaisie ou l'imagination, en laquelle se gravent et s'impriment les images des

(1), Concevoir des appétits.

choses qui luy sont offertes par le sens commun, et la mémoire, qui est comme ung réservoir et ung cabinet (1) où se gardent toutes les images affin de les offrir selon la nécessité.

Les puissances de l'appétit sont deux : la concupiscible et l'irascible, ne pouvant suffire au bien des hommes l'une sans l'autre ; et pour ce devons nous sçavoir qu'en toutes les substances naturelles il a esté ordonné de la nature que le désir qu'elle leur donne de parvenir à leur fin leur apporte non seulement inclination de suivre ou fuir les choses qui leur servent ou nuizent, mais aussi une autre inclination de résister à quiconque les voudroit empescher en telle poursuite ou fuite de ce qui leur est profitable ou nuisible, comme nous voyons que le feu n'est pas seulement enclin à monter en hault, qui est le lieu de la perfection et fuir le contraire comme son mal, mais davantage il a puissance de résister avec la force de son ardeur à quiconque s'oppose au devant.

Semblablement, il ne suffiroit aux animaux d'avoir ung appétit qui les esmeut à suivre ou fuir le bien ou le mal qui leur est proposé par les puissances cognoscitives s'ils n'avoient une impétuosité de pouvoir ou vouldroir résister à qui s'efforceroit de les empescher, comme, pour exemple, si le cheval ou le lyon n'avoient autre inclination que de chercher la nourriture qui leur est nécessaire, les moindres empeschemens qui surviendroient les en destourneroyent et ne se pourroient conserver vivans ; et c'est pourquoy la nature prévoyante et sage a donné, comme j'ay dict à l'âme sensitive, outre les autres puissances, deux appétits, un concupiscible et l'autre irascible lequel, toutes les fois qu'il survient quelque empeschement, s'esveille au secours de son compaignon et, réchaufant le sang, faict devenir l'animal puissant à prendre espérance, audace, ire (2) et autres telles affections propres à vaincre les difficultés ; lesquelles affections nous particulariserons peu après puisque le fil de ce discours nous y a conduit, qui estoit principalement nostre dessain (*sic*) et où tendoit ceste longue disgression.

J'aurois encore à parler de la puissance motive (3) de lieu en lieu qui est diffuse et respandue par les nerfs et ligatures et distribuée par tous les membres et laquelle toutesfois et quantes que l'appétit commande, exerce son office, usant de ceste partie plus pure du sang que l'on appelle esprit.

Je parlerois aussi des deux puissances de la raison : l'intellect et la volonté, autrement l'appétit intellectif. Mais, pource qu'il s'en est dis-

(1) On sait qu'au xvi^e siècle, on renfermait dans les meubles appelés *cabinets* les objets précieux et les papiers confidentiels.

(2) Colère.

(3) On dit aujourd'hui motrice.

couru fort amplement en la dernière assemblée, je n'en feray point de nouvelle redicte.

Retournant donques à mon suget, l'appétit sensitif n'est autre chose qu'une puissance qui nous incline à suivre l'appréhension et l'estime que la congnoissance nous a donné des obgets ou comme bons pour les suivre ou comme mauvais pour les éviter. Et de là suit que les affections ne sont autre chose que mutations, impétuositez, inclinations et mouvemens de l'appétit qui poussent l'âme à suivre ou fuir les choses qui luy sont offertes de la fantaisie pour bonnes ou pour mauvaises.

Telles affections s'appellent aussi passions, pource que avec elles suit communément tousjours quelque sensible mutation du sang ou des esprits. Quant à leur nombre, les philosophes sont divers en opinions.

Les Stoïciens en metent quatre : la joye, la douleur, la crainte et le désir.

Platon, d'autre part, comme on peut recueillir par ses livres, en fait deux principales : la joye autrement la volupté et la douleur, desquelles, comme de deux grandes sources, découlent et ruïssellent toutes les autres.

J'obsmez (1) infinies autres diversitez sur ceste matière. Pour suivre Aristote et procéder au conte (2) de leur nombre par leurs obgets, de ceste sorte, l'obget de l'appétit, comme nous avons veu, n'est que ce qui apparoit ou bon ou mauvais pour estre suivy ou évité. De là s'ensuït que nous pouvons considérer les affections vers leur obget en deux manières et que tel obget paroïtra difficile à estre évité ou acquis, ou bien que telle difficulté ne s'y verra. S'il est difficile, les affections naïstront en l'appétit irascible et seront cinq : l'espérance, le désespoir, la crainte, l'audace et l'ire. S'il arrive autrement et que telle difficulté ne s'y voye, les passions se meuveront en la concupiscible et seront six, trois du bien : l'amour, le désir et le plaisir ; trois du mal : la hayne, la fuite (3) et la douleur.

Je ne m'amuseray point à les diffinir chacune à part pour éviter longueur, et passeray seulement aux deux qui nous sont données pour subget asçavoir la joye et la tristesse. Je diray donc que lorsque cet obget que nous estimons mal ou bien nous est présent, si c'est bien, il cause en nous la passion qu'on appelle joye ; si c'est mal, la

(1) J'omets. Nous rappellerons ici la remarque que nous avons faite précédemment p. 259, à propos du mot substance qu'on prononçait alors *sustance* ; on écrivait *obmettre* et on prononçait comme nous *omettre*.

(2) Au compte.

(3) L'éloignement, l'antipathie.

Tristesse. Et sont, pour dire vray, ces deux perturbations les fontaines (1) de toutes les autres, pource qu'il n'y en a une seule qui n'en participe et qui ne soit meslée de l'une ou de l'autre et quelquefois de toutes les deux ensemble, ayant au reste si grande auctorité en nos courages qu'elles sont puissantes pour changer et tourner non seulement nostre volonté et nostre jugement en nos actions, mais encores faict varier et rend diverses les opinions des hommes bien souvant en choses semblables attendu que les mesmes faits et les mesmes choses ne semblent point semblables à qui aime et à qui hait, au joyeux et au triste et courroussé et à celluy qui ne l'est pas. Et c'est pourquoy Aristote estimant si nécessaire à l'orateur de sçavoir comme il les fault mouvoir, n'en a traicté en aucun de ses livres si amplement qu'en sa *Réthorique*; mais je ne m'y arresteray point davantage, pour venir à la question qui doit mestre fin à ceste matière assavoir laquelle est la plus véhémence de la joye ou de la douleur, en quoy je me rangeray du party de la joye.

Et pource que Vostre Majesté nous a commandé, en la dernière assemblée, d'estre préparez pour des exemples, encores que je sache les argumens exemplaires estre foibles et ne contraindre pas, si ne laisseray-je d'en user pour obéir à Vostre Majesté, m'estant auparavant fortifié de quelques raisons plus puissantes et plus nécessaires; mais venons au point.

Les choses se peuvent dire plus ou moins violantes selon qu'elles font effect plus ou moins violent et qu'elles sont plus soudaines en leurs actions, comme nous disons des poisons que celles (2) sont plus violantes qui font mourir plus soudainement. Ainsi c'est, entre les plantes, l'*Aconit* plus que la *Ciguë*; entre les animaux l'*Aspic* que la *Cantharide*; entre les mynéraux le *Sublimé* (3) que l'*Argent-vif* (4).

Or la Joye a ses effects plus soudains et faict mourir en moins de tans : elle est donc plus violante. Qu'elle opère plus soudainement, c'est sans doute, et ceux de ceste Compagnie qui font profession de la médecine l'ont assez faict entendre par les discours qu'ils ont faict devant moy, avouant que la tristesse cause de longues maladies et des langueurs qui rongent, minent et consomment l'homme peu à peu (5).

(1) On dirait aujourd'hui les sources, ce joli mot de fontaine, consacré par tant de poètes, dépossédé, on ne sait pourquoi, de son sens primitif et véritable, étant devenu presque exclusivement un terme de voirie et d'administration municipale.

(2) Le mot poison était alors indifféremment masculin ou féminin, comme argent, ouvrage, etc.

(3) On sait qu'Ambroise Paré, voulant combattre chez Henri III les progrès d'une maladie, avait employé le sublimé corrosif à des doses si fortes que la santé du Roi en demeura toujours ébranlée.

(4) Le vif-argent, le mercure.

(5) Ce passage confirme l'opinion que nous avons émise sur la profession du précédent orateur, la péroraison de son discours exprimant précisément la pensée à laquelle il est ici fait allusion.

La joye, au contraire, est une soudaine effuzion du sang et des esprits qui s'espandent (1) et se séparent au dehors avec signes manifestes et quelquefois demeurent au dedans, et de ceste trop grande dilatation arrive bien souvant la mort tout soudain. Au lieu qu'aux plus excessives tristesses ceux qui désirent la mort sont contrainctz de recourir au fer, à la flame, aux cordeaux, aux poisons et autres remèdes violans et mortels, paroissant assez par là que la joye est trop véhémence. Et certes il semble que la nature, en ce fait, n'ait montré moins de prévoyance et de sagesse qu'en toutes les autres choses, car *les hommes estans si continuellement affigez et battuz d'extremes tristesses et n'ayant, au contraire bien souvant, entre dix mille fascheries, une seule occasion de joye, si la tristesse estoit aussi violante, pris pour pris (2) arrivant ordinairement comme elle faict, elle seroit plus mortelle et plus pernicieuse aux hommes que la guerre, la peste et tant d'autres calamitez qui les poursuivent.*

Une autre raison sera que la joye est meslée et plaine de chaleur, comme on veoit par ses actions de dilater et dissiper les esprits, au contraire la tristesse est froide et les resserre et apesantit. Or naturellement les choses chaudes tenans de la première qualité, sont plus promptes, plus soudaines et mettent plustost fin à leur opération que les froides; elles sont donc plus véhémences. Davantage l'expériance nous apprend tous les jours qu'il est trop plus aizé de supporter la douleur que la joye et la volupté et tel se sera montré constant parmi de grandes tristesses et d'infimies adversitez qui devient insolent en la bonne fortune et ne peut contenir sa joye qui, par ce moyen, paroist plus violante que la tristesse puisqu'elle est moins suportable.

Je viens aux exemples, dont le premier doit suffire à vuidier ceste question :

A la bataille de Cannes qui fut la plus grande et la plus dangereuse que perdit jamais le peuple Rommain et qui eust esté la fin de sa domination si Hannibal eust sceu bien user de la victoire, durant que toute la ville estoit en trouble et les maisons toutes plaines de larmes et de pleurs, et qu'on ne sçavoit encores bien ceux qui estoient morts d'une si grande déconfiture, une Romaine ayant eu nouvelles de son filz, ainsi qu'elle estoit à le pleurer en sa maison, le voyant revenir sain, de grande joye mourut tout soudainement. Et, comme dict Valère (3), celle que la douleur n'avoit sceu faire mourir, la joye le fist. Il en alléue une autre qui mourut de la mesme sorte entre les

(1) Se répandent.

(2) Prix pour prix, tout compte fait, locution explétive.

(3) Valère Maxime, dans son ouvrage *De dictis factisque mirabilibus*, dédié à Tibère et composé vers la vingtième année de l'ère chrétienne.

bras de son filz qu'elle pensoit avoir esté tué au lac Trasimène. Je diray quelques autres exemples de la joye.

Chilon (1), Lacédémonien, mourut embrassant son filz vainqueur aux Jeux Olimpics.

Diagoras (2), Rhodien, eut trois filz qui furent tous trois vainqueurs aux mesmes jeux et gagnèrent trois prix différans. Et, comme ils vindrent pour mettre sur son chef leurs trois couronnes, en les embrassant il rendit l'âme entre leurs embrassemens, à la veue de tout le monde.

Sophocle le tragique, aagé de nonante ans, ayant dix-huict fois gagné le prix, à la dernière tragédie qu'il fist représanter, comme il eust aussi remporté la victoire, mourut de joye entre les acclamations de ses amys.

Philipide, poète comique, ayant aussi esté declarré vainqueur outre son espérance, fist la mesme fin.

Pline en dit autant de Denys le tyran lequel, estant privé de son royaulme par Dion, s'alla retirer à Corinthe où il mourut de la joye qu'il sentit sçachant qu'il avoit esté déclaré vainqueur pour une de ses tragédies.

Philémon, Siracusain, poète comicque mourut de force de rire voyant un asne qui mangeoit des figues et l'excellent peintre Zeuxis mourut aussi de la mesme sorte regardant une vieille qu'il avoit peinte (3).

Cratinus (4), un autre Comicque, mourut soudainement ou de joye d'avoir esté déclaré vainqueur pour une sienne comédie ou de douleur d'avoir veu respandre un vase plain de vin qu'il aimoit fort.

Policrite, Naxienne, ayant, par les charmes de sa beauté et de sa prudence, contrainct les cappitaines qui tenoient sa ville assiégée d'en

(1) Chilon, l'un des sept Sages, vivait vers l'an 600 avant J.-C.

(2) « Diagoras, qui avait rehaussé l'éclat de sa naissance par une victoire remportée aux jeux d'Olympie, amena dans ces lieux trois de ses enfants qui coururent et méritèrent la couronne. A peine l'eurent-ils reçue, qu'ils la déposèrent sur la tête de leur père et le prenant sur leurs épaules, ils le menèrent en triomphe au milieu des spectateurs qui le félicitaient en jetant des fleurs sur lui, et dont quelques-uns lui disaient : « Mourez, Diagoras, car vous n'avez plus rien à désirer. » « Le vieillard, ne pouvant soutenir son bonheur, expira aux yeux de l'assemblée, baigné des pleurs de ses enfants qui le pressaient entre leurs bras. » (*Anacharsis*, ch. 28.) Ce sujet a été donné par M. Chapu au concours de sculpture pour le grand prix de Rome de 1883.

(3) Ces exemples ont déjà été cités précédemment.

(4) Poète comique né à Athènes vers l'an 525 avant J.-C., est resté célèbre pour sa verve satirique. Horace et Quintilien ont fait son éloge. Il ne reste de lui que quelques fragments recueillis par Runkel. (Leipsick 1827.)

lever le siège, comme elle retournoit en la ville entre les bénédictions et louanges de ses cytoyens, mourut soudainement.

Ptolémée Philomestor (1), regardant la teste d'Alexandre Roy de Syrie, son ennemy, mourut aussy de joye.

J'en alléguerois infiniz autres exemples que je laisseray pour n'en nuyer et concluray avec Socrates (2), au *Phédon*, qu'elles sont si voisines qu'il semble que la fin d'une soit le commencement de l'autre. Et qu'Esopé eust peu faire une fable que Jupiter n'ayant peu séparer leur querelle, les auroit liées l'une à l'autre par les cheveux. Mais ceste fable m'en faict souvenir d'une autre qui mettra fin à ce discours.

Jupiter se voullant vanger des hommes pour le larcin de Prométhée, fist faire une femme (3) par Vulcan à laquelle chacun des Dieux et Déesses fist don de quelque perfection et puis l'envoya en terre avec une boette plaine des biens et des maulx. Epiméthée se laissant abuser d'elle ouvrit la boette dont aussitost s'envollèrent tous les biens, qui retournèrent au ciel, leur première origine; et les maulx, pesans et terrestres, s'épandirent par toute la terre.

Or entre les biens qui sortirent de la boette estoit la Joye qui, devant que s'en retourner du tout, voullut un peu veoir le monde et commença à voyager de province en province. Mais elle ne fust si tost cognue des hommes qu'oublians toutes choses ils commencèrent à la suivre et mesprisèrent tout sans plus se soucier des autres Dieux; dont Jupiter courroucé, voyant que ses autels ne fumoient plus, envoya les Muses et Apollon qui sceurent tellement enchanter la Joye qu'il la ramenèrent au ciel. Mais, de hâte qu'elle eust, elle laissa tomber son manteau.

La Douleur erroit cependant, misérable, fuyé (4) et déchassée (5) de tout le monde qui lors, par fortune, vint à rencontrer ce manteau dont elle se couvrit et déguisa.

Cependant les hommes, après le partement de la Joye, ne sçachant (ce) qu'elle estoit devenue, la cherchoient partout et trouvèrent la

(1) Ptolémée VI surnommé *Philométor* prêta le concours de son appui et ses armes aux entreprises d'Alexandre Bala, Rhodien qui, se faisant passer pour le fils d'Antiochus Epiphane, parvint à renverser Démétrius Soter, et se fit proclamer Roi de Syrie vers l'an 149 avant J.-C. Cet usurpateur ayant trahi Ptolémée VI, celui-ci l'abandonna à son tour. Alexandre Bala, détrôné par Démétrius Nicator au bout de cinq années fut condamné au dernier supplice. Ptolémée éprouva, dit-on, une joie si violente en contemplant la tête de son ancien allié, que le plaisir de voir sa vengeance assouvie devint la cause de sa mort.

(2) D'après les idées que lui prête Platon, dans le traité du *Phédon ou de l'âme*.

(3) Pandore, modelée par Vulcain, animée par Minerve et douée par les dieux de toutes les qualités; de là son nom *παν ὄρων*, tous les dons.

(4) Poursuivie.

(5) Pourchassée.

douleur ainsi déguisée ; laquelle, depuis, ils ont tousjours suivye comme la vraye joye, bien que c'en soit seulement le manteau.

Il ne fault donc point que nous en espérons en terre qui soit certaine, mais seulement au ciel où elle s'est retirée et où nous la reverrons quelque jour, par la grâce de Dieu, après nous estre fidèlement et soigneusement acquittez de nostre devoir, *chacun selon sa profession*, et fait proufficter le talent que ce bon Père nous a mis entre les mains (1).

(1) Cette péroration, empreinte d'un sentiment éminemment religieux, nous confirme dans l'hypothèse que le discours peut être très-vraisemblablement attribué à Pontus de Thiard qui, comme on sait, était prêtre, et devint successivement aumônier du Roi, grand archidiacre de Chalon-sur-Saône et enfin évêque de cette ville en 1578.



IX

DISCOURS DES PASSIONS HUMAINES ET PREMIÈREMENT DE LA JOYE
ET DE LA TRISTESSE

QUATRIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais, en présence de Henri III, par Amadis Jamyn.

ROURCE que nous discourens, Sire, pour aprendre et desvelopper la vérité qui nous semble cachée en une confusion, il m'est advis que l'ordre, d'autant que c'est luy qui dispose toutes choses avecq ornement, doit estre observé en nos (discours) *philosophiques* (1). Tellement que, pour discourir des passions humaines selon le subget que Vostre Majesté nous a proposé, je commenceray à la deffinition de ce mot *passion*; et puis après, le diviseray, comme genre, en ses espèces et différences, et diray davantage où les Philosophes ont assigné le propre siège des passions.

Il est certain qu'il y a des passions car il ne se trouve point d'hommes qui n'en aient senty les aiguillons, troubles et tumultes différens. Puisque elles sont (2), il fault dire que c'est.

Passion se définist une perturbation ou mouvement qui trouble la tranquillité de l'esprit ou bien une perturbation désobeissante de la raison.

Toute cause de perturbation vient de l'opinion qu'on a de quelque bien ou de quelque mal. L'opinion de quelque bien présent et excellent nous fait tressaillir de joye. L'opinion d'un bien à venir est espérance. L'opinion de quelque grand mal présent nous cause ungne (*sic*) extrême tristesse. L'opinion d'un mal futur est crainte.

Ainsy joie et tristesse sont deux espèces différentes ou plustost contraires en dernière distance, lesquelles accompagnent toutes les autres

(1) Nous devons prendre acte de cet aveu qui prouve que la philosophie était l'un des principaux objets des conférences de l'Académie.

(2) Variante : « Puisqu'il y a des passions ». (*Discours philosophiques* d'Amadis Jamyn imprimés en 1584.)

passions, que je ne conteray (1) point, à raison que nostre argument ne tire (2), pour ceste heure, qu'à la cognoissance de ces deux.

Quelques uns ont dict que joye et tristesse s'entendoient de l'esprit et que volupté et douleur s'entendoient du corps ; mais j'useray de ces mots indifféremment, pource que telle distinction me semble plustost scolastique (3) que vraye.

Estre touché de volupté ou de douleur, selon Aristote, n'est autre chose sinon convertir et tourner la partie sensitive de l'âme vers quelque bien ou vers quelque mal. Car où est le sentiment, là se trouvent la joye et la tristesse et là se trouve pareillement ce qui aporte joye ou tristesse ; où ces deux se mettent, là se met aussi cupidité, car cupidité n'est rien sinon l'appétition ou désir de ce qui engendre volupté.

Les passions prennent pour leur siège la partie *appétitive*, où peuvent loger les vertus morales, car il est vray semblable que le remède se doit aprocher du lieu où peut tomber le mal. Or, d'autant que l'appétit, soit de fuir ung mal soit de poursuivre ung bien, est celluy qui sert à nos passions, je dis qu'en tout mouvement d'appétit il y a trois choses : l'une qui agit ou esmeut, l'autre celle de quoy use le moteur ou mouvant et la troisieme est la chose esmeue et agitée comme, pour exemple, le bien désiré où le mal qu'on veut éviter est le mouvant. L'appétit est cela de quoy le mouvement se faict et l'animal est la chose esmeue et agitée. Une mesme partie tient l'appétit désireux du bien et tient le mouvement qui fuit ung malheur, comme nous voyons que le goust poursuit la douceur et luy mesme peut aussi rejeter ce qui semble amer.

Donc les chimères des passions s'engendrent en la partie *appétitive* irraisonnable et bestiale et les passions deviennent plus véhémentes selon que telle partie s'eslongne plus de l'obéissance de la raison. Pourtant je puis user avec Léon l'Hébreu (4) de ceste similitude, et diray que la partie intellectuelle raisonnable est le soleil lequel ne se trouve jamais sous lumière, entendu qu'elle est de sa propre substance. Au contraire la partie irraisonnable est la lune qui ne reluist sinon d'une lumière empruntée, comme nous voyons l'éclipse de la lune se

(1) Compteraï.

(2) Ne vise, n'a trait.

(3) Créée par les rétheurs pour les besoins de la thèse qu'ils soutenaient dans les écoles devant leurs disciples.

(4) Léon L'Hébreu ou L'Hébreu, savant philosophe néo-platonicien, composa des *Dialogues* sur l'amour. Ronsard, le maître et le bienfaiteur de Jamyn, avait une prédilection particulière pour cet auteur et fit don à Charles IX d'un exemplaire de ses ouvrages. (V. *Œuvres* de Ronsard, t. II, p. 331, *au Roy Charles en luy donnant un Léon Hébreu.*) En 1551, Pontus de Thiard, son ami, en avait donné une traduction anonyme : c'est un exemplaire de cette édition, sans aucun doute, que Ronsard envoya au jeune Roi.

faire, par interposition de la terre entre elle et le soleil qui luy donne lumière ; par l'ombre de laquelle terre la lune demeure ténébreuse de toutes parts, toute tachée, pleine de terre, estonnée *comme si quelque sorcier l'avoit enchantée*, et lors se dit éclipse, pource qu'elle perd entièrement toute participation de lumière.

Ainsy semblablement, quand le terrestre de la matière corporelle s'interpose entre l'âme raisonnable et irraisonnable, c'est lors que l'irraisonnable perd entièrement la splendeur qu'elle recevoit de la raison, et c'est lors que les taches de mille contraires passions s'impriment en elle, l'enveloppent et ne luy permettent de participer à la clarté de l'intellect, qui est son soleil.

Par telle éclipse, on remarque dedans l'homme toutes les passions ensemble qui sont particulières en chacun des animaux irraisonnables, et l'on congnoist que ceux là n'ont point mal entendu lesquels ont dict qu'au temps que Prométhée forma le premier homme d'argille, il prist, en tous les animaux, quelque parcelle de leur âme brutale et, par tel moyen, composa la partie irascible et concupiscible des hommes.

Considérant nos passions diverses et les malheurs qui s'en ensuivent, je ne me scaurois empescher que je ne veuille beaucoup de mal à cette pomme de cognoissance du bien et du mal, de laquelle mangea le premier père Adam ou plustost au serpent, lequel n'est autre chose sinon l'appétit désordonné qui le tente. De telle offense preignent source tant de passions ou plustost tant de bourreaux et de Furies qui nous tenaillent de tourmens infinis. Car on assure qu'aparavant Adam vivoit d'une vie angélique et immortelle.

Meschante pomme, qui mist la discorde entre Dieu et les hommes !

Ceste occasion, sans m'égarer de mon sujet, me fera faire une petite digression plaisante, non mal à propos.

Nous trouvons par escrit qu'une pomme d'or mist en dissension trois Déesses : Junon, Pallas, Vénus. La pomme, par allégorie, ne signifie que le monde, lequel est rond et circulaire ; il est d'or c'est à dire beau, d'autant que les choses qui sont belles se nomment *dorées* par les meilleurs escrivains qui ayent escrit soit en langue grecque soit en langue latine (1).

Cette pomme, qui est le monde, fut adjudée à Vénus, c'est à dire à la beauté, pource que la beauté possède le monde et le maintient.

De tel jugement naquirent les guerres entre l'Asie et l'Europe à cause d'Hélène, c'est à dire qu'à l'imitation des puissances célestes, nous

(1) Et même dans le vieux langage français ; on usait fréquemment de cette expression au Moyen-Age ; les *dicts dorés* sont fréquents dans nos anciens poètes.

combatons pour jouir des choses belles, et de là naissent en nous mille passions, mille guerres de joye et de tristesse. Quand nous pensons aprocher des choses belles, la joye nous eslève, quand nous en sommes reculez, la tristesse nous abaisse.

Il faut biendire que *ce sont de grands ennemys que les passions*, puisque la raison nous est donnée par la prévoyance de nature seulement pour les dompter, réfréner et estaindre. Il fault bien dire que ce sont de grands ennemys puisque tous les plus grands théologiens, législateurs et philosophes n'ont jamais regardé et ne se sont jamais empeschés qu'à nous ouvrir des moyens pour les combatre, vaincre et détruire. C'est pour cela que l'industrie des sages a trouvé les vertus morales, qui servent de médecines en telles maladies, tant de l'esprit que du corps. Celuy qui dompte les extrémitéz où sont les perturbations, mérite le nom *Bellérophon*, comme, l'autre jour, dict bien à propos M. de Ronsard, car Bellérophon est à dire (1) : *tueur de méchanceté* (2).

Or maintenant, pour revenir à la joye et à la tristesse, il y a de grands et renommés personnages lesquels ont dit que la volupté et douleur, tant de l'âme que du corps, estoient meslées. Qui auroit induict ces personnages si excellans à telle opinion sinon l'amitié grande et l'union qu'ils voient demeurer entre le corps et l'âme ; car l'action de l'âme ne se peut passer ny séparer du corps, et l'action du corps ne se peut considérer sans l'âme.

Si le corps est malade, les opérations de l'âme en sont empeschées ; s'il se deult (3), elle crie et lamente ; elle a peur de mourir, et si (4), elle est immortelle ; elle craint de faillir et si, elle ne peut souffrir deffaut ; elle est en prison et n'a soucy de sa liberté ; *elle est en des lyens et refuse d'estre desliée, semblable aux esclaves d'amour* (5). Elle se resjouist de veoir, elle se resjouit de l'harmonie, trouve les bonnes odeurs plaisantes (6) ; elle se délecte au goust ; elle est joyeuse de toucher et, combien qu'elle n'use d'aucune de ces choses pour soy, toutesfois elle s'afflige si elle n'en peut jouir, s'attriste si elles luy sont ostées, se lamante, se plaint quand on les luy desrobe.

De là vient que, tout ainsi qu'il y a trois sortes de choses aimables à sçavoir : l'utilité, le délectable et l'honneste, pareillement il y a trois sortes de joye et de tristesse : joye quand on a quelque chose bonne et

(1) Est synonyme de.

(2) On sait que Bellérophon extermina la Chimère.

(3) Du verbe *se douloir*, être en deuil, se chagriner.

(4) Et pourtant.

(5) Ceci est du pur Phébus ; Marguerite de Valois, si elle assistait à la séance, a dû applaudir l'orateur.

(6) Agréables.

utile ou qu'on estime telle ; joye quand on possède quelque chose délectable ou qui s'estime telle ; joye quand on jouist de quelque chose honneste. Il faut penser de mesme au contraire touchant la tristesse.

La volupté est grande à la jouissance des trois biens susdicts ; mais la volupté de l'honneste et, par conséquent de l'honneur, passionne infiniment les cœurs magnanimes et beaucoup plus que la joye des deux autres sortes de biens.

Il s'en trouve assez qui sont morts à la joye du délectable, mais non avec telle véhémence que ceux que l'extaze du plaisir d'honneur a ravis et transportez.

Chilon, Lacedémonien, mourut de joye immodérée tenant au milieu de ses bras son filz lequel avoit esté couronné aux Jeux Olympiques.

Diagoras, Rhodien, mourut d'une pareille joye.

Marcus Juvencius, Consul Rommain, fut tué de joye en lisant des lettres par lesquelles on l'avertissoit que le Sénat luy avoit ordonné des processions générales, honneur qui ne se donnoit sinon aux plus grans et plus victorieux capitaines.

Quelle chose autre que la joye de l'honneur a donné à la ville de Rome de si grands et illustres guerriers lesquels, (encore qu'ils soient morts, estaingent la gloire de ceux qui vivent) (1) ?

Certainement ce n'est peu que la volupté de l'honneur, puisque c'est l'ambrosie et le nectar des dieux immortels. On connoist, par l'extresme douleur qui se sent et qui touche au cœur de ceux qui sont privés de ceste volupté de l'honneur, combien elle a de force. La douleur d'un mespris est sans comparaison. Qu'est-ce qui arma Coriolanus et Alcibiades et infinis autres contre leur patrie, sinon cela ? Toutesfois, je loue davantage ceux qui choisissent plustost la mort que d'aller contre leur patrie, comme Thémistocles, lequel beut du sang de toreau pour se faire mourir afin, (combien qu'il fut irrité par le mauvais traitement de ses citoyens,) qu'il ne portast les armes contre la liberté de son pays avecque Xerxès, Roy de Perse (2).

Or, après que j'ay parlé des Géans qui se bandent contre Jupiter, c'est à dire des passions qui souvent font guerre à la raison, je veux défendre que la joye est plus véhémence passion que la tristesse ; où, pour gagner ma cause, je diray trois ou quatre argumens.

Toute passion qui a son effect plus prompt et soudain est plus

(1) Des vivants.

(2) Thémistocle avait trouvé auprès du Roi de Perse Artaxerce I^{er} dit *Longue-Main*, un refuge assuré et une hospitalité vraiment royale ; mais sommé par ce prince de porter avec lui les armes contre la Grèce, il s'empoisonna, dit-on, pour ne point se trouver réduit à cette cruelle extrémité.

véhémence. Valère (1) allègue pour moy l'exemple d'une femme qui trespassa de joye voyant son filz de retour qu'elle pensoit avoir esté tué en une bataille. La douleur qu'elle avoit sentye ne la sceust occire et le plaisir luy estaignit la vye. Doncq la joye est plus véhémente.

Autre argument :

Toute passion qui moins se peut céler (2), est plus véhémente. La joye se peut moins céler que la tristesse, comme il se veoit pamy les histoires que plusieurs ont sceu desguiser leur douleur par aparance d'un (du) visage, et par tel moyen sont eschapez de grands périls ; au contraire que la joye en a perdu plusieurs, pour n'avoir sceu couvrir la véhémente de leur joye ou volupté. Doncq la joye est plus véhémente.

Autre argument :

Tout ce qui tient plus de l'air et du feu est plus soudain ; ce qui est plus soudain est plus véhément. Doncq la joye est plus véhémente que la douleur.

Autre argument :

Ce qui tient plus de la mélancholie est plus terrestre ; ce qui est plus terrestre est plus pesant ; ce qui est plus pesant a moins de véhémente. La tristesse tient de la mélancholie et par conséquent des autres. Doncq elle a moins de véhémente.

On congnoist aussi que la joye est violante parce qu'elle ne dure guière, car tout ce qui est violent est de courte durée.

Je devois soustenir que la tristesse est plus violante que la joye pour ce que je m'assure que la plus grande partie des hommes est de telle opinion. Aussi qu'en l'expériance que j'ay faicte, la douleur a trouvé beaucoup plus d'exercice en moy que la volupté. Mais, pour ne dire ce que les autres pouvoient soustenir, *je me suis jetté du party de la joye, pour le désir que j'aurois qu'elle m'accompagnast tousjours plustost que la tristesse ;* car, encores que l'une et l'autre soit perturbation d'esprit, selon les philosophes, toutesfois il me semble que, de deux maux, le meilleur se doit eslire.

(1) Valère Maxime.

(2) Cacher ; le mot *céler* est tombé en désuétude au siècle dernier ; nous avons néanmoins conservé son dérivé *recéler* ainsi que l'adjectif *recéleur*.



X

DE L'IRE (1) ET COMME IL LA FAUT MODÉRER

PREMIER DISCOURS

*Prononcé à l'Académie du Palais, en présence de Henri III,
par Guy-Faur de Pibrac (2).*

SIRE,

LA passion dont nous avons à discourir aujourd'huy et que les anciens ont estimé la plus puissante de toutes les affections, a donné commencement au plus beau poëme qui fut jamais. Car Homère, sans aucun débat le monarque ou plustost le Dieu de tous les poëtes, a commencé son *Iliade* par la colère d'Achille, soit que ce divin esprit ait voulu par là nous enseigner combien la colère et les dissensions des Princes et grands Capitaines cause de ruynes et de pertes à leurs subgects et soldartz (3), ou bien qu'il ait creu, comme plusieurs autres depuis luy, qu'elle accompagne tousjours les hauts courages et les hommes ardans et valeureux. Mais, à quelque intention qu'il en ait uzé, si n'a-il pas eü faute depuis de repreneurs (4) qui, non sans quelque raison, ont soutenu qu'ayant formé son Achille comme ung qu'il vouloit proposer et mettre sur le théâtre (5) pour estre imité, il ne devoit pas, dès la première veue, faire remarquer en luy cest ardeur (6) et ce despit qui fut presque cause de l'entière ruyne des Grecs. Mais je laisseray toutes ses accusations et déffences pour suivre l'ordre qui a esté gardé jusques icy en toutes les autres matières avec toute la bra-

(1) Colère, du latin *ira*; nous avons conservé dans le discours moderne, les dérivés *irriter*, *irritable*, *irritation*, après avoir abandonné au xvii^e siècle le substantif original, consacré par tant de grands auteurs classiques.

(2) Ce discours inédit de *l'Ire* est le seul discours philosophique qui nous ait été conservé du savant Entrepreneur de l'Académie du Palais.

(3) Soldats; le mot *sou.dart* n'est plus employé de nos jours qu'en mauvaise part pour désigner des militaires indisciplinés et adonnés à tous les excès qu'entraîne la vie des camps.

(4) De censeurs, de « critiques, » si l'on nous pardonne ce mot trop moderne pris dans cette acception spéciale.

(5) En scène, en vue.

(6) Le mot s'employait alors parfois au masculin.

veté (1) qui me sera possible ; laissant donc tant de différantes diffinitions de l'Ire, qui se sont faictes par divers philosophes et qu'on pourra réveiller de Sénèque (2) et de Lactance (3), je m'arrestera à la plus commune qui est telle :

L'Ire est un poignant désir de se vanger, manifestement naissant en nous du mespris que nous estimons nous avoir été fait, ou à ce qui nous appartient.

Estant l'Ire de telle sorte, il suit de nécessité que celluy qui se courrouce se courrouce tousjours contre quelque particulier, singulier ou individu, comme nous le voudrons appeler et non généralement contre tous les hommes ; et est semblablement nécessaire qu'avec l'Ire soit tousjours conjoint et meslé ung certain plaisir qui naist de l'espérance de se vanger. Et de là, non sans raison, Platon au *Philèbe* (4), l'ayant tiré d'Homère, dict que « *l'Ire coulle et distille plus douce que le miel en la poitrine des hommes forts.* »

Et fault, comme j'ay dict en ceste diffinition, que ceste vengeance soit manifeste c'est à dire apparante à qui la reçoit, pource que le déplaisir et le dommage qui lui viendrait d'autre que de nostre commandement ou que mesme il ne sçauroit pas procéder (5) de nous, n'apaiserait pas nostre appétit et nostre Ire, laquelle seulement reste satisfaicte lors que celluy qui la reçoit connoist que nous en sommes cause et que nous l'avons faict pour nous vanger.

(1) Pour *brièveté* ou, comme on disait alors, *brèveté*, erreur évidente du copiste.

(2) « M. de Pibrac, écrit Charles Paschal, contenoit son esprit à l'estude et prenoit un merveilleux plaisir à la lecture. Il lisoit les auteurs nouveaux sans aucune malice ny envie, les livres sacrez avec respect et révérence, les profanes avec jugement.... *Entre tous les profanes, il faisoit cas d'un Sénèque et l'avoit mis à part comme l'amy du cœur.* Il donnoit plus de temps à cette sorte de philosophie et se repaissoit de ceste ambrosie céleste, se servant de l'une et de l'autre pour s'adonner à la piété et se préparer le chemin à une vie bien-heureuse. *Il avoit reveu et corrigé le Sénèque par la comparaison des divers exemplaires qu'il avoit recouverts de toutes parts et l'avoit enrichy de différentes explications par la subtilité de son jugement et par la lecture continuelle qu'il en faisoit.* » (*La Vie et mœurs de M. de Pybrac* par Charles Paschal, traduite par Guy du Faur, seigneur d'Hermay. Paris, in-16, 1617.

(3) Lactance né vers 250, en Afrique, enseigna les lettres à Nicomédie sous Dioclétien, embrassa le christianisme vers l'an 300 et voua ses talents à la défense de la religion. Appelé dans les Gaules par Constantin il fut chargé de l'éducation de son fils Crispus. On croit qu'il mourut à Trèves en 325. Ses principaux ouvrages sont : *les Institutions divines*, *l'Œuvre de Dieu*, *la Colère de Dieu*. On lui attribue également le *Traité de la mort des persécuteurs*, découvert au xvii^e siècle. Son style pur et élégant lui a fait décerner par saint Jérôme le glorieux titre de *Cicéron chrétien*. On voit que, conformément à la citation de Charles Paschal, Pibrac se plaît ici à chercher des arguments dans les auteurs sacrés et profanes qu'il avait soigneusement cultivés.

(4) *Philèbe* ou *la Volupté*, l'un des *Dialogues* de Platon.

(5) Pour « *il ne serait pas procédé de nous,* » autre erreur du copiste.

Aristote, en sa *Réthorique*, traicte et discourt fort amplement sur toutes les occasions qui peuvent plus irriter ceste passion et montre notamment que l'opinion du mespris est ce qui l'envenime et la rend ulcérée, alléguant l'exemple d'Achille en Homère, qui dit, en son courroux contre Agamemnon : « *Il n'a point d'estime de moy et jouist de ce qu'il m'a osté, que tous les Grecs m'avoient accordé pour le tesmoignage de ma vertu* » (1). Et, en ung autre endroit il dict : « *Il ne me tient en plus grand compte que si j'estois un rebelle fuitif (2) et débassé (3),* » monstrant assez par ces parolles que le mespris estoit principalement l'occasion qui l'enflamoit. Et aussi quand Agamemnon le faict rechercher d'apoinctement (4), outre ce qu'il réfère le ravissement (5) de Briséis à ung malheur fatal, encores luy offre-il des présans, qui sont tous signes d'un homme qui ne mesprise point (6).

Le même Aristote particularise fort amplement, au mesme livre de sa *Réthorique*, la nature et la disposition de ceux qui plus ordinairement se courroussent et contre quelles manières de gens et pour quelles occasions; et dit, entre autres que ceux qui sont battuz de quelque adversité y sont plus enclins et plus promptz; comme ainsy soit qu'en toutes personnes affigées de douleur se trouve tousjours deffault et désir de quelque chose et ceux qui les empeschent et s'opposent à leur volonté ou sont seullement cause de quelque petit retardement, aussitost les irritent, de sorte que les mallades, ceux qui sont en grande pauvreté, les amoureux trop passionnez, ceux qui ont grand'soif ou qui désirent violemment quelque autre chose et ne l'obtiennent pas, sont faciles à courrousser et mesmement contre ceux qui, selon leur oppinion ne tiennent pas assez de conte (7) d'eux ou ne les secourent promptement en l'affliction où ils se retrouvent. Ceux aussi, se courroussent qui se voyent mesprisés aux choses où ils se pensent excellans, comme le philosophe en sa science, le soldat en sa hardiesse, la belle femme en sa beauté, et ainsy des autres.

Mais de voulloir traicter plus particulièrement de tous, ce seroit sortir de la brèveté que je me suis proposée.

Platon, au second (livre) de sa République, veut que le gouverneur d'une cité soit doux et colère : doux envers les siens, colère envers les ennemys, pource que l'Ire, comme il dict, est inexpugnable et invincible et l'âme qui en est

(1) *Iliade*, livre 1^{er}.

(2) Fugitif.

(3) Pourchassé, persécuté.

(4) Dans un but de conciliation.

(5) Le rapt.

(6) *Iliade*, livre 1^{er}.

(7) Compte.

esmeue mesprise les dangers. » Il loue aussi, au *Timée*, ceste Ire qui eschauffe le cueur avec l'aide de la raison quand, par dehors, quelque chose se fait injustement et quand, au dedans, quelque salle désir nous trouble.

Aristote, aux *Ethiques*, dict que c'est un très-puissant aiguillon qui nous fait exposer aux périls.

Cicéron, au contraire, quatriesme (livre) des *Tusculanes*, s'efforce d'abatre (1) ceste opinion : « Les Péripatéticiens, dit il, n'estiment pas seulement naturelles ces perturbations que nous disons devoir estre desracinées, mais encores soutiennent qu'elles sont données de (2) la nature pour nostre utilité. Premièrement ils louent la colère, disent qu'elle aiguise la force et rend les impétuositez bien plus véhémentes et contre l'ennemy et contre le mauvais citoyen. Ils ne pensent point qu'il y ait des commandemens bien observez sans quelques sévérite de colère et que mesme l'orateur (3), tant en accusant qu'en deffendant, ne peut estre estimé sans quelques pointes de courroux ; et encores qu'il n'en eust point, si fault-il que, par ses parolles et ses mouvemens, il le faigne, affin que l'action échauffe l'Ire de l'auditeur. Bref ils ne pensent point que celluy puisse estre veu homme qui ne se sçait courrousser. Ayant dict leurs raisons, il s'efforce après de les desmolir, et veut montrer que la force n'a que faire de tel secours et que la vertu, par soy mesme, est assez puissante et assez préparée ; que Torquatus, Scipion, Marcellus, Hercule, Thésée et tant d'autres grans personnages, n'ont point acquis la louange de tant de beaux actes pour les avoir exécutez par courroux.

Lactance dict que toutes (ces) belles controverses de l'Ire ne sont procédées que des diverses diffinitions qui luy ont esté données des philosophes, comme de Sénèque qui a dict que c'estoit « *un désir de vanger une injure,* » Possidonius (4) « *une cupidité de punir celluy qui*

(1) De déraciner.

(2) Par.

(3) C'est de l'orateur judiciaire qu'il est ici question ; Pibrac se croit encore sous les voûtes du Palais.

(4) Posidonius, philosophe stoïcien, disciple de Ponétius, né vers 135 avant J.-C. à Apamée en Syrie, passa la plus grande partie de sa vie à Rhodes ce qui lui a fait décerner le surnom de *Rhodien*. Il fonda une école dans cette ville où il enseigna non seulement la philosophie mais les mathématiques, la physique et l'astronomie. Il avait composé divers traités sur la *Divination*, le *Destin* et la *Nature des Dieux*. Cicéron, qui fut ainsi que Pompée l'un de ses disciples, a imité ses ouvrages. Pompee étant venu le visiter pendant qu'il souffrait de la goutte, la violence du mal le forçant à s'interrompre, il s'écria : « O douleur ! tu as beau me faire souffrir tu ne me réduiras point à convenir que tu sois un mal ! » M. Bake a publié des *Reliquiæ Posidonii, Lugduni Batavorum*, 1810.

nous a justement offensé; » quelques autres, une incitation de l'esprit de nuire à celluy qui nous a porté ou voullu porter nuisance. Et soutient le mesme Lactance que toutes (ces) belles diffinitions sont manquées pource que telle Ire meslée de vengeance et de fureur doit seullement estre propre aux bestes mais réprimée et retenue aux hommes, de peur que la fureur les poustast à commectre quelque mal. Il veut donc qu'il y ait une *Ire juste* qui s'émeut en l'homme de bien qui veoit faire mal et la fait servir non à la vengeance mais à l'observation de la discipline, à la correction des meurs et à la compression de la licence, et mesme que telle Ire se trouve en Dieu et que non seulement ceux ne péchent point qui se courroussent avec cause, mais au contraire ceux qui ne le font pas, pource que la patience irraisonnable sème les vices, nourrit la négligence et convyve non seulement les mauvais mais les bons à mal faire.

Et *Marcus Cato* disoit que la principale action d'un homme de bien estoit de poursuivre les meschans et croy que c'estoit pour ceste raison que les Athéniens avoient en si grand' révérence les Euménides, Déesses de vengeance, et les estimoient présider à la Court des Aréopages (1) en laquelle se jugeoient les crimes, et chasser et vanger les méchancetez. Aussi Hésiode, en sa *Théogonie* (2) les fait filles de Thémis pour signifier par elles les sacrées et redoutables Dées qui punissent les offenses des hommes.

Véritablement, quoy que veillent dire les Stoïciens et Sénèque s'efforçans de prouver que le courroux n'est recevable en sorte du monde, les exemples de plusieurs grands et saincts personnages qui se sont courroussés voyans mal faire, nous enseignent le contraire.

Moïse retournant de la montagne et voyant les enfans d'Israël dancer à l'entour du Vau d'or, rompit les tables de la Loy (3). Le mesme courroux le poussa jusques à tuer un Egyptien qui poursuivoit trop outrageusement les Hébreux (4).

(1) De l'Aréopage.

(2) On sait que l'illustre poëte didactique auteur des *Travaux et des Jours* dont Virgile s'inspira pour son poëme des *Géorgiques* a composé également une *Théogonie* ou généalogie des dieux, source de précieux renseignements pour la connaissance de la mythologie antique. Selon Hérodote, Hésiode était contemporain d'Homère et vivait au commencement du IX^e siècle avant J.-C.

(3) « Et s'étant approché du camp, il vit le veau et les danses; et il fut très-irrité, et il jeta les tables qu'il tenait entre ses mains et les brisa au pied de la montagne. » (*Exode*, chap. xxxii, vers. 19.)

(4) « Or, en ce temps, et apres que Moïse fut devenu grand, il alla vers ses freres et vit leur affliction et un Egyptien frappant un Hébreu d'entre ses freres. Et regardant çà et là, voyant qu'il n'y avait personne, il tua l'Egyptien et le cacha dans le sable. » (*Exode*, chapitre 11, vers. 11 et 12.)

Jonathas se coléra (1) contre son père voyant sa mauvaitié (2) contre David (3).

Phinès, offensé de la paillardise des Hébreux, plain de zèle et de courroux tua Zambre et la fille du prince des Madianites ; et, pour récompense de cest acte, il eust la grand'prebtrise pour lui et ses descendans (4).

N'estimons donc pas que la vertu consiste à ne se sentir aucunement mouvoir de ceste passion et n'imitons le Roy de Thrace Licurgues qui fit couper toutes les vignes pource que le vin enivroit. Aussi ne retranchons pas tout ce qui peut estre de profitable et de louable en ceste esmotion avec ce qu'elle a de dommageable. Mais que la raison qui est pardessus et qui doit commander aux affections face comme le soigneux jardinier qui cultive ce qu'il y a d'utile aux plantes et aux arbres fruitiers, esmondant et coupant le sauvage et le superflu. Car il faut estimer avec Plutarque que les passions, quand elles secondent la raison, servent à roidir (5) les vertus et ceux qui les veulent du tout retrancher pour le mal qui en arrive, font ne plus ne moins que ceux qui voudroient deffendre la course pourceque quelquefois on choppe (6) en courant, ou qui empescheront de tirer de l'arc pource qu'on ne donne pas tousjours au blanc. Car, ainsy comme la musique ne faict pas l'harmonie de l'accord en ostant le hault et le bas de la voix, ny la médecine ne ramène pas la santé en ostant le chaud et le froid du corps mais en les tempérant et meslant ensemble par bonne proportion, tout ainsi, les meurs se randent louables quant, par la conduite de la raison, se faict une modération ès mouvemens des passions, pource que l'excessive joye, l'excessive douleur, l'excessive colère ressemblent à la fièvre et à la maladie, non pas la joye la douleur et la colère simplement.

(1) Se mit en colère.

(2) Pour *mauvaisetié*, méchanceté, vieux mot français dont on se servait fort rarement à la fin du xv^e siècle.

(3) « Jonathas se leva donc de table *dans une grande colère* et il ne mangea pas de pain, ce second jour de fête, car il était contristé à cause de David et parce que son père l'avait outragé. » (*Livre des Rois*, chapitre XX, vers. 34.)

(4) « Et voilà qu'un des enfants d'Israël entra en présence de ses frères chez une courtisane Madianite, à la vue de Moïse et de toute la multitude des enfants d'Israël qui pleuraient à la porte du tabernacle. Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, grand prêtre, l'ayant vu, se leva du milieu de l'assemblée et ayant saisi un glaive, il entra après l'Israélite dans cette tente de prostitution et les frappa tous deux ensemble en ce lieu infâme.... Et le nom de l'homme qui fut tué avec la Madianite était Zambri, fils de Salu, prince de la famille et de la tribu de Siméon. Et le nom de la femme Madianite qui fut tuée avec lui était Cozbi, fille de Sur, prince très-illustre entre les Madianites. » (*Les Nombres*, chapitre xxv, vers. 6, 7, 8, 13 et 14.)

(5) A affermir.

(6) On trébuche.

Il faut doncques, en toutes choses, retrancher le trop *sans qu'il soit permis scullement, ès vengeances contre les meschans, d'user de trop grand courroux, car il nous pourroit pousser jusques à la cruauté* (1).

Voilà, ce me semble, ce qui est principalement considérable (2) et à quoy il fault plus soigneusement travailler, asçavoir à la bien modérer et corriger de telle sorte que nous ne la laissions point dominer sur la raison mais la tenions tousjours obéissante et souzbz la bride.

Pour venir donc aux remèdes et aux moyens, nous suivrons l'exemple des médecins qui font deux pars (parts) de leur science : une qui regarde à maintenir la santé ès corps, l'autre à les guarir s'ils sont malades. Aussi nous enseignerons et baillerons quelques préservatifs pour nous garder de la maladie et suivront après les remèdes qui nous semblerront les meilleurs pour ceux qui en sont desjà saïsiz.

Donc, pour commencer aux préservatifs, je diray avec Plutarque qu'il fault de bonne heure faire provision de la raison, comme ceux qui s'attendent d'avoir le siège (3) amassent et apportent tout ce qui leur peut servir au dedans sans attendre secours du dehors. Aussi faut-il apporter les remèdes que l'on a longtemps auparavant amassez et préparez estant bien certains que, quand l'occasion du besoing s'en présentera, malaisément en pourrions-nous faire entrer de dehors. Car l'âme, alors, n'est plus capable des remontrances pour le trouble qui l'esmeut, d'autant que la colère, comme ceux qui se brulent en leur propre maison, remplit tout de fumée et de bruiet sans entendre ny veoir rien qui luy puisse proficter. Et disoit Héraclite qu'il estoit bien malaisé de luy résister puisqu'elle ne doutoit point d'acheter de sa propre vye tout ce qu'elle vouloit. Estant donc la colère, de sa nature, impaciente, audacieuse, superbe et malaisée à manier par autruy à la façon d'une grande et puissante tyrannye, elle doit avoir quelque chose domestique et née avec elle qui la ruyne. Par ainsi fault-il que la raison et le jugement s'oppose (*sic*) de bonne heure aux petits courroux qui se peuvent prandre de jour en jour pour peu d'occasion et qui, par longue acoustumance, engendreroient en l'âme une mauvaise habitude à laquelle après on ne pourroit résister, car ceste passion a bien souvent des commencemens foibles comme de petites mocqueries, des risées, ung clin d'œil ou de teste (4) et semblables auxquels on

(1) On doit savoir beaucoup de gré à l'orateur de ces sentiments de modération éclairée si rares non seulement au xvi^e siècle mais dans tous les temps.

(2) A considérer.

(3) Qui s'attendent à être assiégés, à subir un siège.

(4) Les mots *cligner*, *clignement*, *clin* ont été conservés dans le discours moderne, mais sont désormais affectés exclusivement au mouvement de rapprochement des paupières ; on dit encore un *clin d'œil*, mais on ne dirait plus un *clin de tête*.

peut obvier et retenir son courroux seulement en se taisant ou montrant de n'en tenir compte (1). Il faut donc chasser l'ennemi sur la frontière de peur que, s'il estoit une fois entré, il ne fist ce qu'il voudroit et non ce que nous luy permettrions ; attendu, mesmement, que ceste passion n'est pas comme celle de la douleur qui s'allège en pleurant et se lamentant car, au contraire, elle s'enflamme et s'allume davantage par les actes de ceux qui en sont possédés et, pour autant, il est bon de la prévoir et se retirer à la raison comme en quelque port de seureté avant que l'orage nous surprenne, attendu que telle tempeste tombe le plus souvent sur nos amys. Car l'Ire, différant en cela des autres passions se prend et attache à toutes choses, aux ustancilles, aux bestes, à nos enfans, à nos parens, voire aux dieux mesmes et au ciel qu'elle nous contrainct de blasphémer.

Quelques uns sont d'avis, pour excellent préservatif contre la colère, que nous devons soigneusement prendre garde à la déformité (2) de ceux qui sont en courroux, leur face, leur couleur, le feu de leurs yeux, leurs égaremens, leur voix, leurs actions et tant d'autres façons effroyables, affin qu'à l'exemple des Lacédémoniens qui faisoient veoir à leurs enfans leurs esclaves yvres affin de leur faire abhorrer l'ivrognerie, ainsy nous ayons honte de tomber en ces égaremens épouvantables. Et, pour la mesme raison, les anciens conseilloient sagement aux colères (3) de se mirer affin qu'à la façon de Pallas qui jetta ses flûtes voyant en une rivière comme elle enflait les joues en jouant, ainsy qu'en voyant leur déformité et le changement de leur face, ils s'en empeschent.

Sénèque veut qu'on commence dès l'institution (4) des enfans, ne les laissant dresser par maistres colères et violans n'y converser trop familièrement avec ceux qui en sont trop passionnez (de colère).

Un des disciples de Platon, retourné chez son père, le trouva qu'il crioit et se tempestoit fort estrangement : « *Jamais, dit-il, je n'avois veu cela chez Platon.* »

Mais je passeray plus outre. La cause et la semence de la colère, comme nous avons veu, est le mespris. Or il faut combattre contre ceste cause et ne la laisser pas vaincre aisément, car beaucoup de choses faulces se déguisent souz le manteau de vérité. Ne soyons donc point trop faciles à croire les raporteurs et ne nous laissons point emporter pour des suspicions.

(1) Compte.

(2) Laideur, du latin *deformitas*.

(3) Aux hommes possédés de colère.

(4) L'éducation première.

L'exemple est assez commun de celluy qui avoit conspiré contre Hippias (1), lequel estant surpris et mis à la torture pour déclarer ses complices, nomma tous les amys et familiers du tiran, qui furent aussi soudain exécutés. Et comme Hippias luy demandast s'il en restoit point quelque autre : « Toy, dit-il, car, à mon avis n'en ay-je pas laissé un seul de ceux qui t'estoient chers ! »

Tite-Live en dit autant d'un Théodore qui avoit conspiré contre Hiéronime (2) tyran de Siracuse.

Il faut semblablement fuir toute curiosité et toute vaine recherche, comme de se voulloir enquérir de ce qu'on dit de nous, en quelle opinion un tel nous tient, et s'empêcher de prendre garde si tel nous salue ou ne nous porte pas assez d'honneur, et autres telles semences de collères et de courroux.

Des choses qui nous offensent, les unes nous sont raportées ; nous entendons et voyons les autres. Il ne fault pas croire toutes celles qu'on nous rapporte, et devons bien examiner et considérer diligemment celles que nous entendons et voyons nous mesmes, prenant garde à la nature et à la voullonté de celluy qui nous offense. Si c'est un enfant, pardonnons à l'aage ; une femme, au sexe ; un de nos domestiques, à la familiarité ; ung estrangier, à la liberté. Si c'est nostre amy, il nous a faict déplaisir à regret ; si c'est un ennemy ? c'est ce que nous en devons attendre. Pensons que le prudent ne le faict point sans occasion et pardonnons à l'imprudent pour son ignorance. Sur tout prenons bien garde si celluy qui nous outrage use point de revanche et que nous eussions commencé. Si c'est un magistrat, croy plus à sa sentence qu'à la tienne. S'il est Prince ou Monarque, cédon à sa justice quand c'est justement, et si c'est injustement cédon à sa fortune et à son autorité.

Plutarque dict que ce qui plus engendre de colères en nostre âme est l'amour de nous mesmes et une malaisance de meurs (3), et que, pour bien fuir la colère et vivre doucement avec toutes personnes, rien n'est si propre que d'estre facile et se contenter de ce qu'on trouve présant. Il se fault semblablement accoustumer à ne s'astraindre

(1) Hippias, fils de Pisistrate, lui succéda au gouvernement d'Athènes avec son frère Hipparque, qui fut assassiné par Harmodius et Aristogiton, en 514 avant J.-C. Il commit, pour venger sa mort, des cruautés qui provoquèrent une sédition et lui firent perdre la couronne en 510. Il se réfugia auprès de Darius, roi de Perse, qu'il décida à marcher contre les Athéniens et périt dans les rangs des Perses à Marathon en 490.

(2) Hiéronyme, petit-fils d'Hiéron II, roi de Syracuse, lui succéda l'an 215 avant J.-C. Il rompit l'alliance conclue avec les Romains par son père et se fit détester de ses sujets par ses cruautés. Il mourut assassiné ainsi que toute sa famille au bout d'une année de règne.

(3) Un commerce difficile, une humeur peu sociable.

pas obstinément à quelque chose particulière, comme ceux qui aymont un verre ou quelque autre chose semblable ; car si après elle vient à estre gastée ou égarée ou perdue, ils se tourmentent et se colèrent. Sur quoy on lict de Cotys (1), Roy de Trace, qui se congnoissant prompt à courrousser et fort dangereux en ses courroux, un jour qu'on lui eut monsté des vases fort riches et bien élaborés mais tendres et fragiles, il les achepta puis, tout soudain les rompit (2). Et comme quelques uns s'en estonnassent, il respondit qu'il les avoit cassez de peur de se courrousser contre ceux qui les casseroient. Et Achille, dans Homère, connoissant bien son humeur, advertit Priam (3) de prendre bien garde à ne rien dire qui le courrousse (4).

Je laisse beaucoup d'autres choses salutaires à ceste passion pour venir à l'autre partie, asçavoir la garison du mal ou, pour le moins, sa modération. En quoy, certes, presque tous les philosophes conviennent que le plus singulier (5) remède est la dilation (6) et de ne rien faire tout soudain car, par le temps, son impétuosité devient languissante et le nuage qui nous couvroit la veue ou se dissipe du tout ou, pour le moins, s'éclaircist. Il ne faudra bien souvent qu'une heure ou ung jour pour amollir une fureur que tu pensois estre de diamant.

Aussi dit on que Athénodorus, le philosophe, donna pour conseil à César que, quand il se sentiroit courroussé, il ne dist ny ne fist rien que premièrement il n'eust conté vingt quatre lettres de l'alphabet. Et Théodore (7) l'empereur, comme récite Paul Diacre (8) fist une loy toute semblable.

Platon quelquefois ne se peut (9) tant commander qu'il ne se courroussast contre son varlet mais, comme il estoit pret de le battre. tenant

(1) Ce nom est commun à plusieurs princes qui ont régné sur la Thrace, sur la Cappadoce et sur le royaume de Bosphore. Il s'agit sans doute ici de Cotys II, roi des Odryses, peuplade qui habitait au sud de l'Hémus, la partie centrale de la Thrace sur les bords de l'Hèbre, de l'Artiscus et de l'Agrianes. Cotys secourut Persée, roi de Macédoine, contre les Romains auxquels il se vit contraint de demander la paix vers l'an 167 avant J.-C.

(2) Les brisa.

(3) Priam.

(4) « O vieillard, n'excite pas ma colère, » dit Achille à Priam qui, prosterné à ses pieds, venait réclamer le corps d'Hector. (*Iliade*, livre XXIV.)

(5) Le plus efficace.

(6) Le temps, la longueur de temps.

(7) Théodose.

(8) Paul Warnefride, dit *Paul Diacre*, historien, né vers 740, à Cividale (*Forum Julii*) dans le Frioul, fut ordonné diacre à Aquilée et devint d'abord secretaire de Didier ; il résida ensuite à la Cour de Charlemagne, puis à Bénévent, et se retira au monastere du Mont-Cassin où il mourut en 801. Il a laissé de nombreux ouvrages parmi lesquels une *Histoire des Lombards*, une *Histoire mêlée*. (V. t. I, des *Rerum italicarum script.*), des *Chroniques du Mont-Cassin* et des *Hymnes*.

(9) Put.

desjà la verge levée, il s'aperceut qu'il estoit courroussé et s'en abstint et le bailla à Speusippus (1) pour le chastier, craignant de n'y pouvoir garder assez de modération. Pense qu'il ne t'est rien permis quand tu es courroussé, pource ce que tu croy que tout t'est permis. Comba (*sic*) contre toy-mesme et, si tu ne peux vaincre l'Ire, pour le moins cache la et la contrains le plus que tu pourras. Elle veut que nous haussions la voix ? Au contraire parlons plus bas, plus doucement et moins que de coutume, comme on dict que faisoit Socrates.

Je donne des conseils difficiles mais non toutesfois impossibles puisqu'aux plus vives et poignantes occasions de colère quelques uns se sont contenus et sont contraincts au dedans.

Préxaspes, un des mignons de Cambise, comme escrit Hérodote (livre III), l'amonesta quelquefois de boire plus sobrement, luy remonstrant qu'il estoit malséant à un prince sur lequel tant de peuple avoit les yeulx d'estre si souvent aveugle et n'avoir pas seulement assez de veue pour se conduire. Le Roy, picqué d'une si grande liberté, luy fist, responce qu'il luy feroit congnoistre que le vin ne luy empeschoit point l'office des yeulx ny des mains. Et quelques jours après, en un banquet, ayant beu beaucoup plus que de coustume, il fist prendre l'enfant de Préxaspes, luy fist tenir la main gauche sur la teste, et après avoir dict premièrement où il le vouloit frapper, print ung arc et de la première flèche luy traversa le cueur et puis demanda au père s'il avoit bien tiré ; lequel, en ceste violante esmotion, sans se montrer altéré d'aucun courroux, respondit tout aussitost qu'Apollon mesme n'eust sceu tirer plus justement.

Le mesme autheur dit qu'Harpagus (2) ayant aussi paravanture, par quelque conseil, offensé le Roy des Perses, le prince, sans en faire semblant, le convia à disner et luy fist servir ses propres enfants et non contant encores, pour dessert, luy en fist apporter les testes et puis luy demanda qu'il luy sembloit de tel festin : « Tout banquet, dit-il, est plaisant chez le Roy. » Mais la crainte, paraventure, et non la raison leur en fist user de telle sorte.

(1) Speusippe, philosophe athénien, neveu et disciple de Platon, lui succéda dans la chaire de l'Académie, au préjudice d'Aristote, vers l'an 327 avant J.-C., et dirigea pendant huit années cette savante École. Ses doctrines se rapprochaient de celles de Pythagore. Diogène Laërce lui reproche des vices qui déshonorèrent ses talents. Il mourut à Athènes en 339.

(2) Harpage, Satrape Mède. Astyage l'avait chargé de faire périr Cyrus, son petit-fils, mais Harpage le fit élever dans la retraite par des bergers. Le Roi, informé de l'inexécution de ses ordres, se rendit coupable de l'horrible acte de barbarie rapporté par l'orateur, d'après Hérodote. Harpage dissimula d'abord son desir de vengeance, mais plus tard, selon Hérodote, il s'allia à Cyrus pour exciter une sédition et détrôner Astyage. Xénophon ne confirme pas cette version.

Venons donc aux Princes et grands capitaines en qui ceste crainte n'a peu avoir lieu et qui, de pure bonté, ne se sont vouluz vanger de ceux qui les avoient irritez, encores qu'ils les eussent entre les mains.

Un nommé Arcadion, faisoit profession de mesdire partout de Philippus (1). A la fin il tomba entre ses mains et, comme chacun luy conseillast de le faire mourir, au contraire il luy pardonna et luy fist plusieurs présans. Depuis, entendant qu'il disoit du bien de luy par toute la Grèce : « Voyez, dit-il à ses amys, comme je suis bien meilleur médecin de la médisance que vous autres. » Une autre fois, sachant que les Grecs, en plaine assemblée des Jeux Olympiques, avoient mesdit de luy, comme on s'efforçast de l'aigrir contre eux, remémorant les biens qu'il leur avoit faicts : « Et que diroient-ils donc respondit-il, si je leur faisois du mal ? »

Le mesme Philippus, après avoir partiellement escouté l'ambassadeur des Athéniens Democharès, luy demanda s'il pourroit rien faire davantage et de plus agréable pour les Athéniens : « Ouy, dit-il, si tu te veux pandre. » Et, toutesfois, le Roy ne luy en fist point de mal.

Antigonus (2), oyant deux soldatz de sa garde qui parloient mal de luy, sortit de sa tente et leur conseilla de se retirer plus loin « *de peur que le Roy ne les entendist.* »

J'alléguerois une infinité d'autres exemples, n'estoit que celles-cy (3) semblent suffire pour monstrier que la colère se peut retenir et contraindre. Mais comme ainsi soit que toutes les passions ayent besoing d'acoustumance (4) pour surmonter et domter ce qui désobéist à la raison, il n'y en a point où l'on se doive tant exercer qu'en la victoire de ceste-cy, *et principalement les Princes, d'autant qu'elle est bien plus dangereuse en eux qu'aux particuliers dont la colère, bien souvant, ne peut apporter dommage ; mais celle des Princes, comme unig grand embrasement, peut à l'instant perdre des villes, des provinces, des armées et causer des guerres et des dissensions immortelles.*

Bassianus, empereur, fils de Sévèrus, irrité de quelques propos des Alexandrins, attendit un jour qu'ils fussent tous assamblez sans armes à veoir une feste publique, puis, les ayant faict environner de ses soldats, en fit tuer une infinie quantité.

(1) Philippe II, roi de Macédoine, troisième fils d'Amyntas IV et père d'Alexandre.

(2) Antigone Gonatas, fils de Démétrius Poliorcète, s'empara de la Macédoine et s'en fit proclamer Roi l'an 278 avant J.-C. Il repoussa une invasion des Gaulois, mais fut détroné par Pyrrhus, roi d'Épire, et ne rentra en possession de son royaume qu'après la mort de ce prince. Il mourut l'an 242 avant J.-C.

(3) Il est invraisemblable que l'ibrac ait mis ce mot au féminin ; il faut voir encore ici une faute de copie.

(4) D'efforts patients et répétés.

Théodose (1), très-saint empereur, pour une émeute arrivée en Thessalonique, en fist tuer sept mille : dont, depuis il se repentit et en fist pénitence publique (2).

Alexandre tua de sa propre main Clytus qui lui avoit sauvé la vie (3), exposa Lysimaque aux lyons et fist mourir Calistènes (4).

Mais je n'aurois jamais fait si je voullois réciter tous les exemples servans à propos.

Pour conclure donc et tirer quelque fruit de ce discours, regardons à donner la paix à nostre âme et, *puisque nous sommes mortels, ne nourrissons point des colères et des vengeances immortelles : que le soleil ne se couche point sur nos courroux ! Pensons que le temps que nous destinons à la mort d'autrui mettra peut-estre fin à nostre vie et, pendant que nous serons entre les hommes, révérons l'humanité et la société et considérons que nous sommes nés pour leur ayde, support et secours, et non pour leur ruine et extermination.*

(1) Cette orthographe correcte ici, incorrecte plus haut, vient encore nous fournir un argument à l'appui de la distraction ou de la négligence du copiste.

(2) On se souvient de la noble indignation de saint Ambroise qui interdit l'entrée de l'église de Milan à l'empereur barbare qui venait de faire égorger 7,000 habitants de Thessalonique. Théodose se soumit à la pénitence que lui imposa le saint prelat et mérita son pardon par un repentir sincère.

(3) C'est lors du périlleux passage du Granique que Clitus sauva la vie à ce prince. Alexandre le tua dans un festin pour avoir osé, en sa présence, mettre les exploits de Philippe, son père, au-dessus des siens. Alexandre montra du repentir de cet horrible forfait, pleura même Clitus et lui fit faire des obsèques solennelles.

(4) Philosophe grec, disciple et petit-neveu d'Aristote, naquit à Olynthe vers l'an 365 avant J.-C. Ayant osé refuser à Alexandre la qualité divine qu'il prétendait s'attribuer, Callisthène, accusé de trahison, fut d'abord enfermé dans une cage de fer puis mis à mort par ordre de ce prince. Il avait entrepris une *Histoire d'Alexandre*, qui a été détruite.



XI

DE L'IRE ET DES MOYENS DE LA MODÉRER

SECOND DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais, en présence de Henri III, par Amadis Jamyn.

SIRE,

SCAVOIR beaucoup de belles choses n'est pas si honorable ou excellent que demeurer ignorant est vilain, deshonneste et vitupérable. Pourtant je loue infiniment Solon qui disoit : « *je vieillis en aprenant.* »

L'immortalité mesmes qui en osteroit la congnoissance et intelligence de tout ce qui est et qui se fait, ne seroit pas une vie mais ung temps seulement.

Pource pouvons nous dire que le désir d'entendre la vérité est ung désir de la Divinité, mesmement la vérité des vertus qui nous conduisent sur l'Olympe, c'est à dire en la maison des célestes.

C'est pourquoy je révère, honore et loue grandement Vostre Majesté de quoy elle assemble, pour tel effect, ce nombre de sçavans personnages ; car, tout ainsi que la bonne température et subtilité de l'air cause l'abondance des fruicts, ainsi la bénignité, l'honneur et l'humanité du Prince est ce qui provoque et fait venir en avant l'avancement des arts et des beaux esprits (1).

Or le subject qui nous est aujourd'huy proposé parle de (2) l'Ire, passion grande et violante. C'est ung tiran qui traîne à sa suite, comme ses satalites, (3) couroux, douleur, despit, haine, discorde, inimitié. Quiconque en est accompagné ne redoute point le précipice des rochers ni le sac des villes embrazées ny le tranchant des espées, ny les tourmentes de la mer, ny danger quelconque. C'est elle qui

(1) Cet éloge de Henri III en qualité de fondateur de l'Académie du Palais par Amadis Jamyn est à remarquer. Il est entièrement omis dans le discours imprimé.

(2) *Var.* « Vient à ».

(3) Satellites ; c'est évidemment encore une distraction du copiste. Le poëte, l'ami, le confident, l'émule de Ronsard est au-dessus du soupçon.

souvent a bagné (1) les campagnes et les villes de meurtre et de sang. C'est elle qui souvent a ruyné totalement les Estats des respubliques et monarchies.

L'Ire se définit : appétit, désir ou cupidité, conjointe avec douleur, de punir quelqu'un qui semble nous avoir offensé d'injures. Et d'autant que c'est grand plaisir de penser venir à bout de cela qu'on souhaite le plus avec véhémence de désir, une certaine volupté accompagne toute sorte de courroux. C'est pour cela qu'Homère, *au dix-huictiesme (livre) de l'Iliade que j'ay mis en vers françois* (2) dit ainsi en parlant du courroux :

Il croit dessoubz le sein comme fumée ondeuse (3)
Semblant beaucoup plus doux que la liqueur mielleuse.

Aristote, au second livre de sa *Réthorique*, chapitre II^e et III^e, raconte amplement quelles personnes s'esmeuvent plustost à courroux et par quelles personnes et pour quelles causes. Mais je laisseray telle charge pour la profession et éloquence des orateurs auxquels touche ce fait pour bien persuader.

M. de Pibracq dist bien dernièrement (4) que nous avons faute de mots propres pour signifier nos passions et leurs divers accidens, comme pour signifier que c'est *excandescencia* ditte en grec *θυμος* (5),

(1) Bagné. On prononçait alors ainsi la syllabe *ai* qu'on trouve dans une foule de vieux mots, *montaigne, Champagne, Bretagne, faige, gagner*, etc. La prononciation a fini par modifier l'ancienne orthographe. Le verbe baigner reste une exception; nous avons conservé la vieille forme graphique et abandonné l'ancienne prononciation conforme aux habitudes de la langue.

(2) *Var.* « que j'ay traduit le décrit en cette sorte : » Nous avons dit que la traduction de l'*Iliade* en vers français, commencée par Hugues Salel et interrompue par sa mort, avait été continuée et achevée par Amadis Jamyn sous les auspices de Ronsard. (V. l'*Épitaque d'Hugues Salel* par Ronsard, qui parut en tête de l'ouvrage : *Œuvres de Ronsard*, édit. Blanchemain, t. VII, p. 267 et suivantes. Amadis Jamyn avait également entrepris la traduction de l'*Odyssée* en vers français, ainsi que le prouve la note suivante de Claude Binet à propos de l'Élégie de Ronsard intitulée : « *le Chant des Sereines*, » élégie, dit-il, prise du douziesme livre de l'*Odyssée*; elle est dédiée à Amadis Jamyn, excellent poète lequel a traduit en vers l'*Iliade* d'Homère et partie de l'*Odyssée*. » (*Œuvres de Ronsard*, T. I^{er}, p. 224, note 1.)

(3) Qui se répand en tourbillons epais semblables aux vagues d'une mer orageuse.

(4) Cette allusion se réfère incontestablement au passage suivant du discours de Guy du Faur de Pibrac : « *Lactance dict que toutes ces belles controverses de l'Ire ne sont procédées que des diverses diffinitions qui luy ont esté données des philosophes... Et soutient le même Lactance que toutes telles diffinitions sont manquées, etc.* » Cette allusion a été retranchée dans le Discours imprimé.

(5) Ces cinq mots sont omis dans le Discours imprimé en 1584.

nous manquons de terme propre ; si bien que je diray, par circonlocution, que c'est un courroux soudain venu et soudain passé, de mesme façon que nous voyons la flame se prendre à l'humeur de l'huile qui est dedans une poelle sur le feu puis à l'instant s'estaindre si tost qu'on la souffle tant soit peu. J'ai nommé ce mot *excandescencia* à cause que c'est une des espèces de l'Ire, comme haine est une Ire inventérée (1) et inimitié une Ire qui espie le temps de se vanger et discorde est une Ire plus aspre conceue au profond du cueur par une haine profonde et extremesme.

L'Ire faict l'une des parties de l'âme, asçavoir *l'irascible* et tient la place du millieu, c'est à dire du cœur, attendu que naturellement il luy convient de commander et d'estre commandée, estant sujete d'un costé au discours de la raison, de l'autre à la cupidité et la punissant quand elle est désobéissante à la raison.

Je laisse à dire comment Platon, en ses livres *de la République*, ha très-bien comparé les trois puissances de l'âme asçavoir : la *raisonnable*, la *concupiscible*, *l'irascible*, à l'accord et harmonie d'une octave ayant une quinte au millieu.

Pour revenir à l'Ire, plusieurs la mectent au cœur et, toutesfois, Virgille, au huitiesme (livre) de l'Enéide, la met au fiel quand il dict :

Hic vero Alciadæ Furiis exarserat atro
Felle dolor (2)

C'est à dire : « La douleur du courroux s'ambraza dans le fiel noir d'Hercule agité des Furies. »

Quelques uns, définissans l'Ire, disent que c'est une ébullition de sang à l'environ du cœur. Et les Peripatétiques l'appelloient *la queux* (3) *de la prouesse* ; c'est comme d'autre façon, il se dit que la colère est la trampe et le fil de la vaillance *κνητικώτατον* (4) *ὄς ὁ θυμὸς πρὸς τοῖς κινδύνοις* (5), c'est à dire « la colère est un grand aiguillon aux dangers. »

Quelques uns ont dict qu'elle ressembloit à des *nerfs de l'âme*.

(1) Invétérée, faute du copiste ; Jamyn était trop lettré pour commettre une pareille erreur.

(2) La citation latine est omise dans le discours imprimé.

(3) La *queux* ou *piere-queux*, sorte de pierre qui sert d'affiloir pour aiguiser les faux.

(4) Le mot *κνητικώτατον* a été presque illisiblement transcrit par le copiste.

(5) Toutes les citations grecques sont omises dans le discours imprimé.

Toutesfois il me semble que, sans cela, le vray cœur généreux peut toujours faire vaillamment, d'autant qu'il ne doit estre poussé sinon par l'acte, lequel est beau de soy-mesme.

Les anciens poëtes ont appelé Mars *Nerion* (1), comme qui diroit sans contention, doux et tranquille. Les Lacédémoniens ostioient avec le son des flustes la colère à leurs gens quand ils alloient combatre et, devant le combat, sacrifioient aux Muses, pour monstrier qu'il sied aux hommes vaillans d'avoir l'esprit tranquille et paisible, car il se fait plusieurs choses en colère, et durant une telle fureur brève, dont l'esprit s'estant remis s'attriste et se repent puis après.

Alexandre-le-Grand a montré souvent des exemples d'esprit invainqu; mais la trop soudaine promptitude qu'il avoit à se mettre en telle fureur a rendu ses vertus si excellantes aucunement obscures et moins illustres.

Plusieurs philosophes affirment que le courroux ne part sinon d'une mollesse de courage et le montrent par argument vraisemblable, disant que les malades ou maladifs sont plus colères que les sains, les femmes plus que les hommes, les vieillards plus que les jeunes et les misérables plus que les heureux. Je laisse cela en doute et viendray toucher l'opinion des Stoïques qui *tenoient* (2) *que les vertus et vices estoient animaux et non seulement les vertus et les vices mais nos passions aussi*, comme l'Ire, le courroux, l'envie, la douleur, la malignité et semblables; de façon qu'ils occupoient nostre âme de tant de corps qu'il seroit malaisé de les conter (3) à ceux qui savent mieux distinguer

(1) On doit lire ici non pas *Nerion*, mais *Nerio*. Nous lisons, en effet, dans le *Dictionnaire* de Faccioliati et Forcellini : « *Nerio*, enis et *Nerienes*, is et *Neriene*, es et *Neria*, æ f. Sabinum verbum quo significatur *virtus* et *fortitudo*. Unde ex Claudiis, quos a Sabinis oriundos accepimus, qui erat egregia atque præstanti fortitudine, *Nero* appellatus est. Id autem Sabini accepisse videntur a Græcis, qui vincula et firmamenta membrorum νερα dicunt : unde nos quoque Latine nervos appellamus. In libris sacerdotum populi R., *Neriene* Martis est vis et potentia et majestas Martis. Sic enim, sub persona Militis (2. 6. 34) Mars peregre adveniens salutatur *Nerieniem* uxorem suam. Similiter, in Cn. Gellii annali tertio legitur : « *Neria* Martis, te obsecro pacem dare, uti liceat nuptiis propriis et prosperis uti, quod de tui conjugis consilio contigit, uti nos itidem integras raperent etc. » Sic Licinius Imbrese : « Nolo ego, *Neræam* te vocent, sed *Nerieniem* : cum quidem Marti es in connubium data. » Hoc autem versu pœnultima syllaba corripitur quod et fecisse illo videtur Ennius : « *Nerieniem* *Mavortis* et *Herclem* ». Ceteri qui probelocuti sunt produxerunt. Primam autem nonnulli intenderunt ut in Νηριίδες : alii rectius correptam protulerunt. *Nerienes* in recto dixit Varro : *Nerio* in aliis libris veterum scriptum est. Hæc omnia ex Gellio 13, 22. C. Cavedonius in *Saggio di osserv. numism.* p. 49 probat in nummo G. Gelliæ apud Morell. *Fam. Rom. n. 1* repræsentari *Nerieniem*, quæ a Marte in citis quadrigis rapitur. » (*Totius latinitatis Lexicon*, T. III, p. 213.)

(2) Pensaient.

et discerner l'un d'avec l'autre (1). Je dis cecy pourceque leur opinion me faict resouvenir du *Roman de la Rose* qui a ainsi moralisé nos passions, et me revient aussi en mémoire que, *dedans ces vieilles tapisseries faictes à personnages* (2), l'Ire se veoit peinte avec ung visage bazané d'ardeur, ayant les yeulx étincelans et l'habillement rouge, soufflante des narines une animosité, tenant une espée de feu laquelle est faicte *par ondes* (3) pour signifier que l'Ire n'est que feu et qu'elle nous transporte de ça de là, comme nous voyons les flambes (4) floter et branler (5) avec incertitude ça et là.

Voilà pourquoy l'Ire de Jupiter se représente par le foudroyant tonnerre, lequel est plein d'esclairs qui, comme lances allumées, volent parmy l'orage. Aussi qu'en l'Escripture Sainte il se lict que l'ange qui chassa dehors du paradis terrestre Eve et Adam estoit tout ardent de feu, tout vestu de flame, armé d'une flambante espée, pour montrer l'Ire du souverain Dieu tout puissant.

Pythagore a bien entendu la qualité de l'Ire quand il a dict en ses préceptes : « N'aiguillonnez (6) point le feu, » c'est à dire n'irritez point les hommes colères. Mais plusieurs au contraire, impatiens, font comme les personnes oisives qui, près d'un foyeur (7), persent de coups de tenailles et de pinsettes les tizons embravez pour les allumer davantage. Et ce qui en est cause est la pernicieuse Até (8) fille de Jupiter, Déesse de nuisance, dont je réciteray la fable prise du XIX^e (livre) de l'Iliade *que j'ay mise en mes vers françois* (9) et me semble qu'elle s'accommode fort bien à nostre propos, d'autant que le courroux s'esmeut et s'excite en l'homme quand il a reçu quelque outrage ou bien quand il en voit faire à quelcun de ses amys,

(1) On lit dans le discours imprimé cette phrase omise dans le m.s. de Copenhague: « Toutesfois leur opinion se raporte à ce qu'on dit que Promethée met là dedans le limon duquel il compoza le premier homme *une parcelle de chaque animal.* »

(2) Dans les tapisseries flamandes des xiv^e et xv^e siècles la représentation allégorique des *Vertus* et des *Vices* avec leurs attributs divers sous la forme de personnages vêtus de riches costumes du temps est en effet très-fréquente.

(3) Epée flamboyante dont la lame forme des ondulations semblables à celles du feu.

(4) Les flammes.

(5) Se mouvoir, s'agiter.

(6) N'attisez.

(7) D'un foyer.

(8) Até, dont le nom grec est synonyme de *malheur*, était une divinité malfaisante, fille de Jupiter qui la chassa du ciel. Elle errait sur la terre suivie des Prières, ses sœurs boiteuses, qui s'efforçaient de réparer les maux qu'elle avait causés.

(9) Amadis Jamyn ne veut pas laisser échapper cette occasion de recommander son livre à Henri III.

comme dict Aristote au livre de sa *Réthorique*. La fable est telle (1) :

Jupiter ayant esté trompé par sa femme Junon, fine et malicieuse, congnoissant bien que telle menée venoit d'Até, sa fille meschante, fascheuse et faite seulement pour nuire ou endommager quelcun, il la prist par ses beaux cheveux, fasché et courroucé qu'il estoit et, la rouant (2) en meinte sorte, il la précipita du ciel contre-bas afin qu'avec elle la nuisance, l'outrage et le courroux sortissent de la maison immortelle. Até, précipitée, tomba sur la teste des hommes et tousjours y marcha avec ses pieds mols et tendres, c'est à dire qu'on ne la sent point aller et venir sinon à l'effect, qui est nuisant, grief, pesant et détestable. Son pied n'aproche jamais contre la terre, car le chef des homme est son pavé, son siège et sa demeure. Ainsi, depuis tel accident (3) l'Estat du ciel est tousjours demeuré en tranquillité et celluy de la terre est plein de noises et de querelles et, par conséquent, de courroux, de fureurs et de séditions.

(1) Ces mots sont omis dans le discours imprimé. Plaçons sous les yeux du lecteur le passage du poème auquel Jamyn fait allusion :

Até, déesse de nuisance

Até la vénérable et fille à Jupiter
 Est celle qui sur tous vient nuisance apporter,
 Fille pernicieuse aiant le pied fort tendre.
 Jamais dessus la terre elle ne veut descendre
 Avec ses pieds mollets, ains marche sur le chef
 Des hommes, qu'elle offense et comble de meschef.
 Elle a lié maint autre aux nœuds de sa cautelle
 Et je ne suis tout seul qui dois me plaindre d'elle.
 Elle a bien autrefois, d'un dol injurieux,
 Blessé celui qu'on dit Roi des hommes et Dieux
 Quand Junon, qui est femme et Roine des déesses,
 Se mit à le tromper usant de ses finesses...
 Incontinent il prit Até par ses cheveux,
 Cheveux nets et luisans, et jura ses grands vœux
 Que jamais sur l'Olympe ou dans le ciel plein d'astres
 Elle ne reviendroit faire de tels désastres.
 Ce dit, il la jetta loin du ciel estoilé,
 La rouant de sa main ; son corps fut dévalé
 Sur les hommes soudain et ses noises vilaines
 Vindrent à se mesler dans les œuvres humaines.

(1) (*Les 24 livres de l'Iliade d'Homère, prince des poètes grecs*, traduits du grec en françois les XI premiers par M. Hugues Salel... les XIII derniers par A. Jamyn, secrétaire de la chambre du Roy tous les XXIV reveuz et corrigez par ledit Am. Jamyn, avec les 3 premiers livres de l'Odyssée d'Homère. 1599. Livre XIX, p. 298.)

(2) La frappant à coups redoublés.

(3) *Var.* « telle cheute. »

Or il me ressouvient que vendredy M. de Pibracq (1), suivant l'opinion des vieux Académiques (2), disoit que les perturbations d'esprit nous estoient utilement données par la nature (3), d'autant qu'elle ne fait rien en vain, et que nous voyons mesmes les venins et bestes venimeuses servir à quelque utilité, comme nous avons la crainte pour nous prendre garde et la miséricorde pour venir à la vertu de clémence. Davantage aussi, il disoit que telles maladies sont la matière à l'entour de laquelle s'exercent les vertus morales.

Quant au premier poinct, cela mérite bien ung autre jour (4). Quant au second (5), il est certain que la nature universelle n'a point permis aux choses nuisantes de naistre et venir en accroissance sans engendrer aussy des remèdes à l'encontre ; comme on dict qu'en Egypte, près du Nil, il se trouve l'Ichneumon, rat d'Inde, animal petit de corps mais grand en ruse et conseil, qui tue le meschant crocodile, s'eslansant, à l'heure qu'il dort, dedans son grand gozier à travers duquel il pénètre jusqu'au foye, duquel se repaist et fait cruellement mourir ceste meschante beste (6) : qui fut l'occasion pour quoy les antiens Egyptiens l'adorèrent.

Donq, puisqu'il est certain qu'il n'y a point de maux qui n'ayent leurs remèdes et (7) puisque il nous est proposé de dire par quels moyens on peut modérer et réfréner l'Ire, il me semble que tout le contraire de ce qui la peut esmouvoir la peut apaizer. Les âges différens, les dignitez diverses, les humeurs différentes et mesme les climas et pays différens, doivent estre en grande considération touchant les moyens de refréner la colère, car elle a de différens (8) images de ses effectz ; mais, pour acourcir mon discours, je n'espelucheray point tout cela par le menu. Seulement je diray, pour conclure, que le temps y peut beaucoup et la coustume encore plus, pource que, en toutes ver-

(1) Ce membre de phrase, si intéressant pour nous, manque dans le discours imprimé.

(2) Académiciens.

(3) Voici le passage que Pibrac traduit du IV^e livre des *Tusculanes* de Cicéron. « Les Péripateticiens n'estiment pas seulement naturelles ces perturbations que nous disons devoir estre desracinées, mais encores soutiennent qu'elles sont données de nature pour nostre utilité. » (V. plus haut, p. 277.) Cette observation d'Amadis Jamyn ne saurait, on le voit, laisser planer le moindre doute sur la personnalité du précédent orateur.

(4) Les développemens que comporte la question devant dépasser les limites assignées à cette séance.

(5) Le commencement du paragraphe est omis dans le discours imprimé.

(6) *Var.* « Son cruel ennemy » ; le reste de la phrase est omis dans le discours imprimé.

(7) Tout le commencement de cette phrase manque dans le discours imprimé.

(8) Ce mot, on le sait, était masculin dans le vieux langage.

tus morales, il n'y a rien de meilleur ny qui vaille plus pour les acquérir; et en choses vicieuses, il n'y a rien pareillement (1) de pire. D'autant qu'après qu'on a beu le breuvage de la coustume, c'est avoir beu le breuvage de Circé l'enchanteresse (2); puis il est malaysé de revomir l'hameçon d'un apétit désordonné depuis qu'on en ha les entrailles persées. Il n'est que de repousser et rompre les premières pointes des perturbations et, pource que, selon les philosophes, les premiers mouvemens ne sont point en la puissance de l'homme, ceux là surpassent la puissance humaine et sont vrays demy-dieux, qui leur savent commander et les ranger soubz leur obéissance (3).

(1) Mot omis dans le discours imprimé.

(2) On lit, dans le discours imprimé, le passage suivant remplacé dans le m.s. par la phrase « Puis, il est malaysé, etc. » : « Un philosophe dist une fois à César qu'alors qu'il se sentiroit courroucé il ne dist ou ne fist rien que premièrement il n'eust récité les XXIII lettres de l'alphabet en soy-mesme, enseignant par là comme il est vraysemblable qu'il n'est que de repousser et rompre les premières pointes des perturbations pourceque comme disent les philosophes, etc... »

(3) Les six derniers mots sont omis dans le discours imprimé.



XII

DE L'IRE

TROISIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III.

IL me semble, Sire, que les auteurs antiens ont fait grand'injure aux héros, demi-dieux et personnages illustres, Hercule, Alcméon (1), Ajax, Penthée (2) et plusieurs autres grans Capitaines et Pasteurs des armes, leur ayant attribué la mélancholie pour propre et particulière passion. Ils devoient plus tost leur approprier et attribuer l'Ire généreuse comme la gueuse (3) et l'affillouere (4) qui fait trancher la vertu.

Je sçay bien que ce seroit une chose absurde et hors de raison de dire que l'homme ne pourroit achever quelque excellent œuvre sans l'impétuosité de la cholère. Mais je dictz et soutiens que, lorsqu'elle est modérée, atrempée (5) et contenue en ses fins, elle luy sert de beaucoup.

Je ne veulx que le menu peuple soit furieux ni transporté de courroux, *et le doibt on pugnir par la loy*, car les effectz de l'Ire populaire ne servent de rien au publicq et ne font que leur entre-injurier et tuer.

Mais la généreuse cholère d'un Prince, quant elle est bien reiglée et conduite par le frain de la raison, elle produict de merueilleux et prouffictables effects. Elle luy eschauffe le sang, le fait magnanime, le fait adventureux et hazar-

(1) Alcméon, petit-fils de Nestor, chassé de Messène avec sa famille par les Héraclides, conquérants du Péloponèse, se réfugia à Athènes où, jusqu'à l'usurpation de Pisistrate, sa famille resta en possession des plus hautes charges de la République.

(2) Penthée, fils et successeur d'Echion, roi de Thèbes, avait interdit dans ses Etats l'introduction du culte de Bacchus. Pendant les fêtes données en l'honneur de ce dieu, il fut égorgé par sa propre mère Agavé et par ses deux tantes qui, aveuglées par le délire de Bacchus, le prirent pour un lion.

(3) Masse de fonte brute.

(4) Affiloir.

(5) Adoucie.

deux (1) faict qu'il est craint de son peuple, luy faict gagner (2) batailles, provinces et citez et le rend plain de nécessaire majesté (3).

Ne voyez-vous pas les Turcs, Moscovites, Scytes et Tartares ? Ils sont très belliqueux ; toutesfois ce sont les plus cholères du monde.

Or, de vouloir du tout déraciner les passions et principalement le courageux sujet de la vertu des Princes, (comme les Stoïciens assurent que l'Ire est une maladie et non une passion nécessaire et naturelle,) car la nature ne faict rien en vain, ce seroit leur oster le foye et le cœur et leur dépouiller l'humanité, ostant les passions qu'on doit corriger par la raison ; et seroit faire autant que de couper les jaretz à ung cheval, pour ce qu'il rue, au lieu de luy donner ung mors pour le rendre paisible et obéissant.

Ung Prince véritablement doit estre clément à l'exemple de Dieu ; mais il fault qu'il soit aussi justicier et que, à la clémence, il adjouste la sévérité, s'il veust estre obéy.

Contemplez moy nos advocatz et noz prescheurs ; ils seroient *statues en leurs chaises* (4) sans la véhémence et l'ardeur de parler ; et, encores qu'ils ne soient vehemens de nature, ils s'esmeuvent par artifice, afin de mieulx persuader au peuple ce qu'ilz ont délibéré.

Brief, un homme sans passion et généreuse perturbation de l'Ire modérée, est véritablement ung rocher.

Quoi ! Voulez-vous, Monsieur le philosophe, qu'on force (5) ma femme et mes enfans et qu'on me brusle mes biens, qu'on m'arrasche la barbe, qu'on me donne ung soufflet, et que je n'en sois point esmeu ? (6)

Je sçay bien que les Stoïciens disent le contraire, et que l'Ire n'est point aiguillon de vertu : et se fondent que *la vertu ne s'ayde point du vice*. Je le confesse ; mais *l'Ire bien tempérée n'est pas vice mais très excellente vertu*.

Quand je regarde de bien près à la diffinition de l'Ire, je veoy que les philosophes en sont bien empedez, la diffinissant en beaucoup de sortes.

L'Ire est un bouillonnement et eschauffement du sang qui est dedans le cœur qui s'eschauffe et bout quand l'homme se sent

(1) Epris des hasards de la guerre.

(2) Gagner.

(3) Nous verrons l'orateur insister souvent sur la nécessité de la répression et faire appel à la sévérité du prince.

(4) Semblables aux statues des sénateurs antiques assis sur leurs chaises curules.

(5) Qu'on violente.

(6) Ce tour spirituel, vif et fin est très digne de remarque pour le temps.

offensé ou par injure ou par outrage ou par mespris de soy ou des siens, avec ung appétit de vengeance : ce qui semble en partie vray et en partie faulx.

La fièvre, qui vient d'une ferveur (1) de sang, toutesfois elle ne désire point de vengeance. Aussi l'Ire n'appete (2) pas tousjours une vindicte, car souvent le mary se courrouse à sa femme, à ses enfans, à ses parens, à ses plus grans amys, toutesfois il ne cherche point de vengeance d'eux. Aussi, beaucoup de chevaliers se combattent (3) à la bataille pour l'honneur, non par vengeance, car jamais ils ne s'estoient veuz et ne s'estoient oncques (4) offensez.

Ilz ont autrement diffini l'Ire et ont dict que c'estoit *une brève et courte raige* (5) et que l'homme perturbé de courroux ne différoit que par le temps des maniaques (6) et enragés, ce qui est faulx, car la première pointe de la cholère, comme j'ay desjà monstré, est nécessaire et profitable.

Que sera-ce doncques de l'Ire ?

Je pense véritablement que ce n'est pas une passion simple mais composée des quatre principales et générales passions : *Joye, Douleur, Cupidité et Crainte* ; car, en l'Ire, vous y trouverez, si bien vous la contemplez, toutes ces perturbations. Elle se compose de la joye, quand l'homme offensé et courroucé se resjouist desjà par l'imagination de la vengeance qu'il prendra du tort qu'il prétend luy avoir esté fait et, devant le coup, s'en resjouit ; de la douleur, quant nous ressentons et souvenons jour et nuict de l'injure que nous avons receue ; de la cupidité, quand nous désirons, pour nostre plus parfaict contentement, nous venger de nostre ennemy ; la crainte, quand on pense avoir affaire à forte partie. Mais la crainte n'est pas guière appartenant à l'Ire, d'aultant que l'homme cholère est, de luy mesmes, sans crainte, courageux et adventureux.

Or quand l'Ire excède et surpasse la médiocrité et n'obéist à la raison, se tournant en raige, c'est bien la plus meschante et dange-reuse peste du monde. Les tigres ne sont pas si cruelz. Elle a pour son but le sang, le meurtre, bannist les citoyens, déserte (7) les villes et les provinces. *Et tant de ruynes, que vous voyez, sont marques de la*

(1) Chaleur. Ce mot n'est plus employé qu'au figuré.

(2) Ne désire point.

(3) Bien qu'on dise *se battre* on ne dit plus aujourd'hui « se combattre » qu'au figuré.

(4) Jamais.

(5) Rage.

(6) Maniaques.

(7) Rend désertes.

cholère (1). Elle est impacienté ; elle a les yeux allumés comme chandelles, une voix enrôlée, bègue et entre-cassée, un batement de mains et de pieds contre terre, une parole horrible, plaine d'exécrales blasphèmes contre Dieu, contre le Prince et les hommes et n'espargne parent ny amy. Véritablement c'est un monstre ou plustost une Furie d'enfer !

Mais, quand elle est modérée et contenue en ses fins et qu'elle n'excède point les bornes pour lesquelles nature l'a faicte, elle est cause, comme j'ay desjà dict, d'infiniz biens, nous oste la peur et nous rend magnanimes. Et, véritablement elle est propre pour (2) les magistras et pour les Princes, afin de faire garder, par douce sévérité, les statuz et les lois ; car le trop de clémence est cause, bien souvant, de beaucoup de maux.

Beaucoup d'histoires se trouvent des hommes perturbés de l'excès de la cholère, qui ont faict ou voullu faire de grandes cruautéz, entre les autres Hérodes, qui feist tuer les Innocens, Drusus (3), qui faisoit foiter (4) les chevaliers de sa court. Alexandre tua ses plus grands amys à la table ; mais ce fust plustost par le vice du vin que de la cholère.

Vedius Pollio, donnant à soupper à Auguste César, ung de ses paiges (5) cassa, de fortune, ung verre de cristal. Il en fust si espris de courroux qu'il commanda que ce pauvre garçon fut gecté (6) tout vif aux murenes qu'il gardoit pour plaisir dedans ung vivier.

Quand aux remèdes pour apaiser l'Ire et le courroux, il me semble qu'il y en y a (*sic*) de deux sortes : d'externes et d'internes, c'est à dire de dedans et dehors. Par le dehors, quant celuy qui vous a faict outrage vous demande pardon, vous faict satisfaction ou quant il est tombé en quelque misère : lors la cholère se tourne en pitié. Et quant il est mort, lors l'Ire, n'ayant plus de sujet, s'appaise. Par le dedans, nous corrigeons l'Ire avec la prudence quant nous pensons en nous mesmes : « Que veux-je faire ? Veux-je tousjours garder mon courroux comme Achille qui souhaitoit la perte des siens ? Quant j'auray tué mon ennemy qu'en adviendra-t-il ? — J'auré

(1) Cette allusion directe, faite en présence du Roi, aux ruines dont la guerre civile sans cesse renaissante avait couvert le pays, est pleine de hardiesse. On sait, en effet, à quel point Henri III était assombri par cette situation et avec quel soin on évitait de l'en entretenir dans son entourage.

(2) Propre aux magistrats.

(3) Drusus, fils de Tibère et de Vipsanie, s'étant laissé emporter contre Séjan et l'ayant frappé, fut bientôt après empoisonné par ordre du tout-puissant favori. Il avait montré beaucoup de courage lors de la répression de la sédition de Panonie.

(4) Fouetter.

(5) Pages.

(6) Jeté.

(sic) tué mon semblable. Je seray banny, destruit et, peult-estre, exécuté par justice. Et, quant cela ne m'advieudroit, je seray tousjours en perpétuelle peine, car les enfans, la femme du mort et les amys, me viendront tousjours quereller. »

Voilà comme, par la prudence, on peult apaiser le courroux. Mais le meilleur remède c'est ne chercher jamais les occasions de nous courrousser ; et si, d'aventure, nous le sommes, ne dire rien ny faire rien à la vollée (1), n'imprimer point en nostre esprit : « Cestuy-ci est plus avancé que moy ! le Prince luy faict meilleure chère que à moy ! Ung tel m'a regardé de travers ! l'autre ne m'a pas salué ! » Car ces petites scintilles (2) et premières appréhensions (3) engendrent après un grand brasier.

Les autres passions se peuvent celler et dissimuler, mais la cholère, non. Le souverain remède est, quand vous sentez ceste première émotion qui n'a point encore totalement chassé la raison du logis, ne se haster pas, mais faire comme Auguste qui disoit deux foix les lectres de son alphabet, ou abaissait (4) trois foix les yeulx contre terre. Car la cholère, qui est amye de nature, n'est pas si oppiniastre qu'elle ne se dissipe facilement comme une nuée devant les rayons de la prudence, comme on dict que Achille modéra son courroux par la raison si tost que Minerve l'eust touché, c'est à dire quand la prudence et tempérance l'eurent admonesté de son debvoir et *qu'il ne falloit pas qu'un capitaine se courroussast* (sic) *contre son Roy* (5).

(1) A la légère.

(2) Etincelles ; on dit encore *scintiller*, *scintillement*, *scintillation* et *scintillant* ; on a abandonné le mot d'origine en conservant ses dérivés.

(3) Impressions.

(4) Baissait.

(5) Ce discours qui contient tant d'appels à la répression, paraît devoir être attribué à l'un des membres du parti militaire de l'entourage du Roi, dont le maréchal de Retz était le chef, et peut-être à Retz lui-même, qui était l'amî et le bienfaiteur de plusieurs des poètes de l'Académie.



XIII

DE L'IRE

QUATRIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III.

SIRE,

ARISTOTE, aux livres qu'il a faictz de l'âme, dict : « *l'Ire n'est autre chose sinon quant le sang eschauffé bouillonne autour du cuer.* » Mais ceste définition appartient plustost à la philosophie naturelle qu'à *la philosophie morale, laquelle nous traictons* (1), qui considère la Tristesse, la Joye, l'Ire comme affections et perturbations de la partie appetitive, et ne s'arreste aux causes qui despendent des humeurs et divers tempéraments des hommes.

Afin que, doncques, Sire, je me contienne dans les bornes et limites de la philosophie sans plus vaguer (2), je diray que l'Ire n'est autre chose qu'une perturbation irraisonnable qui nous cause ung désir de punir cellui que nous pensons nous avoir offensé. Je dictz perturbation irraisonnable parce que, en la cholère et Ire ne se treuve aucune raison, combien qu'il semble que l'homme colère vueille suivre la raison et lui obéir. Mais, tout ainsi que nous voyons que les étourdis et mauvais serviteurs, lorsque leur maistre leur veult commander quelque chose, avant que d'avoir entendu le commandement entier partent, ce qui est cause que, le plus souvent, ils n'obéissent au commandement ains (3) font tout le contraire, ainsi semble-il que l'homme colère vueille suivre la raison; mais, vaincu d'impatience, n'atend tout le commandement et faict tout au contraire de raison, sans aucune considération, la colère estant comme ung chien qui, aussi tost que l'on frappe à la porte, aboie avant que cognoistre si celluy qui heurte

(1) Le principal objet des travaux de l'Académie est ici défini par un de ses membres malheureusement resté inconnu; ainsi qu'il le dit lui-même, ces discours, préparés et prononcés sur l'ordre et en présence du Roi, sont des *Conférences de philosophie morale*.

(2) Sans plus longuement s'attarder à des objets étrangers au sujet spécialement désigné comme point capital de la discussion.

(3) Mais.

est son maistre ou ung estrangier. Et combien que, en la collère, les hommes ne facent rien avec raison, si leur semble-il qu'ils ont bonne et légitime occasion de faire ce qu'ils font.

C'est pourquoy saint Augustin escrivant à Dioscorus, dict que « *personne n'estime sa colère estre injuste,* » « *encores que l'homme cholère ne face rien de juste,* » ainsi qu'escrit saint Hiérosme sur le prophète Joel (1).

Pour ceste occasion Pythagore recommandoit singulièrement à ses disciples de ne faire ni dire aulcune chose estans colères. Ce précepte feust soigneusement observé par Archytas, Tarentin, l'un de ses disciples, lequel estant coléré contre ung de ses fermiers : « Je te puniroi, dict-il, si je n'estois colère. »

Pareillement Charilaüs, Roy des Lacédémoniens, ne voulust punir l'un de ses serviteurs qui s'estoit comporté audacieusement et incivilement en son endroit.

Quelle occasion, Sire, a peu destourner ces deux personnages et, avec eux ung Socrate de punir et chastier ceulx qui les avoient offensez, sinon la crainte qu'ils avoient que la cholère ne leur feist faire chose injuste, deshonneste et mal séante et qu'elle gagnast tant sur eux qu'ils ne se pensent (2), estans eschauffez, commender et modérer non plus que Eurilochus lequel, s'estant fesché contre son cuisinier, print la broche où estoit la chair à demy cuicte et le poursuivist jusques en plain marché. Non plus qu'ung Alexandre qui, comme forcené, tua Clitus, duquel et son père et luy avoient receu tant de bon offices en guerre. Non plus qu'un Périander (3) qui, vaincu de colère, foulla sa femme aux pieds de telle façon qu'il la feist mourir et le fruit qu'elle portoit en son ventre.

Je ne veulx, toutesfois, dire, Sire, que la colère doibve empescher une juste punition ou qu'il faille, si le maistre est colère, que le serviteur demeure impuni de sa faulte, et imiter ung Architas (4), ung

(1) Joel, le second des *petits prophètes*, fit ses prédictions vers l'an 700 avant l'ère chrétienne, sous le règne d'Ezéchias ou de Manassé. On a de lui trois chapitres dans lesquels il prédit la captivité de Babylone, la descente du Saint-Esprit et le Jugement dernier.

(2) Pussent.

(3) Périandre, tyran de Corinthe, fils de Cypselus, succéda à son père et régna de l'an 627 à l'an 584 avant J.-C. Il gouverna d'abord avec une prudence qui le fit placer au nombre des *sept sages* ; mais il se rendit ensuite odieux à son peuple par les cruautés qu'il exerça même à l'égard de sa propre famille. Il réduisit son fils Lycophon à abandonner Corinthe et se rendit coupable envers sa femme de l'acte de cruauté qui vient d'être rapporté par l'orateur et qui détermina la mort de ceste princesse.

(4) Archytas, disciple de Pythagore, né à Tarente vers l'an 440 avant J.-C., possédait des lumières exceptionnelles sur toutes les sciences et fut à la fois un mathématicien illustre et un grand capitaine. Élu six fois chef de la République de Tarente, il repoussa ses ennemis en diverses rencontres. Platon le vit lors de son

Charilaüs(1) ou Socrate, mais qu'il se fault modérer, et si nous craignons que la colère ne nous rende trop aigres, aspres ou sévères, imiter Platon qui ne voulust prendre punition de celuy qui l'avoit offensé mais pria son amy de la prendre pour luy.

Voilà, Sire, la première occasion qui nous doibt garder de nous colérer, de peur que la colère ne soit si forte qu'elle ne nous emporte et fasse passer les limites de la raison.

La seconde occasion qui nous doibt retirer de colère, est prinse des livres de ce sage Roy Salomon qui dict que la colère engendre les noyses et débatz : la patience les appaise. La colère faict haïr et fuir l'homme et le rend insociable ; la colère rend l'homme sans pitié.

Que si nous voulons parler du corps, la colère, comme escript Hypocrate, engendre les fiebures et, pour le trencher en un mot, rend les hommes insensez, furieux et quasi enragez, ce qui se congnost au visage de l'homme colère. Il a le visage enflambé (2), les yeulx estincelans, les cheveux hérissés, les lèvres tremblantes, grince les dents, parle sans discrétion (3), bast ses mains, frappe des pieds en terre, bref la couleur, le visage, la voix, le geste, monstre ung extresme passion. Et faict souvent la colère veoir des choses prodigieuses.

Tite-Live, Cicéron, Valère-le-Grand (4) escrivent qu'après que les deux Scipions (5) eurent esté deffaictz et tuez en Espagne, et que Lucius Martius, chevalier Rommain, s'efforceoit de rasssembler les troupes, il feist une harangue aux soldatz et se mist tellement en colère qu'on aperceust des flammes de feu qui lui sortaient de la teste sans qu'il feust offencé, ce qui fut cause que les soldatz ayans reprins courage, se ruèrent si furieusement sur leurs ennemis qu'ils en défirent trente sept mille.

voyage en Italie et entretint avec lui un commerce épistolaire. Il mourut dans un naufrage vers l'an 360. (V. Horace, Ode I, 28). Divers fragments des œuvres scientifiques d'Archytas ont été recueillis par M. Meiners (*Histoire des sciences chez les Grecs*, t. III, c. 5.) On lui attribue l'invention de divers instruments de mécanique et notamment de la vis et de la poulie.

(1) Charillus ou Charilaus, roi de Sparte, né en 898 avant J.-C., était fils d'Eunome et neveu de Lycurgue qui gouverna en son nom pendant sa minorité et rédigea pour les Spartiates sa célèbre législation. Charilaus combattit les Argiens et les Tégéates qui le réduisirent en captivité. Il mourut vers l'an 809 avant J.-C.

(2) Enflammé.

(3) Sans discernement.

(4) Valère Maxime.

(5) Il s'agit ici de *Publius Cornelius Scipio* et de *Cneius Cornelius Scipio Calvus*. Dans la campagne qu'ils avaient entrepris tous deux en Espagne contre l'armée carthaginoise, l'an 212 avant J.-C., le premier fut défait et tué dans un combat et le second subit le même sort 29 jours après la mort de son frère.

Alexandre-le-Grand, ainsi que récite Plutarque, combattant contre les barbares, feust veu tout en feu.

Ceux qui ont voulu rechercher la cause de ces espouvantables effectz, bien qu'ils disent que la colère ait causé ces prodiges, si ne peuvent-ils donner une raison péremptoire. De ma part je penseroi ou que cela s'est faict par illusion du diable qui, de (1) ce temps-là, se jouoit de la facilité des hommes, ou que les historiens ont voulu user d'une hiperbolle, pour monstrier la colère en laquelle ces deux personnages se mirent. Et, puisque nous voyons par ces histoires que les soldatz ont esté animez et renduz pluz courageux par telles visions, ce ne sera hors de propos de scavoit si la colère est quelquefois nécessaire.

Sire, Plato (2), *aux livres de la chose publique* (3) qu'il a composez, tient résolument que d'autant plus qu'un homme est généreux et vaillant, d'autant se colère-il moins; Sénèque: « que l'Ire ne sert de rien mesme en guerre, la vertu estant assez forte de soy sans s'ayder du vice ».

Au contraire Aristote estime la colère servir pour aiguïser la vertu; et pour ceste occasion, les Péripatéticiens l'appelloient « *la queue de vaillantise*, » ce que Cicéron confirme, aux Epistres à son frère Quietus.

Plutarque tient que l'Ire rend la vertu plus ferme et solide et lui sert comme de bouclier. Pour ceste occasion, Homère fainct le vaillant Ajax avoir esté colère. En ceste diversité et contrariété d'opinions, pour les accorder, s'il est possible, je me servirai de l'opinion de saint Grégoire, en ses *Morales*, qui dict qu'il y a deux manières de colère: l'une qui provient d'impatience, l'autre de zèle. La première vient du vice, la seconde de vertu.

C'est pourquoy saint Jehan Crysostôme tient que ce n'est une chose mauvaise de se colérer, mais qu'il est vicieux se colérer sans raison.

Les théologiens, quand ils disputent de la colère, dient (4) résolument que *Dieu se colère*; mais ceste colère n'est autre chose que justice. Nous lisons que Moÿse retenoit Dieu qui estoit colère contre les enfans d'Israël, ce qui nous signifie que, par ses prières, il empeschoit Dieu de prendre une juste vengeance de leurs offenses.

(1) En.

(2) Platon.

(3) De la République.

(4) Cette vieille forme du verbe dire est restée en usage jusqu'au xvii^e siècle. Le fameux sonnet lu par Trissotin dans les *Femmes savantes* en fournit la preuve:

*Faites-la sortir, quoi qu'on die,
De votre riche appartement.*

(Molière, *Les Femmes savantes*, acte III, scène 11.)

*Telle doit estre, Sire, la colère d'un Prince et d'un grand Roy, et fault qu'elle provienne non d'impatience mais d'un bon zèle. Il se fault fascher et colérer contre ceux qui troublent ung repos publicq (1). Il se fault colérer contre ung magistrat avaricieux, ung cappitaine voleur, ung soldat ravisseur de filles, pilleur de pauvres maisons, ransonneur de laboureurs, renieur de Dieu. Il se fault irriter contre un marchant usurier et ung peuple mutin et faire punir avec rigueur le vice, non par poulcé (2) d'impatience mais d'un bon zèle et amour de justice en imitant les lois « *quæ, ad puniendum, non iracundia sed equitate ducuntur* ».*

Ceux qui ont escrit de la nature de l'éléphant ont tesmoigné que c'est une beste douce de sa nature et, toutesfois, estant offensée, entre soudain en colère. Ce que congnoissant Annibal, mesnant avec soi grand nombre d'éléphans qu'il ne pouvoit faire passer ung certain fleuve, commenda à ung de en blesser ung soubz l'oreille et soudain qu'il se jetta dans le fleuve et qu'il le passast, ce qu'il fist. L'éléphant, se sentant blessé, se jette dans le fleuve pour poursuivre ce soldat et fust suivi des autres éléphans. De ceste histoire, je veux inférer et conclure, Sire, qu'encores que ne soyons difficiles à esmouvoir, pour estre doux de nature, toutesfois, *quant nous sommes offencez, nous ne pouvons et ne devons nous contenir sans poursuivre la vengeance* (3) avec une modération, toutesfois, de laquelle il ne fault parler en bref.

Sire, les Egyptiens, pour déclarer ung homme colère, peignoient ung ours et, pour ceste occasion, nous lisons que les enfans d'Israël surmontèrent Ur, Roy des Madianites; qui nous signifie qu'il faut surmonter l'Ire, Ur ne voulant dire autre chose que l'ours, par laquelle la colère estoit déclarée.

Il y a plusieurs choses, Sire, qui nous servent à cest effect. La première, l'accoustumance; car, jasoit (4) que il soit difficile de sur-

(1) Ces conseils politiques, directement adressés au Roi par les membres de l'Académie du Palais au cours de leurs conférences, témoignent de la liberté et de l'indépendance de langage autorisées par Henri III dans les discours et dans les travaux de cette Compagnie.

(2) Poussée.

(3) Cette maxime est, on le voit, en complète opposition avec le précepte de l'Evangile qui prescrit le pardon des injures.

(4) Pour *jasoit que*, bien que Furetière, dans sa *Requête des Dictionnaires à MM. de l'Académie française*, se raille des prétendues lamentations de M^{le} de Gournay sur la réforme du vieux langage et lui fait dire :

... Depuis trente années
On a, par diverses menées,
Banny des romans, des pouillets,
Des lettres douces, des billets,
Des madrigaux, des élégies
Des sonnets et des comédies

monter la colère, si est-ce que si nous nous accoustumons deux ou trois fois à luy résister, ce nous sera enfin une chose facile et nous adviendra comme aux Thébains, lesquels redoubtoient tellement les Lacédémoniens qu'ils ne les osoient attaquer en bataille, mais les ayant surmontez une fois, jamais depuis ne leur quictèrent ni cédèrent en rien.

Le temps aussi sert beaucoup pour modérer la colère. A ce propos, Sénèque disoit qu'il faut donner temps à sa colère. C'est pourquoy l'on conseilloit à Auguste César que, quand il seroit irrité, avant que de rien exécuter, il comptast les vingt-quatre lettres grecques.

Les Rommains faisoient porter devant leurs magistratz des verges liées et attachées aux haches (1) afin que, si le Consul vouloit, en colère, faire punir quelqu'un, il eust ung peu de temps de se appaiser pendant qu'on detascheroit et déliroit ces verges. C'est donques un singulier remède pour la colère que différer et dilaiier (2), comme Sénèque tesmoigne.

Il est aussi quelquefois besoing, Sire, d'oster les occasions qui nous peuvent faire colérer. Cotys, se sentant bouillant et colère de sa nature, feist casser la vaisselle de terre qu'on lui avoit donné, de peur que quelqu'un de ses gens ne la cassast, et qu'il eust occasion de se fascher contre luy.

Auguste César feist casser tous les verres de cristal de Vadius (3), au logis duquel il souppoit, et feist combler le vivier parce que ce Vadius avoit comandé qu'un jeune garçon qui avoit cassé ung verre feust jetté dedans ce vivier pour estre mangé des brochetz (4) qu'il nourrissoit. Ce prince congnoissoit qu'il falloit oster les occasions aux colères, comme le cousteau de la main d'un homme furieux.

Ces nobles mots : *moult, ains, jaçois,*
Pieça, servant, illec, ainçois,
 Comme estant de mauvais françois
 Et ce, sans respect de l'usage.

(1) Les faisceaux.

(2) Apporter des délais, temporiser.

(3) Vadius Pollio. Voir plus haut p. 298.

(4) Dans la première version il était question de murènes.



XIV

DISCOURS DE L'HONNEUR ET DE L'AMBITION

PREMIER DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais, par Amadis Jamyn, en présence de Henri III.

Τὴν δ'ἴχ' Διός ἐστὶ, *L'Honneur vient de Jupiter*, comme a dit le poëte Homère.

Doncq, puisque il vient de la main de Dieu, il fault penser qu'il en a faict la part aux Rois et monarques, comme à ses filz aisnez, beaucoup meilleure qu'à nul autre des humains. Et semble que tout seulz ilz l'ayent eu en partage afin qu'après ilz en distribuent à qui leur plaist. Aussi, dès le commencement et de toute ancienneté, ilz l'ont enraciné de telle façon en l'entendement et courage de leurs subjects qu'il n'y a rien qui plus leur ait servy ne qui plus leur serve encores que cela. Le mot seulement d'honneur leur sert plus en une bataille que vingt ny trente mil combatans qui, le plus souvant, seroient sans âme si tel nom (1) ne les animoit.

L'Honneur des Roys illustres, généreux et magnanimes a l'habillement luisant comme le soleil (2); il est couronné de palmes et de lauriers; il a pour sa compagnie ordinaire toutes les vertus tant intellectuelles que morales asçavoir : Sapience, Science, Justice, Piété, Prouesses, Tempérance et les autres. Devant luy marchent les victoires, les triomphes et s'entendent autour de luy hymnes, vers et cantiques de louange. Or je diray comment l'honneur vint au monde premièrement et qui est sa mère.

L'Opinion, fille du Ciel et de la Terre, *Gouvernante des affaires humaines* (3) cause de nostre bien et de nostre mal, Déesse de nos

(1) La pensée de l'honneur.

(2) Il s'agit encore ici des personnages allégoriques des *Vertus* et des *Vices* souvent représentés sur les tapisseries de Flandres pendant les siècles qui précédèrent le xvi^e. Amadis Jamyn fait une allusion semblable dans son précédent discours. V. plus haut p. 291.

(3) Cette énumération des nom et qualités de haute et puissante dame l'opinion, *Gouvernante des affaires humaines*, comme Marguerite de Parme, sœur de Charles-Quint, avait été *Gouvernante des Pays-Bas*, est curieuse et bien dans le goût du temps.

passions, s'en alla un jour qu'elle se trouvoit bien disposée dans le palais du ciel, son père, pour veoir et contempler tout ce qui se faisoit.

Après avoir bien couru et contemplé deça delà, elle s'endormit de lassitude en un lieu segret (1) bien commode pour prendre le repos. L'Honneur, accoustumé d'estre tousjours planté contre le throsne de Jupiter, en sceust nouvelles et, ayant ouy dire qu'elle estoit si belle, s'en alla coucher avec elle. L'Opinion, grosse par l'embrassement de l'Honneur, redescendit en terre et enfanta un filz qu'elle nomma du nom de son père. Ce filz, comme il avoit le cœur grand et non dégénérent de sa race, hanta premièrement les Roys et se fit adorer en leurs maisons royales; puis, en partant de là, voyagea par tous les endroits de la terre où, différemment et pour différentes raisons, il se fit révéler. Et depuis, a tousjours continué de ceste sorte, établissant des loix diverses et faisant qu'une nation met son honneur en une chose, l'autre en une autre. C'est luy qui a donné aux hommes un honneur à part de celuy des femmes. Bref, comme la supresme intelligence qui ordonne tout le monde est la Providence qui a soing de se gouverner avecq ses puissances ministérielles, (qui) sont diversement adorées et soubz noms différens selon la diversité des loix et des nations diverses, ainsy est-il de l'honneur, lequel n'a laissé coing du monde si reculé ny caché où il n'ait estandu les bornes de sa puissance. Et pource qu'il a tant de variété, plusieurs ont dict qu'il ne le failloit (*sic*) point recevoir en conte ny tirannizer pour luy, attendu qu'il n'est point simplement en la nature des choses, mais seulement selon le respect ou volonté des personnes qui s'en laissent piper (2) à plaisir. Tellement que, selon eux on peut dire comme Brutus en mourant disoit à la vertu : « *O Vertu ! j'avois tousjours pensé que tu fusses quelque chose et maintenant je congnois que tu es un nom vain !* »

Quoiqu'il en soit, il est filz de l'Opinion, comme j'ay dict, et sa force est si grande, qu'elle n'a moins de pouvoir que la chesne (3) d'or que tient Jupiter en Homère, dont il peut tirer à soy tous les Dieux quant il en a volonté.

L'Honneur a esté estimé Dieu, comme récite Lactance et Saint Augustin, et fut honoré d'un temple à Romme par les grans capitaines vaillans, vertueux et relligieux. Son temple estoit basti au derrière

(1) Le copiste écrit ici comme il parle. On a prononcé jusqu'à la fin du siècle dernier le *c* comme un *g*, dans certains mots comme *secret*, *secrétaire*, *Claude*, *Reine-Claude*, etc. On le prononce encore ainsi dans *second*, *secondier*.

(2) Tromper.

(3) Chaîne.

de celui de la Vertu, pource que l'Honneur suit tousjours la Vertu affin de rémunérer ceux qui la reçoivent volontiers et luy portent révérence. Et la rémunération qu'il donne pour tel effect, se nomme la *vraye gloire* (1), qui n'est autre chose sinon la louange des gens de bien tous ensemble accordans et la voix non corrompue de ceux qui savent droictement juger d'une excellente vertu. Telle gloire se nomme *vraye*; elle est résonnante et respond à la vertu comme l'écho respond à la voix et la suit tousjours comme l'ombre suit le corps.

Dedans les peintures Romaines, il y avoit tousjours ung petit Cupidon qui menoit l'Honneur vers la vertu, pour montrer que l'amour aime volontiers, suit et honore les personnes vertueuses.

Plutarque dit qu'on sacrifioit à l'Honneur la teste découverte, pource que la gloire est chose évidente, notoire et découverte à tous, et, pour la mesme raison qu'on se découvre devant les gens de bien et d'honneur, ainsi, quand les Romains avoient receu quelques félicités ou bienfais, ou quand ilz avoient eu quelque heureuse rencontre, ils référoient le succès de leurs affaires aux puissances célestes et bastissoient des temples aux Déités invisibles qu'ils pensoient en estre cause.

Au commencement du monde, les premiers hommes aussy reconnoissant que les commoditez et biens qu'ils recevoient venoient d'autre que d'eux mesmes, se mirent à adorer, les uns comme les Egyptiens Osis (2) et Isis, c'est-à-dire le soleil et la lune et les autres nations se mirent à adorer autres essences, selon qu'ils en recevoient fruit et commodité. Les espèces d'honneur par lesquelles ils révéroient leurs Déitez, c'estoient immolations, offrandes, sacrifices, statues, bois et forests espaises qu'on leur dédioit et qui ne s'osoient couper, temples, festes publicques, et plusieurs autres cérémonies.

Depuis, comme les esprits s'eslèvent et se polissent avec le temps, les plus généreux hommes voyant que, pour bien faire et profiter les Dieux estoient ainsy révérez, ils les voulurent imiter au mieux qu'il leur seroit possible afin de participer à leurs honneurs, congnoissant bien que l'honneur, comme dict Aristote, est ung signe de gloire

(1) Le vice qui lui est opposé est la *vaine gloire* ou présomption.

(2) Osiris, dit aussi *Hysiris*, *Sirius* et *Arsaf*, en Egyptien Ousri et Ousirei, eut pour femme Isis et pour fils légitime Horus, pour maîtresse Nefthé, épouse de Typhon, et pour bâtard Anubis. Osiris fut civilisateur et conquérant, construisit la ville de Thèbes, initia l'Égypte à l'agriculture, aux arts, institua ses lois nationales et étendit son territoire jusqu'à la mer Erythrée et jusqu'aux confins de l'Inde. Typhon le fit périr et jeta dans le Nil son cadavre, qui fut recueilli par Isis. Suivant le mythe populaire, l'âme d'Osiris passa dans le corps d'un bœuf et cette migration devint l'origine du culte d'Apis. Osiris est souvent identifié avec le soleil dans les rites Egyptiens.

acquise par certains mérites et bienfaits envers les hommes. Ils congnurent quant et quant (1) que les mérites qui touchent la conservation du salut et de la vie ou des richesses, possessions et biens semblables, desquels l'acquisition n'est facile, estoient réputez dignes d'honneur, pourtant (2) ils entreprirent de conserver leur patrie et leurs voisins et faire de beaux gestes (3), afin de mériter ce prix qui leur sembloit tout divin et céleste.

Voilà d'où prendrent naissance tant de beaux monumens et sépulchres gravez d'inscriptions faictes en prose ou en vers. Voilà d'où vindrent les images taillées, les armoiries et semblables, pour rendre une mémoire éternelle en récompense de leur courte vie à ceux qui se précipitoient à la mort pour l'État de leur républicque.

Tousjours depuis cela se continue, mais touteffois avec plus de véhémence en une saison qu'en l'autre, selon la révolution des siècles et des religions. Tout ce qui se veoit de poly, d'excellent et de parfait en tous les arts et sciences, doit sa perfection à la Dêité de l'Honneur.

Voilà pourquoy, jusqu'aux moindres métiers du monde encores aujourd'huy, il y a prix qu'on réserve à l'artisan qui mieux sçait faire ung *chef-d'œuvre*. Comment ne serions nous espoinçonnez (4) du désir d'Honneur quand il se trouve que Dieu mesme Tout-Puissant, duquel nous sommes l'image, a basti ceste belle architecture du monde universel et nous autres humains, seulement pour estre honoré ? C'est pour cela qu'il a dict : « *Je suis le Dieu jaloux !* »

Mais, en cecy, le principal est de se rendre digne, car si quelqu'un, pour estre riche ou en auctorité, se voyoit honoré combien qu'il n'eust aucune vertu en soy, cela ne seroit point le vray Honneur, mais un fantosme seulement, qui emprunteroit sa figure.

Il y a dedans Esope une plaisante fable d'un asne qui portoit la châsse de la Déesse Isis ; (5) tous ceux qui le rencontroient se prosternoient devant la châsse, pour la révérence qu'ils portoit à la Déesse. L'asne s'en glorifioit, pensant que ce fut luy qu'on révérast ; de quoy s'avisant, son conducteur le battit fort bien à coups de baston pour luy apprendre que c'estoit la Déesse qu'on révéroit et non pas luy. *Ainsy ceux que la faveur ou la Fortune eslève en quelque dignité, s'ils*

(1) Peu à peu.

(2) Il y a ici encore une erreur du copiste ; il faut lire *partant* et non *pourtant*.

(3) De belles actions, des hauts faits, des exploits, du latin *gesta* ou *res gestæ*.

(4) Excités, stimulés.

(5) La Fontaine, comme on le sait, l'a imitée dans sa fable intitulée : *L'âne chargé de reliques*.

n'y conjoignent la vertu, doivent penser que l'Honneur qu'on leur fait ne s'adresse pas à leur personne mais à l'estat qu'ils portent (1).

Je ne sache point de peuples qui plus ayent honoré l'Honneur que les Rommains. Tesmoing en sont les couronnes militaires, les haches, les carquans (2), les brassellets d'or, les statues à pied et à cheval, les trophées, les ovations, les triomphes, les arcs triomphaux et plusieurs semblables récompenses desquelles estoient recongneuz ceux qui se monstroient les plus excellans aux batailles. Or, tout ainsi qu'en toutes choses le trop et l'excès est vice regrettable, pour cela nous blasmons et vitupérons (3) celluy lequel est tiré de trop excessive cupidité d'Honneur et recherche de la gloire en choses ou il n'appartient pas. Tel homme s'appelle *Ambitieux* et semble presque autant à blâmer que le pusilanime, lequel n'est embrazé (*sic*) d'aucune estincelle de gloire et n'en recherche aucune par gestes illustres et signalez.

Euripide, poëte grec, déteste l'ambition comme une très méchante Furie en une République ou royaume. Tesmoins en sont Sylla, Marius, César, Pompée, Anthoine, Auguste et plusieurs autres, par l'ambition desquels il est plus tombé de citoyens Rommains sous la tyrannie du fer qu'il ne s'en perdit jamais en la conquête de l'empire de tout le monde.

Les histoires des Grecs sont pleines des misères que leur a apporté l'Ambition des uns contre les autres ; car tous les ambitieux, quoy qu'ils disent alors, ne regardoient pas à rendre leur pais bien heureux, mais plustost à mouvoir le ciel et la terre et inciter les barbares à détruire leurs citez opulentes, comme qui mèneroit des sangliers dedans un jardin luisant de belles fleurs ou bien dedans les clères fontaines pour s'y veautrer et pour y souiller le plaisant séjour des Nymphes pastorales (4).

De peur de devenir ambitieux en parlant trop de l'Ambition, je la laisseray là, sans alléguer des exemples particuliers, à raison que (5) ceux qui m'ont précédé en ont fait leur devoir. Je diray seulement que l'Ambition, qui ne se contente pas de la terre mais pénétre

(1) Cette maxime est de tous les temps et rencontre de bien fréquentes applications.

(2) Colliers. (V. *Œuvres de Roger de Collerye*, édit. Jannet, la pièce intitulée : « *Autre dialogue composé l'an 1512 pour jeunes enfans*, » p. 107 : « *Riches carreaux, tapisserie...* »)

(3) Du latin *vituperare*.

(4) Cette page, si cruellement vraie, trahit un penseur et un poëte. Elle était vraie au temps d'Euripide, vraie au temps de la Ligue où parlait l'orateur, alors que les factions adverses faisaient tour à tour appel aux mercenaires allemands ou espagnols pour soutenir leurs intérêts par le fer et le feu ; elle est encore vraie, hélas, de nos jours, et nous ne le sentons que trop au lendemain de ces désastres qui ont fait à notre malheureux pays des plaies encore saignantes.

(5) Parce que.

jusqu'au ciel, perdit les anges des ténèbres et fut cause que Salmonée fut foudroyé (1). Cet audacieux, monté dessus un char d'airin (*sic*) tiré de quatre chevaux légers, avec grand bruit, courait dessus un pont d'éraïn parmy toute la Grèce secouant et brûlant force brandons allumez afin de contrefaire Jupiter-le-Foudroyant et, par tel moyen, gagner la réputation d'estre estimé un Dieu. Mais il lui en prist si mal qu'il périt par les armes d'un tonnerre non pas imité mais véritable.

Or que l'Honneur mérite d'estre conté (2) entre les choses très-douces, il se congnoist par les punitions que les Dieux et Déesses ont faictes de ceux qui ne les ont révéérés. Les livres en sont pleins, et je pense que les prescheurs n'oublient pas cela en leurs sermons, d'autant que les livres et histoires profanes ne sont inutiles à confirmer l'auctorité des livres chrétiens.

Brennus, chef de ces Gaulois qui furent la terreur et l'épouvantail de toute l'Italie et de la Grèce, estant dedans le temple d'Apollon en Delphes pour le piller, tourna sa fureur contre soy mesme et se tua par la volonté d'Apollon. Il y a infinis autres exemples que je laisseray pour venir aux Déesses des poëtes qui sont les Muses. *Il me sierroit mal de les oublier*, car elles aiment l'Honneur pource qu'elles font profession de le célébrer, tant au ciel qu'en la terre; et se trouve dedans les anciens auteurs comment on les a révéérées et comme ont esté punis ceux qui n'en ont tenu conte. Or, combien qu'elles sachent toutes choses, si diray-je comment *Platon, en son dialogue nommé Phedrus, raconte que les cigalles nous les peuvent rendre propices et favorables.*

Les Cigalles, dit-il, estoient hommes devant que les Muses nasquisent. Après qu'elles furent nées et qu'elles eurent monstré la douceur de leur chant, quelques uns de ces hommes se sentirent tellement flatez par la volupté de leur chanson que, chantans, ilz oublioient le boire et le manger et périssoient imprudemment sans y penser. De tels hommes nasquit la race des cigalles, qui a receu ce présent des Muses qu'elle n'a besoin d'aliment, mais, sans viande ny breuvage, chante toujours tandis qu'elle est vivante. Après leur mort, elles s'en vont trouver les Muses pour redire à chacune de qui particulièrement elle est révéérée. Donques, annonsant (*sic*) à Terpsichore celluy qui la

(1) Salmonée, fils d'Eole, regna en Thessalie et dans le Péloponèse et y fonda une ville qui porta son nom. Désireux de s'égalier à Jupiter, il faisait rouler avec fracas sur un pont de fer un char du haut duquel il lançait des torches, image de la foudre. Jupiter, irrité de sa témérité, le foudroya.

(2) Compté.

célèbre en danses et compagnies (1), elles la rendent favorable à celluy là. Erato, pareillement, sçait, par tel message, ceux qui l'ont honorée aux mistères des affaires amoureuses et les autres, au cas pareil, apprennent qui sont ceux qui les honorent, selon l'espèce de vénération qui leur est propre. Ces cigalles racontent aussi à Calliope, la plus ancienne de toutes, et à Uranie ceux qui révèrent leur harmonie et vivent avec la philosophie (2). Ces deux icy sont tousjours empeschées à l'environ du ciel et à l'environ des parolles tant divines qu'humaines et chantent d'une très belle voix par dessus toutes les autres (3).

C'est l'occasion pourquoy, finissant mon discours, je les prie me donner la grâce d'employer tousjours mon esprit à l'entour des choses belles, hautes et glorieuses dont la fin qui couronne l'œuvre (4), me puisse aporter, vivant et après la mort, une éternelle gloire.

(1) Les *assemblées* ou *compagnies* étaient les bals et les soirées du xvii^e siècle. Ces mots sont encore pris dans cette acception en diverses contrées.

(2) Calliope et Uranie sont donc désignées ici comme les déesses protectrices de l'Académie du Palais.

(3) Dans son ouvrage intitulé *Solitaire Premier ou Discours des Muses et de la Fureur Poétique*, p. 63, Pontus de Thiard parle également, d'après Platon, de la « familiarité que les cigales ont avec les Muses qui daignèrent bien leur montrer à chanter et communiquer la musique. Aussi, ajoute-t-il, Démétrius, accompagné du grand philosophe tyrien, les oyant un jour chanter : « O bienheureuses et vrayement sages cigales, vous chantez la chançon qu'avez retenues de l'instruction des Muses et les remerciez, non ingrates, du bien qu'elles vous ont fait, vous retirant hors de la subjection du ventre insatiablement gourmand et vous privant des perturbations et humaines envies. Vous pouvez, par leur bienfait, ô heureuses, chanter à vostre aise et librement, sans crainte d'estre appelées devant les Juges, la félicité de vous et d'elles ! »

(4) *Finis coronat opus*, a dit le poète antique.



XV

DE L'AMBITION

TROISIÈME DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III.

SIRE,

J'AY toujours estimé qu'entre tous les vices il n'y en a aucun tant détestable devant Dieu, tant contraire à la société humaine, tant dommageable au public, tant pernicieux aux hommes ni tant hay de ceux qui aiment et suivent la vertu que l'Ambition, de laquelle j'ay à discourir devant Vostre Majesté.

J'appelle Ambition, Sire, ung désir insatiable d'honneur et de gloire que nous ne méritons. Je dictz désir insatiable, d'autant que, tout ainsi que celuy qui est malade d'hydropisie, bien que la cause de sa maladie ne soit autre qu'une eau qui s'est amassée entre le cuir et la chair (1) appette (2) et désire de boire de l'eau et ne se peut rassasier et désaltérer, combien que l'eau lui aict tellement enflé le corps que peu s'en faille qu'il ne crève, ainsi certes, l'homme ambitieux, bien que la grandeur et l'honneur qu'il s'est proposé lui aient tellement enflé le cœur que presque il en crève, si ne peult-il se rassasier ; et d'autant plus qu'il se veoit grand d'autant est-il plus altéré de grandeur.

(1) Cette comparaison et ces détails médicaux pourraient peut-être nous induire à penser que c'est encore un médecin ou un chirurgien qui prend ici la parole.

(2) Souhaite vivement du latin, *appetere*. Nous avons rejeté le verbe du discours moderne en conservant le substantif *appétit*.

A ce propos, Sénèque, au second livre *des Bienfaits*, dict que ce qu'on baille à ung homme convoiteux et désireux d'honneur ne lui est jamais assez et, d'autant qu'il leur advient de plus grands honneurs, d'autant en désirent-ils de plus grands ; et, poursuivant son propos, adjouste : « *Personne ne remercie de ce qu'il a esté esleu Tribun, mais se plainct de ce qu'il n'est Préteur ; que si l'on le fait Préteur, il ne sera content et demandera le Consulat ; s'il l'obtient il demandera quelque chose davantage* (1). » Et la cause de ce mal est que l'Ambition ne regarde (2) jamais d'où elle vient mais seulement où elle tend. L'ambitieux ne regarde ce qu'il a esté mais seulement ce qu'il veut estre ; et, tout ainsi qu'il advient que lorsqu'il se fait quelque chose de beau en ung lieu où l'entrée n'est libre à tous, si quelqu'un désireux de veoir demande d'entrer il dira qu'il se veult retirer en ung coing et veoir seulement pardessus les espauls des autres, mais, quant il se sentira dedans, s'avansera devant l'un et puis devant l'autre et poulsera (3) tant qu'en fin il se trouvera le premier, ainsi certes, les hommes cupides d'honneur et convoiteux de dignitez, avant qu'ilz aient aucun degré (4), dient (5) qu'ilz se contenteroient du plus bas : mais, y estant, s'efforcent tousjours de monter jusques à ce qu'ilz se voient les premiers, ce ayant été bien dict par Sénèque en ses *Epistres* « *que les ambitieux ne sont pas si joyeux de se veoir suivis de plusieurs qu'ilz sont faschez d'en avoir quelqu'un devant eux.* »

Voilà, Sire, que c'est qu'Ambition. Voyons maintenant, *s'il vous plaist*, par quelles ruses et subtils moyens les hommes ambitieux viennent au bout de leurs desseings.

J'ay quelquefois observé, lisant Tite-Live, que *tous ceux qui ont voulu se faire grands par voies illicites pour usurper et envahir la principale dignité, ont usé de trois moyens : de flaterie, de largesse et d'un prétexte d'aimer le publicq* (6).

Et, pour montrer le premier, le mot d'*Ambition*, pris du mot latin *ambitio*, nous servira, d'autant que *Ambition* vient de *ambio* qui signifie *j'envirome*, parce que ceux qui pourchassent les dignitez et

(1) Cette remarque de Sénèque est de tous les âges et de tous les siècles et notre temps, plus encore que tout autre, peut nous en présenter la trop fréquente application. Les *ambitieux* ne sont jamais rassasiés et n'exercent leurs appétits qu'aux dépens d'autrui.

(2) Regarde.

(3) Poussera.

(4) Aucune dignité, aucun rang.

(5) Disent.

(6) Ce « *prétexte d'aimer le publicq* » est resté le principal appât mis en usage par les ambitieux pour capter les bonnes grâces de la crédule multitude.

magistratz (1), en Romme, avoient coustume d'environner (2) et caresser ceux qui avoient puissance de les eslire et, à cest effect, mesnoient avec eux un *Nomenclateur* (3) ou ung qui sçavoit tous les noms, les dignitez, les seigneuries, qui pouloit ces brigueurs d'Estats quant il voyoit quelqu'un de ceux desquels il avoit affaire, et luy disoit le nom, la seigneurie, les vertus, afin que il feist mieux sa court et ne faillit à luy faire la révérence respondante à sa grandeur (4) ainsi que descript très bien Horace en ses *Epistres* (5). Que si nous voulons des exemples par quels moyens Catilina gaigna-il la noblesse Rommaine de laquelle il se vouloit servir à sa conjuration, sinon pour flater et louer leurs vices, trouver bon tout ce qu'ilz faisoient, se rendre accostable (6) et n'offencer personne de parolles.

Le second moyen duquel use l'homme ambitieux est la largesse, et, pour ceste occasion, Saluste dict que les hommes souffreteux (7) et nécessaires viennent bien à propos et sont opportuns à celui qui cherche la puissance et grandeur. La première chose que cherchent ceux qui veulent dominer est de se fortifier et garnir en sorte qu'ilz

(1) *Magistrat* se disoit alors dans le sens latin de *magistratus*, magistère, magistrature Ronsard a dit dans la *Frauciade*, Livre III :

A labourer les terres ils servoient
Sans autre charge, et les dames avoient
Le *magistrat* et seules la police.

(*Œuvres de Ronsard*, t. III, p. 145)

(2) Nous disons aujourd'hui circonvenir, en nous rapprochant du synonyme latin.

(3) C'est le courtier d'élections.

(4) Les procédés électoraux ont peu changé, on le voit, depuis l'antiquité. On croirait voir un candidat en tournée qui, guidé par le plus fin politique du village, se présente chez les électeurs, dont il ignore le nom, et cherche à se faire bien venir de chacun. Parmi les moyens de séductions qu'il étale aux yeux des populations, le cabaret est seul oublié dans ce petit tableau de mœurs antiques copié par un homme du XVI^e siècle.

(5) L'orateur fait ici allusion au fameux passage suivant de la 6^e *Épître* d'Horace, livre 1^{er} :

Ad Nunicium

*Si fortunatum species et gratia præstat,
Mercemur servum qui dictet nomina, lævum
Qui fodiat latus et cogat trans pondera dextram
Porrigere; hic multum in Fabia valet; ille Velina;
Cui libet hic fasceis dabit eripietque curule
Cui valet, importunus ebur; Frater, Pater adde
Ut cuique est ætas, ita quemque facetus adopta.*

(6) On dit à présent *abordable*.

(7) Ce mot, que nous n'employons plus qu'au physique, est pris ici au figuré et signifie les malheureux, ceux qu'on nomme aujourd'hui les « *déclassés*. »

n'aient personne qui les puisse offencer. Pour y parvenir, ilz gaignent des amys par moyens, leur prestans argent à leur nécessité ou leur en donnant et les soustenans contre les grans (*sic*). Soubz ceste couleur n'y a celluy qui ne fust abusé; nul ne s'ingère d'y vouloir donner empeschement, et ainsi croissent ces ambitieux en telle puissance que chacun commence à les craindre. *Lors, de les assaillir et hurter* (1) *il n'est plus temps.*

Ainsi César, se voulant attribuer l'empire romain, gaigna-il le cœur des hommes en leur donnant, ne refusant rien, mesmes, comme remarque Cicéron en ses *Offices* (2), *ostant aux ungs pour donner à ceulx desquels ils se vouloit servir* (3).

Ainsi Spurius Melius (4) citoyen romain, homme opulant et riche, voulant se faire Roy, feist provision de bledz et, lorsque la cité de Rome estoit tellement vexée (5) de famine que les provisions publiques ne suffisoient, commença à substanter la commune et gaigna, par ce moyen, le cœur de la pluspart des citoyens (6). Mais le Sénat, prévoyant l'inconvénient qui pouvoit provenir de telle libéralité, créa ung Dictateur qui feist mourir cest ambitieux et brigueur de couronne.

Quant est (7) du prétexte du bien publicq, que prennent ceux qui, par ambition, se veulent faire les plus grans, je croy qu'il se cognoistra par l'exemple d'Appius (8), lequel, pour faire remettre les dix hommes desquels il estoit ung (9), faisoit semblant d'estre amateur du commun (10) et pourchasseur du bien publicq.

(1) Heurter, renverser.

(2) Dans le traité *De Officiis*.

(3) Ce procédé fleurit plus que jamais de nos jours.

(4) Spurius Melius, chevalier romain, fut en effet accusé de vouloir se faire proclamer Roi. Ayant refusé de comparaitre devant le Dictateur Cincinnatus pour se justifier de l'accusation intentée contre lui, Caius Servilius Ahala, maître de la cavalerie, le tua en plein Forum vers l'an 438 avant J.-C.

(5) Eprouvée, dans le sens du latin *vexata*, secouée, agitée et par suite tourmentée.

(6) Dans les temps de calamités publiques, on a vu trop souvent des âmes lâches et viles profiter des épreuves de la patrie pour améliorer leur situation personnelle. L'antiquité n'eut point malheureusement le privilège de ces turpitudes.

(7) Quant à ce qui est.

(8) Appius Claudius, issu d'une ancienne famille Sabine, fut nommé *Décemvir* l'an 451 avant J.-C. et se fit détester par sa tyrannie et ses cruautés. Il voulut enlever Virginie que son père poignarda pour la soustraire à ses violences. Cet acte odieux provoqua une sédition générale; le *Décemvirat* fut aboli et Appius Claudius, jeté en prison, s'y donna la mort.

(9) Au nombre desquels il se trouvait.

(10) Du peuple.

J'adjousteroi infinis autres exemples, mais ce seroit vouloir rendre le soleil plus clair avec une chandelle. Je diray seulement qu'après que telles gens sont parvenus il se fait un estrange changement, et j'adjousteray avec Inocentius (1) parlant de l'utilité de la condition humaine, que lorsque les ambitieux, par les moyens que j'ay déclarez (2), se voient au bout de leurs desseings, ils s'enflent d'orgueil, ils se desbordent en jactances et venteries; ilz ne se soulcient pas de prouffiter mais se glorifient d'estre les premiers. Ils présument, et se font croire en eux-mesmes qu'ils sont les meilleurs puisque ilz se voient les supérieurs; ils sont fascheux à tous, précipités, arrogans, importuns et envieux.

Ayantz (sic) descouvert les ruses des ambitieux, je discourai (3), s'il vous plaist, Sire, brièvement des maux qu'apporte l'ambition.

Il est certain, Sire, que où l'ambition règne il est impossible de garder une sainte société; qui a esté cause que les premiers hommes, qui vivoient dans leurs petites cavernes ou casanes en paix et tranquillité, s'entr'aidans l'un l'autre, n'ayantz rien de propre ni *meum*, qui signifie *mien*, ni *tuum*, qui signifie *lien*, ont rompu ceste société, de laquelle Dieu et nature les avoit si estroictement liez, sinon parceque entre eux se sont trouvez des ambitieux qui ne se sont voulus contenter d'estre en pareil degré que les autres et ont cherché de se faire les premiers et s'asubjectir leurs compaignons. Lors se sont engendrez débats et querelles entre eux et, de compaignons qu'ilz estoient, se sont fait ennemis.

Qui a ruiné toutes les *Monarchies*, *Empires*, *Royaumes*, *Républicques* et *Citez*, sinon l'ambition? Cela est si trivial et commun qu'il n'est besoin d'exemples pour le confirmer.

Je passeray les grands maux que ceste ambition apporte et ne m'arrestera à monstrez comment elle contrainct quelquefois les hommes à faire choses que mesmes les bestes brutes abhorrent et force tellement leur courage qu'ilz oublient la révérence qu'ilz doivent à leurs propres parents et l'amitié fraternelle.

L'ambition des jeunes (sic) hommes a aussi causé et causera la perte des *Républicques*. Quant on demanda à ung vieillard des *Lacédémoniens* pour-

(1) *Lotario Conti*, pape sous le nom d'Innocent III, de 1198 à 1216, a laissé des Discours, des *Homélies* et des *Lettres* fort estimées. Il est l'auteur de l'Hymne *Veni sancte Spiritus* et on lui a attribué le *Stabat Mater*. On se souvient qu'à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge, ce Pontife frappa la France d'interdit. Innocent III prit une part active aux luttes politiques qui divisaient alors l'Allemagne et l'Angleterre, tint le 4^e concile de Latran et prêcha la croisade contre les Albigeois.

(2) Signalés.

(3) Discourerai.

quoy ilz avoient si tost perdu leur République, qui estoit si grande : « Cela est venu, dit-il, des jeunes orateurs fols et adolescens qui ont gouverné. »

La témérité est propre à l'âge fleurissante (1) ; la prudence à la vieillesse, ainsy que récite Cicéron au *Dialogue de la Vieillesse* (2).

C'est une ambition et présomption trop grande à celluy qui n'a jamais senti la marine (3), qui n'a veu la tempeste ni l'orage de la mer et ne sçait de quel costé il fault pendre le voille (4), de vouloir entreprendre de mener le timon et gouverner le navire. *Mais certes, Sire, c'est une présomption plus grande de vouloir, quasi avant qu'estre sorti du berceau, avant que le menton aict poulcé quelque poil de barbe pour tesmoigner quelque peu de sagesse, se mesler du gouvernement d'une République et pourchasser en icelle les principaulx estats. Anciennement les hommes sages et bien expérimentez, esloignez d'ambition, se retiroient du gouvernement des Républiques ; et estoit besoing les aller chercher aux champs où ils labouroient leur terre. L'on alloit chercher la vertu en quelque logis qu'elle hébergeast* (5). Ainsi feust chercher ung Cincinnatus et esleu Dictateur, lequel feust trouvé labourant les quatre arpens de terre ou environ qu'il avoit pour tout bien ; qui, renvoyant sa charrue en sa maison, vint à Rome, assembla soudain ung armée et délivra l'armée des Romains et Minutius leur chef, assiégé par les ennemis ; et ayant remis les Romains sus (6), retourna prendre la charrue qu'il avoit laissée.

Ainsi feust appellé ung Marcus Regulus, lequel, depuis, demanda congé au Sénat pour retourner garder sa maison champestre que ses laboureurs luy gastoient. De ce temps-là, les vieux refusoient les honneurs. Depuis les jeunes ambitieux les ont demandez. Lors la vertu estoit recherchée pour estre honorée. Depuis la témérité a poursuivy les honneurs.

Mais, afin que, par trop grande longueur, je ne vous sois ennuyeux, Sire, je parleray des remèdes contre l'ambition et finiray mon discours.

(1) La fleur de la jeunesse. Divers substantifs devenus masculins étaient alors féminins, comme *âge, argent, ouvrage*, etc. Le peuple a conservé cette vieille habitude de langage.

(2) Le traité de *Senectute*.

(3) Exercé le métier de marin.

(4) Le mot voile, dans le sens spécial où il est employé ici, était féminin même au xvi^e siècle. Dans son Dictionnaire contemporain, Maurice de la Porte lui donne 30 épithètes de ce genre. Il ne faut donc voir dans cette anomalie qu'une erreur de copiste sans aucune portée.

(5) Qu'elle habitât. Le mot *héberger*, qui vient de l'italien *albergo*, hôtellerie, *albergare*, loger dans une hôtellerie, est devenu trivial et ne se prend plus qu'en mauvaise part.

(6) Rendu aux Romains la victoire et la paix.

Sire, je me suis tousjours persuadé qu'il n'y a plus souverain remède pour appetter les honneurs que de se bien congnoistre ; chose en quoy l'oracle d'Apollon mectoît la grande sagesse. Que si nous nous congnoissons bien nous ne nous penserons autres que nous sommes et ne voudrons estre veus plus grans que nous sommes, ainsi que dict Sénèque en son livre *De la manière de vivre* (1). Mais en cecy il y a ung mal que personne ne veult descendre en soi-mesme et veoir ce qu'il mérite ou ce qu'il ne mérite pas ; et regardons tousjours dans la besace de devant, en laquelle nous mettons les faultes des autres mais ne regardons derrière, où nous serrons nos faultes, ainsi que disoit le Philosophe Diogènes, lequel appelloit les hommes *porteurs de besace* mettant dans celle de devant les faultes d'autrui et derrière leurs faultes (2).

Les poètes faignent que Phaëton, par ambition, voulut mener le chariot de son père Phœbus ; mais ce pauvre jeusne homme n'ayant jamais mené de tel chariot, mit le ciel et la terre en combustion. De quoy Jupiter courroucé le foudroya et jetta dedans ung fleuve. Que si ce jeusne sot se fust bien cogneu soy mesmes et ne se feust tant promis de soy, poulcé de gloire et d'ambition, il ne feust tombé en ung tel inconvenient.

Le second remède contre l'ambition est se contenter de sa fortune, qui est le plus grand heur qui sçauroit advenir à l'homme.

Si tu es content de la dignité que tu as, poulcé d'ambition tu n'aspireras à plus haultz degrez, comme ces Géantz, enfans de la Terre, qui ne se contentèrent d'estre çà-bas (3) les premiers, mais outre ce, voulurent déposséder les Dieux de leur siège ; qui fut cause de leur ruine.

Si tant de monarques, empereurs et rois se feussent contentez de leur fortune, ils n'eussent demandé d'estre au rang des Dieux et n'eussent commandé qu'on leur feist sacrifice, ainsi qu'un Nabuchodonosor, qui commenda d'oster tous les Dieux afin que luy seul feust adoré ; ainsi qu'un Alexandre, qui se voulust faire Dieu et en prist les acoustremens ; ainsi que les Roys des Perses vouloient que ceux qui les salueroient les adorassent ; ainsi qu'un Caligula, un Domitian, empereurs, et plu-

(1) Le traité de la *Brièveté de la vie*.

(2) On connaît ces beaux vers de La Fontaine :

On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain :
 Le fabricant souverain
 Nous créa besaciers tous de même manière ;
 Il fit, pour nos défauts, la poche de derrière
 Et celle de devant pour les défauts d'autrui.

(*Fables choisies de La Fontaine, Paris, 1743, L. I, Fable VII, p. 10, La Besace*)

(3) Ici-bas.

sieurs autres. *Que s'ils eussent esté contents de leur condition, ilz n'eussent esté si ambitieux que de désirer l'honneur qui appartient à Dieu.*

Le tiers (1) et dernier moyen de résister à l'Ambition est de songer ce que l'on doit devenir. Si l'on songe que ce corps, qu'on désire d'exalter si hault, sera un jour *viande aux vers* ; si l'on songe que ceste gloire qu'on appetite est comme la fleur du foing, laquelle tombe aussi tost que le foing est sec ; *si l'on songe qu'il faudra, quelque jour, rendre compte de sa charge*, on ne sera si hardi de vouloir tant entreprendre.

(1) Le troisième.



XVI

DE L'ENVIE ET DES MŒURS CONTRAIRES A ICELLE

DISCOURS

Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III (1).

SIRE,

EUYANT, s'il m'est possible, de rebattre (2) ce qui a esté desjà dit à propos de l'Envie, vice qu'il me semble estre à détester sur tous les vices du monde, je ne veux pas soustenir son party, mais j'ose bien dire que les affections et passions cousines d'icelle, conduictes et poussées par la droicte raison, sont bien celles qui aident et servent le plus à la société des hommes, comme aussi, mal menées, elles y font plus de nuisance et de détourbier (3). J'entends parler des affections et passions qui se meuvent en l'esprit des hommes sur l'occasion du bien ou du mal d'autruy, lesquelles j'auray peine de bien nommer toutes en françois. Mais, leurs ayant donné les noms les plus signifians que je pourray, par après je les feray mieulx congnoistre et remarquer en les difinissant et les explicant selon Aristote, que je suy (4), comme l'auteur qui en ha le mieux parlé de tous ceux que j'ay leus (5).

(1) Ce discours est précédé de trois feuillets blancs que le copiste avait sans doute réservés pour y placer un ou plusieurs discours sur le même sujet prononcés également à l'Académie du Palais. La première phrase du morceau ci-dessus ne laisse aucun doute à cet égard. Nous savons, en outre, que Ronsard avait pris part à la discussion et avait fait un discours qui heureusement nous a été conservé. Il se trouve dans le volume n° 559 du Fonds Dupuy à la Bibliothèque Nationale. Nous le donnerons plus loin, l'ordre suivi dans le manuscrit de Copenhague nous ayant semblé devoir être rigoureusement observé.

(2) Répéter. Nous n'avons aujourd'hui conservé dans cette acception que le participe, *rebattu*.

(3) Faire du *destourbier*, occasionner du trouble, du latin *disturbare* démolir, détruire, ancien verbe pris substantivement d'après la tournure grecque passée dans le discours français; on disait alors le *destourbier* comme on dit encore le boire et le manger.

(4) Suis.

(5) Lus.

Et, premièrement, la passion qui cause tristesse et fascherie, pour le mal apparent, lequel aporte ruine et déplaisir à la personne qui ne le mérite pas et que l'on en juge indigne, c'est la pitié, que nous appelons, laquelle semble aucunement contraire à l'Envie. Car, ainsi que l'Envie est ung déplaisir que le passionné prend sus l'apparence de l'heureux succez des affaires d'autrui en tout ce qui est tenu pour bien, de quelque sorte qu'il soit, la pitié, pareillement, s'atriste de la déconvenue d'autrui. Ce qu'il y a de différence est que celui qui est touché de pitié patist (1), pensant y avoir intérêt pour soy mesme ou pour quelcun des siens, à qui pareille déconvenue pourroit arriver en quelque bien que ce soit (2), là ou l'envieux, sans se pourchasser le bien qui l'offense en autrui, s'en tourmente et s'en déplaist, pour le seul esgard de son prochain.

Mais il y a une autre passion que les Grecs appellent *Némésis* et les Latins *Indignation*, (duquel nom nous (nous) aiderons pour n'en avoir autre meilleur), laquelle nous trouvons bien plus opposite (3) et contraire à la pitié; le fait de laquelle indignation est de se desplaire et marrir à cause des bonnes fortunes non méritées qui viennent indignement à quelcun, ne plus ni moins que la pitié se déplaist et s'offence des contraires fortunes s'adressantes indignement à qui ne les mérite pas. Or ces deux passions, à sçavoir indignation et pitié, tombent en l'homme de bonnes meurs; car ce n'est contre la droicte raison ni d'avoir compassion et pitié de ceux qui tombent indignement en quelque malheur (4), ny de sentir indignation et déplaisir de veoir quelque bonheur arriver à ceux qui en sont indignes, parce que soit bien soit mal qui avienne (5) indignement est chose injuste. Et c'est pourquoy mesme nous atribuons l'indignation à la Divinité.

Toutesfois, encores que les poètes anciens et modernes, voire les historiens plus poétiques tels comme est Hérodote, atribuent l'Envie aux Dieux, qui est blasphème trop grand, si est-ce que telle passion ne peut cheoir qu'en l'esprit d'hommes dépravez et pervers, comme, au contraire, l'émulation, (qui est ung déplaisir de l'apparente présence des biens honorables auxquels le passionné pourroit luy mesme parvenir et lesquelz il veoit en des autres ses pareils et semblables de

(1) Compatit aux souffrances d'autrui.

(2) C'est une opinion bien triste et bien fausse que celle qui ne voit dans la pitié, dans la compassion qu'un sentiment égoïste et intéressé. L'orateur est aussi mal servi par sa pensée que par sa parole.

(3) Opposée.

(4) Il ne s'agit point ici de la raison mais du cœur. La raison ne nous ordonne point de nous attendrir sur les maux d'autrui; c'est le cœur qui nous excite à pleurer sur eux en cherchant à les atténuer.

(5) Advienne, arrive.

condition et de nature), ceste passion, di-je, d'émulation, est débonnaire et tombe aux personnes débonnaires. Parquoy celluy qui en est touché se prépare comme ayant à parvenir aux mesmes biens, lesquelz, en autrui, le faschent non, comme l'envieux, pour l'égard seulement de celluy qui les a et non de soi, mais pour son égard mesme, sentant avoir faulte et besoing de telz biens, qui sont dignes d'hommes honorables desquelz il s'estime et prétend estre. Ce qu'a de commun l'indignation avecques l'Envie est que l'une ny l'autre ne se passionne pour l'égard de soy (1). Ce qu'elles ont de contraire est que l'indignation se marist du bien de l'indigne de tel bien comme (elle se réjouit) du bien de celuy qui en est digne. Par ainsi, l'indignation est louable comme juste et l'Envie blâmable comme injuste.

Il y a, de plus, deux autres passions contraires à ces deux ci en tant que la joie est contraire à la tristesse, lesquelles, toutefois, les accompagnent volontiers, chacune la sienne, et s'aime avecques la pareille conformité de meurs, asçavoir la maligne *male-joie* qui s'aime en la complexion de l'envieux, lequel, ainsi qu'il s'atriste du bien d'autrui, se réjouit aussi du mal d'autrui. Je ne puis nommer autrement que *la juste male-joie* celle qui s'aime avecques l'indignation et qui se réjouit quant elle veoit avenir mal à ceux qui en sont dignes, comme quand ceux qui ont fait quelque grand forfait en reçoivent punition condigne (2) à leur grande meschanceté, ce qui est juste, comme c'est chose injuste de se rejouir du mal de celluy qui n'en est pas digne et s'atrister du bien de celluy qui bien le mérite et en est digne.

Encores que le subject d'aujourd'huy ne fust que de l'Envie, il m'a semblé bon de toucher les passions qui lui sont contraires et cousines (3) afin de montrer comme il fault se détourner d'elle et, sans faire long chemin, se bien affectionner et passionner selon la droicte raison hors de l'Envie misérable et détestable en l'humaine pitié dans la juste indignation et par la louable émulation, par lesquelles nous bien formant et façonnant en nos bonnes meurs, nous deviendrons habiles et propres à plus hautes vertus. Par la pitié, nous compassionnans des indignement affligez, nous ferons tout devoir de les soulager. Par l'indignation courant sus aux indignement avancez, nous (nous) efforcerons

(1) Il n'y a point, au contraire, de passion plus égoïste et plus personnelle que l'envie ; elle est toujours fondée, en effet, sur une amère comparaison établie par l'envieux entre sa propre situation et celle d'autrui.

(2) Digne, de *condignus*, mot de basse latinité, synonyme de *dignus*.

(3) Qui ont quelque lien, quelque affinité avec elle. Le langage populaire a encore conservé cette acception qui se traduit dans la locution suivante : « *Nous ne sommes pas cousins*, » dans le sens de « nous n'avons aucune affinité, aucun attrait l'un pour l'autre ».

de rabaisser leur orgueil. Par l'émulation nous essaierons de mériter le loyer (1) des vertueux ; quoy faisant et bien exerçant, quelle chose peut on faire plus profitable en un Estat, ni qui tende à un meilleur ordre au gouvernement, puisque, par les trois vertus de ces bonnes meurs, le bon citoyen pourchasse le secours et le soulagement, l'amendement et le chastiement, le guerdon (2) et le loyer de ses conci-toyens ?

Mais, s'il fault dire ce que je pense de l'Envie, c'est une vraie corruption de l'âme, comme porte l'étymologie du nom grec φθόνος (3) qui se fait de φθορά (4) c'est à dire corruption et νόος qui signifie l'entendement ; car en quoy pourroit plus se montrer un esprit estre dépravé qu'en la passion de l'Envie, laquelle s'offence et se déplaist pour le bien qu'elle veoit en autrui, non qu'elle le pourchasse pour soy, mais, la méchante qu'elle est, pource qu'elle veoit seulement prospérer autrui.

Or, en tout et par tout, recognoissons que Dieu tout bon n'a rien fait qui ne soit bon et qu'en la nature des choses il n'y a point de nature de mal que Dieu ait faite ; mais il a fait tout comme il l'a fait bien et bon, et toutes les passions auxquelles il nous a faitz subjects nous sont données pour bonnes si nous en usons selon qu'il nous a donné le moyen et la puissance d'en bien user. Et, pour me faire entendre ung petit plus clairement, je di (*sic*) que Dieu est tout bon, principe de tout bien et que, nous faisant il nous a fait telz ; que l'homme a le principe et le commencement en soy pour bien faire selon sa nature. Je di, de plus qu'il n'y a point de nature de mal, si a bien de nature de bien et que le mal que nous apellons mal n'est autre chose sinon un fourvoiem (5) du droict chemin du bien. Et tout ainsi qu'à tirer de l'arc un blanc est proposé pour le but et pour bien tirer et n'y a rien de proposé pour y faillir et pour s'en écarter, ainsi est-il au bien, qui nous est proposé pour le but de toutes nos actions et non pas le mal, que nous apellons, auquel nous fourvoyons (6) lorsque, n'usant bien de ce que Dieu a mis en nous, nous tirons à l'écart de ce bien et faillons par nostre négligence, ignorance ou perverse volonté, ne nous conformans à la droicte raison.

Cecy bien entendu, je veux dire que la tristesse qui nous point de veoir le bien d'autrui ou la joie qui nous chatouille d'apercevoir le

(1) La récompense.

(2) L'intérêt.

(3) Envie.

(4) Corruption.

(5) Fourvoiem, déviation.

(6) Nous nous fourvoyons.

mal d'autrui, n'est pas méchante de soy, mais en tant que nous en usons mal; et ne puis taire, à ce propos, les beaux vers de Lucrèce ausquelz il nous chante et nous rend une belle raison pourquoy nous sentons quelque plaisir quand nous voyons le mal d'autrui, car ceste mesme raison, raportée à son contraire, nous apprendra pourquoy nous avons tristesse de veoir le bien d'autrui :

*C'est plaisir, quand les vents brassent la grande mer,
De terre, en grand travail un autre regarder;
Non qu'il y aict plaisir de veoir aucun en peine
Vexé de la tourmente en la nef incertaine,
Mais pource que tu as un sentiment plaisant
De juger de quels maux tu te trouves exempt.*

Et si nous gravons bien en nostre mémoire cest innocent plaisir premier du mal d'autrui, nous réglans à la droicte raison, nous en ferons nostre profict, pour n'encourir le mesme danger auquel nous avons veu les autres et duquel avons eu plaisir de nous veoir exempts. La mesme raison vaudra si nous resentons une première tristesse innocente de veoir le bien d'autrui, non que nous soyons marris du bien d'autrui, mais pource que nous sommes marris de ne jouir du mesme bien. De laquelle tristesse et marrisson (1) nous ferons nostre profict si, ne nous amusans vainement à elle, comme faict l'envieux, mais nous conformans à la droicte raison, nous faisons tout devoir, à l'envi de celluy en qui nous avons aperçu le bien, d'en acquérir autant pour nous et y parvenir.

Mais ne dois-je pas dire comment les poëtes grecs plus anciens qui, sous le manteau de leurs fables, cachoient de belles et bonnes instructions pour les hommes, voulans faire entendre les plus grandes passions et perturbations que souffrent les hommes pour ne tenir, au cours de leur vie, la droicte raison, seure guide (2) et conduite d'icelle, ont feint trois Furies qu'ils nommèrent Erinnyes, filles de Saturne et de la Nuit, c'est-à-dire du démon de paresse et d'ignorance, l'une appelée *Alecto*, qui signifie *sans cesse*, et que nous interpréterons *insatiabilité*, qui est la vitieuse perturbation de la partie de l'âme que nous disons *canvoitise*; l'autre nommée *Tisiphone*, que nous ferons entendre par ce mot de *vange-meurtre*, qui est la forsenante (3) passion du courage où est l'Ire, la Haine et la Vengeance. La troisieme est appelée *Mégère*, c'est-à-dire Envie, prenant son étymologie de *μεγχι αἶρον*, que je tourne en nostre langue *oste-grandeur*, pource que ceste perturbation oste la

(1) Chagrin.

(2) Guide était alors féminin.

(3) *Forcenante*, rendant forcené celui qui en est possédé.

grandeur de l'âme et revient au nom de *φθορα*, qui signifie la corruption de l'entendement, comme avez ouy ci-dessus, par ainsi comme Alecto, qui est l'insatiableté, est en la partie de l'âme que nous appellons convoitise, Tisiphone vange-meurtre, passion d'Ire, de Haine et de Vengeance, forgeresse de tant de maux et meffaictz entre les hommes est au courage, pareillement Mégère, qui est l'envie, est une passion qui aveugle, empesche et trouble la droicte raison, en la partie raisonnable de l'âme où elle prendra son siège qui ne l'en repoussera vivement. Aussi fault-il bien remarquer l'envie pour une propre et péculière (1) passion de l'homme raisonnable et non pas des animalx qui n'ont pas la raison, lesquelz ne l'essaient point parce que cette passion ne peut tomber en eux, qui ne peuvent naturellement imaginer que c'est bien ou mal faire ses affaires et qui ne sont touchez de la réputation ou bonne ou mauvaise. Par quoy l'Envie se trouve seulement de l'homme à l'homme. Mais c'est chose digne de grand reproche que l'homme, à qui Dieu a faict tant de grâce que de le douer de la raison (l'ayant fait à son image et semblance (2) et mettant en luy le prinçipe et le commencement de bien et mal faire à son choix,) se laisse occuper sa raison, c'est-à-dire son auctorité, par ceste maudite et misérable envie qui n'a rien de bien qu'une seule chose, qui est qu'elle est un très meschant mal à celuy qui la reçoit.

Mais ce discours est trop long pour une telle exécration Furie ; par quoy je le veux finir après, Sire, que j'auray dict la résolution du conseil d'Epictète qui nous apprend comme il la fault mâter, et cognoistre que des choses les unes sont en nous, c'est-à-dire en nostre disposition, et les autres n'y sont pas, mais sont hors de nous et de nostre disposition.

Dieu Tout-Puissant, auteur de toute puissance, plein de très-bonne volonté, qui a voulu toutes choses estre bonnes et rien de mauvais en tant qu'il est possible, sa puissance alant (*sic*) pair à pair de sa volonté, faict toutes choses bonnes autant que chascue chose peut avoir part à sa bonté. L'âme de l'homme ne peut avoir celle souveraine puissance, estant en puissance au-dessous de beaucoup d'autres qui sont en ranc (3) au-dessous de Dieu plus proches de la divinité. Néanmoins, elle a de Dieu la volonté libre de soy pour vouloir tout bien à tous quand elle en voudra faire le choix et s'y résoudre.

Pour quoy doncques, ô vous hommes, (qui estes maistres aucto-risez pour disposer de ce qui est en vous, c'est-à-dire de vos affections

(1) Particulière, du latin *peculiaris*.

(2) Ressemblance.

(3) Rang.

et passions par vostre choix et libre volonté,) pourquoy ne voulez bien à tous, faisans le bien qui est totalement en vostre puissance, c'est-à-dire en vostre volonté ?

Considérans donques ce qui est en autrui, faictes ce qui est en vous. Si c'est bien, réjouissez-vous de quoy vostre prochain a de ce bien et mettez en besongne la bonté que Dieu a mise en vostre puissance, qui est de vouloir bien à vostre prochain ; et si c'est mal, réjouissez-vous d'en estre exempts et non pas de veoir vostre prochain en son mal.

Quoy faisant, vous vous sauverez de l'Envie et vous conserverez en l'auctorité que Dieu vous a donnée vous y maintenans avecques la droicte raison (1).

(1) Parmi les divers orateurs de l'Académie, Pontus de Thiard nous semble encore l'un de ceux auxquels ce discours incorrect et prolix peut être assez vraisemblablement attribué.



XVII

DISCOURS DE LA CRAINTE

Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III.

SIRE,

L m'a tousjours semblé que Dieu, tout-puissant, tout bon et tout parfait n'a pas sans occasion voulu oster aux hommes la cognoissance du futur et prévoyance du bien ou du mal qui lui devoit advenir; d'aultant que, s'il l'eust sceu, il n'eust voulu travailler pour avoir le bien, le tenant desja pour tout acquis et se feust *anonchali* (1) et rendu lasche de crainte qui l'eust continuellement rongé et travaillé.

Si Priam, Roy des Troyens, eust presveu son désastre, il eust esté toute sa vie malheureux et n'eust pris ni plaisir ni contentement à veoir jusques à cinquante enfans, veoir sa fille si belle, son royaume fleurissant; mais la crainte qu'il eust eu de ce qui, depuis, lui advint, lui eust fait perdre et oublier toutes ces bonnes fortunes. Mais, sans m'arrester plus longtemps à ceste préface, laissant l'espérance à part, je viendray au discours de la crainte de laquelle nous devons traicter ce jour.

Sire, ce mot de *Crainte*, que les Latins appellent *metus*, est un genre qui contient soubz soi plusieurs espèces comme *timor*, timeur, ou, si le mot ne semble assez françois, timidité, bien que, proprement, *timiditas* signifie timidité, *pavor* pæeur, *formido* frayeur; on adjoustera encores qui voudra *horror*, horreur.

Metus, c'est-à-dire Crainte n'est autre chose, selon Cicéron au quatriesme livre de ses *Tusculanes*, qu'une opinion du mal qui nous pend devant les yeux, lequel nous estimons intollérable.

Ulpian (2), jurisconsulte, en la loy premier (livre) *de eo quod metus*

(1) Fut devenu paresseux, nonchalant, du verbe *s'anonchali*.

(2) Ulpien. Ce grand jurisconsulte né à Tyr, fut Préfet du Prétoire sous les em-

causa, dict que Crainte n'est autre chose qu'une esmotion d'esprit à cause du péril qui est proche ou qui nous doit avenir. Ce mot Crainte a deux significations, l'une passive, quand nous sommes crains (*sic*), l'autre active quand nous craignons.

Les hommes sont crains, Sire, quant ils ont la puissance de nuire et faire mal conjointe avec la volonté. Les Empereurs, les Roys, les Princes, magistras et officiers sont crains pour l'auctorité qu'ils ont ; ils sont crains des bons, non qu'ils leur nuisent ou vueillent nuire, mais pour l'auctorité qu'ils ont ; et ceste Crainte doit estre plustost appellée révérence et respect que Crainte.

Ung homme de bien ne vous craindra pas (1) pource qu'il pense que lui voulez faire mal ou le pensiez faire justement s'il n'a failli, mais vous respectera et honnora comme son Roy et son Prince, en la face duquel il y a quelque chose de divin caché qui faict que, quand on vous voit, on vous révère tant qu'il semble qu'on vous craigne.

Au contraire le meschant ne vous révère pas mais vous craint d'une vive crainte, d'autant qu'il sçait que vous le pouvez faire punir selon ses démérites et croit que vous avez ceste volonté, comme vous la devez avoir, Sire. Il fault, quant les meschans vous regardent, qu'ilz tremblent de peur ! Il fault qu'un meschant cappitaine, qui pille(nt) tant de pauvres subjects, rançonnent les laboureurs et font roustir (2) les petis enfans pour les faire achepter aux pères, fuient vostre présence et ayent vostre nom en crainte ! (3).

Platon, au huictiesme livre des *Loix*, dict à ce propos qu'il faut nourrir la Crainte en la République, et Plutarque, en la *Vie de Cléomène*, récite qu'au pays des Lacédémoniens, il y avoit un temple de la Crainte, d'aautant que la République est maintenue par Crainte.

Aussi, à la vérité, où le Roy n'est pas craint, l'Estat est bien esbranlé ; je dictz toujours craint des meschans et révéré et respecté des bons, car je n'ay jamais esté de l'opinion de Sénèque, qui dict, en quelque lieu de ses *Tragédies*, qu'il fault que celluy qui veut longtemps régner soit crainct de ses subjectz.

« *A mon advis, celluy fault (4) grandement*, dict Tèrence en ses

pereurs Héliogabale et Alexandre Sévère. Les prétoriens jaloux de l'austérité de ses mœurs, l'assassinèrent sous les yeux de ce dernier prince en l'an 228. Les *Pandectes* ont fait de très nombreux emprunts à ses ouvrages. On a de lui un *Liber singularis regularum* où il expose les principes du droit romain, et qui a été publié en 1549 par du Tillet et par Cujas en 1566.

(1) L'orateur apostrophe ici Henri III.

(2) Rôtir.

(3) Ce passage, dans lequel l'orateur invite le Roi à redoubler de sévérité envers les bandes de huguenots ou de ligueurs qui pillaient et rançonnaient les populations rurales, oïtre un réel intérêt historique.

(4) Se trompe, du verbe faillir.

Comédies, qui estime le commandement qui est fait par force et Crainte plus ferme et stable que celui qui se fait par amitié. »

« *Quant on craint on haict,* » dict Cicéron en sa première *Philippique*, et « *chacun voudroit que cellui qu'il craint fut mort* », dict le mesme auteur au second (livre) *des Offices*.

« *Davantage, il est certain que celluy qui est craint, craint aussy ceux qui le craignent,* » disoit Senèque en sa tragédie de *Œdipus*. L'exemple de Denys le tyran nous suffira, lequel estoit craint de tous ses subjects mais aussi les craignoit tous tellement qu'il ne s'osoit fier à personne pour faire sa barbe et ses cheveux et se les faisoit couper par une de ses petites filles; encores, quant elle devint grande ne s'y voulust il plus fier et se faisoit sa barbe avec des charbons de feu ardent. Et, pour monstres sa crainte, je ne demande autre tesmoing que luy mesmes (1).

Damoclès, flateur insigne, lui disoit un jour qu'il estoit bien heureux. Denys le Tiran lui demanda s'il vouloit experimenter cest heur (2), à quoy ce flateur s'accorda soudain. Il feust vestu d'une robe d'or; la table d'or dressée des viandes les plus exquisés préparées, il feust servi à table par les plus beaux pages. Bref, on n'oublia rien de la magnificence. Ce plaisant se baignoit en toutes ces délices quand il aperceust une espée nue, la pointe de laquelle lui pendoit droict sur sa teste attachée seulement d'un poil d'une queue de cheval. Lors il commença à perdre l'appétit et regardoit sans cesse en hault. Le Tiran, l'interroge pourquoy il ne faisoit bonne chère: « J'ai peur, dit-il, que ceste espée ne me tombe sur la teste! » — « Voilà, dit lors le Tiran, l'aise auquel je suis, craignant continuellement la mort. » — *Voilà, Sire, comment cellui qui est crainct de tous ne se peult fier à personne* (3).

Je parleray maintenant de la crainte active, c'est à dire quand nous craignons quelque chose et de telle crainte l'une est louable, digne de l'homme de bien, comme quant nous craignons Dieu, et telle crainte est le commencement de sapience, dict le Sage (4). Craindre Dieu est aimer, honorer, adorer, observer ses commandementz. Ainsy Abraham, Isac (*sic*) Jacob, ainsy Loth, ont craint Dieu; ainsy l'a craint le bon

(1) Ce discours remarquable ne pourrait-il être attribué à Pibrac. L'élévation de la pensée et la grâce du style autorisent cette conjecture.

(2) Cette félicité.

(3) Ces leçons hardies données par les divers membres de l'Académie du Palais au prince fantasque et absolu devant lequel tremblaient non seulement tous les courtisans mais tous les gens pourvus d'offices et de charges de l'Etat montrent combien Henri III accordait de faveur à la docte compagnie.

(4) Salomon, *Proverbes*, chapitre 1, v. 7.

père Siméon. Semblablement la crainte que nous avons d'offencer nostre prochain est bonne, ainsy que la crainte de faire quelque chose de mauvais ; en quoy il nous fault imiter un Xénophanès Lagius (1) auquel on reprocha qu'il estoit craintif parcequ'il ne vouloit jouer aux dez : « Je confesse, dict-il, que je suis fort craintif à faire chose qui ne soit honneste. » (Plutarque *de vitiosa verecundia.*)

Au contraire, Sire, il ne fault estre craintif de faire une chose honneste et juste. Il ne fault craindre ou qu'on se révolte ou qu'on se desbande. Il ne fault craindre de punir le meschant, pour quelque support (2) qu'il puisse avoir. *Il ne fault craindre de remonstrer à son Prince, à son Roy (3) à son supérieur ce qui est de raison*, à l'exemple de L. Mutius Scevola, duquel le faict est remarquable. A ce propos, Sylla demandoit au Sénat que Marius qui estoit son ennemy, feust aussi déclaré ennemy du peuple Romain ; la pluspart des sénateurs, craignans ne disoit mot : Scevola se lève et dict : « Je ne craindray tant la mort, Sylla, que je permecte que celluy qui a deffendu toute l'Italie et ceste ville de Rome soict maintenant déclaré ennemy ! »

Telle, Sire, doibt estre l'assurance d'un bon conseiller ; non pas accorder, par crainte ce qui n'est le plus souvant bon, mesmes à celluy qui le demande. Voilà de la crainte ; voyons que c'est que timidité.

Timor, timeur, n'est rien sion une crainte du mal qui s'approche. *Pavor*, peur, est une soudaine crainte qui nous rend hêbétéz et faict perdre le courage.

Sire, il importe beaucoup de sçavoir quelle force a ceste peur ou crainte soudaine, d'autant qu'il est bon de faire paour (4) aux ennemis par nouvelles inventions.

Annibal avoit esté tellement poursuivy par Fabius Maximus qu'il s'estoit trouvé enfermé entre des montaignes où il n'y avoit qu'un

(1) Xénophane, philosophe grec, né vers l'an 617 avant J.-C., à Colophon dans l'Asie-Mineure, exerçait le metier de *Rhapsode*. Il fut le chef de l'école dite *éleatique* et fonda le système, vulgairement désigné depuis, sous le nom de *panthéisme*. Il réduisait tout à une unité absolue qu'il identifiait avec Dieu même. Xénophane avoit composé plusieurs ouvrages en vers et notamment un poëme de *la Nature* dans lequel il exposait ses doctrines philosophiques. Il ne reste de lui que quelques fragments recueillis par Brandis dans ses *Commentationes eleaticæ* (Altona 1813). On trouve dans les œuvres d'Aristote un traité intitulé : « *De Xenophane, Zenone et Gorgia.* »

(2) Protection.

(3) Cette noble liberté de parole fait l'éloge du prince en présence duquel on la pouvait exercer autant que celui de l'orateur lui même. Les discours, prononcés à l'Académie du Palais, n'eussent-ils apporté que ce nouvel élément d'information et d'appréciation à l'étude de cette période encore si mal connue, seraient dignes d'être pris en sérieuse considération par les historiens de l'avenir.

(4) Peur, vieille forme de ce mot déjà tombée en désuétude à la fin du xvi^e siècle et qui revient ici, par inadvertance sans doute, sous la plume du copiste.

passage que les Romains occupèrent. Lui, qui se voyoit en danger de mourir de faim (*sic*) avec son armée, commenda qu'on lui amenast tous les bœufs qu'il faisoit conduire pour la munition de son armée. On en trouva bien deux mil ; il feist atacher à leurs cornes des bourrées de serment (1) qu'il feist allumer et commenda à ses soldatz de suivre. Les bœufs, eschauffez, commencèrent à courir droict au chemin ; les Romains, de peur qu'ils eurent, se retirèrent, et ainsi feist passer toute son armée.

C. Sulpitius, Dictateur Romain, devoit combatre contre les Francoys (2), desquelz il n'espéroit remporter victoire s'il ne les estonnoit. Pour ce faire, il feist armer tous ses pionniers ausquels il bailla de telles quelles armes et les feist mettre derrière une montaigne avec commandement de se monstrier lorsqu'ils entendoient le signal, ce qu'ils firent. Les Francoys furent si estonnez qu'ils perdirent la bataille. Voilà, Sire, les effectz de la poeur.

Parlons maintenant de la frayeur, *formido* en latin, qui n'est autre chose qu'une crainte continuelle qui ne nous abandonne jamais et vient, ainsi que tesmoigne le poëte Lucrèce, d'une grande froideur. C'est pourquoy les femmes qui sont plus froides, sont plus craintives ; les Garamantes (3), qui n'osoient quasi regarder un homme, ainsi qu'escrit Hérodote ; Vitellius César estoit tousjours effrayé, de manière qu'il ne sortoit de son logis sinon pour aller en son jardin d'où mesmes quelquefois le bruict des fueilles le faisoit retourner tout effrayé. Les cerfs, entre les bestes, sont en continuelle frayeur.

Il y a une autre occasion de telle frayeur qui vient pour avoir faict quelque meschant acte ; car il n'y a doubte que le meschant est en une continuelle frayeur. Le meschant s'enfuict encores que personne ne le poursuive, dict le Sage ; Cicéron (dit) que les Furies des enfers ne sont autre chose sinon les remors de conscience et frayeurs qui tourmentent nuit et jour les meschans. Orestes, ayant tué sa mère, estoit tourmenté de telles Furies. Néro, ayant faict mourir cruëlement la sienne, feust en perpétuelles frayeurs, de manière qu'il n'eut peu ouyr parler un homme ou chanter un cocq, ou trembler une feuille sans s'effrayer, ainti que récite Xiphilius (4). Dieu ne punist Caïn, après

(1) De sarment.

(2) Les Gaulois.

(3) Peuplade africaine habitant la contrée connue aujourd'hui sous le nom d'Oasis du Fezzan.

(4) Jean Xiphilin dit *le Jeune*, historien grec, vécut vers la fin du XI^e siècle sous le règne de l'empereur Michel Ducas. Il a laissé un abrégé de l'histoire romaine de Dion Cassius que la perte presque entière de l'œuvre originale a rendu précieux et qui fut publié en latin à Paris en 1551, in-4^o et en 1592 in-fol. Cet ouvrage a été traduit par le président Cousin au siècle suivant. Paris, 1678 et 1686.

avoir tué son frère, d'autre punition sinon d'une frayeur accompagnée d'un tremblement de tous ses membres.

Bref, Sire, regardez un meschant : il pense tousjours qu'on le vueille prendre et n'est en seureté, quelque part ou il voise (1).

Sire, il ne sera maintenant hors de propos de parler un peu des effectz de la crainte. Elle rend les hommes frois, lasches (*Extemplo Eneæ solvuntur frigore membra*) ; elle faict hérissier les cheveux, (*arrectæ horrore comæ*) ; elle nous empesche mesmes de nous pouvoir remuer, comme dict Plaute ; elle nous rend muetz, comme il est veu en plusieurs grans personnages comme en Théophraste, lequel, haranguant devant les Aréopagites, demeura court sans pouvoir dire un seul mot. Autant en advint à Isocrate. Crassus, quant il vouloit haranguer, devenoit pasle.

Je croi qu'il n'y a cellui (2) qui ne se sente esmeu quant il commence de parler devant Vostre Majesté (3). La crainte empesche les enfans de croistre. Pour ceste occasion, Munster (4) récite que les Allemans font nourir leurs enfans en toute liberté, sans crainte, afin qu'ils debvissent plus grans et robustes.

La crainte rend l'homme tout stupide et nonchalant. Tigranes, Roy d'Arménie (5), estoit si craintif qu'il ne vouloit pas qu'on lui anonçât quelque mauvaise nouvelle ; de manière qu'ayant faict trancher la teste à celluy qui lui avoit apporté la nouvelle que Lucullus, Romain, descendoit (6) avec grande armée, personne ne lui en osa plus parler et feust surpris de façon qu'il en perdit et son royaume et sa vie.

Darius estoit mieux advisé, qui vouloit qu'on lui raportast tout ce

(1) Forme déjà alors inusitée du verbe aller, pour où il aille.

(2) Le peuple a encore conservé cette tournure de nos jours.

(3) Henri Estienne, on s'en souvient, avait dit à Henri III : « Ceux qui auront eu aussi cest honneur d'avoir ouï Vostre Majesté discourir, pourront tesmoigner de la suffisance de nostre langage. » (Project du livre intitulé *De la préexcellence du langage François* par Henri Estienne. Paris, Mamert Patisson, 1579. *Au Roy*.)

(4) Sébastien Munster, savant hébraïsant, naquit à Ingelheim en 1489. Il prit l'habit de Cordelier mais il embrassa les opinions de Luther et devint en 1529 professeur d'hébreu et de théologie à Bâle. On a de lui une *Bible hébraïque* avec les commentaires rabbiniques, des traductions et divers ouvrages de théologie. Les œuvres de Munster sont à l'*Index*.

(5) *Tigrane-le-Grand* régna sur l'Arménie de 95 à 60 avant J.-C. sous le titre de *Rois des Rois*. Il épousa Cléopâtre, fille de Mithridate, Roi de Pont et déclara la guerre aux Romains. Tigrane occupa d'abord la Cappadoce et la Syrie, mais en l'an 69 Lucullus fit essuyer à ses troupes de terribles défaites et s'empara de ses villes principales. Battu de nouveau par Pompée, il se vit contraint de payer aux Romains une indemnité de guerre de 6,000 talents (33 millions environ) et de leur céder la Syrie, la Cappadoce et la Petite Arménie.

(6) Faisait une descente, une incursion dans ses États.

qui se faisoit pour y donner ordre, car « *de craindre il n'est pas mauvais, disoit-il, pourveu que la crainte ne nous face perdre courage et serve comme d'un aiguillon pour donner ordre à nos affaires.* »

La crainte faict fuir les soldatz et leur donne desaisles, met les soldatz en desroutte, principalement quand celui qui commende est craintif. Au contraire, l'assurance et hardiesse du chef donne quasi la victoire assurée. C'est pourquoy on dict que « *l'armée de cerfs conduite par un lion est meilleure que l'armée de lions conduite par un cerf.* »

Sempronius (1), Romain, homme hardi, feist une bonne armée des serviteurs Romains et des plus couards de la ville.

Pélopidas et Epaminondas, avec les Thesbains, timides de nature, défeirent les Spartes qui estoient estimez les plus vaillans.

César marchant en Espagne contre Ascanius et Petreius (2), disoit qu'il n'auroit guières à faire parce qu'il avoit à combattre un (*sic*) armée sans chef. Celuy qui craint est à demy vaincu. Donques, la première et principale chose qui est requise en un bon chef d'armée est d'estre assuré et ne craindre rien ; à tout le moins, ne descouvrir sa crainte, mais rendre tout facile aux soldatz, comme feist celui qui conduisoit les Volsques et Eques (3), lequel, voyant que son armée estoit toute environnée de Romains, et que ses soldatz estoient plus resolu de se rendre que combattre : « Que craignez vous, dit-il ; vous n'avez ni muraille ni rempart à passer ; rien ne nous empesche que des hommes armez. Nous sommes armez comme eux, hommes comme eux, aussi ou plus braves qu'eux ! Suivez moy et que le glaive nous donne chemin ! » A ceste parole feust suivi et passa au travers des ennemis. Que si c'eust esté un chef craintif ou s'il eust descouvert sa crainte, il eust esté deffaict.

(1) Sempronius Gracchus fut consul de Rome en 215 et 213 avant J.-C. Il recruta une armée de volontaires parmi la plèbe romaine et les esclaves et battit en 214, à Bénévent, les troupes carthaginoises commandées par Hannon. Gracchus périt dans une embuscade en 212.

(2) Marcus Petreius, lieutenant du consul Antonius qui, en 63 avant J.-C., avait battu Catilina à Pistoie, fut vaincu par César en 49 et prit part aux batailles de Pharsale et de Thapse en 48 et en 46. Après cette dernière défaite, Juba et lui s'entre-tuèrent, dit-on, pour échapper aux vainqueurs.

(3) Les Volsques (*Volsci*), peuplade du Latium méridional d'origine osque, étaient divisés en états formant une sorte de confédération ou de ligue dont les principaux étaient Antium, Ecètres, Vélitres, Anxur, Priverne. Soumis à Tarquin le Superbe, ils se déclarèrent libres après sa mort. Coriolan, exilé de Rome, se réfugia chez eux et c'est vers 487 avant J.-C. qu'à leur tête il vint assiéger Rome. En 338 à la suite des de Veseris, de l'Astura et de Pedum, ils perdirent leur indépendance et leur nationalité. Les Eques *Æqui*, *Æquiculi* ou *Æquicolæ* habitaient la partie du Latium située au nord des Herniques et des Volsques. Unis à leurs voisins, les Eques firent une guerre acharnée aux Romains, de l'an 473 à l'an 401 avant J.-C. ; ayant repris les armes en 305, ils furent défaits par eux. Les villes principales du pays des Eques étaient Præneste (aujourd'hui Palestrina) Carseoli et Treba.

Il n'est bon, aussi, Sire, que si un Roy craint qu'il monstre sa Crainte ; mais doit imiter Eneas qui monstroit tousjours en son visage une assurance et bonne espérance et tenoit sa douleur cachée en son cueur.

Sire, si on vous voyoit craintif, chacun penseroit estre perdu. Chacun perdroit courage et vos ennemys en seroient d'aullant plus furieux et hardis, joinct que la Crainte monstre un lasche courage et que « Fortune, comme dict le poëte, aide à ceux qui s'adventurent (1), » et repousse les couards ; non qu'il faille estre téméraire ; mais il ne fault craindre de façon qu'on perde cœur.

Or, Sire, pour n'estre craintif, il se fault proposer de longue main ce qui peut advenir et mettre son espérance en sa vertu et en soi-mesme, car celluy qui met tout en vertu ne craint rien, comme dict Cicéron et s'appreste de porter ce qui pourroit advenir de mal, comme disoit Lucain (qui) pense n'il n'y a mal qui n'aict son remède ; s'il se peult éviter qu'on y donnera bon ordre : s'il ne peult se résoudre, de l'endurer, d'autant qu'en vain nous craignons ce qui ne se peult éviter. Et ne fault estre d'opinion de ceux qui pensent qu'il est bon se tenir en un lieu, où d'autres qui conseillent de changer de lieu. Celluy qui est craintif est tout ainsy que celluy qui est malade sur mer : pour passer le mal de cœur qu'il endure, il se met tantost d'un costé tantost d'un autre et tout cela en vain.

(1) *Audaces Fortuna juvat.*



XVIII

DISCOURS DE LA COGNOISSANCE

*Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III, par Jacques Davy
Du Perron, lecteur de la chambre de Sa Majesté (1).*

SIRE,

LES Philosophes disent que Dieu reçoit les mesmes degrez d'obéissance en l'univers qu'un père de famille en sa maison. Or il y a trois sortes d'obéissances qui ont accoustumé de luy estre rendues.

La première est de ceux qui, cognoissant sa volonté, n'attendent pas le commandement mais le préviennent par l'exécution ; et ceux là, ordinairement, sont les enfans qui, jugeans ce qui luy est agréable, ne luy donnent pas la peine de les en esclaircir, mais, avant qu'il leur ait fait entendre, ils mettent peine d'y satisfaire.

La seconde est de ceux qui ne peuvent pas cognoistre la volonté du père de famille s'il ne leur déclare et à qui c'est assez, quand le commandement leur a esté fait, de le suivre et non pas de venir au devant. Ceux là sont les serviteurs, desquels le père de famille ne trouveroit pas bon qu'ils se meslassent si avant de ses affaires que de vouloir deviner sa volonté devant (2) qu'il la leur ait fait sçavoir, se contentant, quand il leur a commandé quelque chose, qu'ils taschent d'y satisfaire.

La troisieme est des choses, qui ne peuvent ny cognoistre la volonté du maistre, ny, quand il leur aura fait quelque commandement, ne le peuvent mettre à exécution s'il ne leur baille comme un adjoint et un guide qui les assiste et les conduise à l'exécution. Ces choses là sont les animaux qui servent à la maison, soit au labourage ou à autre

(1) Ce discours est imprimé dans les *Œuvres diverses* du cardinal Du Perron, in-folio, 1622, Paris, p. 835. Dans un volume intitulé *Recueil de plusieurs pièces des sieurs de Pybrac, d'Espeisses, présidents au Parlement de Paris, et de Bellièvre, chancelier de France, non encore imprimées*, à Paris chez Pierre Blaize, rue Saint-Jacques, à l'image Saint Thomas, 1635, ce discours, uni à celui qui le suit, est, par erreur, attribué à Pibrac sous ce titre : *Discours de l'âme et des sciences*.

(2) Avant.

chose, à qui le père de famille aura beau commander d'aller cultiver la terre si quand et quand il ne leur baille un pour les conduire et le leur faire faire. Tellement que les premiers ont assez de connoissance pour juger la volonté du maistre et pour l'exécuter ; les seconds n'en ont pas assez pour la reconnoistre mais en ont assez pour l'exécuter et les troisiemes n'ont ny l'un ny l'autre.

Tout de mesme, disent les philosophes, Dieu est obéi dans l'univers, car les premières choses qui luy rendent obéissance ce sont les Intelligences qui, pour estre despouillées de l'empeschement du corps et n'estre point offusquées des ténèbres de la matière, contemplent Dieu face à face et lisent en son essence ce qui luy est agréable, et reconnoissent que son plaisir est de conserver le monde en sa beauté et perfection, veillent continuellement à faire mouvoir les cieux pour l'entretenir en sa perpétuelle vigueur.

Les secondes sont les hommes qui, estans détenus en la prison du corps et ayant le voile du corps au devant des yeux de l'âme, ne peuvent pas pénétrer si avant dans les secrets de Dieu, mais se doivent contenter de ce qu'il luy plaist leur en départir par ses commandemens et employer toute leur estude à y satisfaire.

Les troisiemes ce sont les choses naturellement privées de raison et d'entendement, qui ne peuvent ny connoistre la volonté de Dieu ny l'accomplir s'il ne leur baille comme pour adjoint une seconde cause qui les assiste et les conduise à l'exécution.

Tellement que les premières obéissent à Dieu immédiatement, les secondes moyennant sa parole, et les troisiemes par l'entremise de quelques causes secondes. Ces dernières icy sont les éléments, les herbes, les arbres, les animaux qui font tout leur devoir de se régler selon la volonté de Dieu sans avoir aucune raison, toutefois, par qui ils la puissent connoistre. Car nous voyons que la terre germe pour les animaux ; que les herbes et les plantes portent leurs fleurs et leurs fruicts pour le contentement et pour la nourriture des hommes ; que les éléments tendent aux lieux que Dieu leur a ordonnez ; que les choses légères montent en haut, les pesantes descendent en bas et au centre qui est la fin de leurs mouvemens et le lieu naturel de leur repos, et toutefois sans aucune propre cognoissance mais simplement par la conduite de la nature. Et c'est tout ainsi comme une flèche qui tend au blanc et le frappe, encore qu'elle n'ait point de connoissance, pource qu'elle y est adressée par celle de l'archer qui là tire.

Et cela est causeque les choses, naturellement privées de raison et de jugement, observent bien mieux l'ordre que Dieu a estably et se règlent bien plus selon sa volonté que ne font pas les hommes, pource que c'est par la lumière de la nature, tousjours certaine et clairvoyante, qu'elles y

sont guidées, et les hommes par la leur propre, qui n'est qu'une petite lueur, et bien sombre. Car la nature favorise beaucoup plus de sa connoissance les choses qui manquent de jugement que les hommes et leur est beaucoup plus libérale de sa prévoyance, comme nous appercevons qu'elle fait beaucoup plus d'avantage aux plantes qu'aux animaux, les accommodant non seulement d'un vestement naturel, qui est leur escorce, mais encore les fournissant, à leur pied, de toutes choses nécessaires à la vie, ce qu'elle ne fait pas aux animaux, comme ayant du sentiment pour les rechercher. Mais au moins encore leur fait-elle plus de grâce qu'aux hommes, leur donnant une vesture (1) et des ornemens naturels, ce qu'elle refuse aux hommes, comme ayants l'industrie de s'en pouvoir pratiquer et ainsi, employant toute sa connoissance à la conduite des choses privées de raison et laissant les hommes en la leur, il arrive qu'elles sont beaucoup mieux réglées et conduites que les hommes. Car ny les herbes ny les arbres n'attirent point plus de suc et d'humeur (2) qu'il leur en faut pour leur nourriture, ny les bestes ne mangent ny ne boivent point plus que pour estancher leur soif et assouvir leur faim, où, au contraire, les hommes faillent, s'egarent et destournent les loix que Dieu a establies et sortent, à tout coups (3), de la règle qu'il leur a ordonnée. Et, toutefois, il n'y a celuy qui n'estime la condition des hommes beaucoup meilleure que celle des bestes et des autres choses qui sont privées de raison et qui ne la juge infiniment plus digne et plus excellente, comme tenant ce peu de conduite qu'ils ont de leur connoissance propre et les autres la devans à la nature ? Ni plus ny moins qu'un homme qui a la vue foible, bien qu'en se conduisant il choppe (4) à chaque pas et se mette en danger de se rompre le col, encore néantmoins aymerait-il mieux voir ainsi et se conduire misérablement que de n'avoir point de veue du tout et estre fort bien conduit par un autre qui ait de bons yeux, préposant (5) une mauvaise conduite, pourveu qu'elle vienne de sa connoissance propre, à une extremement bonne mais qui vienne de la connoissance d'autrui, la connoissance qui procède de nous estant un bien si plaisant et si doux que mesme le bien ne semble ny bien ny agréable si ce n'est par son moyen.

Et, de fait, qu'un homme, tant avaricieux que vous voudrez, ait tout les trésors du monde dans ses coffres, s'il ne le sçait, il n'en aura point

(1) Un vêtement.

(2) D'eau, du latin *humor*.

(3) Fréquemment.

(4) Il trébuche.

(5) Préférant, du latin *præponere*.

de contentement. Et les arbres ont beau estre plantez au bord du ruisseau, avoir la terre grasse, le ciel serain, l'air tempéré, le soleil à propos et toutes les faveurs de la nature et tout le bien qui est requis à leur estre, si (1) ne disons-nous pas qu'ils ayent aucun plaisir, pource que, jouissant de tout ce bien-là, ils ne le cognoissent pas.

C'est bien doncques une chose et plaisante et voluptueuse que la noissance, puisque ce qu'il y a de plaisir et de volupté dépend d'elle, et non seulement cela mais encore, (de) tous les biens du monde, la connoissance est celuy seul qui est voluptueux par son essence mesme. Car, en toutes ces choses, si l'on veut tirer du contentement du bien que l'on possède et s'en rendre la jouissance douce et agréable, il faut et avoir la connoissance de ce bien et sçavoir qu'on le possède.

Mais, quand nous avons le bonheur de connoistre le bien que nous possédons, il ne nous faut point, outre cela, une autre connoissance pour sçavoir que nous en jouissons. Car, par la mesme connoissance par laquelle nous sçavons, par ceste là mesme aussi connoissons-nous que nous sçavons; et de là s'ensuit-il encore qu'il n'y a chose au monde où il nous soit permis de rechercher la volupté pour l'amour de soy-mesme qu'en la connoissance; d'autant qu'ez autres choses, la volupté n'estant point de leur essence, ce que la nature leur en a meslé c'a esté pour nous les faire désirer et ce qu'elle a mis de plaisir aux choses sensibles c'a esté pour nous les faire rechercher, non comme voluptueuses, mais comme requises à la conservation de nostre vie ou de nostre espèce, et n'a pas voulu que nous vescuissions pour manger mais que nous mangeassions pour vivre. Comme quand on sucre une médecine à un malade, ce qu'on luy veut donner de plaisir au goust, c'est pour la luy faire prendre à cause qu'elle est saine et non pas qu'elle soit saine parce qu'on la sucre.

C'est tout ainsi qu'en un champ qui aura esté labouré pour du bled, il y naistra quelquefois des fleuretes parmy, et ce bel esmail là pourra récréer la veue et, toutefois, encores que telles fleuretes donnent du contentement à l'œil, si est-ce que le champ n'aura pas esté cultivé pour l'amour d'elles, l'intention du laboureur aura esté autre : elles seront venues par dessus le marché (2).

Mais au bien de la connoissance ce n'est pas ainsi, car elle mesme est la volupté mesme par son essence, et quand et quand (3), un bien désirable naturellement pour l'amour de soy-mesme.

Car aussi Aristote dit, au premier (livre) de la *Métaphisique*, que tous hommes naturellement désirent de sçavoir, et le prouve parce que

(1) Pourtant.

(2) On sent que ce joli passage est d'un poëte.

(3) Quoiqu'il arrive.

naturellement nous aymons l'usage et l'exercice de nos sens à l'heure mesme que nous n'en avons point de besoin pour la conservation de nostre vie. Car, si les sens nous ont esté donnez pour connoistre et discerner les choses que nous devons ou rechercher ou fuir et qu'à l'heure qu'il ne nous est besoin de rien rechercher ny rien fuir, nous en aymons l'usage, c'est signe que naturellement nous nous plaisons à discerner et à connoistre les choses sans autre fin ny intention que pour l'amour de la seule connoissance. Et cela mesmes en fait foy que la veue qui est le sentiment (1) de tous qui nous est le moins nécessaire mais par lequel nous recevons plus de connoissance, c'est celuy qui nous est le plus cher. Or qu'il ne soit ainsi que par la veue seule, nous avons connoissance d'une plus grande diversité de choses que par tous les autres sens, c'est ce que personne n'a encore révoqué en doute.

Que si naturellement nous désirons tous de connoistre et si le souverain bien est celuy que toutes choses désirent, selon Aristote au premier (livre) de ses *Ethiques*, la félicité de l'homme consistera en la connoissance. Et aussi disons nous que le bien de chaque chose consiste en ce qui luy est désirable et ce qui luy est désirable est sa perfection et sa perfection est sa propre opération.

Or est l'homme distingué seulement des autres choses par la raison et par l'entendement et pour ce dict Sénèque que « *nous ne metons pas la bonté d'un vaisseau de mer à estre bien peint ny à avoir la poupe bien dorée, mais à estre bon de voile et propre à la navigation, pource que c'est son usage et l'opération à laquelle il est destiné, et le louer de toute autre chose c'est le louer non pas comme un navire mais comme quelque autre chose ;* » ainsi louer un homme d'autre chose que de la raison ce n'est pas le louer comme un homme mais comme quelque autre chose. Il a du courage : aussi ont les lions. Il a de la force : aussi ont les éléphants. Il a de la vitesse : aussi ont les cerfs, afin que je ne die point combien il est moindre qu'eux en tout cela. Il a la voix belle, mais combien les rossignols l'ont-ils plus desliée et plus admirable !

Faire un homme supérieur aux hommes en toutes choses, ce n'est que le rendre inférieur aux bestes ; mais le faire exceller en l'usage de la raison, c'est le rendre supérieur aux hommes. Car par la raison différent les hommes d'avec les bestes, mais par l'usage de la raison les hommes diffèrent d'avec les hommes.

Et il me semble, Sire, que *ce que Vostre Majesté disoit l'autre jour d'Horace touchant ce qu'il met la félicité de l'homme à ne rien admirer* (2)

(1) Le sens.

(2) Cette parenthèse nous montre Henri III sous un jour nouveau et bien curieux.

vient bien à ce propos : car *il faut entendre par ne rien admirer sçavoir toutes choses* (1), d'autant que l'admiration, encore qu'elle soit mère de la science, pource qu'elle engendre en nous un désir de rechercher les choses, si est-ce que la science est du naturel de la vipère qui tue sa mère en naissant, et je trouve qu'il est beaucoup meilleur de la prendre ainsi que de mettre sa félicité à ne rien admirer pour estre si stupide qu'on ne s'esmerveille de chose du monde. Car « *il n'y a point de félicité*, dit Sénèque, *à estre exempt de toute passion quand c'est par en estre privé de la puissance et estre insensible comme un rocher, mais bien à sçavoir dompter les passions par l'aide de la raison.* »

Tout de mesme il n'y a point de félicité à estre sans admiration quand c'est pour manquer de la puissance et n'estre capable de rien admirer, mais bien à sçavoir esteindre l'admiration par l'aide de la science ; et aussi mesme la passion et l'admiration sont-elles bonnes quand on les fait servir à un bon usage et, nous estant données naturellement, ce sont des biens naturels.

Sénèque, quand il parle de l'utilité que peut apporter un homme qui s'employe tout à la connoissance, dit qu' « *il y a deux sortes de Républiques : l'une petite et limitée, à qui la condition de naistre nous a assujétis, comme celle des Athéniens ou des Carthaginois, et l'autre grande et universelle qui n'a autre borne que le cours du soleil et pour estendue tout l'espace de l'univers. L'homme sçavant, dit-il, s'il ne sert à l'une de ces petites Républiques, pour le moins servira-il à la grande quand il s'enquerra que c'est que le monde, du ciel, de l'air et de la terre, de Dieu, s'il est espandu dans l'univers, ou s'il l'environne et embrasse seulement. Celui, dit-il, qui recherche toutes ces choses, que fait-il pour Dieu ? Il empesche que ses merveilles ne demeurent sans admirateurs* (2). »

La nature, qui connoist combien est belle ceste connoissance, nous a donné une âme curieuse afin que tant de belles choses si admirablement conduites, si heureusement menées à leur perfection ne demeurent inutiles et qu'elle n'ait perdu sa peine si elle n'avoit à

On voit que le Roi aimait à discuter avec les lettrés et les érudits de l'Académie du Palais sur des sujets de poésie, de philosophie morale ou de linguistique qui offraient pour lui un vif attrait. Il est intéressant pour l'histoire de voir ce prince s'attacher à méditer et à dissenter sur le précepte d'Horace, qu'il ne devait avoir que trop d'occasions de mettre en pratique et de répéter à Du Perron :

*Nil admirari, prope res est una, Numici,
Solaque quæ possit facere et servare beatum.*

(*Épîtres d'Horace, Livre 1^{er}, Épître vi, Ad Numicium*).

(1) Du Perron rappelle ici l'opinion émise par Henri III dans une discussion littéraire académique qui malheureusement ne nous a pas été conservée.

(2) Du Perron traduit avec une véritable éloquence cette magnifique définition du rôle du vrai savant qui s'incline devant l'œuvre du Créateur.

qui les monstrent. Et pour ceste cause a elle mesme (mis) un certain plaisir et un certain chatouillement en l'admiration qui flate tellement les hommes qu'il leur fait ordinairement entreprendre des voyages, sans avoir esgard ny aux dangers ny aux fortunes qu'ils peuvent courir pour ceste seule fin là de voir des choses desquelles, (quand ils les auront veues), ils ne rapporteront rien que de l'admiration. C'est ce qui fait que nous nous amassons (1) au théâtre et y sautons de joye et nous sentons esmouvoir quand nous y voyons quelque chose de rare et admirable et nous faschons quand nous n'y sommes repus que de choses accoustumées.

C'est ce qui fait que l'homme, pour hébété qu'il soit et pour facheux qu'il ait les yeux en terre, esleve sa veue au ciel quand il apparoist quelque miraculeux prodige. C'est ce qui fait que nous ne regardons jamais le soleil que quand il est en éclipse et que nous ne daignons voir la lune sinon quand elle est en deffaut de lumière, tant la rareté plustost que la dignité des choses nous esmeut. Or ce plaisir que nous recevons en l'admiration, nous fait foy du contentement que nous recevons en la science. Car l'admiration, n'est qu'une privation de science avec un désir de l'acquérir et en la privation il n'y a point de plaisir ny au désir aussi, si ce n'est pour le contentement que l'on a de s'imaginer la jouissance que l'on prétend, comme en la soif il n'y a point de contentement si ce n'est par l'imagination du plaisir que l'on doit recevoir en se désaltérant.

Donc, en l'admiration n'y a-il rien d'agréable si ce n'est pour le contentement que l'on s' imagine devoir tirer de la science et ceste admiration là nous entretient en ceste vie et nous flate (*sic*) en l'espérance de devoir un jour reconnoistre de Dieu et de ses œuvres ce que nous en admirons maintenant. Il est vray que ce sera sans faire cesser ceste admiration, car la connoissance emplira bien toute la capacité de nostre entendement, mais n'en esteindra pas le désir. Et c'est ce qui fait qu'en la seule connoissance peut consister une félicité infinie car, en toute autre chose, la jouissance fait finir incontinent le désir et avec la fin du désir meurt l'effet du plaisir.

C'est ce qui rend Dieu nostre, dès ceste heure, par la connoissance qu'il lui plaist nous départir de soy mesme par la foy. Car ce qui connoist quelque chose, le rend en quelque façon sien par la connoissance et l'unit à soy; ou, au contraire, ce qui ayme quelque chose se rend à elle par l'amour et se met en sa possession et s'unit à elle.

Or nous ne pouvons recevoir d'union avec Dieu, qui est immatériel, que par ces deux puissances immatérielles que nous avons, l'entendement et la volonté, qui sont les sujets de la connoissance et de l'amour,

(1) Nous nous réunissons en foule.

c'est à dire au regard de Dieu et de la foy que nous avons en luy, par laquelle il s'unit a nous et se rend nostre, et de la charité, par laquelle nous nous rendons siens et nous unissons à luy. Mais la foy est première (1) que la charité, tant pource que l'entendement est premier que la volonté que pource que Dieu s'est donné à nous premier (2) que nous nous soyons donnez à luy et ces deux parties seules, l'entendement et la volonté, demeurent immortelles après la séparation du corps : l'entendement pour jouir de la connoissance de Dieu et de toutes ses œuvres en luy-mesme comme dans un miroir, et la volonté pour s'en esjouir. Et en cela consiste la souveraine félicité de Dieu, de laquelle Aristote, parlant au douziesme (livre) de sa *Métaphysique*, dit que « *si Dieu, durant tout l'espace infini de l'éternité, reçoit autant de contentement de sa connoissance comme nous en recevons pour un peu de temps de la nostre, cela est esmerveillable, et encore davantage s'il en reçoit encore davantage.* » Et faut bien que sa connoissance soit infiniment excellente, puisqu'elle est autant par dessus son action, (laquelle est infiniment admirable,) comme son Fils, de son essence, est par dessus le monde. Car, par son action, il a fait le monde, qui est une essence créée, matérielle, corruptible, finie et compréhensible ; et, par sa connoissance, il a engendré son Fils dont l'essence est infinie, incrée, immatérielle et incompréhensible : de là paroist-il bien que nostre âme ne peut tant approcher de la Divinité par chose du monde que par la connoissance et qu'elle est tout ainsi comme l'eau à laquelle, si on donne liberté et qu'on la laisse aller à son naturel, elle descendra, tendra tousjours en bas et s'esloignera tousjours du lieu de sa source; mais si elle est contrainte et resserrée dans un tuyau et qu'il luy faille suivre réglément le chemin que les canaux luy donneront, elle pourra retourner d'où elle estoit partie et remonter aussi haut que le lieu de sa source.

Et tout de mesme est-il de nostre âme si nous la laissons en sa liberté et ne luy voulons pas donner la peine de rechercher aucune connoissance, elle tendra tousjours en bas et s'esloignera du ciel, qui est le lieu de sa source ; mais si nous la tenons contrainte et resserrée dans les préceptes de la philosophie, elle pourra retourner au ciel et remonter aussi haut que le lieu d'où elle est venue.

Or la première philosophie et première connoissance qu'il luy faille apprendre, c'est de se connoistre soy-mesme et ce qui est en elle.

(1) Préférable, plus excellente.

(2) Avant.



XIX

DISCOURS DE L'ÂME

Prononcé à l'Académie du Palais en présence de Henri III par Jacques Davy Du Perron, lecteur de la Chambre de Sa Majesté (1).

SIRE,

TOUT ce qui est en l'âme y est ou *acquis* ou *né* (2) : s'il y est acquis il s'appelle *habitude* ; s'il y est né, il s'appelle *puissance naturelle de l'âme*.

Si ce qui est en l'âme est *habitude*, elle est ou de l'entendement ou de la volonté ; si elle est de l'entendement elle est ou pour connoistre simplement ou pour faire.

Si elle est pour connoistre, elle est de deux façons : car elle est ou sans discours ou avec discours.

Si c'est pour connoistre sans discours, elle est de trois sortes, car elle est : ou par le sens, et s'appelle *expérience* ; ou par l'autorité et s'appelle *créance*, laquelle, si elle est sainte, se nomme *foy* ; si elle est prophane, se nomme *histoire* ; ou par une simple appréhension de l'entendement qui est de deux façons, car si elle vient seulement de la nature de l'entendement elle s'appelle *intelligence* ; si elle vient de Dieu elle s'appelle *révélation*.

Si c'est avec discours, ou c'est par un discours assuré, et alors elle s'appelle *science* ou par un discours douteux, et alors elle s'appelle *opinion*.

Si c'est science, elle est ou des paroles ou des choses. Si c'est science des paroles, elle est de trois façons, car elle recherche, ès paroles, ou le simple arrangement, ou l'embellissement, ou la vérité.

Si elle y cherche l'arrangement, elle s'appelle *Grammaire* ; si elle y recherche l'embellissement, elle s'appelle *Rhétorique*. Si elle recherche la vérité elle est de deux façons, car ou elle recherche la vérité que

(1) Ce discours est imprimé comme le précédent dans les *Œuvres diverses* du Cardinal Du Perron.

(2) Natif, intuitif.

les paroles cachent et s'appelle *Poësie*, ou celle qu'elle manifeste et s'appelle *Dialectique*.

Si c'est science des choses, elle est de trois façons car elle est ou des choses qui sont exemptes de matière et considérées sans matière, comme Dieu et les intelligences, ou les choses conjointes avec la matière et considérées aussi en la matière, comme sont les corps naturels, ou des choses que l'on nomme abstraites (1) de la matière, lesquelles sont bien conjointes avec matière, mais, quand on vient à les considérer, on les imagine hors de toute matière, comme un cercle ou un triangle.

Si c'est des choses exemptes de matière et considérées sans matière, elle s'appelle *Métaphysique*.

Si c'est des choses conjointes avec la matière et considérées aussi en la matière, elle s'appelle *Physique*.

Si c'est des choses abstraites, elle s'appelle *Mathématique*, laquelle est de deux façons, car elle est ou des grandeurs ou des nombres.

Si c'est des grandeurs, ou c'est des grandeurs mobiles et la science s'en appelle *Astronomie*, ou des grandeurs immobiles et la science s'en appelle *Géométrie*.

Si c'est de nombres, ou c'est de nombres considérez selon soy et la science s'en appelle *Arithmétique*, ou selon leurs effets et la science s'en appelle *Musique*.

Si l'habitude qui est dans l'entendement n'y est pas simplement pour connoistre mais pour faire, elle est de deux façons car elle est ou pour faire les actions ou pour faire les ouvrages.

Si c'est pour faire les actions c'est pour les faire ordonnément et bien à propos et l'habitude s'en appelle *prudence* ; ou au contraire et l'habitude s'en appelle *imprudence*.

Si c'est prudence, elle est ou pour se gouverner particulièrement soy-mesme et se nomme personnelle et là dessus est fondée l'*Ethique* ; ou pour gouverner sa famille et là dessus est fondée l'*Æconomique* ou pour gouverner l'Etat et là dessus est fondée la *Politique*.

Si c'est pour faire les ouvrages, c'est de deux sortes, c'est ou pour les faire réglément et l'habitude s'en appelle *Art* ; ou pour les faire desréglément et c'est *Hazard*.

Si c'est *Art*, il est de sept façons, car il appartient à la *Milice* ou à la *Navigation* ou à la *Chasse* ou à la *Médecine* ou au *Labourage* ou à la *Tissure* ou à la *Fabrique*.

Si ce qui est acquis en l'âme n'est pas en l'entendement mais en la

(1) Abstraites.

volonté, c'est ou bonne ou mauvaise habitude. Si elle est bonne, elle s'appelle *Vertu morale* ; si est mauvaise elle s'appelle *Vice*.

Si c'est *vertu morale* elle consiste où à ce que la volonté se puisse commander à soy-mesme ou puisse commander aux autres appétits.

Si c'est pour se commander à soy-mesme, ce commandement là doit estre afin de rechercher du bien aux autres hommes comme à soy-mesme. Et cela est de deux façons : ou en leur faisant rendre celuy qui leur est détenu et l'habitude s'en appelle *Justice*, ou en leur donnant celuy qu'ils méritent et l'habitude s'en appelle *Libéralité*.

Si c'est à ce que la volonté commande aux autres appétits, ou c'est pour commander à l'appétit concupiscible et l'habitude s'en appelle *Tempérance*, ou pour commander à la partie irascible et l'habitude s'en appelle *Fortitude* (1).

Si ce qui est en l'âme est *né* et que ce soit une puissance naturelle de l'âme ou cette puissance fait ses effets avec connoissance ou sans connoissance. Si c'est avec connoissance, ou c'est avec connoissance qu'elle a de soy-mesme ou qu'elle a par emprunt et par participation.

Si c'est avec connoissance qu'elle ait de soy-mesme, cette puissance là est de deux façons car, ou elle connoist les choses universellement et selon leur essence ou elle les connoist particulièrement et selon leurs accidens.

Si elle les connoist universellement, elle s'appelle *Entendement*, lequel est de deux sortes car, ou il prépare les choses pour estre entendues et alors il s'appelle *Entendement agissant*, ou les reçoit et alors il se nomme *Entendement puissantiel*.

Si c'est particulièrement qu'elle le connoist, elle s'appelle *Sens*, lequel est de deux façons, car ou il ne connoist les choses que quand elles luy sont présentes et alors il s'appelle *Sens extérieur*, ou il les connoist mesmes quand elles ne luy sont pas présentes et lors il se nomme *Sens intérieur*.

Si c'est le sens extérieur, il est de cinq façons : la *Veuë*, l'*Ouye*, le *Fleurer*, le *Goust* et le *Toucher*.

Si c'est le Sens intérieur, il est de quatre façons car ou il est pour discerner et mettre à part les images des choses que les sens extérieurs ont receus et il s'appelle *Sens commun*, ou il est pour les garder et les tenir en réserve et il s'appelle *Mémoire*, ou il est pour les rechercher et les offrir à l'âme quand il luy plaist d'imaginer quelque chose et il s'appelle *Fantaisie*, ou il est des choses sensibles que le sens extérieur

(1) Dans les *Œuvres Diverses* de Du Perron, Paris in-folio, 1622, le *Discours de l'Âme* s'arrête ici. Nous en donnons la suite telle que la donnent les auteurs du *Recueil de diverses pièces* de 1635 en l'attribuant à Pibrac.

apperçoit par le conjecturer du sensible, que toutefois le sens extérieur n'apperçoit point, et ce sens là aux hommes s'appelle *Cogitative* et aux bestes *Estimative*.

Si la puissance de l'âme qui opère avec connoissance a cette connoissance d'emprunt, c'est ou par participation de la raison, et ceste puissance s'appelle *Volonté* ou par participation du sens et elle s'appelle *Appétit sensitif*.

Si c'est l'appétit sensitif, il est de deux sortes car ou il regarde simplement l'objet qui luy est proposé et il s'appelle *concupiscible*, ou il regarde les moyens d'atteindre à son objet et il s'appelle *Appétit irascible*.

Si c'est l'appétit concupiscible, ou il regarde le bien ou il regarde le mal. S'il regarde le bien, c'est de trois façons, car c'est ou selon ce que le bien estant offert à l'âme y engendre, par sa représentation, un certain agrément et cet agrément s'appelle *Amour*, ou selon ce que l'âme reçoit un mouvement qui s'engendre en elle pour aspirer à la chose qui luy est agréable et ce mouvement là s'appelle *Désir*, ou selon ce qu'il s'engendre un repos en l'union de l'âme avec la chose désirée, et ce repos là s'appelle *Jouissance*.

Si l'appétit concupiscible regarde le mal, c'est ou selon que le mal estant offert à l'âme y engendre, par sa représentation, un certain désagrément et ce désagrément s'appelle *Haine*, ou selon ce qu'il s'engendre dans l'âme un mouvement pour fuyr ce qui luy est désagréable et ceste fuite là s'appelle *Horreur*, ou selon que l'âme est troublée en l'union de ce qu'elle ayme, ce qui luy est fascheux et ce trouble là s'appelle *Tristesse*.

Si c'est Tristesse, elle est de trois façons, car c'est ou pour nostre mal propre et alors elle s'appelle *Douleur*, ou c'est pour le mal d'autrui et elle se nomme *Pitié*, ou c'est pour le bien d'autrui et c'est de deux sortes, car c'est ou pour le bien d'autrui que nous possédons et alors elle s'appelle *Jalousie*, ou pour le bien d'autrui que nous ne possédons point et alors elle s'appelle *Envye*.

Si c'est l'appétit irascible, lequel regarde le moyen d'atteindre à sa fin, il est de cinq façons car ou ce moyen-là apparoist et l'*Espérance* s'en engendre, ou il n'apparoist point et de là vient le *Désespoir*, ou, venant à y comparer nos forces, nous les trouvons bastantes pour en chevir (1), et de là naist l'*Audace*, ou nous ne les jugeons pas suffisantes et cela fait la *Crainte*; ou ce moyen-là nous ayant apparu cesse de nous apparoir (2) et cela engendre le *Courroux*, qui est un désir de vengeance contre ce qui nous a empesché.

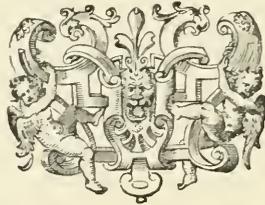
(1) Pour accomplir ce que nous nous proposons, vieux mot déjà peu usité alors.

(2) Pour apparoistre.

Si nous venons à la puissance de l'âme qui opère sans connoissance, elle est de deux façons car elle est ou *végétante* ou *mouvante*.

Si elle est végétante elle est de trois sortes : *nourrissante*, *augmentative*, *généralive*. Si elle est nourrissante elle est de quatre façons : *attirante*, *retenante*, *digérante* et *rejetante*. Si elle est généralive elle est de trois façons : *séminative*, *transmutative* et *informativ*. Si elle est mouvante elle est de deux façons : *progressive* ou *cheminante*, *dilatative* ou *dilatative* et *constrictive*, ou s'estendant et resserrant comme les mouvemens du cœur et des artères (1).

(1) Dans les *Œuvres diverses du cardinal Du Perron*, in-folio, 1622, p. 831, on trouve également un discours intitulé : *Discours sur la comparaison des Vertus morales et théologiques, fait par le commandement du Roi Henri III^e*, mais qui ne fut point prononcé à l'Académie du Palais.



XX

DE L'ENVIE

Discours politique récité devant le feu Roi Henri III^e, par feu Monsieur Ronsard, et escrit de sa main (1).

SIRE,

L'ARGUMENT de l'envye est, de soy-mesme, si fascheux, espineux et stérille (2)..... que, proprement je le puis accomparer aux terres ingrates et infructueuses lesquelles trompent toujours la peine du laboureur et ne luy rendent à la fin, pour beaucoup de travail et d'espérance, sinon la cueillette d'une petite moisson. Toutesfoys, par vostre commandement, je feray, comme de coustume, le mieux que je porray.

Indignacion, Hayne, Malveillance et Envye sont choses diverses, comme il me semble, combien que, à les contempler de près, ce n'est qu'un seul arbre qui produict divers maulx, lesquelz ont tous pour object la douleur et la volupté.

L'indignacion, que les anciens appelloyent *Némésis*, est ordinairement une passion bonne et louable de soy comme venant d'une bonne cause : c'est quant nous sommes faschez, courroucez et indignez de l'injuste prospérité des meschans ou de ceulx qui parviennent aux richesses, estatz et honneurs sans les avoir méritez.

Miséricorde est son contraire, qui se fasche de ce que les gens de

(1) La Bibliothèque Nationale conserve ce discours parmi les manuscrits du Fonds Dupuy, n° 559. Il a été publié en 1844 par M. Gandar dans sa remarquable thèse intitulée : *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*. M. Blanchemain l'a reproduit dans ses *Œuvres inédites de Ronsard*, Paris, Aubry, in-12, 1855. Malgré l'assertion consignée en tête de ce discours, et malgré la signature indiscutée du grand poète, nous pensons, avec MM. Gandar et Blanchemain qu'il faut bien se garder de croire qu'il est autographe. Ronsard écrivait difficilement et ne copiait presque jamais même ses poésies qu'Amadis Jamyn prenait soin de transcrire : il n'eût point commis certaines fautes d'orthographe grossières qui décèlent une main subalterne et peu soucieuse d'exactitude. Les quelques mots autographes qui nous restent de Ronsard sont d'une écriture ferme et bien moulée ; celle du discours est presque indéchiffrable.

(2) Mot illisible.

bien sont affigez et tourmentez injustement ; et l'indignation invétérée et conçue de longue main engendre la hayne, car, de nature, nous haïssons les meschans et vicieux comme peste de la République ; toutesfois nous n'en sommes pas envyeux, car les hommes ne désirent point estre meschanz ; au contraire, nous les détestons, hayssons et aborrons.

La haine s'estent encore plus loing, car elle appartient aussy bien aux bestes qu'aux hommes. Les bestes n'ont point l'indignation, l'œmulation, ny l'envye ; comme le loup et la brebis, l'aigle et le cygne, le chat et la souris ; ou, si vous voulez faire mouryr de despit une panthère, qui hait l'homme à toute extrémité, il ne fault que luy monstrier le tableau où un homme sera portraict.

L'œmulation est semblablement une passion louable, comme ayant son estre d'une bonne volonté d'ensuyvre et inimiter à ce qu'elle voit estre le plus excellent, ou n'estre autre. Telle affection est propre aux jeunes hommes, à cause de l'abondance du sang, lesquelz pensent que les choses difficiles leur sont faciles, quant ilz sont poussez d'une chaleur et généreuse œmulation. On n'inmite jamais les choses basses, viles et abjectes, qui n'aportent point d'honneur à l'acteur (1), mais les excellentes et rares, tant les biens de l'âme que du corps que de fortune comme science, prudence, tempérance, richesse, honneur, dignité, beauté, grâce, force, agilité, et leur semblables. Quant on voit un homme docte, on s'essaye d'estre sçavant pour acquérir réputation comme luy. Quant on voit un homme riche, magnifique et libéral, on s'esforce avec toute opiniastreté d'amasser des biens pour estre magnifique, libéral, pithoyable et miséricordieux comme luy. Quant on voit un homme propre (2), courtoys et bien esprouvé (3) on s'estudie à l'inimiter afin de se rendre agréable comme il est ; somme (4), l'œmulation est tousjours généreuse, comme est inmitant un patron généreux et vertueux. Son contraire est le mespris : c'est quant un homme est si fier, ou si sot et si mal né qu'il mesprise et abhorre toutes vertus et toutes choses excellentes : tant s'en fault qu'il les daigne imiter.

L'Envye est le plus meschant et le plus villain vice de tous, comme celuy qui n'a pas pour subject des estrangers, mais frères, parens, voysins, compaignons, pareils et amys. C'est une douleur et tristesse procédante d'un lasche couraige et d'une abjecte et villaine pusillanimité de l'âme qui se tourmente, ronge et lyme soy mesmes de la

(1) Celui qui agit, qui fait l'acte.

(2) Élégant et recherché dans sa mise.

(3) Très apprécié, réunissant tous les suffrages dans la société.

(4) Pour *en somme*, en résumé.

prospérité, faveur crédict, beauté, force, agillité, pudeur et scavoyn, et bref, de toute bonne fortune et prospérité qui arrivent à son pareil : passion qui rend l'envyeux extrêmement tourmenté, car, se desfiant de ses forces et de ses facultez, il entre en désespérance de pouvoyn esgaller, passer ou atteindre aux bons succez et heureuse prospérité de son compaignon et s'oppose tant qu'il peut à son advancement. Or, pource que telle envye se fait en plusieurs sortes, j'en diray seulement cinq ou six, a cause de briefveté.

Tous ceulx qui sont d'ung mesme mestier, mesme condition et mesme profession, de mesme classe et de parenté, de mesme renom, richesse, beauté, agilité de corps, gloire, estat, royauté, dignité, excellence ou faveur, sont tous envyeux les ungs des autres, car les hommes veullent tousjours, de nature, vaincre et surpasser en dignitez, honneurs, renom et crédit leurs pareilz et compaignons.

Ceulx qui sont illustrez et anoblys par actes généreux, sont envyeux des autres qui les inmitent et pensent que celluy qui les suyt leur veuille arracher l'honneur sur lequel ils ont desja mis la main ; tels furent Marius et Silla, Cœsar et Pompée ;

Ceulx entre lesquelz il n'y a guères de différence d'honneur, de dignité et de renom et ne s'en fault guères qu'ilz ne soyent esgaulx ou se surpassent de bien peu et sont inférieurs de bien peu, sont envyeux les ungs des autres ;

Ceulx qui sont et qui veulent estre tenuz pour sages et sçavantz, comme Platon voullut faire brusler les livres de Démocrite desquelz il avoit tiré ses plus beaux escripts ;

Ceulx qui sont près voysins se portent rancune, car on jamais n'a procez ny débat contre ung estranger ny contre ceulx que on ne cognoist point, ny contre ceulx qui sont mortz il y a longtems ;

Ceux qui voyent que les aultres ont eu en peu de jours et sans grand peine ce qu'ils n'ont sceu avoyr, ny espéré jamais recevoyn, ny par travail ny par longueur de tems, sont envyeux ;

Ceulx qui voyent que les aultres possèdent les biens, faveurs et honneurs qu'ilz avoyent autrefois et desquelz ils avoyent autrefois jouy, comme les vicilles gens qui portent tousjours envye aux jeunes, pource qu'ilz ont la beauté, la jeunesse et la santé qu'ils souloyent (1) avoyr.

On cognoist par là que la rancune n'est qu'une volonté maligne et desfaillante de bon cuer, qui se desfye et désespère de ne pouvoyn jamais atteindre aux honneurs de son compaignon.

Au contraire, tous ceulx qui ont surmonté la fortune et qui, par la

(1) Qu'ils avaient l'habitude d'avoir, du latin *solere*, avoir coutume.

consummation de toute excellente vertu, sont montez en extreme degré de haulteur, ne sont plus ny envyeux ny envyez, mais au lieu de l'envye, ils ont des malveuillances (1) et des ennemys.

Alexandre, après qu'il eut, par l'heureuse faveur du ciel, gagné (2) toute l'Asie, n'avoit point d'envyeux, car il estoit monté si hault et en telle grandeur que l'envyeux ne l'osoit regarder, se désespérant d'atteindre au moindre de ses faitz. Il ne portoit point d'envye aussy à ses soldatz ny à ses capitaines, d'autant qu'ilz estoient constituez en moyndre dignité et qu'ilz ne pouvoient jamais le surpasser.

Les grandz personnages montez au très hault et très extrême sommet de l'honneur, reluysent comme le soleil de midy qui ne fait guères d'humbre (3), c'est-à-dire que l'envye ne les suyt plus.

Et tant s'en fault que on leur porte rancune que, en lieu d'en estre envyeux, on devient admirateur et adorateur de leur excellente vertu.

Tel fut Alexandre qui eschappa l'envye mais non la hayne des siens, laquelle, à la fin, le fist mourir.

Le proverbe dict que *celluy est malheureux qui n'a point d'envyeux*, ne s'entend que des basses et médiocres fortunes, et non de celles qui sont venues à toute extrémité de grandeur, car l'envye est des pareilz (4), et non de ceulx qui surpassent et franchissent de bien loing toute médiocrité.

Or, de toutes les passions de l'âme irraisonnable, l'envye est la plus extrême, car, comme elle s'estouffe soy-mesme de sa fureur, elle-mesme, par punition divine, est aussi sa meurtrière, sa gesne (5) et son torment, et toutes les Furies, Cerbères, Arpies et Gorgonnes des enfers ne sont que passe-temps et jeux auprès de la rancune qui assiége le cueur de l'envyeux ; elle ressemble (l'envie) aux vipères qui crèvent le ventre de leur mère en naissant, et à ces vers qui s'engendrent dans les arbres, qui, petit à petit font des pertuys (6) dans l'escorce et, à la fin, les consomment en pouldre et les font mourir, ou à la rouille qui, peu à peu, d'une dent sombre et sèche, mange, ronge et consume le fer et l'acier.

Pource que les anciens ont comparé l'envye à l'Ydre (7) que

(1) Pour malveuillances, ou plutôt encore pour *malveillants*.

(2) Conquis.

(3) D'ombre.

(4) Se manifeste entre égaux ; vieille tournure française. Nous citerons pour exemple le proverbe : *Il n'est chère que de vilains*.

(5) Gehenne, gesne et gêne, telle est la série des transformations successives de ce mot si beau, si expressif, dont le sens est devenu si étroit et si restreint.

(6) Des trous.

(7) L'Hydre de Lerne.

Hercule tua, non pour porter cinquante testes, mais pour se nourrir, comme faisoit l'Ydre dans les maraiz de Lerne, de fange et de bourbier, en vilaines pensées, hors des (1) appréhensions et venymeuses cogitations, et comme dict Ovide, pour se paistre de couleuvres d'aspictz et de serpentz. L'envyeux a le visiage plombé, les dents rouillées, maigre de tout le corps, il ne dort jamais; il est comme louche et ne regarde jamais droict ny ne dresse les yeux vers le ciel, de douleur qu'il a de le voir si beau; et come le labour et lassitude travaille le corps, ainsi la rancune et l'envye travaille extrêmement l'esprit. Et comme on voit que les guespes et les freslons ne s'assoient (2) et ne mangent jamais qu'ès plus belles fleurs, ainsi l'envye a pour subject de sa malice les plus belles vertus qu'elle ronge en son cueur, et se ronge elle-mesme, voullant ronger et manger autruy et, qui plus est, son tourment le plus véhément est que toutes passions se peuvent honnestement décéler et déclairer, mais jamais homme n'osa dire et confesser qu'il fut envyeux et jalloux de la prospérité d'autruy: tant l'envye est un vice abject, pusilanime et villain.

Or, quant les esguillons, les poinctes et les crochets de la rancune ont totalement pénétré l'homme et que sa raison est du tout chassée du logis, cette misérable peste n'engendre pas seulement des passions de l'âme, mais, par longue et fascheuse malladye, elle s'aparoit au corps de l'envyeux, lui crève les yeux, lui saffrane (3) et jaunist le corps et luy presse si fort le cueur, comme estant espèce de tristesse, que souvent elle le fait tabide (4) et phthisique (5) car telle peste luy desrobant, par une continuelle imaginacion, sa force et vigueur du corps, le fait destiller (6) et descouler peu à peu comme la neige au soleil ou comme la cyre au feu, luy envoie en dormant des songes entrecoupez d'horribles fantomes et d'espouvantables visions, et tellement sa mélancholye noyre l'agite et le tourmente qu'il tombe quelquefois en une lycanthropye (7) et court les champs, pensant estre loup-garou.

Comme ceulx qui sont morduz d'ung chien enragé pensent toujours voir en l'eau l'ymage du chien qui les a morduz, ainsi l'envyeux, par une faulce appréhension, songe et resve toujours aux biens, honneurs, richesses et dignitez de son pareil, dont il est envyeux, et

(1) Ordes, impures; cette orthographe n'est qu'une erreur de copiste.

(2) Ne se posent.

(3) Lui rend le visage jaune, couleur de safran.

(4) Du latin *tabidus*, miné de consommation.

(5) Phthisique.

(6) Du latin *stillare*, *destillare*, *distillare*, s'écouler goutte à goutte.

(7) Etat d'un homme qui se croit changé en loup.

davantaige, par telle imaginacion et impression, corrompt si bien son sang qu'il luy sort par les yeux des vapeurs et subtilz esperitz venimeux, lesquels esperitz, jetez par les rayons des yeux et entrez dans les yeux de ceulx qui les regardent, sont plus dangereux et vénéneux que les basilicz, serpens et crapaux, et deviennent bien souvent, lancez par la mélancholye, au lieu d'envyeux, fascinateurs et enchanteurs.

On dit que l'envye voulut ung jour entrer au ciel, mais elle en fut repoussée par la Déesse excellente qui la feist tomber de hault en bas et descendre vers les hommes, d'autant qu'il n'y a point d'envye au ciel : la Lune n'en porte point au Soleil, ny le Soleil à la Lune, ny Mars à Vénus, ny Saturne à Jupiter, car ilz sont tous en leur genre acomplis et parfaictz.

Le remède de se guérir de telle peste est de penser jour et nuyt en nous mesmes, devant que le mal soyt violent : « Que fay-je ? Pourquoi me consumé-je moy-mesme pour le bien d'autruy, auquel je ne peux parvenir ? » Et, voyant les hommes plus misérables que nous, nous resjouir de ce que nous ne sommes point en telle extrémité.

Et fault se bender contre sa passion et repousser la rancune par sa vertu, et au lieu d'envyeux, devenir inmitateurs, pour tascher à ressembler à celluy dont les vertus et les honneurs nous rendent jalloux et envyeux.

Voilà que j'avois à dire de ce cruel monstre, dont Dieu nous veuille garder, par sa divine grâce, et l'envoyer aux Tartares, Scittes et Turcs, pour très cruèle punition et tourment de toute leur méchansseté.

(Signé) : RONSARD



XXI

DE LA CRAINTE

Discours prononcé à l'Académie du Palais par Amadis Jamyn (1).

JE prens un bon augure de ce qu'il m'est escheu à dire aujourd'hui en tel rang que, commençant mon Discours, je finis un nombre de trois ; et si, j'en commence un autre, pource que tel nombre est sacré aux puissances divines : car l'unité et la dualité sont comme deux principes supresmes attendu que d'un et de deux, comme du masle et de la femelle, s'engendrent tous les autres nombres et tout ce qui est au monde. Mais il semble que je m'esgare de nostre proposition, comme si j'avois craincte de la craincte.

Cicéron a bien dit vray, disant « qu'il y a plus de mal en la craincte qu'il n'y a en la chose mesme qui se craint. » Mais, si elle ne me fait jamais plus d'ennuy que en discourant d'elle, je m'assure que j'en viendray tousjours bien à bout. La crainte est un mauvais interprète des choses qui se font, et la crainte, selon tous ceux qui en ont escrit, est une fascherie ou perturbation naissante de l'opinion qu'on a de quelque mal prochain qui peut apporter ruyne, mort ou douleur et qui semble ne se pouvoir aisément supporter : car tous maux ne sont pas crains, comme, pour exemple, on ne craint point de devenir injuste ou de devenir lent, grossier et de tardif esprit, mais seulement on a crainte des accidens qui peuvent apporter de grandes douleurs ou ruynes et principalement s'ils ne sont loingtains mais tellement pro-

(1) Le second volume des *Œuvres* d'Amadis Jamyn, qui parut en 1584, comprend sept discours ; quatre d'entre eux, ceux qui traitent des *Vertus intellectuelles et morales, de la Joye et de la Tristesse, de l'Honneur, de l'Ire et des moyens de la modérer* ont été reproduits plus haut par nous d'après le Ms. de Copenhague avec des additions et des variantes nombreuses qui complètent le texte de l'édition de 1584. Le discours de la *Crainte* et celui de la *Vérité et du Mensonge*, que nous donnons ici, ne se trouvent point dans le manuscrit. Nous laissons de côté le discours des *Miroirs* qui, bien que fort curieux en raison des détails qu'il fournit sur l'état des connaissances en physique à la fin du xvi^e siècle, a été composé par Jamyn pour une dame qu'il nomme *Charitée* et, par conséquent, ne fut pas lu à l'Académie du Palais.

ches qu'ilz semblent desjà pendre dessus noz testes. Que si la crainte est de telles choses, il est nécessaire que tout ce qui semble avoir grande force de nous perdre ou de nous donner d'extrêmes douleurs nous soit horrible et formidable. Les signes mesmes de telz maux nous donnent terreur, d'autant que ce qui est horrible s'approche et le danger n'est rien sinon l'aprochement de la chose horrible. Les inimitiez et courroux de ceux qui nous peuvent apporter quelque mal nous sont horribles, car il est manifeste qu'ilz en ont le vouloir et le pouvoir : l'injuste aussi est horrible s'il est accompagné de la force, d'autant qu'il se plaist en actions injustes. Ceux qui peuvent faire injure sont redoutables à ceux qui sont exposez à la recevoir. Ceux, pareillement, qui ont commis quelque meschant acte sont formidables s'ils ont puissance, car ils craignent la revanche. Ceux là sont horribles aussi qui ont receu quelque outrage et qui sont ennemys ou adversaires, non pas ceux ceux qui sont faciles à se mettre en courroux ou qui parlent librement, mais les hommes posez, fins et dissimulateurs, pource qu'il est incertain s'ilz sont près de mal faire ou s'ilz en sont loing. Le signe de cela c'est que la crainte contraint les hommes de consulter plus dilligemment. Or est-il que personne ne consulte des choses où nulle espérance ne luy reste : il y a une infinité de choses formidables que l'amour de nous mesmes nous apprend à fuir, d'autant qu'il nous montre combien nous devons éviter ce qui est contraire à la vie contente, plaisante et désirée : c'est une loy nécessaire et immuable qui n'a point esté trouvée des hommes, qui n'est point inspirée d'une puissance céleste, qui n'a point esté écrite ny ordonnée par les législateurs, mais a pris naissance avecques nous, est faite avecques nous, est creüe avecques nous et envieillist avecques nous : *chacun ayme soy mesme*, et tel amour s'estand au dehors autant que l'inclination nous tire au profit, à l'honneur ou au plaisir, pource que il semble que nous aymons ceux lesquelz nous peuvent donner ou aider à obtenir telles choses désirées ; au contraire, nous haïssons et craignons ce qui nous peut empescher en la jouïssance de ces troys biens : nous avons de la nature. et cela nous est inséparablement donné, que nous recherchons d'obtenyr ce que nous croyons estre un bien et fuyons ce que nous nous persuadons estre un mal. Donq, soudain que le sens commun est esmeu d'un bien ou de son contraire, subitement ce sens commun est appréhendé de l'imagination laquelle va tousjours avecques luy comme gardant son impression et la merque (1). Tout ce que nous faisons au monde n'est que suivre ou fuyr ; et la volupté et douleur sont le principe, le chef, la racine et la fontaine (2) du désirer

(1) Marque.

(2) La source.

et du fuyr, car ces deux ont en main le gouvernail de nostre vye, attandu qu'une seule et mesme puissance nous induit à fuyr douleur ou à chercher la volupté ; c'est une mesme puissance qui veut et ne veut point et ce non vouloir, en l'âme est vouloir ne vouloir, lequel vouloir ha ses mouvemens volontaires qui nē sont contrains d'aucune personne. Puisque de la volupté et de douleur vient le fuyr et le désirer, qui ne sont autre chose sinon la crainte et l'espérance qu'on ne voit jamais séparées l'une de l'autre, je réciteray une plaisante poésie à ce propos, afin qu'en philosophie je poétise et qu'en poétisant je philosophe.

L'intention de la nature qui est une maistresse soucieuse de se maintenir et de s'augmenter autant qu'il luy est possible, a voulu que la Volupté se conjoignist avecq Douleur par le couple de mariage et par cérémonies de nopces, auquel mariage tous les astres et les estoilles consentirent. La Fortune administra et fournit les choses nécessaires aux lois de mariage comme celle qui sçavoit combien son empire devoit s'eslargir par tel moyen. Les Démonz avoient les lumières et flambeaux préparez, cognoissant qu'il devoit naistre de ces deux une race qui rendroit leur puissance plus grande. Douleur ou, qui mieux aymera dire le Dueil, vint avec un accoustrement noir, crasseux et chargé d'ordures, couronné d'if et de cyprès, accompagné de tristesse, plainte, lamentation, fascherie et affliction qui toutes solennisoiēt ses festes. Devant luy voloyent hyboux, chahuans, frezayes (1) et autres oyseaux funèbres et s'entendirent autour de luy chansons douloureuses et vers lamentables. La Volupté, d'autre part, comparut en robbe de pourpre ornée de lauriers et de palmes, entre les aigles et les colombes et entre les voix triomphantes. L'allégresse, le jeu, le ris, le soulas et le chant la conduisoient. Tous deux s'estans mis en lieu secret et commode, sentirent la qualité l'un de l'autre par mutuels baisers et embrassemens. La Volupté en devint grosse et au terme préfix accoucha de deux jumeaux qui s'appelèrent Espoir et Crainte. Le Désir leur fut donné pour gouverneur. Les familiers domestiques de la Crainte sont la palleur, la paresse et le silence. Avec l'Espérance vivent joyeusement la constance, la diligence et la foy. De ces deux icy s'eslèvent en nous tous les monstres des affections, passions et perturbations que la seule cupidité nourrist et augmente.

Voilà comment l'amour de nous-mesmes s'accompagne de la crainte pour user de prévoyance contre les maux qui luy peuvent arriver et, comme la forme circulaire est la plus capable de toutes les autres figures et les renferme toutes en sa capacité, ainsi l'amour de nous

(1) Fresaies, oiseaux nocturnes dits aussi chouettes-cffraies.

mesme comprend toutes les affections comme origine, fontaine et principe d'icelles. Donq la Crainte nous est donnée pour nous prendre garde des choses horribles, espouvantables et nuisibles. C'est pourquoy Platon, au 5^e Dialogue de *la République*, dit que la crainte et la honte sont très suffisans gardiens et gouverneurs d'une cité. Plutarque aussi, en la *Vie de Cléomènes*, monstre que les Lacédémoniens avoient dédié un temple à la Peur et qu'ils l'honorioient non pas comme on fait les autres mauvais esprits pour les destourner, estimant qu'ils soient dommageables, ains pource qu'ils croyoient qu'il n'y a rien qui maintienne mieux une République que la peur ; car l'espoir de prix et la crainte de peine sont comme les deux élémens et fondemens de la vertu pourceque l'espérance du prix rend les hommes plus prompts à entreprendre toutes choses belles et louables et la crainte les rend tardifs à en ozer commettre de villaines et reprochables. Aussi, dedans le bouclier du Roy Agamemnon, la Peur se voyoit peinte aveq une teste de lion, comme escript Pausanias ; et les deux chevaux de Mars se nomment, par Homère, la Peur et l'Effroy pour monstre que la crainte de punition ou d'une infortune contient les soldats en leur devoir et que, par telle deffiance, ils se rendent plus redoutables à leurs ennemys. La peur, selon quelques-ungs, est la première cause laquelle a introduit au monde la cognoissance et révérence de la divinité, et, sur ce propos, Lucrèce, poète latin, discours, en son premier livre *de la nature de toutes choses*, à la louange d'Epicure. Sénèque montre, en quelque passage de ses livres, qu'il ne faut pas craindre les dieux pource que c'est avoir le sens commun dépravé et tomber en fureur que de craindre les essences immortelles qui ne sont principes et causes sinon de choses bonnes et profitables. Tellement que, suivant telle opinion, quelques ungs affirment que l'on doit révéler et adorer le souverain Dieu comme tout bon tout clément tout salutaire et non pas le craindre comme un tyran cruel ou un homme passionné qui ne se plaist qu'en la misère d'autruy. Toutefois, ne me voulant arrester à telles erreurs, j'aime mieux croire le Psalmiste qui chante que « le commencement de sagesse consiste en la crainte de Dieu Nostre Seigneur. » Or, le contraire de la crainte c'est la confiance ou confiance, laquelle se peut dire une assurance de courage quand nous pensons les maux estre esloignez de nous ou quand nous avons force moyens, aydes et secours alencontre d'eux ou quand nous sentons nostre conscience pure et nette d'offence et d'injure envers quel'un. Je ne diray point icy que la vertu de fortitude qui est à dire force de courage soit le remède contre la crainte, d'autant qu'il y a plusieurs choses à craindre en quoy telle vertu ne se doit point considérer, comme dict Aristote au 3^e livre de ses *Moralles*. Car, encore que les choses terribles soient la matière alentour de laquelle s'exerce la force

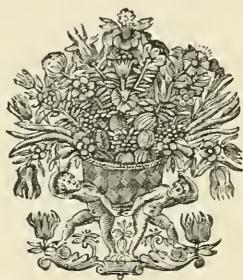
de courage, néanmoins toutes les choses espouvantables ne sont pas le sujet où doit reluire principalement la grandeur d'un esprit invaincu. Et plusieurs raisons se peuvent alléguer là dessus qu'il me semble meilleur de taire jusques au discours que nous ferons particulièrement de ceste excellente vertu qu'on nomme fortitude. Comme on dict, quand il y a multitude d'araignées, que c'est un pronostique d'un esté qui sera pestillent, ainsi l'esprit agité de beaucoup de perturbations porte signe de beaucoup de craintes. Pour y remédier je croy qu'il n'y ha point de meilleur médecin que l'esprit bien muny et bien préparé de préservatifs philosophiques contre toute impétuosité de fortune et fault faire comme disoit Thésée, Roy d'Athènes : « Devant que d'estre misérable, disoit-il, je pensois en moy mesme les misères qui me pouvoient arriver à sçavoir une griefve mort ou la fuite fascheuse d'un exil, ou quelque pesanteur et acablement d'un malheur afin que, si la cruauté de l'infortune me survenoit lors, je ne fusse déchiré de sollicitude et de travail à l'impourveu (1) sans estre préparé. » Voilà comme il nous faut aprendre à avaler et ne trouver point amer le venin des malheurs, imitant en cela ce grand monarque Mithridatès qui se fit ordinaire à boire l'amertume du poison. *Les Roys, principalement, se doivent servir de préparatifs contre toutes sortes de craintes et, comme la peur ne leur est pas bien séante, ilz doivent aussi prendre garde à ne se faire craindre par actes horribles, pource qu'on bait toutes les choses qu'on craint pour si meschante occasion. Et la parole de celuy qui dist : « Qu'ils me hayssent pourvu qu'ils me craignent, » estoit à la vérité tyrannique, barbare et furieuse* et ceux qui se font craindre de telle façon sont en la sujestion de craindre aussi beaucoup, ayant tousjours l'espée de Denys le tyran pendente avecq un fillet (2) sur leurs testes misérables, soit en veillant soit en dormant, et ressemblent aux éléphans qui mesme ont frayeur de leur ombre et pour cela n'ozent passer les rivières ny boire dedans les eaux si elles ne sont troubles. J'estime bien heureux ceux qui ont les esprits si nets et si polis que les malheurs ny la crainte qu'ilz arrivent ne leur peuvent nuire, semblables à ces miroirs bien lissez unis et polis contre lesquelz les mouches glissent sans s'y pouvoir tenir, où (3) au contraire elles s'attachent aizément contre ceux qui sont raboteux : car, après avoir préveu la venue des malheurs, ils y remédient s'ilz peuvent, sinon ilz les suportent d'un courage assuré, préparé et invincible.

(1) A l'improviste.

(2) Un fil léger.

(3) Tandis qu'au contraire.

Pour conclusion, je pense que tous ceux qui sont bons serviteurs de leurs Roys et qui ayment leurs païs ne doivent jamais s'accompagner de la crainte si ce n'est bien à propos, à raison que la Fortune rend tousjours les hommes craintifs petits et les repousse loin de sa faveur, comme personnes dignes d'autant de félicité qu'ilz ont peu de courage.



XXII

DE LA VÉRITÉ ET DU MENSONGE

Discours prononcé à l'Académie du Palais par Amadis Jamyn.

POURCE que la Vérité semble encores aujourd'huy enveloppée et cachée dedans la profondeur (1) des ténèbres, soit par l'erreur et ignorance du vulgaire, soit par la mauvaistié de ceux qui, par leurs différentes opinions, tant en la religion qu'en la philosophie, la troublent et la rendent obscure plustost qu'ils ne l'esclarcissent (*sic*), je voudrois estre doué de quelque grande éloquence qui divinement me fust inspirée, afin qu'autant que la vérité, de sa propre valeur, est puissante, autant elle fust apuyée des forces de mon esprit et que, par mon organisation, elle daignast apporter une excellente lumière à tout le genre humain. Les hommes, le plus souvent, adjoustent créance plus volontiers à la vérité quand elle est embellie de couleurs et de douceur de paroles : toutesfois, pourceque la vérité simple et nue se trouve parmi les vertueux plus luisante sans aucun artifice qu'autrement, à raison qu'elle est assez ornée de soy mesme et qu'estant fardée de pareinens (2) extérieurs, elle se corrompt. Le mensonge, au contraire, ne plaist sinon par l'apparence extérieure d'un embellissement emprunté s'évanouyssant et s'escoulant, si elle n'est polie de fards qui l'embellissent : je porte patiemment, pour ceste raison, la médiocrité de mon entendement.

Il n'est facile à tous de connoitre la vraye vérité, et quand Virgile, au vi^e de l'Enéide, parle d'un rameau d'or au milieu d'une grande forest environné d'infinis arbres espais et caché de telle façon qu'il falloit se desmeler de plusieurs passages obscurs avant d'y parvenir, et mesmes qu'on ne pouvoit trouver l'arbre où pendoit ce rameau si riche si les colombes sacrées à Vénus n'y eussent conduit les cherchans, je pense que Virgile, poète fort scavant, entendoit cela de la vérité qui est toute dorée, toute belle, toute luisante, mais difficile à trouver. Elle nous fait considérer par le moyen de sa splendeur les causes de

(1) Profondeur.

(2) D'ornemens.

toutes choses. Par son moyen, les horreurs de l'enfer ne nous espouventent, ny Cocyte, ny Styx, ny Phlégéton, ny Cerbère, ny Charon, ny les Furies. La vérité nous ouvre le passage en tous lieux mesmes inaccessibles, ne plus ne moins que le rameau d'or rendit le voyage des enfers facile à Enée. Mais il faut que les colombes pures et amoureuses nous conduisent vers elles, c'est à dire le saint, extrême et inviolable amour de la connoistre. Enée fut conduit par la Sybille Cumaine au pèlerinage qu'il fit aux Champs-Elysées et aux Champs-Pleurans, où demouroient ceux que la cruauté d'amour avoient tuez (1) ;

(1) Voici le commencement du passage auquel Jamyn fait allusion ; la Sibylle de Cumès dit à Enée :

Quod si tantus amor menti, si tanta cupido est
 Bis Stygios innare lacus, bis nigra videre
 Tartara et insano juvat indulgere labori,
 Accipe quæ peragenda prius latet arbore opaca
 Aureus et foliis et lento vimine ramus
 Junoni infernæ dictus sacer : hunc tegit omnis
 Lucus et obscuris claudunt convallibus umbræ.
 Sed non ante datur telluris operta subire,
 Auricomos quam quis decerpserit arbore fœtus.
 Hoc sibi pulchra suum ferri Proserpina munus
 Instituit : primo avulso non deficit alter
 Aureus et simili frondescit virga metallo.
 Ergo alte vestigia oculis et rite repertum
 Carpe manu : namque ipse volens facilisque sequetur
 Si te fata vocant, aliter non viribus ullis
 Vincere, nec duro poteris convellere ferro...
 Ergo omnes magno circum clamore fremebant
 Præcipue pius Æneas ; tum jussa Sibyllæ
 Haud mora festinant flentes, aramque sepulchri
 Congerere arboribus, cœloque educere certant.
 Itur in antiquam sylvam, stabula alta ferarum.
 Procumbunt piceæ, sonat icta securibus illex,
 Fraxineæque trabes : cuneis et fissile robur
 Scinditur : advolvunt ingentes montibus ornos.
 Necnon Æneas opera inter talia primus
 Hortatur socios, paribus accingitur armis :
 Atque hæc ipse suo tristi cum corde volutat,
 Aspectans sylvam immensam et sic ore precatur :
 « Si nunc se nobis ille aureus arbore ramus
 Ostendat nemore in tanto quando omnia vere
 Heu nimium de te vates Misene locuta est. »
 Vix ea fatus erat geminæ cum forte colombæ
 Ipsa sub ora viri cœlo venere volantes,
 Et viridi sedere solo ; tum maximus heros
 Maternas agnoscit aves, lætusque precatur :
 « Este duces, o si qua via est, cursum per auras
 Dirigite in lucos ubi pinguem dives opacat
 Ramus humum : tuque, o dubiis ne defice rebus
 Diva parens ! » Sic effatus vestigia pressit,
 Observans quæ signa ferant, quo tendere pergant :

et j'aime mieux prendre pour ma conduite Uranie, fille du ciel, sçavante en la vérité des choses qui sont tousjours permanentes : il est vray-semblable qu'elle me peut mieux instruire, d'autant qu'elle est fille du ciel et que la vérité la plus vraye y habite. Le désir d'entendre la vérité est un désir de la divinité, car la vérité est la perfection de l'esprit et quiconque la connoist plus qu'un autre est plus semblable aux dieux et conséquemment plus heureux. Voilà pourquoy tant d'hommes grands personnages, depuis que le monde est monde, se sont efforcez de la rechercher curieusement, et de telle recherche sont sorties les sectes des Philosophes et sont venus les législateurs. Ceux qui ont précédé Platon, à sçavoir Démocrite, Anaxagore, Empédocle et le très-sage Socrate, ont estimé que rien ne se pouvoit cognoistre ny sçavoir ; que nos sens estoient trop petits et estroits ; que nos entendemens estoient imbécilles (1) ; que la course de nostre vie estoit courte ; que la vérité estoit plongée au profond d'un puits, que tout ce qui s'affermoit (2) n'estoit qu'opinion (3) ; que tout estoit enserré de ténèbres espandues (4). Les autres Philosophes qui sortirent de l'escole Platonique quittèrent ce doute de toutes choses qu'avoient les premiers sectateurs de Socrate et firent un art de disputer qui se nomme *Dialectique*, ou *Logique*, pour discourir, discerner et séparer le faux d'avec le vray. Puis après, Aristote, *Prince des Péripatétiques*, ou plustost *Prince des Philosophes*, désira si ardemment entendre ce qui est vray en la nature universelle de ceste machine et fabrique du monde, qu'il ne laissa aucune partie, ny dedans le ciel, ny dedans la mer, ny dessus ou dedans la terre, qu'il n'ait considéré (*sic*) et dont il n'ait conclu, non seulement par argumentations probables mais aussi par raisons néces-

Pascentes illæ tantum prodire volando
 Quantum acie possent oculi servare sequentum.
 Inde ubi venere ad fauces graveolentis Averni
 Tollunt se celeres, liquidumque per aera lapsæ
 Sedibus optatis gemina super arbore sidunt :
 Discolor unde auri per ramos aura refulsit,
 Quale solet sylvis brumali frigore viscum
 Fronde virere nova quod non sua seminat arbos,
 Et croceo fœtu teretes circumdare truncos.
 Talis erat species auri frondentis opaca
 Illice : sic leni crepitabat bractea vento.
 Corripit extemplo Æneas avidusque refringit
 Cunctantem, et votis portat sub tecta Sibyllæ.

(*Enéide*, Livre VI).

(1) Faibles.

(2) Tout ce qu'on affirmait.

(3) Conjectures.

(4) Répandues partout, qui obscurcissaient tous les raisonnements.

saires et démonstrations. Il rechercha les naissances, les façons de vivre et les figures de tous les animaux, et Théophraste poursuivit la considération, les causes et raisons de la nature des plantes et presque de toutes choses qui s'engendrent de la terre, tant la connoissance du vray nous est douce et plaisante ! Car la vérité consiste à sçavoir si les choses sont en nature et quelles elles sont, par quel moyen elles sont et pour quelle fin. Voilà d'où nasquit une partie de Philosophie qui se nomme *Physique* pource qu'elle recherche la connoissance de ce qui naturellement prend son origine en cet univers ; et Aristote dit que les sens nous aydent du tout à telle connoissance, d'autant que rien ne se trouve en nostre intellect que premièrement il n'ait passé par l'un des cinq sens et par le sens commun.

Il y a encores une autre partie de la Philosophie qui se nomme la *Morale*, laquelle recherche les vrais préceptes de bien vivre selon droite raison et selon la société humaine. C'est pourquoy le mesme Aristote a décrit les mœurs, les institutions et les disciplines non-seulement de toutes les citez de la Grèce, mais des nations barbares, et les causes pourquoy elles sont telles. Théophraste escrivit d'avantage les inclinations des affaires en une République et les momens des tems selon lesquels il faut modérer les actions. Voilà comment l'intelligence de la vérité de toutes choses est si aimable et si désirable qu'il semble que le vivre et l'estre des hommes despend mesmes de connoistre et de sçavoir, et ce qui est le plus triste et le plus odieux en la mort, il semble que ce soit l'oubly, l'ignorance et les ténèbres !

La fable de Protée, en l'*Odyssée* d'Homère, lequel se faisant tantost feu, tantost eau, tantost serpent, tantost lyon et se changeoit en tant de diverses espèces qu'il trompoit les sens et s'eschapoit des mains, en sorte qu'on ne le pouvoit tenir, nous apprend combien grande est la difficulté d'attaindre à la vérité des choses et combien de fausses opinions et de sectes nous travaillent devant que Protée, c'est-à-dire la première cause de tout ou la première matière, se laisse voir en forme humaine, c'est-à-dire en sa vraye essence. Aussy les Egiptiens, reconnoissans la vérité de l'estre du monde, adoroient *Osiris* et *Isis*, l'un comme la Nature universelle, d'où vient qu'ils peignoient les habillemens d'*Isis* de différentes teintures et couleurs, d'autant que toute sa puissance gist et s'employe en la matière, laquelle reçoit toutes formes et se fait toutes choses, lumière, ténèbres, jour, nuit, feu, eau, vie, mort, commencement, fin. Mais les accoustremens d'*Osiris* n'ont aucun umbrage ni aucune variété, ains paroissent d'une seule couleur simple à sçavoir de la couleur de la lumière : car la première cause est toute simple, sans meslange quelconque, estant spirituelle et intelligible : donq, pour nous guider à la pure

vérité et au champ (1) d'icelle où est logée la parfaite pure et naïve beauté sans aucun meslange de fausseté, il faut que nous soyons assistez, comme j'ay dit, d'un céleste, divin et immortel amour, qui nous meine et conduise ne plus ne moins qu'un segretain (2) qui montre aux profès d'une Religion (3) toutes les saintes et segrettes cérémonies l'une après l'autre. Or, pour descendre de la vérité des essences, (qui est une sapience et une certaine science,) et venir à la vérité des parolles qui se disent entre les hommes, je commenceray par cela que disoit Socrate, c'est que « *la vérité et la vertu sont une mesme chose,* » car, tout ainsy que la vérité ne croist ny diminue jamais, ainsy la vertu se trouve toujours de mesme, et, pource qu'elle ha tous ses nombres, elle est pleine et parfaite en tous temps. Au reste, toutes choses accordent (4) et conviennent à la vérité, comme nous voyons toutes concordances et harmonies de Musique convenir et accorder à la première harmonie d'où elles despendent. C'est elle qui maintient et engendre la fidélité entre les humains, et, pour démonstration de cela, il y avoit à Rome le simulachre ou image du Dieu *Fidus*, c'est-à-dire Dieu de la Foy, lequel estoit ainsy exprimé : c'estoit un homme sans barbe qui toutefois, portoit âge de maturité ; il avoit à son costé ce mot : *Honneur* ; il tendoit la main à la Vérité représentée en forme d'une vierge et luy prenoit la sienne ; au milieu d'eux estoit un amour en âge d'enfant, pour enseigner que ces trois apuyent la foy et la conservent inviolable, à sçavoir l'estude d'honneur et la vérité des promesses entre les uns et les autres, puis l'amour, sans la présence et faveur duquel la foy se corrompt facilement ; car l'honneur soutient la foy, la vérité l'engendre et l'amour la nourrist.

La Vérité a esté estimée Déesse entre les Gentils et se figuroit sous la figure d'une vierge vestue d'habillemens blancs comme neige et s'appelloit *Mère de vertu*. Quelques auteurs ont gentiment fabulé (5) que le Temps et Mémoire avoient donné naissance à la Vérité, si bien que *les poëtes, quoiqu'on en dise, ne mentent pas toujours, car les Muses qui les inspirent, sont, du costé de leur mère, sœurs de la Vérité ; et est vraisemblable que la Vérité les visite souvent par devoir de parantage et leur apprend ses segretz mystiques* (6).

(1) Au siège.

(2) Frère Sacristain.

(3) D'un monastère.

(4) S'accordent.

(5) Composé cette fable.

(6) Jamais Amadis Jamyn, on le voit, n'a été mieux inspiré que dans ce discours qui abonde en traits fins, délicats et spirituels très remarquables pour un temps où le style étoit encore si lourd et si diffus.

Or, quand la Vérité nasquit, le ciel, tous les élémens, tous les démons et toutes les intelligences y accoururent, sachans bien que d'elle despendoit leur honneur aux siècles à venir : ilz virent bien en son illustre visage et resplandissante beauté qu'elle rangeroit sous sa servitude tout le monde et qu'elle auroit beaucoup de poursuivants, pourceque chacun d'eux prist accointance d'elle, afin que, par son moyen, il fust reconnu et mis en conte (1). L'Opinion s'attrista de ce qu'elle estoit née, voyant par là se diminuer son empire ; toutesfois, elle ha pratiqué (2) tellement que souvent la vérité luy preste ses vestemens et, par tel moyen, encores aujourd'huy comme au temps passé, se reçoit le plus souvent en lieu de la Vérité et passe pour elle. Donq, la Vérité est fille du Temps et de Mémoire, pourceque, par longues observations de siècles en siècles, et par le secours de la mémoire des tems, le vray se trouve et se montre au jour. La sentence grecque dit que *le Temps amène en lumière la Vérité*. De là vient qu'on dit aussy que le mensonge ne se peut longuement céler et les menteurs gangnent, par leurs menteries, que personne, depuis qu'on les connoist coutumiers de mentir, ne les daigne croire, encores qu'ilz affermassent (3) choses véritables.

Mentir, entre les Perses, estoit estimé très-vilain (4), comme l'escrit Hérodote, et cela s'estimoit plus tost digne d'un serf ou d'un esclave que d'un homme libre. Les Crètes (5) ont eu cette notte (6) qu'ilz ont esté taxez d'estre menteurs par dessus les autres nations. Quand les anciens Egiptiens vouloient dénoter (7) un homme de nature trompeuse, cachée, simulée et qui se couvroit de plusieurs envelopemens de feintizes, ilz peignoient une sorte de poisson qu'on apelle *Seiche* pour ce qu'elle ha de l'ancre (8) en sa queue qu'elle respand pour se cacher des pescheurs qui la poursuivent. On pense pour cela que Pythagore, lors qu'il admonestoit en ses préceptes qu'on ne goustast point de ceux qui ont la queue noire, vouloit entendre qu'il ne failoit point hanter les imposteurs et controveurs de mensonges qui ont accoustumé d'avancer toujours au commencement quelques parolles qui semblent vrayes, claires et ouvertes, afin que, tandis que les yeux sont ententifs à les considérer plus diligemment, ilz respandent

(1) En compte c'est-à-dire classé à son rang.

(2) Intrigué.

(3) Qu'ils affirment.

(4) C'est-à-dire acte servile, indigne d'un homme libre, comme l'ajoute Jamyn, d'après Hérodote.

(5) Les Crétois.

(6) Ce caractère particulier.

(7) Désigner.

(8) De l'encre.

soudain finement la nue (1) de mensonge en avant. Le mesme Pythagore, en faveur de la vérité, donna un précepte qui admonnestoit que personne n'eust à parler ayant la face tournée contre le soleil, pour signifier qu'on ne doit point répugner à la vérité ny à ce qui est manifeste comme la clairté du soleil. Aussi le soleil est hiéroglyphe (2) de la vérité, pource qu'il n'est qu'un et la vérité n'est qu'une ; car les parolles doubles et repliées en beaucoup de feintes sont contraires à la vérité. Quiconque s'appuye sur les mensonges, celui-là paist les vents et celui-là mesmes suit les oiseaux volans, comme il y a dans la Bible et le cœur est vain de ceux en la bouche desquels ne se trouve point la vérité. Aussi les Egyptiens, pour monstrier que la langue doit estre conjointe au cœur et aller toujours avec son sentiment, peignoient une pomme de pescher (3) où tenoit une seule feuille du mesme arbre attachées ensemble, pource que tel fruit ressemble à un cœur et la feuille à une langue.

Or, que le mensonge soit abominable il est certain, par le père que les Chrestiens luy donnent, qui est le prince des enfers. Et, combien que tous hommes doivent abhorrer la mensonge, *les Roys la doivent encores plus détester que nul autre* (4) : pourtant (5) Isocrates admonneste son Roy qu'il honore devant tout la vérité, et qu'il face ses actions manifestement et sans dissimulation, *en sorte que tous connoissent qu'il faut plustost adjouter foy à un Roy qui n'aura point juré ny fait serment qu'à plusieurs hommes particuliers et privez qui, tous ensemble, auroient juré quelques promesses*. Les Proverbes de Salomon disent que, tout ainsy que les mots bien arrangez et les propos bien déduits ne sont pas séans à un fol, aussi *la bouche menteuse ne sied pas bien à un Roy*. Plutarque, à ce propos, récite que Théopompus, quelqu'un luy demandant comment un Roy pourroit bien seurement conserver son royaume, répondit : « *En donnant liberté à ses amis de lui dire franchement la vérité et en gardant ses sujets d'opression de toute sa puissance.* » Voilà pourquoy ils doivent regretter les flatteurs que les Grecs appellent *κολακασ*, ou, changeant une *λ* en *ρ*, se trouve *κοροακας*, c'est-à-dire corbeaux, car telles personnes empeschent les princes de sçavoir ce précepte d'Apollon : « *Connoytoy mesme* », précepte qui nous initie en la dévotion d'entendre la vérité qui est une chose divine, source de tous biens aux Dieux et aux hommes (6). Pour conclusion, je dy qu'ilz se doivent

(1) Le nuage.

(2) L'emblème.

(3) Une pêche.

(4) Jamyn donne encore ici un noble et courageux conseil au souverain devant lequel il parle et dont il n'ignorait pas la prédilection pour les doctrines de Machiavel.

(5) Partant, par conséquent.

(6) Il faut reconnaître que l'Académie du Palais a usé de l'influence dont elle

resouvenir de Darius, Roy des Perses, car, après avoir ouy la proposition de trois jeunes hommes de sa garde, desquels l'un disoit que le vin estoit plus fort que toutes autres choses, l'autre que c'estoient les Rois, le troisieme que c'estoient les femmes et, toutefois, que la vérité emportait le dessus, il donna la palme à celuy qui avoit conclu pour la vérité et luy offrit ce qu'il luy voudroit demander. Chacun d'eux avoit prouvé son faict par d'assez belles raisons et inductions, mais, quand ce fut à dire de la vérité, voici ce qu'il en fut dit : « La vérité est grande et plus forte que tous, car toute la terre l'invoque ; le ciel mesme la bénist et toutes œuvres se remuent et tremblent devant elle ; elle demeure et demeurera éternellement ; elle est la fortitude, le royaume, la puissance et la majesté de tous les âges et de tous les siècles, et aveq elle n'habite (1) rien d'inique ; au contraire, en tous les autres il y a de l'iniquité et périront, et les choses qui ne défont jamais et ne sont sujettes à aucun changement, altération ny corruption sont celles qui plus en participent comme plus méritant ces noms d'estre et d'essences.

disposait auprès du Roi pour lui faire entendre la voix de la vérité qui n'arrivait jamais jusqu'à lui. Le noble et patriotique langage que tient ici Amadis Jamyn, et que nous avons déjà signalé chez plusieurs de ses collègues en ce temps de guerre civile et d'invasions, prouve que la Compagnie a bien mérité de la patrie, non seulement au point de vue littéraire mais également au point de vue politique.

(1) Ne demeure.





CONCLUSION

Derniers jours de l'Académie et de ses fondateurs. — L'Académie des Valois
et l'Académie Française.



AUCUNE institution humaine ne se peut flatter d'obtenir les suffrages de tous. L'Académie de Poésie et de Musique avait rencontré, dès son origine, des ennemis assez redoutables pour contraindre Baïf à solliciter l'intervention directe de Charles IX. L'Académie du Palais ne tarda point à voir s'élever contre elle de dangereux adversaires qui, pour l'atteindre plus sûrement, osèrent la frapper en la personne de son royal Protecteur. Les encouragements accordés par Henri III aux Académiciens, la part active qu'il prenait à leurs discussions et à leurs travaux, lui attirèrent des attaques auxquelles ses fautes et ses vices auraient seuls dû l'exposer. Les douloureuses conjonctures que traversait alors le pays fournissaient aux détracteurs un argument facile : ils ne manquèrent pas de s'en prévaloir. Non contents de censurer avec raison le faste, les prodigalités et les orgies du Roi, ils ne craignirent point de railler son goût pour l'étude. Les critiques les plus amères n'émanèrent pas, comme on serait porté à le penser, des vieux Capitaines irrités de voir le vainqueur de Jarnac et de Moncontour manier la plume au lieu de l'épée, mais de savants animés de mesquines rancunes contre la Compagnie et qui auraient dû être les derniers à blâmer, chez un petit-fils de François I^{er}, le culte des choses de l'esprit.

Exiger que Henri III attendît la fin des guerres civiles pour protéger les lettres, les sciences et les arts, c'était condamner le progrès intellectuel en France à un retard irréparable.

Les manquements au respect dû à la personne royale revêtue d'un caractère sacré par l'onction sainte, ne s'étaient guère produits jusques alors que chez les religionnaires. Il était réservé à cette époque de troubles de voir se former, au sein de la haute bourgeoisie française, un parti fameux qui, sous des appellations diverses, n'a plus cessé, en sapant les bases de la vieille monarchie traditionnelle et nationale, d'activer le succès de la révolution. L'opposition dynastique, cette fille des auteurs de la *Ménippée* née au Palais-de-Justice, prit d'abord le nom de *parti des Politiques*, puis celui de *Fronde* au siècle suivant, et enfin celui de *Gironde* en 1789. Malgré la leçon terrible et sanglante qui lui fut infligée en 1793, ses représentants n'ont pas tous disparu : leur persistante influence se retrouve encore dans les douloureuses crises politiques et sociales que notre temps est condamné à subir. Les spirituelles saillies des érudits, des avocats et des magistrats lettrés qui, s'attaquant au principe de l'autorité légitime, desserraient peu à peu le frein séculaire opposé par nos pères aux licences de l'esprit de sédition et d'anarchie, contenaient en germe, à l'insu de leurs auteurs, la chute de tous les gouvernements et la déchéance du pays.

Jean Passerat, Lecteur du Roi au Collège royal, ouvrit le feu contre l'Académie du Palais (1). Henri III l'ayant invité à traduire pour lui divers fragments de l'*Enéide* et notamment le beau passage du VI^e Livre qui commence ainsi :

Excudent alii spirantia mollius æra...

Passerat, tout en déférant au désir du Roi, joignit à son œuvre, en guise d'envoi, les vers suivants dont les intentions épigrammatiques sont peu déguisées :

D'autres auront dessus toi l'avantage,
Ce croi-je bien, à tailler une image :
Quand ils iront, marbre ou cuivre gravant,

(1) « S'il fallait, écrit M. Sainte-Beuve, une dernière preuve que l'Académie de Baif était une ébauche d'*Académie Française*, nous citerions les épigrammes qui ne lui manquèrent pas non plus, dès sa naissance. » (*Tableau historique et critique de la poésie française*, p. 83, note 1.)

L'œuvre achevé, il semblera vivant.
 D'autres auront une meilleure langue
 Pour un barreau ou pour faire harangue ;
 D'autres encor décriront beaucoup mieux
 Les mouvemens des astres et des cieus ;
 Mais toi, mon sang, tu dois ailleurs entendre ;
 Voicy les arts qu'il te convient apprendre :
 C'est commander à toutes les nations,
 Leur donner paix et les conditions ;
 Te montrer doux, modérant ta puissance
 Envers celui qui rend obéissance,
 Combattre aussi l'orgueil des ennemis
 Jusques à tant qu'abastu l'ayes mis.

Au Roi Henri III

J'ai pris ces vers d'un grand et grand poëte
 Et je n'en suis qu'un petit interprète.
 Par un esprit, ce propos fut tenu
 Au sang d'Hector, dont vous estes venu.
Sans chercher donc la Vertu endormie
Aux vains discours de quelque Académie,
Lisez ces vers, et vous pourrez sçavoir
Quel est d'un Roi la charge et le devoir (1) !

L'attaque était d'autant plus rude que la forme ne corrigeait en rien l'audace de l'admonestation par laquelle Passerat tournait à la fois en ridicule et le Roi et la Compagnie restaurée sous ses auspices. Henri III fut très douloureusement affecté de ce coup droit qui lui était porté par un érudit pourvu d'une charge officielle et dont il avait encouragé les efforts et secouru l'infortune. Pibrac ayant reçu la mission de faire des représentations à Passerat, lui conseilla, s'il voulait rentrer en grâce, de demander lui-même au prince un pardon qu'on se montrait, d'ailleurs, tout disposé à lui accorder. Le poëte, bien qu'irrité et humilié de la condition qui lui était imposée, promit d'y souscrire. Dans sa réplique, néanmoins, en affirmant que l'Académie ne devait pas le considérer comme un adversaire, il ne perdit pas l'occasion de satisfaire encore sa vengeance contre certains membres de la Compagnie qu'il soupçonnait de l'avoir desservi :

Ma Muse n'est point ennemie
De la nouvelle Académie,

(1) *Recueil des œuvres poétiques* de Jean Passerat, p. 151.

Ni ne veult desplaire à son Roi.
 Je sçai combien on doit au Prince
 Et le bec malin qui me pince
 Lui porte moins d'honneur que moi :
 J'ay escrit que c'est chose vaine
 Du *Discours de raison humaine*
 Où *Vertu* s'endort quelquefois ;
 Si j'ay failli, jugés-en, Sire,
 Qui sçavés mieux faire que dire,
 Comme ont appris les plus grands Rois.
Mais, si cela seulement pique
Quelque petit Académique,
Laissés aller les combatans !
 Qui me voudra livrer bataille,
 Que hardiment sa plume il taille :
 Vous en aurés du passe-temps (1) !

La Satire est douée d'une prodigieuse fécondité ; par son essence même, elle appelle l'imitation et fait école : elle est contagieuse comme le rire et comme les larmes. Ces vers acérés de l'un des futurs auteurs de la *Ménippée* firent beaucoup de bruit dans la république des lettres. Le savant avocat Etienne Pasquier (2) qui, plus tard, occupa un des postes les plus en vue dans le parti des *Politiques*, sentit également le besoin d'exercer sa verve sur un sujet qui lui semblait digne de l'inspirer à la fois comme poète et comme patriote. En livrant le prince à la risée publique il croyait, sans doute, rendre un service signalé à l'Etat et sauver le pays en danger. « Ce nouveau Roy, dit-il,

(1) *Œuvres poétiques* de Jean Passerat, p. 198. M. Sainte-Beuve écrit (*Tableau historique de la poésie française au xvi^e siècle*, p. 83, note 1), que Henri III, courroucé de l'épigramme, manda Passerat et lui fit des reproches amers, « voire même, dit la chronique, des menaces sanglantes. » Nous ne savons à quelle chronique M. Sainte-Beuve fait allusion, mais ces renseignements semblent manifestement erronés. Si le Roi eût menacé de mort le pauvre poète pensionnaire de Henri de Mesmes, Passerat n'eût point répondu sur ce gai et spirituel ton de badinage : le silence eût été sa seule sauvegarde. Il n'aurait pas osé, dans cette dernière pièce, railler encore les *Académiques* si leur Protecteur eût montré tant de rigueur à son égard. Aucun prince, en aucun temps, n'eut jamais à subir d'aussi effroyables attaques de la part des pamphlétaires que Henri III et l'on ne cite guère d'acte de sévère répression de sa part. Sa conduite envers Poncet et les autres agitateurs et les prédicateurs de la Ligue le démontre suffisamment.

(2) Etienne Pasquier, après avoir été le camarade de collège de Pibrac, était resté son intime ami ; il nous a laissé le récit d'une maladie des plus graves dont Pibrac fut atteint en 1576, et se vante d'avoir été alors l'auteur de sa guérison que six

comme s'il eust esté exposé en la tranquillité d'une profonde paix, au lieu d'endosser le harnois, se faisoit enseigner la grammaire et la langue latine par Doron qu'il fit depuis Conseiller au grand Conseil et, d'un autre costé, exerçoit une forme de concert et Académie avec les sieurs de Pibrac, Ronsard et autres beaux esprits à certains jours, ausquels chacun discouroit sur telle matière qu'ils

médecins n'osaient plus espérer. « Vous avez connu M. de Pibrac, écrit-il au conseiller Turnèbe, et sçavez quel nom et quel rang il tenoit par toute la France. Il me faisoit cest honneur de m'aimer, et moy, de luy rendre le semblable, avec tous les respects qu'il pouvoit désirer d'un voisin nourry, en sa jeunesse, en mesme collège que luy. Advint qu'en l'an 1576, sa femme absente en la ville de Toulouse, lieu de sa naissance, il fut surpris d'une si forte et longue maladie qu'on perdoit toute espérance de sa guérison. Il y avoit six grands médecins qui le voyoient *par honneur* : Chapelain, premier médecin du Roy, Chastelan, premier médecin ordinaire du Roy et premier de la Royne-mère, Le Grand, Piètre, Duret, Violaine, tous parangons de médecine sur leurs compagnons. Jour ne se passoit qu'ils ne consultassent ensemble, *avec appareil*, sur leur patient, consultations auxquelles j'assistois, comme voisin et amy, suppléant le défaut de sa femme. Il me souvient que je les vy, huit jours durant, faire montre de leurs esprits, mais sur un mesme sujet ; car, ainsi fust que leur malade demeurast en mesme estat, affessé de corps et d'esprit, aussi ne diversifièrent-ils leurs consultations sinon de paroles, sans y apporter remède nouveau pour réveiller en luy ses esprits. Le jour de la Pentecoste, estant en l'église, l'un de ses gens, tout effrayé, me vint dire que son maistre estoit sur le point de rendre l'âme à Dieu : au moyen de quoy, soudain, je demande un prestre pour luy porter le saint Sacrement de l'autel, que nous luy fismes prendre. Le voyant en ces altères, je demeuray cinq ou six heures en sa chambre, le gouvernant ores des yeux, ores de parole, au moins mal qu'il me fut possible. Et nourrissant de ceste façon mes pensées et marry que les médecins me sembloient, par leurs délibérations, faire alte (*sic*) en un péril si éminent (*sic*) que cestuy, il me va souvenir qu'un M. Boyer, avocat, mien voisin, estant, auparavant quelques mois, tombé en pareil accident de maladie où les médecins sembloient avoir perdu leur latin, luy, convié de son instinct, avoit, par la Malvoisie, retrouvé la santé, et qu'ainsi me l'avoit-il conté. Adonc, j'envoye, par toute la ville, en chercher et, de tous les poussons qu'on m'apporta, je choisís, au goust de ma langue, celle (la Malvoisie) que je pensois la meilleure. et sans faire autre consultation qu'avec moy, j'en fis prendre à ce pauvre malade deux doigts, par forme de médecine. Les choses se passèrent de façon que, après avoir reposé une bonne demi-heure, nous le vismes changer tout d'un autre air de visage et commencer de tourner ses resveries en propos quelque peu solides. De manière que, le lendemain, tous ces grands médecins aperceurent une mutation inopinée, louant Dieu que la nature avoit plus opéré en luy que tous leurs médicaments. J'estois cependant aux escoutes, attendant quel succès j'aurois de mon remède. Enfin, voyant nostre malade se porter de bien en mieux, tant de corps que de l'esprit, je déclaray aux médecins comme les choses s'estoient passées, les uns blasmant ma hardiesse qu'ils appeloient, en leurs âmes, témérité, les autres louant le hazard, *mais, sur toutes choses, nul d'eux n'approuvant ceste manière de faire en un homme non médecin*. Et, comme l'un de la troupe m'eut dict que cela s'appeloit jouer à quitte ou double, je luy respondy que c'estoit suivre le conseil de Celse, portant qu'il valoit mieux apporter au malade désespéré un remède tel quel, que de tout l'abandonner (1). »

(1) *Lettres de Pasquier*, livre XIX, lettre xvi. p. 583 et 589.

s'estoient auparavant désignée. *Noble et digne exercice, vrayement, mais non convenable aux affaires que, lors, ce prince avoit sur les bras.* Ces nouvelles leçons de grammaire me donnèrent subject d'esclater, *par une colère*, ces six vers latins :

*Gallia dum passim civilibus occidit armis
Et cinere obruitur semi sepulta suo,
Grammaticam exercet media Rex noster in aula
Dicere jamque potest vir generosus : « Amo ! »
Declinare cupit : vere declinat et ille
Rex bis qui fuerat fit modo grammaticus.*

Pasquier, fort satisfait de son épigramme, s'était empressé, sans toutefois se nommer, de la réciter à tous et d'en donner copie à deux de ses collègues, Pithou et Loisel. La pièce circula au Palais, inspira d'autres compositions du même genre (1), et, franchissant la Seine avec elles, ne tarda point à arriver au Louvre. Henri III s'en plaignit encore à l'Entrepreneur de l'Académie. Guy du Faur de Pibrac trouva la satire d'autant plus dangereuse qu'elle était plus spirituelle. Soup-

I

- (1) *Quoniam imperare non potest Poloniæ
Henricus, effuso rediit in Galliam
Cursu. Sed illam legibus nequit temperare
Suis, animum non habens oneri parem.
Edicit artes, litteras, sophismata,
Ut doceat et faciat fidem proverbio :
Regnum regere qui nescit scholam regit
Dionysius Corinthi.*

II

*Grammaticæ studet Henricus, declinat et ille :
Extera regna habuit : vix sua regna tenet.*

III

*Discere te linguæ fama est elementa latinæ
Atque « Amo » per quinos jam variare modos.
Quid facis, ω Βρασίδῳ, nimum scis istud amare
Plus satis ipsa tibi mollia verba placent
Quin potius, si te externæ capit æmula laudis
Gloria, per græcas fortior ibi opes,
Illic invenies generosum et nobile τυπτεω,
Hostibus horrendum, conveniensque tibi
Non alio poteris pacem tibi quærere verbo
Cum dices « τυπτεω, » dicet hostis : « Amo ! »*

connant M. de Marillac, jeune avocat, secrétaire de Pasquier, d'en être l'auteur, il résolut d'éclaircir ses doutes à cet égard, déterminé à requérir contre lui une punition disciplinaire dans le cas où ses présomptions se trouveraient justifiées. Il est curieux d'entendre Pasquier raconter lui-même à son ami Loisel l'entretien qu'il eut à ce propos avec Pibrac.

L'avocat parisien, précurseur de ces politiciens qui précipitent les gouvernements de leur choix pour vouloir les réformer avec trop de zèle, déclare tout d'abord qu'il « *idolâtre* » le Roi ; mais il ajoute que ce prince « *tombe au mespris de tout son peuple* » et qu'en conséquence, il est opportun de lui donner « *une leçon de ce qu'il avoit de faire.* » Pibrac, en homme d'Etat consommé, discerne le péril d'une libre discussion qui pouvait placer le Roi sous la dépendance du premier venu des Basochiens. Il loue les vers qu'il trouve pleins de verve et de talent, mais, blâmant le poète qui ébranle ainsi la clef de voûte de l'antique édifice social, il pousse ce cri d'alarme : « *Il n'appartient à un sujet de se jouer de ceste façon sur les mœurs et déportemens de son prince.* »

« Je donnay cette épigramme, écrit Pasquier à Loisel, à Monsieur Pithou, et croy que à vous mesmes (1) j'en fis présent, toutefois ne ne le vous ose assurer : bien sçay-je que, depuis, passant d'une main à autre, elle se donna voye par les bouches des beaux esprits et à leur contentement, hormis à feu M. de Pibrac avec lequel estant tombé en propos sur iceluy, il me dit avoir entendu que Marillac, jeune advocat de grande promesse qui se tenoit avec moy, en estoit l'auteur, et que, s'il en estoit assuré, *il luy feroit réparer sa faute.* A quoy je réparty que je répondrois en tous lieux de ses actions et que je sçavois pour certain que cest épigramme n'estoit de sa forge ; au demeurant, que je le priois de me dire ce qui luy sembloit de cette invention ? — « *Elle est très belle, me dit il, mais il n'appartient à un subject de se joüer de cette façon sur les mœurs et déportemens de son Prince !* » — « *Cela seroit bon, luy répartis-je, en la bouche d'un autre que de vous, qui devez penser que, si un Roy, qui est exposé à la veüe de tous ses subjects, ne met quelque bride à ses actions, il est fort malaisé qu'il puisse commander aux mescontentemens de ceux qui plus le respectent ; et que telle manière de vers venoit non d'une main ennemie de Sa Majesté uins qui en est idolastre, mais*

(1) Antoine Loisel, avocat au Parlement de Paris, à qui la lettre est adressée.

faschée de le voir tomber, par ce moyen, au mespris de tout son peuple. Voire, que nous devons tous souhaiter, au cas qui, lors, se presentoit, que cest épi-gramme tombast ès mains de nostre Roy pour luy estre une leçon, non de grammaire latine, mais de ce qu'il avoit de faire. Vous sçavez, adjoutai-je, l'histoire de cest Empereur qui alloit de nuict déguisé ès maisons publiques pour entendre ce que l'on disoit de luy, pour, sur le rapport qui luy seroit fait, donner ordre de se réformer ? Ainsi se termina et la colère du sieur de Pibrac et nostre propos » (1).

Malgré les attaques dirigées soit directement soit indirectement contre elle, l'Académie du Palais poursuivit le cours de ses travaux jusqu'à l'année 1584 ; les fureurs de la Ligue et la mort de Pibrac dispersèrent ses membres et consommèrent sa ruine. Lacroix du Maine nous apprend, en effet, qu'en 1584 les auditoires de la Compagnie venaient d'être interrompus. « Baïf qui florit à Paris ceste année 1584, dit-il, a dressé une Académie laquelle est fréquentée de toutes sortes d'excellents personnages, voire les premiers de ce siècle, laquelle a esté discontinuée pour quelque temps. » Vauquelin de la Fresnaye qui composait son *Art Poétique* au bruit des arquebusades, fait sans doute allusion à la suspension des séances académiques lorsqu'il écrit :

... Les provinces sont en France si troublées
Que, pour Mars seulement, se font les assemblées :
Les Muses n'y sont plus ! Phœbus en est party.

Dans sa première période, l'institution académique n'avait eu que cinq années d'existence : la durée de la seconde ne se prolongea point au delà de neuf ans.

Pibrac s'était éteint le 2 mai 1584, âgé seulement de cinquante-six ans. Sentant sa fin approcher, après avoir relu Sénèque et les Livres Saints, il avait fait prier Jacques-Auguste de Thou de se rendre auprès de lui afin de pouvoir remettre entre ses mains tous ses manuscrits. Le grand historien, malade alors lui-même, se trouva dans l'impossibilité de déférer à ce désir. Les papiers de Pibrac furent dispersés : la postérité demeura privée d'ouvrages intéressants et peut-être de curieux documents sur l'Académie du Palais. « Pibrac, dans ses derniers moments, dit de Thou, demanda plusieurs fois à me voir ; mais

(1) *Lettres* de Pasquier, livre XIX, p. 561.

une fièvre tierce très-violente dont j'estois alors attaqué m'empescha de lui donner ceste satisfaction. Par là ses escrits, qu'il vouloit me remettre, se sont perdus (1), *au grand dommage de la littérature* (2). »

Paul de Foix, l'un des diplomates les plus illustres et les plus savants de son temps, venait également de mourir. De Thou perdait donc presque à la fois ses plus intimes amis. « La mort de MM. de Foix et de Pibrac, dit-il, *deux hommes très-vertueux et très-bons François*, fut une perte pour la France et une affection très-sensible pour moi, car *c'estoient les deux hommes que j'aimois le plus et à qui, après mon père et ma mère, j'avois les plus grandes obligations. Ils m'ont toujours, l'un et l'autre, regardé comme leur fils et le peu de science et d'expérience que j'ai, je reconnois, avec beaucoup de plaisir, que c'est d'eux que je le tiens ; et je soubaite que le témoignage que je leur rends soit, dans la postérité, un monu-*

(1) Outre le discours de Pibrac au Concile de Trente inséré dans l'ouvrage intitulé *Recueil des lettres, instructions et autres actes concernant le concile*, Paris, in-8°, 1562, épître latine adressée par lui au Chancelier de L'Hospital pour lui offrir une harangue (*Œuvres* de Michel de L'Hospital, 1824, 15 vol in-8°. T. II, p. 480), ainsi qu'une lettre qu'il écrivit alors à la Reine mère (V. *Recueil* de 1654, 22 août 1562), signalons encore avec M. Tamisey de Larroque la publication des ouvrages suivants : *Recueil des points principaux de la remontrance faite en la cour de Parlement* par Guy du Faur de Pibrac (Paris, 1560, in-8°, Lyon in-16), le *Recueil* de Guy Du Faur, Seigneur de Pibrac, sur la seconde remontrance par lui faite en la cour de Parlement (Paris, 1560, in-8°, Lyon in-16), les sonnets reproduits dans la *Description de l'entrée de Charles IX* (1571), la *lettre à Elvidius* (1573), les *quatrains* (1574), la réponse faite par Pibrac au nom de Henri III au discours de l'Evêque de Vladislavie à la suite de l'opuscule intitulé *Harangue publique de bien-venue au Roy Henry de Valois, Roy eleu des Polonnes, prononcée par Stanislaus Carnocvien, Evesque de Vladislavie* (Paris, Vascosan, 1574, latine et gallice), le poëme inachevé *Agrocharis sive de ruris gratia et Vita rustica*, la harangue à Henri III, publiée dans le *Recueil de plaidoyers, harangues et remontrances des plus illustres et fameux politiques de notre temps* (Paris, Tiffaine, 1618, in-12), *l'Apologie et les lettres de Pibrac à Marguerite de Valois* (*Lettres* de Marguerite de Valois, édit. Guessard). Il fit encore, dit Colletet (p. 44), de doctes observations sur plusieurs grands auteurs de l'antiquité comme Tite-Live, Tacite, Sénèque, qui demeurèrent ensevelis dans la poussière de son cabinet au grand regret des sçavants et des curieux. Nous avons vu plus haut pourquoi de Thou ne put se rendre au suprême appel de Pibrac qui désirait lui confier ses manuscrits, et quel fut le sort de ses remarques inédites sur Sénèque, Tacite et Tite-Live.

(2) « Entre les profanes, dit Charles Paschal, il faisait cas d'un Sénèque et l'avoit mis à part comme l'ami du cœur... : il avoit revu et corrigé le Sénèque par la comparaison des divers exemplaires qu'il avoit recouverts de toutes parts et l'avoit enrichy de différentes explications par la subtilité de son jugement et par la lecture continuelle qu'il en faisoit. Mais je ne sçay quel malheureux plagiaire, plus jarron que ne fust jamais un Astolicus, nous a ravy et soustrait ce livre, enviant à ce grand personnage une louange immortelle et à tout le monde un bien inestimable : auquel je veux bien faire sçavoir et prédire que Dieu le punira et châtiera indubitablement s'il ne se repent d'un si lasche tour et qu'il ne rende à son auteur le livre qu'il lui a desrobé. »

ment éternel de ma reconnaissance... M. de Pibrac estoit un homme d'une probité incorruptible et d'une piété sincère : il avoit un véritable zèle pour le bien public, le cœur élevé, l'âme généreuse, une extrême aversion pour l'avarice, beaucoup de douceur et d'aménité dans l'esprit. Outre cela, il estoit bien fait de sa personne, de bonne mine et doué naturellement d'une éloquence douce et insinuante. Il avoit appris les belles lettres sous Pierre Bunel et s'estoit acquis, sous Cujas, une parfaite cognoissance du droit. »

La mort de Pibrac (1) fut un deuil public pour le monde lettré. « Presque en un mesme temps, écrit Claude Binet, sont décédez aucuns des plus excellens hommes de l'Europe, à sçavoir : le cardinal Sirlet, Paul de Foix, Arnauld Du Ferrier, Guy du Faur, sieur de Pybrac, Charles Sigon, Marc-Anthoine de Muret et Pierre Victor, qui semblent, envie de nostre siècle ou plustost effrayez de nos futurs malheurs, avoir voulu s'éclipser de nous pour nous laisser sans regret en nos regrets et ténèbres, ce que le sieur de Pybrac semble avoir préveu lorsqu'il dit :

Quand tu verras que Dieu au ciel retire
A coup à coup les hommes vertueux,
Dy hardiment : l'orage impétueux
Viendra bientost esbranler cest empire !

Tous les esprits éclairés ont payé leur tribut d'éloges à Pibrac. Nous ne nous arrêterons donc pas à dresser ici la liste de ses panégyristes contemporains (2) parmi lesquels on peut citer comme les plus marquants Etienne Pasquier, Pierre de l'Estoile, du Bartas, Jean Passerat, Jamyn, Rapin, Bodin et les La Boderie. Au siècle suivant, le cardinal de Retz s'écriait encore : « Les Pibrac, les Faye, ces martyrs de l'Etat ont plus dissipé de factions par leur bonnes et saines doctrines que tout l'or de l'Espagne n'en a fait naître ! » Scévole de Sainte-Marthe caractérise Guy du Faur de Pibrac d'un trait dont le laconisme est plus juste et plus frappant que toutes les louanges : il l'appelle

(1) Il laissait plusieurs enfants et notamment, une fille, Olympe, mariée à André Hurault, petit-fils du Chancelier de L'Hospital. Pibrac lui avait donné le nom d'Olympe en souvenir de la célèbre Olimpia Morata qu'il avait connue à Ferrare chez la duchesse Renée de France.

(2) On trouve à la Bibliothèque Mazarine (n° 10694 A), un poème anonyme fort rare intitulé le Tombeau de M. du Faur de Pibrac, par A. D. T.

vir ad omnia natus, un homme universel. Cette unanimité dispense de commentaire : elle assure à Pibrac une place privilégiée dans la vaillante phalange de ceux qui ont contribué à faire de la France la nation du monde où les lettres ont brillé de la lumière à la fois la plus vive et la plus durable.

Les obsèques de Pibrac furent célébrées dans la chapelle du couvent des Grands Augustins, si riche en merveilles artistiques de tout genre et où il fut inhumé auprès du poëte Henry Belleau (1). Le Prieur

(1) L'épithaphe suivante fut gravée plus tard sur le tombeau contenant les restes de l'Entrepreneur de l'Académie du Palais ainsi que ceux de M^{mo} de Pibrac née Custos de Tarabel, et élevé à leur mémoire en 1627 par les soins de leur fils : Tumulus Vidi Fabri Pibrachii. Hic teguntur cineres tantum et ossa Vidi Fabri Pibrachii, nomen ejus, virtusque spirat in ore et admiratione populorum omnium, quos non solum orbis Christianus sed Oriens et Scytarum ora videt: genus illi a stirpe veterum Fabrorum, quæ neminem habuit in tam longa serie annorum plusquam trecentorum, qui non aut ex Ordine Senatorio in toga illustris aut inter fortes rei militaris ac bellicæ gloria famaue insignis fuerit; ipse qui nascit ab illis fortuitam neque ultra duxit, cum per omnes iret dignitatum et honorum gradus tribunal emptum nummario pretio, nec insedit, nec appetivit unquam, virtute non censu; meritorum æstimatione non divitiarum magnitudine ratus censerî munus et religionem judicantium sub Carolo IX primum ex prætura Tolosana accitus in urbem et missus Tridentum (quo tum sanandis formandisque rebus Ecclesiæ adversus furentem impietatem sectariorum conveniant lecta regnorum et provinciarum nominis christiani lumina), sic renuntiavit summum imperatæ legationis, sic Gallici nominis prærogativam, regisque sui jus ad dignitatem fandi prudentia et ubertate asseruit ut, cum gratiæ causa nihil diceret, omnia tamen essent illic omnibus grata quæ diceret: illinc reversum, non in prioris provinciæ prætura et magistratu otium, sed altior honos ad negotia traxit, evectum ad regiæ advocationis munus in augustiore et primario Galliæ totius Senatu, ubi cum auctior fama virtutum in dies cresceret et triumpharet ejus oratio, raptus est velut in selectiorem et sanctiorem illorum ordinem, qui arcana regni et tacitas principis meditationes cognoscit ac regit, et mox deinde Henrico III quem tunc Poloni publico, solemnî, comitiorum ordinumque regni sui decreto regem sibi renuntiarant datus omnium autor ac princeps consiliorum, quæ sic temperavit arte judicio, sapientiaque, ut brevi præter spem omnium, in tanta rerum difficultate avito eum Galliarum regno tuendo rursus incolumem et salvum reddiderit et quærentes nihilominus per sesessionem Poloniæ proceres, cui se, regni que jura permitterent aliquandiu interim in prioris sacramenti fide, et regis obsequio continuerit, tum his perfunctum et redditum sibi exceptit rursus Senatus, sed inter Præsides suos, otiumque fecit in quo patriis verbis tetrastitiis, numeris ea fuit vitæ præcepta composuit, quæ propter eximiam vim sapientiæ populorum omnium sermone versa teruntur, non sine præcipua autoris suis apud Turcas etiam et Barbaros veneratione. Ad extremum quoque Francisco Henrici regis fratri minori, quem inferioris Germaniæ populi ducem ac principem sibi dixerant, a rege Quæstor sacri Palatii et Cancellarius sero missus (quia rebus jam desperatis ac pene eversis) cum inde redisset morbo diem suum gloriæ plenus feliciter clausit an. 1584, 2 maii. Et annis postea sex ac viginti secuta Custos a Tarabel, hic idem sibi quod viro moriens fatale conditorium fecit an. 1612. Michael Faber Pibrachius, ejusdem Fabri filius natu maximus regis in sacri consistorii ordine Consiliarius, mærens monumentum posuit anno 1627. (*Antiquités Nationales* d'Aubin-Louis Millin, Paris, 1791, 5 vol. in-4, t. III, p. 48

chargea un des religieux de ce monastère, le Frère Pierre Pain-et-Vin de prononcer l'oraison funèbre de l'illustre défunt. Nous détachons le passage suivant de ce discours que l'auteur fit imprimer plus tard en le dédiant au duc de Guise. « M. de Pibrac s'exerçoit continuellement et en grand labeur à la vacation littéraire à laquelle avoit toujours eû affection, combien que, pour un temps, il en fust eslongné pour les affaires de la République. De ce, fait foy sa docte poésie. Et ne croy point qu'il y ait poëte, tant divin soit-il, qui peust, avec telle promptitude, composer carmes si graves et pleins de sonorité sans quelque celeste instinct ! Et ne pense point aussi qu'une éloquence tantabondante en paroles résonnantes et sentences hautaines peust couler de la bouche d'un si brave orateur sans quelque vertu supernaturelle ! Desquels ornemens ourdis et tissus du fil de philosophie ensemencée à la postérité et l'Eschole de vertu richement ameublie et ornée à tousjours célébrera son nom¹ ! Enfin j'oseray bien assurer qu'il estoit aussi peu ou point ambitieux et soucié des biens et estats de ce monde que justicier de sa saison. Ce qu'on avoüera

et suivantes.) Aux côtés du cénotaphe de Pibrac, on lisait les quatrains suivants inscrits en lettres d'or sur des plaques de marbre noir :

I

Dieu tout premier, puis père et mère honore :
Sois juste et droit, et en toute saison,
De l'innocent prends en main la raison
Car Dieu te doit là-haut juger encore.

II

Heureux, qui met en Dieu son espérance
Et qui l'invoque en sa prospérité
Autant et plus qu'en son adversité
Et ne se fie en humaine assurance.

III

Il est permis souhaiter un bon prince,
Mais tel qu'il est il le convient porter,
Car il vaut mieux un tyran supporter
Que de troubler la paix de sa province.

IV

Pibrac, dont l'honneur et la gloire
Eclatent par tout l'univers
Ne veut ni prose ni des vers
Pour en conserver la mémoire (1).

(1) *Œuvres d'Etienne Pasquier*, t. II, *Épithètes* p. 931.

sans doute si l'on veut considérer la grande faveur que le Roy luy portoit et le familier accès qu'il luy avoit donné envers Sa Majesté, moyen certes plus que suffisant pour parvenir aux plus grands et plus honorables offices du royaume auxquels très-bien mérité, bien que sans ambition ny aucune brigue il ait esté appelé, si est-ce qu'il en est tousjours parti moins riche et plus endebté qu'il n'estoit quand il y entroit. Ce qui fait grandement à recommander la bonté et justice qui régnoit en luy. Donc me sera-il loisible d'office et sans flatterie, de luy attribuer ce traict du philosophe *Nemo bonus repente fit dives*, répété par Lactance en autres termes : *Virtutem id est justitiam paupertas sequitur*, la pauvreté suit la vertu, cest à dire la justice. Hélas ! Hélas ! Seigneur, que tel phœnix est rare ! »

L'année suivante, le 27 décembre 1585, Ronsard expirait dans son prieuré de Saint-Côme (1). Le chef de la grande école poétique française fut sincèrement pleuré par Baïf, ainsi que le témoignent ces vers adressés à Claude Binet :

J'ay tant à me douloir du départ de Ronsard,
Le regret m'outré tant de perte si récente,
Que, de m'en dégorger, le trop de deuil m'exente,
Par trop de pensemens et muet et songeard !
Binet, qui, piéteux, serres, de toute part,
Des amis d'Apollon toute grâce excellente,
N'atten rien tel de moy, car ma douleur pressante

(1) « Les derniers vers qu'il fit, dit Claude Binet, sont les deux derniers sonnets, par lesquels il entretient son âme et l'incite d'aller trouver Jésus-Christ et de marcher par le chemin qu'il avait frayé, finissant ses vers et sa vie heureusement par ces beaux mots de *Jésus-Christ* et d'esprit. » (*Vie de Ronsard* par Claude Binet, p. 155.) Nous citerons ici ces derniers battemens d'aile de la Muse du grand poète :

Il faut laisser^z maisons et vergers et jardins,
Vaisselles et vaisseaux que l'artisan burine,
Et chanter son obsèque, en la façon du cygne
Qui chante son trespas sur les bords Méandrins.
C'est fait ! J'ay dévidé le cours de mes Destins !
J'ay vescu : j'ay rendu mon nom assez insigne :
Ma plume, vole au ciel pour estre quelque signe,
Loing des appas mondains qui trompent les plus fins.
Heureux qui ne fust onc ! Plus heureux qui retourne
En rien comme il estoit : plus heureux qui séjourne,
D'homme fait nouvel ange, auprès de Jesus-Christ,
Laisant pourrir çà-bas sa despouille de boue
Dont le sort, la Fortune et le Destin se joue,
Franc des liens du corps, pour n'estre qu'un esprit !

(*Œuvres de Ronsard*, t. VII, *derniers vers*, p. 314 et 315.)

Et plus juste que d'autre, éclatera plus tard.
 Nous suçâmes un lait de la Muse nourrice
 Que nous eusmes tous deux en mesme temps propice.
 Sous bien divers destins et différentes mœurs,
 Sujets à la Fortune, exposez à l'Envie,
 Ores bien, ores mal, nous menons ceste vie
 Ou la douce raison cède aux aigres humeurs.

Amadis Jamyn, le fidèle disciple de Ronsard, lui survécut jusqu'à la fin de l'année 1592. Après la mort de son père adoptif, revenu à Chaource, près Troyes, lieu de sa naissance, il fit don à ce bourg d'une maison qu'il possédait « pour y faire un Collège pour y enseigner et faire instruire les enfans dudict Chaource et autres lieux avec 50 escus de gaiges à un homme docte et capable pour tenir les escholles publiques. » « Il ordonnait qu' « à la porte et lieu plus éminent de la maison où se tiendront lesdictes escholles » fut apposé « un tableau de cuyvre fort éminent et apparent auquel seront escripts en grosses lettres du caractère et longueur de deux pouces au moins les mots qui s'ensuyvent : « *Céans est le Collège de Chaource achepté et fondé par noble homme Amadys Jamyn, Secrétaire et Lecteur ordinaire de la Chambre du Roy, Seigneur de Basly.* » Ce Collège a existé jusqu'en 1789 et le tableau commémoratif de sa fondation a été conservé (1).

Nous avons laissé de côté Jean-Antoine de Baïf, à partir du moment où Guy du Faur de Pibrac accepta la direction de l'Académie du Palais ; privés de la *Vie* du poète écrite par Colletet, nous sommes malheureusement réduits aux conjectures et sur l'attitude qu'il observa au sein de cette Compagnie et sur la part qu'il prit à ses travaux.

(1) Amadis Jamyn (si l'on en croit Tallemant des Réaux), eut une fille naturelle qui fut demoiselle de compagnie chez M^{lle} de Gournay. « Bois-Robert, dit-il, mena M^{lle} de Gournay au cardinal de Richelieu qui lui fit un compliment tout de vieux mots qu'il avoit pris dans son *Ombre*. Elle vit bien que le cardinal vouloit rire. « Vous riez de la pauvre vieille, dit-elle : mais riez, grand génie, riez : il faut que tout le monde contribue à votre divertissement. » Le Cardinal, surpris de la présence d'esprit de cette vieille fille, lui en demanda pardon et dit à Bois-Robert : « Il faut faire quelque chose pour M^{lle} de Gournay. Je lui donne deux cents écus de pension. » — « Mais elle a des domestiques. » — « Et quels ? reprit le Cardinal. » — « Mademoiselle Jamyn, répliqua Bois-Robert, bâtarde d'Amadis Jamyn, page de Ronsard. » — « Je lui donne cinquante livres par an, dit le Cardinal. » — « Il y a encore ma mie Piailon, ajouta Bois-Robert : c'est sa chatte. » — Je lui donne vingt livres de pension, répondit l'Eminentissime, à condition qu'elle aura des tripes. » — « Mais, Monseigneur, elle a chatonné, » dit Bois-Robert. « Le Cardinal ajouta encore une pistole pour les chatons. » (*Historiettes* de Tallemant des Réaux, *M^{lle} de Gournay*, T. III, p. 121. V. également celle de *Racan* sur M^{lle} Jamyn, *Ibid.*, p. 125 à 127.)

Malgré les secours d'argent de Henri III (1) qui lui accordait beaucoup d'estime et qui exigeait que son entourage lui témoignât les plus grands égards, l'Entrepreneur de l'Académie de Poésie et de Musique se trouvait, vers la fin de sa vie, dans une situation assez misérable. Atteint, dès l'âge de quarante ans, d'une maladie douloureuse qui devait le conduire au tombeau, il luttait toutefois avec courage contre la souffrance et la pauvreté. Cherchant encore dans le travail une diversion à ses maux, il publia en 1581 les deux premiers livres des *Mimes, Enseignements et Proverbes*, dernier fruit de sa Muse attristée où, à côté de jeux d'esprit qui nous semblent aujourd'hui assez puérils, se rencontrent de réelles et solides beautés. « J'ay composé ce petit livret à diverses fois depuis cinq ou six ans, écrit le poète, ne pensant à rien moins qu'à faire quelque chef-d'œuvre en le faisant, mais seule-

(1) En vertu de l'ordonnance du 3 mars 1584, Henri III déclara expressément que, par une mesure d'exception toute spéciale, il annule en faveur de Baif les prescriptions contenues dans ses Lettres et Ordonnances et stipulant en pareil cas un droit dit « de dixième et cinquième denier. » « Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et de Poloigne, à nos amez et féaulx les gens de noz Comptes, à Paris : « Nous vous mandons et très expressément enjoignons par ces présentes que, sans vous arrester à nostre Ordonnance faicte sur les dons pour raison des dix et cinquième deniers, vous aiez à en tenir quitte et descharger nostre cher et bien aimé Anthoine Baif jusques à la somme de cinq cens quarante quatre escuz deux tiers, en quoy il pourroit estre tenu pour les sommes desquelles nous luy aurions cy devant fait don, dont l'avons exempté et dispensé exemptons et dispensons, ne voullant que luy soit retenu et retranché aulcune chose par les trésoriers de nostre Espargne, parties casuelles et autres qui auront acquité lesdicts dons que pareillement rellevons et dispensons de sa retention desdicts dix et cinquième denier, dont les tiendrez quitte et deschargez, passant et allowant en la despense de leurs comptes les sommes à quoy ils se trouveront monter sans aucune difficulté, nonobstant nosdictes ordonnances deffences et lettres à ce contraires, car tel est nostre plaisir. » Donnè à Paris le 3^e jour de Mars l'an de grâce mil cinq cent quatre vingt quatre et de nostre règne le dixiesme.

Signé: HENRY
(par le Roy) PINART

Une quittance, signée de Henri III, et datée du 2 juin 1585, postérieure de quinze mois, par conséquent, à l'ordonnance que nous venons de citer, certifie le versement d'une gratification de « 1,666 écus deux tiers, » qui devait être partagée par Jean-Antoine de Baif avec la veuve et les héritiers de Thibaut de Courville, son ancien et modeste collaborateur dans l'œuvre de la fondation de l'Académie, qualifié de « valet ordinaire de la chambre. » Malheureusement, le texte original de cette pièce, qui devrait être encore aux Archives Nationales (*Cartons des Rois*, k. 101, n° 484) a été égaré et se trouve ainsi perdu pour l'histoire. Dans les *Inventaires et Documents* publiés sous la direction de M. de Laborde, M. Tardif l'avait classé et reproduit sous le n° 3415 avec la mention suivante qui en résume le contenu : « Paris, 2 juin 1585. Don fait par Henri III à Jean-Antoine de Baif, secrétaire de la Chambre du Roi, ainsi qu'à la veuve et aux héritiers de Joachim Thibaut de Courville, valet ordinaire de la Chambre, de soixante six écus deux tiers. »

ment me proposant de tromper les douleurs qui me travailloyent au commencement d'une indisposition, laquelle se venoit emparer de moy pour le reste de mes jours (1). » Baïf resta jusqu'à la mort fidèle à la royauté légitime. Les divisions du pays n'ébranlèrent point ses convictions. Il réprouvait, au nom du même principe, les intrigues anti-françaises des Ligueurs agents de l'Espagnol et celles des huguenots, révoltés à la fois contre les autorités temporelle et spirituelle. Dans une de ses poésies insérée au Livre IV des *Mimes*, il maudit l'*Union* et semble avoir eu, comme Ronsard, le pressentiment du relèvement de la patrie par la maison de Bourbon qui, après de si effroyables désastres, devait être l'instrument providentiel de son salut :

Je n'entan point la Ligue Sainte,
Mais je ne puis n'en avoir creinte,
Car, bien souvent la sainteté
Cache l'impiété couverte :
Bien souvent la justice ouverte
Enclost la grand' méchanceté !
Je ne fus jamais hérétique :
Je suis chrétien catholique,
Et j'approuve la Papauté !
Mais j'abhorre la tyrannie (2).

(1) Outre des poésies latines publiées en 1587, Baïf avait composé de nombreuses poésies spirituelles en vers mesurés et en vers rimés qui sont restées presque intégralement inédites. Un manuscrit autographe conservé à la bibliothèque nationale sous le n° 19140 contient : 1° Trois livres de *chansonnettes* ; 2° *Une traduction en vers mesurés de tous les Psaumes* ; 3° *Une seconde traduction en vers mesurés des 68 premiers Psaumes* ; 4° *Une troisième traduction en vers rimés de tous les Psaumes*. En vertu d'une délibération du 3 mai 1586, l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse avait décerné au poète une gratification d'honneur de cent livres en l'accompagnant de cette glorieuse mention : « *Tenant aujourd'hui Jehan-Anthoine de Baïf, au jugement des plus sçavans de ce royaume, le premier rang entre les Poètes, par le décès de Ronsard, tant pour estre le plus antien de tous que pour estre celui qui, par la cognoissance des deux langues grecque et latine a grandement enrichy nostre langue et poésie Française.* »

(2) Jean-Antoine de Baïf qui, dans sa jeunesse, avait reçu les ordres mineurs, s'est-il marié et Guillaume son fils était-il légitime ? Dans sa vie d'Amadis Jamyn, Colletet parle de ce fils du poète et il établit une forte présomption en faveur de sa légitimité car, nommant après lui, à la ligne suivante, le bâtard de Desportes, il a bien soin de le qualifier de fils naturel. Cette antithèse fournit un argument assez solide au maintien de la thèse du mariage de Baïf. Mais, dira-t-on, s'il se maria, qui épousa-t-il ? On est, sur ce point, réduit aux conjectures. Un sonnet inséré dans les *Amours divers* témoigne de sa passion pour une personne du nom de *Madalène*, qu'il appelle ailleurs *Madeleine* ou *Madelon* et qui cueille des fleurs dans le jardin de sa maison. Une autre pièce intitulée *Anagramme de Madeleine de Baïf*, publiée dans les *Mimes* (Livre IV, p. 228 et 229, édit. Wilhem), célèbre les vertus d'une personne qui porte le même nom joint à celui du poète. S'agit-il de sa femme ? Nous laissons à d'autres le soin d'éclaircir cette question.

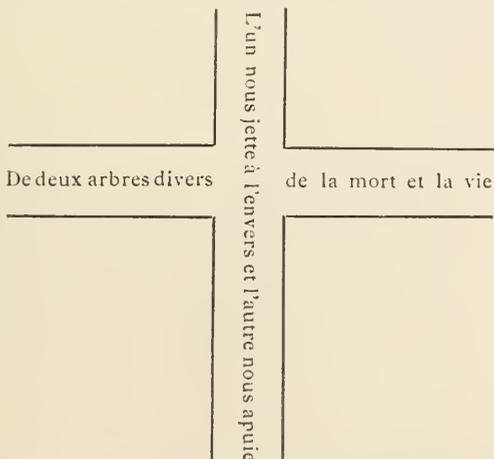
Et fuis la rebelle manie
 Qui rompt la *juste royauté* ;
 La *royauté juste* j'appelle
 Qui, de *race continuelle*
 Dure, établie au sang *François*,
 Sans rechercher son *origine*,
 Puisque, par la *grâce divine*
 Ils règnent, *receus d'une voix* (1) !

Le jour de la mort de Jean-Antoine ne nous est indiqué par aucun document authentique. Néanmoins, une information émanée du fils du poète nous porte à penser qu'il mourut vraisemblablement au mois de septembre 1589. Dans une pièce de vers intitulée « *le Faict du procez de Baïf contre Frontenay et Montguibert*, » épître satirique d'un plaideur malheureux qui, par elle-même, ne mériterait en rien de sortir de l'oubli, Guillaume de Baïf nous fournit ainsi le renseignement que nous cherchions en vain ailleurs :

Environ l'an quatre-vingt-neuf,
 Que j'estois barbu comme un œuf,
 Ce brave Pathelin m'emmaine
 Tout droit au pays d'Aquitaine...
 Après, survint le coup du moine,
 Et la mort du bon Jean-Antoine (2).

(1) *Poésies choisies* de Baïf, p. 320 et 321.

(2) *Variétés historiques et littéraires* de M. Edouard Fournier, T. VIII, p. 31 et suivantes. *Le faict du procez de Baïf contre Frontenay et Montguibert*. On trouve à la Bibliothèque Nationale (M.s.s. No 19140) une croix ainsi tracée à l'encre d'une main inconnue et accompagnée de l'inscription et de la note marginale suivantes :



« C'est, à mon advis les vers escrits de la main de feu M. J. A. de Baïf qu'il a laissés, par son testament à mettre dessus sa tombe. »

Or, *le coup du moine*, rapproché de la date de 1589, c'est, à n'en pouvoir douter, l'assassinat de Henri III par Jacques Clément.

L'épître de Guillaume de Baïf contient encore un passage qui n'est pas sans prix pour l'histoire de l'Académie ; il est relatif à l'hôtel patrimonial, premier siège de la Compagnie avant que le Roi ne l'eût transporté au Louvre. Le lecteur nous pardonnera de nous arrêter un instant sur le seuil de cette vieille demeure pour y chercher un dernier écho de l'institution mémorable dont elle avait été l'asile et le berceau. Le petit-fils de Lazare de Baïf y résidait en 1594, cinq ans après la mort de son père (1) et peu de temps avant l'entrée de Henri IV dans la capitale insurgée. La courageuse et patriotique audace avec laquelle Jean-Antoine mourant n'avait pas craint de démasquer les menées des factieux qui cherchaient à livrer sa patrie à

(1) Guillaume de Baïf paraît avoir eu un véritable culte pour la mémoire paternelle. Il donna en 1612 une nouvelle édition *des Mimes*, qui avaient déjà été publiés intégralement depuis la mort de Jean-Antoine, en 1597, chez Robert Estienne et en 1608, chez Jaugourt. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, il s'occupait à rechercher partout avec un soin pieux les livres et les manuscrits ayant appartenu à son père ou relatifs à l'Académie qu'il avait fondée. C'est ainsi qu'il retrouva, dans la boutique d'un pâtissier, quelques feuilles du *livre d'Institution* de la Compagnie, vendu par le fils naturel de Desportes « avec les autres livres, manuscrits, doctes et curieux » provenant de la bibliothèque du poète, et que Colletet a vus entre ses mains. En 1614 fut imprimé à Paris un opuscule singulier que nous reproduisons ici dans son intégrité :

Prophétie faite par M. Abel Ongeur, doyen de la grande église de Theroneme (sic) l'an 1477, trouvée (sic) dans les papiers de Jean Anthoine de Baïf, l'an 89. — A Paris chez P. Buray, demeurant au Mont Saint-Hilaire à la Court d'Albret, 1614 :

L'an mil cinq cents avec nonante
 Des maux qu'on aura il m'espante.
 L'an mil cinq cents nonante un
 Le mal en pis par le commun.
 L'an mil cinq cents nonante et deux,
 Plusieurs seront destruits par eux.
 L'on verra, l'an trois ou quatre,
 Pour les grands maux aucune emplastre.
 Nonante et deux avec (que) trois
 Du but arrivera le Roy,
 Qui sera, l'an nonante et six,
 Pour l'heur du peuple au trosne assis,
 Ayant renversé l'entreprise
 Forcée entre l'Est et la bize.
 Nonante sept, nonante huict,
 L'on bénira Dieu jour et nuict
 Et chantera chaque province
 Soubs lequel seront maintenus
 Ceux de l'Eglise en leurs revenus,
 Car tous auront, à leur aise,
 Jusques à six cents et treize.

l'étranger avait inspiré aux Ligueurs un violent ressentiment ; la vengeance ne se fit pas longtemps attendre. Les soldats des garnisons Mauresques et Napolitaines de Philippe II, d'après les ordres de leurs chefs, se portèrent sur l'hôtel de Baïf, en proférant des menaces contre la famille du poète qui l'habitait, ravagèrent toute la façade de l'édifice et effacèrent de la pointe de leurs pertuisanes les vers grecs de Pindare, de Bion et de Moschus qu'ils prirent sans doute pour des caractères cabalistiques. En dénonçant à la postérité ces fureurs insensées de l'esprit de parti qui s'exercent même sur les objets inanimés, Guillaume de Baïf nous montre avec quelle ardeur les Parisiens, lassés de la tyrannie d'une multitude avilie soudoyée par l'étranger, acclamèrent le retour du prince qui allait les délivrer de ce joug odieux :

Je trouve, d'un autre côté,
Que la puissante Majesté
D'un Roy, le plus grand qui se treuve,
Arriva par la Porte Neufve
Dans Paris, sa bonne cité,
Où je l'avois bien souhaitté,

Chacun sera, lors, en danger
De voir le bien en mal changer :
L'aigle son vol abaissera ;
l'Ille de l'ange haussera,
Le coq mangera les poussins.
L'Autriche perdra ses dessins,
Mais le fleuron de lys vuidera
De corps et entendement sain
Que la République tiendra
Reposant dessus son coussin.

L'auteur anonyme de cette prétendue prophétie qui, sans aucun doute, fut faite après coup avait dédié son œuvre au Roi Louis XIII par les vers suivants :

Auguste fut neveu du premier Empereur,
Vous estes fils des Roys les plus grands de la terre.
Auguste, jeune d'ans, fut des Vieux la terreur
Et vostre jeune bras les plus ruzés atterre.
Auguste, ayant conquis le monde par la guerre
Le garda par la paix : vous en ferez ainsi.
Il aïma les sçavans, aimez les donc aussi,
De peur que sa vertu, par escrits ennoblie,
Ne gaigne dessus vous cest advantage ici
Que sa gloire on cognoisse et la vostre on oublie.

Peut-on attribuer cet écrit à Guillaume de Baïf ? Le nom de Jean-Antoine indirectement amené dans le titre ferait incliner à le croire, mais la facture des vers de la prophétie et celle de l'envoi sont trop différents du ton et de la manière de ceux du *Faict du Procez de Baïf* pour autoriser cette conjecture.

*Car ceste négrite (1) canaille
S'attaquoit mesme à la muraille
Abattant, sans droit ni raison,
Jusques au grec de ma maison (2) !*

Guillaume de Baïf s'empressa de réparer les injures subies par la demeure paternelle et de rétablir les inscriptions qui décoraient ses murs, nous pouvons le certifier sur le témoignage de Colletet qui, né en 1628, déclare les avoir contemplées « *estant jeune enfant*. » Après la mort de Guillaume, l'immeuble devint la propriété de son héritière « *demoiselle Philippe de Baïf, femme d'Antoine Gaffarel, seigneur de Therval (3)*, » qui, en vertu d'un acte passé devant Maître Detroyen le 20 décembre 1639, le vendit aux Dames Bénédictines Anglaises (4) avec plusieurs autres immeubles voisins. « *La maison de Baïf, dit Sauval, estoit sur les Fossés de la ville entre la Porte Saint Victor et celle de Saint Marceau, qu'il avait enduite d'inscriptions et d'épigrammes grecques et que, depuis, on a vendue aux religieuses Anglaises et démolie entièrement (5)*. » Cette dernière assertion répétée par d'autres auteurs très dignes de foi est-elle rigoureusement exacte ? L'hôtel de Baïf fut-il vraiment démoli par les Dames Anglaises ou seulement approprié par elles à l'installation d'une partie de leur congrégation ou de leur pensionnat ? Ce point nous paraît difficile à élucider. Quoiqu'il en soit, le couvent de la rue des Fossés-Saint-Victor (6), épargné par la Révolution (7), fut condamné à la destruction sous le

(1) Noire, allusion au teint basané des Maures et des Napolitains.

(2) *Variétés historiques et littéraires*, T. VIII, p. 31 et suivantes.

(3) « Antoine Gaffarel, sieur de Therval, et Demoiselle *Philippe Baïf*, sa femme, de lui autorisée, demeurant à Paris, ont vendu aux Dames religieuses anglaises quatre maisons contigues sises sur le fossé d'entre les portes Saint-Victor et Saint-Marcel de Paris moyennant la somme de dix-huit mille livres. » (*Archives nationales*, Inventaire des Biens fonds des Dames anglaises, 1790.)

(4) Les auteurs des histoires de Paris publiées depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours se bornent à signaler l'achat de l'immeuble par les Dames Bénédictines anglaises en 1639, sans nous dire de qui ces religieuses l'avaient acheté.

(5) *Recherches sur les Antiquités de Paris* de Sauval.

(6) Depuis rue du Cardinal-Lemoine.

(7) L'inventaire des biens immobiliers des Dames anglaises, dressé en 1790, outre onze maisons de la rue des Boulangers louées à divers particuliers, donne la description suivante des corps de bâtiment reconnus propriétés du couvent : « 1^o La maison conventuelle, tenant par devant à la rue des Fossés-Saint-Victor, par derrière aux Dames religieuses de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, d'un côté à la rue des Boulangers, de l'autre aux prestres de la Doctrine chrétienne et au Collège des Ecossois, laquelle consiste en deux corps de bâtiments donnant sur la rue des Boulangers, un autre corps de bâtiment donnant sur celle des Fossés-Saint-Victor et un autre où se trouve la chapelle derrière laquelle

second Empire au moment du percement de la rue des Ecoles qui a fait disparaître tant de monuments précieux pour l'histoire de Paris. Si l'édifice qui servit de berceau à l'Académie existait encore quoique transformé, il tomba alors pour ne plus se relever.

En annonçant que les auditoires de l'Académie du Palais étaient « *discontinué pour quelque temps*, » Lacroix du Maine exprimait l'espoir de les voir se rouvrir dès que l'état moins troublé du pays le permettrait. Alors, ajoute-t-il, « *les estrangers n'auront point occasion de se vanter d'avoir, en leur pays, choses rares qui surpassent les nostres* (1). » Ce vœu ne fut point exaucé : la seconde ruine de l'Académie fut définitive ; née sous l'égide de la monarchie française, elle partagea sa disgrâce comme elle avait partagé son éclat : « Elle prit fin avec le Roy Henri III^e (2),

est un cimetière indépendant et tenant au collège des Ecossois et un jardin pour l'usage de ladite maison contenant trois arpens 68 perches 7 toises, tenant d'un côté rue des Fossés-Saint-Victor, d'un autre, rue des Boullangers, de l'autre au Collège des Ecossois et aux Pères de la Doctrine, à la Congrégation et se terminant rue Neuve Saint-Etienne. 2^o Trois petits corps de bâtiments se joignant sis rue des Boullangers, tenant au jardin de ladite maison, louées sous baux à divers particuliers. 3^o Une maison sise rue des Fossés-Saint-Victor, faisant l'encoignure de la rue Clopin... 4^o Une autre maison sise même rue, faisant l'autre encoignure de la rue Clopin... » ... En 1643, les Dames Anglaises achetèrent du sieur Collot, maître boursier et bourgeois de Paris, et de Françoise Thilbert, sa femme, une autre maison « sise aux faubourgs de Paris sur le fossé d'entre les portes Saint-Victor et Saint-Marcel pour 300 livres de rente devant le notaire Dorléans. En 1685, 3^o maison rue des Fossés-Saint-Victor « sur les fossés » achetée aux Directeur, Principal et Sous Principal du Collège des Ecossois pour 12500 livres. » Le terrain en face *sur la contrescarpe*, leur fut cédé par la ville en 1687. Elles possédaient, en outre, un clos de vignes, rue Neuve Saint-Etienne, acheté 1200 livres en 1710 du sieur Claude Cornouailles. Les Dames Anglaises louaient une *place* établie devant le couvent sur l'ancien fossé et plantée d'arbres en 1719 au sieur Rauchon « loueur de carrosses » pour la somme de 150 livres de loyer. » Le couvent des Dames bénédictines Anglaises occupait les nos 23 et 25 de la rue des Fossés-Saint-Victor. (*Archives nationales*. Inventaire des Biens fonds des Dames anglaises 1790).

(1) « Par ces *choses rares* écrit M. Sainte-Beuve, le bon écrivain ne peut entendre que les Académies d'Italie. » *Tableau historique et critique de la poésie française au xvi^e siècle*, p. 83.

(2) On ne saurait, à aucun degré, voir avec Sauval dans la tentative de Mauduit un essai de relèvement de cette institution. Baïf, poursuivi par la pensée de restituer non seulement la prosodie mais la choristique de l'antiquité, avait souvent prié Mauduit de régler avec Courville la musique de ses poèmes lyriques et les pas des ballets dont il les accompagnait et par lesquels, ainsi qu'il le disait à Charles IX, il prétendait « remettre en usage la danse » des anciens. Mauduit, enhardi par le souvenir si glorieux pour lui de sa collaboration avec le grand poète, rassemblait à jours fixes dans son logis de la rue des Juifs, des chanteurs et des amateurs de musique. Ces réunions qu'il qualifiait du titre pompeux d'*Académie de Sainte-Cécile*, mais qui n'étaient, en réalité, que des concerts, eurent un moment de grande vogue. Les Parisiens, qui n'avaient plus guère, alors, d'occasion d'entendre de bonne musique ailleurs que dans les églises, y vinrent en foule, en

écrit Colletet, et dans les troubles et confusions des guerres civiles de ce royaume. »

Cette fondation si large et si libérale avait devancé son temps ; son souvenir même resta enseveli dans le plus profond oubli jusqu'au jour où, s'inspirant de l'œuvre de Baïf et de Pibrac, Richelieu établit l'institution salubre et féconde qui devint et resta le refuge des lettres régénérées.

M. Sainte-Beuve insiste avec raison sur les « *analogies anticipées de l'Académie du xvi^e siècle avec l'Académie française* (1) » et sur les emprunts qui lui ont été faits par les âges suivants. « L'Académie de Baïf et de Pibrac, écrit-il, *était un véritable essai d'Académie française...* Peut-être, avec plus de loisir et de paix dans l'Etat, la fin du xvi^e siècle eût prévenu, en littérature, le siècle de Louis XIV (2). »

Le sentiment de M. Sainte-Beuve est, sur ce point, entièrement conforme à celui d'un des premiers membres de l'Académie française. Selon Colletet (3), en effet, l'institution fondée sous les auspices de Charles IX et de Henri III, qu'il nomme tour à tour dans le même passage, « *cette célèbre Compagnie,* » « *cette noble et fameuse Académie,* » « *ce célèbre Corps,* » *promettoit des choses merveilleuses, soit pour les sciences, soit pour la langue. Veuille le bonheur de la France,* ajoute-t-il, *que cette*

raison de l'attrait qu'offrait pour eux l'exécution de morceaux profanes par d'habiles virtuoses placés sous la direction éclairée d'un homme de goût. Il n'est pas besoin, on le voit, d'insister pour démontrer que l'Académie de Sainte-Cécile n'avait aucun titre pour prétendre à la succession de l'*Académie de poésie et de musique* et de l'*Académie du Palais*. L'Académie de théologie du couvent des Grands-Augustins, celle dirigée plus tard par François de Harlay, abbé de Saint-Victor et dont les membres dispersés furent réunis par le cardinal de Richelieu qui lui donna pour *modérateur* le savant Dominicain Campanella, n'étaient que des assemblées d'ecclésiastiques versés dans l'étude des lettres sacrées, où l'on discutait sur des points controversés de doctrine, de morale ou de discipline religieuses. Le nom commun de ces réunions ne pourrait amener une confusion entre des associations si différentes. On n'ignore point que le terme d'*Académie* était employé au xvi^e siècle non seulement, ainsi que le dit Richelet, pour désigner « le lieu où s'assemblaient des personnes qui font profession de quelque'un des arts libéraux comme de musique, de peinture, de sculpture et d'architecture, » mais encore les collèges où la jeune noblesse se perfectionnait dans les arts de l'escrime et de l'équitation. « Ce mot est devenu si général, écrit à son tour Sauval et la signification si fort étendue qu'il n'y a presque point d'assemblée qui ne l'ait prise. » (*Histoire et Recherches sur les antiquités de Paris*, par Sauval, livre IX, p. 490).

(1) *Tableau historique et critique de la poésie française au xvi^e siècle*, par M. Sainte-Beuve, p. 420.

(2) *Idem*, p. 83.

(3) *Vie d'Amadis Jamyn*, par Colletet, apud *Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn*, Paris, Wilhem, 1879, T. 1^{er}, p. 26 et suivantes.

Académie française qui fleurit à présent, et de laquelle j'ai l'honneur d'estre (1) répare le défaut de l'autre et que l'on recueille de cette noble Compagnie les fruits que l'on se promettoit de celle du dernier siècle! C'est le noble souhait que je fais pour sa gloire particulière et pour l'utilité publique. »

Dans son intéressante étude sur Pontus de Thiard, M. Jeandet exprime la même pensée avec plus de force encore. « *L'Académie française, écrit-il, est une fondation du xvi^e siècle. Il ne s'agit pas seulement d'analogies plus ou moins éloignées entre l'Académie de Baïf et celle de Richelieu ; nous voyons celle-ci en germe fécondé dans la Pléiade, et nous trouvons ce germe développé et plein de vie dans l'Académie de Baïf, de Charles IX et de Henri III. Cette fille majeure de la Renaissance littéraire en France, n'est plus seulement, comme sa mère la Pléiade, une statue grecque modelée sur l'antique, c'est une véritable Académie française : c'est mieux que cela : c'est un Institut national, un temple ouvert aux sciences, aux arts et aux belles lettres, dans lequel poètes et savants, rois et princes deviennent citoyens de la vraie République des lettres. L'Académie française du xvi^e siècle, nous croyons pouvoir le dire, n'a pas seulement, sur celle du xvii^e, le privilège du droit d'ainesse : elle la surpasse par les bases plus larges de sa fondation et surtout par son esprit moins aristocratique et plus libéral » (2).*

L'examen des rapprochements qu'on peut établir entre l'Académie du xvi^e et celle du xvii^e siècle ne sera pas ici dénué d'intérêt. Leur nom est le même, *Académie française* : le cardinal a bien fait de le conserver ; on n'en pouvait trouver un à la fois plus noble, plus simple et plus glorieux.

L'Académie de Richelieu fut, on le sait, érigée par des *Lettres patentes* royales, ainsi que l'avait été, en 1570, l'Académie de Poésie et de Musique. Dans ce document, rédigé par Conrart, Louis XIII, comme jadis Charles IX, énumère les bienfaits qu'une semblable institution est appelée à produire en France sur les mœurs et sur l'esprit des

(1) « M. Colletet, qui en est lui-même, écrit Pélisson, n'oubliera pas, sans doute, ses amis et ses confrères dans les *Vies des Poètes François*, qu'il a déjà fort avancés. » Colletet n'a pas déferé à ce désir : sur cent trente auteurs dont on trouvait la biographie dans le manuscrit de la Bibliothèque du Louvre, on ne comptait pas un seul membre de l'Académie Française ; les membres de l'Académie des Valois, au contraire, y étaient assez nombreux.

(2) *Pontus de Tyard*, par M. Jeandet, in-8°. Paris, Aubry, 1860, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 45 et 46.

populations. « Notre très-cher et très-ami cousin le cardinal de Richelieu nous a représenté qu'une des principales marques de la félicité d'un Etat estoit que les Sciences et les Lettres y fleurissent en honneur aussi bien que les armes, puisqu'elles sont un des principaux instruments de la vertu. »

En 1570, le Roi octroyait aux Académiciens les *privilèges, franchises et libertez* dont jouissaient les officiers de sa maison ; Louis XIII, en 1635, accorde aux membres de l'Académie Française le droit de *Committimus* (1), l'exemption des charges de tutelle, de curatelle, de guet, etc. (2).

Charles IX avait chaleureusement encouragé Baïf à fonder l'Académie de Poésie et de Musique ; Louis XIII donne sans difficulté son approbation à l'Académie Française.

A l'Académie des Valois, « on s'attribuoit le pouvoir de changer quelque chose à la langue » (3) ; « la principale fonction de l'Académie Française est de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences (4). »

L'ancienne Académie avait un médaillon et une devise qui nous est restée inconnue ; la nouvelle eut un sceau sur lequel était gravée l'image de Richelieu et un contre-sceau avec cette légende « *A l'Immortalité.* »

Les *Auditoires*, qui prennent le nom d'*Assemblées* à l'Académie Française se divisent encore, comme autrefois, en Assemblées *ordinaires* et *extraordinaires*. L'*Académiste* (5) est exhorté d'observer les statuts comme l'*Académique* du siècle précédent.

La charge de *Protecteur*, exercée à l'Académie de Poésie et de Musique et à l'Académie du Palais par Charles IX et par Henri III, est conservée par l'Académie Française (6), mais c'est le Cardinal-Duc et non

(1) On nommait ainsi le privilège de faire juger ses procès par la Chambre des Requêtes ou de l'Hôtel ou du Palais.

(2) « Quant à celle de la taille, dit Pélisson, personne ne fut d'avis de la demander, de peur qu'il ne semblast en avoir besoin pour luy mesme. » La plupart des Académiciens étaient dispensés de la taille en raison de leur naissance ou de leurs charges.

(3) *Recherches de la France* de Pasquier.

(4) Statuts de l'Académie Française, art. 24.

(5) On renonça plus tard à cette dénomination d'*Académiste* qui confondait les Académiciens avec les personnes faisant partie d'une académie ou école d'équitation, de danse ou d'escrime.

(6) *Histoire de l'Académie Française* par Pélisson et d'Olivet, édit. Livet, T. I^{er}, p. 56.

le Roi qui en est le titulaire (1). Dans la Compagnie fondée par Baïf, il était « à la discrétion des Entrepreneurs de recevoir ou refuser tels que bon leur semblerait, soit pour estre escrits au Livre, soit pour estre admis aux Auditoires tant ordinaires qu'extraordinaires : » à l'Académie de Richelieu, « nul ne peut être élu qu'il ne soit agréable au *Protecteur*. »

De même que l'Académie des Valois eut successivement pour sièges des demeures privées comme l'hôtel de Baïf et le Collège de Boncourt, avant de s'assembler dans le cabinet du Roi, l'Académie française se réunit d'abord chez divers de ses membres (2). Louis XIV, en l'appelant à fixer enfin son siège au Louvre (3), ne fera que reprendre cette royale tradition d'hospitalité inaugurée par Henri III pour l'Académie du Palais et dont l'Institut lui-même bénéficiera un jour (4). »

Ces considérations amènent naturellement à formuler la question suivante : les Statuts de l'Académie Française ont-ils été directement inspirés par ceux de l'Académie des Valois ? « Il semblerait, écrit M. Vallet de Viriville, que jusqu'au souvenir de cette royale institution s'était anéanti quarante ans plus tard, lors de l'érection de l'Académie Française. Du moins, on n'en trouve aucune trace dans les Lettres Patentes ni dans le premier historien de l'Académie.... Colletet, l'un de ses membres, était *filis d'un membre de l'Académie de Baïf et l'avait parfaitement connue. Il y a tout lieu de croire que cette omission qui s'explique par le caractère du cardinal de Richelieu, fut tout à fait volontaire* » (5). Comment admettre, en effet, que M. du

(1) « Le Cardinal n'entra jamais à l'Académie. » *Ibid.*, p. 70.

(2) Chez Conrart, rue Saint-Martin, chez Desmarets, à l'hôtel Pellevé, chez Chapelain, rue des Cinq-Diamants, chez Montmor, rue Sainte-Avoie, chez Gomberville, près Saint-Gervais, chez Cérisy, à l'hôtel Séguier, chez Boirobert, à l'hôtel de Mélusine et enfin chez le Chancelier Séguier, rue de Grenelle Saint-Honoré; l'Académie quitta ce siège pour venir au Louvre. (*Histoire de l'Académie de Pélisson*, p. 66 et 67.)

(3) Voir dans l'*Histoire de l'Académie Française* de Pélisson et d'Olivet, édit. Livet, T. I^{er}, la médaille frappée en 1672 à l'occasion de l'installation de l'Académie Française au Louvre où l'Académie du Palais avait siégé avant elle. On y voit l'Apollo *Palatinus* devant la colonnade de Perrault avec cette légende : *Academia Gallica intra regiam excepta, 1672.*

(4) « Lorsque l'Institut fut créé, deux ans après cette triste époque de 1793, et quoiqu'on affirmât bien haut qu'il n'avait rien de commun avec les anciennes Académies, personne ne songea à le placer ailleurs qu'au Louvre. » (*Une Académie sous le Directoire*, par M. Jules Simon, p. 120.)

(5) *Histoire de l'Instruction publique* par M. Vallet de Viriville, professeur à l'École des Chartes, etc. In-4, Paris, 1849, p. 260 texte, et note 2.

Chastelet, Conrart et leurs collaborateurs, avant de rédiger les statuts de l'Académie Française (1), n'aient point consulté Colletet, fils d'un membre de l'Académie des Valois, auteur des Vies de plusieurs de ses membres et qui, par conséquent pouvait leur fournir, sur les usages et sur le fonctionnement de l'ancienne Compagnie, les renseignements les plus sûrs et les plus complets ? L'incident soulevé à l'occasion de la visite de la Reine Christine de Suède à l'Académie, en 1658, vient d'ailleurs confirmer cette opinion. On connaît l'importance capitale des questions d'étiquette au XVII^e siècle ; il est donc aisé de concevoir l'embarras que dut éprouver le Chancelier Séguier lorsque la Reine en entrant dans la salle des séances lui demanda si les académiciens ne resteraient point debout devant elle en témoignage de respect. Le Chancelier ayant consulté M. de la Mesnardière, alors Directeur, celui-ci répondit qu'un article du règlement de l'Académie établie par Baïf sous Charles IX, permettait aux *Académiques* de s'asseoir même en présence des personnes royales. Écoutons le savant avocat Olivier Patru, l'ami de Racine et de Boileau, raconter la scène : « La Roynne, écrit-il à d'Ablancourt, parla bas à M. le Chancelier et lui demanda, (à ce qu'on apprit depuis,) de quelle sorte nous serions devant elle ou assis ou debout. M. le Chancelier appela M. de la Mesnardière qui, sur cette proposition dit que, du temps de Ronsard, il se tint une Assemblée de gens de lettres et de beaux esprits de ce temps à Saint-Victor (2), où Charles IX alla plusieurs fois *et que tout le monde étoit assis devant luy*, et il n'ajouta pas *qu'on estoit couvert*, si

(1) M. du Chastelet, Conseiller d'Etat, fut, dit Pélisson, « le premier qui travailla sur ce sujet (*Registres*, 27 mars 1634). Après qu'on eut vu son travail, il fut ordonné qu'il en conférerait avec MM. de Bourzeys, de Gombauld et de Gomberville. Depuis, il fut arrêté que tous les académiciens seraient exhortés à donner leurs mémoires par écrit sur cette matière... Tous ces mémoires furent remis entre les mains de quatre commissaires : MM. du Chastelet, Chapelain, Faret et Gombauld, pour prendre de chacun ce qu'ils trouveroient de meilleur. M. Conrart qui, en qualité de secrétaire, avoit aussi assisté à toutes ces Conférences particulières, *digéra et coucha par écrit* les articles des Statuts. Ils furent lus, examinés et approuvés par la Compagnie. » (*Histoire de l'Académie Française*, p. 29 et 30.) Où retrouvons-nous aujourd'hui le texte authentique et intégral des Statuts de la première Académie ? A la Bibliothèque de l'Arsenal, dans les *Papiers de Conrart*, le fondateur et le rédacteur des Statuts de la seconde.

(2) A Saint-Victor, c'est-à-dire à l'hôtel de Baïf situé sur les fossés Saint-Victor. « L'Académie des Valois ne tenait pas toujours ses séances à Saint-Victor, écrit M. Sainte-Beuve... D'Aubigné nous apprend qu'alors cette Académie s'assemblait dans le cabinet même du Roi deux fois par semaine. » (*Tableau historique et critique de la poésie française au XVI^e siècle*, p. 421, note 1.

ce n'est lorsqu'on parloit directement au Roy, mais on dit que cela est ainsi. » « *Ce précédent fit loi* », écrit M. Sainte-Beuve (1) et les membres de l'Académie Française s'assirent devant la Reine de Suède comme les membres de l'Académie des Valois s'étaient assis devant le Roi Très-Christien. La nouvelle Compagnie ne pouvait donc ignorer l'existence de l'institution antérieure dont le cérémonial et les coutumes avaient encore pour elle l'autorité incontestée de la chose jugée sans appel ; mais, en vertu d'une prescription supérieure, la conspiration du silence se fit autour de l'*Académie Française* de Baïf et de Pibrac : il eût semblé irrespectueux de découvrir un précédent à la fondation du tout-puissant Cardinal-Duc. On se tut *par ordre* et l'ordre fut exécuté avec une ponctuelle rigueur.

Les analogies signalées entre les Académies du xvi^e et du xvii^e siècle se continuèrent jusque dans les difficultés qu'elles eurent à surmonter. La vérification des Lettres patentes de l'Académie Française rencontra sous le règne de Louis XIII, la même opposition, les mêmes obstacles soulevés dans des conjonctures semblables sous Charles IX, pour l'Académie de Poésie et de Musique (2). Le Parlement, en 1570, avait, l'on s'en souvient, témoigné les scrupules les plus étranges ; il avait exprimé la crainte que l'influence de la nouvelle institution ne tendît à « *corrompre, amolir, efféminder la jeunesse* ; Baïf s'était trouvé dans la nécessité de prier le Premier Président, un Conseiller, le Procureur général et l'un des deux avocats du Roi d'accepter le titre de *Réformateurs* de la Compagnie pour « avoir l'œil à ce que rien ne s'y fasse... qui soit contre les loix et bonnes mœurs, chose qui, ajoute Baïf, adviendrait entièrement contre l'intention des Entrepreneurs, qui désirent et pourchassent que tout s'y fasse pour réussir à l'honneur de Dieu et du nom François. » La volonté du Cardinal vint elle-même se heurter, au Palais, à des résistances dont il paraissait presque impossible de triompher. « *Je serois maintenant ennuyeux*, écrit Pélisson, *si j'entreprendois de vous raconter par le menu combien il fallut de temps et de peine pour faire vérifier les Lettres Patentes au Parlement* (3). » Les députations envoyées par Richelieu et par l'Académie au Premier

(1) *Tableau historique et critique de la poésie française*, p. 421.

(2) *Histoire de l'Académie Française*, par Pélisson et d'Olivet, édition Livet, t. I, p. 36.

(3) *Ibid.*, p. 36.

Président Le Jay, aux gens du Roi, à M. Hennequin de Bernay, rapporteur de l'affaire, n'aboutirent longtemps qu'à des fins de non recevoir. Boisrobert, favori du Cardinal, MM. de Beautru et Desmarts, s'étant rendus en personne chez M. Le Jay, ce magistrat « *leur donna peu d'espérance d'obtenir ce qu'ils désiroient* (1). » Le Prélat irrité fit aussitôt signer au Roi trois *Lettres de cachet*, l'une pour le Premier Président, la seconde pour les avocats généraux et la dernière pour le Parlement : il fit entendre à M. Le Jay que « *pour peu qu'on apportât encore de longueurs ou d'obstacles à cette affaire, il feroit présenter et vérifier les Lettres au Grand Conseil* (2). » Les choses n'en vinrent point toutefois à cette extrémité. Louis XIII ne fut pas contraint, comme Charles IX, d'imposer sa volonté au Parlement pour l'érection de l'Académie. Le 16 juin 1636, le Procureur général donna des conclusions favorables. Mais M. Savarre qui devait procéder à la vérification, étant mort sur ces entrefaites, les Lettres Patentes ne furent vérifiées que le 10 juillet 1637 sous cette réserve : « *à la charge que ceux de ladite assemblée ne connoîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue françoise et des livres qui seront par eux faits et par autres personnes qui le désireront et voudront* (3). »

La Compagnie de Baif et de Pibrac avait eu de cruels adversaires ; les épigrammes de Passerat et de Pasquier nous en apportent la preuve. L'Académie du XVII^e siècle eut aussi ses détracteurs : les pamphlets de Mathieu de Morgues, de Saint-Evremont, de Sorel et de Furetières en fournissent le témoignage.

L'Académie Française fut sérieusement menacée de disparaître après la mort du Cardinal de Richelieu, comme l'Académie de Poésie et de Musique à la mort de Charles IX. L'abbé Tallemant, dans l'oraison funèbre de Pierre Séguier, nommé Protecteur de l'Académie en remplacement de Richelieu, nous apprend, en effet, que la Compagnie ne dut son salut qu'à la haute intervention du Chancelier. « Ce fut alors que les Muses désolées furent errantes longtemps avec vous. Ce fameux Ministre qui avoit pris sous sa protection l'élite des plus beaux esprits du monde, sembloit avoir remporté avec lui tout l'amour des lettres et des sciences. Des troubles intestins dispersèrent

(1) *Histoire de l'Académie Française*, p. 37.

(2) *Ibid.*, p. 68, note 1.

(3) *Ibid.*, p. 37.

les Muses et les effrayèrent. Ségurier seul les rassemble et les rassure, et, recueillant chez lui la politique et les beaux-arts, prépare au jeune Louis des couronnes immortelles en chérissant et protégeant ceux qui devoient les former. *Vous le savez, Messieurs, l'Académie Française périssoit s'il ne l'eust soustenue* (1). »

Les évènements qui ruinèrent la première Académie et ceux qui firent anéantir la seconde offrent entre eux une étrange similitude. Si l'institution de Baïf et de Pibrac a été dispersée par la Ligue peu de temps avant l'assassinat de Henri III, la grande fondation littéraire de l'illustre cardinal fut *abolie*, en 1793, par un mouvement révolutionnaire non moins redoutable, qui s'arrogea le pouvoir suprême et fit également couler le sang d'un Roi. Mais, plus heureuse que l'institution académique du xvi^e siècle, si vite engloutie dans l'abîme où disparurent ses protecteurs royaux, l'Académie Française, après un siècle et demi de bienfaits et de services rendus, avait laissé au sein de la nation des germes trop vivaces pour ne pas bientôt renaître. Lorsque, le 22 août 1795, la Convention, sentant l'impérieuse nécessité de rétablir les Académies dispersées par elle deux années auparavant, les groupa sous la dénomination collective d'*Institut national*, elle ne fit que restaurer une institution vieille de plus de deux cents ans. « On ne peut calculer, disait Daunou dans son rapport, les heureux résultats d'un système qui doit tenir les sciences et les arts dans un perpétuel rapprochement et les soumettre à une réaction habituellement réciproque de progrès et d'utilité... Ce sera, en quelque sorte, l'abrégé du monde savant, le *Corps représentatif de la République des lettres*, l'honorable but de toutes les ambitions de la science et du talent, la plus magnifique récompense des grands efforts et des grands succès : *ce sera, en quelque sorte, un temple national dont les portes, toujours fermées à l'intrigue, ne s'ouvriront qu'au bruit d'une juste renommée.* »

« Rassembler et raccorder toutes les branches de l'instruction, écrit à son tour M. Jules Simon, reculer les limites des connaissances, rendre leurs éléments moins obscurs et plus accessibles, provoquer les efforts des talents, récompenser leurs succès, recueillir et manifester les découvertes, recevoir, renvoyer, répandre toutes les lumières de la pensée, tous les trésors du génie (2), » telle fut l'idée qui présida à l'établis-

(1) *Histoire de l'Académie Française*, p. 40.

(2) *Une Académie sous le Directoire*, par M. Jules Simon, p. 149 et 150.

ment de l'Institut. C'était, en un mot, une *Académie universelle* que venait d'ouvrir le gouvernement par ordre duquel avaient été fermées les diverses Compagnies académiques de l'ancien régime. On eût bien étonné l'*ex-Oratorien* Daunou en lui prouvant que ce « *Corps représentatif de la République des Lettres,* » dont il vante d'avance les bienfaits, avait fonctionné et prospéré au *xvi^e* siècle.

Toute œuvre a besoin de la sanction du temps pour s'imposer à l'intelligence des masses et pour atteindre ainsi sa période de féconde maturité. L'Académie des Valois a été frustrée de cet inestimable avantage que rien ne saurait compenser : elle s'est développée trop tôt, comme ces fleurs hâtives qu'une chaleur factice fait éclore malgré l'hiver, mais qui se flétrissent avant le printemps. Heureusement, les grandes pensées ne meurent point toujours avec ceux qui les ont conçues : un moment submergées parfois dans le tourbillon des affaires humaines, on les voit reparaitre sous un ciel plus clément et porter des fruits refusés à leur floraison prématurée.

L'existence éphémère de l'Académie de Baïf et de Pibrac ne lui a pas permis de s'étendre et de devenir populaire en poussant les racines jusqu'au cœur du pays ; mais le fait, sans précédent dans nos annales, de la protection et de la collaboration des deux derniers Valois aux travaux de la Compagnie instituée sous leurs auspices, n'est pas demeuré infructueux pour nous. Les Florentins n'ont jamais oublié ce qu'ils devaient aux princes qui ont fait de leur cité, au *xv^e* siècle, l'asile et le foyer de toutes les lumières. Sachons, à leur exemple, nous montrer enfin équitables pour des Rois qui, malgré les vices et malgré les faiblesses dont ils se sont rendus coupables, ont doté la France de l'hégémonie intellectuelle de l'Europe alors qu'elle échappait aux Médicis. « *Les Valois,* écrit M. Egger, *aimaient sincèrement les lettres : ils honoraient sincèrement les lettrés.* » Sans l'appui de Charles IX, l'Académie n'eût jamais été fondée par Baïf : Pibrac n'aurait pu la relever s'il eût été privé du concours si personnel de Henri III ; sans l'Académie des Valois, Richelieu n'aurait vraisemblablement pas établi l'Académie Française et nous ne posséderions pas aujourd'hui l'Institut. La gloire d'avoir, pour la première fois, invité l'élite des savants français « *à former un Corps et à s'assembler régulièrement sous une autorité publique* » appartient donc bien en propre aux petits-fils de François I^{er}.

Nous avons tenté de faire connaître ce que fut « *cette noble et fameuse Académie* » créée « *à l'honneur et à l'accroissement de l'Etat et à l'orne-*

ment du nom François. » L'étroite alliance dont elle se peut prévaloir avec l'illustre Compagnie qui lui a succédé, suffirait assurément pour commander l'attention. Qu'on nous permette, toutefois, de le dire en terminant cet ouvrage, la fondation de l'Académie des Valois est de celles qui font époque dans la vie d'un peuple. Ce premier appel aux plus nobles instincts de la nature humaine a été, il est vrai, emporté par le souffle délétère des discordes politiques ; la patrie, noyée sous des flots de sang, a dû attendre des jours meilleurs pour reprendre et pour achever la tâche qui s'imposait à ses destinées ; mais ce noble effort de nos pères pour adoucir les mœurs et pour élever les cœurs n'a-t-il pas droit à l'imprescriptible gratitude de la postérité qui en a recueilli le bénéfice ?

La France se doit à elle-même d'inscrire enfin dans ses fastes le nom de la première Académie Française : cet acte de patriotique réparation s'impose à sa justice. Rien ne saurait être plus salulaire à une nation désireuse d'assurer la grandeur de son avenir que de savoir s'incliner avec respect devant les gloires de son passé.







TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos v

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE L'ESPRIT ACADÉMIQUE

Formation d'un groupe classique, cause première de la fondation de l'Académie. — Projets de réforme linguistique et littéraire. 1

CHAPITRE SECOND

LA FONDATION DE L'ACADÉMIE

Réforme linguistique et prosodique de Jean-Antoine de Baïf. — Fondation de l'Académie de Poésie et de Musique. — Statuts, siège et fonctionnement de la Compagnie. 27

CHAPITRE TROISIÈME

LE RÉFORMATEUR DE L'ACADÉMIE

Guy du Faur de Pibrac, son caractère et son œuvre 83

CHAPITRE QUATRIÈME

HENRI III PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE

Etudes littéraires et scientifiques du Roi confirmées par le témoignage d'Amyot, de Pontus de Thiard, de Ronsard, de Pibrac, de Du Perron,

de Pasquier, de Davila, de Passerat, de Vauquelin de la Fresnaye, de Henri Estienne, d'Amadis Jamyn, de d'Aubigné et de Bayle. — Intervention de Henri III dans la querelle des *Cicéroniens* de France et d'Italie; traductions, traités de linguistique et de poésie commandés par ce prince à divers auteurs. — Sûreté du sens critique et du goût littéraire du Roi 115

CHAPITRE CINQUIÈME

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DU PALAIS. — ACADÉMICIENS
ET ACADÉMICIENNES

. 141

CHAPITRE SIXIÈME

(*Première partie*)

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

. 199

(*Deuxième partie*)

DISCOURS ACADÉMIQUES

. 221

CONCLUSION

Derniers jours de l'Académie et de ses fondateurs. — L'Académie des Valois et l'Académie Française 369



IMPRIMÉ
PAR
DARANTIERE, IMPRIMEUR
A DIJON



POUR
LEROUX, ÉDITEUR
A PARIS



YORK
UNIVERSITY
LIBRARIES

BOOK CARD

YOU ARE RESPONSIBLE
FOR THE LOSS OF THIS CARD

922645

10

34155

101
COPY

922645

